



**HAL**  
open science

# Parcours de jeunes réfugiés en France et en Allemagne : contextes politiques et expériences biographiques de la reconstruction d'une vie en exil

Anja Bartel

► **To cite this version:**

Anja Bartel. Parcours de jeunes réfugiés en France et en Allemagne : contextes politiques et expériences biographiques de la reconstruction d'une vie en exil. Sociologie. Université de Strasbourg, 2022. Français. NNT : 2022STRAG003 . tel-04368439

**HAL Id: tel-04368439**

**<https://theses.hal.science/tel-04368439v1>**

Submitted on 1 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE DOCTORALE SHS-PE 519

UMR 7069 LinCs

**THÈSE** présentée par :

**Anja BARTEL**

Soutenance prévue le : **08 avril 2022**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'Université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sociologie

**Parcours de jeunes réfugiés en France et en  
Allemagne.  
Contextes politiques et expériences biographiques de la  
reconstruction d'une vie en exil.**

**THÈSE dirigée par :**

**Catherine DELCROIX**

Professeure de Sociologie, Université de Strasbourg

**RAPPORTEURS :**

**Lena INOWLOCKI**

Professeure de Sociologie, Goethe Universität Frankfurt am Main

**François HÉRAN**

Professeur au Collège de France, Chaire « Migrations et sociétés »

**AUTRES MEMBRES DU JURY :**

**Pascale JAMOULLE**

Professeure d'Anthropologie, Université catholique de Louvain

**Roland PFEFFERKORN**

Professeur émérite de Sociologie, Université de Strasbourg



## Remerciements

Je tiens à remercier Catherine Delcroix, ma directrice de thèse, pour sa confiance qu'elle m'a accordée tout au long de mon doctorat. Dès le début, elle m'a associée au réseau de recherche franco-allemand MIGREVAL et m'a ainsi permis de découvrir la recherche comme un projet collectif, et non seulement comme une démarche solitaire. Ma gratitude va vers tous les membres du réseau pour les échanges enrichissants que nous avons pu avoir.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté de lire et de discuter ce travail : Lena Inowlocki, François Héran, Pascale Jamouille et Roland Pfefferkorn.

Les récits des personnes en exil rencontrées en France et en Allemagne constituent le cœur de cette thèse. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont accepté de témoigner de leur expérience. Je leur souhaite de pouvoir continuer leur chemin courageusement, sans trop de heurts. J'associe à ces remerciements les bénévoles et professionnels qui, malgré leur charge de travail souvent considérable, m'ont accordé des entretiens.

Cette thèse a bénéficié d'un contrat doctoral. Je remercie le Laboratoire interdisciplinaire en études culturelles (LinCS) (anciennement DynamE) et l'École doctorale SHS-PE 519 pour m'avoir permis de réaliser ce travail. Je tiens à remercier mes collègues doctorants et jeunes docteurs du Groupe de travail sur la comparaison pour l'expérience de la réflexion collective : Kevin Clementi, Hannes Käckmeister, Amélie Kratz et Sophie Iffrig. Je remercie aussi Audran Aulanier, rencontré via l'Institut Convergences Migrations, pour nos discussions sur nos recherches et les projets menés ensemble.

Écrire une thèse en français a pu constituer une source de frustrations. Ma gratitude va vers toutes les personnes qui m'ont finalement permis de me réconcilier avec mon texte. Merci pour leurs relectures et corrections à Elise Guillot, Isabelle Wilhelm, Elise Pape, Daniel Bertaux, Blandine Bombardier et Cyndelle La Berge. Je remercie particulièrement Danielle Haug du réseau de relecture solidaire de l'Université de Strasbourg pour sa sensibilité envers mes mots et son temps consacré à certains chapitres de cette thèse.

Finalement, je souhaite remercier ma famille et mes ami-e-s qui m'ont accompagné, depuis de longue date ou sur le chemin de ma thèse : Sophie, Michael, Franzeska, Antoine, Paul, Christian, Jiyu, Hamadanil, Viktoria, Anne-Sophie (qui m'a toujours accueillie lors de mes déplacements à Stuttgart).

Ich bedanke mich bei meinen Eltern für ihre bedingungslose Unterstützung, bei meiner Mutter für unsere spannenden politischen Diskussionen und bei meinem Vater für abwechslungsreiche Schachpartien.

Je remercie Paul-Antoine, mon compagnon, pour son soutien inconditionnel dans toutes les phases de la vie : la retranscription de bouts d'entretiens inaudibles, la relecture de grandes parties de ma thèse, mais aussi ses encouragements lorsque j'en ai besoin.



Ich sehe meine Familie jeden Tag im Traum. Jeden Tag. Das Haus meiner Familie, das Haus, in dem ich aufgewachsen bin und in dem ich mein ganzes Leben lang gelebt habe. Ich sehe meinen Vater, meine Mutter. Ich sehe meinen toten Bruder. Ich vermisse die Straßen, die Luft, die Bäume. Ich hätte nie im Leben gedacht, dass ich Damaskus verlassen würde. Es gibt Menschen, die gerne reisen, aber ich gehöre nicht zu diesen Leuten.

(Ruya, Deutschland im Frühjahr 2019)

Je vois ma famille tous les jours dans mes rêves. Chaque jour. La maison de ma famille, la maison dans laquelle j'ai grandi et dans laquelle j'ai vécu toute ma vie. Je vois mon père, ma mère. Je vois mon frère mort. Les rues, l'air, les arbres me manquent. Je n'aurais jamais pensé de ma vie que je quitterais Damas. Il y a des gens qui aiment voyager, mais je ne suis pas de ceux-là.

(Ruya, Allemagne au printemps 2019)



## Sigles et abréviations

|                 |   |
|-----------------|---|
| <b>ADA</b>      | Allocation pour demandeurs d'asile  |
| <b>AFPA</b>     | Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  |
| <b>BAMF</b>     | <i>Bundesamt für Migration und Flüchtlinge</i> (agence fédérale pour les migrations et les réfugiés)            |
| <b>CADA</b>     | Centre d'accueil de demandeurs d'asile  |
| <b>CAES</b>     | Centre d'accueil et d'examen de situation administrative  |
| <b>CAI</b>      | Contrat d'accueil et d'intégration  |
| <b>CAO</b>      | Centre d'accueil et d'orientation   |
| <b>CCAS</b>     | Centre communal d'action sociale  |
| <b>CECRL</b>    | Cadre européen commun de référence pour les langues   |
| <b>CIR</b>      | Contrat d'intégration républicaine  |
| <b>CMA</b>      | Conditions matérielles d'accueil  |
| <b>CNDA</b>     | Cour nationale du droit d'asile   |
| <b>CODA</b>     | Coordination des demandeurs d'asile   |
| <b>CPH</b>      | Centre provisoire d'hébergement   |
| <b>DaF</b>      | <i>Deutsch als Fremdsprache</i> (allemand langue étrangère)   |
| <b>DNA</b>      | Dispositif national d'accueil   |
| <b>DIAIR</b>    | Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés                                       |
| <b>DIHAL</b>    | Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement  |
| <b>DIRECCTE</b> | Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi           |
| <b>DREETS</b>   | Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités                                   |
| <b>EMN</b>      | <i>European Migration Network</i>   |
| <b>FIM</b>      | <i>Flüchtlingsintegrationsmaßnahmen</i> (mesures pour l'intégration des réfugiés)                               |
| <b>FJT</b>      | Foyer de jeunes travailleurs  |
| <b>FLE</b>      | Français langue étrangère   |
| <b>GISTI</b>    | Groupe d'information et de soutien des immigrés   |
| <b>GUDA</b>     | Guichet unique pour demandeurs d'asile  |
| <b>HCR</b>      | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés   |
| <b>HUDA</b>     | Hébergement d'urgence des demandeurs d'asile  |
| <b>OFII</b>     | Office français de l'immigration et de l'intégration  |
| <b>OFPRA</b>    | Office français de protection des réfugiés et apatrides   |
| <b>PADA</b>     | Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile   |
| <b>SIAO</b>     | Service intégré de l'accueil et de l'orientation  |
| <b>SVR</b>      | <i>Sachverständigenrat für Integration und Migration</i> (conseil d'experts pour l'intégration et la migration) |
| <b>VHS</b>      | <i>Volkshochschule</i> (université populaire)   |

## Traduction des termes allemands

|  |  |
|--|--|
| <i>Agentur für Arbeit</i>              | agence pour l'emploi                                       |
| <i>Ankunftszentrum</i>                 | centre d'arrivée   |
| <i>Anschlussunterbringung</i>          | hébergement raccordé                                       |
| <i>Asylbegehren</i>                    | envie de demander l'asile                                  |
| <i>Aufenthaltserlaubnis</i>            | titre de séjour (valable pendant trois ans)                |
| <i>Aufenthaltsgestattung</i>           | titre de séjour provisoire                                 |
| <i>Aufnahmeeinrichtung</i>             | centre de premier accueil                                  |
| <i>Ausbildungsduldung</i>              | tolérance à travers l'apprentissage                        |
| <i>Ausländerbehörde</i>                | service des étrangers                                      |
| <i>Berufsschule</i>                    | école professionnelle                                      |
| <i>Bundessammellager für Ausländer</i> | camp fédéral collectif pour étrangers                      |
| <i>duale Ausbildung</i>                | apprentissage en alternance                                |
| <i>Duldung</i>                         | tolérance  |
| « <i>Entscheider</i> »                 | « décideur »   |
| <i>Geldleistungen</i>                  | avantages en espèces                                       |
| <i>Gemeinschaftsunterkunft</i>         | hébergement collectif                                      |
| « <i>Gute Bleibeperspektive</i> »      | « bonne perspective de rester dans le pays »               |
| <i>Hauswirtschaftsschule</i>           | école d'économie domestique                                |
| <i>Integrationskurs</i>                | cours d'intégration  |
| <i>Landeserstaufnahmeeinrichtung</i>   | centre de premier accueil du <i>Land</i>                   |
| <i>Landkreis</i>                       | circonscription administrative                             |
| <i>Landratsamt</i>                     | direction administrative du <i>Landkreis</i>               |
| « <i>Leitkultur</i> »                  | « culture qui guide »                                      |
| <i>Migrationsberatung</i>              | conseil pour migrants                                      |
| <i>Mittlere Reife</i>                  | certificat scolaire intermédiaire                          |
| <i>Niederlassungserlaubnis</i>         | titre de résidence permanente                              |
| <i>persönliche Antragstellung</i>      | dépôt personnel de la demande d'asile                      |
| <i>Residenzpflicht</i>                 | obligation de résidence dans l' <i>Aufnahmeeinrichtung</i> |
| <i>Sachleistungen</i>                  | avantages en espèces                                       |
| <i>Stadtkreis</i>                      | circonscription administrative                             |
| <i>vorübergehende Unterbringung</i>    | hébergement provisoire                                     |
| <i>Wohnsitzauflage</i>                 | obligation de résidence                                    |
| <i>Wohnungsamt</i>                     | office pour le logement social                             |

|  |           |
|--|-----------|
| Table des matières   |           |
| <b>Remerciements</b> .....   | <b>3</b>  |
| <b>Sigles et abréviations</b> .....  | <b>7</b>  |
| <b>Traduction des termes allemands</b> .....   | <b>8</b>  |
| <b>Table des matières</b> .....  | <b>9</b>  |
| <br>   |           |
| <b>Introduction générale</b> .....   | <b>13</b> |
| <br>   |           |
| <b>PARTIE I – Approches et contextes de la recherche</b> .....   | <b>32</b> |
| <br>   |           |
| <b>Chapitre 1 : Des récits de vie à la comparaison franco-allemande</b> .....                                | <b>32</b> |
| <b>1.1 Construire des relations d’enquête dans un contexte contraignant</b> .....                            | <b>33</b> |
| 1.1.1 Un contexte d’enquête marqué par des contraintes .....   | 34        |
| 1.1.2 La construction des relations d’enquête avec les personnes en exil .....                               | 39        |
| <b>1.2 Réaliser des entretiens biographiques</b> .....   | <b>47</b> |
| 1.2.1 L’approche biographique et la méthode de « l’évaluation biographique des politiques publiques » .....  | 47        |
| 1.2.2 Le déroulement des entretiens biographiques avec les personnes en exil.....                            | 54        |
| <b>1.3 Partir des interlocuteurs pour affiner la question de recherche</b> .....                             | <b>60</b> |
| 1.3.1 Situer les enquêtés dans le contexte de la migration de refuge en France et en Allemagne .....         | 60        |
| 1.3.2 La question de la reconstruction d’une vie en exil et la distinction des « dynamiques de fuite » ..... | 64        |
| <b>1.4 Comparer et généraliser</b> .....   | <b>69</b> |
| 1.4.1 La comparaison internationale comme une promesse risquée .....   | 70        |
| 1.4.2 Reconstruire les contextes nationaux .....   | 72        |
| 1.4.3 Saisir les logiques biographiques et institutionnelles.....  | 76        |
| <br>   |           |
| <b>Chapitre 2 : Approches théoriques de l’expérience de l’exil dans la durée des parcours</b> .....          | <b>80</b> |
| <b>2.1 Des <i>Refugee &amp; Forced Migration Studies</i> à la sociologie de l’exil</b> .....                 | <b>80</b> |
| 2.1.1 <i>Réfugié</i> ou <i>migrant</i> ? .....   | 81        |
| 2.1.2 Théories sur la « migration forcée » .....   | 83        |
| 2.1.3 La découverte de la notion d’« exil » .....  | 86        |
| <b>2.2 Analyser la reconstruction d’une vie en exil</b> .....  | <b>89</b> |
| 2.2.1 L’inscription de la notion d’exil dans la perspective d’une sociologie compréhensive.....              | 90        |
| 2.2.2 Des pistes pour analyser l’action dans des contextes contraignants .....                               | 92        |
| 2.2.3 La construction de continuités biographiques .....   | 95        |
| <b>2.3 Saisir les étapes dans les parcours : la notion de « carrière migratoire »</b> .....                  | <b>99</b> |
| 2.3.1 La fuite .....   | 101       |

|   |     |
|---|-----|
| 2.3.2 La position de l'étranger en demande d'asile .....    | 103 |
| 2.3.3 Intégration, catégorisations, et discriminations..... | 105 |

### **Chapitre 3 : Contextes politiques en France et en Allemagne .....113**

|   |            |
|---|------------|
| <b>3.1 Ambiance de « crise » et évolution des politiques d'asile.....</b>                         | <b>114</b> |
| 3.1.1 Contextes politiques au moment de l'arrivée des personnes en exil en Europe .....           | 114        |
| 3.1.2 Perspective historique sur l'évolution des politiques d'asile .....                         | 122        |
| 3.1.3 Le déroulement de la procédure d'asile en France et en Allemagne.....                       | 128        |
| <b>3.2 Politiques d'accueil à l'égard des « demandeurs d'asile ».....</b>                         | <b>135</b> |
| 3.2.1 Genèse et évolution des systèmes d'accueil .....  | 135        |
| 3.2.2 Les systèmes de prise en charge des « demandeurs d'asile ».....                             | 140        |
| 3.2.3 Les possibilités limitées des « demandeurs d'asile » pour participer à la vie sociale ..... | 149        |
| <b>3.3 Politiques d'intégration des « réfugiés ».....</b>   | <b>154</b> |
| 3.3.1 Des modèles nationaux à la convergence des politiques d'intégration .....                   | 155        |
| 3.3.2 Les « réfugiés » comme objet de politiques d'intégration spécifiques.....                   | 160        |
| 3.3.3 Contextes politiques au-delà de l'obtention du statut de « réfugié » .....                  | 164        |
| L'accès au logement .....   | 165        |
| L'accès aux cours de langue .....   | 168        |
| L'accès à l'emploi.....   | 169        |

## **PARTIE II – Parcours des réfugiés et reconstructions de la vie en exil .....177**

### **Chapitre 4 : « Dynamiques de fuite » et entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile ».....180**

|  |            |
|--|------------|
| <b>4.1 Touré – Une fuite à partir des marges.....</b>              | <b>181</b> |
| 4.1.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien .....          | 181        |
| 4.1.2 De la Guinée à la France .....                               | 183        |
| 4.1.3 « <i>Il dit qu'on va demander l'asile</i> ».....             | 186        |
| <b>4.2 Ibrahim – La recherche de l'arrivée.....</b>                | <b>189</b> |
| 4.2.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien .....          | 189        |
| 4.2.2 Du Soudan à la France .....                                  | 191        |
| 4.2.3 « <i>Je cherchais comment arriver</i> » .....                | 194        |
| <b>4.3 Farid – L'impossible retour en Libye .....</b>              | <b>200</b> |
| 4.3.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien.....           | 200        |
| 4.3.2 Être « piégé » en France .....                               | 201        |
| 4.3.3 Devenir « demandeur d'asile ».....                           | 203        |
| <b>4.4 Ajmal – Échapper à une vie de « catastrophes ».....</b>     | <b>207</b> |
| 4.4.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien .....          | 207        |
| 4.4.2 De l'Afghanistan à l'Allemagne.....                          | 208        |
| 4.4.3 « <i>La police m'a pris</i> » .....                          | 212        |
| <b>4.5 Ammar – L'espoir de reprendre ses études .....</b>          | <b>213</b> |
| 4.5.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien.....           | 213        |
| 4.5.2 De la Syrie à l'Allemagne .....                              | 214        |
| 4.5.3 « <i>Et mon histoire de Flüchtling... a commencé</i> » ..... | 217        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>4.6 Malek – Penser davantage « à soi »</b> .....   | <b>219</b> |
| 4.6.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien .....                                   | 219        |
| 4.6.2 De la Syrie à l'Allemagne .....   | 220        |
| 4.6.3 « <i>Ok, on est propre</i> ».....   | 222        |
| <b>4.7 Comparaisons</b> .....   | <b>225</b> |
| 4.7.1 Les « dynamiques de fuite » .....   | 225        |
| 4.7.2 Interprétations biographiques de la fuite.....  | 228        |
| 4.7.3 De l'arrivée au premier contact avec les institutions en France et en Allemagne ..... | 230        |
| <br>  |            |
| <b>Chapitre 5 : La phase de la procédure d'asile</b> .....                                  | <b>236</b> |
| <b>5.1 Touré – Une lutte pour participer à la vie sociale</b> .....                         | <b>237</b> |
| 5.1.1 La situation des « demandeurs d'asile » sans abri .....                               | 237        |
| 5.1.2 « Mobilisations » pour la participation sociale.....                                  | 241        |
| 5.1.3 L'hébergement en CADA comme « <i>turning point</i> ».....                             | 245        |
| <b>5.2 Ibrahim – L'expérience de la perte de temps</b> .....                                | <b>250</b> |
| 5.2.1 La procédure de Dublin comme obstacle à une « <i>vie normale</i> » .....              | 251        |
| 5.2.2 Vivre dans le provisoire .....  | 253        |
| 5.2.3 Rencontres positives et fin rapide de la procédure d'asile .....                      | 257        |
| <b>5.3 Farid – L'expérience du déclin social</b> .....                                      | <b>259</b> |
| 5.3.1 La catégorie stigmatisante de « demandeur d'asile » .....                             | 260        |
| 5.3.2 Travail informel et conditions de vie incertaines .....                               | 262        |
| 5.3.3 L'attente rythmée par l'« entretien OFPRA » .....                                     | 265        |
| <b>5.4 Ajmal – Début de l'avenir et espoirs brisés</b> .....                                | <b>267</b> |
| 5.4.1 Être envoyé d'un « <i>camp</i> » à l'autre.....                                       | 267        |
| 5.4.2 Des premiers pas vers la construction d'un avenir.....                                | 269        |
| 5.4.3 Rejet en première instance comme « <i>turning point</i> » négatif .....               | 274        |
| <b>5.5 Ammar – L'oppressante catégorie de <i>Flüchtling</i></b> .....                       | <b>277</b> |
| 5.5.1 Vivre dans un « <i>camp de réfugiés</i> » .....                                       | 277        |
| 5.5.2 Entre opportunités de participation et stigmatisation.....                            | 279        |
| 5.5.3 La relégation au second plan de la procédure d'asile .....                            | 283        |
| <b>5.6 Malek – Méfiance, étrangeté et processus d'appropriation</b> .....                   | <b>285</b> |
| 5.6.1 « <i>Un Syrien ou un autre</i> » ?.....   | 285        |
| 5.6.2. « <i>J'étais comme un petit enfant</i> ».....  | 287        |
| 5.6.3 La création de liens.....   | 290        |
| <b>5.7 Comparaisons</b> .....   | <b>291</b> |
| 5.7.1 Un temps d'attente vécu de différentes manières .....                                 | 292        |
| 5.7.2 Les effets produits par les politiques d'accueil en France et en Allemagne.....       | 294        |
| 5.7.3 Premiers pas vers la reconstruction d'une vie en exil .....                           | 297        |
| <br>  |            |
| <b>Chapitre 6 : Reconstruire une vie en exil</b> .....                                      | <b>302</b> |
| <b>6.1. Touré – La fragile construction d'une vie de possibilités</b> .....                 | <b>302</b> |
| 6.1.1 La sortie du CADA et l'injonction au travail .....                                    | 303        |
| 6.1.2 S'imaginer un avenir dans une ville familière.....                                    | 306        |
| 6.1.3. Possibilités limitées dans la sphère de l'emploi .....                               | 309        |

|   |            |
|---|------------|
| <b>6.2 Ibrahim – La pérennisation du provisoire.....</b>                                      | <b>312</b> |
| 6.2.1 Travail et logement comme premières étapes.....   | 312        |
| 6.2.2 L'expérience du retard biographique .....   | 316        |
| 6.2.3 L'étendue du provisoire dans la sphère du travail .....                                 | 320        |
| <b>6.3 Farid – La réappropriation du parcours .....</b>                                       | <b>325</b> |
| 6.3.1 « <i>Un combat qui ne finit pas</i> ».....  | 326        |
| 6.3.2 L'expérience du déclin social dans la sphère du travail.....                            | 329        |
| 6.3.3 Devenir « <i>Franco-Libyen</i> » .....  | 332        |
| <b>6.4 Ajmal – La pérennisation de l'incertitude.....</b>                                     | <b>336</b> |
| 6.4.1 Une procédure d'asile sans fin .....  | 336        |
| 6.4.2 Les effets de l' <i>Ausbildungsduldung</i> .....  | 339        |
| 6.4.3 « <i>Si j'ai un appartement, je pourrai réfléchir à ce que je veux faire...</i> » ..... | 342        |
| <b>6.5 Ammar – Redevenir étudiant .....</b>   | <b>345</b> |
| 6.5.1 La catégorisation continue comme <i>Flüchtling</i> .....                                | 345        |
| 6.5.2 Le chemin vers la reprise des études universitaires.....                                | 348        |
| 6.5.3. Des expériences ambivalentes à l'université.....                                       | 352        |
| <b>6.6 Malek – La « vraie vie » reportée à plus tard.....</b>                                 | <b>358</b> |
| 6.6.1 Mühlbrugg, « <i>mon pays</i> » .....  | 358        |
| 6.6.2 La promesse d'un emploi stable.....   | 361        |
| 6.6.3 La difficile réalisation des projets d'avenir .....                                     | 365        |
| <b>6.7 Comparaisons.....</b>  | <b>369</b> |
| 6.7.1 Le temps après l'obtention du statut de « réfugié » .....                               | 369        |
| 6.7.2 L'accès à l'emploi et l'évaluation des dispositifs d'intégration .....                  | 371        |
| 6.7.3 La reconstruction de la vie en exil à moyen terme.....                                  | 373        |
| <br>  |            |
| <b>Conclusion générale .....</b>  | <b>378</b> |
| <b>Bibliographie.....</b>   | <b>391</b> |
| <br>  |            |
| <b>Annexes .....</b>  | <b>421</b> |
| <b>Tableau des annexes .....</b>  | <b>421</b> |
| <b>Annexe 1 : Étapes institutionnelles des parcours des personnes en exil .....</b>           | <b>422</b> |
| <b>Annexe 2 : Aperçu de l'ensemble du matériel d'entretien.....</b>                           | <b>423</b> |
| Personnes en exil rencontrées en France.....  | 423        |
| Personnes en exil rencontrées en Allemagne .....  | 424        |
| « Personnes-ressources » rencontrées en France.....   | 424        |
| « Personnes-ressources » rencontrées en Allemagne .....                                       | 425        |
| Grille d'entretien « personnes-ressources » .....   | 426        |
| <b>Annexe 3 : Résumés des parcours de vie des personnes en exil.....</b>                      | <b>427</b> |
| Personnes en exil rencontrées en France.....  | 427        |
| Personnes en exil rencontrées en Allemagne .....  | 434        |
| <b>Annexe 4. Versions originales des extraits d'entretiens traduits.....</b>                  | <b>442</b> |

---

## Introduction générale

---

Ammar m'invite à entrer dans la chambre de la résidence universitaire où il est logé. La pièce est petite, semblable à toute autre chambre de ce type : un lit étroit, accolé à la kitchenette, des objets du quotidien éparpillés partout. Mon regard tombe d'abord sur une grande feuille de papier épinglée sur un tableau d'affichage, au-dessus de son bureau. Dans une écriture serrée, sont énumérés des dizaines de mots avec leur traduction arabe. En les survolant, mes yeux s'arrêtent sur « point d'ébullition », « composition du sol » ou « structure des protéines ». Ammar est l'une des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse. Lors de notre entretien, il me raconte qu'il est né en Libye, où ses parents s'étaient réfugiés après avoir fui le régime de Hafiz el-Assad dans les années 1980. Lorsque la famille retourne en Syrie, Ammar se sent étranger au pays et essaie d'échapper à l'école dès le premier jour. Il raconte ensuite comment, au fil du temps, il devient l'un des meilleurs élèves de sa classe. Après avoir obtenu son diplôme, il entame un cursus prestigieux dans la capitale syrienne avant que la guerre ne bouleverse brutalement sa vie quotidienne. Ammar évoque les barrages routiers devenus des obstacles à franchir sur le chemin vers l'amphithéâtre. Chaque matin, il vérifie ses contacts sur les réseaux sociaux, craignant que des amis aient disparu, sans laisser de trace. Ammar finit par abandonner ses études pour suivre son frère aîné au Liban. Là-bas, il travaille toute la journée sur un chantier de construction. Il comprend qu'il ne pourra jamais y poursuivre ses études. Soutenu par son frère, il économise pendant des mois, suffisamment pour atteindre enfin l'Allemagne, durant l'été 2015, après avoir traversé la Turquie, la Méditerranée et les Balkans. À ce moment de la narration, il fait une brève pause, puis continue : « *Je suis arrivé ici, et puis mon histoire avec le...[pause], alors mon histoire de Flüchtling [réfugié]... a commencé.* »<sup>1</sup> C'est donc son arrivée en Allemagne qui fait de lui un Flüchtling<sup>2</sup>.

Depuis les années 1980, les réponses politiques apportées aux personnes qui fuient sont façonnées par la représentation du « faux réfugié » qui utiliserait la procédure d'asile pour

---

<sup>1</sup> Les extraits des entretiens menés en allemand ont été traduits en français par l'auteure. La version originale des extraits peut être consultée dans les annexes de la thèse. D'ailleurs, tous les extraits d'entretiens sont marqués en italique.

<sup>2</sup> Comme en français, le terme *Flüchtling* désigne à la fois des personnes ayant obtenu le statut de « réfugié » ainsi que, dans le langage courant, des personnes ayant cherché refuge ailleurs. Ce terme est largement utilisé dans le contexte de l'augmentation du nombre des « demandeurs d'asile » en Allemagne, en 2015, et ceci avec une connotation devenue au fil du temps de plus en plus négative.

dissimuler les véritables raisons de sa migration.<sup>3</sup> L'Europe entend se « protéger »<sup>4</sup> de cette migration « indésirable »<sup>5</sup>. La France et l'Allemagne font partie des États qui, d'un côté valorisent le droit d'asile comme une composante de leur État de droit démocratique, de l'autre, par leur politique aux frontières, contribuent à limiter les voies de fuite vers l'Europe, qui doivent alors être empruntées clandestinement.<sup>6,7</sup> Avec le dépôt d'une demande d'asile et l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile »<sup>8</sup>, les personnes sortent de la « clandestinité »<sup>9</sup>. Leur séjour est provisoirement autorisé, mais les possibilités de participer à la vie sociale (en travaillant, par exemple) sont considérablement restreintes, dans l'objectif de les dissuader.<sup>10</sup> Il leur faut endurer une procédure d'asile, et ce n'est que si un statut de protection (comme celui de « réfugié ») leur est accordé que leur droit de séjour se pérennise. Si pendant cette procédure, des politiques spécifiques structurent la situation de vie des « demandeurs d'asile », les « réfugiés » ont alors accès aux droits sociaux de droit commun. De plus, les politiques d'intégration<sup>11</sup> destinées aux immigrés (non-européens) mises en place par la France et l'Allemagne (comme la participation obligatoire à des cours de langue) s'appliquent également à eux. Avec l'obtention du statut de « réfugié », il est alors attendu des personnes en exil qu'elles participent à la vie sociale du pays d'accueil.

---

<sup>3</sup> Cf. par exemple Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, (dir.), *Politik der Unentschiedenheit. Die internationale Politik und ihr Umgang mit Kriegsflüchtlingen*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Global Studies »), 2010.

<sup>4</sup> Christophe POULY, « L'europanisation du droit d'asile : 2003-2016 », *Migrations Société*, 3, 2016, p. 107–124.

<sup>5</sup> Michel AGIER, *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2011.

<sup>6</sup> Cf. par exemple Virginie GUIRAUDON, *Du sommet de Tampere au Pacte sur la migration et d'asile : quel bilan pour la politique européenne ?*, Collège de France (« Séminaire migrations et sociétés »), Paris, 02.11.2020, <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/seminar-2020-11-02-14h00.htm>, dernier accès : 07.10.2021.

<sup>7</sup> Seulement peu de personnes réfugiées arrivent à joindre l'Europe à travers la délivrance d'un visa humanitaire. En effet, en 2016, la France a attribué 1514 visas au titre de l'asile (GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, *Les étrangers en France. Année 2015. Treizième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Paris, 2016, p. 126). Pour la même année, on compte 1240 personnes réinstallées en Allemagne et 600 en France (EUROSTAT, « Resettled persons - annual data », <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00195/default/table?lang=en>, dernier accès : 18.01.2022).

<sup>8</sup> Pour préciser qu'il s'agit de catégories administratives auxquelles je ne souhaite pas réduire mes interlocuteurs, les termes « demandeurs d'asile » et « réfugiés » sont mis entre guillemets. Pour autant, dans le langage courant, les termes réfugié ou personne réfugiée désignent aussi des personnes qui ont fui, indépendamment de leur statut. Dans cette utilisation-là, ces termes seront employés sans guillemets.

<sup>9</sup> Cf. Smaïl LAACHER, « Eléments pour une sociologie de l'exil », *Politix*, 1(69), 2005, p. 101–128, p. 102.

<sup>10</sup> Cf. par exemple Jérôme VALLUY, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant (coll. « Terra »), 2009.

<sup>11</sup> Il s'agit là de la désignation institutionnelle de ces politiques. Bien qu'il faudrait aussi manifester une distance critique à l'égard de ces termes, j'ai choisi de ne pas mettre ceux de politiques d'accueil et de politiques d'intégration systématiquement entre guillemets. Ces termes seront cependant déconstruits au troisième chapitre.

Les expériences d’Ammar témoignent de ce contexte politique qui, dans un premier temps, semble empêcher la poursuite de tout projet possible. C’est ici que se situe le point de départ de ma thèse. Son objectif est de comprendre comment des personnes qui ont dû fuir reconstruisent une vie en exil, et cela dans deux contextes nationaux différents, ceux de la France et de l’Allemagne. En effet, les politiques mises en place par les États-nations à l’égard des « demandeurs d’asile » et « réfugiés » s’inscrivent dans les tendances globales qui viennent d’être esquissées, mais montrent aussi des spécificités nationales. Cela rend l’adoption d’une perspective comparative franco-allemande intéressante. Au cœur du travail se trouve une cinquantaine d’entretiens biographiques menés notamment avec de jeunes hommes arrivés en France ou en Allemagne entre 2014 et 2017, ayant suivi une procédure d’asile et depuis reconnus pour la plupart comme « réfugiés ».

## Construction de l’objet de recherche

Cette thèse se situe au « croisement » de logiques biographiques et institutionnelles.<sup>12</sup> Elle retrace les parcours de personnes qui ont eu des expériences biographiques très différentes, mais qui ont en commun l’expérience de l’exil. Leurs parcours s’inscrivent dans deux contextes nationaux différents, marqués par des politiques à l’égard des « demandeurs d’asile » et des « réfugiés » à la fois convergentes et divergentes.

### Les politiques envers les « demandeurs d’asile » et « réfugiés » en France et en Allemagne

Comme évoqué, avec le dépôt d’une demande d’asile, les personnes en exil entrent dans la catégorie de « demandeur d’asile ». Les politiques d’accueil mises en place par les États-nations organisent différemment leur accueil. Le système d’accueil allemand prévoit, depuis les années 80, la répartition des « demandeurs d’asile » sur l’ensemble du territoire national et leur placement contraint dans des centres d’accueil. En France, la genèse relativement tardive du Dispositif national d’accueil (DNA), initialement pensé, dans les années 70, comme une réponse spécifique à l’arrivée des « *Boat People* » d’Asie du Sud-Est, explique que la politique d’accueil française se caractérise encore par un manque structurel de places dans

---

<sup>12</sup> J’emprunte cette formulation à Didier Demazière qui l’utilise dans son étude sur l’expérience du chômeur dans différentes villes du monde. Didier DEMAZIERE, *Être chômeur à Paris, São Paulo, Tokyo. Une méthode de comparaison internationale*, Paris, Les Presses de Sciences Po (coll. « Domaine Gouvernance »), 2013.

des hébergements spécifiques. Les « demandeurs d’asile » sont cependant soumis à moins de restrictions de mobilité qu’en Allemagne. Dans ces deux pays, les systèmes d’accueil font l’objet de réformes régulières, mises en œuvre essentiellement lorsque l’augmentation du nombre de « demandeurs d’asile » est perçue comme une situation de crise. Par exemple, cela a eu pour conséquence, dès le milieu des années 80 en Allemagne, et au début des années 90 en France, de fermer complètement l’accès au marché du travail durant toute la procédure d’asile. Au cours des dernières années, différentes évolutions ont pu être observées. En Allemagne, il existe depuis 2014 une forte différenciation de traitement au sein même de la catégorie des « demandeurs d’asile ». Pour ceux qui ont de bonnes perspectives de séjour, quelques mesures d’intégration prennent déjà effet pendant la procédure d’asile. En parallèle, les possibilités de participer à la société des « demandeurs d’asile » ayant de faibles perspectives de séjour ont davantage été limitées. La France, en revanche, a introduit des éléments de répartition nationale des « demandeurs d’asile », mais continue de soutenir que « l’intégration » pendant la demande d’asile n’est guère un objectif politique.

Si un statut de protection est attribué à l’issue de la procédure d’asile, comme celui de « réfugié », la situation des personnes en exil change radicalement. Dans les deux pays, les « réfugiés » ont accès au marché du travail, au parc du logement privé et social et à des prestations sociales. Étant considérés comme des immigrants, ils sont également soumis aux politiques générales d’intégration adoptées en France et en Allemagne. D’une part, celles-ci sont révélatrices de l’héritage des différents rapports des États-nations à la migration, qui ont traditionnellement fait l’objet de discussions dans la littérature scientifique. Ainsi, la France prévoit, contrairement à l’Allemagne, un accès assez rapide des « réfugiés » à la citoyenneté française. D’autre part, ces politiques témoignent également de tendances convergentes, notamment révélées par la notion commune « d’intégration », à forte charge normative. En témoignent les principaux outils des politiques nationales d’intégration : le Contrat d’intégration républicaine (CIR) français et l’*Integrationskurs* (cours d’intégration) allemand. En France, en dépit de certaines mesures d’intégration spécifiques récemment introduites pour les « réfugiés », le discours selon lequel l’intégration se fait principalement par le biais de mesures de droit commun continue de prévaloir, tandis qu’en Allemagne des politiques spécifiques ont été introduites pour les personnes réfugiées, particulièrement depuis 2015 et notamment dans le domaine du marché du travail.

## L'expérience commune de l'exil

La catégorisation par l'État de mes interlocuteurs, d'abord en tant que « demandeurs d'asile », puis comme « réfugiés », ne doit pas masquer le fait que ces termes homogénéisants dissimulent des individus qui ont des parcours très différents.<sup>13, 14</sup> Mes interlocuteurs viennent de différents pays et ont grandi dans des contextes socio-économiques et des configurations familiales très différents. Par exemple, Touré venu de Guinée-Conakry, retrace son enfance comme une période de privation, marquée par la pauvreté et la mort précoce de ses deux parents. Farid, originaire de Libye, souligne en revanche qu'il a grandi, avec différents membres de la famille élargie, dans une villa que son père, décrit comme un homme important, a pu acheter aisément. Ils ont eu des accès différents à l'éducation (formelle). Certaines des personnes que j'ai interviewées racontent qu'elles ont dû travailler, dès leur enfance, pour contribuer au budget familial, comme Malek, originaire de Syrie, envoyé en Jordanie, avec son frère, pour y travailler comme carreleur lorsqu'il était adolescent. D'autres, comme Ibrahim, du Soudan, racontent comment leurs pères ont fait en sorte qu'ils puissent aller à l'école, même en temps de guerre, et comment ils s'attelaient encore à leurs devoirs tard dans la nuit. Mes interlocuteurs ont en commun d'avoir eu des vies quotidiennes brutalement bouleversées et d'avoir été contraints de fuir leur pays, cela les conduisant – quelques mois ou même des années plus tard – à demander l'asile en France ou en Allemagne.

Ces points communs peuvent être appréhendés par le terme d'exil, qui est utilisé par exemple par le sociologue Claudio Bolzman pour évoquer les expériences de personnes qui cherchent refuge dans un autre pays que le leur, pour une durée imprévisible. Cela implique la perte de la « vie habituelle » et l'incertitude quant à la possibilité de la retrouver un jour.<sup>15</sup> Cette approche par la notion de l'exil est intéressante pour cette thèse car elle permet de saisir les ressemblances dans les expériences de mes interlocuteurs, à la fois en ce qui concerne le vécu de la fuite comme tentative d'échapper à un contexte violent ou à une situation inextricable, mais aussi comme entreprise à l'issue incertaine. Cette perspective permet aussi de poser la question de la manière dont, dans ces circonstances, il est possible de construire un avenir en

---

<sup>13</sup> Cf. par exemple Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, « Refugees, migrants, neither, both: categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis' », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1(44), 2018, p. 48–64.

<sup>14</sup> Cf. aussi Marita EASTMOND, « Stories as Lived Experience. Narratives in Forced Migration Research », *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 2007, p. 248–264, p. 253.

<sup>15</sup> Claudio BOLZMAN, « Exil et errance », *Pensée plurielle*, 1(35), 2014, p. 43–52, p. 44-45.

exil dans le pays d'accueil, en intégrant l'analyse des expériences biographiques passées. Parler en premier lieu de *personnes en exil* et non de « demandeurs d'asile » ou de « réfugiés » permet alors de ne pas partir de catégories administratives dans la recherche.<sup>16</sup> Le politologue Klaus Schlichte, par exemple, formule l'exigence pour la recherche en sciences sociales de ne pas tomber dans une reproduction non critique du « langage de l'État ».<sup>17</sup> Une approche par l'expérience de l'exil permet alors justement d'interroger les effets de l'assignation aux catégories de « demandeur d'asile » et de « réfugié » sur les parcours des personnes concernées. Enfin, aborder l'exil comme une expérience présente l'avantage supplémentaire de ne pas faire de la fuite la caractéristique première d'une personne, comme l'expriment des termes tels que « réfugié » ou *Flüchtling*<sup>18</sup>. Ainsi, Ammar peut être décrit comme un étudiant qui fait l'expérience de l'exil.

### Questions de recherche

Comment mes interlocuteurs reconstruisent-ils une vie en exil dans le contexte des politiques d'accueil et d'intégration en France et en Allemagne ? Pour répondre à cette question, cette thèse retracera les parcours de personnes, notamment de jeunes hommes, qui ont fui vers la France et l'Allemagne. Elle s'interrogera sur leur entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile », suite à l'expérience de la fuite et à leur vécu de la phase de procédure d'asile marquée par l'incertitude quant à l'issue de la procédure et par des politiques d'accueil différentes. Elle examinera aussi la façon dont les personnes perçoivent leurs perspectives de vie après l'obtention du statut de « réfugié », comment elles évaluent les mesures politiques qui sont désormais censées favoriser leur « intégration », et quelles sont les possibilités qui s'offrent à elles dans les contextes français et allemand pour reconstruire une vie en exil. Cette thèse étudiera les cours d'actions qui émergent tout au long de ce parcours, marqué par des passages d'un statut à l'autre, et explorera les manières dont l'expérience de l'exil est traitée biographiquement.

---

<sup>16</sup> Toutefois, j'insiste sur le fait que cette expression n'est pas utilisée par les personnes rencontrées elles-mêmes. De leur point de vue, il n'y a pas de *groupe* de personnes en exil, en demande d'asile ou réfugiées auquel elles pourraient se sentir appartenir.

<sup>17</sup> Klaus SCHLICHT, « Flucht und Asyl - zur Genealogie eines Feldes », dans Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHT, (dir.), *Politik der Unentschiedenheit. Die internationale Politik und ihr Umgang mit Kriegsflüchtlingen*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Global Studies »), 2010, p. 23–38, p. 23.

<sup>18</sup> Cf. Olaf KLEIST, *Flucht- und Flüchtlingsforschung in Deutschland: Akteure, Themen und Strukturen*, State-of-Research Papier bicc, 2018, p. 8.

## Approche de la recherche

### Récits biographiques des personnes en exil et entretiens avec des « personnes-ressources »

Ce travail de recherche est fondé sur les entretiens biographiques réalisés avec des personnes en exil en France et en Allemagne, entre 2017 et 2019. Du côté français, 33 entretiens ont été effectués, tous dans la ville de Strasbourg, avec des personnes originaires d’Afrique de l’Est (principalement le Soudan), d’Afrique de l’Ouest (dont la Guinée-Conakry), mais aussi du Moyen-Orient ou d’Europe de l’Est. Du côté allemand, j’ai mené 24 entretiens biographiques, dans deux petites villes du Sud de l’Allemagne (en Bavière) et à Stuttgart (dans le Bade-Wurtemberg). La plupart des personnes que j’y ai interviewées sont originaires de Syrie, d’autres viennent d’Afghanistan, d’Érythrée ou de Guinée-Conakry. Mes interlocuteurs sont arrivés entre 2014 et 2017. Au moment du premier entretien, ils étaient donc en France ou en Allemagne depuis un à quatre ans. Certains d’entre eux étaient en pleine procédure de demande d’asile. La plupart des personnes avaient obtenu le statut de « réfugié ».

En outre, afin de mieux comprendre les contextes politiques dans lesquels s’inscrivent les expériences de mes interlocuteurs, j’ai mené également 50 entretiens avec des « personnes-ressources » à Strasbourg et à Stuttgart entre 2017 et 2019. Il s’agit d’acteurs professionnels ou bénévoles (tels que des travailleurs sociaux, conseillères professionnelles ou enseignants de langue) que j’ai identifiés à partir de mes entretiens biographiques comme jouant un rôle dans les parcours de mes interlocuteurs. Dans ce cadre, j’ai pu parfois être en situation d’observation participante sur les lieux de travail de ces « personnes-ressources ». L’objectif général de ces données est de comprendre la mise en œuvre concrète des politiques dans des contextes spécifiques, de rendre visibles des pratiques qui ne peuvent être saisies par la seule analyse du cadre législatif, et aussi de faire émerger des pistes analytiques concernant la structuration différente des politiques d’accueil en Allemagne et en France.

### La méthode de « l’évaluation biographique des politiques publiques »

Cette thèse se base sur la méthode de « l’évaluation biographique des politiques publiques », dont l’idée principale est de rendre visible l’impact de contextes et mesures politiques (ou de

leur absence) sur des parcours de vie, en partant d'entretiens biographiques.<sup>19, 20</sup> Elle a été développée par les fondatrices du projet franco-allemand *Migreval*<sup>21</sup> auquel le présent travail est étroitement lié. « L'évaluation biographique des politiques » propose, contrairement aux approches classiques de l'évaluation de politiques publiques, de ne pas commencer la recherche à partir des catégories d'États, mais dans une logique qualifiée de « bottom-up », qui tente d'analyser l'impact de mesures politiques à partir de la perspective des personnes concernées.<sup>22</sup>

En m'inspirant de la « *Grounded Theory* » de Barney G. Glaser et Anselm Strauss<sup>23</sup>, qui suit une logique de recherche abductive, j'ai alors reconstitué des études de cas à partir des entretiens biographiques. J'ai confronté ces études de cas entre elles, en effectuant des aller-retour permanents entre le matériel empirique et la théorisation des phénomènes observés.<sup>24</sup> Il s'agissait alors de trouver un équilibre entre l'analyse approfondie des cas, qui révèle des logiques biographiques et la comparaison entre les cas qui rend visible l'impact des contextes en France et en Allemagne sur les expériences des personnes en exil. En même temps, il fallait éviter de confronter trop directement mes cas « français » et mes cas « allemands » pour éviter de reproduire, de manière binaire, des différences franco-allemandes définies *a priori* dans la comparaison.<sup>25</sup> Pour permettre d'adopter une perspective franco-allemande, tout en restant ouverte à la découverte d'autres facteurs expliquant les similitudes ou les différences apparaissant dans les expériences des personnes<sup>26</sup>, j'ai opté pour la présentation approfondie

---

<sup>19</sup> Ursula APITZSCH, Lena INOWLOCKI et Maria KONTOS, « The method of biographical policy evaluation », dans Ursula APITZSCH et Maria KONTOS, (dir.), *Self-Employment Activities of Women and Minorities. Their Success or Failure in Relation to Social Citizenship Policies*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften | GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden, 2008, p. 12–18.

<sup>20</sup> Catherine DELCROIX, « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France », *Migrations Société*, 145, 2013, p. 79–90.

<sup>21</sup> Pour plus d'informations sur le projet *Migreval*, cf. <https://migreval.hypotheses.org/presentation-du-projet-de-recherche/origine-du-projet-2>, dernier accès : 10.11.2021.

<sup>22</sup> Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008, p. 13.

<sup>23</sup> Cf. Barney G. GLASER et Anselm STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967.

<sup>24</sup> De manière similaire, dans sa contribution sur « l'étude de cas élargie », Michael Burawoy propose d'adopter une « stratégie comparative » pour repérer « la source de petites différences dans des forces extérieures », en examinant « chaque cas dans sa relation avec d'autres cas ». Michael BURAWOY, « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique comparée de l'enquête de terrain », dans Daniel CÉFAÏ, (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), 2003, p. 425–464, p. 444.

<sup>25</sup> Cf. par exemple Beate COLLET, « Modes d'intégration nationale et mariage mixte en France et en Allemagne : à propos d'un processus de construction de comparaison internationale », dans Michel LALLEMENT et Jan SPURK, (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 233–247.

<sup>26</sup> Cf. Anja BARTEL, Kevin CLEMENTI, Hannes KÄCKMEISTER, Amélie KRATZ et Sophie IFFRIG, « La comparaison comme méthode et objet », *Trajectoires*, 14, 2021.

d'un nombre limité d'études de cas. Comme je le détaillerai au premier chapitre, j'ai donc sélectionné six cas de jeunes hommes en exil, trois en France et trois en Allemagne, pour rendre compte à la fois des logiques biographiques et institutionnelles qui traversent leurs tentatives de reconstruire une vie en exil.

### Une perspective compréhensive

Bien que, thématiquement, cette thèse se situe en grande proximité avec les *Refugee & Forced Migration Studies* anglophones, ainsi qu'avec leur équivalent germanophone, la *Fluchtforschung* (recherche sur la fuite), en partant des expériences de personnes en exil elles-mêmes, elle s'inscrit clairement dans la perspective d'une sociologie de l'exil, telle que proposée par Claudio Bolzman<sup>27</sup>. Elle adopte alors la vision d'une sociologie compréhensive qui s'intéresse notamment aux points de vue des acteurs du monde social.<sup>28</sup> En considérant que les contextes politiques en France et en Allemagne, tels qu'ils sont façonnés par les politiques à l'égard des « demandeurs d'asile » et « réfugiés », limitent potentiellement les possibilités d'agir, elle mobilise des théories qui tentent de saisir l'action en interaction avec des structures potentiellement contraignantes.<sup>29</sup> Pour mieux comprendre comment les personnes interviewées s'arrangent avec leur vie en exil, j'ai recours aussi à des notions de la recherche biographique.<sup>30</sup> In fine, le concept de « carrière migratoire »<sup>31</sup>, tel qu'il a été développé par Marco Martiniello et Andrea Rea, constitue un outil intéressant pour approfondir l'analyse de l'évolution des parcours des personnes en exil dans la durée. Il permet de se focaliser sur les passages d'un statut à l'autre, tels qu'elles le vivent au travers des catégories de « demandeur d'asile » et de « réfugié ».

---

<sup>27</sup> Claudio BOLZMAN, *Sociologie de l'exil. Une approche dynamique : l'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*, Zürich, Editions Seismo, 1996.

<sup>28</sup> Cf. par exemple Ebru TEPECİK, *Bildungserfolge mit Migrationshintergrund. Biographien bildungserfolgreicher MigrantInnen türkischer Herkunft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH Wiesbaden, 2010, p. 46.

<sup>29</sup> Cf. par exemple cf. Catherine DELCROIX, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Éd. Payot & Rivages (coll. « Petite bibliothèque Payot »), 2013.

<sup>30</sup> Cf. par exemple Gabriele ROSENTHAL, *Interpretative Sozialforschung. Eine Einführung*, Weinheim, Basel, Beltz Juventa (coll. « Grundlagentexte Soziologie »), 2015, p. 95.

<sup>31</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, « Des flux migratoires aux carrières migratoires », *Sociologies [En ligne]*, 2011, <http://sociologies.revues.org/index3694.html>, dernier accès : 04.10.2021.

## L'état de l'art de la recherche en France et en Allemagne

Dans les lignes qui suivent, l'objectif est de situer cette thèse dans le paysage de la recherche existante, en particulier en France et en Allemagne, et de mettre en évidence sa propre contribution. En effet, la recherche en sciences sociales, et aussi l'étude de la migration, qui s'est développée en étroite relation avec l'évolution des politiques migratoires, reste ancrée dans des contextes nationaux.<sup>32</sup> L'inscription de cette thèse dans l'état de l'art dans les deux pays peut alors être interprétée comme le premier pas d'une comparaison franco-allemande : elle donnera des indications sur les façons dont l'objet des personnes en exil est construit et abordé par la recherche en sciences sociales dans les deux contextes nationaux.

### La *Fluchtforschung* et la notion d'exil

En Allemagne, contrairement à la France, la recherche au sujet de la fuite s'est établie ces dernières années comme un champ de recherche spécifique. Ainsi, la *Fluchtforschung* s'est constitué dans le sillage des *Forced Migration & Refugee Studies* anglophones qui, depuis les années 1980, ont construit la migration de refuge comme un objet de recherche à part entière.<sup>33</sup> Au début, ces études se référaient fortement à la définition de « réfugié » du droit international.<sup>34</sup> La vulnérabilité des « réfugiés », exclus de la protection d'un État-nation<sup>35</sup>, justifie dans cette argumentation leur besoin de protection particulier par rapport aux « migrants. »<sup>36</sup> Bien que les *Forced Migration & Refugee Studies* revendiquent leur caractère interdisciplinaire, on constate une dominance des sciences politiques et du droit dans ce champ de recherche, approchant souvent le phénomène de la fuite en partant des institutions. Cependant, il y a peu de recherches sociologiques sur la « migration forcée ».<sup>37</sup> En revanche, en France, la distinction entre la sociologie des migrations internationales et la recherche sur la « migration forcée » est moins marquée. Cette dernière se fait souvent en

---

<sup>32</sup> Cf. Vasoodeven VUDDAMALAY et Ellie VASTA, « Difficult Comparisons: Social Science and Migration in Three National Societies », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 1–12, p. 2.

<sup>33</sup> Cf. Olaf KLEIST, *op. cit.*, 2018, p. 8.

<sup>34</sup> Cf. David S. FITZGERALD et Rawan ARAR, *op. cit.*, 2018, p. 388.

<sup>35</sup> Cf. Olaf KLEIST, « Über Flucht forschen. Herausforderungen der Flüchtlingsforschung », *Peripherie*, 35(138/139), 2015, p. 150–169, p. 153.

<sup>36</sup> Cf. Helen SCHWENKEN, *Globale Migration zur Einführung*, Hamburg, Junius (coll. « Zur Einführung »), 2018, p. 42.

<sup>37</sup> Cf. Arne WORM, « Fluchtmigration. Eine biographietheoretische und figurationssoziologische Studie zu lebensgeschichtlichen Verläufen von Geflüchteten aus Syrien », thèse de doctorat, Université de Göttingen, 2019.

s'appuyant sur le terme de l'exil, utilisé par les chercheurs des sciences sociales, justement pour se démarquer des catégories administratives des migrations.<sup>38</sup> En comparaison avec l'Allemagne, les travaux sont plus rarement basés sur une catégorie administrative spécifique. En Allemagne, le mot exil n'est guère utilisé dans la recherche sur la migration de refuge contemporaine, et davantage lié à la recherche sur le national-socialisme.<sup>39</sup>

#### La recherche sur les politiques à l'égard des « demandeurs d'asile »

La recherche sur les politiques à l'égard des personnes en exil, notamment sur la construction des politiques d'asile et d'accueil par l'État-nation, mais aussi par d'autres acteurs comme les villes et les associations, voire au niveau européen, constitue l'un des points forts de la littérature en sciences sociales, en France comme en Allemagne.<sup>40, 41</sup> On peut constater que l'intérêt scientifique augmente avec la place accordée au sujet des réfugiés dans le débat public, comme on l'observe du côté français, à l'occasion de l'accueil des « Boat people » d'Asie du Sud-Est ainsi que des réfugiés chiliens dans les années 70 ou de la « crise de l'asile » dans les années 2000. Du côté allemand, la recherche connaît un essor particulier lors du débat sur le « *Asylkompromiss* » (une réforme du droit d'asile) des années 1980 au début des années 1990<sup>42</sup> et depuis l'accueil accru de réfugiés en 2014-2016.

Dans ces travaux sur la politique d'asile et d'accueil, l'accent mis sur telle ou telle problématique est différent en France et en Allemagne. Du côté français, les ouvrages examinant la mise en œuvre de la procédure d'asile, et la manière dont la catégorie de « réfugié » est attribuée ou non<sup>43</sup>, sont plus nombreux. Ces études analysent, par exemple, la production d'histoires (in)crédibles devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)<sup>44</sup>,

---

<sup>38</sup> Cf. Karen AKOKA, Marine CARLIER et Solange de COUSSEMAKER, « Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité », *Revue Projet*, 5(360), 2017, p. 77–83, p. 82.

<sup>39</sup> Olaf KLEIST, *op. cit.*, 2015.

<sup>40</sup> Cf. Karen AKOKA, Olivier CLOCHARD et Alben TCHOLAKOVA, « Éditorial. La condition de réfugié-e : expériences subjectives et mobilisations collectives », *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 2017, p. 7–21, p. 9-10.

<sup>41</sup> Cf. Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, « Kriegsflucht: Neue Blicke auf ein altes Thema », dans Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, *op. cit.*, 2010, p. 7–19, p. 8.

<sup>42</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *Totale Institution Asyl. Empirische Befunde zu alltäglichen Lebensführungen in der organisierten Desintegration*, Weinheim, München, Juventa (coll. « Juventa-Materialien »), 2009, p. 76.

<sup>43</sup> Cf. Michel AGIER, « La lutte des mobilités. Catégories administratives et anthropologiques de la migration précaire », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 81–95, p. 83.

<sup>44</sup> Cf. Smaïn LAACHER, *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Paris, Gallimard (coll. « NRF essais »), 2018.

comment, dans un contexte politique marqué par la méfiance, les associations se positionnent entre les « demandeurs d’asile » et les institutions de l’asile<sup>45</sup>, ou encore comment l’utilisation de la catégorie de « réfugié » par les institutions nationales de l’asile a évolué d’un point de vue socio-historique<sup>46</sup>. On trouve des ouvrages similaires dans l’espace anglophone<sup>47</sup>, mais également en Allemagne, bien qu’ils y soient plus rares, par exemple sur la construction des décisions dans les procédures d’asile<sup>48</sup>, ou sur l’évolution historique de la catégorie de « réfugié »<sup>49, 50</sup>.

En Allemagne, l’accent est mis plus fortement sur la politique d’accueil des « demandeurs d’asile ». La recherche existante aborde, par exemple, la manière dont la restriction des possibilités de participation des « demandeurs d’asile » à la vie sociale est utilisée comme instrument de la politique migratoire. Un des focus de la recherche réside dans les conditions de vie des « demandeurs d’asile » dans les centres d’accueil spécifiques, où l’hébergement est obligatoire depuis l’après-guerre.<sup>51</sup> D’autres formes d’exclusion des réfugiés sont également analysées, par exemple dans le domaine du travail.<sup>52</sup> Des travaux de plus en plus nombreux s’intéressent aussi aux expériences des personnes en exil, dans le contexte du système d’accueil allemand.<sup>53, 54</sup> L’étude de Vicky Täubig sur la vie quotidienne des « demandeurs d’asile » joue ici un rôle de pionnier. Elle aborde le centre d’accueil pour « demandeurs

---

<sup>45</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *Les épreuves de l’asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éd. de l’École des hautes études en sciences sociales (coll. « En temps & lieux »), 2012.

<sup>46</sup> Cf. Karen AKOKA et Alexis SPIRE, « Pour une histoire sociale de l’asile politique en France », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 67–77.

<sup>47</sup> Cf. par exemple Rosemary SALES, « The deserving and the undeserving? Refugees, asylum seekers and welfare in Britain », *Critical Social Policy*, 22(3), 2002, p. 456–478.

<sup>48</sup> Cf. par exemple Thomas SCHEFFER, « Kritik der Urteilskraft - wie die Asylprüfung Unentscheidbares in Entscheidbares überführt », dans Jochen OLTMER, (dir.), *Migration steuern und verwalten. Deutschland vom späten 19. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Göttingen, V & R Unipress (coll. « Schriften des Instituts für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (IMIS) der Universität Osnabrück »), 2003, p. 423–458.

<sup>49</sup> Cf. Klaus J. BADE, *Europa in Bewegung. Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, München, Beck (coll. « Europa bauen »), 2002.

<sup>50</sup> Cf. Patrice POUTRUS, « Asylum in Postwar Germany: Refugee Admission Policies and Their Practical Implementation in the Federal Republic and the GDR Between the Late 1940s and the Mid-1970s », *Journal of Contemporary History*, 49(1), 2014, p. 115–133.

<sup>51</sup> Cf. par exemple Stephan DÜNNWALD, *Der pädagogische Griff nach dem Fremden : zur Haltung lokaler Initiativen gegenüber Flüchtlingen in der Bundesrepublik Deutschland*, Frankfurt am Main, IKO-Verlag für Interkulturelle Kommunikation, 2006.

<sup>52</sup> Cf. par exemple Benjamin ETZOLD, « Arbeit trotz Asyl? Erlebte Chancen und Hürden von Geflüchteten beim Zugang zu Arbeit », dans Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, (dir.), *Fluchtpunkt Integration. Panorama eines Problemfeldes*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Research »), 2018, p. 319–353.

<sup>53</sup> Cf. à ce sujet aussi Ingmar ZALEWSKI, *Exklusionserfahrungen geflüchteter Menschen aus Kamerun. Herausforderungen und Strategien nach der Flucht*, Wiesbaden, Springer, 2017.

<sup>54</sup> Cf. à ce sujet aussi Peter KÜHNE et Harald RÜBLER, *Die Lebensverhältnisse der Flüchtlinge in Deutschland*, Frankfurt, Campus-Verlag, 2000, p. 89.

d'asile » comme une institution totale, dans le sens d'Erving Goffman, dans laquelle « l'intégration » est empêchée.<sup>55</sup> En France, la question des conditions d'accueil est moins dominante. Cependant, il existe des travaux qui retracent leur institutionnalisation depuis les années 1970 et leur évolution restrictive dans une perspective historique.<sup>56</sup> De même, il y a aussi des études empiriques qui incluent les expériences des « demandeurs d'asile » eux-mêmes. Celles-ci sont alors souvent conduites à travers le prisme des dispositifs d'hébergement, mais se concentrent ensuite davantage sur l'expérience de l'attente dans le contexte de l'incertitude de la procédure d'asile, comme le fait Carolina Kobelinsky dans son ethnographie d'un Centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA).<sup>57</sup>

Dans l'ensemble, on peut constater que les politiques à l'égard des « demandeurs d'asile » en France et en Allemagne ont été relativement bien étudiées, bien qu'avec des accents différents. Cependant, il n'existe à ce jour pratiquement pas d'études qui examinent cette politique dans une perspective franco-allemande.<sup>58, 59</sup> En outre, les travaux qui s'intéressent explicitement aux expériences, aux parcours de vie ou aux possibilités d'action des « demandeurs d'asile » occupent globalement une position marginale. L'étude d'Alexandra Felder sur les activités des « demandeurs d'asile », par exemple, réalisée dans le contexte de la Suisse, constitue à cet égard une exception.<sup>60, 61</sup>

### La recherche sur les politiques d'intégration et l'« intégration » des « réfugiés »

En France et en Allemagne, la recherche sur les migrations ne s'est établie que dans les années 1970, lorsqu'il est apparu clairement que la migration de travail d'après-guerre avait conduit

---

<sup>55</sup> Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009.

<sup>56</sup> Cf. par exemple Jérôme VALLUY, *op. cit.*, 2009.

<sup>57</sup> Carolina KOBELINSKY, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne (coll. « Essai »), 2010.

<sup>58</sup> Une exception à cet égard constitue la thèse de Johanna Probst sur l'instruction des demandes d'asile en France et en Allemagne. Johanna PROBST, « Instruire la demande d'asile : étude comparative du processus décisionnel au sein de l'administration allemande et française », thèse, Université de Strasbourg, 2012.

<sup>59</sup> Ce constat, partagé avec mon collègue Audran Aulanier, a donné lieu à l'organisation d'un colloque à l'Université de Strasbourg au sujet des « Politiques d'accueil et expériences d'exil – Perspectives franco-allemandes » ainsi qu'à un numéro de revue dédié à la question qui paraîtra dans la revue *Migrations société* en été 2022.

<sup>60</sup> Alexandra FELDER, *L'activité des demandeurs d'asile. Se reconstruire en exil*, Toulouse, Editions érès (coll. « Clinique du travail »), 2016.

<sup>61</sup> Cf. aussi Claudio BOLZMAN, « Précarité juridique et précarité socio-économique. Le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile », *Pensée plurielle*, 42(2), 2016, p. 55–66.

à une installation permanente d'immigrés.<sup>62</sup> Par conséquent, les chercheurs se sont d'abord intéressés aux processus d'installation et d'intégration des immigrants, qu'ils ont étudiés du point de vue des pays d'accueil.<sup>63, 64</sup> Là encore, les recherches ont pris des orientations différentes en France et en Allemagne, qui reflètent les relations spécifiques de ces États à l'immigration. En France, des études se sont construites autour du « modèle républicain d'intégration », qui envisage l'assimilation des immigrants à la nation française comme un projet politique.<sup>65</sup> En Allemagne, en revanche, cette recherche s'est construite à partir du « paradigme de l'État-providence allemand », comme le formule Michael Bommès : ses questionnements portent majoritairement sur les façons dont l'État-providence peut soutenir l'intégration des immigrants, particulièrement dans les domaines du travail et de l'éducation.<sup>66</sup> Cela amène Helen Schwenken à constater que les études sur les migrations en Allemagne constitueraient – encore plus qu'en France – une « science de l'intégration ». <sup>67</sup> S'il n'existe guère de travaux comparatifs sur la politique d'asile et d'accueil, par contre les relations qu'ont les États allemand et français à leurs immigrants ont été comparées à maintes reprises, comme en témoigne la littérature sur les « modèles nationaux d'intégration ». <sup>68</sup> Ces derniers sont encore largement cités, en dépit de leur remise en cause par la convergence croissante des politiques d'intégration, dans le contexte de politiques migratoires de plus en plus restrictives. <sup>69</sup>

Malgré l'évolution des perspectives sur la migration en sciences sociales, le paradigme de l'« intégration » est la perspective ostensiblement adoptée dans la littérature existante, lorsque la recherche se tourne vers les personnes détenant le statut de « réfugié ». Ce prisme d'analyse est traditionnellement répandu dans la littérature anglophone et les pays de

---

<sup>62</sup> Cf. Michael BOMMÈS, « Migration and Migration Research in Germany », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, *op. cit.*, 2006, p. 143–221, p. 196.

<sup>63</sup> Cf. par ex. Andrea REA et Maryse TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte (coll. « Repères Sociologie »), 2003, p. 5.

<sup>64</sup> Cf. par ex. Stephen CASTLES et Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Framing International Migration: from National Models to Transnational Critique », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, *op. cit.*, 2006, p. 222–251, p. 231.

<sup>65</sup> Cf. Vasoodeven VUDDAMALAY et Ellie VASTA, *op. cit.*, 2006, p. 2-3.

<sup>66</sup> Selon l'observation de Michael Bommès, contrairement à la France, où la nation continue de constituer un paradigme important dans la recherche en sciences sociales, après la deuxième guerre mondiale, en Allemagne le paradigme de la nation a été remplacé par celui de l'État-providence. Cf. Michael BOMMÈS, *op. cit.*, 2006, p. 198.

<sup>67</sup> Helen SCHWENKEN, *op. cit.*, 2018, p. 18.

<sup>68</sup> Cf. par exemple Rogers BRUBAKER, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin (coll. « Socio-histoires »), 1997.

<sup>69</sup> Cf. par exemple Christian JOPPKE, « Beyond National Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe », *West European Politics*, 30(1), 2007, p. 1–22.

réinstallation classiques, à l'instar du Canada, l'objectif étant d'évaluer l'« intégration » des « réfugiés » ou d'identifier les obstacles à l'intégration.<sup>70, 71, 72</sup> En France, il existe peu de recherches sur les « réfugiés ». Comme le notent Karen Akoka, Olivier Clochard et Albena Tcholakova, il s'agit de « figures délaissées » dans la recherche, probablement du fait de la représentation dominante, selon laquelle l'octroi d'un statut signifie une sorte de fin aux problèmes vécus pendant la procédure d'asile.<sup>73, 74</sup> En Allemagne, par contre, la recherche sur l'intégration des *Flüchtlinge* est florissante depuis 2014. Elle analyse, dans le cadre de ce dogme dominant de l'intégration dans l'État-providence identifié par Michael Bommers, comment l'État facilite aux « réfugiés » leur intégration, ou comment la politique d'asile l'empêche. L'accent est mis en particulier sur l'intégration au marché du travail.<sup>75</sup>

### Perspectives biographiques sur l'exil

Au fil du temps, les perspectives sur le phénomène migratoire ont évolué. Ainsi, les travaux ont commencé à s'intéresser non seulement à l'immigration, mais à considérer celle-ci aussi comme une émigration.<sup>76, 77</sup> Dépassant l'unique perspective de la société d'accueil, les recherches ont adopté d'autres échelles d'analyses.<sup>78</sup> Elles s'intéressent par exemple au transnationalisme<sup>79</sup> ou mobilisent de plus en plus l'approche biographique<sup>80, 81</sup> pour analyser

---

<sup>70</sup> Cf. par exemple Morgan POTEET et Shiva NOURPANAH, (dir.), *After the flight. The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*, Cambridge Scholar Publishing, 2016.

<sup>71</sup> Cf. par exemple Geri SMYTH, Emma STEWART et Sylvie DA LOMBA, « Introduction. Critical Reflections on Refugee Integration: Lessons from International Perspectives », *Journal of Refugee Studies*, 23(4), 2010, p. 411–414.

<sup>72</sup> Cf. par exemple Sylvie DA LOMBA, « Legal Status and Refugee Integration. A UK Perspective », *Journal of Refugee Studies*, 23(4), 2010, p. 415–436.

<sup>73</sup> Karen AKOKA, Olivier CLOCHARD et Albena TCHOLAKOVA, *op. cit.*, 2017, p. 7.

<sup>74</sup> Avec l'exception par exemple de Albena TCHOLAKOVA, « Working-class against their will: "Recognized" refugees in France and Bulgaria in the early twenty-first century », *Clio*, 2(38), 2013, p. 163–179.

<sup>75</sup> Cf. par exemple Clemens ALBRECHT, « Was sollten wir schaffen? Zur sozioökonomischen Integration der Flüchtlinge in die Gesellschaft der Bundesrepublik Deutschland », dans Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, *op. cit.*, 2018, p. 63–80.

<sup>76</sup> Cf. par exemple Helen SCHWENKEN, *op. cit.*, 2018, p. 24.

<sup>77</sup> Cf. aussi David S. FITZGERALD et Rawan ARAR, *op. cit.*, 2018, p. 388.

<sup>78</sup> Cf. par exemple Stephen CASTLES, « Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation », *Sociology*, 37(1), 2003, p. 13–34.

<sup>79</sup> Cf. par exemple Anna AMELINA, Devrimsel D. NERGIZ, Thomas FAIST et Nina G. SCHILLER, (dir.), *Beyond methodological nationalism. Research methodologies for cross-border studies*, New York, N.Y., London, Routledge (coll. « Routledge research in transnationalism »), 2014.

<sup>80</sup> Cf. pour l'espace germanophone par exemple les travaux d'Ursula Apitzsch, Roswitha Breckner, Lena Inowlocki, Helma Lutz ou Gabriele Rosenthal.

<sup>81</sup> Cf. pour la France cf. par exemple les travaux de Beate Collet, Catherine Delcroix, Adelina Miranda, Laura Odasso ou Blandine Veith.

la subjectivité des migrants et leur capacité d’agir.<sup>82</sup> En revanche, concernant les personnes en exil, notamment celles arrivées récemment en Europe, ces perspectives sont plus rares.<sup>83,84</sup> Cela pourrait s’expliquer par la représentation collective dominante du réfugié en tant que victime, dépossédé de son pouvoir d’agir et en attente d’un secours extérieur. En effet, la situation de vulnérabilité particulière des personnes réfugiées porte l’attention facilement sur la question de leur protection (institutionnelle) et l’éloigne de leurs expériences subjectives. Dans son étude sur la vie quotidienne des « demandeurs d’asile », Vicky Täubig note également que les quelques études empiriques qui s’intéressent à la subjectivité des réfugiés les réduisent souvent au rôle de victimes et évoquent exclusivement leur souffrance.<sup>85</sup> Un autre facteur d’explication pourrait résider dans l’attractivité que semble exercer la procédure d’asile sur la recherche. Comme évoqué, une partie des études existantes se focalisent en effet sur cette phase du parcours de vie des personnes en exil. Il s’agit là d’un sujet intéressant pour les sciences sociales, où les relations de l’État envers la migration « indésirable » deviennent particulièrement visibles. Quand on travaille sur les « demandeurs d’asile », leurs conditions de vie restrictives sautent aux yeux et il est facile d’ignorer que ces personnes avaient aussi une vie avant d’arriver dans le pays d’accueil et que celle-ci continue après la procédure d’asile.

Cependant, je souhaite aussi mettre en avant les travaux sur l’exil qui vont dans le sens d’une approche biographique plus large, et qui m’ont beaucoup inspirée tout au long de ce travail. L’étude déjà mentionnée de Vicky Täubig sur les expériences des « demandeurs d’asile » en Allemagne en fait partie. Bien que l’auteure analyse surtout la vie quotidienne de ses enquêtés, elle étudie aussi comment leurs projets biographiques doivent être adaptés dans le contexte des politiques d’accueil restrictives. Dans son étude sur les exilés originaires d’Algérie en France et au Canada, Myriam Hachimi Alaoui ne compare pas seulement les parcours de ses enquêtés dans deux sociétés poursuivant des projets politiques différents, mais elle reconstruit aussi deux idéaux-types pour saisir deux manières différentes dont l’exil peut être

---

<sup>82</sup> Cf. Irini SIOUTI, « Migration und Biographie », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 223–232, p. 225.

<sup>83</sup> Une exception constitue par exemple Elifcan KARACAN, « In Search of Lost Symbolic Capital: Turkish Political Exiles in Germany », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 217–230.

<sup>84</sup> Cf. aussi Marko VALENTA, « Refugees’ Social Trajectories and Trajectories of the Self », *FQS*, 11(2), 2010.

<sup>85</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 77.

vécu. Elle distingue « l'exil assumé » de « l'exil subi ».<sup>86</sup> Dans son ouvrage « Par-delà des silences », Pascale Jamoulle aborde, notamment, la question des possibilités de raconter des histoires biographiques marquée par l'immigration et de sortir, par ce « travail de l'exil », du silence imposé par la société française sur ses origines.<sup>87</sup> Dans son étude sur les trajectoires scolaires de jeunes réfugiés en Allemagne, Albert Scherr met en avant aussi la diversité des expériences biographiques de ses enquêtés.<sup>88</sup> Enfin, dans sa thèse, Arne Worm étudie les présentations de soi et appartenances de réfugiés syriens, et insiste sur leurs expériences de la violence.<sup>89</sup>

Quelle contribution cette thèse peut-elle donc apporter à la littérature existante ? D'une part, elle espère esquisser un premier pas vers une comparaison systématique des politiques mises en place par la France et l'Allemagne à l'égard des « demandeurs d'asile » et des « réfugiés », étant donné la quasi-absence de travaux comparatifs à ce sujet. Ce manque dans la littérature est finalement étonnant au vu de l'europanisation – de plus en plus souhaitée au niveau politique – des conditions d'accueil des personnes en exil. Il témoigne également du fait que ces politiques restent largement aux mains des États-nations, et que leur analyse sociologique est également principalement menée dans le cadre des États-nations. Je considère que c'est regrettable, car c'est précisément la confrontation de ces politiques qui rend visibles leurs logiques, invisibles à première vue et qui, sans comparaison, ne seraient pas abordées.

Deuxièmement, cette thèse cherche à surmonter le fossé qui se creuse dans la littérature entre, d'une part, les analyses (assez nombreuses) des politiques d'accueil et des expériences des personnes pendant la procédure d'asile et, d'autre part, les études (moins nombreuses) qui s'intéressent à « l'intégration » des « réfugiés ». Ces deux thèmes se sont imposés séparément l'un de l'autre. Ici, l'approche biographique, qui rend les parcours de vie visibles dans leur durée, ouvre la possibilité de comprendre comment s'enchaînent des phases différentes, façonnées par les catégories administratives, en commençant par la fuite (clandestine), en passant par la procédure d'asile (restrictive et provisoire) jusqu'à la catégorie

---

<sup>86</sup> Myriam HACHIMI ALAOUÏ, *Les chemins de l'exil. Les Algériens exilés en France et au Canada depuis les années 90*, Paris, L'Harmattan (coll. « Collection logiques sociales »), 2007.

<sup>87</sup> Pascale JAMOULLE, *Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration*, Paris, La Découverte, 2013.

<sup>88</sup> Cf. Albert SCHERR, « Social Integration and Racist Discrimination of Young African Refugees in Germany », dans Katharina CREPAZ, Ulrich BECKER et Elisabeth WACKER, (dir.), *Health in diversity - diversity in health. (forced) migration, social diversification, and health in a changing world*, Wiesbaden, Springer VS, 2020, p. 135–148.

<sup>89</sup> Arne WORM, *op. cit.*, 2019.

de « réfugié ». L'approche biographie permet également de s'interroger précisément sur les conséquences à moyen terme de la politique d'accueil sur les parcours de vie, au-delà du vécu de la demande d'asile.

## La structure de la thèse

Cette thèse se divise en deux grandes parties. La première partie est consacrée aux approches et contextes de la recherche. Le premier chapitre décrira le déroulement de l'enquête et abordera en particulier les questions d'accès au terrain de recherche, le processus de collecte et d'analyse des données et la construction de la comparaison franco-allemande à partir des études de cas sélectionnés. Le deuxième chapitre présentera l'ancrage théorique du travail en se référant à différents cadres d'analyse comme la sociologie de l'exil, les théories sociologiques sur les possibilités d'action dans des contextes (contraignants), les théories de la recherche biographique, ainsi que des notions de la sociologie de la migration. Le troisième chapitre sera consacré à la reconstitution des contextes politiques en France et en Allemagne, marqués par les politiques d'asile, d'accueil et d'intégration, dans lesquels s'inscrivent les parcours de vie de mes interlocuteurs. La deuxième partie de cette thèse étudiera les tentatives de mes interlocuteurs pour reconstruire une vie en exil à travers les différentes étapes de leurs parcours. Ainsi, le quatrième chapitre retracera les dynamiques de leurs fuites vers l'Allemagne ou la France et analysera leurs entrées dans la catégorie de « demandeur d'asile ». Le cinquième chapitre abordera la façon dont les personnes en exil vivent le temps de la procédure d'asile en France et en Allemagne. Le sixième chapitre sera consacré à leurs expériences, suite à l'obtention du statut de « réfugié ». La conclusion générale sera l'occasion de résumer quelques effets des contextes politiques nationaux sur les parcours des personnes en France et en Allemagne et de revenir sur les possibilités de reconstruction d'une vie en exil.



---

## PARTIE I – Approches et contextes de la recherche

### Chapitre 1 : Des récits de vie à la comparaison franco-allemande

---

Comment construire une enquête à partir de récits biographiques recueillis auprès de réfugiés dans une perspective de comparaison internationale ? Cette question, à laquelle est consacrée ce premier chapitre, a accompagné le processus de ma recherche tout au long de cette thèse. Elle incite à détailler le cadre épistémologique et méthodologique de ce travail, et m'invite à revenir sur des défis très concrets qui se sont posés à son tout début, comme la question de l'entrée en contact avec des personnes en exil, tout en abordant des questions plus abstraites, telles que la possibilité de générer des connaissances sociologiques à partir d'études de cas.

L'orientation épistémologique de ma thèse s'est construite à travers mon intégration dans le réseau de recherche franco-allemand *Migreval*, fondé par les sociologues Catherine Delcroix, Daniel Bertaux, Ursula Apitzsch et Lena Inowlocki. En étudiant le phénomène migratoire dans une perspective biographique, il s'agit notamment d'analyser les imbrications entre expériences subjectives des migrants et contextes objectifs.<sup>90</sup> Ce réseau m'a familiarisée avec la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques », qui propose d'analyser les effets de mesures politiques à partir d'entretiens biographiques avec des personnes concernées par celles-ci. Ces récits biographiques peuvent être croisés avec des entretiens accordés par des « personnes-ressources », terme repris du réseau de recherche et désignant des individus ayant joué un rôle dans le parcours des interviewés, et/ou disposant d'une expérience dans les domaines politiques évalués. Pour examiner les expériences des personnes dans les contextes des politiques à l'égard des « demandeurs d'asile » et « réfugiés » mises en place en France et en Allemagne, je me suis fortement inspirée de cette approche. Mon implication dans *Migreval* m'a également sensibilisée à accorder une importance particulière à la dimension éthique de mon travail de recherche, comme le préconise la chercheuse canadienne Christina Clark-Kazak pour le champ de la *Forced*

---

<sup>90</sup> Pour avoir un aperçu plus détaillé de la perspective de recherche du réseau, voir : Ursula APITZSCH, Daniel BERTAUX, Lena INOWLOCKI et Catherine DELCROIX, « Introduction to the thematic issue on „Socialization, family, and gender in the context of migration” », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, 1+2, 2014, p. 3–10.

*migration research*.<sup>91, 92</sup> Il s'agit non seulement d'adopter une posture d'empathie vis-à-vis des personnes, en manifestant une égalité entre humains, comme l'évoque Michel Agier<sup>93</sup>, mais aussi, à chaque étape de la recherche, de trouver des astuces pour renforcer la position structurellement plus fragile de mes interlocuteurs et éviter qu'ils se retrouvent dans des situations marquées par la contrainte, comme les suscitent souvent les politiques d'asile et d'accueil exigeant constamment de la part des personnes en exil de se justifier.

En suivant la logique du processus de recherche, j'expliquerai premièrement comment je suis entrée en relation avec les personnes en exil. Deuxièmement, j'introduirai l'approche biographique, en particulier la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques », et j'aborderai comment les entretiens biographiques ont été réalisés. Troisièmement, je dresserai un portrait global des profils et situations des personnes ayant participé à l'enquête et retracerai comment la situation de ces jeunes hommes arrivés seuls dans le pays d'accueil a émergé comme un objet de recherche spécifique par rapport à la question de la reconstruction de la vie en exil. Quatrièmement, je détaillerai comment une montée en généralité s'est faite sur la base des entretiens biographiques, et comment j'ai construit la comparaison franco-allemande, en abordant le rôle des entretiens avec les « personnes-ressources » dans la reconstitution des contextes nationaux.

## 1.1 Construire des relations d'enquête dans un contexte contraignant

Dans quelles conditions ont évolué les relations avec les personnes en exil qui ont participé à l'enquête ? Dans un premier temps, j'évoquerai quelques-uns des obstacles auxquels j'ai été confrontée lors de mes tentatives d'entrée en contact avec mes interlocuteurs, afin de mettre en évidence les contraintes structurelles spécifiques rencontrées sur le terrain de recherche. Dans un second temps, je détaillerai comment dans un contexte que l'on peut qualifier de contraignant, il est néanmoins devenu possible d'établir des liens, de développer une relation de recherche et, dans certains cas, de la maintenir dans la durée.

---

<sup>91</sup> Cf. Christina CLARK-KAZAK, « Developing ethical guidelines for research », *Forced Migration Review*, 61, 2019, p. 12–14.

<sup>92</sup> Cf. Karen BLOCK, Deborah WARR, Lisa. GIBBS et Elisha. RIGGS, « Addressing Ethical and Methodological Challenges in Research with Refugee-background Young People. Reflections from the Field », *Journal of Refugee Studies*, 26(1), 2013, p. 69–87.

<sup>93</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 11.

### 1.1.1 Un contexte d'enquête marqué par des contraintes

La littérature méthodologique des *Refugee & Forced Migration Studies* met en exergue le rôle dominant joué par les institutions quand il s'agit de mener des recherches empiriques dans le champ de la fuite et de l'exil.<sup>94</sup> Ce rôle dominant résulte des ambitions de l'État-nation à contrôler et à réguler politiquement la migration. Ainsi, dans le cas des personnes en exil, l'État ne structure pas seulement leur vie quotidienne pendant la procédure d'asile (par exemple, via l'hébergement dans une institution spécifique), mais même au-delà de l'obtention du statut de « réfugié », l'État continue d'y jouer un rôle dominant, que ça soit via les structures de l'État social, ou bien au travers des questions de droit de séjour. Ces institutions peuvent, du point de vue du chercheur, apparaître comme des points de contact « naturels », lorsqu'il s'agit d'entrer en contact avec des personnes en exil. C'est notamment à partir des lieux d'hébergement des « demandeurs d'asile » et « réfugiés » que partent un grand nombre d'études empiriques.<sup>95</sup>

Cependant, mes premières tentatives pour rencontrer des interlocuteurs en France (l'entrée sur le terrain<sup>96</sup> a débuté à Strasbourg) via les structures d'hébergement pour « demandeurs d'asile » montrent clairement que ces institutions jouent également un rôle de « *gatekeeper* »<sup>97</sup>, en décidant de l'accès ou du non-accès de la chercheuse aux personnes en exil. Très rapidement, il m'apparaît évident que ces structures ne constituent pas une voie d'accès à privilégier pour identifier les personnes qui participeraient à un entretien biographique. En effet, la plupart des travailleurs sociaux intervenant dans les centres d'hébergement que j'ai interrogés dans le cadre de ce travail en tant que « personnes-ressources » ont réagi de manière plutôt évasive lorsque je leur ai demandé d'organiser des contacts avec les résidents<sup>98</sup> de leur structure. Dans les rares cas où un contact a pu être organisé, celui-ci s'est inscrit inévitablement dans la relation entre le travailleur social en tant

---

<sup>94</sup> Cf. Christina CLARK-KAZAK, *op. cit.*, 2019.

<sup>95</sup> Cf. par exemple Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009; Ingmar ZALEWSKI, *op. cit.*, 2017 ou Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010.

<sup>96</sup> Je retiens ici l'idée de Sophie Djigo d'un « terrain » qui s'est construit au fur et à mesure via les relations avec les enquêtés. Cf. Sophie DJIGO, *Aux frontières de la démocratie. De Calais à Londres sur les traces des migrants*, Lormont, Le Bord de l'eau (coll. « Collection Diagnostics »), 2019, p. 14.

<sup>97</sup> Christina CLARK-KAZAK, *The Future of Forced Migration Research? Ethics and Methods in Politicised (Im)mobility Contexts*, 3rd Conference of the German Network of Forced Migration Researchers, 17.09. 2020.

<sup>98</sup> J'utilise ici ce terme, puisque c'est en tant que résidents de structures d'hébergement que les personnes en exil sont perçues par les institutions et leurs acteurs.

que représentant de l'institution d'hébergement et son résident, une relation caractérisée par un fort déséquilibre de pouvoir.

Que cette relation soit marquée par une dépendance m'apparaît flagrante à l'occasion d'une situation survenue au début de ma thèse : en sortant d'un café où j'ai mené un entretien avec une travailleuse sociale, nous croisons l'un des résidents du Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)<sup>99</sup> où elle travaille. Spontanément, elle me présente le jeune homme comme un candidat approprié pour un entretien et celui-ci accepte de me revoir à une date ultérieure. Cependant, lorsque je l'appelle les jours suivants pour fixer un rendez-vous, le jeune homme esquivé la demande, en insistant sur le fait qu'il est « occupé » pour le moment. Il devient clair pour moi qu'il ne veut pas participer à l'enquête, mais qu'il lui a été impossible de refuser en présence de son travailleuse sociale. Cette observation coïncide avec la perception d'une travailleuse sociale, également salariée dans un CADA, pour laquelle est évident qu'il n'est possible aux résidents d'exprimer ouvertement des critiques vis-à-vis du personnel du CADA que lorsqu'ils auront quitté l'institution.<sup>100</sup> L'un des défis éthiques de ma recherche consiste donc à m'assurer qu'aucun réfugié ne participera à l'enquête par obligation envers une personne à laquelle il est lié par une relation de pouvoir asymétrique.

L'un des arguments invoqués par les travailleurs sociaux pour rejeter mes demandes d'entrée en contact avec les résidents de leurs établissements est « la vulnérabilité » attribuée à ces derniers.<sup>101</sup> En effet, c'est surtout le caractère *biographique* de l'entretien qui me rend suspecte, aux yeux des travailleurs sociaux, inquiets de me voir *fouiller* dans les expériences (traumatiques) des personnes en exil. C'est donc précisément parce que de nombreux travailleurs sociaux sont bien conscients de leur position de pouvoir vis-à-vis des résidents, qu'ils ont été soucieux de ne pas en abuser en les plaçant dans une situation d'entretien.

---

<sup>99</sup> Les Centres d'accueil de demandeurs d'asile constituent le dispositif d'hébergement « classique » pour demandeurs d'asile.

<sup>100</sup> Cf. entretien avec Babeth Mercier, travailleuse sociale dans un CADA, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

<sup>101</sup> D'autres chercheurs font état d'expériences similaires dans ce contexte. Dans son étude sur les personnes en exil à Paris, Pascale Jamoulle souligne que les travailleurs sociaux craignaient que l'entretien entraîne une stigmatisation supplémentaire des personnes accompagnées et insiste sur le fait que surtout dans le contexte français, il s'agissait de « gérer les origines des gens en silence » (Pascale JAMOULLE, *op. cit.*, 2013, p. 13-14). L'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) de Strasbourg rapporte que dans le cadre d'une étude, les associations auraient rarement établi de contacts avec les personnes en exil, justement pour empêcher la « violence implicite que représente le fait de ne pas être en mesure de refuser de se raconter une fois de plus » (ORIV ALSACE, *Demandeurs d'asile et processus d'intégration*, Cahier de l'Observation, Strasbourg, 2009, p. 20).

Paradoxalement, ils ont ainsi refusé de donner des entretiens au nom de leurs résidents. L'imaginaire du réfugié en tant que victime à protéger reste très présent dans ces situations.

Par ailleurs, c'est justement la forme d'enquête sociologique de l'*entretien* qui, dans le contexte de la fuite et de l'exil, risque d'être associée par les réfugiés à l'audition, principal instrument de la politique d'asile. En effet, tant en France qu'en Allemagne, l'*entretien* est au cœur de la procédure d'asile, il détermine l'attribution du statut protecteur de « réfugié » au « demandeur d'asile », et par conséquent l'autorisation ou le refus de pouvoir rester légalement dans le pays. En France, j'ai observé combien les travailleurs sociaux associaient le terme de *récits de vie* (utilisé par moi au sens sociologique) aux *récits* produits dans le cadre de la *procédure d'asile*. Ceci s'explique par le fait qu'en France, les travailleurs sociaux des structures d'hébergement sont très impliqués (plus qu'en Allemagne) dans les différentes étapes de la procédure d'asile, ce qui est également lié à la construction différente de la procédure dans les deux pays. Ainsi, en France, contrairement à l'Allemagne, un rapport écrit, un *récit*, sur les causes de la fuite doit être soumis à Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)<sup>102</sup> avant même l'audition, et les travailleurs sociaux sont en partie impliqués dans rédaction de ce rapport.<sup>103</sup>

Mais ce sont surtout les personnes en exil elles-mêmes qui associent la forme de l'entretien aux situations (institutionnelles) dans lesquelles elles doivent justifier leur présence. « Les migrants forcés dépendent du fait que leurs histoires soient entendues et crues », écrit l'anthropologue Marita Eastmond.<sup>104</sup> Ne pas être cru a des conséquences fatales, surtout dans le contexte de la procédure d'asile.<sup>105</sup> En effet, les institutions exigent constamment des justifications, « la voix » de ceux dont le séjour est considéré potentiellement illégitime, comme le soulignent Margarita Sanchez-Mazas *et al.* dans l'analyse de leur enquête sur les

---

<sup>102</sup> L'Office français de protection des réfugiés et apatrides est l'institution en France qui est chargée de l'évaluation des demandes d'asile. Elle est rattachée au ministère de l'intérieur. Son siège se trouve à Fontenay-sous-Bois.

<sup>103</sup> Cf. sur ce sujet Sophie MATHIEU, « Quand les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs d'asile en centres d'accueil : du cadre prescrit aux régulations et stratégies professionnelles », thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2020.

<sup>104</sup> Original : « *[F]orced migrants depend on having their stories heard and believed* ». Marita EASTMOND, *op. cit.*, 2007, p. 258.

<sup>105</sup> Sur le sujet de l'entretien comme méthode dans le contexte de l'asile, cf. aussi Andrea FRITSCHKE, « Kultur(en) und Sprache(n) der Asylwirklichkeit – Herausforderungen empirischer Forschung im Kontext von Unsicherheit, Verrechtlichung, Interkulturalität und Mehrsprachigkeit », *Österreichische Zeitschrift für Soziologie*, 41(2), 2016, p. 165–190.

personnes exclues du droit l'asile.<sup>106</sup> Elles cherchent à accéder à leurs biographies.<sup>107</sup> Cela vaut non seulement pour l'accès à un droit de séjour, mais aussi pour de nombreuses situations de la vie quotidienne, par exemple quand il s'agit de s'adresser à une association pour obtenir des bons alimentaires. Cette contrainte d'avoir à défendre la légitimité de sa propre présence risque d'être reproduite dans la situation de l'entretien biographique.<sup>108</sup> Ainsi, Félix, un interlocuteur d'Afrique centrale, apporte à notre rendez-vous des articles de journaux et des coupures de vidéos qu'il a déjà soumis à l'OFPRA afin d'étayer son récit de preuves comme l'a exigé l'institution. Au-delà du contexte spécifique de l'asile, l'entretien est potentiellement associé à une sorte d'évaluation, un test auquel on peut échouer ou réussir. Ainsi, lorsque je discute avec deux Syriens de la possibilité de faire un entretien biographique, l'un d'eux me demande, en plaisantant, si je vais leur enlever leurs téléphones portables pour qu'ils ne puissent pas « tricher dans leurs réponses aux questions ». Créer une ambiance favorable à une narration la moins sous contrainte possible constitue donc un enjeu, à la fois méthodologique et éthique.

Les représentations collectives de la figure du réfugié, perçu comme une victime, n'ont pas seulement été prépondérantes dans mes interactions avec les travailleurs sociaux, mais leur présence dans le débat public a également rendu plus compliqué l'entrée en contact avec des personnes, dans l'objectif de les interviewer sur la base de leur expérience de fuite.<sup>109</sup> Ainsi, une salariée d'une association du secteur social en France me propose de me mettre en contact avec un jeune étudiant syrien ayant participé à un événement organisé par cette structure quelques semaines auparavant. La salariée le contacte pour lui faire part de ma demande et me donne ensuite son numéro de téléphone. Mohammad et moi convenons de nous rencontrer le lendemain soir, dans un café du quartier étudiant de la ville. Lorsque

---

<sup>106</sup> Margarita SANCHEZ-MAZAS, Jenny MAGGI et Marta ROCA I ESCODA, « En quête de la voix des sans-droits. Le cas des exclus du droit d'asile », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010, p. 143–160, p. 150.

<sup>107</sup> Cf. Marc THIELEN, « Freies Erzählen im totalen Raum? – Machtprozeduren des Asylverfahrens in ihrer Bedeutung für biografische Interviews mit Flüchtlingen », *Forum: Qualitative Social Research (FQS)*, 10(1), 2009.

<sup>108</sup> Dans sa thèse, Arne Worm rapporte également que les personnes exilées auraient souligné à plusieurs reprises la nécessité de leur fuite, pour se distinguer des « réfugiés économiques » correspondant aux représentations dominantes. Arne WORM, *op. cit.*, 2019, p. 232.

<sup>109</sup> Comme l'explique Mariam Arouna, une demande d'entretien implique de fait la désignation de la personne en tant que « Flüchtling ». Aussi, les interlocuteurs doivent-ils au moins assumer temporairement la position de réfugié, même s'ils peuvent ensuite la remettre en question. Cf. Mariam AROUNA, « Von 'Flüchtlings-' und Fremdheitskonstruktionen: Positionierungsprozesse im Flucht Kontext », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, *op. cit.*, 2019, p. 79–94, p. 90.

j'arrive devant le café, Mohammad m'attend, adossé au mur, un skateboard sous le bras. « *Tu me rencontres parce que je suis un réfugié* », dit-il en guise de salutation. Recruté comme interlocuteur pour un projet de recherche sur les personnes réfugiées, il se sent réduit à cette catégorie, qui efface d'autres caractéristiques qu'il aurait aimé mettre en avant, comme celle d'étudiant.

Du côté allemand, plus encore qu'en France, la présence dominante depuis 2015 dans le débat public des représentations collectives du *Flüchtling*, évoqué de plus en plus comme un problème sécuritaire ou d'intégration, a pour effet que nombre de mes interlocuteurs, dans les discussions préliminaires précédant l'entretien biographique, se sentent obligés de faire référence à ces discours dominants stigmatisants. Ainsi, Marcus, par exemple, un jeune Syrien d'une vingtaine d'années rencontré dans une petite ville du Sud de l'Allemagne, souligne à quel point il serait important que je ne m'entretienne pas uniquement avec « *des réfugiés qui se prélassent et fument de l'herbe toute la journée* », mais aussi avec ceux qui « *aiment apprendre et travailler* ». Ainsi, dans les interactions avec des personnes supposées appartenir à la « majorité dominante »<sup>110</sup> (comme c'est souvent le cas du chercheur), la représentation de soi des personnes en exil dans l'entretien semble exiger inévitablement une reproduction et une distanciation de la figure (potentiellement stigmatisante) du *Flüchtling*.

Sur le terrain, j'ai constaté qu'une enquête menée auprès de personnes en exil et basée sur des entretiens biographiques révèle des contraintes qui posent problème à la fois éthiquement et méthodologiquement. Par ailleurs, le recrutement d'interlocuteurs par le biais d'institutions, qui semble constituer une voie naturelle, présente l'inconvénient que ce n'est pas la chercheuse elle-même qui aborde les interlocuteurs. La tâche de définir la situation de l'entretien est donc laissée, dans un premier temps, aux représentants de ces institutions. Comme les personnes se trouvent objectivement dans des relations de dépendance par rapport à ces institutions, cela induit un risque d'absence de liberté dans la décision de participer ou non au projet de recherche. Le pouvoir des discours dominants sur les migrations et l'asile, auxquels les personnes en exil sont confrontées en permanence dans

---

<sup>110</sup> La recherche sociologique souligne l'importance des rapports de domination dans sa réflexion autour des termes de « minorité » et « majorité », tout en insistant sur le caractère construit de ces derniers (cf. Rachad ANTONIUS, « Repenser les catégories de « majorité » et de « minorité ». L'islamisme comme phénomène minoritaire dans les sociétés occidentales », *Revue européenne des migrations internationales*, 31(2), 2015, p. 11–30). Ici, il ne s'agit pas de montrer mes interlocuteurs en tant que « minorité », mais plutôt d'insister sur le fait que ces catégories peuvent influencer leur perception de la chercheuse.

leur vie quotidienne, fait qu'il est difficile de s'adresser à elles sans les assigner à des catégories (stigmatisantes), surtout si la chercheuse est perçue comme appartenant à une « majorité ». La distance entre la position sociale assignée aux personnes en exil et celle attribuée à la chercheuse suggère, à première vue, de caractériser la relation de recherche comme une « relation de pouvoir »<sup>111, 112</sup>, potentiellement marquée par une violence symbolique<sup>113</sup>. En effet, je n'ai jamais eu à remettre en question mon droit de séjour en France ou en Allemagne, il ne m'est pas interdit de travailler ; au contraire, je poursuis le projet relativement prestigieux d'un doctorat, et je n'ai jamais été exposée au racisme. Dans cette relation asymétrique, avec en toile de fond la connotation spécifique de l'entretien dans le contexte de la politique d'asile, établir de la confiance entre chercheur et enquêté ne va pas de soi.<sup>114</sup> L'enquêté risque de percevoir l'entretien biographique comme une situation où il aura, une fois encore, à défendre la légitimité de sa présence, et cela dans une langue qu'il commence tout juste à apprendre. Il semble donc difficile de créer des situations dans lesquelles les personnes interviewées pourront construire librement leurs récits biographiques. Comment alors établir de la confiance dans un contexte marqué par la méfiance ?

### 1.1.2 La construction des relations d'enquête avec les personnes en exil

Si le chercheur occupe souvent une position sociale plus établie par rapport à l'enquêté, il se trouve aussi à son égard dans une « position de demande », comme le souligne Catherine Delcroix.<sup>115</sup> Le déroulement de l'enquête dépend également des interlocuteurs qui peuvent rejeter les demandes d'entretien, comme je l'ai évoqué au sous-chapitre précédent. La sociologue Gabriele Rosenthal le précise, les voies d'accès par lesquelles le chercheur apprend à connaître et à contacter son interlocuteur, jouent un rôle central dans la manière dont ce dernier définit la situation d'entretien. Une fois qu'un cadre a été établi, il est difficile de réviser ces conditions par la suite.<sup>116</sup> Parfois, dans la littérature méthodologique, il est aussi question d'un « pacte » qui serait conclu entre le chercheur et l'enquêté concernant sa

---

<sup>111</sup> Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». », *Politix*, 9(35), 1996, p. 226–257, p. 238.

<sup>112</sup> Voir sur cet aspect aussi Marc THIELEN, *op. cit.*, 2009.

<sup>113</sup> Pour approfondir la réflexion sur la « violence symbolique » dans une définition bourdieusienne dans la relation d'enquête dans le contexte de l'exil, cf. aussi Karen BLOCK, *et al.*, *op. cit.*, 2013.

<sup>114</sup> Cf. sur cet aspect aussi Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016, p. 171.

<sup>115</sup> Catherine DELCROIX, « S'engager dans la durée. De la relation d'enquête aux effets de la publication », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, *op. cit.*, 2010, p. 131–141, p. 134.

<sup>116</sup> Cf. Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 95.

participation à l'enquête et qui permet d'évoquer tant ses attentes que ses motivations vis-à-vis de la recherche.<sup>117</sup> Il faut donc développer des stratégies d'accès et d'interaction avec les personnes en exil pour contourner, au moins partiellement, les contraintes décrites ci-dessus et créer des situations dans lesquelles il devient éthiquement possible et méthodologiquement prometteur de mener des entretiens biographiques. Ainsi, ayant fait l'expérience du rôle puissant que jouent les institutions dans la vie des « demandeurs d'asile » et des « réfugiés », je cherche dans la mesure du possible à faire la connaissance de mes interlocuteurs par des voies alternatives.<sup>118</sup> Pour cela, des facettes de l'enquêtrice dépassant son rôle de chercheuse<sup>119</sup>, ainsi que de l'enquêté dépassant son assignation à la figure du réfugié, doivent inévitablement être engagées dans l'interaction.<sup>120, 121</sup>

L'une des stratégies d'accès consiste à mobiliser des contacts déjà établis à Strasbourg et dans le Sud de l'Allemagne lors d'activités bénévoles antérieures dans le domaine de l'enseignement des langues. Grâce à cette casquette de bénévole, j'ai pu rencontrer des personnes en cours de procédure d'asile. Dans certains cas, principalement favorisées par nos âges similaires, des relations s'étaient développées en dehors de ce cadre. Comme pour toutes mes demandes d'entretien, lorsque je reprends contact avec ces anciennes connaissances, je prends soin de présenter l'entretien biographique en indiquant la possibilité de pouvoir s'en retirer à tout moment.<sup>122</sup> Cependant, j'ai alors l'impression que pour beaucoup de ces anciennes connaissances, l'accord pour un entretien biographique ou la mise en lien avec d'autres interlocuteurs, représente une sorte de contre-don, après avoir été dans le cadre de la relation entre bénévole et réfugié dans la position de celui qui avait besoin d'aide. Ainsi, je réalise en 2017 un entretien biographique avec Ajmal, un jeune Afghan qui a suivi mes cours d'allemand en 2015. Je lui demande s'il connaît quelqu'un qui serait également intéressé par un entretien. Le lendemain, je suis invitée à dîner chez Ajmal et ses colocataires,

---

<sup>117</sup> Daniel BERTAUX, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin (coll. « 128 : tout le savoir »), 2016, p. 42.

<sup>118</sup> Cf. aussi Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016, p. 172.

<sup>119</sup> Ainsi, il s'agit d'inclure « le chercheur et sa subjectivité au cœur même de la dynamique de construction de savoir ». Alexandra GALITZINE-LOUMPET et Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY, « Face à l'exil au risque des subjectivités », *Journal des anthropologues*, Hors-Série, 2018, p. 12.

<sup>120</sup> Cf. Roland RAYMOND, « La problématique de l'"acteur faible". Un objet-piste », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, *op. cit.*, 2010, p. 233–244, p. 235.

<sup>121</sup> Cf. sur cet aspect aussi Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010.

<sup>122</sup> J'essaie également de m'adapter autant que possible aux interlocuteurs quand il s'agit d'organiser pratiquement la situation d'entretien. Ainsi, je les laisse déterminer l'heure et le lieu de l'entretien.

et quand j'arrive, il m'indique qu'il va m'aider, que deux de ses amis attendent déjà d'être interviewés et qu'il se chargera de la traduction.

Une autre stratégie développée au fil du temps pour faire la connaissance d'interlocuteurs potentiels consiste à me rendre à des événements semi-publics ou informels où je suppose ou sais que je vais y rencontrer des personnes en exil. Cette stratégie joue un rôle plus important dans le contexte français de Strasbourg, où je vis, ce qui me permet de multiplier ces visites. Ces événements comprennent, par exemple, des ateliers linguistiques organisés par une médiathèque, au cours desquels des étrangers nouvellement arrivés dans la ville se réunissent pour parler en français, ou des « soirées interculturelles » organisées par des associations, dont l'objectif est, par exemple, de mettre en contact des personnes « ayant ou non une expérience de migration forcée »<sup>123</sup>. À Stuttgart, je prends contact avec des associations de bénévoles qui organisent des événements dans les centres d'hébergement des réfugiés, mais aussi dans les locaux de municipalités. À ces occasions, à l'instar des « soirées interculturelles » en France, l'objectif est de créer des occasions d'échange et de convivialité, selon différents formats, tels que des « après-midi de bricolage », des « soirées jeux », des « cafés internationaux » ou des « cafés-gâteaux ». Par ces structures fondées sur le bénévolat, j'entre également en contact avec un groupe de Syriens qui, par analogie avec de nombreuses offres spécifiquement destinées aux femmes réfugiées en Allemagne, organise une sorte de « soirée thé » pour hommes.

Lors de ces événements, les positionnements sociaux des acteurs ne sont remis en question que de manière limitée, surtout lorsque la répartition des rôles entre réfugiés et bénévoles est assez rigide. Je suis donc parfois immédiatement associée à la figure d'une bénévole. Cependant, surtout lors d'événements organisés autour de thématiques plus larges, comme les nouveaux-arrivants dans une ville, les interactions peuvent évoluer de manière moins prévisible. Ainsi, si je n'ai jamais dissimulé ma casquette de doctorante, il m'est facile de mettre en avant d'autres caractéristiques de ma personne qui légitiment ma présence dans ces événements. Dans les ateliers de langue française, je mets l'accent sur mes caractéristiques en tant qu'étrangère originaire d'Allemagne, et dans les événements interculturels en Allemagne, je souligne le fait que j'ai émigré en France. Comme l'a formulé Albena Tcholakova à partir de l'exemple de son étude empirique sur les réfugiés en France et

---

<sup>123</sup> Il s'agit ici du vocabulaire adopté par l'association en question.

en Bulgarie, « l'enquêteur peut apparaître à l'enquêté tantôt comme un autochtone, tantôt comme un étranger ». <sup>124</sup> À première vue, mon expérience franco-allemande peut sembler un détail, mais elle me permet dans ces interactions d'établir certains points communs avec mes interlocuteurs. Ainsi, nous échangeons sur le thème de l'apprentissage d'une langue étrangère ou les expériences parfois irritantes de la vie quotidienne à l'étranger. De manière plus large, j'essaie toujours de partir de ce que nous avons en commun : avec les interlocuteurs de ma génération, je parle des endroits dans les villes où on aime se retrouver entre amis. Evoquer ma thèse me permet d'échanger avec des personnes qui ont étudié dans leur pays d'origine à l'université. Ainsi, Ruya, une femme syrienne d'une trentaine d'années, me parle de ses études de psychologie, au cours desquelles elle a mené elle aussi des enquêtes empiriques, pour me proposer ensuite de me soutenir dans mon travail en m'accordant un entretien.

En particulier, dans le cas de personnes rencontrées lors d'événements dont le but est explicitement de nouer des contacts et d'échanger, je perçois qu'une soif de rencontres est également un motif pour accepter de me revoir en dehors de ce cadre, et, finalement, de participer à l'enquête. En effet, certains de mes interlocuteurs me disent combien il leur est difficile de faire connaissance avec « *des Français* » ou « *des Allemands* » <sup>125</sup>, regrettant le manque d'opportunités d'appliquer les connaissances linguistiques acquises dans des cours de langue. Dans ce contexte, je suis considérée à plusieurs reprises comme une source privilégiée d'informations sur la vie en France ou en Allemagne. Contrairement à d'autres chercheurs du champ des *Refugee & Forced Migration Studies*, je suis rarement confrontée à l'attente, de la part de mes interlocuteurs, d'un soutien très concret en échange de l'entretien, que ce soit pour une aide à remplir des formulaires administratifs ou un conseil juridique dans la procédure d'asile. <sup>126</sup> Cependant, à plusieurs reprises, mon avis est sollicité sur des questions « *culturelles* » <sup>127</sup>. Jad par exemple, un jeune homme du Soudan, saisit l'occasion de l'entretien biographique pour demander des conseils sur la manière dont il pourrait s'y prendre pour

---

<sup>124</sup> Albena TCHOLAKOVA, « Rendre compte du sensible sur les terrains comparés », dans Laurence ROULLEAU-BERGER, (dir.), *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail (coll. « Sociologiques »), 2012, 57–75, p. 66.

<sup>125</sup> Il s'agit ici des expressions utilisées par mes interlocuteurs.

<sup>126</sup> Cf. sur ce point Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016, p. 172.

<sup>127</sup> Encore s'agit-il ici des formulations utilisés par mes interlocuteurs.

rencontrer une femme en France. Il se renseigne en détail sur les endroits où l'on peut faire des rencontres et sur la répartition des tâches ménagères entre hommes et femmes.<sup>128</sup>

Lors des premières interactions avec des personnes en exil, c'est souvent la dimension comparative franco-allemande de la thèse qui favorise l'intérêt pour participer à l'enquête. Après tout, de nombreuses personnes ont des membres de famille ou des contacts dans d'autres pays européens, discutent donc souvent de mesures politiques mises en place dans des contextes nationaux spécifiques, et comparent, dans ces conversations quotidiennes, la situation de vie des réfugiés dans différents pays. De plus, comme cela a émergé des entretiens biographiques, quelques-uns de mes interlocuteurs se sont longtemps interrogés dans quel pays européen ils allaient s'installer après leur arrivée en Europe. Au moment où je les rencontre, certains se projettent déjà au-delà du pays d'accueil actuel. Ainsi, je suis invitée avec mon compagnon par Nidal, un Syrien d'une cinquantaine d'années, rencontré à une des soirées entre hommes syriens.<sup>129</sup> Nous sommes présentés à sa femme et à ses six enfants, dont deux sont au lycée. Tout au long de la soirée, Nidal ramène la conversation sur les possibilités de carrière de ses enfants après l'obtention de leur diplôme scolaire. Mon compagnon et moi sommes alors investis du rôle d'experts de l'enseignement supérieur en Europe. Ainsi, Nidal souhaite savoir où se trouvent les « *meilleures universités d'Europe* » et se renseigne en détail sur les conditions d'admission dans tel ou tel cursus universitaire en France ou en Allemagne.

Ces conversations informelles me permettent également de me positionner clairement du côté des personnes en exil sur le plan politique, ce qui est décrit dans la littérature méthodologique des *Refugee & Forced Migration Studies* comme une condition éthique et méthodologique de la recherche empirique.<sup>130, 131</sup> Ainsi, il ne s'agit pas d'essayer d'adopter

---

<sup>128</sup> Si certains de mes interlocuteurs m'ont demandé si je n'avais pas de « *copines intéressées* » à les rencontrer, je profite de ce passage pour insister sur le fait que je ne suis jamais devenue moi-même l'objet d'avances de la part d'enquêtés masculins (une question qui avait été abordée lors de mon Comité de suivi de thèse). Je fais plutôt l'hypothèse que le poids des représentations collectives autour des jeunes hommes immigrés, racisés, telles qu'elles ont pu être véhiculées lors de la nuit de Saint Sylvestre à Cologne en Allemagne, ont plutôt contribué à ce que mes interlocuteurs sont particulièrement prudents dans leurs rapports avec les femmes « blanches ».

<sup>129</sup> En effet, avec l'évolution de certaines relations d'enquête dans la durée, impliquant souvent des invitations mutuelles « chez soi », mon compagnon est devenu parfois partie prenante de ces relations d'enquête.

<sup>130</sup> Cf. Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 97.

<sup>131</sup> Cf. Catriona MACKENZIE, Christopher MCDOWELL et Eileen PITTAWAY, « Beyond 'Do No Harm'. The Challenge of Constructing Ethical Relationships in Refugee Research », *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 2007, p. 299–319.

une posture « neutre » niant l'inscription de la chercheuse dans la réalité sociale.<sup>132</sup> Au contraire, je tente de montrer à mes interlocuteurs, qui parfois se trouvent dans des situations administratives extrêmement précaires, qu'une participation à l'enquête n'aura pas de conséquences négatives pour eux, mais poursuit l'objectif de comprendre des mécanismes politiques qu'ils éprouvent dans leur vie quotidienne comme contraignants.<sup>133</sup> Dès les discussions préliminaires à l'entretien formel, cette approche conduit certains de mes interlocuteurs à se positionner de manière assez critique vis-à-vis du contexte politique en France ou en Allemagne, en faisant allusion à leurs expériences négatives. Ainsi, Said par exemple, un Irakien d'une trentaine d'années qui a fui en Europe en 2015 avec sa femme et leur enfant, fait remarquer que l'accès à la demande d'asile en France est extrêmement difficile. Medin, un Syrien d'une trentaine d'années, note qu'il se sentirait bien en Allemagne, s'il n'y avait pas cette « *politique de seconde classe à l'égard des réfugiés* ». Dans la littérature sur l'entretien biographique, il est parfois souligné que l'on gagne l'intérêt de potentiels participants à l'enquête, lorsqu'on présente sa recherche comme « utile ». <sup>134</sup> Cependant, j'ai plutôt l'impression que certains interlocuteurs ont saisi l'entretien comme une opportunité pour s'exprimer (aussi de manière critique) sur leur situation de vie en France et en Allemagne, sans forcément y associer l'attente d'un impact direct.

Dans ces discussions sur les mesures des politique d'accueil et d'intégration, il y a parfois des frictions (productives) entre la chercheuse et les enquêtés. Comme le souligne Jean-Paul Payet et Frédérique Giuliani, c'est justement en confrontant son objet de recherche avec le point de vue des enquêtés que le chercheur prend conscience qu'il ne dispose pas d'un « monopole sur la réflexivité »<sup>135</sup>. Cette expérience est particulièrement forte lors des « soirées thé » des Syriens, auxquelles normalement aucune femme n'est admise, et où je suis autorisée à me rendre uniquement en raison de mon rôle de chercheuse. On me demande de présenter mon sujet de recherche devant le groupe, et là encore, c'est la problématique des situations des réfugiés dans différents pays européens qui retient principalement l'attention de mes

---

<sup>132</sup> Cf. Roland PFEFFERKORN, « L'impossible neutralité axiologique. Wertfreiheit et engagement dans les sciences sociales », *Raison présente*, 3(191), 2014, p. 85–96, p. 91.

<sup>133</sup> Comme l'a aussi observé Sophie Djigo, le fait que les enquêtés comprennent clairement les objectifs du chercheur constitue une condition indispensable à la recherche empirique dans le contexte de l'exil. Cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 23.

<sup>134</sup> Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 59.

<sup>135</sup> Jean-Paul PAYET et Frédérique GIULIANI, « Introduction: Rencontrer, interpréter, reconnaître. Catégorisation et pluralité de l'acteur faible », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, *op. cit.*, 2010, p. 7–19, p. 13.

interlocuteurs. L'un des hommes me demande quel pays européen serait le meilleur pour les réfugiés, lorsqu'il est interrompu par son voisin : « *Vous n'avez certainement pas les mêmes idées que nous* ». Lorsque je lui demande ce qui, à ses yeux, est important pour évaluer qu'un pays est « *bon* » ou pas, il souligne que le facteur principal est la durée du permis de séjour accordé, car elle fait la « *différence entre instabilité et stabilité* ». Selon lui, en Suède, par exemple, le permis de séjour serait, contrairement à l'Allemagne, « *bien réglementée* », les « réfugiés » recevraient automatiquement un permis de séjour de durée illimitée.<sup>136</sup> Cette remarque me rend attentive dans mon analyse aux situations de séjour des « réfugiés » qui, contrairement à ce que l'on pourrait croire, peuvent rester incertaines au-delà de l'obtention d'un statut de protection. Ce positionnement critique est facilité par certaines situations, comme celle de la rencontre avec le groupe des hommes syriens. Il est aussi plus facile pour des interlocuteurs qui occupent déjà une position relativement sécurisée au pays d'accueil, en ayant obtenu le statut de « réfugié », par exemple. Toutefois, dans l'ensemble, il m'apparaît que pour beaucoup de personnes en exil, les entretiens sont l'occasion de rendre visibles les nombreuses difficultés et obstacles rencontrés en France et en Allemagne. Le fait que quelqu'un s'intéresse à leurs expériences dans ces contextes marqués par des contraintes peut signifier une certaine « reconnaissance » par autrui de l'énergie qu'ils investissent pour gérer leurs vies quotidiennes, phénomène également mis en avant par la littérature méthodologique.<sup>137, 138, 139</sup>

Bien que cela n'ait pas été prévu au début de l'enquête, avec certains des interlocuteurs, des relations à plus long terme se sont développées au fil du temps. Sans y avoir réfléchi méthodologiquement de manière systématique au préalable, cela m'a permis d'obtenir des données empiriques complémentaires à l'entretien biographique. Comme le soulignent les

---

<sup>136</sup> En effet, jusqu'en 2016, avec l'obtention du statut de « réfugié », les personnes accédaient en Suède à un titre de séjour permanent. Toutefois, depuis, l'attribution de ce titre de séjour est conditionnée, comme en Allemagne, entre autres, à trois ans de présence dans le pays. Cf. EUROPEAN COMMISSION, « Law 2016:752 concerning temporary restrictions on the granting of permanent residence permits for asylum seekers », 20.06.2016, [https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/law-2016752-concerning-temporary-restrictions-granting-permanent-residence-permits\\_en](https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/law-2016752-concerning-temporary-restrictions-granting-permanent-residence-permits_en), dernier accès : 02.02.2022.

<sup>137</sup> Cf. Margarita SANCHEZ-MAZAS, *et al.*, p. 149.

<sup>138</sup> Cf. Catherine DELCROIX, « S'engager dans la durée. De la relation d'enquête aux effets de la publication », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, *op. cit.*, 2010, p. 131–141, p. 133.

<sup>139</sup> D'autres enquêtés peuvent considérer l'entretien biographique comme une occasion pour continuer leur réflexion sur ce que l'exil leur fait subir, comme le soulèvent aussi Pascale Jamouille. Cf. Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013. Ainsi, Karl, par exemple, un jeune homme originaire d'Afghanistan, me dit que l'entretien sera l'occasion pour lui de faire le premier chapitre d'un livre, dans lequel il réfléchira à son « *histoire* ».

travaux de la sociologue Elise Pape, lors de l'investissement nécessaire pour établir une relation de confiance, base des entretiens biographiques, de fait, se créent souvent des situations où le chercheur pratique de l'observation participante.<sup>140</sup> Ainsi, mes interlocuteurs m'ont parfois invitée chez eux, dans des centres d'hébergement ou leurs appartements, me permettant ainsi de faire connaissance avec des membres de la famille ou des amis. En les suivant dans différents contextes, j'ai pu comparer leurs récits avec les pratiques observées et apprendre davantage sur leurs rôles et stratégies.<sup>141</sup> Sans avoir systématisé ces observations, elles ont contribué à augmenter ma sensibilité générale vis-à-vis de l'objet de recherche, et de nouvelles pistes analytiques se sont développées à partir de ces observations. Ainsi, je me suis intéressée aux questions de visibilité et de légitimité dans l'espace public, après avoir observé que Jad, un jeune Soudanais avec qui je prenais régulièrement le tram, cessait d'y parler lorsqu'il s'y sentait observé.

Suivre certains de mes interlocuteurs dans la durée m'a également permis d'observer l'évolution de leur situation en France ou en Allemagne.<sup>142</sup> Cela semble d'autant plus important que, dans de nombreux cas, notamment au cours des premières années suivant l'arrivée, la situation de vie objective change assez fréquemment, par exemple en raison des changements d'hébergement, de la réponse apportée à la demande d'asile, de la participation à des cours de langue ou de l'obtention d'un premier emploi. Non seulement j'ai pu observer ces changements, mais mes interlocuteurs les ont également évoqués lors de conversations informelles qui m'ont permis de suivre l'évolution de leurs récits.<sup>143</sup> Ces observations se sont avérées très fructueuses, notamment pour affiner l'analyse de la problématique de reconstruction d'une vie en l'exil.

Les conditions dans lesquelles les relations avec des personnes en exil se sont construites doivent aussi être considérées comme constituant une dimension à part entière du matériel empirique qui sera analysée tout au long de cette thèse. Elles ont contribué essentiellement

---

<sup>140</sup> Cf. Elise PAPE, « Biographieforschung und ethnografische Beobachtungen », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, *op. cit.*, 2018, p. 549–562.

<sup>141</sup> Cf. Elise PAPE, *Transmissions intergénérationnelles dans des familles d'origine marocaine en France et en Allemagne. "La Fierté d'être soi*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2020.

<sup>142</sup> Au sujet des résultats pouvant être obtenus par une observation menée sur des durées encore plus importantes cf. Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

<sup>143</sup> Cf. sur l'intérêt de recueillir des récits « à des moments et à des lieux différents » aussi Anaïk PIAN, « D'une Europe à l'autre, une vie faite de frontières », *Migrations Société*, 2(164), 2016, p. 135–150, p. 138.

à structurer le déroulement de l'entretien biographique sur lequel je reviendrai au prochain sous-chapitre.

## 1.2 Réaliser des entretiens biographiques

Dans ce sous-chapitre, j'aborderai quelques principes théoriques de l'approche biographique, tout en continuant à reconstituer le déroulement de l'enquête. Dans un premier temps, j'approfondirai la question de l'intérêt épistémologique lié à l'analyse des récits de vie, notamment par la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques ». Dans un deuxième temps, je décrirai comment les entretiens biographiques avec les personnes en exil se sont déroulés, en abordant aussi la question de la langue utilisée pour l'entretien.

### 1.2.1 L'approche biographique et la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques »

Comme le souligne, par exemple, Daniel Bertaux dans son ouvrage sur l'approche biographique, un récit de vie constitue, contrairement à une autobiographie, le « produit d'une interaction dialogique » entre le chercheur et l'enquêté.<sup>144</sup> C'est à partir de la situation d'entretien, que l'enquêté produit le récit d'une « sélection d'événements et d'épisodes » de sa vie, comme le formule Didier Demazière.<sup>145</sup> Il convient donc de distinguer le *vécu* du *récit* en tant que narration qui en émane.<sup>146, 147</sup> Étant produit *ad hoc*, le récit biographique est très lié à la perspective du narrateur au moment de l'entretien, comme le souligne Fritz Schütze.<sup>148</sup> Ainsi, la situation de vie de l'enquêté au moment de la narration forge le regard qu'il porte sur son vécu antérieur. En fonction de sa perspective présente, le narrateur se tourne vers d'autres vécus du passé, leur attribue une place différente dans son récit, et les intègre dans d'autres contextes de signification.<sup>149, 150</sup> Ce phénomène devient évident dans le cas des

---

<sup>144</sup> Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 17.

<sup>145</sup> Didier DEMAZIERE, « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », *Recherches Qualitatives*, 30(1), 2011, p. 61–83, p. 64.

<sup>146</sup> Cf. Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 17.

<sup>147</sup> En allemand, Gabriele Rosenthal distingue entre « *erlebter* » et « *erzählter Geschichte* ». Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 195.

<sup>148</sup> En allemand, le terme employé est « *Gegenwartsperspektive* ». Cf. Fritz SCHÜTZE, « Biographieforschung und narratives Interview », *Neue Praxis*, 3, 1983, p. 283–293.

<sup>149</sup> Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 195.

<sup>150</sup> Cf. Roselyne OROFIAMMA, « Narration / Narrativité », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 122–127, p. 125.

personnes en exil dont la situation de vie objective est, comme déjà évoqué, soumise à des changements particulièrement rapides. Recueillir des récits à différents moments de leurs parcours permet alors d'observer comment la perspective des interlocuteurs sur leur situation actuelle et leurs expériences passées peut évoluer au fil du temps, et de comparer, par exemple, les narrations produites dans le contexte de la procédure d'asile et après l'obtention d'un statut de protection.

L'évolution du récit en fonction de la perspective présente du narrateur s'observe ainsi de manière particulièrement frappante dans le cas de Hozan, un jeune homme originaire de Turquie, rencontré en France, avec lequel j'ai réalisé des entretiens pendant et après sa procédure d'asile. Enfant, Hozan a vécu plusieurs années en Allemagne et en Suisse, où ses parents avaient demandé l'asile, sans succès, avant que la famille ne soit finalement retournée en Turquie. Dans les deux entretiens, il se réfère très différemment aux épisodes de son enfance en Allemagne et en Suisse. Dans le premier entretien, réalisé pendant sa procédure d'asile, il souligne que les autorités allemandes de l'asile à l'époque n'avaient pas cru son père qui, selon lui, n'avait eu aucun talent pour « raconter son histoire ». Lors du deuxième entretien, mené peu de temps après qu'il a obtenu le statut de « réfugié », Hozan évoque surtout des souvenirs du temps passé dans un jardin d'enfants allemand, décrit, contrairement à son enfance en Turquie, comme très idyllique, et fait part de son rêve de voir ses futurs enfants grandir en Europe et vivre une enfance heureuse. De toute évidence, le changement de sa situation de séjour a contribué à ce changement dans le récit. Si l'attention de Hozan est entièrement focalisée sur sa situation de séjour incertaine dans le premier entretien, lors de notre deuxième rencontre, il arrive davantage à se projeter dans l'avenir.

En racontant, le narrateur ne relie pas arbitrairement les événements passés entre eux. Par le récit, il les organise et y introduit une logique causale.<sup>151</sup> Paul Ricœur utilise l'expression d'une « mise en intrigue », pour désigner le processus par lequel les événements sont, à travers leur organisation et l'introduction d'une cohérence, transformés en une « histoire ».<sup>152, 153</sup> En racontant sa vie, il s'agit alors d'expliquer « comment nous sommes devenus ce que nous

---

<sup>151</sup> Cf. aussi Didier DEMAZIERE, *op. cit.*, 2011, p. 64.

<sup>152</sup> Paul RICŒUR, *op. cit.*, 1983, p. 102.

<sup>153</sup> Cf. sur ce point aussi Roselyne OROFIAMMA, *op. cit.*, 2019, p. 124-125.

sommes » et de se présenter de manière cohérente.<sup>154</sup> La narration biographique peut donc être interprétée comme une tentative de relier son propre passé et son propre présent de manière compréhensible et sensée, à la fois pour soi et pour l'autre.<sup>155</sup> À cet effet, des contradictions sont amenées dans un « rapport communicable », comme le note Roswitha Breckner.<sup>156</sup> Cette opération de constitution de sens est décrite par la littérature existant, comme un travail actif, un processus de négociation que les individus entreprennent, et dont rend compte, par exemple, la notion de « travail biographique ».<sup>157, 158</sup> Comme il sera détaillé au deuxième chapitre, des « ressources » peuvent émerger à partir de cette réflexion autour de ses propres expériences.

La narration biographique implique alors une évaluation réflexive de son propre parcours de vie. La notion de « parcours de vie » se réfère au déroulement de la vie humaine dans le temps et dans son ancrage socio-historique.<sup>159</sup> Les « parcours de vie » se construisent dans « l'interaction entre plusieurs trajectoires » situées, par exemple, dans la sphère familiale ou professionnelle.<sup>160</sup> Mais contrairement à la notion de « trajectoire », qui renvoie plus à l'évolution factuelle d'une situation de vie, celle de « parcours de vie » s'inscrit dans une « profondeur [...] biographique plus large »<sup>161</sup>, en s'intéressant explicitement à la réflexivité biographique des individus. Par exemple, celle-ci peut porter sur l'identification de ruptures ou transitions dans une vie qui peuvent être vécues de manière particulièrement forte par les personnes en exil. Pour saisir ces interprétations que font les personnes de leurs parcours de vie, le concept de « *turning point* » constitue un outil analytique intéressant. Selon la

---

<sup>154</sup> Original : « *how we became who we are* ». Wolfram FISCHER-ROSENTHAL, « Biographical work and biographical structuring in present-day societies », dans Prue CHAMBERLAYNE, Joanna BORNAT et Tom WENGRAF, (dir.), *The turn to biographical methods in social science. Comparative issues and examples*, London, New York, Routledge (coll. « Social research today »), 2000, p. 109–125, p. 115.

<sup>155</sup> Cf. Christine DELORY-MOMBERGER, « Biographie / Biographique / Biographisation », dans Christine DELORY-MOMBERGER, *op. cit.*, 2019, p. 47–51, p. 47.

<sup>156</sup> Les termes employés en allemand sont « kommunizierbarer Zusammenhang ». Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 123.

<sup>157</sup> Original : « *biographical work* ». Cf. par exemple Wolfram FISCHER-ROSENTHAL, *op. cit.*, 2000, p. 115.

<sup>158</sup> Lena Inowlocki et Helma Lutz insistent sur le potentiel de transformation qui peut émaner de cette opération de construction de sens. À partir l'étude de cas d'une femme immigrée turque en Allemagne, elles développent comment elle arrive à raconter l'histoire de sa vie, continuellement axée sur le changement, en transformant des expériences déshumanisantes en éléments racontables, et en s'adaptant à la perspective de ses auditrices. Cf. Lena INOWLOCKI et Helma LUTZ, « Hard Labour: The 'Biographical Work' of a Turkish Migrant Woman in Germany », *European Journal of Women's Studies*, 7(3), 2000, p. 301–319.

<sup>159</sup> Cf. Glen H. ELDER, « The Life Course as Developmental Theory », *Child development*, 69(1), 1998, p.1.

<sup>160</sup> Marlène SAPIN, Dario SPINI et Eric WIDMER, *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (coll. « Le savoir suisse »), 2007, p. 35.

<sup>161</sup> Elsa LAGIER, « Le rapport à la politique des descendants d'immigrés dans les quartiers d'habitat social. De la diversité des parcours aux expériences communes », thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2012, p. 58.

définition de Tamara Hareven et Kanji Masaoka, il s'agit là de « des repères perceptifs le long du parcours de vie [...] [qui] représentent les évaluations subjectives des individus en matière de continuités et de discontinuités au cours de leur vie ». <sup>162</sup> Ces « *turning points* », que les individus définissent rétrospectivement <sup>163</sup>, ne pointent moins d'événements singuliers, mais des « transitions » qui impliquent une « altération » du parcours de vie. Ainsi, dans la perspective des individus, ces transitions peuvent être évaluées de manière plutôt positive (comme de nouveaux départs) ou négative (comme des changements critiques). <sup>164, 165</sup> Il convient de rappeler que la perception du « parcours de vie » ainsi que de ses « *turning points* » peut évoluer au fil du temps, surtout quand il s'agit de personnes jeunes dont la vie semble constamment bouleversée, tel que les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse.

Dans la littérature sur l'exil, il est souligné par rapport à la narration biographique que les réfugiés ne parviennent pas toujours à traiter les expériences passées d'une manière biographiquement significative. <sup>166</sup> Comme l'affirme Michèle Leclerc-Olive, il existe des événements traumatiques qui ne peuvent pas être mis en intrigue <sup>167</sup> et ne peuvent donc pas être partagés dans une situation d'entretien. <sup>168</sup> « Nous n'avons pas accès aux drames temporels de l'existence en dehors des histoires racontées à leur sujet par d'autres ou par nous-mêmes », écrit Paul Ricœur, <sup>169</sup> exprimant ainsi l'idée que le récit constitue la seule forme par laquelle des expériences humaines dans leur déroulement temporel peuvent être rendues

---

<sup>162</sup> Original : « *perceptual roadmarks along the life course [...] [that] represent individual's subjective assessments of continuities and discontinuities over their lives* ». Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, « Turning Points : Perceptions of the Life course », *Journal of Family History*, 13(3), 1988, p. 271–289, p. 282.

<sup>163</sup> Cf. aussi Andrew ABBOTT, « A propos du concept de Turning Point », dans Michel GROSSETTI, Marc BESSIN et Claire BIDART, (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, p. 187–211.

<sup>164</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>165</sup> Un « *turning point* » peut alors aussi marquer une transition dans les « cours d'action » des individus. Cf. chapitre 2.2.2 de cette thèse.

<sup>166</sup> Cf. Marita EASTMOND, *op. cit.*, 2007, p. 249.

<sup>167</sup> Cf. Michèle LECLERC-OLIVE, « Transmettre l'expérience : une priorité ? De la subjectivité du migrant à celle du chercheur », *Journal des anthropologues*, 5, 2018, p. 31–57, p. 43-44.

<sup>168</sup> Ce constat rappelle la recherche de Lena Inowlocki sur le « travail générationnel » au sein de familles juives ayant survécu la Shoah. Elle insiste sur cette impossibilité de raconter l'histoire face à l'impossibilité de donner sens à l'expérience de la persécution et de la terreur à partir d'une perspective de narrateur, tout en partageant ses observations sur les stratégies que les membres des familles mobilisent pour communiquer à partir de la situation d'entretien. Cf. Lena INOWLOCKI, « Collective trajectory and generational work in families of Jewish displaced persons: epistemological processes in the research situation », dans Irene LEVIN, Claudia LENZ et Marie L. SEEBERG, (dir.), *The Holocaust as Active Memory. The Past in the Present*, Surrey, Burlington, Ashgate Publishing, 2013, p. 29–43.

<sup>169</sup> Paul RICŒUR, *op. cit.*, 1983, p. 113.

accessibles à l'observation.<sup>170, 171</sup> Dans la narration, des liens significatifs entre l'événement et le *vécu* (dans le sens de *Erlebnis* en allemand) sont condensés dans des *expériences* (dans le sens de *Erfahrung* en allemand). L'expérience non théorisée et non communicable (le vécu) se transforme ainsi en une expérience interprétable et communicable.<sup>172, 173</sup> Dans le contexte de l'exil, se pose aussi la question plus générale de la possibilité de produire une narration biographique dans une situation de vie extrêmement incertaine comme, par exemple, celle de la procédure d'asile. Comme le pointe encore Michèle Leclerc-Olive, si l'on se trouve dans une situation dans laquelle « l'histoire ne se termine pas », il peut être impossible de lier ses propres passé, présent et futur dans la narration biographique.<sup>174</sup> Les personnes interviewées dans le cadre de cette thèse se trouvent toutes à un moment de leur parcours, où il leur est possible de produire au moins des fragments de « l'histoire » de leur vie.

Les récits de vie permettent alors de comprendre comment les personnes en exil donnent du sens à leur vécu. Mais en s'intéressant aux subjectivités, ma thèse ne nie pas pour autant le poids des structures sociales. Certains sociologues, comme Daniel Bertaux, considèrent le récit de vie moins que d'autres comme un instrument pour accéder à la subjectivité des enquêtés<sup>175</sup> que comme un moyen pour dévoiler des structures sociales. Ainsi, pour cet auteur, le croisement de plusieurs récits de vie permet d'explorer les « réalités pratiques et matérielles, politiques et sociales » au travers desquelles les parcours de vie des enquêtés se constituent.<sup>176, 177</sup> Cette approche est également très importante dans le cas des personnes en exil, dont les récits portent très clairement les traces de contextes politiques contraignants, dont on ne découvrirait pas les effets par la seule lecture des textes législatifs.

---

<sup>170</sup> Cf. Christine DELORY-MOMBERGER, *op. cit.*, 2019, p. 47-48.

<sup>171</sup> Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 123.

<sup>172</sup> Cf. Christine DELORY-MOMBERGER, « Expérience », dans Christine DELORY-MOMBERGER, *op. cit.*, 2019, p. 81-85.

<sup>173</sup> Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 123.

<sup>174</sup> Cf. Michèle LECLERC-OLIVE, *op. cit.*, 2018, p. 47.

<sup>175</sup> Nathalie Heinich, par exemple, établit une distinction entre une orientation objectiviste et une orientation compréhensive du récit de vie en sociologie. En se référant à la critique de Bourdieu de l'approche biographique (cf. Pierre BOURDIEU, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, p. 69-72), elle reprend sa métaphore du métro pour illustrer les deux orientations épistémologiques possibles : « S'agit-il d'expliquer la logique objective d'un choix d'itinéraire par une mise à plat (une « objectivation », dans son langage) de l'ensemble des trajets possibles ? Ou bien s'agit-il de comprendre la façon dont ce trajet-ci est vécu par le voyageur ? » Nathalie HEINICH, « Pour en finir avec l' "illusion biographique" », *L'Homme*, 195-196, 2010, p. 421-430, p. 425.

<sup>176</sup> Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 13.

<sup>177</sup> Pour illustrer son approche épistémologique, Daniel Bertaux compare les récits de vie aux « fusées éclairantes » qui peu à peu, et justement par leurs croisements, illuminent des contextes inconnus. Cf. *ibid.*, p. 8.

L'approche biographique adoptée dans cette thèse s'inscrit dans la perspective d'une sociologie compréhensive. Celle-ci vise à « comprendre la définition de situations faites par les acteurs », comme le formulent Didier Demazière et Claude Dubar, en référence à la notion de « définition de situation » de William I. Thomas et Florian Znaniecki.<sup>178</sup> Dans leur célèbre ouvrage sur « Le paysan polonais en Europe et en Amérique »<sup>179</sup>, recherche considérée comme pionnière dans l'approche biographique du sujet de la migration, ils ne se contentent pas de retracer les « mondes d'expérience » des migrants, mais rendent aussi visible la manière dont les constructions subjectives de sens influencent leurs actions dans le monde social.<sup>180</sup> La sociologie compréhensive s'attache donc justement à comprendre les points de vue subjectifs des individus dans leurs interrelations avec des conditions structurelles<sup>181</sup>, et vise à saisir l'individu et la structure dans leurs interactions<sup>182</sup>.

C'est précisément la perspective adoptée par la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques », mobilisée pour cette enquête.<sup>183, 184</sup> Cette méthode se positionne comme étant opposée aux formes désignées comme « classiques » de l'évaluation des politiques, dans lesquelles les effets des politiques seraient, dans une perspective qualifiée de « *top-down* », mesurés par une évaluation quantitative de panels à différents moments dans le temps. En prenant, à partir des récits biographiques, les expériences et points de vue des personnes concernées par les politiques elles-mêmes comme point de départ de l'analyse, « l'évaluation biographique des politiques publiques » propose de changer radicalement de perspective.<sup>185</sup> En adoptant une perspective qualifiée de « *bottom-up* », cette approche reprend implicitement les revendications des *Refugee & Forced Migration Studies* d'éviter une reproduction acritique par la recherche en sciences sociales des catégories des politiques

---

<sup>178</sup> Cf. Didier DEMAZIERE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, [Francia], Nathan (coll. « Collection essais & recherches. Série sciences humaines »), 1997, p. 7.

<sup>179</sup> William I. THOMAS, Florian ZNANIECKI et Pierre TRIPIER, *Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant (Chicago, 1919)*, Paris, Nathan (coll. « Collection Essais & recherches »), 1998.

<sup>180</sup> Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 27.

<sup>181</sup> Cf. par exemple Ebru TEPECİK, *Bildungserfolge mit Migrationshintergrund. Biographien bildungserfolgreicher MigrantInnen türkischer Herkunft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH Wiesbaden, 2010, p. 49.

<sup>182</sup> En allemand, on parle de « *Wechselwirkungen* ». Cf. par exemple Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 126.

<sup>183</sup> Cf. Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008.

<sup>184</sup> Cf. Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 79–90 (« Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France »).

<sup>185</sup> Cf. Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008, p. 13.

d'État. Partir des expériences des personnes en exil elles-mêmes fait écho au plaidoyer de Margarete Misselwitz et Klaus Schlichte pour une perspective « du politique par le bas »<sup>186</sup>.

Sur la base des récits de vie, on peut reconstituer les effets dans la durée des mesures politiques sur les parcours de vie. Cette perspective longitudinale est particulièrement intéressante dans le cas des personnes en exil, dont les parcours se caractérisent, comme déjà évoqué, par un enchaînement de différentes situations institutionnelles, impliquant des injonctions politiques parfois contradictoires. Mais les récits de vie ne rendent pas seulement compte de la dimension diachronique des parcours (« l'ordre temporel relatif des événements »<sup>187</sup>), mais aussi de l'impact exercé par les politiques simultanément sur différents domaines de la vie (la dimension « synchronique »<sup>188</sup>). Comme le soulignent, par exemple, Beate Collet et Blandine Veith, dans leurs narrations, les enquêtés « relient des sphères de la vie que les sciences sociales ont progressivement cloisonnées en de multiples champs thématiques ».<sup>189</sup> En se laissant guider par ces récits, il devient alors possible aussi de saisir des « impacts non intentionnels » des politiques ou les « les conséquences de l'absence de certaines politiques », comme le formulent les fondatrices de la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques ».<sup>190</sup> Simultanément à la reconstruction de ces effets politiques objectifs, les récits de vie permettent aussi d'observer comment les enquêtés évaluent eux-mêmes leurs expériences avec des mesures politiques, en tant que succès ou échecs subjectifs, dans le contexte de leurs biographies.<sup>191</sup> Dans le cas des personnes en exil, il s'agira d'analyser quelles mesures politiques ont été vécues plutôt comme étant des obstacles ou des soutiens dans le processus de reconstruction de leur vie en exil.

L'approche biographique rend également visibles les effets des politiques sur les possibilités d'action des interlocuteurs. Comme l'affirme Fritz Schütze, les récits « reconstruisent les structures d'orientation de l'action factuelle dans une mesure considérable, aussi du point de

---

<sup>186</sup> Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHT, *op. cit.*, 2010, p. 7.

<sup>187</sup> Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 84.

<sup>188</sup> Cf. *ibid.*, p. 49.

<sup>189</sup> Beate COLLET et Blandine VEITH, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 145, 2013, p. 37–48, p. 38.

<sup>190</sup> Original : « *unintended impacts* » ; « *consequences of the absence of specific policies* ». Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008, p. 16.

<sup>191</sup> Cf. *ibid.*, p. 12.

vue de la récapitulation de l'expérience ». <sup>192</sup> Ainsi, il devient visible « comment les individus [agissent] compte tenu de la complexité des facteurs structurels-objectifs », et comment, dans ces contextes, ils poursuivent des projets dans la durée, comme le formulent les fondateurs du réseau *Migreval*<sup>193</sup>, en mobilisant des stratégies et tactiques<sup>194</sup>. On peut faire l'hypothèse que, dans le cas des personnes en exil, des contextes politiques, *a priori* relativement contraignants, affectent fortement leurs possibilités de reconstruction d'une vie en exil.

### 1.2.2 Le déroulement des entretiens biographiques avec les personnes en exil

Après avoir présenté le cadrage épistémologique et méthodologique de « l'évaluation biographique des politiques publiques », ce sous-chapitre fait un zoom sur les situations d'entretien, à partir desquelles mes interlocuteurs ont produit les récits biographiques. Avant d'entamer officiellement les entretiens, dans une phase que l'on pourrait qualifier de discussions préliminaires, je veille toujours à expliquer à mes interlocuteurs le contexte scientifique dans lequel je m'intéresse à leurs expériences, afin de me distinguer clairement des situations d'entretien journalistique ou institutionnel. J'assure à mes interlocuteurs leur anonymat<sup>195</sup>, et je détaille les procédures concernant l'enregistrement de l'entretien et sa retranscription. Malgré mes efforts préalables pour gagner la confiance de mes interlocuteurs, dans certains cas, le cadre d'un entretien *officiel* (marqué par des formulaires et un appareil d'enregistrement), suscite la méfiance des personnes en exil, le plus souvent, de celles se trouvant en situation précaire par rapport à leur droit de séjour. Thomas, par exemple, un Erythréen d'une trentaine d'années, menacé au moment de l'entretien d'une expulsion d'Allemagne au titre de la « procédure Dublin »<sup>196</sup>, exprime son soulagement, lorsque je lui propose de ne pas enregistrer notre entretien, mais de prendre plutôt quelques notes

---

<sup>192</sup> Original : « [Erzählungen] rekonstruieren Orientierungsstrukturen des faktischen Handelns auch unter der Perspektive der Erfahrungsrekapitulation in beträchtlichem Maße. » Fritz SCHÜTZE, *Die Technik des narrativen Interviews in Interaktionsfeldstudien* (coll. « Arbeitsberichte und Forschungsmaterialien Nr. 1 der Universität Bielefeld »), 1977, p. 1.

<sup>193</sup> Original : « how individuals [act] within the complexity of structural-objective factors ». Ursula APITZSCH *et al.*, *op. cit.*, 2014, p. 6-7.

<sup>194</sup> Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008, p. 13.

<sup>195</sup> Étant donné qu'il est impossible d'anonymiser entièrement les données issues d'entretiens biographiques, on parle de « pseudonymisation ». Celle-ci vise à rendre l'identification des personnes la plus difficile possible, en modifiant, par exemple, certaines des données biographiques (comme toujours leur nom et, selon les contextes, d'autres informations comme leur année de naissance, le métier exercé, etc.). Si les noms des villes de Strasbourg et de Stuttgart où résidaient certains de mes interlocuteurs ont été maintenus, des pseudonymes ont été attribués aux villes plus petites.

<sup>196</sup> Comme expliqué au chapitre 3.1.2, le règlement de Dublin règle quel État membre est responsable pour traiter la demande d'asile d'une personne nouvellement arrivée en Europe.

manuscrites. Avant d'entamer l'entretien, il ajoute toutefois que dans le cadre de cet interview, il ne souhaite parler « *ni de l'Érythrée, ni de politique, ni de religion* », condition que j'accepte bien évidemment. Après l'entretien, lorsqu'il me demande de jeter un coup d'œil aux notes que j'ai prises, il remarque avec soulagement qu'elles sont « *totalelement illisibles* » et qu'il n'y aurait donc aucun risque si je perdais mon carnet. Ce n'est qu'après avoir posé mon carnet et mon stylo que Thomas me raconte de courts épisodes de sa vie en Érythrée.

Pour rendre possible la narration de mes interlocuteurs, il est important de respecter les principes « d'ouverture » et de « communication », qui s'appliquent à toute recherche sociologique qualitative. Le principe « d'ouverture » consiste à mettre temporairement de côté ses hypothèses et son objet de recherche, et celui de « communication » conçoit la collecte de données comme un processus interactif avec l'enquêté.<sup>197</sup> Il s'agit donc de prendre au sérieux les craintes que certains interlocuteurs expriment dans la situation d'entretien, et de s'adapter aux conditions auxquelles ils soumettent leur parole. Comme le formule Didier Demazière, « la stricte standardisation des conditions d'entretien [apparaît] comme un leurre, une façade académique » lorsque l'on tente de « réunir les conditions particulières qui permettent à la personne de s'exprimer ».<sup>198</sup> Même si j'ai tenté de suivre, dans les grandes lignes, les phases que Fritz Schütze préconise pour l'entretien biographique narratif<sup>199</sup>, dans la pratique, il m'a alors parfois fallu dévier de ce déroulement.

Cependant, le principe de « communication » est entravé par le fait que mes interlocuteurs ne peuvent pas s'exprimer dans la langue de leur choix. La plupart des entretiens sont menés en français ou en allemand, langues du pays d'arrivée (qu'une grande partie de mes interlocuteurs est en train d'apprendre activement au moment de l'entretien), ou en anglais, en tant que langue étrangère commune. Parfois, l'anglais ou le français sont des langues courantes dans les pays d'origine de mes interlocuteurs (comme au Nigéria ou en Centrafrique). De manière exceptionnelle, trois entretiens se sont déroulés en turc, en dari et

---

<sup>197</sup> Pour des détails, voir par exemple Ebru TEPECİK, *op. cit.*, 2010, p. 49.

<sup>198</sup> Didier DEMAZIERE, *op. cit.*, 2013, p. 315.

<sup>199</sup> Cf. Fritz SCHÜTZE, *op. cit.*, 1983.

en arabe, les interlocuteurs ayant été recrutés par effet « boule de neige », et le médiateur du contact s'étant alors proposé comme interprète.<sup>200</sup>

### **La langue utilisée en entretien<sup>201</sup>**

Que signifie faire un récit de vie dans une langue qu'on est en train d'apprendre ? À première vue, la langue semble être, une fois de plus, un facteur qui souligne la relation asymétrique entre l'enquêté et l'enquêteur. Le fait de devoir lutter pour trouver ses mots, de ne pouvoir s'exprimer qu'approximativement et d'être linguistiquement identifiable comme un étranger, s'oppose à une maîtrise naturelle, incontestée de la langue.<sup>202</sup> Pour autant, le sociologue Gerhard Riemann affirme que, pour les enquêtés, la langue du pays d'accueil n'est pas tant une langue « étrangère », qu'une langue qu'ils utilisent, eux-aussi dans certains contextes, ce qui fait que cette langue est aussi « la leur ».<sup>203</sup> Ainsi, le fait de mener l'entretien dans la langue du pays d'accueil peut donner lieu à des observations qui font partie intégrante de l'enquête. Il est frappant, par exemple, de constater à quel point les termes très techniques des politiques d'asile et d'accueil sont présents dans le vocabulaire d'interlocuteurs qui ont parfois vécu peu de temps en France ou en Allemagne. Ces mots ont donc du poids dans les « mondes d'expérience » des personnes en exil.<sup>204</sup>

Dans les situations où les interlocuteurs peuvent choisir entre l'anglais, l'allemand ou le français comme langue d'entretien, il est intéressant d'observer comment ce choix se fait. Daniel, un jeune homme turc rencontré à Strasbourg, souligne qu'il parle français, mais qu'il préfère mener l'entretien en anglais. Au cours de l'entretien, il s'avère que ce choix n'est pas anodin. Daniel est engagé dans une procédure d'asile en France, mais préférerait être en

---

<sup>200</sup> D'un côté, cela m'a permis d'échanger avec des personnes en exil auxquels je n'aurais pas eu accès, d'un autre, les situations d'entretien qui en ont résulté étaient relativement complexes, du fait que les enquêtés se connaissaient entre eux, mais que moi-même j'avais du mal à saisir la nature de leur relation. À maintes reprises, dans cette configuration, des dialogues inaccessibles pour moi se sont développés entre les enquêtés, et il m'a été difficile d'établir une relation directe avec la personne interviewée. Cf. sur ce point aussi Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016.

<sup>201</sup> L'idée d'aborder la question de la langue utilisée en entretien est née du besoin ressenti tout au long de mon travail de recherche d'explorer cette thématique auprès d'autres chercheurs, sans pour autant disposer de beaucoup de littérature pour éclaircir la question. Cf. Ewa PALENGA-MÖLLENBECK, « "Unsichtbare ÜbersetzerInnen" in der Biographieforschung: Übersetzung als Methode », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, *op. cit.*, 2018, p. 669–680.

<sup>202</sup> En effet, dans les situations d'entretien avec les « personnes-ressources » en France, cette relation asymétrique quant à la maîtrise de la langue était alors inversée.

<sup>203</sup> Gerhard RIEMANN, « A Joint Project Against the Backdrop of a Research Tradition: An Introduction to "Doing Biographical Research" », *Forum: Qualitative Social Research (FQS)*, 4(3), 2003, p. 5.

<sup>204</sup> Cf. aussi Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016, p. 186.

Allemagne, ce qui est impossible en raison du règlement de Dublin<sup>205</sup>. Il a l'impression d'être piégé en France, et bien qu'il ait suivi plusieurs cours de français à Strasbourg, il souligne qu'il se sent mal à l'aise dans cette langue. Nedal, en revanche, un jeune Syrien parlant couramment l'anglais souhaite que nous menions l'entretien en français. Il me dit qu'il manque d'occasions pour pratiquer son français. Toutefois, à plusieurs reprises au cours de l'entretien, il passe à l'anglais, et produit donc son récit dans les deux langues, à des moments lui semblant particulièrement importants.

Dans le contexte de la migration, on est également confronté dans la situation de l'entretien monolingue, au fait que des expériences vécues dans plusieurs contextes nationaux et linguistiques doivent être *traduites*, chaque langue étant associée à des « horizons de sens » spécifiques.<sup>206, 207</sup> Ainsi, raconter dans une autre langue, en particulier lorsque l'enquêté suppose que le chercheur est éloigné de son propre monde, conduit à supposer une compréhension moins automatique du contenu et à façonner son récit de manière plus explicite.<sup>208</sup> Dans d'autres cas, l'entretien est mené dans une autre langue que celle du pays d'accueil, mais l'enquêté utilise la langue de ce dernier à certains moments. C'est le cas de Lamin, un jeune Guinéen venu en Allemagne en tant que mineur non accompagné. Il est interviewé en français, mais ne peut évoquer qu'en allemand certains éléments de son récit. Il utilise ainsi des termes institutionnels, tels que ses « *Betreuer* » dans la « *Minderjährigen-Unterkunft* » (les accompagnateurs dans l'hébergement pour mineurs), ou des termes associés à des expériences d'étrangeté et de contraintes typiques qu'il associe à l'Allemagne, tel que la « *Tomatensoße* » (la sauce tomate) qu'il doit toujours manger, ou la « *soziale Kälte* » (le froid social) qui caractérise, de son point de vue, les relations interpersonnelles.

Selon Fritz Schütze, l'entretien biographique commence par une « invitation à raconter », classiquement par la demande à l'enquêté de « raconter l'histoire de sa vie », suivie de quelques indications, dans lesquelles le chercheur souligne, par exemple, que l'enquêté peut prendre tout le temps qu'il souhaite pour développer son récit.<sup>209</sup> En théorie, l'enquêté

---

<sup>205</sup> Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte).

<sup>206</sup> Cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 151.

<sup>207</sup> Cf. Didier DEMAZIÈRE, *op. cit.*, 2013, p. 16.

<sup>208</sup> Cf. Andrea FRITSCHÉ, *op. cit.*, 2016, p. 184.

<sup>209</sup> Fritz SCHÜTZE, *op. cit.*, 1983, p. 285.

commence alors à raconter et le chercheur l'écoute activement et ne l'interrompt pas avant que la personne signale qu'elle a terminé sa narration. Dans les cas, où les personnes en exil m'ont demandé de ne pas poser de questions sur leurs expériences dans leur pays d'origine ou sur leur fuite, je m'adapte, en leur demandant de me raconter « *comment cela s'est passé* » pour elles quand elles sont arrivées en France ou en Allemagne. Alors que chez certaines personnes, ces incitations à la narration génèrent directement une « narration principale » (telle qu'envisagée par Fritz Schütze), dans d'autres cas, elles déclenchent de la perplexité. Ainsi, certains de mes interlocuteurs réagissent en me demandant si je m'intéresse à leur histoire « *en France* » ou « *en Allemagne* », ou si je souhaite aussi savoir comment ils ont « *quitté le pays* ». On peut émettre l'hypothèse que cette réaction sous forme de contre-questions est due au fait que mes interlocuteur, réduits au rôle de réfugié dans le pays d'accueil, ne s'attendent pas à ce que je m'intéresse à *toute* l'histoire de leur vie.<sup>210</sup>

Selon Fritz Schütze, la « narration principale » est ensuite suivie d'une première « phase de relance », au cours de laquelle le chercheur pose des questions approfondies sur des aspects que l'enquêté a déjà abordés dans sa narration. Ce faisant, on suit d'abord la structure du récit de l'enquêté, y compris ses sauts temporels et thématiques.<sup>211</sup> Là encore, l'objectif est de poser des questions qui génèrent la narration<sup>212</sup> et, surtout dans le cas des personnes en exil, d'éviter de créer des parallèles avec des situations institutionnelles d'audition. Comme le souligne Michel Agier, il vaut mieux poser la question du *comment* que la question du *pourquoi*. Cette dernière nous enfermerait dans « l'impasse des bonnes et des mauvaises raisons de déplacements ».<sup>213</sup> Se mettre dans une posture empathique est, comme le rappelle Sophie Djigo, essentiel pour essayer de comprendre le point de vue de l'autre.<sup>214, 215</sup> Ce n'est que dans la deuxième « phase de relance » que le chercheur pose des questions sur des aspects qui ne sont pas encore apparus dans le récit et qui l'intéressent dans le contexte de sa recherche.

---

<sup>210</sup> Dans quelques cas, j'ai eu l'impression que les personnes en exil n'arrivaient pas à constituer un récit biographique (peut-être pour les raisons évoquées au chapitre précédent). Ils étaient donc demandeurs de questions précises.

<sup>211</sup> Cf. Fritz SCHÜTZE, *op. cit.*, 1983, p. 285.

<sup>212</sup> Cf. aussi Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 175.

<sup>213</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 56.

<sup>214</sup> Cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 20.

<sup>215</sup> Comme le rappelle Roland Pfefferkorn, prendre en compte le point de vue d'un « groupe opprimé » peut ouvrir le champ des connaissances, en permettant justement de rendre des « oppressions » visibles. Cf. Roland PFEFFERKORN, *op. cit.*, 2014, p. 85–96, p. 92.

Dans l'ensemble, il est frappant de constater à quel point les récits de mes interlocuteurs se focalisent sur leur fuite et leur situation actuelle en exil.<sup>216</sup> Dans certains cas, la situation de crise du présent, liée à l'incertitude du séjour ou à des conditions de vie précaires, occupe totalement l'attention des enquêtés, et inhibe chez eux la possibilité de se tourner vers le passé ou l'avenir. Ce phénomène est rapporté par d'autres chercheurs qui ont réalisé des entretiens avec des personnes en exil, comme Marita Eastmond : « Les réfugiés sont au milieu de l'histoire qu'ils racontent, et l'incertitude et la liminalité, plutôt que l'avancement et la conclusion, sont à l'ordre du jour. »<sup>217, 218</sup> Dans le cadre de ce travail de thèse, ce phénomène est particulièrement présent dans le cas de Gabrielle, une femme d'Albanie, qui a passé son audition devant l'OFPRA quelques semaines avant l'entretien biographique. Elle a eu l'impression que l'agente de protection de l'office doutait de son histoire. Dans l'entretien biographique, elle raconte sans cesse comment celle-ci a claqué violemment son passeport sur la table, en l'accusant de mentir. Gabrielle a revécu en pensée cette situation à plusieurs reprises depuis l'audience, ce qui a renforcé ses craintes d'une décision négative, et a pour effet que cet épisode domine l'entretien biographique, et qu'il n'est guère possible d'évoquer d'autres sujets.

À l'instar de ce que propose Fritz Schütze, je tente toujours de conclure l'entretien sur une note positive et de laisser aux personnes réfugiées le dernier mot, en leur demandant à la fin de l'entretien, si elles souhaitent ajouter quelque chose. C'est souvent le moment où les personnes réfugiées, à leur tour, commencent à me poser des questions sur ma personne, et dans une idée de réciprocité, j'y réponds volontiers. Je discute avec mes interlocuteurs aussi des questions relatives au traitement ultérieur de l'entretien. Je leur demande des idées pour un pseudonyme, leur accord pour mettre le matériel d'entretien à la disposition du projet de recherche *Migreval*<sup>219</sup>, et la façon dont je vais leur rendre la transcription de l'entretien. Il

---

<sup>216</sup> La réduction des personnes à leur histoire migratoire, qui risque de se reproduire dans l'entretien biographique, a été problématisée par la littérature existante. Cf. Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 172 ou Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 146.

<sup>217</sup> Original : « *refugees are in the midst of the story they are telling, and uncertainty and liminality, rather than progression and conclusion, are the order of the day* ». Marita EASTMOND, *op. cit.*, 2007, p. 251.

<sup>218</sup> Cf. aussi Arne WORM, *op. cit.*, 2019, p. 238.

<sup>219</sup> Dans ce cas, les enquêtés signent un formulaire de consentement, par lequel ils donnent leur accord pour saisir la retranscription anonymisée de l'entretien sur la base de données partagée, mais à accès restreint, du réseau franco-allemand *Migreval*. Avec la signature du formulaire, les enquêtés restent propriétaires de l'entretien et ont la possibilité de retirer leur accord à tout moment.

s'agit là d'une pratique que j'ai adoptée de Catherine Delcroix, qui vise à inclure les enquêtés, autant que possible, dans le processus de recherche.<sup>220</sup>

### 1.3 Partir des interlocuteurs pour affiner la question de recherche

Après avoir reconstitué les fondements théoriques et les défis concrets d'une approche méthodologique basée sur les récits de vie dans le contexte de l'exil, ce sous-chapitre va retracer comment la question de la reconstruction d'une vie en exil a, au fur et à mesure du processus de recherche, émergé du matériel empirique. Pour ceci, je donnerai dans un premier temps un aperçu général de mes interlocuteurs, en les situant dans le tableau statistique général des « demandeurs d'asile » enregistrés en France et en Allemagne. Dans un deuxième temps, je décrirai comment la situation des jeunes hommes en exil a émergé en tant qu'objet de recherche spécifique par rapport à la question de la reconstruction d'une vie en exil, et comment la distinction entre différentes « dynamiques de fuite » a constitué une première tentative pour ordonner le matériel d'entretien récolté auprès de ces jeunes hommes.

#### 1.3.1 Situer les enquêtés dans le contexte de la migration de refuge en France et en Allemagne

La constitution successive de l'échantillon des personnes en exil en France et en Allemagne a été orientée à partir de l'idée du « *theoretical sampling* », développée par Barney G. Glaser et Anselm Strauss. Ils conçoivent la récolte du matériel empirique comme un processus, et proposent d'analyser directement les données recueillies pour ensuite aller à la recherche de « cas contrastés », dans l'idée de construire et nourrir, au fur et à mesure, les hypothèses de recherche.<sup>221</sup> Dans le cadre de cette thèse, un « cas » désigne l'ensemble des analyses menées à partir d'une personne en exil rencontrée (par exemple, la reconstitution de son parcours de vie ou du contexte politique, dans lequel celui-ci s'inscrit). Toutefois, en raison des difficultés spécifiques déjà exposées, qui accompagnent l'entrée en relation avec les personnes en exil,

---

<sup>220</sup> Par exemple, j'ai envoyé par *WhatsApp* la transcription de l'entretien aux enquêtés, mais il est aussi arrivé que je l'imprime et l'apporte personnellement. Certains enquêtés considèrent la transcription comme un document administratif supplémentaire, d'autres comme un témoignage important de leur passé, à transmettre plus tard à leurs enfants. Dans d'autres cas encore, la transcription a été l'occasion de revenir sur des détails du récit et, dans certains cas, de présenter d'autres perspectives.

<sup>221</sup> Barney G. GLASER et Anselm STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967, p. 48.

il a souvent été difficile de constituer activement l'échantillon. Surtout au début, il s'agissait de saisir tout simplement toutes les opportunités de mener un entretien biographique qui se présentaient. En tout, entre 2017 et 2019, j'ai réalisé un total de 33 entretiens biographiques avec des personnes en exil en France et 24 en Allemagne.<sup>222</sup>

Du côté allemand, seize des interlocuteurs viennent de Syrie et cinq d'Afghanistan. Les autres pays d'origine (mais peu représentés) des personnes rencontrées sont l'Érythrée, le Nigeria et la Guinée-Conakry. À première vue, le nombre important d'interlocuteurs syriens s'explique par le fait que la Syrie est de loin le plus important pays d'origine des personnes fuyant vers l'Allemagne dans les années 2014 à 2016. Au cours de cette période, près de 500 000 demandes d'asile initiales sont déposées par des personnes originaires de la Syrie.<sup>223</sup> L'Afghanistan est également l'un des principaux pays d'origine des « demandeurs d'asile » nouvellement enregistrés en Allemagne, avec environ 170 000 demandes initiales entre 2014 et 2016.<sup>224</sup> Cependant, les voies d'accès par lesquelles l'entrée en contact avec les interlocuteurs s'est faite ont également influencé la répartition des nationalités parmi les personnes interviewées. En Allemagne, une des raisons expliquant pourquoi je n'ai pratiquement pas rencontré de personnes originaires de « pays sûrs »<sup>225</sup> (par exemple, venant d'Afrique du Nord ou de l'Ouest ou encore d'Europe de l'Est) tient aux politiques d'accueil, obligeant ces dernières à rester de plus en plus longtemps dans les *Aufnahmeeinrichtungen*<sup>226</sup> (centres de premier accueil), des structures relativement fermées, cette situation ne leur permettant pas de participer aux événements semi-officiels auxquels je me rendais à la recherche d'interlocuteurs.

Du côté français, en revanche, l'éventail des pays d'origine des interlocuteurs est beaucoup plus large. Ainsi, certains interlocuteurs sont originaires d'États d'Afrique centrale et de l'Est,

---

<sup>222</sup> Cf. les tableaux ainsi que les résumés des parcours en annexe pour une vue d'ensemble sur les personnes en exil interviewées.

<sup>223</sup> Ainsi, dans les années 2014, 2015 et 2016, respectivement 39 332, 158 657 et 266 250 personnes de nationalité syrienne ont déposé une première demande d'asile. BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, 2018, p. 21.

<sup>224</sup> Ainsi, dans les années 2014, 2015 et 2016, respectivement 9115, 31 382 et 127012 premières demandes d'asile ont été déposées par des personnes de nationalité afghane. *Ibid.*

<sup>225</sup> Il s'agit là d'une notion présente dans les droits d'asile français, allemand et au niveau européen. Étant donné que l'on assume qu'il s'agit là de pays relativement stables et démocratiques, les ressortissants de ces pays, souvent soumis à des procédures d'asile spécifiques, ont très peu de chances d'accéder au droit d'asile. Cette notion est très critiquée, puisqu'elle risque de fermer l'accès au droit d'asile à un grand nombre de personnes.

<sup>226</sup> Première étape dans le système de répartition et d'hébergement des « demandeurs d'asile » en Allemagne (cf. chapitre 3.2.2 pour plus de détails).

(principalement du Soudan, mais aussi du Tchad, de la République centrafricaine ou de la République démocratique du Congo) ou encore d'États d'Afrique de l'Ouest (principalement de la Guinée-Conakry, mais aussi du Cameroun ou du Congo-Brazzaville). Une autre partie des interlocuteurs provient de pays de la région méditerranéenne et du Moyen-Orient (principalement de Syrie et de Turquie, mais aussi de Libye ou d'Irak). D'autres interlocuteurs encore viennent du Tibet, de Tchétchénie et des Balkans occidentaux (Albanie et Kosovo). À première vue, il est plus difficile que du côté allemand d'établir un parallèle entre les nationalités qui figurent dans l'échantillon et la répartition générale des pays d'origine des « demandeurs d'asile » en France. Cela est dû aussi à la plus grande diversité des principaux pays d'origine dans les statistiques françaises sur l'asile durant la période allant de 2014 à 2017.<sup>227</sup> Pour autant, le Soudan et la Syrie d'où viennent aussi quelques-uns des interlocuteurs sont, avec respectivement 17 000 et 12 000 premières demandes d'asile, deux pays d'où sont originaires un grand nombre des « demandeurs d'asile » enregistrés entre 2014 et 2017.<sup>228</sup>

La plupart de mes interlocuteurs sont arrivés en Europe entre 2014 et 2017, mais là aussi on observe dans l'échantillon une différence entre la France et l'Allemagne. Du côté allemand, pour environ la moitié d'entre eux, mes interlocuteurs sont arrivés au cours de l'été et de l'automne 2015, leurs premières expériences en Allemagne se situant dans le contexte du « long été de la migration »<sup>229</sup>. Du côté français, les interlocuteurs ne sont arrivés en France qu'à partir des années 2016 et 2017, donc un peu plus tard. Cependant, j'ai également rencontré occasionnellement des personnes ayant fui en France dans les années 2000. Pour des raisons pratiques, il n'a pas été possible de mener en parallèle la collecte des données en France et en Allemagne. Les entretiens ont été réalisés en France au cours de l'année 2018, en Allemagne fin 2018 et début 2019. Quelques études de cas remontent à des entretiens biographiques menés au printemps 2017 dans le cadre d'un mémoire de Master, et ont pu être poursuivies tout au long du doctorat. L'intervalle de temps entre l'arrivée des interlocuteurs et le moment de la réalisation de l'entretien biographique varie alors

---

<sup>227</sup> Ainsi, les cinq principaux pays d'origine mis en évidence par l'OFPPRA dans ses statistiques sur les demandes d'asile varient considérablement au cours de ces quatre années. On y trouve la République démocratique du Congo, la Chine, le Bangladesh, la Russie, la Syrie, le Soudan, le Kosovo, Haïti, l'Afghanistan, l'Albanie et la Guinée-Conakry. OFPPRA, *Rapports d'activité* pour les années 2014 à 2017, cf. respectivement les pages 8, 36, 37 et 21.

<sup>228</sup> OFPPRA, *Rapports d'activité* pour les années 2014 à 2017, cf. respectivement les pages 86-87, 102-103, 110-112 et 98-99.

<sup>229</sup> Original : « *langer Sommer der Migration* ». Cf. Sabine HESS, Bernd KASPAREK, Stefanie KRON, Mathias RODATZ, Maria SCHWERTL et Simon SONTOWSKI, (dir.), *Der lange Sommer der Migration*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2017.

tendancielle dans la comparaison franco-allemande. Alors qu'une grande partie de mes interlocuteurs du côté allemand sont déjà dans le pays d'accueil depuis deux à quatre ans au moment de l'entretien, ce laps de temps est globalement plus court du côté français. Cette asymétrie se reflète aussi dans le fait qu'étant arrivés plus tardivement, les interlocuteurs du côté français sont plus nombreux que du côté allemand à être encore engagés dans la procédure d'asile au moment de l'entretien. En France, une dizaine d'interlocuteurs sont en situation de demande d'asile lors de l'entretien. À l'exception de trois interlocuteurs ayant déjà reçu une décision négative à leur demande d'asile en deuxième instance, les autres personnes rencontrées ont obtenu un statut de protection. Du côté allemand, cinq de mes interlocuteurs sont en cours de procédure d'asile. À l'exception de deux personnes interviewées qui se trouvent dans la situation administrative extrêmement précaire d'une *Duldung*<sup>230</sup> (tolérance), les autres interlocuteurs ont obtenu le statut de « réfugié ».

La plupart des interlocuteurs, et ceci est particulièrement vrai du côté allemand, appartiennent à la minorité de personnes dont les demandes d'asile n'ont pas été rejetées et ont abouti à une forme de protection. Ainsi, le taux de protection global, qui comprend toutes les demandes d'asile ayant fait l'objet d'une décision favorable en première ou deuxième instance, varie en France pour la période de 2014 à 2017 entre 28% et 38%.<sup>231</sup> En Allemagne, sur cette même durée, ce taux fluctue entre 31% et 35% et atteint des pics respectivement de 50% et 62% en 2015 et 2016.<sup>232</sup> Le fait que mes interlocuteurs occupent donc une position relativement privilégiée dans le « champ de l'asile »<sup>233</sup> s'explique en partie par leur pays d'origine. Ainsi, en Allemagne, tous mes interlocuteurs originaires de Syrie détiennent, au moment de l'entretien, un titre de séjour stable, tandis que l'ensemble des interlocuteurs d'Afghanistan (arrivés pourtant au même moment), se trouvent encore impliqués dans des procédures d'asile prenant plus de temps et susceptibles d'aboutir à une décision négative.

Le fait que beaucoup de mes interlocuteurs se trouvent alors dans une situation de séjour relativement stable s'explique potentiellement aussi par les voies d'accès au terrain que j'ai

---

<sup>230</sup> Forme de protection inconnue en France qui, d'un point de vue juridique, signifie une « suspension de l'expulsion », mais ne donne pas droit à un titre de séjour.

<sup>231</sup> OFPRA, *Rapports d'activité*, années 2014 à 2017, cf. respectivement les pages 48, 6, 7 et 52-53.

<sup>232</sup> BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, 2018, p. 50.

<sup>233</sup> Expression empruntée à Benjamin Etzold. Cf. Benjamin ETZOLD, « Capitalising on Asylum - the Reconfiguration of Refugees' Access to Local Fields of Labour in Germany », *Refugee Review*, 3, 2017, p. 82-102. Cf. chapitre 3.2.3 de cette thèse pour plus de détails.

privilegiées. On peut faire l'hypothèse que c'est justement ma stratégie d'avoir évité les voies d'accès institutionnelles (poursuivie pour des raisons éthiques et méthodologiques, comme expliqué précédemment) qui a contribué au fait que les situations de séjour les plus précaires, parmi les personnes en exil, restent relativement invisibles dans cette thèse. On l'a vu, ces dernières années, en Allemagne, les « demandeurs d'asile » provenant de « pays d'origine sûrs », dont les demandes d'asile risquent fortement d'être rejetées, sont de plus en plus contraints à rester longtemps dans les *Aufnahmeinrichtungen*.<sup>234</sup> Or, les différents événements de convivialité auxquels j'ai assisté en France et en Allemagne étaient généralement fréquentés par des personnes qui se trouvaient dans une situation administrative relativement stable, ce qui leur permettait de rechercher activement des relations interpersonnelles.

### 1.3.2 La question de la reconstruction d'une vie en exil et la distinction des « dynamiques de fuite »

En suivant la logique abductive de l'approche de la « *Grounded Theory* », la collecte, l'évaluation et l'analyse des données n'ont pas été considérées comme des étapes de recherche séparées dans le temps. Chaque entretien biographique réalisé a directement été retranscrit et analysé. Comme Glaser et Strauss le proposent, des hypothèses ont été générées dès la première collecte de données, et ces hypothèses ont ensuite été testées, écartées ou modifiées sur la base du matériel nouvellement acquis au cours de l'enquête. En faisant des aller-retours permanents entre l'empirie et la théorie, ces hypothèses ont successivement été testées et modifiées, se transformant en résultats de recherche.<sup>235</sup> Contrairement aux recherches hypothético-déductives, le terme « hypothèse » ne désigne donc pas des présuppositions théoriques formulées au début du processus de recherche, mais des résultats obtenus à différentes étapes de l'enquête. C'est en suivant cette logique que l'objet de ma recherche s'est précisé au cours de son processus et qu'a émergé, à partir de

---

<sup>234</sup> Pourtant, les pays d'origine de ces personnes, tels que l'Albanie ou le Kosovo, figurent parmi les principaux pays d'origine des « demandeurs d'asile » en Allemagne pour la période 2014-17. BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, 2018, p. 21.

<sup>235</sup> Cf. Barney G. GLASER et Anselm STRAUSS, *op. cit.*, 1967.

l'analyse des données recueillies, la problématique de la reconstruction d'une vie des jeunes adultes en exil, dans les contextes politiques de la France et de l'Allemagne.<sup>236</sup>

L'analyse successive du matériel empirique a révélé que les narrations des interlocuteurs sur leur vie en exil sont fortement structurées par la situation biographique dans laquelle leur fuite s'est inscrite. L'échantillon est composé de personnes qui ont dû fuir à des moments très différents de leur vie et qui occupaient alors des positions différentes dans la structure générationnelle. Abdelhakim, né à la fin des années 50, raconte comment il a fui la Syrie « *au dernier moment* » pour rejoindre en Allemagne ses enfants et petits-enfants arrivés bien avant lui. Tandis que l'Allemagne est « *bonne* » pour ses enfants et petits-enfants, pour lui elle signifie « *la fin* ». Le jour où il a quitté son usine de blanchisserie en Syrie, qu'il détenait depuis des années, sa vie s'est « *arrêtée* ». Les récits des parents ayant fui avec leurs enfants sont en revanche souvent tissés autour de l'avenir de leurs enfants. Rahja, par exemple, née en Afghanistan au début des années 1980, dit qu'elle pourra se résoudre à ne plus pouvoir travailler comme enseignante en Allemagne, si leur exil permet à ses filles d'étudier à l'université. Dans le contexte de l'incertitude de la procédure d'asile, elle organise la vie quotidienne de la famille autour de la scolarité de ses enfants. Par contre, dans les entretiens avec les jeunes couples, on peut observer que les conjoints négocient les possibilités de leur vie en exil à deux. C'est le cas de Mona et Said qui ont fui l'Irak. Alors que Mona, qui a poursuivi des études de langue française en Irak, commence à se faire à sa vie en France, son mari, informaticien, est dans le regret de son projet initial de poursuivre sa carrière professionnelle en Allemagne. Les entretiens avec la génération des jeunes adultes ou adolescents, qui ont fui avec leurs parents, révèlent que s'ils poursuivent des projets pour leur avenir dans des contextes politiques contraignants, ces projets s'inscrivent aussi dans les structures familiales sur place. Noura, par exemple, une jeune femme de 18 ans arrivée en Allemagne avec ses parents, raconte qu'elle regrette avoir abandonné ses études en Syrie. Elle dit cependant avoir « *choisi* » de fréquenter une *Hauswirtschaftsschule* (école d'économie domestique) en Allemagne, dans l'objectif de créer un service de traiteur avec sa mère qui souffre de sa situation de chômage en Allemagne.

---

<sup>236</sup> L'intérêt initial de cette recherche portait sur les parcours professionnel des « réfugiés » – une thématique très liée à la perspective politico-institutionnelle des pays d'accueil à l'égard des personnes en exil. Tant en France qu'en Allemagne, l'insertion professionnelle ou l'intégration sur le marché du travail des « réfugiés » a été fortement mise en avant dans les agendas politiques de ces dernières années.

Une autre « situation sociale »<sup>237</sup> peut être identifiée, celle des personnes ayant fui vers la France ou l'Allemagne en tant que jeunes adultes, sans leurs parents et sans avoir des enfants. Leurs narrations se ressemblent. Ils ont vécu l'expérience de la fuite relativement tôt dans leur parcours de vie. Contrairement aux jeunes (adultes) arrivés avec leurs parents, ils sont coupés – au moins géographiquement – de leur famille. Leurs récits tournent autour de leur situation de vie présente, dans des contextes souvent vécus comme contraignants, des possibilités d'une évolution future de leur situation, enfin, de manière plus large, de leur place dans la société d'accueil. À leur arrivée en France ou en Allemagne, ils ont encore devant eux la plus grande partie de leur existence et la question de la reconstruction d'une vie en exil, commune à toutes les personnes rencontrées, se pose d'une manière particulière. Ce questionnement, nourri des perspectives subjectives des personnes en exil, n'englobe pas seulement leurs tentatives pour garder la tête hors de l'eau dans des conditions souvent difficiles en France et en Allemagne, mais aussi la poursuite de projets biographiques plus larges. En même temps, le fil rouge de la reconstruction d'une vie en exil permet d'inclure l'analyse des situations de vie objectives des personnes dans les deux pays d'accueil et ouvre ainsi sur une comparaison franco-allemande. Enfin, j'insiste sur la dimension temporelle de cette question, inscrite dans les biographies des personnes, mais aussi dans les politiques qui créent des étapes institutionnelles dans les parcours, comme le temps de la demande d'asile et l'obtention d'un statut de protection.

La focalisation de cette thèse sur cette « situation sociale » des jeunes adultes, seuls, en exil fut aussi, en quelque sorte, un choix pragmatique étant donné qu'elle concerne la plupart des personnes rencontrées. En effet, sur l'ensemble du matériel empirique, elle concerne douze jeunes hommes du côté allemand et quinze jeunes hommes et une femme du côté français. Parmi ceux-ci, le plus jeune avait 16 ans à son arrivée et le plus âgé 29. La majorité des interlocuteurs sont arrivés en Europe quand ils avaient entre 20 et 25 ans. L'absence de femmes, dans ce groupe de l'échantillon, s'explique probablement par le fait que celles-ci sont moins susceptibles de fuir sans être accompagnées par des membres de leur famille, en raison

---

<sup>237</sup> Je reprends ici l'idée de « situations sociales », telle que la développe Daniel Bertaux en proposant d'en faire un objet de recherche « ethnosociologique » en recourant aux récits de vie. Ainsi, les jeunes hommes ayant fui vers la France ou vers l'Allemagne ne constituent pas un groupe, mais se trouvent dans la même « situation sociale », caractérisée par « les mêmes contraintes, les mêmes tensions, la même pression vers des logiques d'action répondant à la situation et à ses tensions ». Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 23.

des dangers particuliers auxquels elles sont exposées durant leur fuite.<sup>238</sup> Même si ce n'était pas prévu au début de l'enquête, cette orientation de ma recherche vers la situation des jeunes hommes arrivés seuls a nécessité d'inclure dans l'analyse la dimension du genre, notamment au regard des représentations particulièrement négatives rencontrées parfois par ces interlocuteurs dans l'espace public. Je reviendrai ultérieurement sur ce point.

Les cas de ces jeunes hommes présentent une grande hétérogénéité à différents égards. Ils reflètent la diversité des pays d'origine de mes interlocuteurs et leurs parcours de vie s'inscrivent dans des contextes socio-économiques très divers. On observe des cas de personnes qui, dans leurs pays d'origine, se trouvaient dans des situations de précarité, comme Touré, né dans un village guinéen éloigné de la capitale. Il raconte comment, enfant, il devait travailler dans les champs pour soutenir ses parents « *pauvres* ». D'autres interlocuteurs décrivent des situations plus privilégiées, comme Nedal qui a grandi dans une famille aisée, avec une affinité pour le théâtre, dans le contexte urbain de Damas. Les parcours d'éducation formels ou informels empruntés par mes interlocuteurs présentent aussi une grande diversité. Alors que certains de mes interlocuteurs n'ont fréquenté l'école que sporadiquement, d'autres ont poursuivi des formations professionnelles informelles auprès de membres de la famille ou ont fréquenté l'université. Tandis que certains des jeunes hommes exerçaient déjà un travail salarié avant de devoir s'enfuir, pour d'autres, la fuite a interrompu leurs parcours d'éducation et de formation.

Compte tenu de cette diversité apparente au sein même de la « situation sociale » des jeunes hommes ayant fui sans leur famille vers la France ou l'Allemagne, s'est posée la question de la mise en lien de ces différents cas. Comment ordonner ce matériel d'entretien en référence à la question de la reconstruction d'une vie en exil, sans pour autant se baser uniquement sur les critères, *a priori* « superficiels », qui viennent d'être énoncés (pays d'origine, parcours de formation, ...) ? Une des pistes qui a émergé se fonde sur la distinction à établir entre les

---

<sup>238</sup> En dépit de cette forte présence d'hommes dans l'échantillon, je souhaite insister sur le fait que l'imaginaire dominant selon lequel les réfugiés seraient avant tout des jeunes hommes doit être corrigé d'un point de vue statistique. Il est vrai que les « demandeurs d'asile » en France ou en Allemagne sont tendanciellement jeunes. Ainsi, en Allemagne, en 2017, 35 % de toutes les personnes ayant déposé une première demande d'asile avaient entre 16 et 29 ans. En France, l'âge moyen des « demandeurs d'asile » en 2017 était de 31,4 ans. Toutefois, la migration des personnes réfugiées s'est féminisée au cours des dernières années. Ainsi, parmi les « demandeurs d'asile », la proportion de femmes en France était de 25% en 2017, et en Allemagne même de 40%. Cf. BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, 2018, p. 24 et OFPRA, *A l'écoute du monde. Rapport d'activité 2017*, Paris, 2018.

différentes « dynamiques de fuite » qui semblaient structurer à la fois les expériences de fuite et celles d'arrivée dans les pays d'accueil. Comme je le préciserai dans le deuxième chapitre, avec l'expression « dynamiques de fuite », j'essaie d'appréhender la fuite comme un processus. Selon les moments, il ne s'agit pas seulement de s'échapper, mais aussi *d'aller vers*, et bien que ce processus s'inscrive dans des contextes souvent extrêmement contraignants, il peut rendre visibles des espoirs ou des aspirations subjectifs. En effet, les récits sur la fuite donnent non seulement des informations sur les contextes et situations auxquels les personnes voulaient échapper, mais ils révèlent aussi des aspirations ou forces motrices qui peuvent conduire à poursuivre la fuite de plus en plus loin dans l'espace et le temps. Dans le cas d'Ammar, cité dans l'introduction, il ressort que c'est aussi l'espoir de poursuivre ses études qui le pousse à prolonger sa fuite du Liban vers l'Allemagne où il tient à réaliser ce projet. Les « dynamiques de fuite » peuvent donc fournir des clés pour mieux comprendre les expériences qu'ont les interlocuteurs dans les pays d'accueil alors qu'ils tentent de reconstruire une vie en exil.

En essayant de saisir la multitude de « dynamiques de fuite » différentes qui ont émergé des études de cas des personnes enquêtées, je me suis servi de l'outil des « idéaux-types » dans le sens donné par Max Weber. Pour Weber, la construction de types permet de mettre en relation et d'ordonner les cas.<sup>239</sup> Sur la base des récits de vie des jeunes adultes arrivés seuls en France ou en Allemagne, j'ai donc construit quatre idéaux-types. Le premier, que j'ai appelé « fuite à partir des marges » saisit des processus de fuite ancrés dans des temporalités très longues. Les interlocuteurs proche de ce type décrivent leur position sociale dans le pays d'origine comme celle d'un « outsider », en raison, par exemple, de leur orientation sexuelle ou de la perte précoce de structures familiales protectrices. La décision de partir est prise à un niveau individuel et apparaît comme la seule possibilité d'échapper à une exclusion<sup>240</sup> permanente. À l'arrivée dans le pays d'accueil est lié l'espoir que le parcours de vie va prendre un tourant positif. Un autre idéal-type est celui de la « fuite comme pacte avec la famille », l'émigration est constituée comme un projet familial, elle est négociée au sein de la famille,

---

<sup>239</sup> Cf. Weber Max, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, Verlag von J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1922, p. 201.

<sup>240</sup> Le terme de « l'exclusion » a fait son entrée dans le lexique des politiques publiques. Toutefois, j'utilise ici ce mot pour faire référence aux expériences de mes interlocuteurs lorsqu'ils rencontrent des obstacles importants en essayant d'accéder à certains domaines de la société (par exemple, l'éducation formelle).

parfois initiée par un de ses membres.<sup>241</sup> Les interlocuteurs proches de ce type vivent parfois la décision de partir comme imposée par autrui, mais peuvent, avec le temps, saisir l'occasion pour poursuivre des projets plus individuels. Le troisième type est celui que j'ai dénommé « fuite pour la poursuite d'un projet futur ». La fuite apparaît comme une décision prise par l'interlocuteur, liée à la poursuite de possibilités de vie et à la réalisation de projets qui ont été réduits à néant et qu'il faut essayer de rebâtir ailleurs. Enfin, le quatrième type que j'ai qualifié « fuite sans issue » recouvre les cas où la fuite est vécue comme totalement imposée par l'extérieur. Elle signifie l'interruption de la vie antérieure et l'abandon des projets. Peu d'espoirs sont alors liés à l'arrivée dans le pays d'accueil.

Si la construction de ces idéaux-types s'est avérée utile pour poursuivre la piste analytique des « dynamiques de fuite » et révéler ainsi des continuités et des ruptures biographiques dans les parcours des personnes rencontrées, pour autant, il ne s'agit là que d'une étape intermédiaire de la recherche. Comme toute typologie, elle risque d'enfermer les interlocuteurs dans des cases. Elle ne permet pas non plus de prendre en compte l'impact des contextes nationaux structurés par les politiques mises en place par la France et l'Allemagne à l'égard des « demandeurs d'asile » et « réfugiés ». Comme je l'expliquerai plus loin, la construction des idéaux-types, bien que finalement mise un peu de côté par la suite du processus de recherche, a néanmoins été utile pour la sélection des études de cas à partir desquelles les résultats empiriques de cette thèse seront développés.

#### 1.4 Comparer et généraliser

Après avoir retracé la genèse de la problématique de cette thèse à partir du matériel biographique recueilli, les lignes suivantes s'attacheront à aborder la question de la construction d'une comparaison internationale à partir d'études de cas biographiques, telle qu'elle s'est posée dans cette thèse. Dans un premier temps, j'explicitierai en quoi la surévaluation de la variable nationale constitue un risque couru par toute comparaison internationale. Dans un deuxième temps, je mobiliserai la notion de « contexte » pour mettre en lien récits biographiques et politiques publiques. Cela sera l'occasion d'évoquer les entretiens menés avec les « personnes-ressources ». Dans un troisième temps, j'expliquerai

---

<sup>241</sup> La recherche de Pascale Jamoulle montre que, dans certains cas, le départ des jeunes peut relever d'un projet d'ascension sociale des familles. Elle parle alors de « jeunes 'missionnés' ». Pascale JAMOULLE, *op. cit.*, 2013, p. 47.

comment j'ai essayé de garder un équilibre entre logiques biographiques et institutionnelles dans la présentation des résultats de la recherche.

#### 1.4.1 La comparaison internationale comme une promesse risquée

La littérature méthodologique présente la comparaison internationale comme un outil prometteur et original pour acquérir des connaissances en sciences sociales. Ainsi, elle favoriserait la remise en question de « réalités familières »<sup>242</sup>, ce qui permettrait de jeter un « regard décentré » sur sa propre réalité nationale<sup>243</sup>. « La comparaison nous place d'emblée dans le registre d'une épistémologie fondamentalement dialectique en vertu de laquelle la négation de soi par confrontation à l'autre reste un moyen privilégié de la connaissance du même », écrivent Michèle Dupré *et al.* dans leur ouvrage collectif sur les stratégies de la comparaison internationale.<sup>244</sup> Celle-ci semble incarner une véritable promesse de renouvellement des visions de la réalité sociale, surtout de celle dont le chercheur serait familier.

Toutefois, la réalité de « l'autre » et de « soi » constituent des catégories qui, dans le cas du présent travail, sont en partie brouillées l'une par l'autre. En effet, la comparaison franco-allemande que je cherche à établir dans cette thèse doit aussi être considérée comme le produit d'un parcours franco-allemand qui m'a amenée, en tant qu'Allemande en France, à étudier le sujet de la fuite et de l'exil dans une perspective franco-allemande.<sup>245</sup> Sans vouloir analyser en détail ma position particulière de chercheuse franco-allemande, pour bien comprendre le contexte de production de la comparaison, il faut retenir que ma perspective sur l'objet est façonnée par ce que l'on pourrait appeler une « double asymétrie ». D'un côté, ma vision de la situation des personnes en exil à Strasbourg a été façonnée par ma position de résidente dans cette ville qui a facilité ma participation à des événements m'ayant permis d'acquérir des connaissances spécifiquement locales, par exemple, sur les structures

---

<sup>242</sup> Cf. Laure de VERDALLE, Cécile VIGOUR et Thomas LE BIANIC, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux*, 21(2), 2012, p. 5–21, p. 10.

<sup>243</sup> Cf. Patrick HASSENTEUFEL, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55(1), 2005, p. 113–132, p. 113.

<sup>244</sup> Michèle DUPRE, Annie JACOB, Michel LALLEMENT, Gilbert LEFEVRE et Jan SPURK, « Introduction. Les comparaisons internationales : intérêt et actualité d'une stratégie de recherche », dans Michel LALLEMENT et Jan SPURK, *op. cit.*, 2003, p. 7–18, p. 9.

<sup>245</sup> Cf. au sujet des parcours franco-allemands des chercheurs Anja BARTEL, Kevin CLEMENTI, Hannes KÄCKMEISTER, Amélie KRATZ et Sophie IFFRIG, « La comparaison comme méthode et objet », *Trajectoires*, 14, 2021.

associatives de la ville.<sup>246</sup> À Stuttgart, où je me rendais uniquement comme visiteuse, je n'ai pas atteint ce degré de familiarité avec les structures de la ville. D'un autre côté, en raison de ma socialisation plus importante en Allemagne, je dispose de bien plus de connaissances implicites sur ce contexte national, par exemple, sur les politiques sociales de droit commun qui influencent également les situations de vie des réfugiés. En France, j'ai dû activement acquérir ce type de connaissances, avec toutes les limites que cela comporte. Même si j'étais alors peut-être moins encline à tomber dans le piège classique de « l'ethnocentrisme » contre lequel la littérature méthodologique sur la comparaison met en garde (par exemple, en interprétant automatiquement la réalité de « l'autre » à partir de sa propre perspective nationale)<sup>247, 248</sup>, c'est à partir d'une position bien spécifique que j'ai élaboré la comparaison.<sup>249</sup>

Toutefois, ce n'est pas uniquement en raison de la position complexe du chercheur que la comparaison internationale est considérée comme une entreprise risquée. Lors de la construction d'une comparaison internationale, il est automatiquement sous-entendu que les réalités observées peuvent être expliquées en référence à un contexte national. Par la confrontation directe de deux phénomènes supposés différents, la comparaison risque de tout ramener à la variable nationale, et donc de l'essentialiser. Ainsi, ce fort postulat sur les différences nationales est généralement reproduit dans les résultats de recherche.<sup>250, 251</sup> La sociologue Beate Collet (qui travaille également dans une perspective franco-allemande) nomme ce risque d'une exagération des différences nationales le « piège de la bipolarisation nationale ».<sup>252</sup> On peut établir sur ce point un lien avec la critique du « nationalisme méthodologique » qui dénonce un rapport acritique des sciences sociales à l'État-nation.

---

<sup>246</sup> Du côté français, le partenariat établi entre le projet *Migreval* et la ville de Strasbourg m'a permis d'avoir une vue d'ensemble des différents acteurs impliqués dans l'accueil des migrants dans la ville.

<sup>247</sup> Cf. par exemple Michèle DUPRE, *et al.*, *op. cit.*, 2003.

<sup>248</sup> Cf. par exemple Michel LALLEMENT, « Comparer, traduire, bricoler », dans Jean-Claude BARBIER, (dir.), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Lang (coll. « Travail & société »), 2007, p. 169–190.

<sup>249</sup> Comme le détaille Lena Inowlocki au sujet de la recherche biographique, le caractère international de la socialisation biographique et professionnelle d'une part croissante des jeunes chercheurs contribue à ce qu'ils développent une « perspective comparative », conditionnant leur réflexion scientifique. Cf. Lena INOWLOCKI, « Internationalität der Biographieforschung: Herausforderungen und konstruktive Bedingungen », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, *op. cit.*, 2018, p. 697–708, p. 700.

<sup>250</sup> Cf. par exemple Michel ESPAGNE, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994, p. 112–121.

<sup>251</sup> Cf. par exemple Jaqueline HEINEN et Roland PFEFFERKORN, « Genre, citoyenneté, politiques sociales : apports et apories des comparaisons internationales », *Cahiers du Genre*, 3(2), 2011, p. 179–197.

<sup>252</sup> Beate COLLET, *op. cit.*, 2003, p. 239.

Celui-ci serait souvent pris de manière automatique comme principale unité d'analyse.<sup>253</sup> Cette critique est également reprise dans les études sur la migration par des chercheurs qui veulent dépasser une analyse du phénomène migratoire qui se réaliserait toujours et uniquement du point de vue des États d'accueil, et plaident pour diversifier les points de départ dans la recherche.<sup>254, 255</sup> Construire une comparaison internationale – ce qui implique d'aller sur le terrain de recherche avec des présupposés forts sur le poids de la variable nationale – semble donc, à première vue, difficilement conciliable avec l'approche abductive qui prévoit de forger les hypothèses de recherche en interaction avec l'empirie. Alors, comment ces frictions entre une recherche qualitative abductive et les prémisses implicites de la comparaison internationale ont-elles été gérées dans cette thèse ?

#### 1.4.2 Reconstruire les contextes nationaux

Comme le souligne Michel Lallement, en dépit des réserves émises à l'égard de la comparaison internationale, les chercheurs ne peuvent s'empêcher de continuer à comparer. Chaque fois qu'une nouvelle comparaison internationale est construite, il s'agit alors de « bricoler » une stratégie pour prendre en compte des défis épistémologiques et méthodologiques spécifiques.<sup>256</sup> Pour la comparaison internationale élaborée dans cette thèse, la notion de « contexte » a permis d'établir un pont entre l'approche abductive de la recherche et sa perspective franco-allemande fixée *a priori*. Comme le soulignent Didier Demazière et Olivia Samuel, le « contexte » constitue une construction qui est faite par le chercheur.<sup>257</sup> En contextualisant, le chercheur met en avant des aspects qui permettent de mieux comprendre certaines facettes de son objet de recherche. En fonction du « découpage du contexte adopté », comme le formule Bernard Lahire, des connaissances sociologiques spécifiques sont produites.<sup>258</sup> Toutefois, la contextualisation ne se fait pas de manière aléatoire. Comme le

---

<sup>253</sup> Cf. surtout Ulrich BECK et Edgar GRANDE, « Jenseits des methodologischen Nationalismus. Außereuropäische und europäische Variationen der Zweiten Moderne », *Soziale Welt*, 61, 2010, p. 187–216.

<sup>254</sup> Cf. par exemple Anna AMELINA, Thomas FAIST, Nina GLICK SCHILLER et Devrimsel D. NERGIZ, « Methodological Predicaments of Cross-Border Studies », dans Anna AMELINA, Devrimsel D. NERGIZ, Thomas FAIST et Nina G. SCHILLER, (dir.), *Beyond methodological nationalism. Research methodologies for cross-border studies*, New York, N.Y., London, Routledge (coll. « Routledge research in transnationalism »), 2014, p. 1–19.

<sup>255</sup> Cf. par exemple Andreas WIMMER et Nina GLICK SCHILLER, « Methodological nationalism and beyond. Nation-state building, migration and the social sciences », *Global Networks*, 2(4), 2002, p. 301–334.

<sup>256</sup> Cf. Michel LALLEMENT, *op. cit.*, 2007, p. 169–190.

<sup>257</sup> Cf. Didier DEMAZIERE et Olivia SAMUEL, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités, Revue de sciences sociales et humaines*, 11, 2010, p. 3.

<sup>258</sup> Bernard LAHIRE, « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 51(2), 1996, p. 381–407, p. 393.

soulignent Anja Weiß et Arnd-Michael Nohl, pour inscrire un cas dans un contexte particulier, il doit y avoir « une bonne raison ». <sup>259</sup> Et en effet, il y a une « bonne raison » pour insister sur le poids de la variable de l'État-nation, lorsqu'on analyse les expériences des personnes en exil dans les pays d'arrivée. Comme souligné, les « demandeurs d'asile » et les « réfugiés » constituent des catégories administratives particulièrement contrôlées par l'État et fortement ciblées par les politiques nationales. <sup>260</sup> Dès les premiers entretiens biographiques en France et en Allemagne, il a été frappant de constater à quel point les récits de mes interlocuteurs étaient marqués par ces politiques (constamment modifiées par l'introduction de nouveaux textes législatifs), surtout sur la période de l'arrivée, l'étape de la demande d'asile, mais aussi le moment de l'obtention d'un statut de protection.

Les différentes politiques des États-nations se reflètent même au niveau linguistique dans les narrations, comme cela ressort des récits sur l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » (c'est-à-dire le moment du parcours où les personnes en exil, après leur fuite, déposent une demande d'asile dans le pays d'accueil). Du côté allemand, mes interlocuteurs sont arrêtés par la police très rapidement après leur entrée dans le pays et intègrent directement le système d'hébergement dédié aux « demandeurs d'asile ». L'expérience d'être envoyé dans une *Aufnahmeinrichtung* se reflète dans la forme passive, souvent employée dans les passages du récit faisant référence à un pouvoir qui reste opaque (« *ils m'ont transporté* », ...). En France, par contre, beaucoup d'enquêtés parcourent pendant longtemps le territoire français, à la recherche d'une opportunité pour pouvoir se poser enfin quelque part, et rencontrent des difficultés à entrer en contact avec les institutions d'asile. Ici aussi, le langage utilisé témoigne des expériences vécues. L'emploi de formes actives est beaucoup plus fréquent (« *j'ai dû continuer pour chercher* », ...).

Les premières analyses des entretiens biographiques ont donc confirmé le poids de la variable nationale, et ont suggéré qu'il fallait, en effet, accorder une place importante aux politiques à l'égard des « demandeurs d'asile » et « réfugiés » dans la reconstruction des contextes nationaux. Ce travail de contextualisation, dont quelques résultats seront présentés dans le

---

<sup>259</sup> Anja WEIß et Arnd-Michael NOHL, « Fälle und Kontexte im Mehrebenenvergleich. Ein Vorschlag zur Überwindung des methodologischen Nationalismus in der Migrationsforschung », *ZQF*, 13(1-2), 2012, p. 55–75, p. 59.

<sup>260</sup> Cf. sur ce point aussi Eran GÜNDÜZ et Johanna PROBST, « The national framework in international migration : continued importance in times of constant challenges », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, 15, 2014, p. 147–162, p. 155.

troisième chapitre, a été mené à partir de points de départ différents. D'un côté, il a été effectué à partir des indices présents dans les entretiens biographiques, en sachant que parfois c'était seulement à travers la comparaison entre les récits que l'importance de certaines politiques a émergé.<sup>261</sup> De l'autre, j'ai constaté que plus j'avais rassemblé de connaissances sur les contextes politiques, plus les traces de ces politiques devenaient visibles dans les récits. Ainsi, je n'ai pas seulement croisé les littératures française et allemande (des sciences sociales, mais aussi des documents politiques ou législatifs) sur la question des politiques, mais j'ai commencé aussi à poursuivre une autre stratégie de contextualisation en parallèle. En effet, pour comprendre les formes que ces politiques pouvaient prendre concrètement, au niveau local, dans les structures et institutions fréquentées par mes interlocuteurs à Strasbourg et Stuttgart<sup>262</sup>, j'ai mené des entretiens exploratoires avec des « personnes-ressources ».<sup>263</sup> Comme évoqué plus haut, il s'agit de personnes ayant joué par leurs activités professionnelles ou bénévoles un rôle dans le parcours d'une personne en exil précise ou disposant d'une expérience dans les domaines politiques évalués.<sup>264</sup> Ces entretiens ont rendu possible la restitution des contextes politiques à partir d'un angle différent, celui d'une pratique professionnelle quotidienne au sein d'une structure mise en place dans le cadre des politiques d'accueil et d'intégration et de prendre ainsi en compte le rôle que des contextes locaux spécifiques peuvent jouer. Cette stratégie d'une multiplication des points de vue dans la reconstruction du contexte national tient compte de la critique du « nationalisme méthodologique ». Après tout, comme le souligne Ulrich Beck, il ne s'agit pas d'abolir « le national » comme unité de recherche, mais plutôt de l'intégrer dans d'autres unités de recherche (« *embedding the national* »).<sup>265, 266</sup>

---

<sup>261</sup> Cf. sur ce point aussi Anja WEIß et Arnd-Michael NOHL, *op. cit.*, 2012, p. 59.

<sup>262</sup> Comme le souligne aussi Didier Demazière dans son étude comparative sur le chômage, bien que le cadre national soit important, les enquêtés vivent leurs expériences sur un territoire précis. Didier DEMAZIERE, *op. cit.*, 2013, p. 14.

<sup>263</sup> J'insiste sur le caractère exploratoire de cette démarche. L'objectif n'a jamais été de recenser de manière exhaustive tous les acteurs et institutions impliqués au niveau local, ni de faire de la mise en œuvre des politiques au niveau local un objet d'étude en soi.

<sup>264</sup> Bien que j'aie généralement sollicité les « personnes-ressources » sur la base de leurs expériences générales dans le cadre de leurs activités professionnelles, il est arrivé qu'elles abordent dans l'interview les cas de personnes en exil avec lesquelles j'avais déjà fait un entretien biographique. Dans ces cas-là, il était particulièrement intéressant de croiser les deux entretiens.

<sup>265</sup> Ulrich BECK et Edgar GRANDE, *op. cit.*, 2010, p. 202.

<sup>266</sup> Cf. sur ce point Michel Lallement qui, pour une comparaison internationale, recommande de partir de l'hypothèse d'un « débordement » par « le bas » et par « le haut » de l'État-nation. Cela éviterait d'essentialiser la variable nationale. Cf. Michel LALLEMENT, *op. cit.*, 2007, p. 8.

Au total, à Strasbourg, une trentaine d'entretiens avec des « personnes-ressources » ont été réalisés entre octobre 2017 et septembre 2019.<sup>267</sup> Trois autres entretiens ont été menés conjointement avec des collègues du projet *Migreval*.<sup>268, 269</sup> À Stuttgart, une vingtaine d'entretiens avec des « personnes-ressources » ont été réalisés entre novembre 2018 et août 2019. En France et en Allemagne, à partir de ces entretiens, plusieurs opportunités se sont présentées pour faire de l'observation participante dans le cadre professionnel des « personnes-ressources ». En France, parmi les « personnes-ressources », on trouve onze personnes qui travaillent soit comme travailleurs sociaux, soit comme chefs de service dans des structures de l'hébergement pour « demandeurs d'asile » (comme les CADA ou dispositifs de l'hébergement d'urgence pour « demandeurs d'asile ») ou pour « réfugiés » (comme les Centres provisoires d'hébergement (CPH)), deux enseignants de langue dans le domaine du Français langue étrangère (FLE), un enseignant de langue bénévole qui intervient dans les structures d'hébergement pour « demandeurs d'asile », deux employés d'associations qui travaillent dans le domaine de l'insertion socio-économique et linguistique des migrants ou des personnes en situation de précarité, trois employés de Pôle emploi, deux employés d'associations qui proposent du soutien juridique aux migrants, deux avocats dans le domaine du droit des étrangers, deux employées d'une association faisant du lobbying politique dans le domaine de la politique sociale, un psychologue et un médecin travaillant dans le domaine de la prise en charge médicale des personnes en situation de précarité, un bénévole d'une organisation caritative qui distribue de l'alimentation, un employé d'un Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)<sup>270</sup>, des employés de la préfecture et de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII)<sup>271</sup>, ainsi qu'un élu local.

---

<sup>267</sup> Cf. le tableau en annexe pour une vue d'ensemble sur les « personnes-ressources » interviewées. À l'instar des personnes en exil, les entretiens avec les « personnes-ressources » ont également été « pseudonomysés ».

<sup>268</sup> Il s'agit là des entretiens menés avec Jean-Pierre Abergel, travailleur social dans un CADA, avec l'équipe du SIAO à Strasbourg et avec une directrice territoriale de l'OFII.

<sup>269</sup> À travers la base de données du projet *Migreval*, j'ai eu accès à une cinquantaine d'autres entretiens menés par différents chercheurs avec des « personnes-ressources ». Ces entretiens ne sont pas tous thématiquement en lien direct avec cette thèse, mais leur lecture m'a permis de me familiariser avec les politiques sociales en France.

<sup>270</sup> Les SIAO font partie du dispositif de veille sociale au niveau des départements. Ils gèrent notamment le numéro d'hébergement d'urgence « 115 », mais peuvent proposer aussi un accompagnement social. Cf. DIHAL, *Annuaire des SIAO*, Paris, 2014.

<sup>271</sup> L'OFII créé en 2009, placé sous la tutelle du ministère de l'intérieur, joue un rôle de pilotage dans les politiques d'immigration et d'intégration. Il a pour mission l'accueil et l'intégration des immigrés, l'aide au retour, l'accompagnement des demandeurs d'asile, et la gestion des procédures d'immigration aux côtés des préfectures. Cf. OFII, « Nos missions », <https://www.ofii.fr/nos-missions/>, dernier accès : 22.10.2021.

Du côté allemand, j'ai mené des entretiens avec trois travailleuses sociales et deux bénévoles qui travaillent dans des centres d'hébergement pour réfugiés, une employée de la *Migrationsberatung* (conseil pour migrants) qui est proposée dans le cadre des *Integrationskurse* (cours d'intégration), cinq salariés et bénévoles qui travaillent sur la question de l'intégration des personnes en exil à l'université, une employée d'un *Jobcenter*<sup>272</sup>, dix employés travaillant dans des projets financés par des fonds publics sur le thème de « intégration des réfugiés au marché du travail », deux employés d'une chambre de commerce qui mettaient en place des projets de formation pour personnes réfugiées, un employé d'une association proposant du soutien juridique aux réfugiés, quatre employés d'associations organisant des projets avec des personnes réfugiées dans le domaine de l'éducation politique et de la culture et une employée du service d'intégration de la ville.

Ces entretiens n'ont pas seulement permis de comprendre comment des mesures relevant des politiques nationales sont concrètement mises en œuvre au niveau local. Ils ont également révélé de nouvelles différences dans la structuration des contextes politiques en France et en Allemagne. Du côté allemand, par exemple, j'ai constaté que « l'intégration des réfugiés sur le marché du travail » était l'un des principaux champs d'intervention pour bon nombre d'acteurs. En France, au contraire, les « personnes-ressources » ont la plupart du temps fait référence aux mesures de droit commun et n'ont guère abordé les mesures spécifiquement destinées aux personnes réfugiées.

#### 1.4.3 Saisir les logiques biographiques et institutionnelles

En étudiant comment des personnes en exil reconstruisent une vie dans les contextes français et allemand, cette thèse se situe au « carrefour entre logiques biographiques et institutionnelles », pour emprunter sa formulation à Didier Demazière.<sup>273</sup> Une des questions qui s'est alors posée tout au long du processus de recherche et de rédaction était comment ces deux logiques pouvaient coexister, non seulement dans l'analyse empirique, mais aussi lors de la présentation des résultats empiriques. En effet, les logiques biographiques sous-jacentes à la question de la reconstruction d'une vie en exil sont notamment mises en miroir dans les études de cas, établis à partir du matériel empirique sur *un* jeune homme en exil. Ces

---

<sup>272</sup> Les *Jobcenter* sont des institutions conjointes de la *Bundesagentur für Arbeit* (l'Agence fédérale pour l'emploi) et d'une municipalité ou d'un *Landkreis*.

<sup>273</sup> Didier DEMAZIERE, *op. cit.*, 2013, p. 36.

études de cas comprennent la reconstruction du parcours de vie de la personne en exil dans toute sa longueur et dans son inscription dans les réalités socio-empiriques du pays d'origine, pendant la fuite, puis en France ou en Allemagne.<sup>274</sup> Un accent particulier est mis sur la contextualisation du parcours dans le pays d'arrivée (qui, d'un point de vue institutionnel comprend de différentes étapes, comme l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » ou l'obtention d'un statut de protection suite à la procédure d'asile). L'analyse implique également l'interprétation du récit que l'interlocuteur produit à partir de sa situation au moment de l'entretien et dans l'interaction avec la chercheuse. Pour comprendre le récit biographique, Gabriele Rosenthal propose de reconstituer également la signification que les situations racontées avaient, pour les enquêtés, dans le passé (ce qu'elle appelle la « perspective du passé ») et de retracer comment les expériences se sont accumulées au fil du temps.<sup>275, 276</sup>

Pour éclaircir la question des effets des contextes politiques nationaux en France et en Allemagne sur les possibilités de reconstruire une vie en exil, il était cependant nécessaire d'aller au-delà de la reconstitution d'études de cas, et de comparer les cas les uns avec les autres. Cependant, vu le risque de la « bipolarisation nationale »<sup>277</sup> inhérente à la comparaison internationale, j'ai renoncé à confronter directement la totalité des cas de personnes en exil en France avec la totalité des cas de personnes en exil en Allemagne. Cela aurait eu pour conséquence de mettre en avant uniquement les logiques institutionnelles (nationales) et d'occulter la diversité des expériences biographiques, ainsi que les similitudes dans l'expérience de l'exil<sup>278</sup> qui existent indépendamment des contextes politiques.

Pour rendre visibles à la fois les logiques biographiques et les logiques institutionnelles, j'ai donc choisi de mettre au centre des chapitres empiriques les études de cas approfondies de

---

<sup>274</sup> Cf. sur ce point Daniel BERTAUX, *op. cit.*, 2016, p. 77.

<sup>275</sup> Cf. Gabriele ROSENTHAL, *op. cit.*, 2015, p. 204-205 et p. 225.

<sup>276</sup> L'intégration de la thèse dans le réseau de recherche *Migreval* m'a ouvert la possibilité d'analyser ponctuellement du matériel d'entretien dans des groupes à composition internationale, ce qui a multiplié les perspectives. Cf. sur les avantages de l'analyse collective, par exemple Gerhard RIEMANN, *Zur Bedeutung von Forschungswerkstätten in der Tradition von Anselm Strauss. Mittagsvorlesung*, 1. Berliner Methodentreffen Qualitative Forschung, 2005 ou Lena INOWLOCKI, *op. cit.*, 2018.

<sup>277</sup> Beate COLLET, *op. cit.*, 2003, p. 239.

<sup>278</sup> Dans sa thèse sur « Le rapport à la politique des descendants d'immigrés dans les quartiers d'habitat social », Elsa Lagier insiste aussi à prendre en compte les similitudes des expériences migratoires, au-delà des pays d'origine. Elle distingue le vécu de la migration familiale soit comme un « départ nécessaire », soit comme une « arrivée bénéfique » pour expliquer les différences dans les représentations des descendants d'immigrés de leur histoire familiale ainsi que de leur place en France. Cf. Elsa LAGIER, *op. cit.*, 2012, p. 501.

six jeunes hommes en exil : en France, Touré (originaire de Guinée-Conakry), Ibrahim (originaire du Soudan), Farid (originaire de Libye) et, en Allemagne, Ajmal (originaire d'Afghanistan), Ammar (originaire de Syrie), Malek (également originaire de Syrie). Pour sélectionner ces cas, j'ai adopté une double stratégie. D'un côté, inspirée par l'approche de la « *Grounded Theory* » de Barney G. Glaser et Anselm Strauss, j'ai suivi la stratégie du jeu des contrastes entre les cas. Ainsi, j'ai veillé à ce que les cas sélectionnés représentent autant que possible la diversité de l'échantillon, qu'il s'agisse des pays d'origine des jeunes hommes, des contextes socio-économiques et familiaux dans lesquels ils ont grandi, de leurs parcours éducatifs, mais aussi de leurs positions et expériences au sein des sociétés d'accueil en France et en Allemagne. Comme déjà indiqué, les idéaux-types construits autour de l'idée des « dynamiques de fuite » ont également été repris pour la sélection des cas, là encore, dans l'idée de choisir des cas aussi divers que possible.

De l'autre côté, j'ai sélectionné le même nombre de cas du côté de la France et du côté de l'Allemagne, mais sans pour autant faire de la variable nationale le point de départ de l'analyse. L'objectif est de comparer *tous* les cas entre eux pour rendre visibles les effets structurants des contextes nationaux, mais pas seulement.<sup>279</sup> En effet, cette stratégie laisse ouverte la possibilité d'une conclusion qui relativiserait les différences franco-allemandes et permet de considérer les points communs qui existent dans les expériences des personnes en exil au-delà de la différence franco-allemande. La variable nationale risque ainsi d'être moins essentialisée. L'accent mis sur la diversité des cas sélectionnés maintient alors ouvertes les possibilités de découvertes inattendues et de montées en généralités qui transcendent la perspective franco-allemande.

\*\*\*

Ce chapitre s'est attaché à expliciter le cadre méthodologique et épistémologique de l'enquête, tout en exposant la logique du processus de recherche. Bien que celui-ci fût moins linéaire que ce chapitre pourrait le suggérer, des étapes clés qui ont durablement orienté l'enquête sont devenues visibles. Ainsi, un tournant majeur a résidé dans le choix de ne plus chercher à rencontrer des interlocuteurs par le biais des institutions classiques des politiques

---

<sup>279</sup> Cf. sur ce point aussi Anna AMELINA, *et al.*, *op. cit.*, 2014, p. 10.

d'accueil et d'asile. Cela a influé sur la constitution de l'échantillon et donc aussi sur l'objet de recherche, en mettant en avant la situation sociale de jeunes hommes ayant fui en France ou en Allemagne sans leur famille et qui, pour la plupart, ont obtenu le statut de « réfugié ». En revanche, le choix de la méthode de « l'évaluation biographique des politiques » a été fixé dès le début, à mon entrée dans le réseau de *Migreval*, ainsi que l'adoption de la perspective d'une sociologie compréhensive, s'intéressant aux interactions entre individus et structures. Parallèlement, la thématique de la reconstruction d'une vie en exil a émergé comme fil conducteur de l'ensemble des narrations biographiques, avec la question de la possibilité, pour ces jeunes hommes, de reconstruire une vie compte tenu des différentes situations administratives qu'ils traversent dans les deux pays. L'adoption d'une perspective franco-allemande impose de composer avec le risque d'une essentialisation de la variable nationale que court toute comparaison internationale. Pour tenir compte non seulement des logiques institutionnelles sous-jacentes aux contextes nationaux, mais aussi des logiques biographiques, j'ai choisi de procéder par la comparaison de six études de cas aussi divers que possible.

---

## Chapitre 2 : Approches théoriques de l'expérience de l'exil dans la durée des parcours

---

Comme esquissé au premier chapitre, le recueil des données biographiques, leur analyse et la montée en généralité n'ont pas constitué des étapes de recherche distinctes, mais ont été poursuivis simultanément, en suivant une logique de recherche abductive. Ce chapitre va présenter les théories qui ont été mobilisées pour forger et approfondir la question de la reconstruction d'une vie en exil dans les contextes politiques de la France et de l'Allemagne. Dans un premier temps, j'aborderai des approches des *Refugee & Forced Migration Studies* qui cherchent à définir la « migration forcée » comme un objet de recherche propre. Je marquerai ma distance par rapport à ces travaux, en faveur du concept d'« exil » qui permet de mieux saisir les expériences de mes interlocuteurs. Ensuite, j'approfondirai la question de la reconstruction d'une vie en exil, en reliant la notion d'« exil », à des théories sur l'action et les constructions biographiques, tout en insistant sur l'ancrage de ces approches dans une sociologie compréhensive. Enfin, j'évoquerai l'utilité du concept de « carrière migratoire » pour mieux saisir l'enchaînement de différentes étapes institutionnelles qui marquent les parcours de mes interlocuteurs dans la durée.

### 2.1 Des *Refugee & Forced Migration Studies* à la sociologie de l'exil

En raison du lien thématique évident du présent travail avec les *Refugee & Forced Migration Studies*<sup>280</sup>, je m'étais penchée tout d'abord sur les approches de ces études pour définir leur objet de recherche. Les concepts de ce champ de recherche se sont avérés relativement infructueux pour comprendre les expériences de mes interlocuteurs. Cependant, ils ont eu le mérite d'aiguiser ma sensibilité sur la place des catégories administratives dans une recherche sociologique et de souligner la nécessité d'une réflexivité accrue par rapport aux termes utilisés, quand on évoque un sujet aussi controversé politiquement que celui de la migration. Comme le rappellent Heaven Crawley et Dimitris Skleparis, dans les débats sur la migration,

---

<sup>280</sup> J'utilise l'expression *Refugee and Forced Migration Studies* pour reprendre le nom que portent ces études à l'Université d'Oxford (Cf. aussi Elena FIDDIAN-QASMIYEH, Gil LOESCHER, Katy LONG et Nando SIGONA, (dir.), *The Oxford handbook of refugee and forced migration studies*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2014). Cependant, les *Refugee Studies* se revendiquent aussi comme un champ de recherche spécifique par rapport aux *Forced Migration Studies*, considérées comme plus larges (Cf. par exemple James C. HATHAWAY, « Forced Migration Studies. Could We Agree Just to 'Date' ? », *Journal of Refugee Studies*, 20(3), 2007, p. 349–369).

les mots peuvent renvoyer à des catégories de l'administration, du langage commun et des sciences sociales, s'imbriquant parfois.<sup>281, 282</sup> Dans un premier temps, j'évoquerai les discussions sur l'utilisation des termes de *réfugié*<sup>283</sup> et de *migrant* qui surgissent régulièrement. Dans un deuxième temps, je retracerai les approches théoriques des *Refugee & Forced Migration Studies* pour essayer de mettre en évidence la spécificité de la « migration forcée ». Dans un troisième temps, j'introduirai la notion d'« exil » qui s'est avérée la mieux adaptée pour appréhender les expériences de mes interlocuteurs dans la durée.

### 2.1.1 Réfugié ou migrant ?

Lors de l'institutionnalisation des *Refugee & Forced Migration Studies*, dans les années 1980, la définition de l'objet de recherche que constituent les *réfugiés* s'est faite en le distinguant du phénomène de la migration. En effet, l'approche historique de ce champ de recherche, interdisciplinaire, est fortement marquée par les sciences politiques et le droit, notamment le droit international. La *Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés* définit comme « réfugié » une personne qui « se trouve hors du pays dont elle a la nationalité » et qui, en raison d'une persécution, ne peut se « réclamer de la protection de ce pays » ou y « retourner ».<sup>284</sup> L'absence de la fonction protectrice de l'État d'origine met alors les réfugiés dans une situation de vulnérabilité aigue et crée le besoin d'une forme de protection alternative.<sup>285</sup> Comme le souligne Hannah Arendt, dans un monde dont l'ordre international est fondé sur une organisation en États-nations, les droits sont liés à l'appartenance aux États. La perte de l'appartenance à un État ou le dysfonctionnement de la fonction protectrice de ce dernier conduisent donc à une situation de non-droit.<sup>286</sup> C'est là que le droit international intervient, du moins en théorie, en replaçant les personnes sous la protection d'un État, à travers l'attribution du statut de « réfugié ».

---

<sup>281</sup> Cf. Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, *op. cit.*, 2018, p. 50.

<sup>282</sup> De manière analogue, François Héran distingue entre l'usage administratif, savant et populaire du « vocabulaire de la migration ». Cf. François HERAN, *Migrations et sociétés*, Collège de France / Fayard (coll. « Leçon inaugurale »), 2018, p. 16-17.

<sup>283</sup> Ici et dans les lignes qui suivent, l'utilisation des italiques vise à accentuer les termes *réfugiés* et *migrants* comme catégories du langage commun, sans qu'il s'agisse de statuts administratifs, tel que le statut de « réfugié ».

<sup>284</sup> Article premier de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.html>, dernier accès : 01.11.2021. Je reviendrai brièvement sur la genèse historique de la Convention au troisième chapitre.

<sup>285</sup> Cf. Olaf KLEIST, *op. cit.*, 2015, p. 153.

<sup>286</sup> Cf. Hannah ARENDT, « Es gibt nur ein einziges Menschenrecht », *Die Wandlung*, 4, 1949, p. 754–770.

Dans le cadre des *Refugee & Forced Migration Studies* ou de la *Fluchtforschung* germanophone, qui s'inscrit délibérément dans ce champ de recherche, certains chercheurs insistent également sur le besoin de protection particulier des réfugiés et se positionnent politiquement contre les restrictions au droit d'asile. Ils dénoncent non seulement le fait que toutes les personnes qui devraient être protégées, d'un point de vue juridique, par le statut de « réfugié » ne le sont pas, mais plaident aussi pour un élargissement de ce statut.<sup>287</sup> Parler de *réfugiés* au lieu de *migrants* peut donc poursuivre l'objectif d'attirer l'attention sur les vulnérabilités particulières de ces personnes, d'exiger la mise en œuvre de leur droit à une protection, voire de demander l'extension des mécanismes de protection existants.<sup>288</sup>

Toutefois, une utilisation excessive du terme *réfugié* pour désigner des personnes qui, de fait, n'ont pas été reconnues comme « réfugiés », présente le danger de dissimuler la violence de ces mécanismes de sélection, comme le note Michel Agier.<sup>289</sup> En effet, le champ de recherche des *Refugee & Forced Migration Studies* est imprégné par des catégorisations étatiques qui tentent de gérer et de contrôler les mouvements de fuite et de migration. Le fait d'entrer ou non dans la catégorie de « réfugié » entraîne, pour plusieurs années, des conséquences très importantes sur la réalité de vie des personnes concernées. La puissance de ces catégories se reflète aussi dans l'utilisation qu'en font les acteurs politiques dans leur langage courant. Ainsi, désigner comme *réfugiés* et non comme *migrants* des personnes qui se déplacent, peut impliquer des jugements de valeur sur la légitimité de leur mobilité.

Si les plaidoyers pour une plus juste application ou pour l'élargissement de la catégorie de « réfugié » sont en principe inhérents à la logique de maintien de cette catégorie de protection, d'autres chercheurs réclament une distanciation plus radicale des sciences sociales à l'égard de ces catégories. Ainsi, le courant de la *Kritische Migrationsforschung* (recherche critique sur la migration) insiste sur le caractère politiquement et scientifiquement construit de la migration. Dans cette logique, l'ordre politique, ancré dans l'organisation du monde en États-nations, « produit » la migration comme problème.<sup>290</sup> Les catégorisations

---

<sup>287</sup> Cf. par exemple Dana SCHMALZ, *Refugees, democracy and the law. A deficit of rights* (coll. « Law and migration »), 2020.

<sup>288</sup> Roger ZETTER, HEAVEN CRAWLEY et SCHMALZ DANA, *About the Non/Sense of Distinguishing between Migrants and Refugees*. Panel debate, IMIS – Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien, 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=YwUYVSreHGs>, dernier accès : 19.11.2021.

<sup>289</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011.

<sup>290</sup> Cf. par exemple Helen SCHWENKEN, *op. cit.*, 2018, p. 42.

étatiques sont alors considérées comme des typologies hiérarchisantes qui, en produisant des migrants « désirables » et « non-désirables », remettent en cause le droit à la mobilité.<sup>291</sup> Ainsi, parler de *réfugiés* par opposition aux *migrants* (que ce soit en sciences sociales ou dans la sphère politique), reproduit justement ces mécanisme de hiérarchisation.<sup>292</sup> Les recherches inscrites dans ce courant plaident alors pour un usage varié de différents termes nouvellement créés qui incarneraient la remise en question de ces catégories comme, par exemple, « *Flucht\_Migrierende* » (« fuite\_migrants »).<sup>293</sup> En langue française, c'est d'ailleurs surtout le terme « exilé » qui est d'usage pour parler des personnes ayant des expériences de fuite, indépendamment de leur assignation à différentes catégories administratives.<sup>294</sup>

Bien que ce débat sur les termes puisse, à première vue, paraître éloigné des expériences de mes interlocuteurs, les deux positions argumentatives esquissées sont intéressantes pour cette thèse. Ces différentes approches mettent en lumière la vulnérabilité particulière des personnes qui, dans un monde d'États-nations, ne sont pas protégées par un État, situation que tous mes interlocuteurs ont vécu à certains moments de leur parcours. Par ailleurs, le plaidoyer contre la reproduction acritique du langage d'État par les sciences sociales incite la chercheuse, non seulement à bien choisir ses mots, mais surtout à s'intéresser aussi aux effets produits par ces catégories administratives (comme celles de « demandeur d'asile » et de « réfugié »).

### 2.1.2 Théories sur la « migration forcée »

Comme évoqué, c'est précisément lorsque les *Refugee & Forced Migration Studies* se sont établies en tant que champs de recherche, que la spécificité de leur objet d'étude a dû être théoriquement justifiée par rapport au phénomène général de la migration. Comme le suggère le terme « migration forcée », une différenciation est alors introduite entre le caractère volontaire ou involontaire de la migration. Au fil du temps, cette dichotomie un peu binaire est le plus souvent pensée comme un continuum entre deux « pôles », comme le résumant les sociologues David Scott FitzGerald et Rawan Arar : « À un pôle, les options sont limitées, tous les choix sont mauvais, et la différence entre partir et rester est la mort, que ce

---

<sup>291</sup> Cf. Olaf KLEIST, *op. cit.*, 2015, p. 152.

<sup>292</sup> Cf. par exemple Kemal BOZAY, *op. cit.*, 2019, p. 34-35.

<sup>293</sup> Cf. Sabine HESS, *et al.*, *op. cit.*, 2017, p. 7.

<sup>294</sup> Cf. Karen AKOKA, *et al.*, *op. cit.*, 2017, p. 82.

soit aux mains d'un escadron de la mort ou de la famine sur une terre infertile. À l'autre extrême, les personnes qui détiennent un passeport leur permettant de contourner les restrictions en matière de visa dans l'hémisphère Nord [...] peuvent choisir parmi une palette de destinations.»<sup>295</sup> Ce qu'il y a d'intéressant dans cette définition de deux situations extrêmes, c'est qu'elle ne dresse pas uniquement un tableau des circonstances variées qui peuvent conduire au départ d'un pays, mais qu'elle se réfère aussi aux structures globales des politiques migratoires qui facilitent ou entravent les migrations.<sup>296, 297</sup> Ainsi, alors que la migration non-volontaire apparaît être le dernier recours, paradoxalement, elle est particulièrement difficile à mettre en œuvre.

Dans le prolongement de ce débat, d'autres concepts sont développés pour tenter de saisir la nature spécifique de la « migration forcée » sans ouvrir la dichotomie entre volontaire et involontaire. Je développerai rapidement deux de ces propositions de définition. Dans leur ouvrage « *Escape from Violence* », les politologues Aristide R. Zolberg, Astri Suhrke et Sergio Aguayo examinent le phénomène de la fuite sur la base d'études de cas empiriques en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Ils définissent la « *refugee migration* » comme une fuite de la violence politique, en examinant les diverses formes et situations que cette violence peut prendre.<sup>298</sup> Comme le souligne Arne Worm dans sa thèse sur les réfugiés syriens, cette définition semble compatible avec les recherches sociologiques sur la fuite, puisqu'elle met l'accent sur les expériences de violence, indépendamment de l'obtention du statut de « réfugié ».<sup>299</sup> Alexander Betts développe la notion de « *survival migration* » à partir de situations de réfugiés sur le continent africain. Il définit les « *survival migrants* » comme « des personnes qui se trouvent hors de leur pays d'origine en raison d'une menace existentielle en raison de laquelle elles n'ont pas accès à un recours ou à une solution au niveau national ».<sup>300</sup>

---

<sup>295</sup> Original : « [A]t one pole, options are limited, all choices are bad, and the difference between leaving and staying is death, be it at the hands of a death squad or starvation in an infertile land. At the other extreme, people who hold passports that allow them to bypass visa restrictions [...] can choose among a menu of destinations. » David S. FITZGERALD et Rawan ARAR, *op. cit.*, 2018, p. 393.

<sup>296</sup> Cf. sur ce point aussi Stephen CASTLES, *op. cit.*, 2003, p. 17.

<sup>297</sup> Pour approfondir la question des inégalités à la migration, cf. par exemple Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Débats »), 2013.

<sup>298</sup> Cf. Aristide R. ZOLBERG, Astri SUHRKE et Sergio AGUAYO, *Escape from violence. Conflict and the refugee crisis in the developing world*, New York, Oxford Univ. Press, 1992.

<sup>299</sup> Cf. Arne WORM, *op. cit.*, 2019, p. 31.

<sup>300</sup> Original : « people who are outside their country of origin because of an existential threat for which they have no access to a domestic remedy or resolution ». Alexander BETTS, *Survival migration. Failed governance and the crisis of displacement*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2013, p. 4-5.

Un des avantages attribués à cette notion est que, contrairement aux définitions qui insistent sur le caractère involontaire de la migration, l'idée d'une « *survival migration* » évite l'hypothèse d'un manque de pouvoir d'agir de la part des personnes qui fuient.<sup>301, 302</sup> Le terme même de « *survival* » suggère qu'une fuite constitue un acte de combat pour la poursuite de sa vie. Cela fait écho aux travaux de Pascale Jamoulle, qui souligne que fuir signifie toujours aussi que le sujet prend son destin en main.<sup>303, 304</sup> Bien que les deux notions présentées s'inscrivent plutôt dans une perspective de la science politique et du droit (en insistant sur le fait qu'il existe des situations de vulnérabilité qui ne sont pas couvertes par la « Convention de Genève »), elles établissent aussi des ponts vers la sociologie des migrations internationales. Ainsi, la « *refugee migration* » tout comme la « *survival migration* » sont clairement définies comme des formes de migration. Cela permet de penser les limites du champ de recherche des *Refugee & Forced Migration Studies* de manière plus poreuse et de mobiliser aussi les outils de la sociologie des migrations internationales pour étudier les expériences des personnes en exil, comme le recommande Stephen Castles.<sup>305</sup>

Les deux concepts suggèrent d'accorder, dans l'analyse, une attention particulière aux expériences de violence et de penser aussi le départ du pays d'origine, bien que souvent décrit et vécu comme contraint, comme une action. Cependant, les notions développées au sein des *Refugee & Forced Migration Studies* ne semblent pas particulièrement adaptées pour analyser les expériences de mes interlocuteurs dans la durée de leurs parcours et à travers les différents contextes structurels (dans le pays d'origine, au cours de la fuite, en France ou en Allemagne)<sup>306</sup>, car elles se concentrent essentiellement<sup>306</sup> sur les circonstances du départ de la fuite, et les (im)possibilités de protection qui en résultent.

---

<sup>301</sup> Cf. David S. FITZGERALD et Rawan ARAR, *op. cit.*, 2018, p. 393.

<sup>302</sup> Cf. Jørgen CARLING, « Survival Migration. Failed Governance and the Crisis of Displacement. Book review », *The Journal of Modern African Studies*, 52(2), 2014, p. 332–333.

<sup>303</sup> Cf. Pascale JAMOULLE, *op. cit.*, 2013, p. 28.

<sup>304</sup> Ce constat rappelle un passage dans la leçon inaugurale de François Héran à la Chaire « Migrations et sociétés » au Collège de France. Il rappelle que, dans « La richesse des nations », Adam Smith distingue entre quatre solutions pour échapper à la pauvreté : s'évader, toucher de l'aide sociale, la délinquance ou périr. Si les trois dernières solutions ne sont pas envisageables, la migration constitue alors « une question de vie et de mort », « un projet rationnel, sensé, mû par la volonté de s'en sortir, afin d'obtenir ces deux biens dont nous avons tous un besoin vital : une perspective d'avenir, un minimum de considération ». François HERAN, *op. cit.*, 2018, p. 46-47 (*Migrations et sociétés*).

<sup>305</sup> Cf. Stephen CASTLES, *op. cit.*, 2003, p. 17.

<sup>306</sup> Comme le souligne Heaven Crawley et Dimitris Skleparis, au fil du temps, les situations des personnes peuvent évoluer, ce qui rend difficile leur catégorisation par les sciences sociales. Cf. Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, *op. cit.*, 2018, p. 50.

### 2.1.3 La découverte de la notion d'«exil »

Au début de la recherche, j'étais réticente à l'utilisation du terme «exil ». Son sens courant était associé pour moi aux intellectuels persécutés sous l'Allemagne nazie, comme les écrivains Thomas Mann ou Bertolt Brecht, les sociologues Theodor W. Adorno ou Norbert Elias et, bien sûr, Hannah Arendt. En effet, en Allemagne, l'*Exilforschung* (recherche sur l'exil) s'intéresse principalement aux phénomènes de fuite et d'exil produits dans le contexte du régime national-socialiste. En littérature, le terme d'*Exilliteratur* (littérature d'exil) désigne la littérature produite par des écrivains qui, dans ce contexte historique spécifique, ont été contraints à l'exil. Dans les recherches sur les phénomènes migratoires contemporaines, le terme d'«exil » n'est quasiment pas mobilisé en Allemagne, contrairement à ce qui se passe en France. En effet, il est courant que des chercheurs utilisent le terme « exilé » pour éviter de faire référence à des catégories administratives et désignent avec ce mot à la fois les « demandeurs d'asile », les « réfugiés » ou les « déboutés »<sup>307</sup> de la demande d'asile. Les définitions détaillées de ce que l'on entend par « exil » sont cependant peu fréquentes, cela pouvant s'expliquer par le fait qu'en France aussi la notion d'«exil » s'inscrit plutôt dans le cadre des études littéraires.<sup>308</sup>

À partir de ses travaux sur les réfugiés chiliens en Suisse, le sociologue Claudio Bolzman a développé une « sociologie de l'exil » qui a fortement inspiré ma thèse.<sup>309</sup> Il propose de retracer les origines du terme latin « *esilio* » que l'on peut traduire par « sauter dehors ». L'exil signifie alors que l'on est « projeté hors de son territoire habituel de vie », ce qui implique une « rupture radicale de l'existence ».<sup>310</sup> Cette dimension de rupture est également très présente dans les études littéraires. Edward Saïd, par exemple, définit l'exil comme un « état d'être discontinu ».<sup>311</sup> Dans son enquête sur les personnes exilées en France, Pascale Jamoulle souligne également cette dimension. Pour elle, « vivre en exil, c'est s'arracher du lieu d'où l'on vient, que l'on quitte, qui nous définissait comme personne ».<sup>312</sup> En référence à Hannah

---

<sup>307</sup> Par « déboutés » du droit d'asile, on entend les personnes dont les demandes d'asile ont été définitivement rejetées.

<sup>308</sup> Cf. Michel WIEVIORKA, *Pour un concept de l'exil*, Collège d'études mondiales (coll. « Séminaire "L'expérience de l'exil" »), 2013, <https://www.canal-u.tv/chaines/fmsh/initiative-non-lieux-de-l-exil/seminaire-l-experience-de-l-exil-college-d-etudes>, dernier accès : 19.11.2021.

<sup>309</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 1996.

<sup>310</sup> Claudio BOLZMAN, « L'exil: ruptures, épreuves, preuves, résistances », *(Re)Penser l'Exil*, 2012, <http://exil-ciph.com/2015/09/22/lexil-ruptures-epreuves-preuves-resistances/>, dernier accès : 30.09.2021.

<sup>311</sup> Original : « *discontinuous state of being* ». Edward W. SAÏD, *Reflections on exile: & other literary and cultural essays*, London, Granata, 2001, p. 183.

<sup>312</sup> Pascale JAMOULLE, *op. cit.*, 2013, p. 56.

Arendt, Michel Agier met au cœur de la notion d'exil la perte de sa place dans un « monde commun ». <sup>313</sup> La rupture brutale de la continuité d'une vie est donc une des caractéristiques fondamentales attribuées à l'expérience de l'exil. <sup>314</sup>

Claudio Bolzman souligne que l'exil ne commence pas avec l'acte de l'«émigration », mais que l'expérience de la rupture se fait déjà dans le pays d'origine. Le despotisme politique entraîné par un changement de pouvoir dans un État (il pense ici au coup d'État chilien de 1973) ou des explosions de violence extrême peuvent bouleverser complètement la vie telle qu'on la connaissait jusqu'alors, la « vie habituelle », comme il l'appelle. La vie quotidienne devient fragile et la croyance que « demain ne [sera] pas trop différent d'aujourd'hui et d'hier » est ébranlée. <sup>315</sup> La place qu'on a occupée jusqu'à présent dans la société est menacée (on perd peut-être son emploi, ...) et les relations sociales sont déstabilisées (la méfiance s'instaure). On devient illégitime au sein de ce qui était sa société, on est « mis hors du monde social ». <sup>316</sup>

Les écrits de Claudio Bolzman saisissent bien les expériences des personnes rencontrées dans le cadre de ma thèse, quoique les circonstances qui les ont poussés à « sauter dehors » soient extrêmement hétérogènes (en comparaison avec les effets du coup d'État auquel fait référence Claudio Bolzman). Les narrations de mes interlocuteurs montrent que cette rupture de la « vie habituelle » peut être soudaine et inattendue, mais aussi lente, creusée par des fissures de plus en plus profondes. De fait, elle s'inscrit dans des contextes sociaux et politiques très différents. Ainsi il y a Ajmal, qui a grandi en Afghanistan et dont la vie est bouleversée par la mort inattendue de ses deux parents, vécue par lui comme une « catastrophe ». Je pense aussi à Zarif, originaire de Syrie, dont le vécu pourrait illustrer les constats de Claudio Bolzman : sa vie quotidienne complètement perturbée par les bombardements de 2012, son chemin vers l'université, rendu chaque jour plus difficile par les barrages et les checkpoints qu'il ne parvient pas toujours à franchir, car il vient désormais de la « mauvaise ville », la méfiance qui s'insinue dans les relations sociales, jusqu'au jour où cette vie lui devient insupportable. La fuite, « l'émigration », comme l'appelle Bolzman, « commence à faire partie du champ des possibles » dans ces situations où l'on se retrouve

---

<sup>313</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22.

<sup>314</sup> Cf. sur ce point aussi Alexandra GALITZINE-LOUMPET et Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY, « Face à l'exil au risque des subjectivités », *Journal des anthropologues*, Hors-Série, 2018, p. 8.

<sup>315</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>316</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 45.

« au ban de sa propre société », tout en se trouvant (encore) géographiquement dans son pays.<sup>317</sup>

Dans ce contexte, il est intéressant de mobiliser également l'idée de la « perte du foyer » que le sociologue Smaïn Laacher développe en référence à l'écrivain Peter Berger.<sup>318</sup> Le foyer symbolise le « centre du monde » dans un sens existentiel, c'est le « lieu qui se confond avec la famille, où l'on peut [...] revenir, se réfugier ».<sup>319</sup> C'est le lieu où « deux lignes se croisent » : la ligne verticale qui relie « le ciel aux morts » et la ligne horizontale qui représente la « circulation terrestre ». Si l'on perd le foyer, comme lorsqu'une fuite s'impose, on perd aussi le centre du monde et on est « perdu dans le non-être, dans l'irréalité ».<sup>320</sup> Il ne sera plus jamais possible de trouver un endroit où ces deux lignes se croisent. On devient soi-même le « centre du monde », comme le formule Smaïn Laacher en donnant l'exemple d'une de ses enquêtés qui décrivait cette expérience comme une impression constante de « tourner autour de soi ».<sup>321</sup>

Le déplacement, auquel l'expérience de l'exil peut conduire, marque le caractère définitif et irrévocable de cette rupture dans l'existence d'une personne. La question de la perte de sa place dans le monde est ensuite reproduite non seulement sur les routes migratoires, mais aussi dans les pays d'arrivée. « Nous avons perdu notre foyer, c'est-à-dire la familiarité de notre vie quotidienne. Nous avons perdu notre travail, c'est-à-dire l'assurance d'être de quelque utilité en ce monde. Nous avons perdu notre langue, c'est-à-dire le naturel de nos réactions, la simplicité de nos gestes, l'expression spontanée de nos sentiments », écrit Hannah Arendt, en exil aux États-Unis, dans son essai « *We refugees* » paru en 1943.<sup>322</sup> Ces lignes font écho à une autre rupture faisant partie de l'expérience de l'exil et soulignée par Claudio Bolzman chez les personnes qui parviennent à arriver en Europe. Selon lui, cette arrivée marque une rupture avec les « modes de vie précédents » et signifie une « confrontation avec un environnement socioculturel inconnu ». Cette accumulation

---

<sup>317</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>318</sup> Cf. John BERGER, « L'exil », *la Lettre internationale*, 1985, <http://www.peripheries.net/article195.html>, dernier accès : 30.09.2021.

<sup>319</sup> Smaïn LAACHER, « Réfugiés sans refuge », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 125–136, p. 133.

<sup>320</sup> John BERGER, *op. cit.* 1985.

<sup>321</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 133-135.

<sup>322</sup> Original : « *We lost our home, which means the familiarity of daily life. We lost our occupation, which means the confidence that we are of some use in this world. We lost our language, which means the naturalness of reactions, the simplicity of gestures, the unaffected expression of feelings.* » Hannah ARENDT, « *We refugees* », *Menorah Journal*, 31(1), 1943, p. 69–77.

« d'événements déstructurants » conduit à mettre les personnes en exil en Europe dans une « situation de déracinement ». Ils « ne vivent plus dans leur société et n'ont point de localisation sociale dans la nouvelle société ».<sup>323, 324</sup> Toutefois, cette autre dimension de rupture m'a paru moins présente dans les récits de mes interlocuteurs qui, à leur arrivée en France ou en Allemagne, portent davantage les traces des politiques d'accueil restrictives que celles d'une rupture « socioculturelle ». Pourtant, on ne peut pas nier l'expérience d'être étranger que vivent mes interlocuteurs et, surtout, d'occuper la position de l'étranger dans les sociétés d'accueil (ce point sera détaillé au chapitre 2.3.2).

La notion d'exil met l'accent sur la rupture biographique brutale et ne se focalise pas uniquement sur la dimension de la mobilité, et la situation géographique et politique des personnes réfugiées, comme ont tendance à le faire les approches issues des *Refugee & Forced Migration Studies*. Parler de l'exil permet de prendre en compte les expériences des personnes concernées. Comme le souligne Alexis Nouss pour les études littéraires, la notion d'exil déplace la perspective de la société d'accueil vers la subjectivité du migrant.<sup>325</sup> Par conséquent, l'approche de la sociologie de l'exil m'apparaît plus appropriée pour aborder les expériences de mes interlocuteurs dans différents contextes spatiaux et temporels que les concepts développés sur la « migration forcée » présentés plus haut.

## 2.2 Analyser la reconstruction d'une vie en exil

Ayant précédemment mis l'accent sur l'importance des ruptures et des pertes, centrales dans l'expérience de l'exil, il s'agit désormais de relier cette idée à la question de la reconstruction d'une vie en exil. Dans cet objectif, j'inscrirai tout d'abord la notion d'exil dans la perspective de la sociologie compréhensive. Dans un deuxième temps, j'évoquerai les approches théoriques qui permettent de saisir l'action en interaction avec des contextes potentiellement

---

<sup>323</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>324</sup> Ici, les propos de Claudio Bolzman rappellent beaucoup les travaux d'Alfred Schütz, qui a théorisé l'arrivée dans un pays étranger comme une expérience de « crise » – des propos qui plus tard ont été critiqués comme une vision trop « déficitaire » de la migration (cf. Roswitha BRECKNER, *op. cit.*, 2009, p. 67-69). Cependant, Claudio Bolzman ne dresse pas un tableau défaitiste des personnes en exil, comme nous le verrons au chapitre 2.2.

<sup>325</sup> Cf. Alexis NUSELOVICI (NOUSS), *L'exil comme expérience*, Collège d'études mondiales (coll. « Séminaire "L'expérience de l'exil" »), 2013, <https://www.canal-u.tv/chaines/fmsh/initiative-non-lieux-de-l-exil/seminaire-l-experience-de-l-exil-college-d-etudes>, dernier accès : 19.11.2021.

contraignants. Enfin, je présenterai quelques réflexions sur les constructions biographiques en exil, ainsi que les ressources et les possibilités d'action qui peuvent en émerger.

### 2.2.1 L'inscription de la notion d'exil dans la perspective d'une sociologie compréhensive

Claudio Bolzman souligne que l'expérience de l'exil entraîne toute une série d'« épreuves » qu'il s'agit de traverser dans le pays d'origine, au cours de la fuite, mais aussi dans les pays d'arrivée, par exemple la France et l'Allemagne. Il définit ces « épreuves » comme un « ensemble d'expériences imposées, des difficultés, d'examens à passer afin de devenir des membres reconnus d'un ensemble social ». <sup>326</sup> Les récits des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse en témoignent : il faut quitter sa famille, supporter la solitude, s'orienter dans un pays où on ne connaît rien, pour ne citer que quelques exemples. En dépit du caractère *imposé* de l'expérience de l'exil, cette notion d'« épreuves » permet aussi de questionner les possibilités qu'ont des individus, non seulement de les subir, mais aussi d'en surmonter certaines d'entre elles. Comme le fait remarquer Claudio Bolzman, le contraire du latin « *esilio* » est « *resilio* » qui signifie « sauter en arrière » ou « revenir en sautant ». Cette idée de résilience pose alors la question de la « capacité de retrouver sa place dans le monde ». Ainsi, non seulement la perception des individus peut changer au fil du temps, mais il leur est également possible de trouver « des réponses pour résister aux tentatives délibérées de déstructuration sociale » découlant de la situation d'exil. <sup>327</sup> Cette approche permet de faire le lien avec la question de la reconstruction d'une vie en exil qui a émergé du matériel d'entretien.

Comme le souligne Claudio Bolzman, il faut comprendre l'exil comme un processus dynamique et ne pas considérer les individus comme de « simples jouets des ruptures et des épreuves ». Bien au contraire, selon cet auteur, ce sont plutôt leurs expériences, leurs actions et le sens que ces personnes leur attribuent qui sont intéressants. <sup>328</sup> Cela rend le concept d'exil très compatible avec la perspective d'une sociologie compréhensive adoptée dans cette thèse. Comme je l'ai évoqué dans le premier chapitre, cette approche sociologique s'intéresse aux interactions entre individus et structures en essayant, notamment, de reconstruire les définitions de situations faites par les acteurs. Elle part de l'hypothèse que les individus ne

---

<sup>326</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>327</sup> *Ibid.*

<sup>328</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 43-44.

sont pas totalement déterminés par les circonstances structurelles, ni qu'ils agissent de manière rationnelle et libre, et s'écarte ainsi des « caricatures » du « migrant persécuté » ainsi que celle du « migrant stratège et fraudeur », évoquées par François Héran<sup>329</sup>. Dans son ouvrage sur les expériences des « sans-papiers » algériens en France, Marie-Thérèse Têtu-Delage montre empiriquement que, même dans des contextes semblant à première vue extrêmement restrictifs, il existe toujours des marges de manœuvre utilisées par les acteurs, et que par leurs actions, les acteurs modifient aussi les structures existantes : « Mon intérêt s'est porté sur les façons qu'ont les migrants d'exercer leur liberté d'action, sans pour autant les extraire des contraintes auxquelles ils ont affaire et du contexte général dans lesquels ils évoluent. Il existe des contradictions dans le système, des failles dans la loi, des ressources dans la société, des acteurs et des compétences sur lesquels ces migrants peuvent s'appuyer, l'ensemble permettant de composer ou d'échapper à la seule soumission aux normes étatiques et à l'exploitation économique. »<sup>330</sup>

Cette observation peut être pensée théoriquement, si on présume qu'en particulier dans les sociétés modernes très hétérogènes, les structures ne peuvent jamais être totalement cohérentes. Comme le souligne, Albert Scherr, des demandes différentes, parfois contradictoires, sont adressées aux individus. Il en résulte que leur action ne peut pas toujours être simplement guidée par les structures existantes, et qu'ils doivent aussi parfois développer des interprétations créatives de ce qui doit être fait. Certaines fois, ce sont précisément les situations de crise qui poussent les individus à se constituer en tant que sujets et à explorer de nouveaux chemins.<sup>331</sup>

Ces arguments font écho au concept de « l'expérience sociale » développé par François Dubet en partant de l'observation empirique que les acteurs ne sont jamais totalement réductibles au paradigme d'un courant théorique : « J'appelle expérience sociale la cristallisation, plus ou moins stable, chez les individus et les groupes, de logiques d'actions différentes, parfois opposées, que les acteurs sont tenus de combiner et de hiérarchiser afin de se constituer

---

<sup>329</sup> François HERAN, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris, La Découverte (coll. « Collection L'Envers des faits »), 2017, p. 187.

<sup>330</sup> Marie-Thérèse TÊTU-DELAGE, *Clandestins au pays des papiers. Expériences et parcours de sans-papiers algériens*, Paris, La Découverte (coll. « Alternatives sociales »), 2009, p. 73.

<sup>331</sup> Cf. Albert SCHERR, « Soziale Bedingungen von Agency. Soziologische Eingrenzungen einer sozialtheoretisch nicht auflösbaren Paradoxie », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, (dir.), *Agency. Qualitative Rekonstruktionen und gesellschaftstheoretische Bezüge von Handlungsmächtigkeit*, Weinheim, Beltz Verlagsgruppe, 2012, p. 99–121.

comme des sujets. »<sup>332</sup> Il distingue trois « types purs de l'action » qui sont différents modes d'articulation de l'acteur et du système. « L'intégration sociale » qui explique les conduites par l'intériorisation de modèles sociétales, la « stratégie » où les comportements relèveraient de l'action rationnelle et la « subjectivation » par laquelle les individus, par leur réflexivité, gèrent les tensions entre ces différentes logiques.<sup>333</sup>

Inscrire la notion d'exil dans la perspective d'une sociologie compréhensive et considérer l'expérience de l'exil comme une « expérience sociale », avec toutes ses facettes contradictoires et ambiguës, permet d'établir un lien avec la problématique de la reconstruction d'une vie en exil. En effet, cette question ne concerne pas seulement la place (objective) des interlocuteurs dans les sociétés française et allemande et son évolution dans le temps, elle renvoie aussi à la dimension de l'action, dans la mesure où il s'agit de comprendre de quelle manière des projets peuvent être poursuivis ou non dans ces contextes (en sachant que les acteurs ne possèdent que des informations incomplètes sur leur environnement<sup>334</sup>). Adopter une approche biographique permet aussi de s'intéresser aux manières dont les personnes, qui ont vécu des ruptures brutales, interprètent ces dernières au fil du temps, dans le contexte non seulement de leur biographie, mais aussi à partir de leurs expériences en France ou en Allemagne.

### 2.2.2 Des pistes pour analyser l'action dans des contextes contraignants

Si la sociologie des migrations a eu longtemps tendance à adopter le point de vue de la société d'accueil, par exemple avec le paradigme de l'intégration (j'y reviendrai dans le chapitre 2.3.3), au fil du temps, des recherches se sont multipliées, s'intéressant également au point de vue des migrants en tant que sujets et à leurs possibilités d'agir. Cette perspective de recherche est également adoptée dans le projet *Migreval*, dont les fondateurs écrivent dans un article commun qu'ils s'intéressent aux manières dont les migrants essaient de poursuivre leurs « cours d'action », en particulier dans des conditions difficiles, où il s'agit souvent plus « d'éviter qu'un événement négatif donné se produise » que d'atteindre un objectif

---

<sup>332</sup> François DUBET, *L'expérience sociologique*, Paris, Découverte (coll. « Repères Sociologie »), 2007, p. 98.

<sup>333</sup> Cf. *ibid.*, p. 99-103.

<sup>334</sup> James March et Herbert A. Simon argumentent que, compte tenu du caractère très partiel de ces informations, les individus agissent alors dans le cadre d'une « rationalité limitée ». Cf. James G. MARCH et Herbert A. SIMON, *Les organisations*, Paris, Éd. Dunod, 1965, p. 253.

spécifique.<sup>335</sup> Le concept de « cours d'action » désigne « une séquence d'actions se déroulant dans une temporalité moyenne ou longue, dont la cohérence et la continuité découlent d'un projet », comme l'explique Catherine Delcroix.<sup>336</sup> Toutefois, il ne s'agit pas de considérer les actions de manière isolée, mais de les comprendre comme étant insérées dans des structures potentiellement contraignantes. Catherine Delcroix entend par « contraintes » « l'ensemble d'obstacles qu'un individu donné rencontre, en raison de la situation dans laquelle il se trouve, pour développer ses propres projets ».<sup>337</sup> Elle introduit aussi une distinction utile entre « situations » relatives à un acteur donné à un moment donné, et « contextes » qu'elle définit comme étant « plus larges ».<sup>338</sup>

Un des concepts qui a pour ambition de ne pas considérer la structure et l'action séparément l'une de l'autre, mais de les saisir dans leurs interactions, est celui d'« *agency* ».<sup>339</sup> Dans leur article largement cité « *What is Agency* » publié en 1998, les sociologues Mustafa Emirbayer et Ann Mische définissent cette notion de la manière suivante : « Notre contribution centrale est de commencer à reconceptualiser l'agency humaine comme un processus d'engagement social ancré dans le temps, informé par le passé (dans son aspect habituel), mais également orienté vers le futur (une capacité à imaginer des possibilités alternatives) et vers le présent (comme une capacité à contextualiser les habitudes passées et les projets futurs dans les contingences du moment). »<sup>340</sup> Ils séparent analytiquement trois éléments qui, empiriquement, sont en interaction, bien que, selon les situations, une dimension puisse être dominante. Ces trois dimensions, qui renvoient au passé, à l'avenir et au présent sont appelées « *iteration* », « *projectivity* » et « *practical evaluation* ». La première se réfère à l'incorporation d'actions passées dans l'activité pratique stabilisant l'ordre social, la deuxième à l'imagination d'actions futures possibles impliquant une reconfiguration (créative) des

---

<sup>335</sup> Original : « *to avoid a given negative event to happen* ». Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2014, p. 6.

<sup>336</sup> Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 259 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

<sup>337</sup> *Ibid.*, p. 252.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 264.

<sup>339</sup> Cf. par exemple Désirée BENDER, Tina HOLLSTEIN et Lena HUBER, « Migration, Armut, und Agency - Empirische Beispiele und methodologische Reflexionen », dans Gunther GRABHOFF, (dir.), *Adressaten, Nutzer, Agency. Akteursbezogene Forschungsperspektiven in der Sozialen Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, p. 255–273, p. 255.

<sup>340</sup> Original : « *Our central contribution is to begin to reconceptualize human agency as a temporally embedded process of social engagement, informed by the past (in its habitual aspect), but also oriented toward the future (a capacity to imagine alternative possibilities) and toward the present (as a capacity to contextualize past habits and future projects within the contingencies of the moment).* » Mustafa EMIRBAYER et Ann MISCHÉ, « *What is agency?* », *The American Journal of Sociology*, 103(4), 1998, p. 962–1023, p. 963.

structures et la troisième à la capacité des acteurs à évaluer des actions alternatives.<sup>341</sup> De manière finalement très similaire à ce que propose François Dubet avec le concept d'« expérience sociale », la notion d'« *agency* » intègre les théories de la structure et de l'action. Comme le souligne Albert Scherr, l'« *agency* » n'est donc pas une « fausse alternative » entre penser l'action comme déterminée ou autonome, mais la proposition d'analyser les actions comme des événements dépendant du contexte<sup>342</sup>, en essayant de comprendre « comment l'*agency* individuelle et collective est socialement rendu possible, limitée et formée »<sup>343</sup>. Cette perspective est intéressante au regard de l'approche de « l'évaluation biographique des politiques publiques », étant donné qu'elle conduit à s'interroger sur la manière dont les contextes politiques français et allemand facilitent ou entravent, dans la durée, les actions des personnes en exil.

Le concept d'« *agency* » est polymorphe. En plus de la perspective théorique qui vient d'être esquissée, une autre approche de cette notion s'est avérée utile pour ma thèse, celle de l'analyse reconstructive de la perception subjective qu'ont des acteurs sur leur pouvoir d'agir.<sup>344</sup> Dans leur article « *Migration, Armut, und Agency* » (migration, pauvreté et *agency*), Désirée Bender *et al.* proposent d'analyser ce qu'elles appellent l'« *agency* vécue ». Elles partent du constat que, dans de nombreux cas, l'acte de migrer émerge de situations où les individus se sentent limités dans leur pouvoir d'agir et ont pour objectif d'accroître leurs possibilités d'action. Cependant, cet espoir d'un élargissement du champ d'action est souvent déçu, l'« *agency* » étant vécue comme limitée dans le pays d'accueil.<sup>345</sup> Cette approche permet d'approfondir certaines des questions soulevées par la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques ». Ainsi, on peut formuler l'hypothèse que des mesures politiques peuvent être vécues par leurs destinataires comme restreignant ou élargissant l'« *agency* ». Si l'impression de perdre de l'« *agency* » se reflète dans un sentiment d'hétéronomie (le cours de la vie est perçu comme une fatalité, le changement comme une pure chance et le développement d'objectifs futurs comme impossible), l'impression de

---

<sup>341</sup> Cf. *ibid.*, p. 975-1002.

<sup>342</sup> Cf. Albert SCHERR, « Agency - ein Theorie- und Forschungsprogramm für die Soziale Arbeit? », dans Gunther GRABHOFF, *op. cit.*, 2013, p. 229-242, p. 230.

<sup>343</sup> Original : « *der Versuch zu bestimmen, wie individuelle und kollektive Handlungsfähigkeit sozial ermöglicht, begrenzt und formiert wird* ». *Ibid.*, p. 231-132.

<sup>344</sup> Cf. Gabriele HOENE-LUCIUS, « "Und dann haben wir's operiert". Ebenen der Textanalyse narrativer Agency-Konstruktionen », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, *op. cit.*, 2012, p. 40-70, p. 40.

<sup>345</sup> Cf. Désirée BENDER, *et al.*, *op. cit.*, 2013, p. 260.

gagner en « *agency* » se révèle dans l'expérience de la possibilité d'action.<sup>346</sup> L'expérience du pouvoir d'agir ou au contraire de l'impuissance face à soi-même ou à d'autres acteurs transparaît dans les entretiens biographiques. Par les termes utilisés, les récits font apparaître si le narrateur se présente comme le jouet d'autres pouvoirs ou au contraire s'il s'attribue un rôle actif.<sup>347</sup>

L'« *agency* » perçue et assignée ne correspond pas nécessairement à l'« *agency* » telle qu'elle serait révélée par une analyse sociologique.<sup>348</sup> Dans le cadre de cette thèse, ce constat est intéressant pour analyser les situations où je pourrais évaluer le pouvoir d'agir des personnes en exil différemment qu'elles ne le font elles-mêmes dans leurs récits. Dans son enquête sur les migrants qui tentent de quitter Calais pour se rendre en Angleterre, Sophie Djigo décrit comment, dans un contexte généralement vécu comme très restrictif, les migrants interprètent le choix du passeur comme un des seuls événement sur lequel ils exerceraient une véritable influence. Dans leur perspective, faire dans cette situation un « bon » ou un « mauvais » choix peut transformer le « projet migratoire » en réussite ou en échec.<sup>349</sup> J'ai fait des observations similaires sur des personnes qui cherchent à déposer une demande d'asile et qui considèrent, en France, que le choix du département dans lequel ils vont la déposer entraînera leur placement ou non dans la « procédure Dublin ».

### 2.2.3 La construction de continuités biographiques

Après avoir présenté des approches théoriques permettant de saisir le pouvoir d'agir des réfugiés en interaction avec les contextes, mais aussi la perception qu'ils peuvent en avoir, je vais maintenant m'attacher à présenter quelques notions théoriques qui se sont avérées utiles pour analyser les constructions biographiques des personnes en exil, les ressources et les possibilités d'action qui peuvent en émerger. Si l'expérience de l'exil implique des ruptures et des pertes, celles-ci transforment aussi la personne et peuvent même lui donner l'impression d'être « devenue étrangère à elle-même », comme le formule Pascale Jamouille.<sup>350</sup> Elle utilise le terme « travail de l'exil » pour rendre compte des efforts déployés dans le processus

---

<sup>346</sup> Cf. *ibid.*, p. 262-266.

<sup>347</sup> Cf. Gabriele HOENE-LUCIUS, *op. cit.*, 2012, p. 45.

<sup>348</sup> Cf. Cornelia HELFFERICH, « Von roten Heringen, Gräben und Brücken. Versuche einer Kartierung von Agency-Konzepten », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, *op. cit.*, 2012, p. 9–39, p. 16.

<sup>349</sup> Cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 121.

<sup>350</sup> Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013, p. 137.

douloureux de « l'émergence de la personne qu'on devient avec l'exil ». <sup>351</sup> On peut établir un parallèle avec l'approche biographique qui, comme je l'ai développé précédemment, s'intéresse aux manières dont les personnes, à partir de leur situation actuelle, tentent d'expliquer « comment ils sont devenus qui ils sont ». <sup>352</sup> Relier de manière significative passé, présent et avenir permet aux personnes en exil de s'inscrire dans une continuité biographique. L'approche biographique souligne les efforts que demande cette construction de son histoire, nécessaire dans le contexte de l'exil. En ce sens, le concept de « travail de l'exil » de Pascale Jamouille pourrait être interprété comme une forme spécifique de « travail biographique ».

Par ce processus réflexif, des expériences passées peuvent être transformées en « ressources subjectives », comme le suggèrent les travaux de Catherine Delcroix. <sup>353</sup> Elle distingue ces « ressources subjectives » des « ressources objectives », conceptualisées par Pierre Bourdieu, en les définissant comme « les énergies physiques, mentales et morales qu'un individu possède et développe à un moment donné de son existence, ainsi que les savoirs et savoir-faire qui lui permettent de mobiliser à bon escient ces énergies, voire celles de ses proches, pour répondre à des besoins et réaliser les projets familiaux et personnels ». <sup>354</sup> À travers la mobilisation de ces ressources dans des situations concrètes, par leur réinvestissement dans les différentes sphères de la vie, un « capital d'expérience biographique » peut se constituer. <sup>355</sup> Les « ressources subjectives » peuvent jouer un rôle fondamental, surtout pour les personnes qui, dans une perspective structuraliste, disposeraient de peu de capitaux, comme certaines personnes en exil. Dans sa recherche sur des jeunes réfugiés africains vivant à Hambourg, Louis H. Seukwa interprète « l'expérience de fuite transnationale » de ses enquêtés comme une « ressource biographique ». Il retrace empiriquement comment les personnes, dans des « conditions hétéronomes », peuvent acquérir la compétence de « combiner des ressources limitées par le biais de certains modes

---

<sup>351</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>352</sup> Wolfram FISCHER-ROSENTHAL, *op. cit.*, 2000, p. 115.

<sup>353</sup> Cf. au sujet des « ressources biographiques » aussi Maria KONTOS, « Bildungsprozesse, Abbrüche und die Motivation zur Selbstständigkeit – Überlegungen zum Konzept biographischer Ressourcen », *Selbstständigkeitsprojekte. Themenheft Hessische Blätter für Volksbildung*, 1, 2000, p. 47–54.

<sup>354</sup> Catherine DELCROIX, « Transmission de l'histoire familiale et de la mémoire historique face à la précarité », *Migrations Société*, 3, 2009, p. 141–158, p. 144.

<sup>355</sup> Catherine DELCROIX, « Ressources subjectives et construction d'un capital d'expérience biographique : l'exemple des médiatrices socioculturelles », dans Claudine DARDY et Cédric FRETIGNE, (dir.), *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2007, p. 83–116, p. 99.

opératoires ou schémas d'action de manière si habile qu'[ils] peuvent utiliser cette situation à [leur] avantage. »<sup>356</sup>

Claudio Bolzman souligne aussi le rôle que jouent des ressources dans le contexte de l'exil pour « renforcer la capacité d'action des acteurs et leur faculté à définir le monde social de manière à trouver du sens à ce qu'ils font, à se projeter dans l'avenir et à retrouver une image positive d'eux-mêmes ». <sup>357</sup> Il propose le terme de « mobilisation » pour saisir comment les personnes peuvent résister contre les ruptures et expériences de perte imposées par l'exil. La possibilité de mettre en lien de manière significative son propre passé, présent et avenir – par le « travail biographique », comme le formule la recherche biographique – y joue un rôle central. Claudio Bolzman compte, parmi ces « mobilisations » de diverses activités, l'engagement politique qui permet de participer à des actions significatives à la fois dans le contexte du pays d'origine et dans celui de l'exil. Un autre exemple est celui de l'inscription à une formation ou l'exercice d'une activité professionnelle, pour valoriser les ressources culturelles du pays d'origine, mais aussi se définir en dehors du rôle de réfugié. En établissant un lien entre passé, présent et futur, ces « mobilisations » permettent à l'individu de « s'inscrire dans une histoire qui fait sens ». <sup>358</sup>

D'autres recherches affirment plutôt l'existence de repères biographiques relativement continus au-delà de l'émigration. Comme le montre l'étude de Vicky Täubig sur les « demandeurs d'asile » en Allemagne, les constructions de sens et les projets biographiques qui étaient pertinentes pour eux dans leur pays d'origine n'ont pas perdu leur validité en Allemagne, même si certains d'entre eux ont dû être réinterprétés ou, surtout durant la phase de procédure d'asile, être reportés à plus tard. <sup>359</sup> Vicky Täubig contredit ainsi les théories qui suggèrent une désorientation complète des migrants dans le contexte du pays d'accueil. Comme je le développerai dans les chapitres empiriques, certains de mes interlocuteurs s'orientent consciemment selon des repères ayant émergé dans les pays d'origine, par exemple dans le domaine du travail. À cet égard, le concept de « transmissions en

---

<sup>356</sup> Original : « *begrenzten Ressourcen durch bestimmte Operationsmodi oder Handlungsschemata so geschickt zu kombinieren, dass [sie] diese Situation zu [ihrem] Vorteil nutzen [können]* ». Louis H. SEUKWA, « Handlungsfähigkeit und Heteronomie – eine kompetenztheoretische Perspektive auf fluchtmigrationsbedingte Bildungsdiskontinuitäten », dans Johanna BRÖSE, Stefan FAAS et Barbara STAUBER, (dir.), *Flucht. Herausforderungen für Soziale Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2017, p. 73–93, p. 91.

<sup>357</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>358</sup> *Ibid.*

<sup>359</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 16.

équivalence » de Daniel Bertaux et Isabelle Bertaux-Wiame s'est avéré utile pour analyser certaines de leurs orientations. Dans un article sur les transmissions et la mobilité sociale entre générations, les auteurs définissent comme « transmissions en équivalence » des formes de transmissions entre générations, marquées à la fois par la « conversation » et la « transformation ». Il y a un « noyau de l'équivalence » qui est gardé (par exemple, le domaine dans lequel travaille le parent) et un « élément nouveau » (par exemple, la profession exercée), permettant de « s'approprier comme un élément personnel ce qui en réalité [...] a été transmis ». <sup>360</sup> Ce concept peut être transposé au cas des personnes en exil pour saisir comment la génération des jeunes adultes en exil s'approprie dans un autre contexte des éléments transmis par leurs parents, restés au pays d'origine.

Pour comprendre comment mes interlocuteurs relient ils-mêmes leur passé à leur situation actuelle et future, je me suis également appuyée sur le concept de « mobilité sociale subjective » développé par Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff. Ce concept tient compte de la nécessité, lors de l'analyse de la mobilité sociale, de considérer non seulement les facteurs objectifs, mais aussi la perception subjective de la mobilité par les personnes elles-mêmes. <sup>361</sup> Cette approche est particulièrement utile dans le contexte de la migration, étant donné que les positions sociales dans les différents pays sont difficiles à appréhender objectivement, mais que les personnes elles-mêmes comparent constamment leurs situations dans ces différents pays. Attias-Donfut et Wolff définissent la « mobilité sociale subjective » par « le sentiment d'avoir mieux ou moins bien réussi dans la vie que ses ascendants ou ses descendants ». <sup>362</sup> Dans l'auto-évaluation de leur situation, que les jeunes adultes rencontrés dans le cadre de cette thèse entreprennent en exil, ils font la comparaison à la fois avec d'autres membres de la famille, et avec leur propre situation à différents moments de leur parcours. Ils évaluent alors aussi si les espoirs et aspirations qui ont accompagné la fuite ont pu être réalisés ou paraissent encore atteignables en France et en Allemagne.

Les possibilités de « *resilio* », dans le sens d'une reconstruction d'une vie en exil, dépendent donc fortement du « travail biographique » réalisé par les individus. Toutefois, la possibilité

---

<sup>360</sup> Cf. Daniel BERTAUX et Isabelle BERTAUX-WIAME, « Le patrimoine et sa lignée: transmissions et mobilité sociale sur cinq générations », *Life Stories/Récits de vie*, 4, 1988, p. 8–26, p. 22-23.

<sup>361</sup> Cf. Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, 56(6), 2001, p. 919–958.

<sup>362</sup> *Ibid.*, p. 920.

de donner du sens à la vie en exil est étroitement liée à la situation de vie objective des personnes dans le pays d'accueil. Cela est empiriquement visible dans l'étude comparative de Myriam Hachimi Alaoui sur les Algériens en exil en France et au Canada. Dans son enquête, elle développe une typologie des « expériences vécues en l'exil » dans laquelle elle distingue deux idéaux-types : l'idéal-type de « l'exil subi », caractérisé par une « intériorisation passive du destin », qui peut conduire à la « déréliction », et l'idéal-type de « l'exil assumé », qui se caractérise par une « réinterprétation du destin » et donne lieu à l'expérience de la « maîtrise » de sa vie.<sup>363</sup> Le rattachement des expériences des personnes en exil à l'un ou l'autre idéal-type peut être mesuré selon quatre dimensions : la signification que les personnes attribuent à leur départ du pays d'origine et les relations qu'elles continuent à entretenir avec ce pays, l'insertion professionnelle dans le pays d'arrivée, le « rapport aux installés » (au sens des relations quotidiennes, mais aussi de celles avec les institutions) et le « rapport à soi ».<sup>364</sup> À partir de ces quatre dimensions, les tentatives des personnes « pour donner de la cohérence à la vie bouleversée » reposent sur un « jeu perpétuel de réinterprétation réciproque entre la vie avant et leur vie après l'exil ».<sup>365</sup>

### 2.3 Saisir les étapes dans les parcours : la notion de « carrière migratoire »

La notion d'« exil » permet de centrer l'analyse sur les expériences, constructions biographiques et « cours d'action » des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse. Bien que cette notion ne soit pas détachée de la dimension du temps, elle met moins en lumière l'évolution particulièrement rapide des temporalités de leurs parcours et de leurs situations de vie objectives, qui, pourtant, ressort dans les récits biographiques comme une dimension importante de leurs expériences. En effet, la plupart des personnes réfugiées arrivent en Europe par des voies dites « illégales ». Avec le dépôt d'une demande d'asile, elles entrent dans la catégorie de « demandeur d'asile », qui ouvre provisoirement la possibilité d'une existence légale, marquée toutefois par l'incertitude et la limitation des possibilités de participation à la vie sociale. Alors que, de manière générale, pour un grand nombre des personnes en exil en France et en Allemagne, la procédure d'asile aboutit à un rejet de leur

---

<sup>363</sup> Cf. Myriam HACHIMI ALAOUÏ, *op. cit.*, 2007, p. 10-11.

<sup>364</sup> Cf. *ibid.*, p. 42-44.

<sup>365</sup> *ibid.*, p. 18.

demande conduisant certains à un retour dans la « clandestinité »<sup>366</sup>, bon nombre des interlocuteurs de cette thèse obtiennent le statut de « réfugié ». Celui-ci ouvre alors légalement la possibilité de trouver une place dans la société du pays d'arrivée. En peu d'années, les personnes en exil traversent alors différentes situations administratives qui transforment radicalement leurs conditions de vie.

Le concept de « carrière migratoire », développé par Marco Martiniello et Andrea Rea est utile pour saisir, non seulement les effets objectifs de ces changements de statut dans le temps, mais aussi comment mes interlocuteurs se les approprient subjectivement. Les deux sociologues adoptent la notion de « carrière » de Howard Becker qui la définit comme « un processus de changement de statut ou de position ». Cette notion est ensuite transférée à l'étude des « trajectoires d'immigré »<sup>367</sup> qui se construiraient, d'une part « objectivement par un parcours juridico-institutionnel et socio-économique », d'autre part « subjectivement, en fonction de la confrontation entre les attentes de départ et les réalités vécues lors de l'expérience migratoire ».<sup>368</sup> J'ai d'abord été sceptique à l'égard du terme de « carrière » qui semble suggérer une division claire d'un processus en plusieurs étapes conduisant à un objectif concret. Faisant référence à un des objets d'études que Howard Becker analyse à travers la notion de « carrière », de manière un peu provocatrice, on pourrait se demander si on peut reconstruire une vie en exil comme on devient musicien. La « carrière » semble suggérer une évolution relativement prévisible qui ne tient pas suffisamment compte du facteur d'incertitude présent tout au long du parcours des personnes en exil comme, par exemple, le risque de mourir sur les routes de la migration, ou encore l'imprévisibilité de la procédure d'asile.<sup>369</sup>

Toutefois, dans le cas des personnes en exil, pour mieux comprendre les passages d'un statut à l'autre et l'enchaînement des différentes phases institutionnelles, la notion de « carrière migratoire » reste intéressante, d'autant plus qu'elle semble très compatible avec l'orientation théorique de cette thèse. Marco Martiniello et Andrea Rea s'inscrivent

---

<sup>366</sup> Cf. Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 102.

<sup>367</sup> Ici, la définition de « trajectoire » n'est pas celle retenue dans le chapitre 1.2.1 de cette thèse, qui renvoie à l'évolution factuelle de la vie, sans s'intéresser à la subjectivité des individus.

<sup>368</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

<sup>369</sup> Le terme de « parcours de vie », introduit dans le chapitre 1.2.1, promet à cet égard une plus grande ouverture, permet-il de saisir de manière générale le déroulement de la vie humaine dans son contexte socio-historique. Cf. Glen H. ELDER, « The Life Course as Developmental Theory », *Child development*, 69(1), 1998, p.1.

explicitement dans les débats théoriques de la sociologie sur la relation entre structure et action et cherchent, par la notion de « carrière migratoire », à comprendre « l'interaction entre caractéristiques individuelles et structures ».<sup>370</sup> Selon eux, cette notion permet d'examiner comment les « conceptions des possibles » évoluent dans le temps en lien avec les différents statuts, mais aussi le sens que les migrants eux-mêmes attribuent à ces changements. De manière très similaire à la perspective adoptée par « l'évaluation biographique des politiques publiques », ils proposent « d'interroger les perceptions qu'ont les migrants de leur situation au regard de leurs objectifs, les critères qu'ils utilisent pour définir l'échec et la réussite et ce, dans la durée, étant donné le caractère diachronique du processus migratoire ».<sup>371</sup> Dans les lignes suivantes, je présenterai brièvement quelques concepts qui se sont avérés utiles pour analyser la fuite, la procédure d'asile et la période suivant l'obtention du statut de « réfugié », phases marquantes des parcours des personnes en exil .

### 2.3.1 La fuite

Comme je l'ai déjà évoqué en me référant à Claudio Bolzman, plus les marges de manœuvre dans le pays d'origine diminuent, plus l'« émigration » entre dans le « champ des possibles ».<sup>372</sup> Il n'est pas anodin que Claudio Bolzman utilise le terme d'« émigration » qui saisit le mouvement migratoire dans la perspective du départ et non celle de l'arrivée.<sup>373</sup> Ainsi, l'émigration se caractérise en premier lieu par son caractère « réactif » et « aléatoire ».<sup>374</sup> Il s'agit plutôt de s'en aller que d'aller quelque part, et la destination reste souvent ouverte dans un premier temps. Cette observation constitue également le point de départ de l'idée des « dynamiques de fuite » déjà esquissée dans le premier chapitre. La distinction que fait la langue anglaise entre « *escape* » et « *flight* » est utile à cet égard. Si « *escape* » renvoie au moment où on tente d'échapper à une situation de violence, « *flight* » renvoie davantage à la

---

<sup>370</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

<sup>371</sup> *Ibid.*

<sup>372</sup> Cf. Claudio Bolzman, *op. cit.*, 2012.

<sup>373</sup> Comme le souligne le sociologue Ludger Pries, le terme « émigration » est un terme utilisé historiquement pour décrire le phénomène de la fuite. En effet, le terme a émergé dans le contexte de la fuite des huguenots protestants persécutés dans la France catholique depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. « Emigration » est également le terme utilisé par Hannah Arendt pour décrire la fuite des Juifs de l'Allemagne nazie. Cf. Ludger PRIES, *Émigrés from Hannah Arendt to 2015. Negotiating biographical belongings*, Göttingen, Conference Exile - Flight - Persecution, 2019.

<sup>374</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 43-44.

fuite dans son extension temporelle et géographique. Beaucoup de mes interlocuteurs ont fui dans un premier temps vers un pays voisin où, parfois, les conditions de vie ne diffèrent guère de celles du pays d'origine et où ils rencontrent de nouvelles formes de violence ou de persécution. À la recherche d'un lieu pour reconstruire une vie, la fuite s'étend dans l'espace, dans le temps, et au-delà de l'urgence de s'en aller, des aspirations, des espoirs subjectifs peuvent aussi entrer en jeu.

Il convient d'insister sur les conditions de la fuite, qui sont souvent d'abord définies par le caractère « illégal » attribué aux déplacements des personnes en exil. Julia Schulze Wessel argumente que pour penser les migrations dans le contexte des politiques migratoires actuelles, il convient de prendre en compte la distinction cruciale existant entre migrants « documentés » et « non-documentés ». L'illégalité attribuée à la migration crée, en effet, des situations toujours plus nombreuses dans lesquelles les migrants sont « non-documentés » et se retrouvent par conséquent dans des situations d'extrême vulnérabilité.<sup>375</sup> Dans son article « Éléments pour une sociologie de l'exil », Smaïn Laacher introduit une distinction similaire entre ce qu'il appelle « l'immigration ordinaire », dont relèvent, par exemple, les personnes ayant obtenu le statut de « réfugié » et « l'immigration détournée », à laquelle il associe la figure du « clandestin ».<sup>376</sup> Il définit ce dernier comme étant « lié pendant un temps au secret, aux pratiques subreptices », pour migrer, il doit « tricher, ne pas respecter des normes ».<sup>377</sup>

Dans son ouvrage « Le couloir des exilés », Michel Agier souligne qu'il ne faut pas penser l'exil comme un déplacement vers un point d'arrivée fixe. Dans un contexte où les politiques migratoires essaient de tenir à l'écart et contrôler les personnes, tout en créant des espaces vides au sein d'un territoire (comme les camps de réfugiés), le déplacement répèterait indéfiniment « la question de la place de l'individu dans un lieu, un monde, un contexte à un moment donné ». Cette question de la place de l'individu est selon lui au cœur de la notion d'exil. Dans un monde organisé en États-nations, les personnes en exil apparaissent comme des « citoyens de nulle part ». Michel Agier centre ses réflexions plus particulièrement sur les lieux d'exil qu'il qualifie de « hors-lieux », « d'hétérotopies » dans le sens donné par Michel

---

<sup>375</sup> Cf. Julia SCHULZE WESSEL, *Grenzfiguren - Zur politischen Theorie des Flüchtlings*, Bielefeld, transcript (coll. « Sozialtheorie »), 2017, p. 81-82.

<sup>376</sup> Cf. Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 102.

<sup>377</sup> *Ibid.*, p. 104.

Foucault<sup>378</sup>. Par là, il entend les camps de réfugiés qui peuvent devenir des « zones d’attentes » dans le parcours de l’exil.<sup>379</sup> En effet, c’est ce que certains de mes interlocuteurs ont vécu, aussi suite à leur arrivée en France, en passant par les camps de réfugié parisiens ou à Calais. Dans ces camps, les personnes ne sont pas véritablement arrivées et mènent une vie « entre parenthèse », comme le formule Claudio Bolzman.<sup>380</sup> Pour citer à nouveau Michel Agier, l’« émigration » peut alors se transformer en un « voyage qui ne trouve pas son lieu d’arrivée ».<sup>381</sup> Claudio Bolzman introduit le concept d’« errance » pour saisir l’expérience d’une fuite qui se prolonge, dont l’arrivée est empêchée par des politiques migratoires restrictives. Bien que, comme j’ai pu l’observer, au fil du temps de la fuite, les projets que peuvent avoir certaines personnes se précisent, comme se rendre en Europe, par exemple, leur aboutissement reste extrêmement incertain au vu des obstacles, conduisant à l’expérience d’être piégé *dans* le déplacement<sup>382</sup>.

### 2.3.2 La position de l’étranger en demande d’asile

Dans son essai de 1908 sur la position sociale de l’étranger, Georg Simmel définit l’étranger (*der Fremde*) par opposition au *Wanderer* (le voyageur) comme « celui qui vient aujourd’hui et qui reste demain ».<sup>383</sup> Or, la position des personnes en exil au moment où leur fuite les conduit en France ou en Allemagne ne se caractérise pas par la certitude de « rester demain ». Au contraire, elles doivent d’abord se soumettre à une procédure d’asile sans savoir si elles recevront un permis de séjour ou risqueront l’expulsion. Pour se référer à nouveau à Georg Simmel, les personnes en exil peuvent se retrouver davantage dans la situation du voyageur « qui vient aujourd’hui et repart demain »<sup>384</sup> ou, pour être plus exact, de celui qui sera peut-être contraint à repartir demain. Aussi, « l’errance » évoquée par Claudio Bolzman ne prend pas nécessairement fin avec l’arrivée dans un pays d’accueil, mais peut perdurer, non seulement en raison de l’accès parfois difficile à la demande d’asile, mais aussi lorsque la

---

<sup>378</sup> Cf. Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », *Empan*, 54(2), 2004, p. 12–19.

<sup>379</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 21-23.

<sup>380</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 47-48.

<sup>381</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22.

<sup>382</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014.

<sup>383</sup> Original : « *der heute kommt und morgen bleibt* ». Georg SIMMEL, « Exkurs über den Fremden », dans Georg SIMMEL, (dir.), *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Berlin, Duncker & Humblot, 1908, p. 509–512, p. 509.

<sup>384</sup> Original : « *der heute kommt und morgen geht* ». *Ibid.*

procédure est en cours ou quand la demande est rejetée.<sup>385</sup> Smaïn Laacher souligne également que « l'imprévisibilité et l'incertitude permanente de l'entreprise migratoire » peuvent se prolonger jusqu'au pays d'accueil. Dans le contexte des politiques d'asile en vigueur, il est extrêmement incertain pour « l'émigré » qui a quitté son pays et se déplace, de devenir un jour un « immigré », c'est-à-dire une personne à laquelle l'État accorde un droit de séjour et qui peut alors « (se) construire un destin d'immigré » dans des conditions juridiques et sociales stables. Le cas échéant, l'arrivée dans le pays d'accueil peut devenir l'étape supplémentaire d'un « voyage sans fin ».<sup>386, 387</sup>

Ludger Pries décrit « l'arrivée » comme un processus interactif entre la personne qui arrive et la société d'accueil. Selon cet auteur, en particulier dans le cas des personnes réfugiées, ce processus est compliqué et long, car la migration poursuit, en premier lieu, l'objectif d'échapper à une situation menaçante et de trouver ailleurs protection et sécurité. Une « arrivée biographique à plus long terme » n'aurait pas encore pu être pensée. Ludger Pries définit l'égalité des droits et la reconnaissance mutuelle entre le nouvel arrivant et la société d'accueil comme des conditions nécessaires pour parvenir véritablement à « arriver ».<sup>388</sup> Cependant, dans la situation de « demandeur d'asile », ces deux conditions ne sont pas remplies. Plusieurs recherches en sciences sociales indiquent que ce n'est qu'à partir du moment où les personnes se trouvent dans une situation de séjour stable, qu'il leur devient à nouveau possible d'envisager des projets d'avenir et d'avoir le sentiment de pouvoir agir sur leur vie.<sup>389</sup>

Outre cette insécurité au regard du droit du séjour, la phase de procédure d'asile est marquée par les effets contraignants des politiques d'accueil à l'égard des personnes en exil (hébergement spécifique, exclusion du marché du travail, ...). Cet état de fait conduit les sciences sociales à étudier l'impact des structures dans le contexte de l'asile qui, comme le

---

<sup>385</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 49.

<sup>386</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 103-104.

<sup>387</sup> Comme le rappelle aussi François Héran, si le mot « migrant » insiste sur le moment de la migration, le terme « immigré » renvoie au « résultat actuel des actions passées ». François HÉRAN, *op. cit.*, 2017, p. 16 (*Avec l'immigration*).

<sup>388</sup> Original : « *ein längerfristiges biographisches Ankommen* ». Ludger PRIES, « Flüchtlinge und das Recht auf Ankommen - für alle », dans Gerhard K. SCHÄFER, Barbara MONTAG, Joachim DETERDING et Astrid GIEBEL, (dir.), *Geflüchtete in Deutschland. Ansichten - Allianzen - Anstöße*, Göttingen, Bristol, C.T., Vandenhoeck & Ruprecht Neukirchener Theologie, 2017, p. 78-94, p. 81.

<sup>389</sup> Cf. par exemple Stefan LE COURANT, « "Être le dernier jeune". Les temporalités contrariées des migrants irréguliers », *Terrain*, 63, 2014.

soulignent toutes les enquêtes, limitent fortement les possibilités d'action des « demandeurs d'asile ».<sup>390, 391, 392</sup> Dans leur étude sur la vie des « demandeurs d'asile » en Allemagne, Michael Achhammer et Sören Herbst appréhendent la phase de procédure d'asile à travers la notion de « l'hétéronomie institutionnelle ». Ils soulignent à quel point la vie quotidienne des « demandeurs d'asile » est soumise à une multitude de réglementations qui entraîne la perception d'une perte de contrôle et l'expérience de l'hétéronomie.<sup>393</sup> Dans son étude déjà citée, Vicky Täubig développe le concept d'une « désintégration organisée », par lequel elle cherche à saisir le quotidien des « demandeurs d'asile » en Allemagne. Elle part de l'observation que les règles juridiques qui leur sont appliquées, en les assignant à une catégorie bureaucratique spécifique, ne favorisent pas l'« intégration » au sens d'une participation à la société, mais prescrivent la « désintégration ». En s'appuyant sur la théorie de la « structuration » d'Anthony Giddens, Vicky Täubig avance que si la « désintégration organisée » est structurante pour les « demandeurs d'asile », ces derniers contribuent aussi à façonner les structures. Elle propose de considérer des moments spécifiques de cette « désintégration organisée » en mobilisant le concept de l'« institution totale » défini par Erving Goffman, en abordant également les possibilités de résistance des « demandeurs d'asile ».<sup>394</sup> Comme évoqué dans l'introduction générale, les études sur les « demandeurs d'asile » en Allemagne sont très influencées par la politique d'accueil allemande, encore plus réglementée qu'en France. Néanmoins, l'approche de Vicky Täubig est intéressante pour mieux comprendre certaines situations, très structurées par les réglementations étatiques, que vivent les personnes rencontrées dans les deux pays.

### 2.3.3 Intégration, catégorisations, et discriminations

Avec l'octroi d'un statut de protection et la pérennisation du séjour, les personnes en exil deviennent l'objet des politiques d'intégration de la France et de l'Allemagne (dont les

---

<sup>390</sup> Cf. par exemple Louis H. SEUKWA, *op. cit.*, 2017, p. 75.

<sup>391</sup> Cf. par exemple Hermann STRASSER et Marion LILLIG, « Asylbewerber im Teufelskreis: Ergebnisse einer empirischen Studie in Duisburg. », *Migration und soziale Arbeit*, 26(2), 2004, p. 123–132.

<sup>392</sup> Cf. par exemple Désirée BENDER, *et al.*, *op. cit.*, 2013, p. 265.

<sup>393</sup> Original : « *institutionelle Fremdbestimmtheit* ». Michael ACHHAMMER et Sören HERBST, « Der (Asyl)-Proceß - Über die institutionelle Fremdbestimmung von Asylbewerberinnen und -bewerbern in Deutschland », dans Miriam ACED, Tamer DÜZYOL, Arif RÜZGAR et Christian SCHAFT, (dir.), *Migration, Asyl und (post-)migrantische Lebenswelten in Deutschland. Bestandsaufnahme und Perspektiven migrationspolitischer Praktiken*, Berlin, Lit (coll. « Studien zu Migration und Minderheiten »), 2014, p. 205–226, p. 213.

<sup>394</sup> Cf. Vicky TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 235.

mesures seront esquissées dans le troisième chapitre). Cependant, l'« intégration » n'est pas seulement un « objectif politique »<sup>395</sup>, et un objet de luttes politiques<sup>396</sup> (par exemple, quand l'« intégration » de certaines personnes est revendiquée dans la sphère publique). Aussi « flou »<sup>397</sup> ou « polysémique »<sup>398</sup> que soit ce terme, il s'agit aussi d'une notion utilisée en sciences sociales. De manière générale, deux approches sont à distinguer.<sup>399</sup> L'une, celle de l'« intégration systémique » pose la question, déjà étudiée par Emile Durkheim, des conditions selon lesquelles sont maintenues ensemble les différentes parties d'un système (par exemple, d'une société).<sup>400, 401, 402</sup> L'autre, celle de l'« intégration sociale » pose la question de la participation à la société d'individus ou de groupes. Comme le souligne Annette Treibel, il s'agit là d'une problématique qui, de fait, se pose pour tout individu, bien qu'elle soit souvent associée au phénomène migratoire, y compris par la sociologie de la migration internationale.<sup>403</sup> Historiquement, l'intégration sociale des migrants est comprise comme un processus dans lequel le nouvel arrivant s'adapte au fil du temps à la société d'accueil, comme le mettent en avant les travaux de l'école de Chicago, qui parlent plutôt, dans ce contexte, d'« assimilation »<sup>404</sup> (la théorie du « *race relation cycle* » de Robert E. Park en est un exemple<sup>405</sup>).<sup>406</sup> Au fil du temps, des théories se développent, qui ne considèrent plus l'« intégration » comme un processus linéaire, mais soulignent son caractère

---

<sup>395</sup> Vincent TIBERJ, « Intégration », dans Serge PAUGAM, (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2014, <https://journals.openedition.org/sociologie/2484>, dernier accès : 05.10.2021.

<sup>396</sup> Cf. Annette TREIBEL, *Integriert Euch! Plädoyer für ein selbstbewusstes Einwanderungsland*, Bonn, Bundeszentrale für Politische Bildung (coll. « Schriftenreihe / Bundeszentrale für Politische Bildung »), 2016, p. 42.

<sup>397</sup> Albrecht KOSCHORKE, « Integration », dans Özkan EZLI et Gisela STAUPÉ, (dir.), *Das neue Deutschland. Von Migration und Vielfalt*, Paderborn, Konstanz University Press, 2014, p. 220–222, p. 220.

<sup>398</sup> Vincent TIBERJ, *op. cit.*, 2014.

<sup>399</sup> Cf. David LOCKWOOD, « Social Integration and System Integration », dans George K. ZOLLSCHAN et Walter HIRSCH, (dir.), *Explorations in Social Change*, London, 1964, p. 244–257, p. 245.

<sup>400</sup> Cf. par exemple Silke HANS, « Theorien der Integration von Migranten - Stand und Entwicklung », dans Heinz U. BRINKMANN et Martina SAUER, (dir.), *Einwanderungsgesellschaft Deutschland. Entwicklung und Stand der Integration*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Lehrbuch »), 2016, p. 23–50, p. 25.

<sup>401</sup> Cf. par exemple Manuel BOUCHER, *Les théories de l'intégration entre universalisme et différentialisme. Des débats sociologiques et politiques en France ; analyse de textes contemporains*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 37.

<sup>402</sup> Cf. par exemple Stéphane BEAUD et Gérard NOIRIEL, « Penser l'intégration des immigrés », *Hommes & Migrations*, 11133, juin 1990, p. 43–53, p. 49.

<sup>403</sup> Cf. Annette TREIBEL, *op. cit.*, 2016, p. 35.

<sup>404</sup> Comme le note François Héran, dans le débat anglophone, les termes « assimilation » et « intégration » sont interchangeable. Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 296 (*Avec l'immigration*).

<sup>405</sup> Cf. Robert E. PARK, *Race and culture. Essays in the sociology of contemporary man*, New York., Free Press (coll. « A Free Press paperback »), 1964.

<sup>406</sup> Cf. Wolfgang BOSSWICK et Friedrich HECKMANN, *Integration of Migrants: Contribution of Local and Regional Authorities*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Dublin, 2006, p. 4.

« multidimensionnelle » et l'examinent dans différents domaines de la vie comme celui du travail, par exemple.<sup>407</sup> Mirna Safi souligne que l'« intégration » n'est donc plus uniquement expliquée à travers des facteurs « individuels », mais prend aussi davantage en compte des « facteurs contextuels ».<sup>408</sup> Michael Bommès donne une définition de l'« intégration » qui va dans ce sens : « Le degré d'intégration sociale des migrants – vu sous l'angle sociologique – fournit essentiellement une réponse à la question de savoir dans quelle mesure ils parviennent à participer aux domaines de la société qui sont importants pour leur mode de vie, à savoir l'accès au travail, l'éducation et la formation, le logement, la santé, le droit, la politique, les médias et la religion. » Michael Bommès insiste aussi sur le fait qu'il s'agit là d'un défi auquel sont confrontés tous les individus des sociétés modernes. La question de l'« intégration » se pose constamment pour eux et n'est jamais totalement résolue.<sup>409</sup>

Quant à la question des influences que peuvent exercer les politiques sur ce processus d'intégration, il y a différentes positions au sein des sciences sociales. Abdelmalek Sayad constate que l'intégration est « un processus qui, dans le meilleur des cas, peut se constater sans plus, et s'il peut, à la rigueur, être contrarié par quelque action extérieure qui lui soit défavorable, il n'est pas sûr qu'il puisse être orienté, dirigé, volontairement favorisé ».<sup>410</sup> En revanche, d'autres chercheurs, comme Serge Weber, soulignent le rôle actif que peuvent jouer les mesures politiques mises en place dans la société d'accueil : « On n'insistera donc jamais assez sur le caractère indispensable de l'égalité de traitement pleine, entière, permanente et partout, de la suppression effective de toute forme de discrimination, de droit et de fait, ainsi que de l'ouverture à tous de tous les instruments de citoyenneté, uniques garants de l'indifférenciation. »<sup>411</sup>

---

<sup>407</sup> Cf. Mirna SAFI, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47(1), 2006, p. 3–48.

<sup>408</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>409</sup> Original : « *Der Grad der gesellschaftlichen Integration von Migranten gibt – soziologisch gesehen – im Kern Antwort auf die Frage, in welchem Ausmaß es diesem gelingt, an den für die Lebensführung bedeutsamen gesellschaftlichen Bereichen teilzunehmen, also Zugang zu Arbeit, Erziehung und Ausbildung, Wohnung, Gesundheit, Recht, Politik, Massenmedien und Religion zu finden.* » Michael BOMMÈS, « Die Rolle der Kommunen in der bundesdeutschen Migrations- und Integrationspolitik », dans Frank GESEMANN, (dir.), *Lokale Integrationspolitik in der Einwanderungsgesellschaft. Migration und Integration als Herausforderung von Kommunen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009, p. 89–109, p. 91.

<sup>410</sup> Abdelmalek SAYAD, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, 1182, 1994, p. 8–14, p. 8.

<sup>411</sup> Serge WEBER, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris, Editions du Félin (coll. « Collection Échéances »), 2007, p. 97.

En raison des polémiques politiques liées au terme « intégration », mais aussi parce que celui-ci repose sur des hypothèses de plus en plus controversées (comme celle de la relative homogénéité de la société d'accueil dans laquelle les individus sont censés s'intégrer), le concept est de plus en plus contesté dans la sociologie des migrations internationales. L'intérêt s'est porté davantage vers des approches cherchant à dépasser la seule perspective de la société d'accueil, en tenant compte de la critique du « nationalisme méthodologique » déjà évoquée.<sup>412</sup> La perspective du « transnationalisme », par exemple, propose d'analyser davantage les liens entre pays d'immigration et pays d'origine, ainsi que les espaces sociaux transnationaux qui émergent de ce contexte.<sup>413, 414</sup> Bien que les possibilités de mes interlocuteurs d'investir ces derniers peuvent être limitées, comme je le développerai dans les chapitres empiriques, cette perspective transnationale est automatiquement adoptée par l'approche biographique qui, grâce au récit, suit les enquêtés dans des « temps et lieux »<sup>415</sup> auxquels les chercheurs n'ont habituellement pas accès.

Toutefois, du point de vue des personnes en exil, se pose de manière très concrète la question des possibilités de participer à différents domaines de la vie du pays d'accueil. Selon Claudio Bolzman, dans un premier temps après l'arrivée, beaucoup de personnes réfugiées ne considèrent pas leur situation en exil comme définitive, ce qui facilite l'interprétation des moments difficiles comme une sorte de « parenthèse » dans leur vie.<sup>416</sup> Ce constat ne s'applique qu'à une minorité des jeunes adultes en exil que j'ai rencontrés en France et en Allemagne. Du point de vue de la plupart de mes interlocuteurs, l'option d'un retour définitif au pays d'origine semble peu envisageable (au moins, au moment de leur parcours où je les ai rencontrés).<sup>417</sup> Se pose alors pour eux, très rapidement, la question de leur place dans la société d'accueil, celle-ci étant étroitement liée à leurs tentatives pour reconstruire une vie en exil. François Héran mobilise la distinction entre le « temps long » de l'« intégration » et le « temps court » de l'« insertion » ou de l'« installation ». Il rappelle que, dans certains cas,

---

<sup>412</sup> Ulrich BECK et Edgar GRANDE, *op. cit.*, 2010.

<sup>413</sup> Cf. Annette TREIBEL, *op. cit.*, 2016, p. 43.

<sup>414</sup> Cf. à cet égard par exemple Peter A. BERGER et Anja WEIß, (dir.), *Transnationalisierung sozialer Ungleichheit*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden (coll. « Sozialstrukturanalyse »), 2008.

<sup>415</sup> Marita EASTMOND, *op. cit.*, 2007, p. 249.

<sup>416</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>417</sup> Comme l'affirme François Héran, la focalisation d'une partie des études sur la migration sur les pratiques transnationales ne doit pas occulter qu'une grande partie des migrants extra-européens s'installent durablement dans les pays d'accueil en Europe. Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 19 (*Avec l'immigration*).

l'obtention d'un titre de séjour, d'un logement personnel et d'une activité génératrice d'un revenu peut prendre quelques années, transformant, à leur tour, le « temps court » de l'« installation » en un « temps long ».<sup>418</sup> Cette idée est aussi intéressante pour le cas des personnes en exil, où la procédure d'asile empêche une « installation » rapide.

Cependant, les efforts de mes interlocuteurs pour participer à la vie sociale (dans le sens d'une « intégration »), peuvent se heurter aux « logiques de domination » existant dans la société d'accueil à l'égard des « immigrés ». Comme le soulignent Andrea Rea et Maryse Tripier, l'analyse de la position dominée des « immigrés » constitue un des points d'intérêt central de la sociologie des migrations.<sup>419</sup> Ces approches partent du constat que « l'illégitimité de leur présence » constitue la base de « l'infériorisation des immigrés » dans la société d'accueil.<sup>420</sup> Elles font ainsi référence à la définition de l'« étranger » de Georg Simmel, comme celui qui n'était pas là dès le début. Michel Agier souligne qu'il ne faut pas oublier qu'être « étranger » n'est pas une identité, c'est le contexte qui fait de quelqu'un un « étranger ».<sup>421</sup> En effet, les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse se trouvent, depuis leur arrivée en France ou en Allemagne, dans la situation sociale de l'« étranger », indépendamment des différentes catégories administratives qui leur sont attribuées au fil de leur parcours. Comme le constate aussi Smaïn Laacher, visiblement en référence à Georg Simmel, « le réfugié fait partie de ceux qui n'étaient pas là dès le début ». Après la perte de son « foyer », il vit désormais « chez l'autre ».<sup>422</sup>

Comme le souligne Claudio Bolzman, les personnes en exil représentent des « inconnus » aux yeux de la population locale: « il n'y a plus personne qui pourrait témoigner de leur passé, qui donnerait à leur existence une continuité », écrit-il. La plupart du temps, ces personnes sont considérées comme une catégorie générale, à laquelle on associe rarement des connotations

---

<sup>418</sup> François Héran se base sur les travaux de Gérard Moreau, différenciant entre le temps court de l'« insertion » et le temps long de l'« intégration » (cf. Gérard MOREAU, « L'intégration des immigrés et l'école », *Hommes & Migrations*, 1294, 2011, p. 48–58), ainsi que sur une enquête qui mesure la longue durée de l'installation des migrants d'Afrique subsaharienne (cf. Anne GOSSELIN, Annabel DU DESGREES LOU, Éva LELIEVRE, France LERT, Rosemary DRAY-SPIRA et Nathalie LYDIE, « Migrants subsahariens. Combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? », *Population & Sociétés*, 533(5), 2016, p. 1–4). Cf. François HERAN, *Une vision plurielle des voies de l'intégration*. Cours au Collège de France, 06.03.2020, <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/course-2020-03-06-09h00.htm>, dernier accès : 13.01.2022.

<sup>419</sup> Cf. Andrea REA et Maryse TRIPIER, *op. cit.*, 2003, p. 78.

<sup>420</sup> *Ibid.*, p. 93.

<sup>421</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 12-13.

<sup>422</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 131.

positives.<sup>423</sup> En effet, comme je le détaillerai dans le troisième chapitre, dans la période où sont arrivées en France et en Allemagne les personnes auprès desquelles j'ai conduit mes enquêtes, en raison du contexte politique, un certain nombre d'images négatives associées aux personnes réfugiées circulait, comme les discours sur « l'abus du droit d'asile » ou les représentations négatives données des hommes immigrés d'origine « arabe » ou « africaine ». Comme je le développerai dans les chapitres empiriques, ces représentations structurent fortement les mondes d'expérience de mes interlocuteurs.

Depuis 2015, en Allemagne, la recherche en sciences sociales s'est beaucoup penchée sur l'imaginaire autour de la figure du *Flüchtling* (au sens familier de réfugié), très présente dans la sphère publique. Comme le souligne Arslan Emre, pour être associé à la figure du *Flüchtling*, il ne suffit pas d'avoir vécu une fuite (par exemple, avant la chute du mur, de l'Allemagne de l'Est vers l'Allemagne de l'Ouest), mais il faut aussi être considéré comme un « étranger ».<sup>424</sup> Selon la littérature des sciences sociales, l'association faite le plus souvent avec la figure du *réfugié*<sup>425</sup> est celle de la « victime ».<sup>426, 427</sup> Comme le souligne Karacan Elifcan, le *Flüchtling* n'est pas seulement défini juridiquement comme une « victime », mais prend aussi symboliquement la position de victime dans la société d'accueil, une position inférieure dans la « hiérarchie entre le sauvé et le sauveur ». Si le sauveur dispose d'une sorte de pouvoir sacré qui a permis le sauvetage, le *Flüchtling* se trouve dans la position de celui qui est obligé d'être reconnaissant.<sup>428</sup> Aussi, le *réfugié* est-il défini principalement par rapport à son passé et très peu par rapport à son présent ou à son avenir.

À l'instar des polémiques sur les « fraudeurs d'asile » ou les « immigrés », cet imaginaire autour de la figure du *réfugié* est puissant, car il entraîne des effets très concrets sur la vie des personnes en exil. Ces représentations peuvent constituer un « stigmaté » au sens d'Erving Goffman, c'est-à-dire un défaut qui conduit à une évaluation négative de la personne, une « caractéristique qui détruit les droits [de l'individu concerné] qu'il a du fait de ses autres attributs ». La personne concernée apparaît comme « anormale » et le « nous » majoritaire

---

<sup>423</sup> Cf. Claudio Bolzman, *op. cit.*, 2012.

<sup>424</sup> Cf. Emre ARSLAN, « Symbolische Ordnung und Fluchtbewegungen: Eine sozioanalytische Reflexion », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, *op. cit.*, 2019, p. 11–30, p. 21.

<sup>425</sup> Ici encore, la mise en italique poursuit l'objectif d'une accentuation du terme, en faisant référence à l'imaginaire autour de la figure du *réfugié*, indépendamment du statut de « réfugié ».

<sup>426</sup> Cf. par exemple Louis H. SEUKWA, *op. cit.*, 2017, p. 76.

<sup>427</sup> Cf. par exemple Thomas G. KIRSCH, « Flüchtling », dans Özkan EZLI et Gisela STAUPPE, *op. cit.*, 2014, p. 84–87.

<sup>428</sup> Original : « *hierarchy between the saved and the saver* ». Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 219-220.

met en cause son appartenance à l'humanité.<sup>429</sup> Dans la sociologie des migrations, l'idée d'un « discrédit » que Erving Goffman lie à cette stigmatisation a été adoptée par Catherine Delcroix qui la relie à son approche théorique de l'action dans des contextes contraignants. Elle forge ainsi l'idée de « l'agir en situation de discrédit », selon laquelle certaines personnes sont touchées par un « déficit de crédibilité » en raison de leur appartenance à une certaine catégorie. Ce « déficit de crédibilité » rend plus difficile les « cours d'action » et invisibilise les efforts mobilisés par les personnes stigmatisées, souvent plus importants qu'il n'y paraît.<sup>430</sup>

Cette évaluation négative d'une personne, en raison de son « stigmaté », peut également l'exposer à des comportements discriminatoires qui « réduisent ses chances » dans la vie, comme le souligne Erving Goffman.<sup>431, 432</sup> Au regard des multiples assignations à diverses catégories administratives ou du langage commun, vécues par mes interlocuteurs, il est utile de mobiliser une définition large du terme « discrimination ». Comme le souligne Albert Scherr, d'un point de vue sociologique, la discrimination doit être envisagée non pas comme une action individuelle, mais comme inhérente à des structures. Elle est fondée sur la « construction de distinctions entre des groupes sociaux et des catégories de personnes ». Les personnes concernées ne sont donc pas perçues en tant qu'individus, mais comme des membres de ces catégories de personnes », des *réfugiés*, par exemple. Ces constructions de la différence sont utilisées pour « établir, expliquer et justifier les démarcations et les hiérarchies, en particulier les asymétries de pouvoir, les inégalités socio-économiques et l'inégalité des chances dans la reconnaissance ».<sup>433</sup> On peut distinguer différentes formes de discrimination qu'on retrouve toutes dans les récits des personnes rencontrées. La catégorisation par l'État en tant que « demandeur d'asile » ou « réfugié » implique une inégalité de traitement des personnes en exil qui se justifie par rapport à la catégorie de

---

<sup>429</sup> Erving GOFFMAN, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de minuit (coll. « Le Sens commun »), 1975, p. 15.

<sup>430</sup> Cf. Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 249-250 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

<sup>431</sup> Erving GOFFMAN, *op. cit.*, 1975, p. 15.

<sup>432</sup> Comme le rappelle François Héran, on peut mesurer statistiquement les discriminations liées aux origines géographiques de la personne. Elles se reflètent, par exemple, dans des taux de chômage plus élevés, ou le risque de vivre un déclassement sur le marché du travail. Cf. François HÉRAN, *op. cit.*, 2017, p. 287-296 (*Avec l'immigration*).

<sup>433</sup> Original : « *Konstruktion von Unterscheidungen von sozialen Gruppen und Personenkategorien* »; « *die Herstellung, Begründung und Rechtfertigung von Abgrenzungen und Hierarchien, insbesondere von Machtasymmetrien, sozioökonomischen Ungleichheiten und ungleichen Chancen der Anerkennung* ». Albert SCHERR, « *Soziologische Diskriminierungsforschung* », dans Albert SCHERR, Aladin e. MAFAALANI et Emine G. YÜKSEL, (dir.), *Handbuch Diskriminierung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Springer Reference Sozialwissenschaften »), 2017, p. 39-58, p. 42-44.

citoyenneté et que l'on peut qualifier de « discrimination institutionnelle ». L'assignation à des représentations collectives comme celles sur les jeunes hommes immigrés peut mener à des discriminations dans des organismes intermédiaires (tel que, par exemple, au niveau d'une entreprise) ou encore dans les interactions quotidiennes (par exemple avec des bénévoles).<sup>434</sup>

\*\*\*

L'objectif de ce chapitre était de résumer les approches et notions théoriques que cette thèse mobilise pour mieux comprendre les récits biographiques des personnes en exil que j'ai rencontrées. Une première étape a été de s'éloigner des théories des *Refugee & Forced Migration Studies*, qui se focalisent sur les situations de vulnérabilité nécessitant l'attribution d'une protection internationale, sans forcément aborder ni les expériences des personnes concernées, ni l'évolution de leur parcours dans la durée. Le concept de l'« exil », tel qu'il est abordé par Claudio Bolzman, permet de mettre au cœur de l'analyse, non seulement la rupture biographique et la perte de la « vie habituelle », expériences partagées par les jeunes adultes rencontrés, mais de poser aussi la question de la reconstruction d'une vie en exil. En demandant comment mes interlocuteurs poursuivent des « cours d'action » dans des contextes contraignants, comment ils attribuent du sens à leurs expériences, cette question se fonde sur la théorie de l'action et de l'approche biographique. Mobiliser le concept de « carrière migratoire » en complémentarité permet de penser plus activement la dimension temporelle de cette question et de prendre en compte l'évolution très rapide des situations de vie objectives des personnes en exil qui passent d'un statut à l'autre. Quelques autres notions théoriques (sur la dimension du déplacement dans l'expérience de l'exil, la position de l'étranger, l'intégration et les discriminations) ont également été présentées pour mieux comprendre les différentes positions que peuvent occuper mes interlocuteurs au cours de ces changements de statut.

---

<sup>434</sup> Cf. Albert SCHERR, *op. cit.*, 2017.

---

## Chapitre 3 : Contextes politiques en France et en Allemagne

---

Comme je l'ai développé dans le premier chapitre, il s'avère pertinent d'inscrire les parcours des personnes en exil dans les contextes des politiques d'asile, d'accueil et d'intégration appliqués aux « demandeurs d'asile » et « réfugiés » en France et en Allemagne.<sup>435</sup> L'objectif de ce chapitre est donc de reconstituer ces contextes. S'agissant de champs politiques constamment soumis à des évolutions législatives, je tiens à préciser que je me focaliserai sur les cadres législatifs appliqués en France après la réforme de l'asile de 2015 ainsi qu'en Allemagne après l'« *Asylpaket I* »<sup>436</sup> (premier paquet d'asile) de 2015, et les *Asylpaket II* »<sup>437</sup> (deuxième paquet d'asile) et l'*Integrationsgesetz*<sup>438</sup> (loi d'intégration) de 2016. En effet, mes interlocuteurs sont principalement arrivés entre 2014 et 2017. Toutefois, je m'intéresserai aussi à la genèse historique de ces politiques, ce qui permettra, dans la comparaison, d'éviter une simple juxtaposition d'instantanés, courant le risque de « stabiliser artificiellement » des situations pouvant n'être que temporaires.<sup>439</sup> La contextualisation s'étant faite en croisant les perspectives française et allemande<sup>440</sup>, je ne présenterai pas les contextes français et allemand en deux temps séparés, mais suivrai plutôt la logique institutionnelle des parcours des personnes en exil. Cela permettra de mettre directement en parallèle les éléments divergents et convergents des politiques. Dans un premier temps, j'aborderai les contextes politiques actuels et historiques des politiques d'asile, ainsi que le déroulement des procédures d'asile en France et en Allemagne. Ensuite, je décrirai l'évolution historique jusqu'en 2017 des politiques d'accueil à l'égard des « demandeurs d'asile » dans les deux pays.

---

<sup>435</sup> Je rappelle que pour effectuer cette contextualisation, j'ai croisé différentes sources. J'ai consulté des documents gouvernementaux dans les deux pays (rapports des autorités chargées de l'asile et de l'intégration, mais aussi documents législatifs) ainsi que des analyses réalisées par des associations d'aide aux personnes réfugiées qui commentent l'actualité de la politique d'asile en France et en Allemagne (comme le *Gisti* ou la *Cimade* en France et *Pro Asyl* en Allemagne). En outre, je me réfère à la littérature en sciences sociales sur ces politiques qui, comme indiqué dans l'introduction générale, tend, comme les deux autres sources citées, à analyser les politiques à partir d'une perspective nationale. Font exception les ouvrages (socio-historiques) sur la genèse et l'évolution de la politique d'asile en Europe et les ouvrages comparant les relations entre différents États européens et l'immigration qui adoptent une perspective plus large. En outre, les informations issues des entretiens avec les « personnes-ressources » à Strasbourg et Stuttgart ont également nourri cette contextualisation.

<sup>436</sup> Asylverfahrensbeschleunigungsgesetz vom 20. Oktober 2015, Bundesgesetzblatt 1, n° 40, p. 1722.

<sup>437</sup> Gesetz zur Einführung beschleunigter Asylverfahren vom 11. März 2016, Bundesgesetzblatt 1, n° 23, p. 390.

<sup>438</sup> Integrationsgesetz vom 31. Juli 2016, Bundesgesetzblatt 1, n° 39, p. 1939.

<sup>439</sup> Natacha GALLY, « Ecrire le contraste au-delà des typologies : L'apport de l'histoire croisée à la comparaison internationale », 19(1), 2012, p. 19–38, p. 22.

<sup>440</sup> Sur ce « croisement » des perspectives, cf. aussi Michael WERNER et Bénédicte ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58(1), 2003, p. 7–36.

Enfin, je présenterai les politiques qui entrent en œuvre pour favoriser l'« intégration », une fois que les personnes en exil ont obtenu le statut de « réfugié ».<sup>441</sup>

### 3.1 Ambiance de « crise » et évolution des politiques d'asile

L'objectif de ce premier sous-chapitre est de comprendre les contextes politiques historiques et actuels dans lesquels s'inscrivent les demandes d'asile déposées par mes interlocuteurs. Dans cette optique, je retracerai dans un premier temps les réactions de la France et de l'Allemagne face à l'augmentation du nombre de personnes cherchant refuge dans l'Union européenne, notamment en 2015. Dans un deuxième temps, je m'inscrirai dans une perspective historique pour aborder l'évolution des politiques d'asile en France et en Allemagne, depuis l'adoption de la « Convention de Genève » jusqu'aux années 2000. Troisièmement, je décrirai comment l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » et la phase de procédure d'asile sont organisées dans les deux pays, au moment où mes interlocuteurs y sont arrivés.

#### 3.1.1 Contextes politiques au moment de l'arrivée des personnes en exil en Europe

À partir des années 2010, le nombre de personnes cherchant refuge dans l'Union européenne augmente tous les ans. En 2015, un pic est atteint avec 1,2 million de « demandeurs d'asile » nouvellement enregistrés, dont plus de la moitié proviennent de trois pays d'origine, la Syrie, l'Afghanistan et l'Irak.<sup>442</sup> Ces chiffres ne doivent pas occulter le fait que la plupart des personnes réfugiées sont accueillies dans des pays limitrophes du Sud et que l'Europe, en comparaison mondiale, n'est que peu touchée par les mouvements de fuite.<sup>443</sup> Toutefois, compte tenu de la politique des frontières de l'Union européenne visant à empêcher l'arrivée sur son territoire de personnes en fuite, du dysfonctionnement du règlement de Dublin et de l'aggravation du conflit sur une « répartition équitable » des « demandeurs d'asile »<sup>444</sup>,

---

<sup>441</sup> Cf. le tableau en annexe qui résume les étapes institutionnels des parcours des personnes en exil en France et en Allemagne.

<sup>442</sup> EUROSTAT, *Asylentscheidung in der EU. EU-Mitgliedstaaten erkannten im Jahr 2016 über 700 000 Asylbewerber als schutzberechtigt an*, 2016, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8001720/3-26042017-AP-DE.pdf/08ccec8e-7b7e-4d9f-a5b6-3bc807fd0d4f>, dernier accès : 19.11.2021.

<sup>443</sup> Cf. UNHCR, *Global Trends. Forced Displacement in 2019*, Copenhagen, 2020.

<sup>444</sup> François Héran qualifie de « fiasco » le fait que les États membres de l'Union européenne n'ont pas réussi à s'accorder sur une répartition des « demandeurs d'asile ». En témoigne l'échec du « Plan Juncker » qui visait à relocaliser des personnes réfugiées arrivées en Europe du Sud. Cf. François HERAN, « De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe : un éclairage démographique », dans Patrick BOUCHERON et Michel AGIER, (dir.), *Migrations, réfugiés, exil. Colloque annuel 2016*, Paris, Odile Jacob (coll. « Collège de France »), 2017, p. 239–260, p. 241.

l'arrivée de ces personnes provoque une crise politique à l'échelle européenne.<sup>445</sup> Cette crise peut être qualifiée de « crise de l'accueil », selon le Alain Morice<sup>446</sup> ou de « crise des politiques d'hospitalité et de solidarité », selon Karen Akoka<sup>447</sup>.<sup>448</sup>

Des différences numériques notables en termes de personnes accueillies peuvent être constatées en France et en Allemagne. En Allemagne, suivant la tendance européenne, le nombre de « demandeurs d'asile » a déjà augmenté assez fortement à partir de 2013. Des pics sont atteints en 2015 et 2016, avec respectivement 476 510 et 745 160 « demandeurs d'asile » enregistrés<sup>449</sup>, en sachant qu'une grande partie des personnes arrivées en 2015 ne sont enregistrées qu'en 2016.<sup>450</sup> En France, en revanche, si le nombre de « demandeurs d'asile » a également légèrement augmenté depuis 2010, la « crise » européenne ne se reflète guère statistiquement, avec 76 165 demandes d'asile enregistrées en 2015 et 84 270 demandes d'asile enregistrées en 2016.<sup>451</sup> Comme le rappelle François Héran, pour mieux comparer ces chiffres, il convient de les mettre en relation avec la population globale des pays.<sup>452</sup> Toutefois, la proportion de « demandeurs d'asile » enregistrés reste bien plus importante en Allemagne qu'en France, s'élevant respectivement à 8789 et 1138 personnes nouvellement enregistrées par un million d'habitants (contre 2360 dans la moyenne de l'Union européenne) dans l'année 2016.<sup>453</sup> Ce phénomène d'une exception française par rapport à la tendance européenne globale peut également être observé en ce qui concerne les principaux pays d'origine des

---

<sup>445</sup> Cf. Ludger PRIES, *Migration und Ankommen. Die Chancen der Flüchtlingsbewegung*, Frankfurt, New York, Campus Verlag, 2016, p. 30.

<sup>446</sup> Alain MORICE, « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, *op. cit.*, 2019, p. 33–64, p. 33.

<sup>447</sup> Cf. Karen AKOKA, *et al.*, *op. cit.*, 2017.

<sup>448</sup> Cependant, la reproduction du terme de « crise » peut être critiquée, car elle cache la continuité historique avec laquelle la migration a toujours été construite comme un problème, et aussi des situations de non-accueil antérieurs (par exemple des personnes juives persécutées sous le régime nazi). Cf. par exemple Yvan GASTAUT, « Français et immigrés à l'épreuve de la crise (1973-1995) », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 4(84), 2004, p. 107–118 ou Danièle LOCHAK, « Protéger ou refouler : le droit d'asile à l'épreuve des politiques migratoires », dans Patrick BOUCHERON et Michel AGIER, *op. cit.*, 2017, p. 289–316.

<sup>449</sup> EUROSTAT, « Migration and Asylum. Asylum Database », 2021, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/migration-asylum/asylum/database>, dernier accès : 07.10.2021.

<sup>450</sup> Cf. Jörg BOGUMIL, Jonas HAFNER et Sabine KUHLMANN, « Verwaltungshandeln in der Flüchtlingskrise. Die Erstaufnahmeeinrichtungen der Länder und die Zukunft des Verwaltungsvollzugssystems Asyl », *Verwaltung und Management*, 22(3), 2016, p. 126–136, p. 128.

<sup>451</sup> EUROSTAT, *op. cit.*, 2021.

<sup>452</sup> Cf. François HERAN et Nathalie SARTHOU-LAJUS, « Migrations en France et en Europe », *Études*, 4, 2019, p. 45–55, p. 50.

<sup>453</sup> EUROSTAT, *Asyl in den EU-Mitgliedstaaten. 1,2 Millionen erstmalige Asylbewerber im Jahr 2016 registriert*, 2017, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7921614/3-16032017-BP-DE.pdf/28884e8a-bb55-48bf-85b6-b4157f131c55?t=1489575133000>, dernier accès : 12.01.2022.

« demandeurs d’asile » : en Allemagne, au cours de la période observée allant de 2014 à 2017, les principaux pays d’origine sont la Syrie, l’Afghanistan et l’Irak.<sup>454</sup> En France, en revanche, les principaux pays d’origine varient fortement sur la même période : par exemple, en 2014, la République démocratique du Congo est le premier pays d’origine, en 2015 et 2016 c’est le Soudan et en 2017 l’Albanie.<sup>455</sup> Comme évoqué au premier chapitre, cette répartition des pays d’origine se reflète en partie dans l’échantillon des personnes en exil rencontrées dans le cadre de cette thèse.

Mes interlocuteurs arrivent en Europe à un moment, où la migration des réfugiés est considérée comme problématique et comme déclencheur de crises, ceci au niveau européen, mais aussi quoique de manières différentes, en France et en Allemagne. En France, depuis l’augmentation lente, mais constante à partir de 2010, du nombre de « demandeurs d’asile », il est question d’une « crise de l’asile ». Cette « crise » se révèle surtout au niveau du système d’hébergement des « demandeurs d’asile », structurellement déficient. Depuis des années, tous les « demandeurs d’asile » n’accèdent pas à un hébergement pendant leur procédure d’asile.<sup>456</sup> Le système d’asile est « à bout de souffle », déclare le ministre de l’intérieur Manuel Valls déjà en 2013<sup>457</sup>, annonçant un processus de « concertation nationale » qui finalement aboutit à une réforme du droit d’asile en juillet 2015<sup>458</sup>. Si cette réforme vise d’un côté à créer davantage de places d’hébergement, elle s’inscrit aussi dans une logique de gestion plus « efficace » des « demandeurs d’asile », en renforçant, par exemple, la possibilité de conditionner l’hébergement à une répartition sur le territoire français ou en essayant d’accélérer les procédures d’asile.<sup>459, 460</sup> Cette focalisation sur la « crise » nationale de l’asile en France est ensuite dominée par le discours sur la « crise migratoire », qui, selon Julie

---

<sup>454</sup> BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, 2018, p. 21.

<sup>455</sup> OFPRA, *Rapports d’activité* pour les années 2014 à 2017, cf. respectivement les pages 8, 36, 37 et 21.

<sup>456</sup> Cf. Fanny BRAUD, Bénédicte FISCHER et Karine GATELIER, « L’hébergement des demandeurs d’asile à l’épreuve d’administrations françaises en crise. Une analyse locale: L’exemple de Grenoble », dans Marion TISSIER-RAFFIN et Marion BLONDEL, (dir.), *Le droit d’asile*, Bayonne, Institut Universitaire Varenne (coll. « Collection Transition & justice »), 2018, p. 165–217.

<sup>457</sup> Manuel VALLS, « Discours lors du lancement de la concertation nationale sur la réforme de l’asile », 17 juillet 2013, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-site/Archives-Asile/Concertation-sur-l-asile/Intervention-de-Manuel-Valls-lors-du-lancement-de-la-concertation-nationale-sur-la-reforme-de-l-asile>, dernier accès : 07.10.2021.

<sup>458</sup> LOI n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d’asile, JORF n° 0174 du 30 juillet 2015.

<sup>459</sup> Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 88 (*Avec l’immigration*).

<sup>460</sup> Comme on peut le lire dans un rapport de la Cour des comptes, la réforme poursuit aussi l’objectif de détourner les « demandeurs d’asile » dont les demandes seraient « infondées ». Cf. COUR DES COMPTES, *L’accueil et l’hébergement des demandeurs d’asile. Relevé d’observations provisoires*, Paris, 2015.

Hamann, tend à être perçue comme un « problème européen ».<sup>461</sup> En Allemagne, l'augmentation du nombre de « demandeurs d'asile », surtout à partir des années 2012 et 2013, s'accompagne d'expressions publiques de méfiance quant aux raisons légitimes de fuite des personnes qui arrivent, qualifiées alors de « faux réfugiés ». Ceci concerne particulièrement les personnes originaires des États des Balkans de l'ouest, la Serbie, l'Albanie et le Kosovo étant les pays d'où arrivent le plus grand nombre de « demandeurs d'asile » enregistrés en 2014.<sup>462</sup> Dans ce contexte, le parlement allemand ajoute la Serbie à la liste des « pays d'origine sûrs » à l'automne 2014.<sup>463</sup>

Si ce discours méprisant n'a jamais complètement disparu en Allemagne, il est temporairement caché par le « paradigme humanitaire » de l'accueil des réfugiés dans le courant de l'année 2015, notamment suite à la diffusion de reportages sur le nombre croissant de morts en Méditerranée.<sup>464</sup> Le *Flüchtling*<sup>465</sup> est alors considéré comme une victime dont le sauvetage relève d'un impératif humanitaire, et qu'il faut accueillir au nom du droit d'asile. Ce « paradigme humanitaire » ne devient pas seulement dominant dans la sphère politique, quand Angela Merkel refuse de « fermer les frontières »<sup>466</sup> face à l'arrivée importante de réfugiés, fin août 2015. Il touche aussi des parties inhabituellement larges de la population du pays. On estime qu'en août 2015, 10% de la population est impliquée dans le soutien des personnes réfugiées sur une base de bénévolat et qu'environ 25% des Allemands font des dons.<sup>467</sup> Dans ce contexte, le terme de « *Willkommenskultur* » (culture de bienvenue) s'impose dans le discours public. Issu d'un contexte initial différent, il a été créé en 2008 par

---

<sup>461</sup> Cf. Julie HAMANN, « Entre ouverture et repli : perception comparée de la crise des réfugiés et du terrorisme », dans Heinrich Böll Stiftung, (dir.), *Images et stéréotypes. Perceptions franco-allemandes en temps de crise. Volume 8 de la collection européenne*, Paris, Berlin, 2016, p. 48–56.

<sup>462</sup> Cf. SVR, *Bewegte Zeiten: Rückblick auf die Integrations- und Migrationspolitik der letzten Jahre. Jahresgutachten 2019*, Berlin 2019, p. 57.

<sup>463</sup> Gesetz zur Einstufung weiterer Staaten als sichere Herkunftsstaaten und zur Erleichterung des Arbeitsmarktzugangs für Asylbewerber und geduldete Ausländer, 29.08.2014.

<sup>464</sup> Cf. Sabine HESS, *et al.*, *op. cit.*, 2017, p. 10.

<sup>465</sup> Comme en langue française, le mot *Flüchtling* renvoie à la fois au statut de « réfugié », mais est aussi utilisé dans le langage courant pour désigner les personnes cherchant refuge de manière générale.

<sup>466</sup> Cf. François Héran argumente que contrairement aux idées reçues, en août 2015, Angela Merkel n'ouvre pas les frontières, mais refuse de les fermer, étant donné que le nombre de « demandeurs d'asile » augmente déjà depuis des mois. Cf. François HERAN, « Angela Merkel et les réfugiés », *Analyse Opinion Critique (AOC)*, 22.09.2021, <https://aoc.media/analyse/2021/09/21/angela-merkel-et-les-refugies/>, dernier accès : 12.01.2022.

<sup>467</sup> Serhat KARAKAYALI et Elias STEINHILPER, « L'"été de l'accueil" en Allemagne: les deux versants du bénévolat en temps de "crise des réfugiés" », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, *op. cit.*, 2019, 251-271, p. 258-259.

le *Bundesamt für Migration und Flüchtlinge* (BAMF)<sup>468</sup> (l'agence fédérale allemande pour les migrations et les réfugiés), dans le but de rendre l'Allemagne plus attrayante pour des immigrés hautement qualifiés, censés pallier le manque de main d'œuvre.<sup>469</sup> Cette vision « utilitaire » de l'immigration est en partie transposée sur la migration de refuge dans l'Allemagne de 2015. Comme le souligne la sociologue Naika Foroutan, certains milieux économiques voient dans l'arrivée des réfugiés une opportunité de remédier à la « pénurie de travailleurs qualifiés »<sup>470</sup> et de stimuler l'économie allemande.<sup>471</sup>

Si l'augmentation du nombre de « demandeurs d'asile » est alors perçue comme une « crise » en France comme en Allemagne, la comparaison révèle néanmoins des différences dans ses représentations. Comme le souligne Claire Demesmay, dans l'expression de « *Flüchtlingskrise* » (crise des réfugiés) répandue en Allemagne, le mot de *Flüchtling* (réfugié) renvoie justement à la dimension humanitaire qui vient d'être esquissée. Dans l'expression française de « crise migratoire », la figure du « migrant », dans le cadre du droit d'asile, est souvent rapprochée de celle du « fraudeur » qui utiliserait ce droit pour immigrer.<sup>472</sup> À partir des attaques terroristes à Paris en novembre 2015, l'immigration est de plus en plus pensée comme un problème de sécurité.<sup>473</sup> Toutefois, en France aussi, on observe des déclarations de solidarité émanant de la société civile. Elles sont suscitées par la médiatisation des personnes réfugiées qui se sont noyées en Méditerranée et l'émergence de la figure du « réfugié syrien », sorte de nouvel idéal-type du « réfugié légitime »<sup>474</sup> (fuyant à la fois la guerre et la terreur islamiste). Cependant, à cette période, ces manifestations de solidarité et

---

<sup>468</sup> Le BAMF est la structure allemande chargée du pilotage et de la mise en œuvre des politiques en matière d'asile, d'intégration et de retour. Il est sous la tutelle du ministère de l'intérieur et a son siège à Nuremberg. Il assure des tâches qui, en France, sont réparties entre l'OFII et l'OFPRA.

<sup>469</sup> Cf. par exemple Ingrid TUCCI, « L'accueil et l'intégration des migrants en Allemagne : les limites de l'hospitalité et de la solidarité », *Migrations Société*, 4, 2016, p. 15–35.

<sup>470</sup> En Allemagne, le terme « *Fachkräftemangel* » (« la pénurie de travailleurs qualifiés ») est devenu un terme très courant pour parler des difficultés que certaines entreprises rencontrent dans le recrutement de personnel.

<sup>471</sup> Cf. Naika FOROUTAN, *Fluchtmigration und Aushandlungsprozesse in der postmigrantischen Gesellschaft*, 3. Konferenz des Netzwerks Fluchtforschung, 18.09.2020.

<sup>472</sup> Cf. Claire DEMESMAY, « Eine Krise unter vielen. Für Paris haben Flüchtlinge und Migranten eine geringere Priorität als für Berlin - mit Folgen », *IP Online*, juin 2016.

<sup>473</sup> Cf. Piero-D. GALLORO, « La mise en spectacle des réfugiés ou la figure des nouveaux monstres », *Pensée plurielle*, 2(42), 2016, p. 11–22, p. 14.

<sup>474</sup> Karen AKOKA, « Crise des réfugiés ou des politiques d'asile ? », *La vie des idées*, mai 2016, p. 1–9, p. 9.

de regret que la France ait si peu participé à l'accueil des réfugiés<sup>475</sup> sont peut-être moins en concordance avec le positionnement du gouvernement<sup>476</sup> qu'elles ne le sont en Allemagne.

Au-delà de l'année 2015, l'évolution des contextes politiques nationaux incite cependant à relativiser les différences franco-allemandes relatives à l'accueil des personnes en exil. En 2016, si l'attention française se focalise essentiellement sur le « démantèlement » par le gouvernement du camp de Calais (détournant ainsi l'attention française de l'accueil des réfugiés syriens, comme le note François Héran<sup>477</sup>), l'Allemagne connaît à cette même période un tournant politique, souvent qualifié de « sécuritaire », dans sa politique à l'égard des réfugiés. En effet, en France, ce qui est couramment appelé des « campements illicites » où se retrouvent des migrants dans différentes situations administratives – à Calais, à Paris, mais aussi dans des villes comme Strasbourg – représente un phénomène inconnu en Allemagne. Cette différence s'explique par la politique d'accueil très réglementée en Allemagne qui, comme je le détaillerai plus tard, place les migrants, rapidement après leur arrivée dans le pays, dans des centres d'hébergement spécifiques. En France, la reconstitution permanente des camps est également imputable aux caractéristiques de la politique d'accueil française, notamment l'accès difficile à la procédure d'asile et le manque d'hébergements dédiés.<sup>478</sup> Ces camps sont relativement médiatisés, considérés souvent comme des agrégations « d'immigrés illégaux ». Ils deviennent souvent le lieu de conflits entre associations humanitaires qui apportent du soutien aux résidents et le gouvernement qui cherche régulièrement à les « démanteler ».<sup>479</sup> Au cours de l'année 2015, le camp de Calais ayant la réputation d'héberger des migrants en route pour l'Angleterre, atteint plus de 10 000 habitants.<sup>480</sup> À partir de l'automne 2015, le gouvernement français commence à prendre des mesures pour relocaliser les occupants du camp dans le reste du pays, en leur proposant d'entamer une procédure d'asile en France. Comme le note François Héran, on peut y voir une approche politique nouvelle, une « solution porteuse d'un vrai contenu, puisqu'elle ouvre la

---

<sup>475</sup> Cf. Claire DEMESMAY, *op. cit.*, 2016.

<sup>476</sup> Selon François Héran, concernant l'accueil des personnes réfugiées en 2015, le gouvernement français a suivi « l'unique boussole » de « l'acceptabilité » des mesures prises par la population globale, ce qu'il qualifie de « politique d'opinion ». Celle-ci aurait mené à une « paralysie » du pays face à cette question. François HERAN, *op. cit.*, 2018, p. 61-62 (*Migrations et sociétés*).

<sup>477</sup> Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 13 (*Avec l'immigration*).

<sup>478</sup> Cf. Annalisa LENDARO, Claire RODIER et Youri LOU VERTONGEN, « Introduction générale », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, *op. cit.*, 2019, p. 9–29, p. 21.

<sup>479</sup> Cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019.

<sup>480</sup> Mathilde PETTE, « Heurs et malheurs de la cause des migrants à Calais (1994-2016) », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, *op. cit.*, 2019, p. 211–230, p. 221.

porte à l'asile, contrairement aux décisions de fermeture prises dans le passé ».<sup>481</sup> La relocalisation des anciens habitants du camp dans toute la France, qui conduit à la création de dispositifs d'hébergement spécifiques<sup>482</sup>, est l'un des facteurs contribuant à ce que le « démantèlement » du camp de Calais attire l'attention nationale. Contrairement à l'Allemagne, la répartition des « demandeurs d'asile » dans les régions rurales est un phénomène relativement récent en France qui, dans ce contexte, entraîne de larges expressions de solidarité. Au printemps 2016, finalement, certaines parties du camp sont détruites, avant que ce dernier ne soit complètement fermé à l'automne 2016.

En Allemagne, dès octobre 2015, les récits « humanitaire » et « utilitariste » sur la migration de refuge commencent à perdre leur prédominance dans l'espace public et le climat politique commence à basculer.<sup>483</sup> À partir de la mi-septembre, des contrôles sont réintroduits à la frontière autrichienne.<sup>484</sup> Les discours, déjà sous-jacents tout au long de l'année 2015, d'une « perte de contrôle de l'État », voire d'une « défaillance de l'État » prennent alors le dessus, exigeant que « l'ordre » soit rétabli. Cette perception est également alimentée par les problèmes pratiques posés par la prise en charge du grand nombre de « demandeurs d'asile ». Lorsqu'il n'y a plus de place dans les hébergements classiques qui leur sont destinés, d'anciens bâtiments (souvent des casernes) sont aménagés, des gymnases réquisitionnés ou des tentes montées.<sup>485</sup> Les images d'autorités complètement « débordées », comme celle du « Lageso »<sup>486</sup> de Berlin, devant lequel, en 2015, des personnes doivent passer la nuit pour effectuer leurs démarches viennent étayer ces discours de « perte de contrôle ». Dans le même temps, des manifestations récurrentes de l'extrême-droite, dites « Pegida »<sup>487</sup> ont lieu dans certaines régions d'Allemagne pour protester contre l'accueil et le nombre d'agressions

---

<sup>481</sup> Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 12 (*Avec l'immigration*).

<sup>482</sup> Dans ce contexte, les Centres d'accueil et d'orientation (CAO) sont mis en place, puis intégrés dans le Dispositif national d'accueil (DNA). Cf. Yasmine BOUAGGA, « Politiques de l'urgence et bricolages humanitaires. Genèse des « centres d'accueil et d'orientation » dans la crise calaisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2-3), 2020, p. 29–51.

<sup>483</sup> Cf. Naika FOROUTAN, *op. cit.*, 2020.

<sup>484</sup> Cf. Serhat KARAKAYALI et Elias STEINHILPER, *op. cit.*, 2019.

<sup>485</sup> Cf. Jörg BOGUMIL, *et al.*, *op. cit.*, 2016.

<sup>486</sup> Le *Landesamt für Gesundheit und Soziales* (bureau du Land pour les affaires de santé et sociales) fait la une des journaux début 2016, lorsque des personnes réfugiées doivent faire la queue devant son entrée, parfois pendant plusieurs jours (cf. par exemple Florian GATHMANN, Maximilian GERL et Anna REIMANN, « Das Scheitern des Lageso - das Protokoll », *Der Spiegel*, 27.01.2016, <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/berlin-das-scheitern-des-lageso-eine-chronik-a-1074186.html>, dernier accès : 28.10.2021).

<sup>487</sup> Acronyme pour *Patriotische Europäer gegen die Islamisierung des Abendlandes* (européens patriotes contre l'islamisation de l'occident).

contre des personnes en exil augmentent. Comme en France, les réfugiés sont alors de plus en plus souvent dépeints comme une « menace pour la sécurité ». <sup>488</sup> Lorsque des agressions sexuelles sont commises, certaines par des hommes d'origine nord-africaine, à Cologne lors de la nuit de la Saint-Sylvestre 2015, le débat sur la sécurité intérieure reprend de l'ampleur. Les jeunes hommes réfugiés « arabes » ou « noirs » sont dépeints comme hypersexualisés et présentés comme dangereux pour les femmes « blanches ». <sup>489</sup> Ce changement du climat politique s'accompagne d'innombrables réformes législatives : en Allemagne, 35 réformes sont adoptées dans le domaine de l'asile et de la migration entre 2015 et 2019, ce qui incite Tim Rohmann et Constantin Hruschka à diagnostiquer une « hyperactivité législative ». Après avoir cherché, au début de l'année 2015, à améliorer les conditions d'accueil des « demandeurs d'asile », des objectifs contradictoires sont désormais poursuivis – les réformes les plus connues étant l'« *Asylpaket I* » en octobre 2015, l'« *Asylpaket II* » en mars 2016, ainsi que l'*Integrationsgesetz* en août 2016, qui visent à intégrer rapidement les réfugiés syriens, mais aussi à écarter les « demandeurs d'asile » indésirables. <sup>490</sup>

À partir de 2017, les chiffres des « demandeurs d'asile » enregistrés en France et en Allemagne commencent à converger. Ainsi, en Allemagne, comme dans l'ensemble de l'Union européenne, le nombre de « demandeurs d'asile » diminue pour tomber à 165 615 premières demandes en 2019. En France, par contre, on observe une dynamique inverse. Le nombre de premières demandes d'asile continue à progresser doucement après 2015, s'élevant à 151 070 en 2019. <sup>491</sup> Cette progression lente, mais continue conduit à maintenir la question de l'asile dans l'agenda politique en France, cristallisant le discours sur la « crise » et suscitant de nouvelles réformes politiques. « La France est le point d'arrivée de flux migratoires sans commune mesure avec ceux connus précédemment », c'est ainsi que le gouvernement français motive ses projets de nouvelles réformes <sup>492</sup> qui conduisent, en 2018, à deux nouvelles

---

<sup>488</sup> Cf. Julie HAMANN, *op. cit.*, 2016, p. 55

<sup>489</sup> Cf. Naika FOROUTAN, *op. cit.*, 2020.

<sup>490</sup> Tim ROHMANN et Constantin HRUSCHKA, *Excluded by enhanced Migration Management? The Plans for faster and more efficient Asylum Procedures in Germany*, Konferenz Netzwerk Flüchtlingsforschung. Eichstätt, 6.10.2018.

<sup>491</sup> EUROSTAT, *op. cit.*, 2021.

<sup>492</sup> GOUVERNEMENT FRANÇAIS, « Projet de loi Asile et Immigration », 25.04.2018, <https://www.gouvernement.fr/action/projet-de-loi-asile-et-immigration>, dernier accès : 07.10.2012.

lois ayant pour objectif de faciliter les transferts<sup>493</sup> selon le règlement de Dublin<sup>494</sup> et de rendre les procédures d’asile encore plus « efficaces » et plus encadrées par l’État<sup>495</sup>, comme c’était déjà le cas avec la loi de 2015.<sup>496, 497</sup>

Au cours de la période considérée, tant en France qu’en Allemagne, l’arrivée des personnes en exil est assimilée à une crise. Alors qu’en France, le prisme dominant à travers lequel la problématique de l’asile est perçue change relativement peu, en Allemagne, l’accueil des réfugiés de 2015 est considéré comme une nécessité humanitaire qui, pour autant, ne doit pas se répéter. Au niveau européen, les deux États contribuent à augmenter l’«arsenal » de défense des frontières extérieures, se positionnent pour accroître la coopération avec des « pays tiers » en matière de contrôle des frontières (comme dans « l’accord UE-Turquie » en 2016) et œuvrent pour l’introduction de « hotspots » aux frontières extérieures de l’UE, où les personnes cherchant l’asile doivent être interceptées avant d’arriver en Europe.<sup>498</sup>

### 3.1.2 Perspective historique sur l’évolution des politiques d’asile

Après avoir décrit le climat politique et les agendas nationaux dans lesquels s’inscrit l’arrivée de mes interlocuteurs en France et en Allemagne, j’adopterai une perspective historique plus large sur l’évolution des politiques d’asile en France et en Allemagne. Dans le deuxième chapitre, j’ai déjà évoqué la nécessité de penser le droit d’asile moderne en lien avec l’ordre mondial constitué par des États-nation. En effet, le droit d’asile érige en principe que la souveraineté politique d’un État lui permet d’intervenir et protéger un citoyen d’un autre pays, lorsque celui-ci perd la protection de son État. Le droit d’asile est donc constitué comme une exception à l’ordre des États-nations et cela en fait également une question de politique internationale.<sup>499</sup> Cette dimension apparaît clairement dans le processus de création de la

---

<sup>493</sup> En rapport avec la « procédure Dublin », le terme transfert est utilisé pour désigner des expulsions intra-européennes.

<sup>494</sup> LOI n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d’asile européen, JORF n° 0067 du 21 mars 2018.

<sup>495</sup> LOI n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d’asile effectif et une intégration réussie, JORF n° 0209 du 11 septembre 2018.

<sup>496</sup> Cf. LA CIMADE, *Décryptage du projet de loi asile et immigration*, 2018, <https://www.lacimade.org/decryptage-projet-de-loi-asile-immigration/>, dernier accès : 19.11.2021.

<sup>497</sup> Cf. aussi François HERAN, « Quelques leçons du débat sur la loi Asile et immigration », *Analyse Opinion Critique (AOC)*, 27.04.2018, <https://aoc.media/analyse/2018/04/27/quelques-lecons-debat-loi-asile-immigration/>, dernier accès : 14.02.2022.

<sup>498</sup> Cf. Danièle LOCHAK, *op. cit.*, 2017.

<sup>499</sup> Cf. Klaus SCHLICHTÉ, « Flucht und Asyl - zur Genealogie eines Feldes », dans Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTÉ, *op. cit.*, 2010, p. 23–38.

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (la « convention de Genève »), établie par les Nations Unies suite aux mouvements de fuite générés par la Seconde Guerre mondiale.<sup>500, 501</sup> Divers travaux socio-historiques soulignent à quel point la définition du « réfugié » ayant alors émergé doit être située dans le contexte de la guerre froide naissante. En effet, alors que durant les négociations préalables, les États du bloc socialiste ont plaidé pour la reconnaissance de motifs de fuite socio-économiques et l'introduction de droits collectifs, c'est finalement la définition privilégiée par les États occidentaux qui va prévaloir.<sup>502</sup> En définissant comme « réfugié » toute personne qui craint « avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques », elle place au centre le critère de la « persécution individuelle ».<sup>503, 504</sup>

Mais ce n'est pas seulement la catégorie de « réfugié » en tant que telle qu'il faut resituer dans le contexte de sa genèse. On peut aussi observer que l'application du droit d'asile et la question de l'accueil des personnes réfugiées a toujours constitué un enjeu politique en France comme en Allemagne. Ainsi, dans les années 1960 et au début des années 1970, l'admission en tant que « réfugiés » de personnes d'Europe de l'Est est considérée comme une opportunité politique pour discréditer le système politique adverse dans le contexte de la guerre froide.<sup>505, 506</sup> Pour le cas de la France, les recherches de Karen Akoka montrent qu'entre les années 1950 et 1970, l'OFPRA accorde systématiquement le statut de « réfugié » à des personnes originaires de Russie, de Hongrie, de Pologne, d'Arménie ou de Tchécoslovaquie, sans que ceux-ci aient à produire de preuves de leur persécution individuelle. Ces « réfugiés » incarnent l'image idéalisée des « grands dissidents

---

<sup>500</sup> Dans un premier temps, la convention est limitée géographiquement (une variante se référant à l'« Europe » et une autre à l'« Europe et ailleurs ») et aux personnes ayant fui au cours d'« événements survenus avant le 1er janvier 1951 ». Il faut attendre le Protocole de New York de 1967 relatif au statut des réfugiés pour que la restriction temporelle soit supprimée de la convention. Cf. Jochen OLTMER, « Kleine Globalgeschichte der Flucht im 20. Jahrhundert », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 66(26-27), 2016, p. 18–25, p. 19.

<sup>501</sup> Cf. par exemple Peter GATRELL, *The making of the modern refugee*, Oxford, New York, NY, Oxford University Press, 2013, p. 86.

<sup>502</sup> Cf. Karen AKOKA, *op. cit.*, 2016, p. 3.

<sup>503</sup> Article premier de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, <https://www.unhcr.org/fr/4b14f4a62.html>, dernier accès : 01.11.2021.

<sup>504</sup> Cf. Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 33–47, p. 42.

<sup>505</sup> Cf. Klaus J. BADE, *op. cit.*, 2002, p. 370.

<sup>506</sup> Cf. Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, 4(53), 2012, p. 657–688, p. 661.

communistes » défendant la liberté.<sup>507</sup> La République fédérale d'Allemagne (RFA), dont l'attention, dans un premier temps, s'est focalisée sur sa propre problématique nationale des réfugiés avec la question des *Vertriebenen*<sup>508</sup>, se montre d'abord sceptique quant à l'accueil de réfugiés « étrangers ».<sup>509</sup> Cependant, avec la répression du coup d'État en Hongrie en 1956, le climat politique évolue, conduisant l'État allemand à prendre des mesures spéciales de soutien pour les réfugiés hongrois.<sup>510, 511</sup>

La littérature décrit un tournant dans la politique d'asile en Europe de l'Ouest, situé à la fin des années 1970 et dans les années 1980. Le nombre de « demandeurs d'asile » augmente – et ce malgré un contexte politique où l'objectif des gouvernements depuis la crise pétrolière a été de restreindre l'immigration. Du côté français, le nombre de « demandeurs d'asile » atteint un pic en 1989, avec 61 000 enregistrements.<sup>512</sup> L'Allemagne réunifiée accueille un « nombre record » (beaucoup plus élevé qu'en France) de 440 000 « demandeurs d'asile » dans le contexte de la guerre de Yougoslavie, en 1992.<sup>513</sup> Devant ces chiffres, dans le cadre de la comparaison franco-allemande, le parallèle historique avec l'accueil tout aussi inégal des réfugiés en 2015 s'impose. François Héran mobilise la distinction entre migrations « extraordinaires » et « ordinaires » pour analyser cette observation. Selon lui, l'Allemagne se caractérise par un modèle de « l'accueil humanitaire d'urgence au gré des conflits ». Depuis la chute du mur, son taux d'immigration varie fortement, et ponctuellement, elle accueille un grand nombre de réfugiés (« migration extraordinaire »). La France, par contre, caractérisée par son modèle du « traitement légaliste de la migration ordinaire » et moins encline à

---

<sup>507</sup> Luc LEGOUX, *La crise de l'asile politique en France*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement (coll. « Les Etudes du CEPED »), 1995, p. 104.

<sup>508</sup> Personnes qui, après la Seconde Guerre mondiale, ont été expulsées des anciens territoires de l'est du Reich allemand, annexés sous le national-socialisme.

<sup>509</sup> Cette thèse se limite ici à retracer l'histoire de l'Allemagne de l'Ouest et non de l'Est.

<sup>510</sup> Cf. Jochen OLTMER, *Migration. Geschichte und Zukunft der Gegenwart*, Bonn, Bundeszentrale für Politische Bildung (coll. « Schriftenreihe / Bundeszentrale für Politische Bildung »), 2017, p. 225.

<sup>511</sup> Cf. Patrice POUTRUS, « Zuflucht im Nachkriegsdeutschland », *Geschichte und Gesellschaft*, 35(1), 2009, p. 1–41, p. 29-32.

<sup>512</sup> Luc LEGOUX, *op. cit.*, 1995, p. 197.

<sup>513</sup> Jochen OLTMER, *op. cit.*, 2017, p. 225.

accueillir des réfugiés, présente un taux d'immigration assez stable à travers le temps (avec environ 200 000 titres de séjour attribués tous les ans depuis 2002<sup>514</sup>).<sup>515, 516</sup>

Au niveau européen, et dans les cas de la France et de l'Allemagne, le nombre croissant de « demandeurs d'asile » des années 80 à 90 fait de plus en plus percevoir cette migration de refuge comme « indésirable ». On reproche aux « demandeurs d'asile » « d'abuser » du droit d'asile à des fins de « simple » immigration. Aux yeux des gouvernements occidentaux, le nombre plus important de personnes originaires d'Afrique et d'Asie arrivées depuis les années 1980 renforce encore la représentation de personnes fuyant la pauvreté du « tiers monde ».<sup>517</sup> Cette image du « faux réfugié », qui dissimulerait ses véritables motivations économiques, se développe comme une « contre-image du réfugié politique noble, héroïque, mais fictif » de la guerre froide.<sup>518</sup> Dans les deux pays, les réformes sont menées au fil du temps, essentiellement dans le but de réduire le nombre des demandes d'asile.

En France, des réformes sont mises en place dans les années 1980 au sein de l'OFPRA, afin de réduire la durée d'instruction des procédures d'asile et d'accélérer les expulsions.<sup>519, 520</sup> Comme le décrit Jérôme Valluy dans son ouvrage sur le « grand retournement » du droit d'asile, cela a pour effet d'inverser le taux de reconnaissance en quelques années. Alors qu'en 1973, 85% des « demandeurs d'asile » obtenaient une forme de protection, en 1990, 85% des dossiers sont rejetés en première instance par l'OFPRA. Cette évolution est alors considérée comme une preuve supplémentaire de la nécessité de développer les mesures contre les « faux réfugiés ».<sup>521</sup> Alors que la méfiance à l'égard des personnes réfugiées s'est encore accrue, le « demandeur d'asile » devient une catégorie administrative à part entière. Comme le souligne Karen Akoka, la procédure d'asile revêt alors une importance nouvelle,

---

<sup>514</sup> François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 8 (*Avec l'immigration*).

<sup>515</sup> François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 256 (*De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe*).

<sup>516</sup> François Héran émet l'hypothèse que ce phénomène d'une tendance inversée pour l'immigration ordinaire et extraordinaire pourrait s'expliquer par la plus forte présence des acteurs religieux dans la politique d'accueil allemande, contrairement à une France laïque et légaliste. Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 15 (*Avec l'immigration*).

<sup>517</sup> Cf. Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2012, p. 669.

<sup>518</sup> Original : « *Gegenbild zum edlen, heroischen, aber fiktiven politischen Flüchtling* ». Klaus J. BADE, *op. cit.*, 2002, p. 366.

<sup>519</sup> Cf. Danièle LOCHAK, *op. cit.*, 2017, p. 298.

<sup>520</sup> Cf. François JULIEN-LAFERRIERE, « Dix ans de revirements. Du réfugié bienvenu au demandeur d'asile indésirable », *Migrations Société*, 3(165), 2016, p. 75–90, p. 78.

<sup>521</sup> Jérôme VALLUY, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant (coll. « Terra »), 2009, p. 35.

déterminant la possibilité de pouvoir ou non rester légalement dans le pays. Cette évolution se reflète également dans le langage utilisé. Alors qu'au début des années 1970, le terme de réfugié est utilisé de manière générale pour désigner toutes les personnes cherchant refuge, par la suite, on commence à parler de « demandeurs d'asile », toujours dans l'idée qu'il s'agit de personnes potentiellement déboutées du droit d'asile. Le terme *réfugié* est désormais réservé aux personnes ayant obtenu le statut de « réfugié ».<sup>522</sup>

En RFA, depuis la fin des années 1970, des mesures sont également introduites dans le but de réduire le nombre de « demandeurs d'asile ». Au cours des années 1980, puis au début des années 1990 dans l'Allemagne nouvellement réunifiée, la question de l'asile devient l'une des questions de politique intérieure la plus controversée.<sup>523</sup> Dans un contexte de montée de l'agressivité, y compris dans la sphère politique, apparaissent les scénarios xénophobes d'une « *Völkerwanderung* » (terme généralement traduit par « invasion barbare » en français), des agressions violentes de plus en plus nombreuses contre les hébergements et les personnes en exil, pouvant aller jusqu'à des meurtres.<sup>524, 525</sup> C'est dans ce cadre qu'est voté, à la fin de l'année 1992 et après une longue lutte entre les partis politiques, l'« *Asylkompromiss* » (« compromis d'asile »), qui apporte des modifications au droit d'asile constitutionnel allemand. Il s'agit là d'un acte hautement symbolique dans la mesure où, en plus de la ratification de la « Convention de Genève », le droit d'asile a été inscrit dans la constitution allemande pour se démarquer du national-socialisme.<sup>526</sup> Toutefois, depuis l'*Asylkompromiss*, les personnes ne peuvent plus être reconnues comme ayant droit à l'asile selon la constitution si elles sont entrées en Allemagne via un « pays tiers sûr » (ce qui inclut, entre autres, tous les États de l'UE). De plus, il introduit la possibilité de déclarer des États comme « pays d'origine sûrs », ce qui restreint l'accès au droit d'asile aux ressortissants de ces pays. Bien qu'il continue à être évoqué de manière symbolique dans le débat public en Allemagne, avec cette réforme, le droit d'asile constitutionnel ne peut guère être appliqué.<sup>527</sup>

---

<sup>522</sup> Cf. aussi Karen AKOKA et Alexis SPIRE, *op. cit.*, 2013, p. 71-72.

<sup>523</sup> Cf. Ulrich HERBERT, *Geschichte der Ausländerpolitik in Deutschland. Saisonarbeiter, Zwangsarbeiter, Gastarbeiter, Flüchtlinge*, München, C.H. Beck, 2001, p. 90 et p. 264.

<sup>524</sup> Klaus J. BADE, *op. cit.*, 2002, p. 367.

<sup>525</sup> Cf. Peter SCHIMANY, « Asylmigration nach Deutschland », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 33–66.

<sup>526</sup> Cf. Patrice POUTRUS, *op. cit.*, 2009, p. 4.

<sup>527</sup> Cf. Ulrich HERBERT, « »Asylpolitik im Rauch der Brandsätze« — der zeitgeschichtliche Kontext », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, *op. cit.*, 2014, p. 87–103.

Suite aux mesures prises au niveau national, réduire le nombre de « demandeurs d’asile » devient aussi un enjeu européen. Le contrôle commun des frontières extérieures de l’Union européenne devient une priorité politique au moment où la suppression des frontières pour les biens et les personnes au sein de l’espace Schengen est débattue.<sup>528, 529</sup> Comme le souligne la politiste Virginie Guiraudon, la politique des frontières est le seul domaine dans lequel les États membres de l’UE mettent réellement en œuvre leurs ambitions, maintes fois annoncées, de créer une politique européenne d’asile et de migration commune.<sup>530</sup> Tout un « arsenal » de mesures a été élaboré au fil du temps pour tenter d’empêcher les « migrants indésirables » d’entrer en Europe.<sup>531</sup> Cependant, comme le montre Virginie Guiraudon, ces mesures – de l’introduction du visa Schengen (1985) à la création de l’agence de protection des frontières Frontex (2004) – n’empêchent pas réellement l’immigration, mais la déplacent plutôt vers des voies illégales et plus dangereuses.<sup>532</sup> Au-delà des mesures visant à limiter l’entrée sur le territoire européen, le règlement de Dublin, adopté en 1997, limite la circulation des personnes réfugiées qui viennent d’arriver en Europe. En substance, l’accord stipule que les demandes d’asile des personnes cherchant refuge doivent être traitées dans l’État par lequel elles sont arrivées dans l’UE – en d’autres termes, par l’État qui n’a pas réussi à empêcher leur entrée sur le territoire européen.<sup>533, 534</sup>

Alors qu’en Allemagne, le nombre de « demandeurs d’asile » chute de manière drastique à partir du milieu des années 1990 et que la question de l’asile ne devient un sujet politique qu’à partir des années 2010, en France, il est à nouveau question d’une « crise de l’asile » dès le début des années 2000. Cela conduit, en 2003, à une nouvelle réforme de la législation sur l’asile qui introduit, entre autres, dans le droit d’asile français la notion de « pays d’origine sûrs », déjà connue de la législation allemande et européenne. Cette réforme prévoit aussi

---

<sup>528</sup> Cf. Paul GANS et Andreas POTT, « Migration und Migrationspolitik in Europa », dans Frank GESEMANN et Roland ROTH, (dir.), *Handbuch Lokale Integrationspolitik*, Wiesbaden, Springer VS, 2018, p. 11–56, p. 43.

<sup>529</sup> Cf. Stefan LUFT, « Grenzsicherung der Europäischen Union - ein neuer "Eiserner Vorhang" im 21. Jahrhundert? », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, *op. cit.*, 2014, p. 275–305, p. 242.

<sup>530</sup> Cf. Virginie GUIRAUDON, *op. cit.*, 02.11.2020.

<sup>531</sup> Cf. aussi Klaus J. BADE, *op. cit.*, 2002, p. 368.

<sup>532</sup> Cf. Virginie GUIRAUDON, *op. cit.*, 02.11.2020.

<sup>533</sup> La première Convention de Dublin a été remplacée par les « règlement Dublin II » (en 2003) et « règlement Dublin III » (en 2013), mais ce principe est resté intact.

<sup>534</sup> Les pays qui appliquent ce règlement sont tous les États membres de l’UE, ainsi que la Suisse, la Norvège, l’Islande et le Liechtenstein.

Cf. Christophe POULY, « L’européanisation du droit d’asile : 2003-2016 », *Migrations Société*, 3, 2016, p. 107–124, p. 112.

des procédures d’asile accélérées pour les personnes originaires de ces pays (appelées dans un premier temps « procédures prioritaires »).<sup>535</sup>

La définition de la catégorie de « réfugié », souvent présentée comme une catégorie de droit neutre, a donc toujours été très liée à des contextes politiques en mouvement. Elle est construite à partir des représentations existant sur la légitimité des personnes à quitter leur pays, et à chercher refuge et protection ailleurs. En 2015, la perception de l’augmentation du nombre des « demandeurs d’asile » comme un phénomène de « crise » ne constitue nullement une exception historique. En France comme en Allemagne, depuis les années 80, l’accès à la catégorie de « réfugié » s’est progressivement restreint. Différentes mesures introduites au fil du temps continuent à forger les politiques d’asile. Dans les lignes qui suivent, je vais présenter les dispositifs auxquels les personnes rencontrées pour cette enquête ont été confrontées et qui, je le rappelle, appartiennent à la minorité ayant obtenu un statut de protection.

### 3.1.3 Le déroulement de la procédure d’asile en France et en Allemagne

Pour demander l’asile en France, depuis la réforme de 2015, la personne doit d’abord se présenter à une Plateforme d’accueil des demandeurs d’asile (PADA) qui, sous l’autorité de l’OFII, est chargée d’un premier enregistrement.<sup>536, 537</sup> Dans la ville de Strasbourg, avant même l’introduction officielle de ce dispositif étatique du « pré-accueil », des associations s’étaient regroupées pour former une Coordination des demandeurs d’asile (CODA), afin d’offrir un point d’accueil centralisé pour diffuser l’information et proposer du soutien aux personnes en exil.<sup>538</sup> Précédemment à cette réforme d’asile, les préfectures étaient le premier point de contact institutionnel pour les personnes cherchant à déposer une demande d’asile, ce qui entraînait, de manière récurrente, l’obligation pour les personnes réfugiées de faire la queue pendant des jours devant les bâtiments de ces institutions avant de pouvoir y entrer. Avec le passage obligatoire par la PADA, l’État français a pour objectif d’accélérer le premier accueil

---

<sup>535</sup> Cf. COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D’ASILE, *Projet de réforme de l’asile : commentaires et recommandations*, 2003, <http://www.gisti.org/droit/reformes/2003-asile/avis-cfda-asile2003b.pdf>, dernier accès : 07.10.2021.

<sup>536</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 97.

<sup>537</sup> Cf. OFII, Marché n° 15 25001. Prestations de premier accueil et d’accompagnement des demandeurs d’asile, 2015.

<sup>538</sup> Cf. entretien avec Elsa Liard, directrice d’une association de soutien aux personnes en exil, réalisé en septembre 2018 à Strasbourg.

des « demandeurs d’asile », sachant que la réforme d’asile de 2015 prévoit un délai de trois jours pour leur enregistrement. Du point de vue des associations de soutien aux réfugiés, l’accès plus rapide à la procédure d’asile est à saluer, mais de manière générale, les efforts de l’État pour rendre les procédures plus « efficaces » sont entachés du soupçon de vouloir aussi limiter par là le temps de présence en France de personnes potentiellement expulsables.<sup>539</sup>

De la PADA, les personnes sont ensuite envoyées vers le Guichet unique pour demandeurs d’asile (GUDA), nouvellement créé en 2015 et composé de personnels issus à la fois de la préfecture et de l’OFII.<sup>540</sup> La préfecture vérifie si, conformément à la réglementation européenne, la France est l’État responsable de l’examen de la demande d’asile et, dans le cas contraire, engage une « procédure Dublin » dans le but de transférer la personne vers l’État responsable. De 2014 à 2017, environ 25 à 30 % de l’ensemble des personnes souhaitant demander l’asile en France sont ainsi menacées d’une expulsion intra-européenne<sup>541</sup>, même si le nombre de transferts effectivement réalisés est en réalité bien plus faible.<sup>542</sup> Si le dépôt d’une demande d’asile en France est autorisé par la préfecture, celle-ci délivre à l’intéressé une « attestation de demande d’asile » qui vaut titre de séjour provisoire et qui est renouvelée le temps de la procédure d’asile.<sup>543</sup> En outre, la personne reçoit un « dossier » qu’elle doit remplir en français dans un délai de 21 jours et envoyer par courrier à l’OFPRA, à Fontenay-Sous-Bois en région parisienne<sup>544</sup>. Les associations de défense des réfugiés invoquent fréquemment que cette procédure constitue un obstacle à l’accès à la procédure d’asile, car la plupart des personnes en exil sont tributaires d’une assistance pour remplir le formulaire.<sup>545</sup>

---

<sup>539</sup> Selon mes entretiens avec des « personnes-ressources », les délais d’accès à la PADA se seraient raccourcis à Strasbourg. Cependant, en 2018, le délai d’accès estimé était toujours autour de 30 jours. Cf. entretien avec Elsa Liard, directrice d’une association de soutien aux personnes en exil, réalisé en septembre 2018 à Strasbourg.

<sup>540</sup> Selon un employé de la préfecture, début 2018, le temps d’attente entre le premier rendez-vous à la plateforme d’accueil et le GUDA se serait raccourci de 14 jours à trois jours. Cf. entretien avec Michel Runco, bureau de l’asile de la préfecture du Bas-Rhin, réalisé par Catherine Delcroix et Elise Pape en juin 2018.

<sup>541</sup> MINISTÈRE DE L’INTERIEUR, *L’essentiel de l’immigration n° 2018-14. Les demandes d’asile*, Paris, 16.01.2018, p. 3.

<sup>542</sup> Toutefois, le nombre d’expulsions intra-européennes a augmenté considérablement de 470 transferts effectués en 2014 à 5312 transferts en 2019. EUROSTAT, *op. cit.*, 2021.

<sup>543</sup> Depuis la loi du 10 septembre 2018, en cas de rejet de la demande d’asile par l’OFPRA, les attestations de demande d’asile ne sont plus renouvelées pour les personnes originaires de « pays d’origine sûr ». Cf. GISTI, « Demander l’asile en France », 31.08.2021, <https://www.gisti.org/spip.php?article5116&quoi=tout>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>544</sup> Bien que l’OFPRA se trouve à Fontenay-sous-Bois, dans l’imaginaire de la plupart de mes interlocuteurs (personnes en exil ou « personnes-ressource »), il se trouve « à Paris ».

<sup>545</sup> Cf. ORIV ALSACE, *op. cit.*, 2009, p. 56.

La réception de ce document par l'OFPPA confirme alors l'entrée dans la catégorie administrative de « demandeur d'asile ».

Dans le cas de l'Allemagne aussi, les personnes en exil doivent exprimer leur *Asylbegehren* (envie de demander l'asile) le plus rapidement possible après leur entrée dans le pays. Contrairement à la France, ils peuvent s'adresser à plusieurs organismes publics différents, qu'il s'agisse de la police, d'une *Ausländerbehörde*<sup>546</sup> (service des étrangers) ou directement d'une *Aufnahmeeinrichtung* (centre de premier accueil). Comme je le développerai au quatrième chapitre, en Allemagne, la prise en charge rapide des arrivants par la police a pour conséquence qu'ils entrent dans les structures des politiques d'asile et d'accueil beaucoup plus tôt qu'en France. Ces différents organismes procèdent alors à un premier enregistrement de la personne et celle-ci reçoit une preuve de son droit au séjour provisoire en Allemagne.<sup>547</sup>

L'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » est confirmée ensuite par la *Persönliche Antragstellung* (dépôt personnel de la demande d'asile) auprès d'un employé du BAMF. Comme l'autorité française en charge de l'asile, le BAMF est également rattaché au ministère de l'intérieur allemand. En revanche, il regroupe des missions à la fois dans les domaines de l'asile, de la migration et de l'intégration qui, en France, sont réparties entre l'OFPPA et l'OFII. Le BAMF, dont le siège est à Nuremberg (en Bavière), a des branches décentralisées dans toute l'Allemagne. Certaines d'entre elles sont situées directement dans les *Aufnahmeeinrichtungen* dans lesquelles les « demandeurs d'asile » sont répartis à travers tout le pays après leur premier enregistrement. En particulier en 2015 et 2016, lorsque le nombre de « demandeurs d'asile » augmente en Allemagne, les délais d'attente avant le dépôt de la demande d'asile deviennent assez longs, allant parfois jusqu'à huit mois en 2016.<sup>548</sup> Une fois que la demande d'asile est officiellement déposée, les personnes reçoivent une *Aufenthaltsgestattung* (titre de séjour provisoire) valable jusqu'à la fin de la procédure d'asile. Contrairement à la France, les personnes censées être transférées dans un autre État européen en vertu du règlement de Dublin sont également enregistrées officiellement comme « demandeurs d'asile », même si

---

<sup>546</sup> Il s'agit là des autorités des *Länder* chargées des étrangers, responsables des mesures relatives au droit de séjour.

<sup>547</sup> Jusqu'à la mi 2016, la *Bescheinigung über die Meldung als Asylsuchende* (BÜMA), remplacée ensuite par le *Ankunftsachweis*. À la même période, il est décidé d'enregistrer les données des « demandeurs d'asile » dans le *Ausländerzentralregister*.

<sup>548</sup> Cf. SVR, *op. cit.*, 2019, p. 58-59.

leur demande est ensuite automatiquement rejetée comme « non-admissible ». <sup>549</sup> Au cours de la période observée, le nombre de « cas Dublin » <sup>550</sup> diminue dans un premier temps, l'Allemagne ayant décidé de suspendre les expulsions intra-européennes de personnes de nationalité syrienne entre août et novembre 2015. <sup>551</sup> Il augmente à nouveau en 2017 et 2018 (pour atteindre environ un tiers des demandes d'asile <sup>552</sup>), y compris le nombre de transferts effectivement réalisés <sup>553</sup>.

Une fois la demande d'asile déposée, commence alors la procédure d'asile. Au fil du temps, des catégories comme celle du « pays d'origine sûr » étant introduites au droit d'asile, on observe une différenciation et une fragmentation accrue des procédures. Dans les deux pays, l'objectif est de mener le plus rapidement possible les procédures des « demandeurs d'asile » dont l'obtention d'une forme de protection est improbable. En Allemagne, cette logique d'accélération des procédures s'applique également aux « demandeurs d'asile » auxquels on assigne une « *gute Bleibeperspektive* » <sup>554</sup> (une bonne perspective de rester dans le pays). L'objectif est donc à la fois de réduire le temps de présence des « demandeurs d'asile » « indésirables », tout en créant des possibilités d'intégration plus rapides pour ceux dont on estime qu'ils vont rester dans le pays. En France, les « procédures accélérées », appelées jusqu'en 2015 « procédures prioritaires », prévoient un traitement particulièrement rapide des demandes d'asile, notamment des personnes provenant de « pays d'origine sûrs », mais aussi de celles ayant introduit un réexamen de leur demande d'asile ou n'ayant pas déposé leur demande suffisamment tôt après leur entrée sur le territoire français. <sup>555</sup> En 2017, 39%

---

<sup>549</sup> Cf. FLÜCHTLINGSRAT BADEN-WÜRTTEMBERG, « Nach der Ablehnung des Asylantrags – Klage und Eilantrag », <https://aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/nach-der-ablehnung-des-asylantrags-rechtshilfe-und-weitere-perspektiven.html>, dernier accès : 08.10.2021.

<sup>550</sup> Personnes concernées par une « procédure Dublin ».

<sup>551</sup> Selon les « clauses discrétionnaires » de l'article 17 du règlement Dublin III, chaque État peut décider d'examiner une demande d'asile introduite auprès de lui, indépendamment des autres critères fixés. Cf. Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte).

<sup>552</sup> Ainsi, cette proportion s'élève à respectivement 20,3% en 2014, 10,2% en 2015, 7,7% en 2016, 32% en 2017 et 33,9% en 2018. Cf. BAMF, *Das BAMF in Zahlen* (rapports d'activité annuels), 2015, 2016 et 2018, cf. respectivement p. 41, p. 44 et p. 46.

<sup>553</sup> En 2018, 9209 transferts sont effectués. EUROSTAT, *op. cit.*, 2021.

<sup>554</sup> « Demandeurs d'asile » qui viennent d'un pays dont les ressortissants se voient accorder dans plus de 50% des cas une protection internationale par le BAMF.

<sup>555</sup> Ce délai entre l'entrée sur le territoire et le dépôt de la demande d'asile auparavant de 120 jours est réduit à 90 jours en 2018. VIE PUBLIQUE, « Asile et immigration : les changements apportés par la loi du 10 septembre 2018 », 19.11.2018, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19455-asile-et-immigration-la-loi-du-10-septembre-2018>, dernier accès : 08.10.2021.

des demandes d'asile sont enregistrées en tant que « procédure accélérée », dont notamment les demandes d'asile de personnes originaires d'Albanie, du Kosovo ou d'Arménie.<sup>556</sup> En Allemagne, le dit « *Asylpaket II* », adopté en 2016, vise également à accélérer davantage les procédures d'asile des personnes en provenance de « pays d'origine sûrs ».<sup>557, 558</sup> Cependant, comme déjà évoqué, les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse n'ont pas été assignées à ces catégories et sont passées par les procédures d'asile « classiques ».

En France comme en Allemagne, une audition du « demandeur d'asile » par l'autorité de l'asile est au cœur de la procédure. Il incombe alors à chaque « demandeur d'asile » de fournir la preuve de sa persécution.<sup>559, 560</sup> En France, l'audition a lieu au siège de l'OFPRA à Fontenay-sous-Bois, où sont convoqués tous les « demandeurs d'asile » de France métropolitaine. En Allemagne, les « demandeurs d'asile » sont convoqués dans une des antennes décentralisées du BAMF, qui se trouvent, dans certains cas, directement dans l'*Aufnahmeeinrichtung*.<sup>561</sup> En France comme en Allemagne, ces auditions se déroulent généralement en présence du « demandeur d'asile », d'un employé de l'autorité chargée de l'asile, appelé « officier de protection » en France et « *Entscheider* » (décideur) en Allemagne, et d'un interprète. Entre novembre 2014 et début 2016, dans un contexte d'augmentation du nombre de personnes réfugiées en Allemagne, les « demandeurs d'asile » syriens n'ont pas systématiquement été convoqués à un entretien. La décision sur leur demande a parfois été prise uniquement sur la base d'un dossier.<sup>562</sup> Si la demande d'asile fait l'objet d'une décision négative de l'OFPRA ou du BAMF, il est possible, dans les deux pays, de déposer un recours contre cette décision. En France, cela se fait devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), c'est-à-dire à nouveau par l'intermédiaire d'une autorité centrale située à Paris. En Allemagne, ces recours sont introduits devant les tribunaux administratifs ordinaires. Dans les deux pays, des délais très

---

<sup>556</sup> OFPRA, *Rapport d'activité 2017*, Paris, 2018, p. 22.

<sup>557</sup> Gesetz zur Einführung beschleunigter Asylverfahren vom 11. März 2016, Bundesgesetzblatt 1, n° 23, p. 390.

<sup>558</sup> Cf. Jörg BOGUMIL, *et al.*, *op. cit.*, 2016, p. 129.

<sup>559</sup> Cf. par exemple Peter GATRELL, *op. cit.*, 2013, p. 86.

<sup>560</sup> Je rappelle qu'il existe une littérature en sciences sociales, notamment en France, mais aussi en Allemagne, sur la manière de construire un récit « crédible » dans ces situations, un récit conforme aux attentes des institutions et pouvant être étayé si possible par des « preuves ». Cf. Introduction générale.

<sup>561</sup> Quelques enquêtés en Allemagne ont été convoqués à des antennes du BAMF relativement lointaines, qui se situaient à environ d'une heure en voiture de leurs centres d'hébergement et qu'ils ne pouvaient atteindre qu'à l'aide de bénévoles. Cf. entretien avec Judith Bender, bénévole auprès de « demandeurs d'asile », réalisé en février 2019 à Stuttgart.

<sup>562</sup> BAMF et EMN, *Migration, Integration, Asyl. Politische Entwicklungen in Deutschland 2015. Jährlicher Bericht der deutschen nationalen Kontaktstelle für das Europäische Migrationsnetzwerk (EMN)*, Nürnberg, 2016, p. 51.

courts doivent être respectés pour déposer un recours<sup>563</sup> et il est possible de demander un soutien financier pour les coûts de la procédure. En Allemagne, cependant, c'est généralement le « demandeur d'asile » qui supporte dans un premier temps les frais de justice.<sup>564</sup>

La durée des procédures d'asile varie fortement d'un cas à l'autre en France comme en Allemagne, notamment en raison de la volonté politique d'accélérer les procédures, en particulier pour certaines catégories de « demandeurs d'asile », ce qui entraîne des temps d'attente plus longs pour d'autres « demandeurs d'asile ». En France, dans la période de 2014 à 2016, le délai moyen de traitement des procédures d'asile par l'OFPRA est d'environ six à neuf mois pour les « procédures normales ».<sup>565</sup> Les délais moyens de traitement des demandes par la CNDA varient de cinq à sept mois entre 2014 et 2018.<sup>566</sup> Ainsi, entre 2014 et 2016, les procédures d'asile en France durent en moyenne environ onze à seize mois. En Allemagne, le BAMF ne publie dans son rapport annuel que la durée moyenne de la procédure globale (c'est-à-dire en incluant, le cas échéant, la durée de la procédure de recours). Cette durée globale varie fortement au cours de la période observée. En 2014, elle est d'environ onze mois, puis retombe à environ huit et neuf mois en 2015 et 2016, avant de remonter à 13 et 18 mois en 2017 et 2018.<sup>567</sup>

Dans les deux pays, seule une minorité de personnes en exil se voit accorder un statut de protection. En France, selon l'OFPRA, le taux de protection global, qui comprend les décisions de l'OFPRA et de la CNDA, est d'environ un tiers sur la période observée (2014 à 2017).<sup>568</sup> En Allemagne, selon le BAMF, ce taux passe de 31,5 % en 2014 à 62,4 % en 2016 (surtout en raison des statuts de protection accordés presque systématiquement aux « demandeurs d'asile » syriens), puis redescend à 35 % en 2018.<sup>569</sup> Toutefois, ces chiffres ne sont pas directement comparables, car en Allemagne, contrairement à la France, les procédures Dublin sont comptabilisées comme des décisions négatives à une demande d'asile. En outre, les

---

<sup>563</sup> En France, il faut déposer le recours dans un délai de 30 jours. En Allemagne, ce délai dépend de la motivation du rejet en première instance. Dans un cas « classique », il est de deux semaines.

<sup>564</sup> En France, on peut obtenir une « aide juridictionnelle ». En Allemagne, les « demandeurs d'asile » peuvent se faire rembourser les frais engagés en cas d'annulation de la décision en première instance.

<sup>565</sup> OFPRA, *Rapports d'activités 2014, 2015 et 2016*, cf. respectivement les p. 32, 65 et 69.

<sup>566</sup> CNDA, *Rapport d'activité 2018*, Paris, 2019, p. 41.

<sup>567</sup> BAMF, *Das BAMF in Zahlen* (rapport d'activité), 2014, 2015, 2016, 2018, cf. respectivement les p. 54, 55, 55, 61.

<sup>568</sup> OFPRA, *Rapports d'activité, 2014-2018*, cf. respectivement les p. 84, 100, 108, 52, 94.

<sup>569</sup> BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2018*, p. 54.

*Duldungen* (tolérances) sont également incluses dans le taux de protection. Il s'agit là d'une forme de protection inconnue en France qui, d'un point de vue juridique, signifie une « suspension de l'expulsion », mais ne donne pas droit à un titre de séjour. Cette forme de protection représente environ 5 % des protections accordées par le BAMF au cours des années 2016 à 2018.<sup>570</sup> Selon Eurostat qui livre des chiffres comparables sur les résultats des procédures d'asile, sans pour autant distinguer en détail les formes de protection attribuées, et sans calculer directement le taux de protection global, pour l'année 2017, les taux de protection s'élèvent en première instance à 50% en Allemagne et à 29% en France, et en deuxième instance respectivement à 40% et 24%.<sup>571</sup> Dans le même temps, dans les deux pays, la proportion du nombre total de personnes protégées qui se voient accorder la « protection subsidiaire » plutôt que le statut de « réfugié » au titre de la « Convention de Genève » augmente.<sup>572, 573</sup> Cette forme de protection, introduite par une directive au niveau européen au début des années 2000, fait référence non seulement aux « persécutions individuelles » comme la « Convention de Genève », mais aussi aux menaces collectives.<sup>574</sup> Selon la directive européenne, des ressortissants non européens sont considérés comme ayant besoin de protection s'ils risquent de subir des « atteintes graves » en étant renvoyés dans leur pays d'origine.<sup>575</sup>

Avec l'octroi d'un statut de protection internationale, le séjour jusqu'alors provisoire des personnes en exil dans le pays d'accueil devient plus durable. Les « réfugiés » reçoivent une carte de résident de dix ans en France<sup>576</sup> et en Allemagne une *Aufenthaltserlaubnis* valable trois ans, ce qui est beaucoup plus court. Celle-ci peut ensuite être convertie en une *Niederlassungserlaubnis* permanente, sous certaines conditions.<sup>577</sup> La « protection

---

<sup>570</sup> Cf. BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2018*, p. 52.

<sup>571</sup> EUROSTAT, *Asylum decisions in the EU. EU Member States granted protection to more than half a million asylum seekers in 2017, 2018*, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8817675/3-19042018-AP-EN.pdf/748e8fae-2cfb-4e75-a388-f06f6ce8ff58>, dernier accès : 13.01.2022.

<sup>572</sup> OFPRA, *Rapports d'activité 2014-2018*, cf. respectivement les p. 84, 100, 108, 52, 94.

<sup>573</sup> BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2018*, p. 52.

<sup>574</sup> Christophe POULY, *op. cit.*, 2016, p. 109.

<sup>575</sup> Directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection.

<sup>576</sup> GISTI, *Étrangers quels droits ?*, Paris, éditions Dalloz (coll. « À savoir »), 2017, p. 87.

<sup>577</sup> BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, 11. *Bericht der Beauftragten der 11. Bericht der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration. Teilhabe, Chancengleichheit und Teilhabe, Chancengleichheit und Rechtsentwicklung in der Einwanderungsgesellschaft Deutschland*, Berlin, 2016, p. 296.

subsidaire » est liée à des titres de séjour nettement plus courts dans les deux contextes nationaux. En France, elle donnait accès à une carte de séjour temporaire d'un an jusqu'en 2018, désormais à une carte de séjour pluriannuelle de quatre ans<sup>578</sup>, et en Allemagne à un titre de séjour d'un an<sup>579</sup>. Dans les deux pays, les permis de séjour peuvent ensuite être renouvelés.

En France comme en Allemagne, passer par une procédure d'asile apparaît donc comme un processus administratif complexe, qui place les personnes en exil dans un contexte d'incertitude et dans une situation d'attente.

### 3.2 Politiques d'accueil à l'égard des « demandeurs d'asile »

Suite à cet aperçu général des évolutions historiques et récentes des politiques d'asile en France et en Allemagne, l'objectif est maintenant de présenter les politiques d'accueil à l'égard des « demandeurs d'asile ». J'adopterai tout d'abord une perspective historique pour expliquer comment les deux systèmes d'accueil nationaux se sont développés, dans l'idée de mieux appréhender certaines de leurs différences actuelles. Je détaillerai ensuite le fonctionnement actuel de ces systèmes. Enfin, j'aborderai les possibilités de participer à la vie sociale des personnes en exil durant la procédure d'asile dans les deux pays.

#### 3.2.1 Genèse et évolution des systèmes d'accueil

Avant de retracer l'émergence des deux systèmes d'accueil, ainsi que leurs évolutions marquantes au début des années 90, je propose de m'arrêter rapidement sur les dénominations attribuées à ces politiques. Dans leur utilisation courante, le terme français « politiques d'accueil » et son équivalent allemand « *Aufnahmepolitik* » désignent les mesures politiques qui s'adressent aux « demandeurs d'asile » et règlementent leur prise en charge sociale et économique par l'État après leur arrivée. Cependant, les mots « accueil » ou « *Aufnahme* » évoquent généralement en tant que tels d'autres idées. Le dictionnaire français *Larousse* définit l'« accueil » comme « action et manière d'accueillir, de recevoir quelqu'un »

---

<sup>578</sup> Cf. VIE PUBLIQUE, *op. cit.*, 2018.

<sup>579</sup> BAMF, « Erteilung einer Aufenthaltserlaubnis », 14.11.2019, <https://www.bamf.de/DE/Themen/Asyl/Fluechtlingsschutz/AblaufAsylverfahrens/Ausgang/Aufhaltserlaubnis/aufhaltserlaubnis-node.html>, dernier accès : 08.10.2021.

et donne ensuite comme exemple de « réserver à ses invités un accueil chaleureux ». <sup>580</sup> Le *Duden* allemand distingue, quant à lui, dix significations différentes du terme de « *Aufnahme* » – de l’acte de « prendre quelque chose » (par exemple, avaler de la nourriture), à un enregistrement (de musique, par exemple), en passant par la « manière dont quelqu’un est reçu » (le *Duden* donne ici l’exemple historique des *Vertriebene*). <sup>581</sup> Les deux termes décrivent donc clairement – en allemand peut-être dans un sens plus large et moins engagé qu’en français – l’acte et le mouvement de prendre quelque chose vers soi. Avant de présenter en détail les politiques, il s’agit alors de souligner que contrairement à ce que les mots « accueil » ou « *Aufnahme* » pourraient évoquer, les mesures politiques rassemblées sous ces termes ne visent pas uniquement à *accueillir* ou *aufnehmen*, mais peuvent aussi avoir l’objectif de dissuader les personnes en exil de venir ou rester sur le territoire (par exemple, en leur interdisant l’accès au marché du travail).

En France, pendant longtemps, il n’y a pas eu de politique étatique uniforme dédiée à la prise en charge des réfugiés. Ce n’est que dans les années 1970 que le Dispositif national d’accueil (DNA), qui constitue encore aujourd’hui le cœur du système d’accueil français, a progressivement vu le jour. Comme je l’ai évoqué, le climat politique à l’égard de l’accueil des réfugiés change fondamentalement après la suspension de la migration de travail. Toutefois, comme le soutient Luc Legoux, ce tournant restrictif est initialement masqué par l’accueil plutôt enthousiaste de deux groupes de réfugiés : les Chiliens fuyant le coup d’État militaire de 1973 et les « *Boat people* » quittant l’Asie du Sud-Est après la prise du pouvoir par les communistes en 1975. L’importante solidarité témoignée par la population à ces réfugiés conduit, à cette époque, l’État français, en coopération avec le HCR <sup>582</sup>, à accueillir au fil des ans environ 15 000 Chiliens <sup>583</sup> et 120 000 « *Boat people* » <sup>584</sup>. Dans ce contexte, l’association France Terre d’Asile propose de créer des Centres provisoires d’hébergement (CPH), dans lesquels les Chiliens seront hébergés temporairement jusqu’à ce qu’ils parviennent à trouver un travail et un logement. Cette mesure, initialement financée de manière exceptionnelle par

---

<sup>580</sup> LAROUSSE, accueil, <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/accueil/569>, dernier accès : 08.10.2021.

<sup>581</sup> DUDEN, Aufnahme, <https://www.duden.de/rechtschreibung/Aufnahme>, dernier accès : 08.10.2021.

<sup>582</sup> Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, créé en 1950.

<sup>583</sup> Nicolas PROGNON, « Les exilés chiliens en France : approche sociologique », <https://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/les-exiles-chiliens-en>, dernier accès : 14.02.2022.

<sup>584</sup> Entre 1975 et 1992. Cf. Jean-Pierre HASSOUN, *Hmong du Laos en France . changement social, initiatives et adaptations. De l’autre côté du monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

l'État, est ensuite étendue aux « *Boat people* » et institutionnalisée par une convention entre le ministère des affaires sociales et les associations de soutien aux réfugiés. Ce n'est qu'en 1985 que le DNA est officiellement étendu à tous les réfugiés.<sup>585, 586, 587</sup>

En Allemagne, en revanche, la législation sur l'accueil des « demandeurs d'asile » est beaucoup plus ancienne. Ainsi, le *Asylgesetz* (loi d'asile) de 1953 stipule déjà que les « demandeurs d'asile » doivent être hébergés dans le *Bundessammellager für Ausländer* (camp fédéral collectif pour étrangers) à Zirndorf (près de Nuremberg), lieu où le prédécesseur du BAMF est alors fondé.<sup>588</sup> Ce placement contraint dans un camp (*Lager*), caractérisé par une restriction de la liberté de mouvement et un isolement du reste de la population, paraît dans la continuité historique de la gestion politique des « personnes défavorisées » en général.<sup>589</sup> Alors que le climat hostile dans la ville de Zirndorf contre un camp de plus en plus surpeuplé s'amplifie à partir des années 1960, l'État fédéral de Bavière fait pression pour partager la responsabilité de l'hébergement des « demandeurs d'asile » avec d'autres *Länder*.<sup>590, 591</sup> Après avoir introduit en 1965 la répartition des « réfugiés » entre les États fédéraux par le *Ausländergesetz*<sup>592</sup> (loi des étrangers), la répartition des « demandeurs d'asile » est imposée à partir du milieu des années 1970 et ensuite officialisée par le *Asylverfahrensgesetz*<sup>593</sup> (loi sur les procédures d'asile) de 1982. C'est ainsi qu'est introduit le système de répartition des

---

<sup>585</sup> Cf. Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2012, p. 665.

<sup>586</sup> Cf. Jean-Pierre MASSE, « Genèse et institutionnalisation du dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, 45, p. 45–68, p. 58.

<sup>587</sup> Cf. Sylviane de WANGEN, « L'accueil des réfugiés en France de 1952 à 1983. Genèse de la prise en charge par l'État de l'accueil des réfugiés vue à partir de la création de France terre d'asile », *Migrations Société*, 3(165), 2016, p. 55–74, p. 67.

<sup>588</sup> Cf. Patrice POUTRUS, « Zirndorf und die Anfänge des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge », Bundeszentrale für politische Bildung, 08.05.2017, <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/kurzdossiers/246940/zirndorf>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>589</sup> Cf. Tobias PIEPER, « Das Lager als variables Instrument der Migrationskontrolle », dans Sabine HESS et Bernd KASPAREK, (dir.), *Grenzregime. Diskurse, Praktiken, Institutionen in Europa*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2010, p. 219–226.

<sup>590</sup> Cf. Patrice POUTRUS, *op. cit.*, 2014, p. 129.

<sup>591</sup> Cf. Jochen OLTMER, *op. cit.*, 2017, p. 128.

<sup>592</sup> *Ausländergesetz* vom 28. April 1965, *Bundesgesetzblatt* 1, n° 19, p. 353.

<sup>593</sup> *Gesetz über das Asylverfahren (Asylverfahrensgesetz – AsylVfG)* vom 16. Juli 1982, *Bundesgesetzblatt* 1, n° 25, p. 946.

« demandeurs d’asile », d’abord par les *Länder*, puis par les collectivités territoriales, fonctionnement encore en vigueur aujourd’hui.<sup>594, 595</sup>

On peut alors considérer qu’au moment de leur émergence, les systèmes d’accueil en France et en Allemagne poursuivent des objectifs assez différents. Ainsi, en France, le Dispositif national d’accueil (DNA) a initialement été créée comme une mesure humanitaire spécifique pour l’accueil de certains groupes de réfugiés, incarnant l’idéal type de la figure du réfugié légitime. En Allemagne, au contraire, l’accueil dans les camps s’insère historiquement dans une logique de contrôle de la population. Le système de répartition conçoit les « demandeurs d’asile » comme une charge à répartir équitablement entre les États fédéraux. En France aussi, comme le souligne la littérature, depuis le tournant restrictif des années 1980, les politiques d’accueil ont été réformées principalement dans le but de dissuader les « demandeurs d’asile indésirables ».<sup>596</sup>

Dans le cas de la France, l’année 1991 peut être considérée comme un tournant dans les politiques d’accueil. Alors que les « demandeurs d’asile » ont explicitement accès au marché du travail depuis les années 1970<sup>597</sup>, pour la première fois, leur l’interdiction de travailler est introduite par une circulaire en septembre 1991.<sup>598</sup> Il est intéressant de noter que le texte de la circulaire justifie cette interdiction par le l’idée que « se mêlent, aux réfugiés, un nombre croissant d’immigrants à la recherche d’une insertion économique »<sup>599</sup>. Comme dans les réformes du droit d’asile, l’objectif est donc de « décourager les fausses demandes d’asile »<sup>600</sup>. Peu après, une deuxième circulaire (celle du 19 décembre 1991) interdit l’hébergement des « demandeurs d’asile » dans les Centres provisoires d’hébergement (CPH), désormais réservés

---

<sup>594</sup> Cf. Doris DICKEL, *Einwanderungs- und Asylpolitik der Vereinigten Staaten von Amerika, Frankreichs und der Bundesrepublik Deutschland. Eine vergleichende Studie der 1980er und 1990er Jahre*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften (coll. « Forschung Politikwissenschaft »), 2002, p. 283.

<sup>595</sup> Cf. Ursula MÜNCH, *Asylpolitik in der Bundesrepublik Deutschland. Entwicklung und Alternativen*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 1993, p. 65.

<sup>596</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 92.

<sup>597</sup> En France, les « demandeurs d’asile » reçoivent alors une autorisation provisoire de travail avec le dépôt de leur demande d’asile depuis 1977, réglementation consolidée en 1985. Cf. Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 34.

<sup>598</sup> Cf. Jérôme VALLUY, *op. cit.*, 2009, p. 259.

<sup>599</sup> Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d’asile au regard du marché du travail, JORF n° 226 du 27 septembre 1991.

<sup>600</sup> François JULIEN-LAFERRIERE, *op. cit.*, 2016, p. 79.

aux « réfugiés ». <sup>601, 602</sup> Les « demandeurs d’asile » sont alors censés être hébergés dans les Centres d’accueil de demandeurs d’asile (CADA) nouvellement créés. La séparation déjà évoquée entre les catégories administratives de « demandeurs d’asile » et de « réfugiés » s’opère donc également dans le domaine de l’hébergement. <sup>603</sup> Comme l’explique Jérôme Valluy, l’introduction d’un système d’hébergement spécifique pour les « demandeurs d’asile » se justifie justement par leur interdiction de travailler, mais a pour effet qu’ils n’ont désormais plus aucun moyen (légal) de gagner leur vie et deviennent alors dépendants des hébergements proposés par l’État et des prestations sociales. <sup>604</sup> Étant donné que le DNA n’a jamais été conçu historiquement pour accueillir *tous* les « demandeurs d’asile », c’est le début de la problématique des « demandeurs d’asile » non hébergés. <sup>605, 606</sup> En outre, comme le souligne la littérature existante, l’expansion du DNA accroît la dépendance vis-à-vis de l’État des associations de soutien aux réfugiés, pour lesquelles l’obtention d’une part du marché public de l’hébergement destiné aux « demandeurs d’asile » devient alors la principale source de revenus. <sup>607, 608</sup>

Dans le cas de l’Allemagne, l’accès des « demandeurs d’asile » au marché du travail se restreint à partir la fin des années 1970 <sup>609</sup> et, en 1987, une interdiction de travailler pendant cinq ans est imposée aux « demandeurs d’asile ». Dans le débat qui précède la mise en place de l’« *Asylkompromiss* », il est donné à entendre que les conditions d’accueil pourraient attirer les personnes en exil « indésirables », comme l’exprime le ministre allemand de l’intérieur, Friedrich Zimmermann, lorsqu’il met en garde contre le droit d’asile, selon lui un « sésame ouvrant la porte du prétendu paradis social de la République fédérale d’Allemagne ». <sup>610</sup> Revient sans cesse dans ce débat l’attribution des *Geldleistungen* ou *Sachleistungen*

---

<sup>601</sup> Circulaire n° 91-22 du 19 décembre 1991 relative à la réorganisation du dispositif national d’accueil des réfugiés et des demandeurs d’asile, non publié.

<sup>602</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012.

<sup>603</sup> Cf. Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 240.

<sup>604</sup> Cf. Jérôme VALLUY, *op. cit.*, 2009, p. 36.

<sup>605</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 71-72.

<sup>606</sup> Cf. Patrick DELOUVIN, « L’asile en France aujourd’hui », *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), 2004, <https://journals.openedition.org/remi/973>, dernier accès : 16.02.2022.

<sup>607</sup> Cf. Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 35.

<sup>608</sup> Cf. Estelle D’HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 92.

<sup>609</sup> Cf. Reinhard MARX, « Vom Schutz vor Verfolgung zur Politik der Abschreckung. Zur Geschichte des Asylverfahrensrechts in der Bundesrepublik Deutschland », *Kritische Justiz*, 18(4), 1985, p. 379–395, p. 385.

<sup>610</sup> Original : « *Sesam-Öffne-dich ins vermeintliche Sozialparadies der Bundesrepublik Deutschland* ». Ulrich HERBERT, *op. cit.*, 2001, p. 269-270.

(allocations en espèces ou en nature<sup>611</sup>) que reçoivent les « demandeurs d’asile ». Cette dernière forme de prestations sociales étant censée être moins « attractive », il est décidé dès 1980 que les aides destinées aux « demandeurs d’asile » devaient être fournies principalement en nature et le moins possible en argent.<sup>612</sup> De surcroît, l’« *Asylbewerberleistungsgesetz* »<sup>613</sup> (loi sur les allocations des demandeurs d’asile) de 1993, adoptée peu après l’« *Asylkompromiss* », dissocie la valeur des prestations spécifiques aux « demandeurs d’asile » des prestations sociales de « droit commun », ce qui les réduit fortement.<sup>614</sup> Cette réglementation ne sera déclarée inconstitutionnelle par la cour constitutionnelle de Karlsruhe qu’en 2012 et, depuis, la valeur des prestations spécifiques des « demandeurs d’asile » est à nouveau ajustée au niveau des prestations sociales de « droit commun ».<sup>615</sup>

Au début des années 1990, la prise en charge par l’État que l’on pourrait qualifier de « globale », compte tenu qu’elle concerne à la fois l’hébergement et le financement des besoins fondamentaux, pendant la phase de procédure d’asile, finit par s’imposer dans les deux contextes nationaux. Alors qu’en France, l’introduction de l’interdiction de travailler en 1991 normalise la nécessité d’obtenir une place d’hébergement dans une structure spécifique pour « demandeurs d’asile », l’interdiction de travailler et la tendance à fournir des prestations en nature du côté allemand peuvent être interprétées comme une intensification de la logique de camp. Pour ces deux pays, des recherches soulignent que c’est précisément l’interdiction de travailler et le recours imposé aux prestations sociales qui ont exacerbé la stigmatisation des personnes en exil.<sup>616, 617</sup>

### 3.2.2 Les systèmes de prise en charge des « demandeurs d’asile »

Après avoir abordé l’évolution historique des politiques d’accueil, je vais à présent analyser le fonctionnement des systèmes de prise en charge des « demandeurs d’asile » en France et en Allemagne, tels que les ont connus les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse. En

---

<sup>611</sup> Par exemple, des repas en cantine.

<sup>612</sup> Cf. Reinhard MARX, *op. cit.*, 1985, p. 379–395, p. 385.

<sup>613</sup> Gesetz zur Neuregelung der Leistungen an Asylbewerber vom 30. Juni 1993, Bundesgesetzblatt 1, n° 33, p. 1974.

<sup>614</sup> Cf. Peter KÜHNE et Harald RÜBLER, *op. cit.*, 2000, p. 89.

<sup>615</sup> Cf. Hendrik CREMER, *Die Asyldebatte in Deutschland: 20 Jahre nach dem „Asylkompromiss“*, Tübingen (coll. « Essay »), 2013, p. 15.

<sup>616</sup> Cf. Peter KÜHNE et Harald RÜBLER, *op. cit.*, 2000, p. 26.

<sup>617</sup> Cf. Jérôme VALLUY, *op. cit.*, 2009.

France, l'OFII, autorité publique dépendant du ministère de l'intérieur et disposant d'antennes dans toute la France, joue un rôle central dans la mise en œuvre de la politique nationale d'accueil. C'est lors de leur rendez-vous au GUDA, dans les préfectures, que les personnes en exil entrent pour la première fois en contact avec l'OFII. L'objectif de cette démarche est d'accéder aux Conditions matérielles d'accueil (CMA), c'est-à-dire une place d'hébergement dans le cadre du Dispositif national d'accueil (DNA) ainsi qu'une allocation spécifique, l'allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Toutefois, tous les « demandeurs d'asile » n'ont pas accès aux CMA (les personnes qui présentent un nouvel examen de leur demande d'asile en sont exclus, par exemple).<sup>618</sup> Les CMA sont présentées par l'OFII comme une « offre » que les « demandeur d'asiles » peuvent accepter, mais ils n'y sont pas obligés. Depuis 2015, la volonté politique de répartir les « demandeurs d'asile » à travers le territoire national se reflète dans la législation française, impactant aussi la manière dont les CMA sont attribuées. Si la réforme d'asile de 2015 a introduit un schéma national d'accueil<sup>619</sup>, la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie renforce la tendance à un « hébergement » plus « directif » des « demandeurs d'asile »<sup>620</sup>. Depuis lors, l'attribution des CMA est de plus en plus conditionnée par l'acceptation d'une répartition sur le territoire français.<sup>621</sup> En cas de refus d'une « offre d'hébergement », le droit à l'ADA est perdu.<sup>622</sup> Au cours de la période observée, le montant de cette allocation s'élève à 6,80 euros par jour pour une personne seule. En cas de « non-hébergement »<sup>623</sup> – j'y reviendrai dans un instant – une somme supplémentaire de 4,20€ est ajoutée par jour.<sup>624</sup>

---

<sup>618</sup> Ceci concerne aussi ceux qui déposent leur demande d'asile « hors délais » (plus que 120 jours après leur arrivée sur le territoire et, depuis le 01 janvier 2019, 90 jours après leur arrivée).

<sup>619</sup> Avec la mise en place des « schémas d'accueil des demandeurs d'asile » au niveau national et au niveau des régions en 2015, des outils sont créés pour avoir une vue d'ensemble des places d'hébergement disponibles par région.

<sup>620</sup> Cf. Sabine CORNELOUP et Fabienne JAULT-SESEKE, « La loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », *Revue critique de droit international privé*, 1, 2019, p. 5–34, p. 18.

<sup>621</sup> Toutefois, la plupart des orientations effectuées par les directions territoriales de l'OFII ont lieu au niveau régional. Théoriquement, 30% des places d'hébergement sont réservées à la redistribution nationale (comme, par exemple lors des « démantèlements » de camps).

<sup>622</sup> Cf. GISTI, « Demander l'asile en France », 31.08.2021, <https://www.gisti.org/spip.php?article5116&quoi=tout>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>623</sup> Terme utilisé par l'OFII (OFII, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017, p. 36), mais aussi par des associations de défense des droits des étrangers, comme le GISTI pour protester contre le fait que les « demandeurs d'asile » n'accèdent pas systématiquement à un hébergement (cf. GISTI, « Non-hébergement des demandeurs d'asile : l'État hors la loi », 25.03.2011, <http://www.gisti.org/spip.php?article2266>, dernier accès : 20.10.2021).

<sup>624</sup> Cf. SERVICE-PUBLIC, « En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile (Ada) ? », 21.04.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314>, dernier accès : 11.10.2021.

Depuis mars 2016, les personnes en exil retirent cet argent exclusivement via des cartes spécifiques créées à ce but.<sup>625</sup>

En Allemagne, le premier contact avec les institutions de l'État marque l'entrée dans le système d'accueil, engageant tous les niveaux de l'État fédéral.<sup>626</sup> Je rappelle que depuis les années 1980, après le premier enregistrement des « demandeurs d'asile », ceux-ci sont répartis entre les *Länder*. Cette répartition est effectuée sur la base de la clé dite de *Königstein* qui détermine, sur la base des recettes fiscales (deux tiers) et de la population (un tiers) des États fédéraux, le nombre de « demandeurs d'asile que l'État fédéral doit accueillir ».<sup>627, 628</sup> Contrairement à la France, la distribution est directe et obligatoire. Les États fédéraux sont alors responsables d'assurer aux « demandeurs d'asile » l'hébergement et des moyens de subsistance. Les personnes sont d'abord hébergées dans des *Aufnahmeeinrichtungen* (centres de premier accueil), directement gérés par les États fédéraux. Après le dépôt officiel de la demande d'asile qui se déroule souvent directement dans ces *Aufnahmeeinrichtungen*, les « demandeurs d'asile » sont répartis – là encore de manière impérative – dans les collectivités territoriales du *Land*, où ils sont hébergés dans des structures spécifiques. Les prestations dont ils bénéficient sont fondées sur le « *Asylbewerberleistungsgesetz* »<sup>629</sup> dans toute l'Allemagne. Les adultes vivant dans une *Aufnahmeeinrichtung* reçoivent 310 € par mois (à la date de septembre 2019). Dans ce contexte, 136€ sont alloués pour faire face aux « besoins personnels nécessaires » et sont versés en espèces ; 174€ peuvent également être fournis sous forme de prestations en nature, ce qui est notamment pratiqué dans les *Aufnahmeeinrichtungen des Länder*.<sup>630</sup>

---

<sup>625</sup> Cf. LA CIMADE, « Réforme de la carte ADA : les demandeurs d'asile la paient cash », 22.12.2019, <https://www.lacimade.org/carte-ada-pourquoi-faire-simple-quand-on-peut-faire-complique/>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>626</sup> Cf. Kay WENDEL, *Unterbringung von Flüchtlingen in Deutschland. Regelungen und Praxis der Bundesländer im Vergleich*, Pro Asyl, Frankfurt am Main, 2014, p. 8.

<sup>627</sup> Cf. Andreas MÜLLER, *Die Organisation der Aufnahme und Unterbringung von Asylbewerbern in Deutschland. Fokus-Studie der deutschen nationalen Kontaktstelle für das Europäische Migrationsnetzwerk (EMN)*, BAMF, Nürnberg, 2013, p. 5.

<sup>628</sup> Cette clé de répartition est réévaluée tous les ans. Dans le Bade-Wurtemberg, le pourcentage des « demandeurs d'asile » à accueillir s'élève environ à 13%.

<sup>629</sup> Gesetz zur Neuregelung der Leistungen an Asylbewerber vom 30. Juni 1993, Bundesgesetzblatt 1, n° 33, p. 1974.

<sup>630</sup> DER PARITÄTISCHE GESAMTVERBAND, *Arbeitshilfe zum Thema Flucht und Migration. Soziale Rechte für Geflüchtete – Das Asylbewerberleistungsgesetz*, Berlin, 2019, p. 8.

En France comme en Allemagne, les politiques d'accueil mettent en place à la fois un système d'hébergement ainsi que des allocations spécifiques pour les « demandeurs d'asile ». Cette logique d'hébergement est loin d'être neutre, comme je m'en suis rendue compte lors d'un entretien informel avec un employé de la préfecture à Strasbourg. Alors que je l'interrogeais sur la « *situation du logement* » des « demandeurs d'asile » en France, il m'a subitement interrompue. « *Les demandeurs d'asile n'ont pas vocation à être logés, on parle d'hébergement* », s'est-il exclamé. En effet, « l'hébergement provisoire [...] correspond à un séjour [des « demandeurs d'asile »] conçu comme provisoire », comme le formule le sociologue Stephan Dünnwald dans le cas allemand.<sup>631</sup> Il s'agit là d'un terme en usage dans les politiques publiques, provenant à l'origine de la prise en charge des personnes sans-abri et qui décrit une « relation administrative ». <sup>632</sup> Mais au-delà de leurs similitudes, des différences entre les systèmes d'accueil français et allemand se dessinent également. Tandis qu'en France, c'est surtout l'OFII en tant qu'autorité centrale qui met en œuvre la politique d'accueil, en Allemagne, tous les niveaux de l'État fédéral sont impliqués. De manière assez contre-intuitive, c'est le système centralisé français qui semble laisser une plus large marge de manœuvre aux « demandeurs d'asile » qui, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, ne sont pas formellement obligés d'accepter la prise en charge étatique. La politique d'accueil française conduit également à des situations d'hébergement beaucoup plus diverses, notamment en raison du manque structurel de places dans le DNA, comme je le détaillerai par la suite.

En effet, même si davantage de places d'hébergement pour les « demandeurs d'asile » ont été créées au cours des dernières années en France, le DNA a toujours pour particularité de proposer un nombre de places d'hébergement disponibles bien inférieur à celui des « demandeurs d'asile » à héberger.<sup>633</sup> Ainsi, selon des estimations, en 2018 et en 2019, un peu moins de la moitié des « demandeurs d'asile » ont pu être hébergés dans des hébergements

---

<sup>631</sup> Original : « *Der provisorischen Unterbringung entspricht ein als provisorisch gedachter Aufenthalt* ». Stephan DÜNNWALD, *op. cit.*, 2006, p. 137.

<sup>632</sup> Cf. Kay WENDEL, *op. cit.*, 2014, p. 10.

<sup>633</sup> Ceci constitue d'ailleurs un viol des législations européennes. Cf. l'arrêt du 27 septembre 2012 de la Cour de justice de l'Union européenne (affaire C-179/11 Cimade, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) contre le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration).

du DNA.<sup>634</sup> Dans ce contexte d'un manque structurel de places, un classement de priorité par vulnérabilité a été introduit, ce qui conduit à une « sélection au sein même des catégories éligibles », comme l'affirme Carolina Kobelinsky.<sup>635</sup> Ceci a notamment pour conséquence que des jeunes hommes seuls (comme les enquêtés de cette thèse) ont des chances particulièrement faibles d'obtenir (rapidement) une place d'hébergement dans le DNA, comme le souligne une salariée de l'OFII lors d'un entretien :

*« Et malheureusement, il y a encore cette zone grise, je trouve, pour les hébergements où dans le critère des vulnérables, il y a une catégorie de personnes qui n'y rentre pas. Ce sont les hommes seuls et qui finalement n'ont la priorité pour rien et qui, moi je trouve au final, deviennent vulnérables, parce qu'après avoir passé six mois, un an à la rue, ou bien à vivoter d'un endroit à l'autre, d'un squat à l'autre, ce sont des gens qui, peut-être, n'auront jamais de logement et j'ai déjà entendu d'autres personnes, enfin d'autres partenaires qui disaient : 'Mais oui, ce n'est pas eux la priorité. Ah mais, ils ont vocation à rester à la rue.' Ça c'est un truc qui m'a vraiment marquée. J'ai déjà entendu des gens dire : 'Mais ah, les hommes seuls, ils ont vocation à rester à la rue'. »<sup>636</sup>*

Parmi les « demandeurs d'asile » hébergés (un jour) dans le cadre du DNA, il existe une grande disparité de situations d'hébergement. Ainsi, environ la moitié des personnes seulement sont hébergées dans des CADA, le dispositif classique d'hébergement des « demandeurs d'asile », créé en 1991 dans le contexte décrit plus haut. Cependant, à partir des années 2000, toute une série de dispositifs d'hébergement d'urgence pour « demandeurs d'asile » voit le jour. Ces dispositifs sont pensés comme des réponses ponctuelles à « l'urgence » permanente qui caractérise le système d'hébergement des « demandeurs d'asile », constamment « saturé » et en manque de places.<sup>637</sup> Ainsi, sont d'abord mis en place les Hébergements d'urgence des demandeurs d'asile (HUDA), une série de dispositifs spécifiques à l'Île de France, puis, dans le cadre du démantèlement du camp de Calais, entre autres les Centres d'accueil et d'orientation (CAO).<sup>638</sup> Globalement, ce « bricolage institutionnel » rend la comparaison de ces différentes

---

<sup>634</sup> FORUM REFUGIES-COSI, « Dispositif national d'accueil : un sous-dimensionnement persistant, aux conséquences multiples », 07.05.2020, <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/694-dispositif-national-d-accueil-un-sous-dimensionnement-persistant-aux-consequences-multiples>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>635</sup> Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 40.

<sup>636</sup> Entretien avec Barbara Court, ancienne salariée de l'OFII du département asile, réalisé en août 2018 à Strasbourg.

<sup>637</sup> Cf. Mathieu TARDIS, « Une politique de gestion des flux », *Revue Projet*, 3(358), 2017, p. 44–51.

<sup>638</sup> D'autres dispositifs encore sont créés dans ce contexte, comme les CAES (Centre d'accueil et d'examen de situation administrative) ou les PRADHA (Programme d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile).

options d'hébergement quasi impossible.<sup>639</sup> Par rapport aux CADA classiques, les établissements d'urgence ont tendance à être moins standardisés en termes de prestations et ont un ratio d'encadrement plus faible (un employé à temps plein pour 20 à 25 usagers dans un HUDA<sup>640</sup> contre un employé à temps plein pour 15 à 20 usagers dans un CADA<sup>641</sup>).

Les « demandeurs d'asile » qui ne sont pas (directement) hébergés par l'État n'ont accès qu'à l'accompagnement social et administratif de la PADA<sup>642</sup>, qui dispose de relativement peu de ressources à cet effet.<sup>643</sup> Ainsi, l'accompagnement des « demandeurs d'asile » non hébergés est considéré comme le « parent pauvre » du système d'accueil, comme le dit Estelle d'Halluin-Mabillot.<sup>644</sup> Cette situation de « non-hébergement », vécue aussi par certaines des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse, m'a conduite à étendre la contextualisation de la politique d'accueil à certaines mesures de politique sociale du droit commun. J'insiste tout particulièrement sur le rôle important du numéro d'urgence 115, qui permet à toute personne de demander une place d'hébergement dans le système général d'hébergement d'urgence. Cette disposition relève du Code de l'action sociale et des familles, elle est gérée par les Services intégrés de l'accueil et de l'orientation (SIAO).<sup>645</sup> Cependant, comme le montrent les entretiens avec les réfugiés et les « personnes-ressources », le besoin de places d'hébergement dépasse largement le nombre de places disponibles. Selon le directeur du SIAO de Strasbourg, au moment de l'entretien mené en septembre 2019, environ 30 à 50 % des tentatives d'appel reçoivent une réponse et parmi ces appels décrochés, 18 % des appelants se voient attribuer une place d'hébergement.<sup>646</sup> Le SIAO étant en contact étroit avec l'OFII, en cas d'attribution d'une place dans l'hébergement d'urgence, les « demandeurs d'asile » perdent le supplément « non-hébergement » de l'Allocation pour demandeurs

---

<sup>639</sup> Cf. Fanny BRAUD, *et al.*, *op. cit.*, 2018, p. 167.

<sup>640</sup> Cf. Arrêté du 15 février 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, JORF n° 0043 du 20 février 2019.

<sup>641</sup> Cf. Arrêté du 29 octobre 2015 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, JORF n° 0255 du 3 novembre 2015.

<sup>642</sup> Cf. OFII, Marché n° 15 25001. Prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, 2015.

<sup>643</sup> « *C'est tout du chronométrage. On demande des dates [pour préparer l'OFPRA] et quand ils veulent raconter, on dit, non, je n'ai pas le temps. J'avais presque 800 suivis.* ». Entretien avec Abena Pakize, ancienne travailleuse sociale à la PADA, réalisé en juin 2018 à Strasbourg.

<sup>644</sup> Estelle d'HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 95.

<sup>645</sup> Cf. COUR DES COMPTES, *op. cit.*, 2015, p. 46-47.

<sup>646</sup> Le SIAO ne fait pas de distinction entre les numéros de téléphones des personnes qui appellent. Ainsi, il est probable que certaines personnes appellent plusieurs fois quand leurs appels ne sont pas décrochés. Cf. entretien avec Hugo Camon, directeur du SIAO, réalisé en septembre 2019 avec Elise Pape à Strasbourg.

d'asile (ADA) pour les nuits où ils ont pu rester dans un abri.<sup>647</sup> En plus du SIAO, un certain nombre d'associations locales (comme les « restos solidaires », les centres de distribution de vêtements, mais aussi les associations de soutien aux réfugiés) et d'institutions municipales (par exemple, la médiathèque, qui peut servir de lieu de repos) jouent un rôle important, notamment pour l'approvisionnement de base des « demandeurs d'asile » sans abri. Dans l'ensemble, ce « tissu associatif » de Strasbourg est perçu par les « personnes-ressources » rencontrées comme assez dense, diversifié et fonctionnel. Ces dernières années, la ville s'étant positionnée politiquement comme une « ville hospitalière », certaines de ces associations reçoivent aussi un soutien municipal.<sup>648</sup> De manière générale, la situation des « demandeurs d'asile » en France se caractérise donc par une grande diversité des situations d'hébergement et un accès à l'accompagnement social à géométrie variable. Ces disparités donnent lieu à des débats dans les sciences sociales françaises sur le rôle que peuvent jouer les situations d'hébergement quant à l'issue de la procédure d'asile.<sup>649</sup>

Dans le cas de l'Allemagne, les Länder et les collectivités territoriales sont des acteurs importants de la politique d'accueil, tout en suivant la logique nationale de la répartition des « demandeurs d'asile » et de leur hébergement.<sup>650</sup> Dans le Bade-Wurtemberg, le *Land* dans lequel se trouvent la plupart de mes interlocuteurs du côté allemand, le « *Flüchtlingsaufnahmegesetz* »<sup>651</sup> (loi sur l'accueil des réfugiés) précise le système d'hébergement : suite au premier accueil dans les *Aufnahmeeinrichtungen* (appelés *Landeserstaufnahmeeinrichtungen* au Bade-Wurtemberg), les « demandeurs d'asile » sont hébergés dans le cadre de la *vorübergehende Unterbringung* (hébergement provisoire), géré au niveau des *Landkreise*<sup>652, 653</sup>. Les *Aufnahmeeinrichtungen* des Länder sont généralement des centres de très grande taille. A titre d'exemple, la cour des comptes du Bade-Wurtemberg recommande une capacité cible de 1000 personnes. Ces structures sont souvent situées dans

---

<sup>647</sup> Cf. entretien avec Hugo Camon, directeur du SIAO, réalisé en septembre 2019 avec Elise Pape à Strasbourg.

<sup>648</sup> Cf. Catherine DELCROIX, Elise PAPE et Anja BARTEL, « Strasbourg. Une politique municipale volontariste d'aide aux migrants », *Migrations Société*, 3(185), 2021, p. 81–98.

<sup>649</sup> Cf. par exemple Jérôme VALLUY, *op. cit.*, 2009.

<sup>650</sup> Cf. Ursula MÜNCH, « Asylpolitik in Deutschland — Akteure, Interessen, Strategien », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, *op. cit.*, 2014, p. 69–86, p. 72.

<sup>651</sup> Gesetz über die Aufnahme von Flüchtlingen (Flüchtlingsaufnahmegesetz - FlÜAG) vom 19. Dezember 2013, Gesetzblatt für Baden-Württemberg, 2013, n° 18, p. 493-498.

<sup>652</sup> Circonscription administrative allemande qui regroupe plusieurs municipalités.

<sup>653</sup> Cf. Kay WENDEL, *op. cit.*, 2014, p. 14.

de vieilles casernes réaménagées.<sup>654</sup> En règle générale, les personnes qui y vivent bénéficient d'allocations en nature.<sup>655</sup> Comme déjà évoqué, les *Aufnahmeeinrichtungen* sont étroitement liées à la procédure d'asile, les antennes du BAMF directement implantées sur place, effectuant la *Persönliche Antragstellung* et « l'entretien BAMF ».<sup>656</sup> L'une des fonctions des *Aufnahmeeinrichtungen* est donc de garder les personnes en exil à la disposition de l'institution d'asile et de contrôler leurs mouvements. Comme le prévoit la loi nationale, pendant le séjour dans ces centres, la *Residenzpflicht* (obligation de résidence) s'applique, ce qui signifie que les « demandeurs d'asile » ne sont pas autorisés à quitter le district du centre sans permission.<sup>657</sup> Alors que la durée de séjour maximale dans les *Aufnahmeeinrichtungen* était fixée à trois mois, depuis octobre 2015, cette période a été étendue à six mois.<sup>658</sup> Cela ne s'applique pas aux personnes provenant de « pays d'origine sûrs » qui doivent, depuis lors, rester dans une *Aufnahmeeinrichtung* pendant toute la durée de leur procédure d'asile.<sup>659</sup> Cette tendance à un contrôle renforcé de certaines catégories de « demandeurs d'asile » est encore affermie par l'approche du *Integriertes Flüchtlingsmanagement* (gestion intégrée des réfugiés), introduite en 2016. Celle-ci prévoit que « les processus et acteurs de la procédure d'asile » ainsi que du « retour » (l'expulsion vers le pays d'origine) soient encore plus « interconnectés ». À cette fin, des *Ankunftscentren* (centres d'arrivée) ou *AnKER-Zentren*<sup>660</sup> sont progressivement introduits dans toute l'Allemagne (d'abord de manière expérimentale), où certaines des personnes en exil doivent séjourner pendant toute la procédure d'asile.<sup>661</sup>

Les personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse cependant appartiennent à la catégorie des « demandeurs d'asile » qui, suite à un séjour dans l'*Aufnahmeeinrichtung*, sont « redistribués » vers la *vorübergehende Unterbringung* (hébergement provisoire) au sein des

---

<sup>654</sup> Cf. Ingrid BRECKNER, « Fluchtort Stadt: Flüchtlinge und Asylsuchende in urbanen Lebenswelten », dans Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster u.a., Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchsgesellschaften »), 2014, p. 80–91, p. 85.

<sup>655</sup> RECHNUNGSHOF BADEN-WÜRTTEMBERG, *Beratende Äußerung. Flüchtlingsaufnahme in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 2017, p. 24.

<sup>656</sup> Cf. Andreas MÜLLER, *op. cit.*, 2013, p. 12.

<sup>657</sup> Cf. Jörg BOGUMIL, *et al.*, *op. cit.*, 2016, p. 130.

<sup>658</sup> Elle a été étendue à 18 mois en 2019. Zweites Gesetz zur besseren Durchsetzung der Ausreisepflicht vom 20. August 2019, Bundesgesetzblatt 1, n° 31, p. 1294.

<sup>659</sup> Cf. Vera HANEWINKEL, « Das Asylverfahren in Deutschland. Schema des Ablaufs », 09.05.2016, <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/kurzdosiers/227451/das-asylverfahren-in-deutschland?p=all>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>660</sup> Le terme *AnKER-Zentrum* révèle bien la logique derrière ces centres. L'acronyme signifie *Ankunfts-, Entscheidungs- und Rückkehr-Einrichtungen*. Ce sont donc des institutions qui gèrent à la fois l'arrivée, la décision (c'est-à-dire la procédure d'asile) et le retour des personnes en exil.

<sup>661</sup> BAMF, NATIONALE EMN-KONTAKTSTELLE, *op. cit.*, 2016, p. 43.

*Landkreise* du Bade-Wurtemberg. De manière similaire à la répartition des « demandeurs d’asile » à l’échelle nationale, cette répartition à l’intérieur du *Land* est calculée proportionnellement au nombre d’habitants des *Landkreise*.<sup>662</sup> Avec le passage à la *vorübergehende Unterbringung*, la *Residenzpflicht* prend fin, mais c’est désormais la *Wohnsitzauflage* qui s’applique. Celle-ci rend obligatoire la résidence dans l’hébergement spécifique pendant la procédure d’asile, pour une durée maximale de 24 mois. Dans quelques cas, cette *vorübergehende Unterbringung* peut prendre la forme d’appartements, mais il s’agit la plupart du temps de *Gemeinschaftsunterkünfte* (hébergements collectifs), de grands complexes d’hébergement. Certains, souvent des bâtiments préfabriqués, ont été nouvellement construits à partir de 2015.<sup>663</sup> Comme en France, un accompagnement social est prévu dans ces centres d’hébergement spécifiques. Cependant, le *Flüchtlingsaufnahmegesetz* du Bade-Wurtemberg ne précise pas le taux d’encadrement des résidents des centres.<sup>664</sup> La ville de Stuttgart (qui, en tant que *Stadtkreis*, est responsable de la *vorübergehende Unterbringung*) s’est fixée pour objectif un ratio de personnel de 1:136 pour l’accompagnement social ainsi que pour la gestion administrative des centres. Par rapport à un CADA français, le taux d’encadrement est donc nettement inférieur.<sup>665</sup> Plusieurs « personnes-ressources » rencontrées à Stuttgart ont soulevé les conditions de vie difficiles des personnes en exil dans ces centres, notamment en raison de l’étroitesse de l’espace de vie. Ainsi, le *Flüchtlingsaufnahmegesetz* avait fixé initialement une surface individuelle de 4,5 m<sup>2</sup> par personne qui devait être porté à 7 m<sup>2</sup> à partir de 2016. Cependant, en raison de l’augmentation du nombre de « demandeurs d’asile », cette réforme est reportée à 2018.<sup>666</sup> En outre, les *Gemeinschaftsunterkünfte* ont tendance à être situés à la périphérie des villes, un aspect souvent souligné dans les recherches des sciences sociales qui mettent en exergue l’éloignement des personnes réfugiées de la population générale.<sup>667, 668</sup>

---

<sup>662</sup> En tant que *Stadtkreis*, la ville de Stuttgart est responsable pour 6% des « demandeurs d’asile » du Bade-Wurtemberg. RECHNUNGSHOF BADEN-WÜRTTEMBERG, *op. cit.*, 2017, p. 31.

<sup>663</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 36. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2016, p. 4.

<sup>664</sup> Cf. Kay WENDEL, *op. cit.*, 2014, p. 74.

<sup>665</sup> Cela pourrait être lié au fait qu’historiquement les CADA ont été créés en tant qu’institutions humanitaires en 1991, alors qu’en Allemagne, les centres d’hébergement ont davantage eu une fonction d’*encampement* des personnes.

<sup>666</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 38. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018, p. 6.

<sup>667</sup> Stephan DÜNNWALD, *op. cit.*, 2006, p. 136.

<sup>668</sup> Cf. Ulrich HERBERT, *op. cit.*, 2001, p. 265.

La comparaison franco-allemande fait émerger une convergence du système d'accueil français vers le système allemand, aboutissant à une redistribution nationale accrue des « demandeurs d'asile » et à la création d'instruments pour faire respecter cette répartition.<sup>669</sup> Du point de vue de certains chercheurs français en sciences sociales, le DNA est devenu de manière définitive un moyen de contrôle des « demandeurs d'asile »<sup>670</sup>, un « instrument de gestion des flux de demandeurs d'asile par des pratiques de dissuasion et de tri »<sup>671</sup>. Toutefois, la plupart des personnes rencontrées en France ont vécu la politique d'accueil française d'avant sa réforme de 2018 et, de plus, ces affirmations peuvent être mises en perspective par le système allemand de redistribution et d'hébergement qui apparaît, en comparaison, bien plus coercitif, car il n'offre pas la possibilité d'échapper à la redistribution et à l'hébergement obligatoire et il impose des restrictions importantes à la libre-circulation. Il semble que le système d'accueil français centralisé laisse plus de marge de manœuvre aux personnes en exil. Toutefois, le manque de place structurel dans le DNA crée des situations de « sans-abrisme »<sup>672</sup> parmi les « demandeurs d'asile » qui sont ainsi renvoyés aux mesures générales de politique sociale, notamment vers l'hébergement d'urgence.

### 3.2.3 Les possibilités limitées des « demandeurs d'asile » pour participer à la vie sociale

Au-delà des réglementations concernant la prise en charge spécifique des « demandeurs d'asile », en France comme en Allemagne, les politiques publiques limitent sévèrement les possibilités de participation des « demandeurs d'asile » à la vie sociale, comme je l'explicitierai par la suite, d'abord pour la sphère de l'emploi et ensuite pour l'accès à des cours de langue. Dans le cas de la France, depuis la réforme de l'asile de 2015, les « demandeurs d'asile » ont

---

<sup>669</sup> « Le texte de loi à venir, je souhaite qu'il ait un objectif simple : que le modèle français se rapproche du modèle allemand », va jusqu'à déclarer Emmanuel Macron le cinq septembre 2017 devant les préfets, au sujet du texte qui deviendra finalement la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie. Cf. VIE PUBLIQUE, « Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale et sur le rôle des préfets, à Paris le 5 septembre 2017 », <https://www.vie-publique.fr/discours/203578-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-d>, dernier accès : 13.01.2022.

<sup>670</sup> Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 94.

<sup>671</sup> Fanny BRAUD, *et al.*, *op. cit.*, 2018, p. 180.

<sup>672</sup> Depuis les années 2010, de plus en plus de chercheurs francophones se sont emparés de ce terme qui vient de l'anglais « *homelessness* ». Comme le terme « SDF » (sans domicile fixe), il risque de réduire la complexité des biographiques des personnes « à la rue » et de les enfermer dans une catégorie (cf. Christophe BLANCHARD, « Sans-abrisme », dans Christine DELORY-MOMBERGER, *op. cit.*, 2019, p. 446–448). Je précise que j'utilise l'expression « sans-abrisme » pour évoquer une situation sociale (temporaire), remarque valable également dans le cas des « demandeurs d'asile » : le « non-hébergement » par l'État peut créer un temps de vie dans la rue, avant de pouvoir accéder à un hébergement.

théoriquement accès au marché du travail après un délai de neuf mois suivant l'enregistrement de leur demande d'asile – sous condition que celle-ci n'ait pas encore été rejetée au niveau de l'OFPRA. Ce délai est réduit à six mois en 2018.<sup>673</sup> Toutefois, l'accès au marché du travail n'est pas automatique. Il est lié à une offre d'emploi et l'employeur potentiel doit d'abord demander une autorisation de travail à la direction régionale dépendante du ministère du travail, anciennement la DIRECCTE.<sup>674</sup> Celle-ci décide d'accorder ou non l'autorisation, en tenant compte de la « situation d'emploi », c'est-à-dire du niveau de chômage dans la profession et le secteur géographique concernés. Les entretiens menés avec les travailleurs sociaux des centres d'hébergement pour « demandeurs d'asile » montrent que la problématique de l'emploi ne constitue pas un champ d'intervention prioritaire durant la procédure d'asile. Ce n'est que lorsque j'ai posé très explicitement la question de la situation d'emploi des « demandeurs d'asile » qu'une des personnes interrogées m'a raconté la tentative d'un de ses collègues d'obtenir un permis de travail pour un « demandeur d'asile » :

*« La question s'est posée en fait un moment donné pour une personne accompagnée par un collègue. Après, je n'ai pas le souvenir que la préfecture a déjà autorisé le travail, parce qu'il faut que ça soit alors un travail où on n'avait pas besoin d'une personne française et mon collègue, il avait fait toutes les démarches pour quelqu'un, et la préfecture a tout de suite bloqué. »<sup>675</sup>*

Selon l'entretien, la demande d'un permis de travail paraît être non seulement une pratique rare, mais aussi une entreprise presque certainement vouée à l'échec. Un rapport de l'Assemblée nationale publié en 2020 sur la question de l'accès des « demandeurs d'asile » au marché du travail conclut également que le cadre législatif reste extrêmement contraignant.<sup>676</sup>

En Allemagne aussi, l'accès au marché du travail pour les « demandeurs d'asile » a été très limité pendant longtemps. À partir de 2014 cependant, on peut observer une tendance à une plus grande ouverture, notamment pour certaines catégories de « demandeurs d'asile ».

---

<sup>673</sup> Cf. GISTI, « Demander l'asile en France », 31.08.2021, <https://www.gisti.org/spip.php?article5116&quoi=tout>, dernier accès : 11.10.2021.

<sup>674</sup> Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), appelée depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS).

<sup>675</sup> Entretien avec Abena Pakize, travailleuse sociale dans un CADA, réalisé en juin 2018 à Strasbourg.

<sup>676</sup> Cf. Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, n° 3357, déposé(e) le mercredi 23 septembre 2020, p. 27.

L'interdiction de travailler pour les « demandeurs d'asile » est alors réduite de neuf à trois mois, sauf dans le cas des « demandeurs d'asile » provenant de « pays d'origine sûrs » qui, depuis août 2015, sont en principe interdits de travail.<sup>677</sup> Comme en France, l'accès au marché du travail n'est pas automatique, mais restreint, car lié à une autorisation donnée par l'*Ausländerbehörde* pendant les 15 premiers mois suivant l'arrivée sur le territoire. À cette fin, l'*Agentur für Arbeit* (agence pour l'emploi)<sup>678</sup> vérifie « l'équivalence des conditions de travail » et effectue un « contrôle de priorité », c'est-à-dire vérifie qu'aucun demandeur d'emploi « prioritaire » (tel qu'un citoyen allemand ou européen) n'est disponible pour le poste en question.<sup>679</sup> Cette logique de protection du marché du travail national a ensuite été assouplie face au besoin de main-d'œuvre de l'économie allemande. Ainsi l'*Integrationsgesetz* d'août 2016 a suspendu ces « contrôles de priorité » pour certaines régions (dont celle autour de Stuttgart où j'ai mené mon enquête). Contrairement à la France, il est théoriquement possible pour certains « demandeurs d'asile » de s'inscrire comme demandeurs d'emploi pendant la procédure d'asile et d'avoir ainsi accès aux dispositifs de l'*Agentur für Arbeit* (agence pour l'emploi).<sup>680</sup> Cependant, il n'existe guère de statistiques sur l'emploi des « demandeurs d'asile ».<sup>681</sup> Sur mon terrain de de recherche en Allemagne, j'ai rencontré des cas (isolés) de « demandeurs d'asile » ayant une activité salariale. En outre, l'*Integrationsgesetz* de 2016 a introduit ce que l'on appelle les *Flüchtlingsintegrationsmaßnahmen* (FIM) (mesures pour l'intégration des réfugiés) sur la base desquelles les « demandeurs d'asile » peuvent être obligés d'accepter une offre de travail spécialement créée, souvent dans le secteur du nettoyage. Ces travaux ne sont rémunérés que symboliquement – à l'époque de la période d'observation, il s'agissait de 80 centimes par heure qui étaient ensuite retirés des prestations sociales.<sup>682</sup> De plus, les personnes déboutées de leur demande d'asile ont, depuis 2016,

---

<sup>677</sup> Cf. Anne-Kathrin WILL, « Die "Guten" in den Arbeitsmarkt, die "Schlechten" ins Abschiebezentrum. Selektionsgrundlagen der neuen symbolischen Ordnung der (Nicht-)Aufnahme von Geflüchteten », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, *op. cit.*, 2019, p. 95–122, p. 99-100.

<sup>678</sup> L'*Agentur für Arbeit* ne doit pas être confondue avec les *Jobcenter*. Ces derniers sont responsables de l'accompagnement des bénéficiaires du minimum existentiel « *Hartz IV* », ce qui peut être aussi le cas des « réfugiés ». Par contre, les « demandeurs d'asile » relèvent de la compétence de l'*Agentur für Arbeit*.

<sup>679</sup> Cf. SVR, *op. cit.*, 2019, p. 171.

<sup>680</sup> Cf. entretien avec Magdalena Clement, département de l'intégration de la ville de Stuttgart, réalisé en décembre 2018 à Stuttgart.

<sup>681</sup> Les rapports de l'*Agentur für Arbeit* et du *Jobcenter* utilisent, en général, la catégorie des *Menschen im Kontext von Flucht* (« personnes en contexte de fuite »), qui ne fait pas de distinction en fonction du statut de séjour.

<sup>682</sup> BAMF, NATIONALE EMN-KONTAKTSTELLE, *op. cit.*, 2016, p. 36.

certaines possibilités d'accéder au marché du travail pour « sécuriser » leur situation administrative.<sup>683</sup>

Alors qu'en France la logique d'exclusion du marché du travail des « demandeurs d'asile » domine encore, la réglementation en Allemagne se situe dans un champ de tension entre besoin de main-d'œuvre et logiques de tri au sein de la catégorie de « demandeur d'asile ». Tandis que certains « demandeurs d'asile » sont censés être dissuadés par l'interdiction de travail, d'autres sont censés « s'intégrer » le plus rapidement possible. Pour approfondir l'analyse de ces logiques politiques, le géographe Benjamin Etzold mobilise la notion bourdieusienne de « champ social »<sup>684</sup> et saisit le « champ du travail » et le « champ de l'asile » dans leurs interdépendances. Ainsi, une bonne position sur le « champ de l'asile » (de fortes chances d'obtenir un statut de protection) donne lieu à une meilleure position sur le « champ du travail » (moins de restrictions législatives pour accéder à un emploi).<sup>685</sup> Cette analyse de Benjamin Etzold peut être étendue à ce qu'on pourrait appeler « champ de l'apprentissage de la langue » : l'accès aux structures d'apprentissage de la langue mises en place par l'État en France et en Allemagne est également conditionné par la position sur le « champ de l'asile ».

En France, il n'existe aucun dispositif étatique pour les « demandeurs d'asile », prévoyant l'apprentissage du français. L'accès au Contrat d'Intégration Républicaine (CIR), clef de voute du parcours institutionnel d'intégration, n'est possible qu'après l'octroi d'un statut de protection. Dans le cas de l'Allemagne, les réglementations sont plus complexes. Ainsi, depuis 2015, les « demandeurs d'asile » ayant une soit-disant « *gute Bleibeperspektive* » (bonne perspective de rester) sont autorisés à participer aux *Integrationskurse* dans la limite des places disponibles. Comme évoqué plus haut, cette définition englobe ceux qui viennent d'un pays dont les ressortissants se voient accorder, dans plus de 50% des cas, une protection internationale par le BAMF. En 2015, cela ne concerne que les ressortissants de Syrie, d'Érythrée, d'Irak et d'Iran, auxquels s'ajoutent, à partir de 2016, ceux de Somalie. Le fait que, dès la procédure d'asile, des personnes fassent l'objet d'une mesure classique de la politique

---

<sup>683</sup> Par exemple, le dispositif de l'Ausbildungsduldung (tolérance par l'apprentissage) qui sera détaillé dans le sixième chapitre, à partir du cas d'Ajmal.

<sup>684</sup> Un « champ social » constitue, dans la logique de Pierre Bourdieu, un « microcosme social relativement autonome à l'intérieur du macrocosme social », régi par ses propres règles. Anne-Catherine WAGNER, « Champ », dans Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2014, <https://journals.openedition.org/sociologie/3206>, dernier accès : 01.11.2021.

<sup>685</sup> Cf. Benjamin ETZOLD, *op. cit.* 2017.

d'intégration de l'État constitue un tournant dans la politique d'accueil allemande, mais c'est aussi une illustration supplémentaire de la fragmentation croissante de la catégorie de « demandeur d'asile »<sup>686</sup>. Les « bons » et les « mauvais » « demandeurs d'asile » sont distingués, et se voient légalement accorder des opportunités différentes.<sup>687</sup> Alors que pour certains, des possibilités limitées de participation à la société d'accueil s'ouvrent déjà au cours de la procédure d'asile, d'autres en sont encore plus exclus ou « désintégrés par la loi »<sup>688</sup>, comme le formule la sociologue Karin Scherschel.

Alors que la scolarisation des jeunes adultes en demande d'asile n'est pas automatique en France, les *Länder*, en particulier du Sud de l'Allemagne, ont introduit la scolarisation obligatoire au sein d'une *Berufsschule* (école professionnelle) pour les jeunes « demandeurs d'asile », comme l'ont vécu certains de mes interlocuteurs. Le Bade-Wurtemberg, par exemple, stipule que les « demandeurs d'asile » jusqu'à l'âge de 21 ans doivent aller à la *Berufsschule* dès leur arrivée en Allemagne. La plupart du temps, ils y suivent tout d'abord des cours spécialisés pour personnes non-germanophones, avant de pouvoir obtenir un certificat de fin de scolarité, avec lequel ils peuvent, par exemple, commencer un apprentissage.<sup>689</sup>

Ces différences franco-allemandes quant aux possibilités de participation sociale prévues par l'État, pendant la procédure d'asile, apparaissent aussi au niveau des centres d'hébergements. Dans le cas de la France, il est clair que l'« intégration » des « demandeurs d'asile » n'est guère un horizon politique, et les réglementations restreignant l'accès au marché du travail ainsi que les possibilités d'apprentissage de la langue en témoignent. Ceci est également exprimé par le cahier des charges des CADA, selon lequel ces centres d'accueil « n'exercent pas une mission d'insertion mais d'accompagnement des demandeurs d'asile ».<sup>690</sup> Cependant, le travail de terrain a révélé qu'il arrive que les grandes structures d'hébergement, en fonction de leurs ressources en temps et en personnel, proposent des cours de français, parfois en coopération avec des associations locales. En Allemagne aussi, la fonction d'hébergement est au premier plan dans la *provisorische Unterbringung*. Toutefois, le *Flüchtlingsaufnahmegesetz*

---

<sup>686</sup> Tim ROHMANN et Constantin HRUSCHKA, *op. cit.*, 2018.

<sup>687</sup> Anne-Kathrin WILL, *op. cit.*, 2019, p. 95-96.

<sup>688</sup> Original : « *desintegriert qua Verordnung* ». Karin SCHERSCHEL, « Prekäre Positionen in der Asyl- und Fluchtmigration. Studien zur Bedeutung staatlicher Regulierungen für soziale Ungleichheit »; Habilitationsschrift, Jena, 2014, p. 74.

<sup>689</sup> Cf. entretien avec Karen Reichert, conseillère au *Jobcenter*, réalisé en janvier 2019 à Stuttgart.

<sup>690</sup> Cf. Arrêté du 29 octobre 2015 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, JORF n° 0255 du 3 novembre 2015. Mise en relief faite par l'auteur.

du Bade-Wurtemberg stipule aussi qu'il « faut veiller à ce que les connaissances de base de la langue allemande puissent être acquises gratuitement. »<sup>691</sup> Ces orientations politiques se reflètent aussi dans les discours des travailleurs sociaux des structures d'hébergement. Si, en France, le soutien administratif pour la procédure d'asile est le sujet dominant des entretiens, en Allemagne, les travailleurs sociaux insistent surtout sur la nécessité d'« intégrer » les « demandeurs d'asile ». Compte tenu du faible taux d'encadrement dans les centres d'hébergement allemands, à ce sujet, ils font souvent référence à une autre catégorie d'acteurs qui est celle des bénévoles. En particulier à Stuttgart, où la ville définit les bénévoles comme partie intégrante de sa stratégie officielle de l'accueil des réfugiés, des *Flüchtlingsfreundeskreise* (cercles d'amis des réfugiés) se sont créés autour des hébergements, surtout depuis 2015, mais parfois depuis les années 1980.<sup>692, 693</sup> Ceux-ci coopèrent souvent directement avec les travailleurs sociaux des centres d'hébergement et y proposent diverses activités, dont de fréquents cours de langue. Au-delà des politiques d'accueil nationales, il existe dans les villes de Strasbourg, comme de Stuttgart, des offres locales d'associations ou d'acteurs municipaux pour l'apprentissage des langues, ne s'adressant pas spécifiquement aux « demandeurs d'asile » ou aux « réfugiés », mais auxquelles ceux-ci participent de fait.

### 3.3 Politiques d'intégration des « réfugiés »

Après avoir présenté les politiques qui réglementent la situation des personnes en exil durant la phase de procédure d'asile, il s'agit de s'intéresser aux contextes politiques dans lesquels leurs parcours s'insèrent suite à l'attribution d'une protection internationale. Comme déjà évoqué au deuxième chapitre, l'obtention du statut de « réfugié » peut, d'un point de vue institutionnel, être considérée comme un tournant dans les parcours. L'autorisation provisoire de séjour accordée lors de la demande d'asile se transforme en titre de séjour plus pérenne et les « réfugiés » sont alors concernés par des mesures d'intégration générales et spécifiques. Dans un premier temps, en partant de la littérature sur les « modèles d'intégration »

---

<sup>691</sup> Gesetz über die Aufnahme von Flüchtlingen (Flüchtlingsaufnahmegesetz - FlüAG) vom 19. Dezember 2013, Gesetzblatt für Baden-Württemberg, 2013, n° 18, p. 493-498.

<sup>692</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 36. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2016, p. 51.

<sup>693</sup> Cf. entretien avec Judith Bender, bénévole auprès de « demandeurs d'asile », réalisé en février 2019 à Stuttgart.

nationaux, j'interrogerai les spécificités nationales des politiques d'intégration en France et en l'Allemagne. Dans un deuxième temps, je développerai comment la catégorie de « réfugié » est devenue la cible de politiques d'intégration spécifiques, un phénomène plus prononcé en Allemagne qu'en France. Dans un troisième temps, je retracerai les contextes, façonnés par ces politiques, tant dans les sphères de l'habitat, que dans l'accès aux cours de langue à l'emploi.

### 3.3.1 Des modèles nationaux à la convergence des politiques d'intégration

Si les politiques d'accueil des « demandeurs d'asile » n'ont guère fait l'objet d'études comparatives internationales à ce jour, la perspective européenne, et notamment franco-allemande, a une plus longue tradition lorsqu'il s'agit de comparer le rapport des États à l'immigration de manière générale. Les années 1990 et 2000 ont vu l'émergence de la littérature sur les « modèles d'intégration » nationaux (un des exemples le plus marquant étant les travaux de Roger Brubaker<sup>694</sup>)<sup>695, 696</sup> à laquelle les recherches comparatives franco-allemandes continuent à se référer<sup>697, 698</sup>. Cette littérature se fonde sur l'hypothèse que les relations supposées spécifiques des États à leurs immigrés s'expliqueraient à partir des processus historiques de formation de l'État. La France et l'Allemagne constitueraient des exemples contrastés sur ce point. Ainsi, la France s'est unie territorialement assez tôt, puis s'est constituée comme État-nation avec la Révolution française sur la base d'une conception universaliste de la citoyenneté : les membres de la nation sont égaux, en relation directe avec l'État et lui font allégeance dans un acte de volonté politique.<sup>699, 700</sup> Avec le droit du sol, inscrit dans la loi en 1889, les enfants nés en France acquièrent automatiquement la nationalité française à leur majorité. « L'intégration à la française » fonctionne historiquement par

---

<sup>694</sup> Cf. Rogers BRUBAKER, *op. cit.*, 1997.

<sup>695</sup> Cf. par exemple aussi Martin BALDWIN-EDWARDS, (dir.), *The politics of immigration in Western Europe*, Ilford, Cass, 1994.

<sup>696</sup> Cf. par exemple aussi Adrian FAVELL, *Philosophies of Integration. Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain* (coll. « Migration, minorities and citizenship »), 2001.

<sup>697</sup> Cf. Claus LEGGEWIE et Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Introduction », dans Bernard FALGA, Catherine WIHTOL DE WENDEN et Claus LEGGEWIE, (dir.), *Au miroir de l'autre. De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne ; actes du colloque de Francfort-sur-le-Main (15 et 16 mai 1993)*, Paris, Éd. du Cerf (coll. « Bibliothèque franco-allemande »), 1994, p. 11–18.

<sup>698</sup> Cf. Beate COLLET, *op. cit.*, 2003.

<sup>699</sup> Cf. Claus LEGGEWIE et Catherine WIHTOL DE WENDEN, *op. cit.*, 1994, p. 11–18.

<sup>700</sup> Cf. Dominique SCHNAPPER, « The Significance of French Immigration and Integration Policy », dans Friedrich HECKMANN et Richard v. WEIZSÄCKER, (dir.), *Migration policies. A comparative perspective*, Stuttgart, Enke (coll. « Forum Migration »), 1995, p. 91–104, p. 93.

l'absorption rapide des « corps étrangers » dans la nation<sup>701</sup>, leur « naturalisation ». Ce système « daltonien » interdit (ou limite) la reconnaissance de minorités politiques dans la mesure où il est fondé sur l'égalité entre individus, dont il ignore les origines.<sup>702</sup> Ceux qui revendiquent des allégeances en dehors de la nation sont soupçonnés de « communautarisme ». Dans le langage courant, l'expression du « modèle d'intégration républicaine » continue à faire référence au rôle crucial de la nation.<sup>703</sup> L'élaboration des politiques dans ce modèle tend à s'orienter vers des critères sociaux généraux et évite d'adopter ouvertement des mesures spécifiques pour certains groupes (ethniques).<sup>704</sup>

En revanche, par rapport à la France, l'Allemagne a tardé à devenir un État-nation. L'unification des territoires « allemands », longtemps séparés politiquement les uns des autres, et leur construction comme nation se sont faites par le récit d'une généalogie et une culture communes.<sup>705</sup> L'appartenance à l'État est historiquement fondée sur le principe du droit du sang. Cela maintient à distance les immigrés, qui peuvent se constituer en minorités culturelles, mais ne sont pas censés obtenir l'égalité en tant que citoyens de l'État. Certains chercheurs attribuent au modèle allemand les caractéristiques des « modèles multiculturels » de l'espace anglo-saxon.<sup>706</sup> La plupart des chercheurs allemands, cependant, parlent moins d'un « modèle d'intégration », mais insistent plutôt sur le fait que, jusqu'aux années 2000, l'Allemagne refusait le qualificatif de « pays d'immigration ». <sup>707</sup> La genèse tardive de l'État-nation aurait entraîné une « exagération de la langue et de la culture pures », comme le formule Yves Bizeul, même si une réforme du droit de la nationalité allemande en 2000 a

---

<sup>701</sup> Cf. Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'intégration à la française : une philosophie, des lois », dans Philippe DEWITTE, (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, Ed. la Découverte (coll. « Textes à l'appui Série l'état des savoirs »), 1999, p. 328–340, p. 329.

<sup>702</sup> Original : « *colour blind* ». Dominique SCHNAPPER, *op. cit.*, 1995, p. 97.

<sup>703</sup> François Héran, d'ailleurs, critique que l'« intégration » en France soit souvent perçue uniquement comme lien à la nation. Selon lui, cette perception néglige les relations horizontales que les personnes entretiennent, par exemple sur leurs lieux de travail ou dans les milieux associatifs. Cf. François HERAN, *Une vision plurielle des voies de l'intégration*. Cours au Collège de France, 06.03.2020, <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/course-2020-03-06-09h00.htm>, dernier accès : 13.01.2022.

<sup>704</sup> Certains chercheurs argumentent qu'il y aurait néanmoins en France une « prise en compte des minorités ethniques sous le vocable de la politique de la ville ». Cf. Andrea REA et Maryse TRIPIER, *op. cit.*, 2003, p. 98.

<sup>705</sup> Cf. Claus LEGGEWIE et Catherine WIHTOL DE WENDEN, *op. cit.*, 1994, p. 12.

<sup>706</sup> Cf. Sebastian ENNIGKEIT, *Politikwandel vs. Paradigmenwechsel. Gründe, Ausmaß und Richtung integrationspolitischer Entwicklungen in Deutschland und Frankreich*, Hamburg, Kovač (coll. « Schriftenreihe Studien zur Migrationsforschung »), 2013.

<sup>707</sup> Cf. Karl-Heinz MEIER-BRAUN, « Einleitung: Deutschland Einwanderungsland », dans Karl-Heinz MEIER-BRAUN et Reinhold WEBER, (dir.), *Deutschland Einwanderungsland. Begriffe ; Fakten ; Kontroversen*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 2013, p. 15–27.

également introduit des éléments de droit du sol.<sup>708</sup> Mais pour devenir membre de la nation, il faut toujours avoir rempli plus de conditions qu'en France.<sup>709</sup> Dans la construction des politiques publiques, ce modèle signifie une tendance à adopter ouvertement des mesures spécifiques pour certains groupes (de migrants). Contrairement à la France, il y a peu de « *mainstreaming* », comme le formule la politologue Petra Bendel, c'est-à-dire peu d'inclusion de mesures destinées aux migrants dans les mesures générales de politique sociale.<sup>710</sup>

On peut observer les effets de ces modèles quand on compare les possibilités qu'ont, en France et en Allemagne, les « réfugiés » pour accéder à la nationalité du pays d'accueil.<sup>711</sup> En France les « réfugiés » peuvent théoriquement devenir français par décret, dès qu'ils obtiennent le statut de « réfugié »<sup>712</sup>, à condition de remplir certaines conditions, comme l'acquisition de la langue ou « l'assimilation à la communauté française »<sup>713</sup>. Ainsi, une partie de mes interlocuteurs en France ont, au moment de l'entretien (ou dans les mois qui suivent), obtenu la nationalité française. En Allemagne, l'accès à la nationalité requiert plus de temps pour les « réfugiés ». Il n'existe pas de règles spécifiques pour les personnes ayant un statut de protection internationale et pour obtenir la nationalité allemande il faut pouvoir attester, entre autres, d'au moins six ans de résidence continue en Allemagne.<sup>714</sup>

Toutefois, la pertinence de ces « modèles d'intégration » n'est pas incontestée et des historiens comme Michel Espagne ou Gérard Noiriel montrent que ces conceptions de la nation, souvent réduites à une opposition entre la « nation fondée sur la volonté politique » d'Ernest Renan et la « nation fondée sur la culture » de Johann Gottlieb Fichte ont en réalité

---

<sup>708</sup> Original : « *Überhöhung der „reinen Sprache und Kultur“* ». Yves BIZEUL, « Kulturalistische, republikanische und zivilgesellschaftliche Konzepte für die Integration von Immigranten », dans Yves BIZEUL, (dir.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Wiesbaden, Deutscher Universitätsverlag (coll. « Sozialwissenschaft »), 2004, p. 137–175, p. 139-140.

<sup>709</sup> Cf. Beate COLLET, *op. cit.*, 2003.

<sup>710</sup> Petra BENDEL, *Coordinating immigrant integration in Germany. Mainstreaming at the federal and local levels*, Migration Policy Institute, Bruxelles, 2014, p. 3.

<sup>711</sup> François Héran met en garde contre une opposition trop simpliste entre « droit du sol » et « droit du sang ». Dans le cas de la France, il argumente que celle-ci se caractériserait plutôt par un mélange d'éléments de ces deux extrêmes, faisant du « principe de la familiarité avec la France », s'acquérant « au fil du temps », le principal critère pour accéder à la nationalité. Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 305 (*Avec l'immigration*).

<sup>712</sup> Cf. FRANCE TERRE D'ASILE, *De l'exil à la démarche de naturalisation*, Les cahiers du social, Paris, 2005, p. 41.

<sup>713</sup> Cf. SERVIVE-PUBLIC, « Naturalisation », 13.07.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>, dernier accès : 12.10.2012.

<sup>714</sup> Cf. BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, *Die deutsche Staatsbürgerschaft. Alles was Sie darüber wissen sollten*, Berlin, 2018, p. 29.

évolué en interaction étroite dans un contexte européen plus large.<sup>715</sup> Les « modèles d'intégration » auraient donc été artificiellement opposés, notamment par une tendance des intellectuels français à projeter une « conception française de la nation sur l'Allemagne ». <sup>716</sup> En outre, les différences entre les « modèles d'intégration » sont de plus en plus remises en question face aux tendances convergentes des politiques d'intégration au niveau européen. Ainsi, depuis le milieu des années 1990, on observe une tendance à l'introduction de « cours d'intégration » obligatoires qui s'adressent aux immigrés non-européens et conditionnent de plus en plus leurs perspectives d'obtenir un titre de séjour.<sup>717</sup> Cela est aussi le cas en France et en Allemagne, qui ont respectivement introduit en 2006 le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI), rebaptisé ensuite Contrat d'intégration républicaine (CIR), et en 2005 l'*Integrationskurs*. Ces cours ont d'ailleurs été suivis par les personnes en exil que j'ai rencontrées dans le cadre de cette thèse et je reviendrai par la suite plus en détail sur leurs formats. Des recherches insistent sur la présence dans ces cours de langue de modules supplémentaires, destinés à la « formation civique » et censés apprendre aux immigrés les valeurs et traditions du pays d'immigration.<sup>718, 719</sup> Ce volet de l'« éducation civique » serait construit sur des hypothèses concernant l'altérité culturelle des immigrés et sur des représentations des pays d'accueil comme culturellement homogènes. Selon Camille Gourdeau, ayant analysé le cas français, le CIR est basé sur l'hypothèse d'une « distance » qu'auraient les participants aux cours par rapport aux « valeurs de la République ».<sup>720</sup> L'*Integrationskurs* également construirait

---

<sup>715</sup> Cf. Ramona BLOJ et Ulyssee LOJKINE, « L'historien face aux migrations, conversation avec Gérard Noiriel », *Le Grand Continent*, 2 juillet 2018.

<sup>716</sup> Michel ESPAGNE, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994, p. 112–121, p. 120.

<sup>717</sup> Cf. Dirk JACOBS et Andrea REA, « The End of National Models? Integration Courses and Citizenship Trajectories in Europe », *International Journal of Multicultural Societies*, 9, 2007, p. 262–283.

<sup>718</sup> Cf. par exemple Christian JOPPKE, *op. cit.*, 2007, p. 2.

<sup>719</sup> Cf. Sergio CARRERA, *A comparison of Integration Programs in the EU. Trends and Weaknesses* (coll. « Challenge Papers »), 2006. p. 2.

<sup>720</sup> Camille GOURDEAU, « Le contrat d'accueil et d'intégration : un racisme institutionnel teinté de bienveillance ? », *Migrations Société*, 1(163), 2016, p. 109–120, p. 116.

l'immigré comme un « sujet altéré qui forme l'agréable 'extérieur constitutif' du corps national »<sup>721</sup>.<sup>722, 723</sup>

Au-delà de l'« éducation civique », on peut observer que ces discours culturalistes de l'intégration sont très présents en France comme en Allemagne, notamment vis-à-vis des immigrés musulmans – et ceci indépendamment de la tendance en France à une conception politique de la nation à laquelle s'oppose, théoriquement, la tendance en Allemagne à une conception « culturaliste »<sup>724</sup>. Ainsi, des recherches sur la situation française montrent, par exemple, que le concept de « laïcité » est de plus en plus chargé culturellement, surtout depuis les débats sur « l'identité nationale » lancés sous Nicolas Sarkozy.<sup>725</sup> En Allemagne, les débats sur une « *Leitkultur* »<sup>726</sup> (« culture qui guide ») reviennent régulièrement, appelant à l'adaptation des immigrés à des règles culturelles « allemandes » non écrites. Ce débat est relancé avec l'accueil des réfugiés en Allemagne, souvent présentés dans la sphère publique comme des « hommes musulmans d'origine arabe ».<sup>727</sup> Pour autant, comme le rappelle par exemple le politiste Dieter Oberndörfer en s'appuyant sur le cas de l'Allemagne, dans des États démocratiques aux sociétés plurielles, seule l'identification à la constitution peut constituer l'objectif politique d'une « intégration ».<sup>728</sup> De manière très similaire, François Héran insiste, dans le cas de la France, sur la liberté de chacun de choisir *comment* il souhaite « s'intégrer », plaidant ainsi pour l'acceptation d'une « pluralité possible des voies d'accès à la vie sociale ».<sup>729</sup>

---

<sup>721</sup> Original : « *othered subject who forms the pleasing 'constitutive outside' of the national body* ». Alisha M. B. HEINEMANN, « The making of 'good citizens': German courses for migrants and refugees », *Studies in the Education of Adults*, 2018, p. 2.

<sup>722</sup> Emma Fiedler qui, dans le cadre de sa recherche doctorale, a fait de l'observation participante dans les cours dispensés dans le cadre du CIR en France et dans les *Integrationskurse* en Allemagne, arrive à des conclusions similaires. Cf. Emma FIEDLER, « Administration des étrangers réguliers et subjectivations en exil : des pratiques d'État à l'état de l'intime (Marseille/Leipzig) », *Migrations Société* (à paraître en été 2022).

<sup>723</sup> D'autres recherches insistent davantage sur l'importance accordée à la consommation par la « formation civique » allemande. Dans son enquête immersive à Berlin, Virginie Silhouette-Dercourt a observé comment les participants au cours sont formés à devenir de « *bons consommateurs* », par exemple, à travers des mises en situation dans des supermarchés. Cf. Virginie SILHOUETTE-DERCOURT, « Les cours d'intégration pour étrangers en Allemagne : entre apprentissage de la langue et éducation à la consommation », *Migrations Société*, 4(166), 2016, p. 53–66.

<sup>724</sup> Yves BIZEUL, *op. cit.*, 2004, p. 143.

<sup>725</sup> Françoise LORCERIE, « Intégration : La "refondation" enlisée », *Migrations Société*, 5, 2014, p. 47–66, p. 54.

<sup>726</sup> Cf. Yves BIZEUL, *op. cit.*, 2004, p. 142.

<sup>727</sup> Cf. SVR, *op. cit.*, 2019, p. 177.

<sup>728</sup> Cf. Dieter OBERNDÖRFER, « Zuwanderung und Integration im demokratischen Verfassungsstaat », dans Karl-Heinz MEIER-BRAUN et Reinhold WEBER, *op. cit.*, 2013, p. 45–48.

<sup>729</sup> Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 302 (*Avec l'immigration*).

Deux autres constats peuvent être tirés de l'analyse des cours d'intégration. D'une part, l'« intégration » est ainsi présentée comme relevant de la seule responsabilité de l'immigré, comme une « obligation à remplir pour l'immigré afin d'être inclus et d'avoir accès aux différentes dimensions de la société de l'État d'accueil », comme le formule Sergio Carrera.<sup>730</sup> D'autre part, la preuve des « résultats de l'intégration » devient de plus en plus une condition préalable à l'obtention d'un titre de séjour stable.<sup>731, 732, 733</sup> Ce deuxième aspect est moins important dans le cas des « réfugiés » en France qui obtiennent un titre de séjour de dix ans. Par contre, en Allemagne, alors que le permis de séjour de trois ans des « réfugiés » était automatiquement converti en titre de séjour permanent, depuis l'été 2016, pour obtenir ce titre, il faut prouver des « réalisations exceptionnelles en matière d'intégration ».<sup>734</sup>

Il ne faut donc pas omettre les convergences que connaissent les politiques d'intégration en France et en Allemagne, que ce soit par la tendance à imposer des « cours d'intégration », mais aussi par les discours souvent stigmatisants dont les effets sont exprimés par les enquêtés de cette thèse. Cependant, les « modèles d'intégration » nationaux peuvent également s'avérer partiellement utiles pour expliquer pourquoi le poids accordé aux mesures de droit commun semble plus important en France qu'en Allemagne, malgré l'émergence de la catégorie de « réfugié » comme objet d'intégration spécifique dans les deux contextes nationaux que je détaillerai par la suite.

### 3.3.2 Les « réfugiés » comme objet de politiques d'intégration spécifiques

En France comme en Allemagne, depuis 2015, le sujet de l'intégration des personnes réfugiées est de plus en plus présent dans les agendas politiques. Dans le cas de la France, l'attention politique s'est déplacée depuis les années 2000 sur la catégorie des immigrés nouvellement arrivés, les « primo-arrivants », principaux destinataires du Contrat d'intégration républicaine (CIR). La phase suivant l'arrivée sur le territoire est identifiée comme « déterminante pour la bonne insertion des migrants dans la société française » et l'objectif est fixé de soutenir

---

<sup>730</sup> Original : « *obligation by the immigrant in order to be included and to have access to the different societal dimensions of the receiving state* ». Sergio CARRERA, *op. cit.*, 2006, p. 6.

<sup>731</sup> Cf. Dirk JACOBS et Andrea REA, *op. cit.*, 2007.

<sup>732</sup> Cf. Sergio CARRERA, *op. cit.*, 2006, p. 1.

<sup>733</sup> Cf. Tiziana CAPONIO et Gaia TESTORE, « L'intégration : nouvelle frontière de l'immigration ? », *Migrations Société*, 2(140), 2012, p. 285–294.

<sup>734</sup> Original : « *besondere Integrationsleistungen* ». Ainsi, l'obtention de la *Niederlassungserlaubnis* d'une durée illimitée est conditionnée, entre autres, par un niveau linguistique C1 ainsi et des critères économiques. Cf. BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, *op. cit.*, 2016, p. 296.

l'acquisition rapide de la langue.<sup>735</sup> Depuis lors, le volume de cours de français « prescrit » aux signataires du CIR, souvent jugé insuffisant, est régulièrement débattu et réajusté.<sup>736</sup> Dans ces débats, les « demandeurs d'asile » et les « réfugiés » apparaissent de plus en plus comme des sous-catégories spécifiques. Le rapport au premier ministre du député Aurélien Taché (« Rapport Taché ») au sujet des politiques d'intégration françaises, publié en 2018, illustre ce constat. Ainsi, il réclame un accès au CIR pendant la procédure d'asile et l'introduction de plus de mesures d'intégration spécifiques pour les « réfugiés ».<sup>737</sup>

À partir de 2017 et 2018, la question de l'accès des « réfugiés » d'abord au logement, puis au marché du travail s'inscrit dans l'agenda politique<sup>738</sup>, entraînant, par exemple, la création du programme « HOPE », piloté par État et l'OFII<sup>739</sup>. La tendance à la mise en place de politiques d'intégration spécifiques à l'égard des « réfugiés » s'accroît encore avec la création de la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) en 2017. Celle-ci élabore, durant l'été 2018, une « stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées ». Ses destinataires sont des personnes bénéficiant de la « protection subsidiaire » ou du statut de « réfugié » et des réfugiés réinstallés et relocalisés.<sup>740</sup> Il est intéressant de noter que la catégorie de « demandeur d'asile » ne figure pas dans le document. La stratégie définit comme priorités d'action les questions de la langue, de la formation et de l'emploi, du logement, de l'accès aux soins et aux droits ainsi que les liens entre les « réfugiés » et la France. Des projets liés à ces thèmes sont financés via des accords entre l'État et les villes.<sup>741</sup> Lors de mon enquête de terrain à Strasbourg, des « personnes-ressources » proches de la sphère politique soulignent que « l'État a mis pas mal de choses en

---

<sup>735</sup> GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, (dir.), *Les étrangers en France. Année 2015. Treizième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Paris, 2016, p. 124.

<sup>736</sup> Cf. par exemple Rapport d'information au Sénat au nom de la commission des finances (1) sur la mise en œuvre de la réforme de la formation linguistique et civique des étrangers primo-arrivants, n° 660, déposé le 19 juillet 2017, présenté par le sénateur Roger Karoutchi.

<sup>737</sup> Cf. Rapport au Premier ministre. 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France, déposé en février 2018, présenté par le député Aurélien Taché.

<sup>738</sup> Cf. Marie-José BERNARDOT, *Etrangers, immigrés. (re)penser l'intégration : savoirs, politiques et acteurs*, Rennes, l'EHESP, 2019, p. 298.

<sup>739</sup> Le programme « Hébergement Orientation Parcours vers l'Emploi » est destiné aux « réfugiés », combinant des cours de français avec la réalisation d'une formation. Cf. OFII, « L'OFII acteur indispensable du dispositif HOPE, au bénéfice des réfugiés, témoignage à l'appui », 30.03.2021, <https://www.ofii.fr/lofii-acteur-indispensable-du-dispositif-hope-au-benefice-des-refugies-temoignage-a-lappui/>, dernier accès : 14.01.2022.

<sup>740</sup> Cf. DIAIR, *Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées*, Paris, 05. 06. 2018, p. 4.

<sup>741</sup> Marie-José BERNARDOT, *op. cit.*, 2019, p. 298.

place [...] pour les personnes qui ont vraiment le statut de réfugié »<sup>742</sup>, comme le formule, par exemple, une chargée de plaidoyer politique dans une association de défense des droits sociaux. Ce qui est frappant, cependant, c'est l'absence totale de ces mesures d'intégration spécifiques dans les récits des travailleurs sociaux des centres d'hébergements. Lorsque j'évoque avec eux les « réfugiés », ils soulignent plutôt l'importance des politiques sociales générales du droit commun, auxquelles les personnes ayant le statut de « réfugié » auraient accès « *comme tout Français* », comme le formule par exemple le chef de service d'un centre d'hébergement.<sup>743</sup>

Dans le cas de l'Allemagne, l'« intégration » des *Flüchtlinge* devient un enjeu politique majeur à partir de 2015. Non seulement, comme déjà évoqué, l'accueil des réfugiés ravive le débat sur l'« intégration » des immigrés à l'échelle nationale, mais des *Länder* adoptent aussi par la suite des « lois d'intégration » et de nombreuses villes actualisent ou rédigent des chartes à ce sujet. Au-delà, toute une série de mesures, initiatives ou projets spécifiquement destinés aux *Flüchtlinge* sont mis en place, dans des domaines très divers, et portés par une variété d'acteurs (les différents échelons de l'État et des collectivités, les acteurs économiques, culturels ou la société civile). Lorsque j'arrive sur mon terrain de recherche à Stuttgart, ma première impression est d'être submergée par diverses « offres d'intégration » pour *Flüchtlinge* – à commencer par un projet de radio, un journal réalisé par et pour des réfugiés<sup>744</sup>, des projets de théâtre, des initiatives d'éducation politique ou des projets de parrainage. Certaines de ces initiatives s'adressent aux *Flüchtlinge* en général et d'autres ciblent uniquement les personnes ayant obtenu un statut de protection. Au-delà de l'apprentissage de la langue, un domaine d'intervention privilégié est celui de « l'intégration au marché du travail ». Les initiatives dans ce domaine se fondent en partie sur des mesures introduites avant 2015 dans l'objectif de rendre le marché du travail allemand plus attrayant

---

<sup>742</sup> Cf. entretien avec Caroline Débauche, chargée de plaidoyer politique dans une association de défense des droits sociaux, réalisé en août 2018 à Strasbourg.

<sup>743</sup> Entretien avec Gery Pantou, chef de service dans une association d'aide aux réfugiés, réalisé en septembre 2018 à Strasbourg.

<sup>744</sup> Cf. entretien avec Manuel Rot, directeur d'une association d'aide aux réfugiés, réalisés en mai 2019 à Stuttgart.

pour les migrants qualifiés et pallier la « pénurie de travailleurs qualifiés »<sup>745</sup>, comme par exemple le réseau *Integration durch Qualifizierung* (IQ) (intégration par la qualification)<sup>746</sup>.

Les entretiens avec les « personnes-ressources » montrent à quel point la mise en place de ces mesures politiques est étroitement imbriquée avec l'évolution des parcours institutionnels des réfugiés arrivés en 2015. Ainsi, plusieurs interviewés rappellent l'année 2015 comme une sorte de point zéro, un « début ».<sup>747</sup> « Au début, tout était un peu chaotique, mais en même temps, tout était possible », raconte, par exemple, une chargée de projet de formation pour jeunes réfugiés.<sup>748</sup> Plusieurs « personnes-ressources » évoquent la mise en place improvisée de mesures d'intégration dans le contexte exceptionnel de 2015, puis leur adaptation et professionnalisation progressives. On observe cette évolution également à l'échelle de la ville de Stuttgart, où une « *Taskforce Integration* » est mise en place à l'automne 2015.<sup>749</sup> Les *Flüchtlingsberichte* (rapports sur les réfugiés) de la ville, publiés annuellement depuis lors, montrent comment les priorités politiques sont redéfinies avec l'évolution de la « génération » des réfugiés de 2015 – de la question de l'hébergement (2015), via la question de l'implication des bénévoles (2016)<sup>750</sup>, à la réflexion sur l'« *empowerment* » des personnes réfugiées (2017).<sup>751, 752</sup> Au moment de ma recherche de terrain en 2018, beaucoup de ces initiatives destinées aux *Flüchtlinge* arrivent soit à leur terme soit sont en cours d'être intégrés au sein des structures de la politique d'intégration générale. Dans ce contexte, nombreuses sont les « personnes-ressources » à pointer la nécessité d'impliquer dans les projets l'ensemble des immigrés (et pas seulement les personnes réfugiées), comme le montre cet extrait d'entretien avec un employé de la Chambre de commerce à Stuttgart :

---

<sup>745</sup> Cf. Petra BENDEL, « Alter Wein in neuen Schläuchen? Integrationskonzepte vor der Bundestagswahl », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 67(27-29), 2017, p. 4–9.

<sup>746</sup> Ce réseau a été créé dans le contexte du *Anerkennungsgesetz* (loi sur la reconnaissance des diplômes) de 2012, censé favoriser la reconnaissance des diplômes étrangers en Allemagne. Depuis 2015, ce réseau se focalise sur le public des personnes réfugiées. Cf. BAMF et EMN, *Unterstützungsmaßnahmen für Schutzberechtigte. Die Förderung der Integration in den Arbeitsmarkt.*, Working Papier 66, Nürnberg, 2015.

<sup>747</sup> Cf. par exemple entretien avec Harry Früh et Bernd Persil, coordinateurs d'un projet d'intégration au marché du travail pour jeunes réfugiés, réalisé en novembre 2018 à Stuttgart.

<sup>748</sup> Entretien avec Carlota Cano, salariée dans une projet d'apprentissage pour jeunes réfugiés, réalisé en juillet 2019 à Stuttgart.

<sup>749</sup> Cf. entretien avec Magdalena Clement, département de l'intégration de la ville de Stuttgart, réalisé en décembre 2018 à Stuttgart.

<sup>750</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 36. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2016, p. 53-54.

<sup>751</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 37. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2017, p. 61.

<sup>752</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 38. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018, p. 67.

*« Il y avait ce groupe de travail Flüchtlinge. Il a été rebaptisé et s'appelle désormais 'apprentissage et migration', principalement parce que nous ne voulions plus nous limiter aux réfugiés, mais à nouveau étendre à tous les immigrants. [...] Et puis nous avons entendu beaucoup de voix qui disaient 'vous nous avez oubliés', 'vous ne faites plus rien pour nous'. Et cela a été un tournant depuis janvier de cette année, lorsque nous avons dit 'back to the roots', nous remettons le focus davantage sur les personnes issues de l'immigration. »<sup>753</sup>*

Cette tendance générale se reflète aussi au niveau de la ville de Stuttgart, où la « *Taskforce Integration* » est dissoute fin 2017 et qui affiche l'objectif de s'adresser à nouveau à un public (immigré) plus large.<sup>754</sup>

Si en France aussi, sous l'influence des discours sur la migration des réfugiés depuis 2015, l'État a mis progressivement en place des politiques d'intégration spécifiques à l'intention du public des « réfugiés », en Allemagne, cette spécialisation est allée très loin, même si récemment, on observe une tendance à un élargissement des catégories visées par l'action publique. Cette évolution peut aussi être comprise dans le cadre des « modèles d'intégration » nationaux esquissés précédemment, qui accordent à la France, contrairement à l'Allemagne, une plus grande propension à la mise en place de mesures politiques de droit commun.

### 3.3.3 Contextes politiques au-delà de l'obtention du statut de « réfugié »

Il s'agira de reconstituer, dans ce sous-chapitre, les contextes politiques dans lesquels s'inscrivent les parcours de mes interlocuteurs après l'obtention d'un statut de protection. Je me focaliserai sur les sphères du logement, de l'accès aux cours de langue et au marché du travail, qui constituent des thématiques mises en avant institutionnellement, mais marquant largement aussi les récits de mes interlocuteurs. Je n'aborderai pas les thèmes de la réunification familiale, ni de l'accès aux soins, cruciaux pour beaucoup de personnes en exil, mais qui, dans les cas des jeunes hommes arrivés seuls sur lesquels j'ai centré ma recherche, semblent moins importants, du moins pour la phase de parcours examiné.<sup>755</sup>

---

<sup>753</sup> Entretien avec Ulla Mersch et Mohamed Bantus, coordinateurs d'un projet pour l'intégration au marché du travail à la chambre des commerces, réalisé en juillet 2019 à Stuttgart.

<sup>754</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 38. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018, p. 68.

<sup>755</sup> Une des raisons pour lesquelles le sujet de la réunification familiale n'est guère évoqué par les jeunes hommes rencontrés est certainement qu'ils n'ont aucun membre de leur famille à faire venir après l'obtention du statut de « réfugié », dans le cadre juridique limité aux conjoints et aux enfants.

### *L'accès au logement*

Dans le cas de la France, la situation d'hébergement des « réfugiés » se caractérise d'abord par le fait qu'à l'issue de la procédure d'asile, une « sortie »<sup>756</sup> rapide de l'hébergement spécifique pour « demandeurs d'asile » du DNA s'impose. Selon le discours institutionnel, en particulier dans le contexte de sa « saturation » permanente, « l'efficacité de ce dispositif dépend de sa fluidité », comme le résume un salarié de la préfecture dans un entretien informel.<sup>757</sup> L'occupation de places d'hébergement par des personnes appartenant à des catégories administratives autres que celle de « demandeur d'asile » serait à l'origine du manque structurel de place, voire menacerait de « [provoquer] une embolie dans le système », comme le résume un rapport de la Cour des Comptes de l'année 2015.<sup>758</sup> Des délais stricts régissent donc la « sortie » des « demandeurs d'asile » des centres d'hébergement du DNA une fois leur procédure d'asile terminée : un mois pour les personnes « déboutées » du droit d'asile, trois mois, renouvelables une fois, pour les personnes ayant obtenu un statut de protection.<sup>759</sup> Les entretiens avec les « personnes-ressources » montrent que ces délais sont appliqués dans le cas des personnes « déboutées », mais pas dans le cas des personnes disposant d'un statut de protection, ces dernières ayant « vocation à rester sur le territoire », comme le formule un travailleur social interviewé, en faisant référence au discours de l'OFII :

*« Si ce sont des déboutés, ces derniers temps, on a eu des informations en disant, cette famille n'a pas vocation à rester sur le territoire français et donc, pas d'avenir...[...] Et après, souvent les réfugiés, on va vraiment les pousser dehors, s'ils ont un logement. Donc le temps qu'ils n'ont pas trouvé, on ne va pas les jeter dehors, parce qu'ils ont quand-même vocation à rester sur le territoire. »<sup>760</sup>*

Les « réfugiés » apportent alors une contribution financière aux frais d'hébergement pour la période pendant laquelle ils restent dans l'hébergement du DNA, au-delà de l'obtention du

---

<sup>756</sup> Terme institutionnel qui désigne le fait de quitter l'hébergement spécifique.

<sup>757</sup> Il illustre son argument avec des chiffres sur le Dispositif national d'accueil (DNA) pour le mois de mars 2018 dans la région du Grand-Est. Ainsi, on compterait environ 3000 « présences indues » (des personnes qui auraient déjà dû quitter les centres d'hébergement) sur 3000 personnes en attente d'accéder au DNA. Il serait alors « logique d'échanger ces personnes ».

<sup>758</sup> COUR DES COMPTES, *op. cit.*, 2015, p. 8.

<sup>759</sup> Cf. Arrêté du 29 octobre 2015 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, JORF n° 0255 du 3 novembre 2015.

<sup>760</sup> Entretien avec Abena Pakize, travailleuse sociale dans un CADA, réalisé en juin 2018 à Strasbourg.

statut<sup>761</sup>, période qui, selon des « personnes-ressources », peut dans les faits parfois se prolonger jusqu'à deux ans<sup>762</sup>.

Certaines « sorties » du DNA sont organisées vers un dispositif spécifique d'hébergement pour « réfugiés », s'adressant notamment aux personnes qui, du point de vue des travailleurs sociaux, ne sont pas encore « autonomes », c'est-à-dire « éloignées » de l'emploi et d'un logement. Il s'agit des Centres Provisoires d'Hébergement (CPH) qui, je le rappelle, ont initialement été mis en place dans le contexte de la création du DNA et, désormais, sont réservés exclusivement aux personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale. La période d'hébergement dans un CPH, qui prévoit également un accompagnement social, est généralement de neuf mois. Le nombre de places disponibles dans les CPH à l'échelle de la France a fortement augmenté ces dernières années, passant de 1600 places en 2017 à plus de 8000 places en 2019.<sup>763</sup> Comme le précise une employée du SIAO lors d'un entretien, ce sont principalement les personnes d'abord hébergées dans des centres d'hébergement relevant du DNA qui sont « orientées » vers les CPH, et non des personnes « non-hébergées » durant leur procédure d'asile. Dans le contexte de la « saturation » du dispositif, l'objectif serait de « vider » le plus rapidement possible les centres d'hébergement du DNA.<sup>764</sup>

Dans le cas de l'Allemagne, contrairement à la France, il n'y a officiellement pas de délai pour quitter les hébergements destinés aux « demandeurs d'asile », quelle que soit l'issue de la procédure d'asile. Pour les personnes ayant obtenu une *Duldung*<sup>765</sup> (tolérance), cela peut signifier un séjour de plusieurs années en hébergement collectif.<sup>766</sup> S'agissant de « réfugiés », s'ils sont théoriquement autorisés à quitter la *provisorische Unterbringung* (comme est appelé l'hébergement collectif dans le Bade-Wurtemberg) une fois leur statut obtenu, la *Wohnsitzauflage* leur est appliquée, cela depuis l'été 2016. Celle-ci stipule que les « réfugiés » doivent habiter pendant trois ans dans le *Land* vers lequel ils ont été orientés et qu'ils peuvent

---

<sup>761</sup> Cf. Arrêté du 29 octobre 2015 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, JORF n° 0255 du 3 novembre 2015.

<sup>762</sup> Cf. entretien avec Jean-Pierre Abergel, travailleur social dans un CADA, réalisé en octobre 2018 avec Elise Pape et Aby Faye à Strasbourg.

<sup>763</sup> FORUM REFUGIES-COSI, « Quelles missions pour les centres provisoires d'hébergement ? », 07.05.2019, <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/180-exemple-pour-frc>, dernier accès : 13.10.2021.

<sup>764</sup> Cf. entretien avec Hugo Camon, directeur du SIAO, réalisé en septembre 2019 avec Elise Pape à Strasbourg.

<sup>765</sup> Comme évoqué, il s'agit là d'une non-exécution de l'expulsion, ce qui ne donne pas droit à un « vrai » titre de séjour.

<sup>766</sup> Cf. entretien avec Isa Mangold, travailleuse sociale dans un centre d'hébergement collectif, réalisé en juin 2019 à Stuttgart.

se voir attribuer comme lieu de résidence un *Landkreis* précis<sup>767, 768</sup>. Des exceptions peuvent être accordées en cas de formation ou d'activité professionnelle. La *Wohnsitzauflage* conduit de fait à ce que, dans un premier temps, une grande partie des « réfugiés » restent dans un hébergement spécifique au-delà de l'obtention du statut.<sup>769</sup> En Allemagne, contrairement à la France, le système d'hébergement pour personnes réfugiées inclut de manière plus systématique les personnes ayant obtenu un statut de protection. Dans le Bade-Wurtemberg, celles-ci peuvent être hébergés dans le cadre de l'*Anschlussunterbringung* (hébergement raccordé) qui relève de la responsabilité des municipalités. Dans de nombreux cas, cette solution d'hébergement se fait dans les *Gemeinschaftsunterkünfte* où les personnes ont été hébergées pendant la procédure d'asile.<sup>770, 771</sup> Les résidents continuent à être accompagnés par des travailleurs sociaux. À cet effet, avec l'introduction du « *Pakt für Integration* » (pacte pour l'intégration) en 2017, le *Land* du Bade-Wurtemberg renforce le soutien financier. L'« *Integrationsmanagement* » (gestion de l'intégration), introduite dans ce contexte, est censée permettre une coopération plus étroite entre les différents « acteurs de l'intégration » autour d'un « cas individuel », favorisant, par exemple, les contacts entre travailleurs sociaux de l'hébergement et conseillers du *Jobcenter*.<sup>772</sup>

En France comme en Allemagne, les « réfugiés » ont théoriquement accès aux logements sociaux, mais les délais d'attente sont souvent longs. Selon un rapport de la Cour des comptes française de 2013, 53 % des personnes ayant obtenu une protection internationale et sortant d'un hébergement du DNA ont emménagé dans un logement social.<sup>773</sup> Aucune statistique n'est disponible pour le contexte allemand. Toutefois, les différentes structures du logement social en France et en Allemagne – la part des logements sociaux dans le marché général du logement est de 19% en France et de 5% en Allemagne<sup>774</sup> – suggèrent que la proportion des « réfugiés » emménageant dans un logement social en Allemagne est probablement

---

<sup>767</sup> Cf. BAMF, NATIONALE EMN-KONTAKTSTELLE, *op. cit.*, 2016, p. 46.

<sup>768</sup> Cf. aussi AGDW E. V, *Menschenrechte und die Wohnsituation Geflüchteter*, 2018, <https://agdw.de/wp-content/uploads/2018/06/Menschenrechte-und-die-Wohnsituation-Gefl%C3%BChteter-in-Stuttgart.pdf>, dernier accès : 14.05.2019.

<sup>769</sup> Cf. Andreea BAIER et Manuel SIEGERT, *Die Wohnsituation Geflüchteter*, BAMF-Kurzanalyse, Nürnberg, 2018.

<sup>770</sup> Cf. FLÜCHTLINGSRAT BADEN-WÜRTTEMBERG, « Unterbringung und Wohnen », <https://aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/unterbringung-und-wohnen.html>, dernier accès : 13.10.2021.

<sup>771</sup> Cf. RECHNUNGSHOF BADEN-WÜRTTEMBERG, *op. cit.*, 2017, p. 38.

<sup>772</sup> Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTART, 37. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2017, p. 5.

<sup>773</sup> COUR DES COMPTES, *op. cit.*, 2015, p. 68.

<sup>774</sup> BPD EUROPE BV, *Deutschland, Frankreich, Niederlande Wohnungsmärkte im Vergleich 2016*, Hoevelaken, 2016, p. 55.

beaucoup plus faible. En outre, dans les entretiens avec les « personnes-ressources » rencontrées en Allemagne, la question de la recherche d'un logement sur le marché privé est présentée comme encore plus problématique qu'il n'apparaît dans les entretiens menés en France. Dans le contexte d'une pénurie générale de logements abordables, dans des grandes villes comme Stuttgart, et dans le contexte de la *Wohnsitzauflage* qui empêche d'étendre géographiquement la recherche du logement, les « personnes-ressources » évoquent les « réfugiés » comme ceux qui auraient les « *plus mauvaises cartes* » sur le marché du logement :

*« Mais la situation du logement est extrêmement difficile ici à Stuttgart, en général et dans les environs. Cela concerne tout le monde. Mais bien sûr, cela affecte encore plus les réfugiés, parce qu'il y en a encore beaucoup qui, dès qu'ils entendent un nom étranger... malheureusement c'est comme ça. »<sup>775</sup>*

Parmi les réfugiés rencontrés, en effet, les personnes qui sont restées dans les centres d'hébergement collectifs bien au-delà de leur procédure d'asile étaient bien plus nombreuses en Allemagne qu'en France.<sup>776</sup>

### *L'accès aux cours de langue*

Les principales mesures nationales d'intégration, le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) et l'*Integrationskurs* prennent effet – en Allemagne au plus tard, et en France au plus tôt – avec l'obtention du statut de « réfugié ». En France, le CIR, géré par l'OFII, est obligatoire pour tous les « primo-arrivants », même si le ministère de l'intérieur ne contrôle pas la participation des « réfugiés » dont le titre de séjour dépend de la procédure d'asile. Entre 2016 et 2019, la « formation civique » comprend deux modules, intitulés « Valeurs et institutions de la République Française » et « Vivre et accéder à l'emploi en France », d'une durée de six heures chacun. En outre, un certain volume de cours de langue peut être « prescrit » sur la base d'un test de langue. Entre 2016 et 2018, il est de 50, 100 ou 200 heures<sup>777</sup>, au terme desquelles le

---

<sup>775</sup> Entretien avec Harry Früh et Bernd Persil, coordinateurs d'un projet d'intégration au marché du travail pour jeunes réfugiés, réalisé en novembre 2018 à Stuttgart.

<sup>776</sup> Le *Flüchtlingsbericht* de la ville de Stuttgart montre aussi que les réfugiés arrivés en 2015/2016 sont entrés pour la plupart en 2018 dans la *Anschlussunterbringung*, ce qui signifie de fait qu'ils habitent toujours dans les mêmes hébergements collectifs que durant la procédure d'asile. Cf. LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 38. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018, p. 9.

<sup>777</sup> Depuis, suite à un comité interministériel du 5 juin 2018, le volume d'heure maximal a doublé à 400, et il existe désormais quatre modules dans la formation civique.

participant est censé avoir un niveau de français A1<sup>778</sup>.<sup>779</sup> Selon le « Rapport Taché » déjà cité, cet objectif est atteint dans 66% des cas.<sup>780</sup> En Allemagne, la mise en œuvre des *Integrationskurse* est soumise au BAMF. Les « réfugiés » peuvent être obligés de suivre un cours. Leur non-participation peut être « sanctionnée » par le *Jobcenter*<sup>781</sup>, par la réduction des prestations sociales.<sup>782</sup> Le *Allgemeine Integrationskurs* (cours d'intégration général) comprend 100 unités d'enseignement d'« éducation civique » appelées *Orientierungskurs zum Leben in Deutschland* (cours d'orientation sur la vie en Allemagne), ainsi que 600 unités d'enseignement linguistique. Une unité d'enseignement dure 45 minutes. Depuis 2016 notamment, des cours « spécialisés » ont été introduits, par exemple de l'alphabétisation.<sup>783</sup> L'objectif du *Integrationskurs* général est le niveau de langue B1, que 60% des participants ont atteint en 2015. Contrairement à la France, les cours ne sont pas gratuits pour tous les participants, mais coûtent 1,95 euros par unité de cours (tarif 2016). Néanmoins, les bénéficiaires de prestations sociales peuvent être exemptés des coûts<sup>784</sup>, ce qui est le cas de la plupart des « réfugiés » après l'obtention du statut.

### *L'accès à l'emploi*

Après l'obtention d'un statut de protection, les personnes en exil ont accès au marché du travail et peuvent toucher des prestations sociales générales, à savoir, en Allemagne le minimum existentielle « *Hartz IV* », en France, les prestations de la CAF, dont le RSA, qui n'est toutefois versé qu'à partir de 25 ans. Comme je le développerai dans la partie empirique, l'accès à l'emploi de mes interlocuteurs est marqué par des obstacles liés à leur position d'immigré sur le marché du travail. Ceux-ci ont été documentés par la littérature existante, qu'il s'agisse de la discrimination institutionnelle liant l'exercice de certaines professions à la

---

<sup>778</sup> Ces niveaux de langues sont indiqués en référence au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), qui distingue les niveaux suivants : A1 (élémentaire), A2, B1, B2, C1, C2 (maîtrisé).

<sup>779</sup> Rapport au Premier ministre. 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France, déposé en février 2018, présenté par le député Aurélien Taché, p. 29.

<sup>780</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>781</sup> Bien qu'on puisse observer, en France aussi, des tendances à un renforcement des partenariats entre l'OFII et Pôle emploi, en Allemagne, le *Jobcenter* est lié de manière plus étroite à la mise en œuvre des politiques d'intégration.

<sup>782</sup> Cf. entretien avec Karen Reichert, conseillère au *Jobcenter*, réalisé en janvier 2019 à Stuttgart.

<sup>783</sup> Cf. BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, *op. cit.*, 2016, p. 50.

<sup>784</sup> Cf. *ibid.*, p. 55.

citoyenneté<sup>785</sup>, de la non-reconnaissance des diplômes étrangers<sup>786</sup>, de barrières linguistiques ou de discriminations raciales ou liées au genre.

En France, les Missions locales ou Pôle emploi ont beaucoup recours aux mesures générales pour orienter les « réfugiés » vers l'emploi. Des formations courtes sont notamment proposées, souvent en coopération avec l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA). Celles-ci ne nécessitent que peu de conditions d'entrée formelles (telles que des diplômes, des connaissances scolaires ou des compétences linguistiques) et sont considérées comme une possibilité d'entrer sur le marché du travail français.<sup>787</sup> Un exemple, cité à plusieurs reprises par les « personnes-ressources », est celui de la formation dite « incendie sécurité », qui permet d'accéder aux emplois d'agents de sécurité et que, de fait, un nombre surprenant de personnes rencontrées en France dans le cadre de cette thèse ont suivie. Aussi, les agences de travail temporaire ou les entreprises d'insertion<sup>788</sup> constituent, selon les « personnes-ressources », des moyens récurrents pour les « réfugiés » de trouver un premier emploi en France.<sup>789</sup>

Lors de mon enquête de terrain en France, j'ai vu aussi que des initiatives locales étaient prises au sein des agences institutionnelles pour l'emploi, qui mettent en place des mesures spécifiques pour les personnes « ne parlant pas ou peu le français ». De telles mesures vont potentiellement à l'encontre de la politique nationale de Pôle emploi, qui résiste à l'introduction de mesures spécifiquement destinées à l'« intégration des « réfugiés », comme

---

<sup>785</sup> Ceci concerne certains emplois dans la fonction publique, un employeur important en France. Cf. Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, n° 3357, déposé(e) le mercredi 23 septembre 2020, p. 25.

<sup>786</sup> En France, il est possible de demander des « équivalences » de diplômes auprès d'une structure du ministère de l'éducation nationale (ENIC-NARIC) qui reconnaît la validité des diplômes. Cependant, il n'y a pas de principe juridique d'équivalence entre les titres, le ministère délivrant seulement une « attestation » de niveau d'études. Cf. HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION, *Intégrer dans une économie de sous-emploi. L'emploi des immigrés et de leurs descendants directs*, Rapport annuel, la Documentation française, Paris, 2012, p. 51.

En Allemagne, le *Berufsqualifikationsanerkennungsgesetz* (loi sur la reconnaissance des métiers) de 2012 introduit un droit légal à un examen et à une évaluation de son diplôme, sur la base des professions de référence allemandes. Cependant, l'évaluation d'une grande partie des métiers relève de la compétence des Länder. Cf. Sebastian ENNIGKEIT, *op. cit.*, 2013.

<sup>787</sup> Cf. entretien avec Darya Gali, ancienne directrice d'une association pour l'insertion socio-professionnelle des migrants, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

<sup>788</sup> Les entreprises d'insertion proposent un emploi et un accompagnement socioprofessionnel à des personnes considérées « éloignées de l'emploi », en contrepartie des aides de l'État.

<sup>789</sup> Cf. entretien avec Brigitte Durand, référente emploi dans un CPH, réalisé en janvier 2017 à Strasbourg.

le déplore, en 2020, un rapport parlementaire.<sup>790</sup> Pourtant, certaines agences de Pôle emploi mettent en œuvre des coopérations avec des structures d’hébergement pour « demandeurs d’asile » et « réfugiés » au niveau local.<sup>791</sup> Les « personnes-ressources » impliquées dans ces initiatives insistent cependant, lors des entretiens, sur le manque de formations combinant un apprentissage du français avec une expérience professionnelle pratique. Ce type de formation serait très recherché par les « réfugiés », mais il y aurait un manque structurel d’offres. Comme le souligne l’une de mes interlocutrices, Pôle emploi a longtemps ignoré la question de l’acquisition de la langue française.<sup>792</sup> Il n’existe guère de statistiques sur la situation de l’emploi des « réfugiés » en France. Selon l’OFII, les « signataires du CIR » (une catégorie qui regroupe des situations administratives très différentes) trouvent, suite aux cours de français proposés, leurs premiers emplois principalement dans les secteurs de l’hôtellerie, de la restauration et du bâtiment.<sup>793</sup>

En Allemagne, depuis 2015, le discours dominant présente l’intégration des personnes réfugiées sur le marché du travail comme une « *Triple-Win-Situation* », comme le formule Benjamin Etzold. Leur mise à l’emploi profiterait aux personnes réfugiées elles-mêmes, aux entreprises et à la société dans son ensemble.<sup>794</sup> Comme le montrent les entretiens avec les « personnes-ressources », ceci est particulièrement vrai dans le cas de Stuttgart, qui est une région économiquement riche.<sup>795</sup> En comparaison avec la France, cette volonté de favoriser l’intégration économique ne s’adresse pas uniquement à la catégorie des « réfugiés », mais a été élargie à d’autres catégories administratives, dont certaines personnes « déboutées » de la demande d’asile. Toutefois, alors que les discours interprétant l’arrivée des réfugiés comme une solution à la « pénurie de travailleurs qualifiés » sont encore très prégnants en 2015, pendant mon enquête de terrain à Stuttgart en 2018, il est plutôt souligné que cette « intégration au marché du travail » se révèle être une entreprise difficile. Ce constat est repris

---

<sup>790</sup> Selon ce rapport, « Pôle emploi considère que les réfugiés doivent s’adapter à son fonctionnement et non que son fonctionnement doit s’adapter aux réfugiés. ». Rapport d’information déposé en application de l’article 146 du règlement, par la commission des finances, de l’économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l’intégration professionnelle des demandeurs d’asile et des réfugiés, n° 3357 , déposé(e) le mercredi 23 septembre 2020, p. 57.

<sup>791</sup> Cf. entretien avec Léa Masson, conseillère à Pôle emploi, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

<sup>792</sup> Cf. entretien avec Patricia Salmon, conseillère à Pôle emploi, réalisé en juin 2018 à Strasbourg.

<sup>793</sup> Cf. Rapport d’information déposé en application de l’article 146 du règlement, par la commission des finances, de l’économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l’intégration professionnelle des demandeurs d’asile et des réfugiés, n° 3357 , déposé(e) le mercredi 23 septembre 2020, p. 23-24.

<sup>794</sup> Benjamin ETZOLD, *op. cit.*, 2018, p. 319.

<sup>795</sup> Cf. par exemple entretien avec Karen Reichert, conseillère au *Jobcenter*, réalisé en janvier 2019 à Stuttgart.

par une partie de la littérature en sciences sociales qui insiste sur le « faible niveau de qualifications »<sup>796</sup> des réfugiés et problématise les « années d'absence du marché du travail » en raison de leur fuite<sup>797</sup>. Contrairement à la France, en Allemagne, il est frappant de constater que les « personnes-ressources » de la sphère de l'emploi identifient les *Flüchtlinge* davantage comme un public spécifique, voire développent des discours autour de sous-catégories spécifiques de personnes réfugiées. Ainsi, plusieurs de mes interlocuteurs parlent, par exemple, « des Syriens » qui auraient souvent possédé de petites entreprises dans leur pays et qui se retrouveraient désormais « ignorants » des démarches administratives nécessaires pour devenir autoentrepreneurs en Allemagne.<sup>798</sup> Un autre public identifié est celui des « jeunes réfugiés », évoqués par les « personnes-ressources » surtout en lien avec le thème de la *duale Ausbildung* (l'apprentissage en alternance entre une école professionnelle et une entreprise). Celle-ci est présentée comme une sorte de voie idéale pour les jeunes réfugiés, sous condition qu'ils aient un niveau de connaissances linguistiques et scolaires minimum.<sup>799</sup> En comparaison avec la France, l'orientation vers des mesures de « qualification » semble jouer un rôle plus important en Allemagne.<sup>800</sup>

Cette spécialisation sur le public des personnes réfugiées se reflète aussi au niveau institutionnel. Depuis septembre 2016, le *Jobcenter* de Stuttgart dispose d'un département spécifique appelé « *Migration und Teilhabe* » (« migration et participation »), mis en place pour « faire face aux défis de la fuite et de l'asile », comme on peut le lire dans un *Flüchtlingsbericht* (rapport sur les réfugiés) de la ville de Stuttgart.<sup>801</sup> En outre, plusieurs projets spécifiques visant à promouvoir l'intégration des réfugiés sur le marché du travail ont été mis en place partout en Allemagne, financés par le gouvernement fédéral et conduits par diverses associations. Il existe aussi des événements spécifiques, tels que les « *Jobmessen für*

---

<sup>796</sup> Thomas K. BAUER et Holger KOLB, « Arbeitsmarktintegration von Asylbewerbern », dans Gerhard K. SCHÄFER, Barbara MONTAG, Joachim DETERDING et Astrid GIEBEL, *op. cit.*, 2017, p. 114–126, p. 115.

<sup>797</sup> Iris BECKMANN-SCHULZ, « Berufsbezogenes Deutsch - Implikationen für die Bildungsarbeit mit Flüchtlingen », dans Maren GAG et Franziska VOGES, *op. cit.*, 2014, p. 176–185, p. 181-182.

<sup>798</sup> Entretien avec Martina Gerol, salariée dans la *Migrationsberatung*, réalisé en juin 2019.

<sup>799</sup> Cf. entretien avec Harry Früh et Bernd Persil, coordinateurs d'un projet d'intégration au marché du travail pour jeunes réfugiés, réalisé en novembre 2018 à Stuttgart.

<sup>800</sup> Cette impression est confirmée par une étude comparative de l'OCDE sur l'« intégration », selon laquelle la France est un des pays où les immigrés participent le moins à des mesures de qualification. Cf. OCDE, *Integration von Zuwanderern: Indikatoren 2015*, Paris, 2015, <https://www.oecd.org/publications/integration-von-zuwanderern-indikatoren-2015-9789264238855-de.htm>, dernier accès : 14.01.2022.

<sup>801</sup> Original : « *um sich den Herausforderungen von Flucht und Asyl zu stellen* ». LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, 38. *Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018, p. 71.

*Ausländer* » (« salons de l'emploi pour étrangers »), organisés en coopération avec des acteurs économiques et administratifs, comme cela se fait à Stuttgart, depuis 2016. Enfin, je l'ai déjà évoqué, le sujet du travail joue un rôle important dans les projets montés par les associations, qui font parfois appel comme médiateurs à des réfugiés « déjà intégrés avec succès ». <sup>802</sup>

En France comme en Allemagne, du point de vue des acteurs institutionnels de l'emploi, il semble difficile de s'appuyer sur l'expérience professionnelle acquise par les personnes avant leur fuite, comme en témoigne une employée d'un *Jobcenter*, lors d'un entretien :

*« Par exemple, si quelqu'un dit qu'il a travaillé comme électricien en Syrie, mais qu'il n'a aucune preuve, aucune étude universitaire, rien, alors il ne peut pas travailler ici, parce que les chambres [des métiers et de commerce] font très attention avec leurs règlements, et à juste titre, en ce qui concerne les normes de sécurité. Et si quelqu'un est encore assez jeune, il doit faire un apprentissage ou changer d'orientation et faire autre chose. C'est évident. [...] Il faut qu'il en soit ainsi, car selon l'origine des gens, ce sont des mondes du travail complètement différents. »* <sup>803</sup>

Concernant les personnes considérées comme « éloignées de l'emploi », l'objectif d'une entrée rapide sur le marché du travail peut être poursuivi, en France comme en Allemagne, en passant par les agences d'intérim. À noter que, pour la période observée, le taux de chômage global est nettement plus élevé en France (9 à 10 %) qu'en Allemagne (5 à 6 %). Dans l'ensemble, cependant, tout comme en France, les « réfugiés » en Allemagne ont tendance à occuper des emplois précaires et sont sur-représentés dans des secteurs spécifiques, tels que l'hôtellerie et la restauration, la vente ou la réparation de véhicules. <sup>804</sup>

---

<sup>802</sup> Pendant ma recherche de terrain à Stuttgart, j'ai assisté à des événements intitulés « *Du schaffst das* » (tu y arrives), mis en place par une association, représentée par le coordinateur allemand ainsi que cinq jeunes hommes syriens. Ces événements ont lieu dans des *Gemeinschaftsunterkünfte*. Au début de la soirée, des bouts de papiers sont distribués aux résidents, censés y noter trois « rêves » pour leur future vie en Allemagne. Le coordinateur lit tous les rêves à voix haute, en valorisant notamment ceux qui sont en lien avec un emploi (ou en les liant à la nécessité de travailler, comme le souhait de s'acheter une voiture). La deuxième partie de la soirée est introduite par le coordinateur par la question suivante : comment peut-on expliquer que certains réfugiés ont réussi à apprendre l'allemand et à se faire employer au bout de deux ans, tandis que d'autres non ? Il suit la présentation d'un des jeunes Syriens. Il retrace les routes migratoires qui ont dû être empruntés par les résidents de la *Gemeinschaftsunterkunft*, en insistant sur les efforts investis. La présentation finit sur l'image d'un escalier : si certains réfugiés se sont reposés en bas de l'escalier depuis leur arrivée en Allemagne, d'autres ont continué à fournir des efforts pour grimper une marche après l'autre. Cette insistance sur les efforts individuels, cette forte injonction au travail suscitent de la résistance de la part des résidents de la *Gemeinschaftsunterkunft* : une trentaine de personnes est réunies au début de la soirée, à la fin de la présentation, la salle s'est quasiment vidée.

<sup>803</sup> Cf. entretien avec Karen Reichert, conseillère au *Jobcenter*, réalisé en janvier 2019 à Stuttgart.

<sup>804</sup> Cf. DGB, *Geflüchtete auf dem Arbeitsmarkt*, Arbeitsmarktaktuell, Berlin, 2019, p. 1.

Ce sont donc à la fois les mesures des politiques d'intégration, spécifiquement destinées aux « réfugiés » ou généralement aux « immigrés » (non-européens), et celles des politiques sociales de droit commun qui façonnent les contextes dans lesquels, après l'obtention du statut de « réfugié », les parcours des personnes en exil s'inscrivent dans les sphères du logement, de l'accès à la langue et de l'emploi. En France, malgré l'émergence des « réfugiés » en tant que catégorie particulière des politiques publiques, leur « intégration » continue à être tendanciellement poursuivie par des mesures de droit commun. En Allemagne, par contre, il s'est développé un grand nombre de mesures d'intégration spécifiques.

\*\*\*

Ce chapitre s'est attaché à reconstruire les contextes dans lesquels les parcours des jeunes hommes en exil s'inscrivent en France et en Allemagne. Il s'agissait tout d'abord de rappeler que leur arrivée dans les deux pays a, sous l'impact de la « crise » de 2015, principalement été perçue comme un problème. Cependant, prendre du recul sur le plan de l'Histoire a non seulement permis de questionner la singularité historique souvent attribuée à cette « crise », mais a rendu visible aussi la nécessité de penser la catégorie de « réfugié », à première vue si neutre, dans son évolution historique et politique<sup>805</sup>, pour réduire « l'illusion d'objectivation »<sup>806</sup> généralement produite par les catégories. Les politiques d'accueil, qui structurent les situations de vie pendant la phase de procédure d'asile, peuvent aussi être mieux comprises dans cette perspective historique. La comparaison franco-allemande permet d'émettre à cet égard l'hypothèse que les différences actuelles apparentes entre les systèmes d'accueil nationaux s'expliquent (en partie) par la constitution historique du DNA français dans une logique humanitaire, tandis qu'en Allemagne, la politique d'accueil a toujours été pensée dans une perspective de contrôle des populations. Malgré les convergences des politiques, cela se reflète dans la persistance de logiques antagonistes qu'on peut relier aux logiques des politiques migratoires identifiées par Michel Agier.<sup>807</sup> Ainsi, le système français tend davantage à une « mise à l'écart » des « demandeurs d'asile » (ce qui se traduit notamment par le « non-hébergement » de certains d'entre eux), tandis qu'en Allemagne, la logique de

---

<sup>805</sup> Cf. Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, *op. cit.*, 2018, p. 51-52.

<sup>806</sup> Laure de VERDALLE, Cécile VIGOUR et Thomas LE BIANIC, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux*, 21(2), 2012, p. 5-21, p. 15.

<sup>807</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22.

« tenir [les « demandeurs d’asile »] sous contrôle » domine (par exemple, dans les centres de premier accueil où la liberté de mouvement est extrêmement restreinte<sup>808</sup>). Toutefois, alors que la France continue d’adhérer davantage au principe de non-intégration des « demandeurs d’asile », depuis 2015, l’Allemagne montre plus d’ouverture, du moins pour certaines sous-catégories de « demandeurs d’asile ». Suite à l’obtention du statut de « réfugié », les personnes en exil sont censées « s’intégrer ». Désormais, ce sont à la fois les mesures politiques sociales générales et les politique d’intégration qui façonnent les contextes dans lesquels leurs parcours s’inscrivent. Alors qu’en France, historiquement, il est fait principalement recours aux mesures de droit commun, en Allemagne, notamment depuis 2015, la catégorie du *Flüchtling* s’impose comme un objet spécifique de la politique d’intégration, avec parfois des effets stigmatisants pour les personnes concernées, comme je le développerai dans les chapitres empiriques.

---

<sup>808</sup> Ceci se reflète aussi dans une imbrication plus étroite entre la politique d’accueil et la politique d’asile en Allemagne, qui relèvent toutes les deux institutionnellement du BAMF, contrairement à la France, où l’OFII et l’FORPA constituent des institutions distinctes.



---

## PARTIE II – Parcours des réfugiés et reconstructions de la vie en exil

---

Pour rendre compte des dimensions à la fois biographiques et institutionnelles des possibilités de reconstruction d'une vie en exil en France et en Allemagne, la partie empirique de cette thèse s'appuie sur l'étude cas de jeunes hommes. Les six que j'ai retenus me paraissent montrer la diversité des situations en ce qui concerne non seulement les « dynamiques de fuite » présentées dans le premier chapitre, mais aussi l'évolution des parcours en France et en Allemagne. C'est à partir de l'étude des cas sélectionnés que les résultats de la recherche vont être présentés, tout en faisant référence aux autres cas. Comme évoqué dans le deuxième chapitre, la notion de « carrière migratoire »<sup>809</sup> est utile pour saisir l'évolution, dans la durée, des parcours des personnes en exil. Ce concept permet de tenir compte à la fois des évaluations subjectives qu'en font les personnes et des réalités objectives de ces parcours marqués par les passages d'un statut à l'autre. Pour mettre en évidence l'impact qu'ont les contextes institutionnels français et allemand sur les parcours, la présentation des études de cas est organisée, dans cette deuxième grande partie, en trois chapitres correspondant chacun à une étape institutionnelle. Ainsi, le quatrième chapitre va s'attacher à retracer l'expérience de l'exil et de la fuite jusqu'à l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile ». Le cinquième chapitre sera consacré à l'étape de la procédure d'asile. Enfin, le sixième chapitre analysera la période qui suit l'obtention du statut de « réfugié ».

Dans ces chapitres, j'étudierai le cas de Touré, un jeune homme originaire de Guinée, dont la « dynamique de fuite » est assez proche de l'idéal-type de la « fuite à partir des marges ». Touré quitte la Guinée à l'âge de 16 ans après la mort de ses deux parents et une enfance marquée par le dénuement. Après à une fuite qui s'étend considérablement dans le temps et dans l'espace, il lie l'arrivée en France à l'espoir d'échapper à une situation de marginalisation. L'exemple de Touré permettra d'aborder les conditions de vie des « demandeurs d'asile » qui, dans un premier temps, ne sont pas hébergés par le DNA et restent sans abri, ainsi que leurs efforts, en dépit d'une situation difficile, pour participer à la vie sociale. Ce cas permettra aussi de mettre en lumière les injonctions résultant de l'obligation de quitter rapidement l'hébergement spécifique à l'asile, après l'obtention du statut de « réfugié », et d'observer

---

<sup>809</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

comment Touré présente biographiquement sa présence en France comme une « *chance* », progressivement mise en question par sa position sur le marché du travail.

Le cas d'Ibrahim, originaire du Soudan, représente une « dynamique de fuite », qui se caractérise au début par la tentative d'échapper à une situation de violence. Par après, dans l'espoir de retrouver « *une vie normale* », la fuite d'Ibrahim se prolonge dans l'espace et dans le temps. Cette étude de cas permettra d'approfondir les expériences vécues par les personnes en exil qui, dans leur recherche d'un lieu où reconstruire une nouvelle vie, passent par les camps de réfugiés français. Le cas d'Ibrahim permettra aussi d'aborder l'expérience de la « procédure Dublin » en amont du dépôt de la demande d'asile, celle de vivre dans le « provisoire » d'un centre d'hébergement, ainsi que le rôle joué par les bénévoles dans le contexte contraignant de la procédure d'asile. Enfin, en partant du cas d'Ibrahim, je développerai comment, suite à l'obtention du statut de « réfugié », l'emménagement dans son « propre » appartement et l'obtention d'un premier emploi peuvent être interprétés comme des moyens « *d'aller de l'avant* », avant d'avoir, un peu plus tard, l'impression d'avoir pris une sorte de retard biographique .

Le cas de Farid, un jeune Libyen, est très proche de l'idéal-type de la « fuite sans issue ». Ainsi, Farid se trouve déjà en France lorsqu'il devient évident qu'un retour en Libye sera impossible. Cette étude de cas permettra d'aborder la question du stigmata qui peut être lié à la catégorie de « demandeur d'asile » et de développer la situation des « demandeurs d'asile » non hébergés par l'État, mais qui parviennent à trouver un hébergement par des réseaux informels. À partir de son cas, j'aborderai également les contraintes spécifiques qui découlent de cette situation d'hébergement après l'obtention du statut de « réfugié ». Je détaillerai aussi comment les expériences vécues par Farid durant la phase de procédure d'asile affecteront sa carrière professionnelle à moyen terme, et comment l'accès à la nationalité française l'aidera ensuite à retrouver un mode de vie transnational.

Le cas d'Ajmal, un jeune homme afghan, tout comme celui de Touré, est très proche du type de la « fuite à partir des marges », ayant lui aussi perdu ses deux parents avant de quitter l'Afghanistan. Son arrivée en Allemagne est liée à l'espoir d'une nette amélioration de sa situation de vie. Le cas d'Ajmal permettra par la suite d'examiner les expériences qui découlent de sa position relativement fragile en tant que « demandeur d'asile » afghan sur le

« champ de l’asile »<sup>810</sup> allemand, et d’aborder sa scolarisation dans une école professionnelle (une situation que vivent beaucoup de jeunes réfugiés en Allemagne du sud). Ce cas permettra également d’analyser comment un premier rejet de la demande d’asile peut être vécu comme un « *turning point* »<sup>811</sup> négatif. En effet, parmi les six cas sélectionnés, Ajmal est le seul, au moment de l’entretien biographique, à se trouver encore en cours de procédure d’asile. Son cas permettra aussi de mettre en lumière comment l’incertitude administrative peut se prolonger, d’examiner le rôle du dispositif allemand de l’*Ausbildungsduldung*<sup>812</sup> (tolérance liée à l’apprentissage) dans ce contexte et d’aborder la situation des « réfugiés » qui, malgré l’obtention du statut, continuent à vivre dans le provisoire.

Le cas d’Ammar, un jeune Syrien qui a fui en Allemagne, est à la fois proche de l’idéal-type de la « fuite pour la poursuite d’un projet futur » et de celui de la « fuite comme pacte avec la famille ». S’étant rendu au Liban avec sa famille après l’éclatement de la guerre en Syrie, il négocie le soutien familial pour fuir en Allemagne dans l’objectif de reprendre ses études. Son cas permettra d’approfondir la question d’une stigmatisation par l’assignation à la catégorie de *Flüchtling* en Allemagne dans le contexte du système d’accueil. Je développerai aussi comment Ammar poursuit son projet de reprise d’études, tout en étant en demande d’asile. À partir de ce cas, je développerai aussi que la catégorisation en tant que *Flüchtling*, au-delà de l’obtention du statut, peut rester très présente dans les expériences des personnes en exil. Je retracerai le chemin d’Ammar dans la reprise de ses études en Allemagne et j’analyserai ses expériences à l’université, qui le font osciller entre un sentiment de succès et l’impossibilité de vivre une vie « normale », alors qu’une guerre brutale en Syrie est toujours en cours.

Dans le cas de Malek, un autre jeune Syrien réfugié en Allemagne, la fuite tend à prendre la forme de la « fuite pour la poursuite d’un projet futur ». Ainsi, la fuite de Malek constitue la tentative d’échapper à des structures familiales ressenties comme contraignantes. J’aborderai son expérience du passage par l’*Aufnahmeeinrichtung*, où il se voit considéré comme une menace sécuritaire, et puis la manière dont il s’approprie doucement la ville où il est ensuite transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft*. Son cas permettra également d’analyser le rôle que joue, dans son identification positive à cette ville, sa participation à l’Integrationskurs

---

<sup>810</sup> Cf. Benjamin ETZOLD, *op. cit.*, 2017, p. 82–102.

<sup>811</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988.

<sup>812</sup> Possibilité de prolonger le statut extrêmement précaire d’une *Duldung* (tolérance) si une personne déboutée du droit d’asile est engagée dans une formation en apprentissage.

après son obtention du statut de « réfugié ». Je retracerai aussi comment, dans un contexte de forte injonction, se déroule son entrée sur le marché du travail allemand, comment ses expériences dans la sphère professionnelle repoussent de plus en plus ses projets biographiques et menacent sa construction d'un bon avenir en Allemagne.

---

## Chapitre 4 : « Dynamiques de fuite » et entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile »

---

Dans ce chapitre, je retracerai les parcours des six jeunes hommes jusqu'à leur entrée dans la catégorie administrative de « demandeur d'asile » en France et en Allemagne, en analysant notamment les dynamiques de leurs fuites. On peut identifier dans cette partie du parcours deux moments où mes interlocuteurs passent d'un statut à l'autre. Avec leur départ du pays d'origine, beaucoup d'entre eux se retrouvent (parfois pendant des années) en tant que « migrant non-documenté »<sup>813</sup> dans une situation de « clandestinité »<sup>814</sup>. Arrivés en France ou en Allemagne, ils passent au statut de « demandeur d'asile » par leur dépôt d'une demande d'asile. À partir de ce moment-là, le pays d'arrivée reconnaît officiellement leur présence sur son territoire et les autorise à y séjourner, du moins provisoirement. Comment mes interlocuteurs ont-ils vécu et raconté cette phase de leur parcours et ces passages d'une étape à l'autre ? Quels « *turning points* »<sup>815</sup> identifient-ils dans leurs parcours et comment s'articulent leurs expériences avec les contextes nationaux de la France et de l'Allemagne ?

J'aborderai ces questions à travers six sous-chapitres, chacun dédié à l'une des six études de cas sélectionnées. Au sein de chaque sous-chapitre, je fournirai premièrement au lecteur des informations sur la relation d'enquête et le contexte de l'entretien. Comme présenté dans le premier chapitre, cela appartient à part entière au processus d'analyse du récit biographique. J'aborderai deuxièmement les circonstances de vie dans lesquelles les jeunes hommes ont grandi et je me concentrerai sur l'analyse de leurs récits de leur fuite qui, dans les cas sélectionnés, a été entreprise à un âge assez jeune. L'objectif n'est pas de comprendre *pourquoi* mes interlocuteurs ont finalement quitté leur pays d'origine et d'entrer ainsi dans

---

<sup>813</sup> Julia SCHULZE WESSEL, *op. cit.*, 2017, p. 81-82.

<sup>814</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 102.

<sup>815</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988.

un débat normatif sur les causes (légitimes ou illégitimes) de leur fuite. Il s'agit plutôt de retracer, en tenant compte de leurs expériences, *comment* leurs fuites les ont menés respectivement en France et en Allemagne. Troisièmement, dans chaque sous-chapitre, j'aborderai les premières expériences de mes interlocuteurs en France et en Allemagne, en retraçant comment ils sont devenus des « demandeurs d'asile » dans les deux contextes nationaux. Enfin, dans le septième sous-chapitre, j'établirai une comparaison entre les cas étudiés, en m'appuyant sur l'ensemble du matériel empirique recueilli. Je résumerai mes analyses sur les « dynamiques de fuite » des personnes en exil, et comparerai, en adoptant une perspective franco-allemande, comment leur entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » s'est déroulée dans les deux pays.

## 4.1 Touré – Une fuite à partir des marges

### 4.1.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien

Je rencontre Touré à l'été 2018 lors d'un pique-nique qui réunit des membres de diverses associations locales ainsi que des résidents et des employés de centres d'hébergement pour « demandeurs d'asile » et « réfugiés ». Abena, une travailleuse sociale que j'ai interviewée précédemment en tant que « personne-ressource », me présente Touré, un jeune homme originaire de Guinée comme un « *candidat convenable pour un entretien* ». Comme évoqué dans le premier chapitre, pour éviter de créer des situations où une participation à l'enquête s'imposerait par contrainte, j'étais devenue réticente à l'idée de rencontrer des enquêtés via les travailleurs sociaux qui les accompagnent. En effet, dès nos premiers échanges, j'ai l'impression que la parole de Touré est très structurée par le contexte de notre rencontre. Après avoir entamé une conversation avec lui dans laquelle nous nous présentons, Touré souligne directement qu'Abena, ainsi que « *tous les autres membres du CADA* » où il est hébergé à l'époque, sont « *très satisfaits* » de lui. Touré me demande ensuite à plusieurs reprises ce que je pense de ses compétences en français. Contrairement à la plupart des autres personnes en exil, il ne réagit pas de manière défensive lorsque je le complimente à ce sujet. Touré accepte immédiatement de réaliser un entretien biographique avec beaucoup d'enthousiasme, et nous convenons de nous rencontrer le lendemain.

L'entretien a lieu une heure plus tôt que prévu, Touré m'ayant appelée pour me dire qu'il m'attendait déjà au café. Après l'entretien, il me demande si nous pouvons nous revoir et dans les semaines qui suivent, il m'appelle régulièrement, parfois tard, pour « *parler un peu* ». Comme il l'évoque dans l'entretien, il est très important pour lui de garder contact avec les personnes rencontrées, notamment celles qu'il considère comme « *françaises* ». Il ne cesse de me parler des différents « *Français* » qu'il a rencontrés ces derniers mois, qu'il s'agisse de travailleurs sociaux ou de conseillers à Pôle emploi, et dont il me parle comme s'il s'agit de vieux amis. J'ai tendance à éviter les tentatives plutôt persistantes de Touré pour établir une relation amicale. Je ne suis pas ses suggestions de se rendre visite à la maison, mais je le rencontre plusieurs fois pour prendre un café.

Au moment de l'entretien biographique à l'été 2018, Touré a 25 ans. Il est hébergé au CADA où Abena est travailleuse sociale et il participe régulièrement aux activités proposées par le centre. Ayant quitté son pays d'origine, la Guinée, après la mort de ses deux parents à l'âge de 16 ans, il arrive à Strasbourg à l'été 2016 après plusieurs années de fuite. À son arrivée dans la ville, il est d'abord sans abri pendant plusieurs mois. Quelques semaines avant l'entretien biographique, il se voit accorder le statut de « réfugié » par la CNDA après une procédure d'asile qui a duré environ deux ans.

L'entretien biographique avec Touré se déroule en français, langue que Touré parle assez couramment au moment de l'entretien, même si des problèmes de compréhension apparaissent à plusieurs reprises. Lorsque je lui demande de me raconter comment cela s'est passé pour lui quand il est arrivé à Strasbourg, il répond par une première narration assez longue. Dans celle-ci, Touré raconte comment il arrive d'Italie à Strasbourg par un « *covoiturage* », comment il apprend l'existence du numéro d'urgence 115 pour les sans-abris et comment il réussit finalement à déposer une demande d'asile. Les thèmes dominants du récit sont la longue période à la rue qui marque les premiers mois de son arrivée en France, ses efforts pour trouver une place dans un cours de langue dans ces circonstances, ses tentatives pour établir des contacts avec diverses associations, et les difficultés rencontrées dans la procédure d'asile. En effet, sa demande d'asile est rejetée en première instance. Touré conclut ce premier passage narratif par son emménagement dans le CADA, où il vit au moment de l'entretien. Suite à mes relances, nous abordons sa vie en CADA, l'organisation de sa vie quotidienne pendant les phases à la rue, ses efforts pour trouver un emploi peu après son

arrivée à Strasbourg, et la suite de sa procédure d'asile, qui s'est terminée par une décision positive de la CNDA. Touré interrompt ensuite brièvement sa narration et me demande si je comprends sa façon de s'exprimer en français. Je lui dis que oui. Il jette alors un coup d'œil sur le dictaphone en marche, lit l'heure affichée et remarque, presque étonné, que cela fait 50 minutes que nous parlons en français. C'est la preuve, pour lui, que nous pouvons nous comprendre. J'ai presque l'impression que Touré n'a jamais parlé à quelqu'un en français pendant aussi longtemps auparavant. L'entretien s'oriente ensuite vers le thème de l'apprentissage des langues. Touré me parle de sa langue maternelle et j'essaie d'aborder le sujet de sa vie en Guinée. À ce stade de l'entretien, il devient silencieux, ne racontant que brièvement le décès précoce de sa mère pour cause de maladie et sa fuite de Guinée. Vers la fin de l'entretien, je ramène la conversation sur les sujets dont Touré aime parler, comme sa vie au CADA et l'apprentissage du français.

#### 4.1.2 De la Guinée à la France

Touré est né en 1993 en Guinée-Conakry, où il grandit dans une région rurale avec sa mère. Enfant, il travaille dans les champs et va à l'école du village de façon irrégulière. Sa famille parle le soussou. Lorsque sa mère tombe gravement malade, la famille n'a pas assez d'argent pour payer ses soins hospitaliers, et elle meurt alors que Touré a environ 14 ans. Après la mort de sa mère, Touré s'installe chez son père dans la grande ville la plus proche. Il intègre un groupe politique qui participe à des manifestations contre le gouvernement. À l'époque, le président Lansana Conté est de plus en plus contesté en Guinée. Après sa mort, un gouvernement militaire est formé entre 2008 et 2010 qui réprime systématiquement toute contestation politique. Touré est extrêmement réticent à parler de sa vie en Guinée. Les fragments de son récit semblent indiquer qu'il a temporairement été incarcéré dans une prison. Après la mort de son père, dont il ne détaille pas les circonstances et qui survient lorsque Touré a 16 ans, fuir la Guinée pour échapper à une situation politique de plus en plus oppressante s'impose finalement comme la seule issue :

*« Je suis parti, parce que mon papa est décédé. Un moment, il faut sortir. Là où j'étais, il n'y a pas de lois. L'État, il fait comme il veut. C'était difficile de rester. J'étais en prison aussi. Il n'y a pas de loi, je n'ai pas de moyens. Ça va*

*pour quelqu'un qui a des moyens et des connaissances. Mais si tu n'as pas de connaissances, tu n'as pas de moyens, c'est difficile. »<sup>816</sup>*

Le récit de Touré témoigne de l'arbitraire politique auquel il se sent exposé, et il montre également à quel point il perçoit ses propres possibilités d'action comme limitées, puisqu'il se décrit par opposition à des personnes qui, contrairement à lui, disposeraient de « *moyens* » et de « *connaissances* ». Sa propre position semble se situer assez bas dans la structure du pouvoir politique et social, ce qui ouvre un parallèle avec son enfance pauvre, où l'accès aux soins médicaux ou à l'éducation ont été le privilège des autres. La fuite que Touré entreprend à 17 ans peut donc être comprise comme une tentative d'échapper à ces restrictions permanentes, dangereuses et d'élargir ses propres possibilités d'action. Comme déjà évoqué dans le troisième chapitre, la fuite représente une tentative de regagner du pouvoir d'action. Dans l'interview, Touré passe sous silence les expériences de sa fuite qui s'étale sur six ans, entre 2010 et 2016, et qui l'amène finalement en France :

*« C'était difficile sur la route pour venir. En Libye, c'était difficile, je ne veux pas parler de ça, parce que tout le monde connaît [comment c'est] en Libye, même si tu n'as pas été là-bas. »*

Les rapports d'ONG sur la situation des réfugiés en Libye, sur les itinéraires de fuite de l'hémisphère sud vers le nord, mais aussi les récits d'autres interlocuteurs donnent une idée de ce que Touré a pu vivre pendant ces six années au cours desquelles il ne parcourt non seulement plus de 3 000 km, mais traverse aussi un désert et une mer. Lamin, un autre jeune homme lui aussi originaire de Guinée-Conakry, raconte par exemple comment il quitte son pays avec un sac à dos pour le Mali. À Bamako, il travaille sur des chantiers de construction, puis se rend à Tombouctou où il vit sous le feu de « *terroristes* ». Il se dirige alors vers le nord du pays. À la frontière entre le Mali et l'Algérie, il est arrêté par des militaires, battu et torturé. En Algérie, il travaille comme « *esclave* » sur des chantiers de construction et devient, en tant qu'« *homme noir* », une cible particulière du harcèlement policier. Il traverse le désert via le Niger, courant sous une pluie de balles alors que les gardes-frontières le poursuivent. Lorsqu'il est dépouillé une fois de plus de tout son argent en Libye, il se cache à la sortie de restaurants, se nourrissant de restes qu'il racle dans les assiettes. « *Pire que les chiens* », tel est le « *sort des Noirs* » en Libye, raconte-il. La première tentative de Lamin de traverser la Méditerranée échoue lorsque le bateau est repéré et n'échappe pas à la pluie de balles des garde-côtes

---

<sup>816</sup> Pour faciliter leur lecture, les extraits d'entretien ont parfois été légèrement adaptés au langage écrit.

libyens. Les survivants sont envoyés en prison. Une fois libéré, Lamin vit caché, continue de travailler, jusqu'à ce qu'il puisse tenter une deuxième fois de traverser la mer, et cette fois-ci de parvenir à arriver en Italie.

Touré, quant à lui, reste silencieux sur ces années de voyage. En se référant à des connaissances sur la condition des réfugiés en Libye qu'il suppose être partagées, il refuse de dévoiler ses propres expériences. Les dynamiques de sa fuite restent donc invisibles à la chercheuse, même si l'approche biographique montre que les silences et les points non abordés dans les entretiens sont justement révélateurs et jouent un rôle central dans la compréhension d'une étude de cas.<sup>817</sup> Dans ce contexte, et aussi parce que ces « trous » dans les récits constituent un phénomène que j'ai rencontré assez fréquemment dans mon étude, je vais développer quelques hypothèses pour mieux comprendre le silence de Touré sur sa fuite. Une explication possible découle du contexte dans lequel l'entretien s'est déroulé. Touré m'a été présenté par sa travailleuse sociale comme étant un « *résident modèle* » du CADA. Cela pourrait avoir contribué à ce qu'il évoque avant tout sa vie dans le centre d'hébergement et qu'il tente de se présenter comme quelqu'un qui répond aux attentes des représentants des institutions. L'enfance de Touré marquée par de nombreuses privations, ses expériences de violence en Guinée et les atrocités qu'il a pu subir en Libye semblent éclipsées au moment de l'entretien par une présentation de soi centrée sur le présent, comme quelqu'un qui tente d'utiliser toutes les opportunités qui s'ouvrent à lui en France.

Une autre hypothèse découle de la brutalité même des expériences vécues par Touré (ou par d'autres interlocuteurs) qui apparaissent comme à peine exprimables et partageables, et ceci peut-être particulièrement dans une situation où je me suis adressée à lui *en tant que* réfugié. Comme évoqué au deuxième chapitre, certaines situations extrêmes sont déshumanisantes justement parce qu'elles ne peuvent pas être partagées.<sup>818</sup> Lorsque Lamin raconte par exemple avoir été traité « *pire qu'un chien* » en Libye, c'est précisément cette dimension de déni d'appartenance à une humanité commune qu'il pointe du doigt. Des représentations circulent – notamment parmi les chercheurs qui s'intéressent à la « migration forcée » – sur

---

<sup>817</sup> Cf. Blandine VEITH, « Lorsque les silences parlent dans les récits de vie : comment analyser la complexité du social ? », *L'Homme & la Société*, 2(176-177), 2010, p. 151–169.

<sup>818</sup> Cf sur le terme de « déshumanisation » Bertrand PIRET, « Déshumanisation et psychanalyse : Clinique ? Éthique ? Politique ? », 2007, <http://www.parole-sans-frontiere.org/spip.php?article167>, dernier accès : 15.10.2021.

des moments particulièrement brutaux de la fuite, par exemple sur la traversée de la Méditerranée, mais aussi sur « l'enfer en Libye ». Ces représentations sont inévitablement présentes dans les situations d'entretien, comme le montre la formulation « *tout le monde connaît en Libye* » de Touré. Paradoxalement, la prédominance de ces images ne favorise pas nécessairement le récit : elles préforment des attentes de la part de la chercheuse auxquelles certaines personnes en exil réagissent en intercalant des références générales à des moments de la fuite particulièrement médiatisés. D'une certaine manière, elles « suffisent » à la chercheuse qui attend l'indice, mais ne veut pas provoquer un approfondissement de la violence à travers l'entretien. Dans certains cas, cela peut conduire à une sorte d'accord tacite pour ne pas parler (ouvertement) de l'insupportable, bien que cette violence soit une partie indispensable de la situation narrative, comme Sophie Djigo l'observe dans sa recherche sur les migrants à Calais : « D'une certaine façon, nous sommes otages de cette histoire faite de violences : le migrant soumis à la question est sommé de livrer son récit et de se conformer aux attentes des personnes ou institutions qui l'exigent ; l'auditeur est soumis à la violence de l'écoute, dans l'impossibilité morale de s'y soustraire. »<sup>819</sup> Cependant, comme le souligne à juste titre Monica Massari, en tant que chercheur, il faut parfois simplement accepter de ne pas toujours pouvoir saisir dans le détail la narration des enquêtés. Ainsi, le silence peut également être lu comme une résistance à la demande de narration et comme une demande d'un « droit à l'opacité ».<sup>820</sup>

#### 4.1.3 « Il dit qu'on va demander l'asile »

Le récit de Touré devient plus précis lorsqu'il raconte comment, après être arrivé en Italie, il rencontre un Sénégalais qui l'emmène ensuite en France en échange d'un paiement.<sup>821</sup> Touré est déposé à la gare de Strasbourg à l'été 2016 :

« *J'ai fait mon covoiturage.*<sup>822</sup> *Je suis arrivé directement à la gare centrale. [...] Je suis rentré à Strasbourg [à l'été] 2016. En fait, quand je suis rentré,*

---

<sup>819</sup> Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 189.

<sup>820</sup> Original : « *right to opacity* ». Cf. Monica MASSARI, *Lives that do (not) matter. Doing research on migration and the spectacle of suffering and resistance across the Mediterranean*, Strasbourg, « ESA RN 35 Conference Belongings and Borders – Biographies, Mobilities, and the Politics of Migration », 2019.

<sup>821</sup> Bien que le récit de Touré n'indique pas comment la France est devenue la destination finale de sa fuite, d'autres entretiens réalisés avec des Guinéens suggèrent que les liens postcoloniaux entre la France et la Guinée-Conakry peuvent jouer un rôle à cet égard (notamment pour des raisons linguistiques).

<sup>822</sup> Sans vouloir entrer dans le débat sur les « passeurs », je note à ce point que le terme de « *covoiturage* » a beaucoup été mobilisé par mes interlocuteurs dans ce contexte.

*c'était difficile, parce qu'il faisait un peu froid et je ne suis pas habitué à avoir froid comme ça. »*

Il semble contre-intuitif que Touré associe son arrivée à Strasbourg en plein mois d'été à une sensation de froid. Cependant, l'ensemble des entretiens montre que cette association de l'arrivée avec une sensation de conditions climatiques extrêmes (qu'il s'agisse de froid ou de chaleur) est un schéma narratif fréquent. Par exemple Joëlle, une jeune femme originaire d'Albanie, décrit son arrivée à Strasbourg au printemps 2017 comme suit :

*« Quand j'arrive ici, je descends à la gare et je reste comme ça. Il fait très chaud. Et quand je suis en Albanie, je n'ai pas de problème avec le chaud. Ce jour-là, je ne peux pas respirer, je suis comme ça [fait comme si elle étouffait]. »*

En effet, plusieurs de mes interlocuteurs décrivent leur arrivée comme un événement physiquement désagréable et opposent les températures vécues aux conditions météorologiques auxquelles ils étaient habitués dans leur pays d'origine. Ces récits sont justement produits lorsque la première période dans le pays d'accueil est associée à des conditions de vie physiquement éprouvantes, comme dans le cas de Touré.

Arrivé à Strasbourg, où il ne connaît personne à l'époque, la gare s'impose comme le premier point de chute, comme pour beaucoup de mes interlocuteurs.<sup>823</sup> Il s'agit non seulement d'un refuge où l'on peut passer quelques heures, mais aussi d'un endroit où l'on peut obtenir des informations qui aident à s'orienter. Touré raconte:

*« Mais là-bas, il y a beaucoup de gens qui sont à la gare centrale. J'ai demandé, je suis venu ici, mais je ne connais personne ici. Je n'ai pas d'endroit pour dormir. Il [un monsieur guinéen] dit : 'tu viens d'arriver ?' Je dis : 'oui, je ne connais personne ici'. – 'Il faut appeler le 115, il y a des places pour dormir.' Mais ce jour-là, j'ai appelé le 115, ils ont dit : 'Non. Si tu t'enregistres d'abord<sup>824</sup>, on peut te loger, mais il faut que tu t'enregistres en avance.' J'ai dit : 'ok'. Mais c'est le monsieur qui a appelé pour moi le 115. J'ai demandé où on va, c'est un Soussou, c'est un Guinéen aussi. Il dit : 'on va demander l'asile'. Il dit qu'il allait me montrer là-bas [où demander l'asile]. Et dès qu'il m'a montré là-bas, j'ai dit : 'ok. Est-ce que demain je peux le faire ?' Il a dit : 'oui, demain tu peux le faire après le petit-déj, je vais t'accompagner là-bas.' Donc le lendemain, il m'a accompagné au CODA. Je suis allé là-bas. Et je me suis fait*

---

<sup>823</sup> Comme l'a observé aussi Pascale Jamoulle, à leur arrivée, la plupart des personnes en exil ne dispose pas d'un « réseau protecteur ». Cf. Pascale JAMOULLE, *op. cit.*, 2013, p. 61.

<sup>824</sup> Théoriquement, l'hébergement par le SIAO se fait dans le cadre de l'accueil « inconditionnel ». Toutefois, comme l'a révélé le matériel empirique, certaines catégories de personnes sont en raison de leur statut de plus en plus exclues de ce dispositif.

*enregistrer pour demander [l'asile]. Il faut aller à la préfecture. Donc, je suis allé à la préfecture. La préfecture m'a donné un mois. Ils m'ont dit : 'il faut appeler le 115 pour dormir. On n'a pas de place pour dormir.' »*

Comme l'indique l'extrait d'entretien, la première question urgente de Touré est de savoir où passer la nuit. À la gare, il rencontre « un Soussou », un homme avec qui il partage non seulement une ethnie, mais surtout une langue commune. Touré, qui a fréquenté l'école en Guinée de façon irrégulière, comprend un peu le français à l'époque, mais le parle à peine. Les conseils de cet homme, qui (comme on peut le supposer) a une expérience personnelle du système d'asile français, orientent la suite de l'action de Touré. Le jour de son arrivée, il apprend qu'il existe un numéro de téléphone qui permet de trouver un endroit où dormir, mais que cela ne fonctionne pas toujours. Par ailleurs, suite au conseil du compatriote, l'option de demander l'asile s'ouvre à Touré. Il n'est pas possible de reconstituer avec certitude le moment où il prend connaissance de cette procédure. Toutefois, la formulation « *il dit, on va demander l'asile* » suggère que Touré n'avait pas conscience qu'il existe un droit d'asile auquel il pourrait prétendre sur la base des violences vécues. En effet, la plupart de mes interlocuteurs ne trouvent des informations sur les procédures d'asile qu'au cours de leur voyage en Europe.

Dans le récit de Touré, l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » figure comme un processus chaotique. Touré ne comprend guère les contextes institutionnels dans lesquels il évolue. Il adhère au plan de son compatriote qu'il faut désormais « *demandeur l'asile* », ce qui, du point de vue de Touré, semble être une condition pour obtenir l'accès aux places d'hébergement via le numéro d'urgence 115. Toujours avec l'aide de son compatriote, Touré se hisse ensuite d'une étape institutionnelle à l'autre, bien qu'il rencontre à plusieurs reprises des problèmes à résoudre. Son compatriote l'accompagne à la PADA, à l'époque encore appelée CODA à Strasbourg. Celle-ci est chargée du premier enregistrement des personnes demandant l'asile (comme décrit dans le troisième chapitre). Touré et son compatriote trouvent la structure fermée et y retournent le jour suivant. Nombre de mes interlocuteurs en France soulèvent le fait qu'ils ont dans un premier temps trouvé la PADA inaccessible. Touré s'enregistre donc à la PADA le lendemain. Si l'on tient compte des procédures institutionnelles, il se rend sans doute à son rendez-vous au GUDA quelques jours plus tard, qui figure comme « *préfecture* » dans son récit. La « *préfecture* », qui apparaît comme un puissant acteur personnifié du récit, capable de « distribuer » du temps en France, « *donne* »

alors « *un mois* » à Touré (il sous-entend ici l’attestation de demande d’asile). Cependant, « *la préfecture* » (cela concerne l’OFII, d’un point de vue institutionnel) ne résout pas son problème le plus pressant, à savoir trouver un endroit où dormir. Touré n’aborde pas lors de l’entretien la question de l’officialisation du dépôt de sa demande d’asile par l’envoi du « dossier OFPRA ».

\*\*\*

Pour résumer, on peut retenir que Touré présente son enfance et sa jeunesse en Guinée comme une phase de vie marquée par la pauvreté et les deuils, dans un régime qui ne tolère pas l’opposition politique. Dans ce contexte, le départ de son pays peut être interprété comme une tentative de sortir d’une position de marginalisation sociale et d’oppression politique. Touré revendique le droit dans l’interview de ne pas détailler le déroulement de sa fuite, mais laisse entrevoir qu’il a vécu des situations de violence extrême, impossibles à partager. Le récit de son arrivée en France est marqué par ses efforts infructueux pour trouver un endroit où dormir. Son entrée dans la catégorie de « demandeur d’asile » apparaît comme un processus chaotique, initié et accompagné par un compatriote, qui s’est finalisé quelques jours après son arrivée à Strasbourg. Face à l’urgence de trouver un endroit pour dormir, le dépôt d’une demande d’asile n’est toutefois pas l’objet principal de sa narration.

## 4.2 Ibrahim – La recherche de l’arrivée

### 4.2.1 Relation d’enquête et contexte de l’entretien

Je fais la connaissance d’Ibrahim au printemps 2017 avant même le début du projet de thèse. Il fait partie d’un groupe d’hommes soudanais (en demande d’asile) à qui je donne des cours de français, et que je rencontre également en dehors de ce cadre. Ibrahim fait partie des personnes qui viennent régulièrement au cours. Il fait des progrès linguistiques très rapides et il est évident qu’il passe une grande partie de son temps à apprendre le français. Contrairement à d’autres personnes du groupe qui cherchent un contact plus étroit, Ibrahim est plutôt réservé. Je suis avec une certaine distance comment il obtient le statut de « réfugié » et trouve son premier emploi en France. Alors qu’Ibrahim a déjà cessé de venir à mon cours de français, nous nous rendons ensemble à une sorte de « café des langues », où

des habitants de Strasbourg de toutes origines se réunissent pour parler en français. Ce « café des langues » a été identifié dans le projet *Migreval* comme un lieu de recrutement d'interviewés potentiels. Lors d'une des sessions, je présente le projet de recherche et Ibrahim me propose de réaliser un entretien avec lui. Depuis lors, une relation plus amicale se développe entre lui et moi. Nous commençons à nous inviter de temps en temps, à aller au cinéma ou à dîner ensemble, parfois avec d'autres amis.

Au moment de l'entretien biographique qui a lieu dans un café en avril 2018, Ibrahim a 24 ans. Il travaille dans une entreprise d'insertion dans le domaine de l'entretien des espaces verts et continue à apprendre le français en parallèle. Il est en plein déménagement d'un hébergement spécifique pour « demandeurs d'asile » vers un logement social. Après l'entretien, il me montre des photos de son nouvel appartement, qu'il rénove avec l'aide d'une connaissance. Ibrahim est en France depuis environ deux ans à ce moment-là. Il a quitté le Soudan à l'âge de 20 ans en 2014.

Nous menons l'entretien en français, langue qu'Ibrahim parle déjà couramment à l'époque. Lorsque je lui propose de me raconter son histoire de vie, Ibrahim me demande d'abord de lui poser des questions précises, puis il commence finalement à raconter à partir du « *jour où [il est] arrivé en France* ». Dans cette première narration assez longue, Ibrahim détaille comment, à travers un séjour dans le camp de Calais, il arrive finalement à Strasbourg. Les thèmes dominants par la suite sont la procédure de Dublin qu'il doit endurer avant de pouvoir déposer une demande d'asile et les expériences négatives qu'il vit dans le centre où il est hébergé. Il conclut cette première narration par son déménagement au sein du dispositif d'hébergement, déménagement auquel Ibrahim associe une amélioration de sa situation. Suite à une relance, il approfondit les thèmes déjà abordés, puis il en vient à parler de sa langue maternelle, de l'apprentissage des langues en général et de sa vie au Soudan. Ibrahim évoque son enfance et ses années d'école, sa famille et des attaques contre son village. Il raconte comment il quitte le Soudan et atteint finalement l'Italie en passant par la Libye. Après la fin officielle de l'entretien, nous restons un moment au café et discutons principalement de son déménagement et de son travail dans l'entreprise d'insertion.

#### 4.2.2 Du Soudan à la France

Ibrahim est né au Soudan en 1992. Il est le premier enfant de ses parents. La famille (Ibrahim a un frère et une sœur) vit dans une zone rurale de la région du Darfour, où couve à partir de 2003 une guerre entre les groupes indépendantistes et le gouvernement soudanais. Dans ce cadre, le régime d'Omar el-Béchet est accusé de graves violations des droits de l'homme. Dans l'interview, Ibrahim met l'accent sur le sentiment d'appartenance de sa famille à son ethnie et sa langue africaine (par opposition à l'appartenance et à la langue arabe<sup>825</sup>). Le récit de son enfance et de son adolescence est dominé par le thème de la scolarisation ainsi que par la figure de son père. Ibrahim raconte comment son père, les jours où la guerre se manifeste sous la forme de coups de feu à proximité, accompagne le groupe d'enfants du village à l'école, éloignée d'une marche à pied de trois heures. Quand Ibrahim n'est pas à l'école, il aide son père dans les travaux agricoles et l'accompagne chaque fois qu'il le peut lorsque ce dernier se rend dans les villages environnants pour gagner de l'argent supplémentaire en réparant des appareils électroniques. Ibrahim raconte ces moments passés seul avec son père comme un temps privilégié où tous deux échangent sur des sujets tabous, comme la politique.

C'est à l'école qu'Ibrahim apprend l'arabe. Il se décrit comme un élève assidu qui, en tant que meilleur élève de sa classe, est régulièrement exempté des frais de scolarité. Il regrette le fait d'avoir dû interrompre sa scolarité peu avant l'obtention de son diplôme, à cause de la guerre :

*« Quand j'ai arrêté, ce n'est pas du tout ce que je voulais [...]. Parce que jusqu'à maintenant, quand je reste tout seul, je me souviens des jours où j'ai fait des cours. De temps en temps, je reste même jusqu'à minuit, jusqu'à trois heures du matin pour faire les devoirs. Je ne dors même pas. Si j'ai des examens, je ne dors même pas. Je fais ça pour avoir des bons résultats et après, je n'arrivais même pas à finir. »*

L'abandon de l'école apparaît non seulement comme la première rupture avec la « vie habituelle » au sens de Claudio Bolzman, mais aussi comme un événement biographique majeur qui structure fortement la perspective actuelle d'Ibrahim au moment de l'entretien (je reviendrai sur cet aspect dans les prochains chapitres). Ibrahim ne détaille pas dans l'entretien ce qui se passe après l'abandon de l'école et ce qui le conduit finalement à fuir le Soudan. Il

---

<sup>825</sup> L'arabe, qui est l'unique langue officielle du Soudan, n'est pourtant que la langue maternelle d'environ la moitié de la population. Cf. Catherine MILLER, « Langues et intégration nationale au Soudan », *Politique africaine*, 23, 1986, p. 29-41.

laisse sous-entendre qu'il a été incarcéré en raison des activités politiques de son père. L'événement qui déclenche finalement la fuite semble s'être produit « *le jour où le gouvernement est venu* », quand le village de la famille est brûlé par des troupes du gouvernement, des habitants du village assassinés. À ce moment (tel que l'a fait Touré) Ibrahim réclame son droit au silence dans l'entretien :

*« Avant de partir du Soudan, ça, il y a des choses qui se sont passées que franchement, excuse-moi, je ne veux pas en parler, parce que pour moi, ce sont des choses personnelles. Et ce n'est pas parce que je ne veux pas raconter. Si je raconte, ça me rend triste. Ce n'est pas la peine de le raconter. »*

Ibrahim indique que lui et les membres de sa famille quittent le village dans des directions différentes dans un contexte de flambée de violence aiguë : sa mère avec son frère et sa sœur, son père seul de son côté, et Ibrahim seul aussi. Pour Ibrahim, un retour au village semble impossible, cela serait dangereux pour lui et sa famille, d'autant qu'il a été en prison. La fuite devient la seule option. Ibrahim raconte qu'en chemin, il s'arrête chez un cousin qui lui donne de l'argent. « *J'étais seul, seul* », répète-t-il sans cesse à ce moment du récit. Il ne sait pas où aller, il sait seulement qu'il n'y a plus de retour en arrière possible. La perte de place dans le monde décrite dans la littérature sur l'exil<sup>826</sup> devient à ce moment-là l'expérience d'Ibrahim. Il perd la légitimité de sa présence et désormais, il s'agit de rester discret.

Le cas d'Ibrahim illustre comment l'urgence de la fuite (au sens de « *escape* ») se transforme en une « dynamique de fuite » (au sens de « *flight* ») ouverte et indéterminée dans le temps et dans l'espace. Ibrahim fuit d'abord en Libye, mais la situation y est également très difficile :

*« Ça ne change pas beaucoup par rapport au Soudan. Il y avait la guerre encore en Libye. Donc c'est compliqué de rester. En plus, on était comme... à peu près comme ce qui se passe au Soudan. On va travailler. Si tu ne travailles pas, tu ne peux pas vivre. Il y a des gens qui sont... qui ont travaillé, mais c'est un travail à peu près gratuit. Tu travailles, mais tu n'as pas d'argent. Tu travailles 20 heures sur 24. Il te reste juste quatre heures par jour où il n'y a pas de travail. Il te reste peut-être 100€ par mois, ça ne suffira pas pour faire des courses et tout ça. »*

Comme d'autres interlocuteurs, Ibrahim insiste sur le caractère dangereux du quotidien en Libye, sur l'accès difficile aux biens de première nécessité, et sur l'exploitation au travail. La Libye, initialement un lieu de refuge, lui apparaît au fil du temps de moins en moins comme

---

<sup>826</sup> Cf. par exemple Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22 ou Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

un endroit où une vie est possible qui ne soit pas uniquement marquée par la lutte pour la survie. En Libye, le projet d'Ibrahim de fuir plus loin vers l'Europe émerge. Pour cela, il passe un pacte avec son employeur : en échange de la mise à disposition de sa main d'œuvre pendant une année, il lui paie un « *billet pour l'Europe* » :

*« Il a dit : 'Si tu veux, je t'envoie en Europe. Tu vas travailler pour moi pendant un an. Je te paie le ticket.' J'ai dit : 'ok, je suis d'accord.' [...] J'ai travaillé. Après, il m'a envoyé. Un an et demi. Il a dit un an, mais ça a duré un an et demi, parce qu'il ne paie pas et en plus il y a beaucoup plus de temps. Mais après tout ça, je suis content, parce que je suis parti. Il ne m'a pas tué. Il ne m'a pas fait beaucoup de mal. J'ai eu mal, mais pas vraiment. Tu peux faire ça, si tu veux partir de lui. Parce que si tu restes là-bas, ça va mal se terminer. On ne sait pas, comment ça se termine. Et il m'a payé, je suis parti et j'ai passé presque un mois dans un – après lui, j'ai passé un mois dans une prison avec des personnes pour venir ici, dans une petite chambre. On est resté [dans la prison] et de temps en temps, on mange, on ne mange pas. Mais ça va. Ça, ce n'est pas un problème. On est resté et après, on est parti. On a traversé [la mer], on est arrivé en Italie. Ça a duré trois jours, trois jours dans un bateau, un petit bateau. C'était trois jours. Dans le petit bateau, c'était un jour, une seule nuit. [...] Ce n'était pas facile, mais bon, on avait vu plus difficile que ça. Ce n'est pas – il n'y a rien de plus difficile que de voir quelqu'un qui est mort devant toi. Il n'y a rien de plus difficile que ça. Voilà, mais après, ça va. Ça s'est très bien passé. Jusqu'à maintenant, je peux dire que ça s'est très bien passé, parce que je suis encore en vie après tout ce qui m'est arrivé. Franchement. »*

Ibrahim échappe vivant aux conditions de travail proches de l'esclavage en Libye et il survit également à la traversée de la Méditerranée en bateau. La possibilité de la mort apparaît comme un compagnon permanent, aussi face à la mort des autres. « [M]ourir en route est un élément constitutif de la condition de candidat à l'émigration et à l'immigration », écrit Smaïn Laacher dans ses réflexions sur une « sociologie de l'exil ». <sup>827</sup> Paradoxalement, pour sortir de cette situation entre la vie et la mort, il faut accepter d'autres risques potentiellement mortels. En d'autres termes, la tentative d'échapper à une mort éventuelle constitue une entreprise potentiellement mortelle. Ibrahim souligne à plusieurs reprises la dimension collective de cette expérience : il évoque les personnes avec lesquelles il a été emprisonné en Libye, avec lesquelles il a traversé la mer comme un « *on* », un « *nous* ». L'arrivée en Italie joue alors un rôle particulier (comme pour beaucoup de mes interlocuteurs), parce qu'elle signifie la fin du

---

<sup>827</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 103.

flottement entre la vie et la mort. L'arrivée en Europe – dans le cas d'Ibrahim, un an et demi après son départ du Soudan – signifie la vie, même si ce n'est pas encore la fin de l'incertitude.

#### 4.2.3 « *Je cherchais comment arriver* »

Pour beaucoup de mes interlocuteurs, y compris Ibrahim, la question de savoir dans quel pays européen ils peuvent s'installer ne devient pertinente qu'une fois arrivé en Europe. Bien que l'arrivée en Europe figure dans les récits comme une étape importante, elle ne signifie pas encore la fin de la fuite. L'entrée « illégale » des personnes en exil dans l'Union européenne implique que leur existence n'est pas officiellement reconnue et que leur mobilité à travers l'Europe ne peut se faire que dans le secret, notamment eu égard au règlement Dublin. Comme Ibrahim et Saddam (un autre interlocuteur soudanais), me l'expliquent lors d'une conversation informelle, une fois en Italie s'impose d'abord pour beaucoup une migration vers le nord, étant donné le « sans-abrisme »<sup>828</sup> ostensible de nombreuses personnes réfugiées là-bas. Comme le formule Sophie Djigo à partir de l'exemple des migrants à Calais, arrive le moment où les personnes comprennent qu'« elles ne sont pas les bienvenues » en Europe.<sup>829</sup> Après avoir passé deux jours dans un camp dans le sud de l'Italie, Ibrahim rejoint un groupe de Soudanais qui se dirigent vers la France. Depuis le nord de l'Italie, ils effectuent la traversée extrêmement difficile des contreforts des Alpes jusqu'en France, via la vallée de la Roya.<sup>830</sup> Lors d'une conversation informelle, Abdel, un jeune homme originaire du Tchad, me raconte comment des coups de feu ont retenti alors qu'il tentait de franchir cette frontière intra-européenne.

Alors que pour certains de mes interlocuteurs, la question de savoir s'ils vont poursuivre leur voyage vers un autre pays n'est pas encore tranchée à ce moment-là, Ibrahim dit qu'il est tellement épuisé à son arrivée en France qu'il décide de rester dans ce pays. Le fait que le facteur de l'épuisement mette fin à la poursuite de la fuite à travers l'Europe est un phénomène récurrent. Après les « épreuves »<sup>831</sup> de la fuite, il arrive un moment où il s'agit

---

<sup>828</sup> Cf. Christophe BLANCHARD, *op. cit.*, 2019.

<sup>829</sup> Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 62.

<sup>830</sup> Il s'agit là de la frontière franco-italienne, l'une des frontières surveillées à l'intérieur de l'Union Européenne. Cf. Luca GILIBERTI, « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant·e·s dans la Vallée de la Roya », *Mouvements*, 93(1), 2018, p. 149.

<sup>831</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

« *simplement d'arriver quelque part* », comme le dit Karl, un jeune homme originaire d'Afghanistan qui a été déposé par un passeur dans une grande ville allemande à l'été 2015 :

*« En fait, si j'avais voulu, je serais allé dans un pays où l'on parle anglais, parce que je pouvais parler anglais. Mais je n'avais pas le choix. Et pour moi, peu importe le pays, il suffisait d'arriver quelque part – parce que tout cela était beaucoup [trop] pour moi. C'était vraiment beaucoup. Et je n'avais pas envie d'attendre, d'être mort de faim encore pendant une semaine ou deux, jusqu'à ce que j'aie dans le pays souhaité. Je n'avais pas de destination parce que finalement, peu importe l'endroit où j'allais aller. »*

Dans la situation d'épuisement physique complet, la dimension d'action à plus long terme passe au second plan. Mais dans le cas d'Ibrahim, il devient clair que « *simplement arriver* » en France n'a rien d'automatique :

*« Après, je suis entré et je savais que j'allais rester en France. Mais je ne connais personne, je ne parle pas français. Je parle un petit peu anglais et ça m'a aidé un petit peu. J'ai cherché ce que je veux, peut-être, j'ai cherché comment je peux aller à Paris ou comment je peux aller à Calais. Ce n'était pas exactement l'idée d'aller à Calais, mais je cherchais. Je n'ai pas trouvé de camp de réfugiés ou quelqu'un que je connaissais pour rester avec lui, de demander l'asile pour faire quelque chose. »*

La question qui se pose essentiellement pour Ibrahim est de savoir comment lui, qui a fui clandestinement à travers la Libye, la Méditerranée et l'Italie jusqu'en France, peut désormais être officiellement reconnu comme étant présent en France, comment il peut passer de la situation du « migrant non-documenté » à la perspective d'un séjour à plus long terme. Cette recherche d'une possibilité « d'arriver »<sup>832</sup> en France joue un rôle dominant dans l'entretien. Ibrahim raconte comment, après avoir traversé les montagnes, il prend d'abord le train jusqu'à Marseille, y passe une journée à la gare, et, lorsqu'aucune autre option d'action ne se présente, continue jusqu'à Paris, la seule ville française dont il connaissait déjà le nom au Soudan. Là, il erre d'abord dans la gare de Lyon, incapable de trouver la sortie, et se tourne finalement vers un groupe de Soudanais vendant des mouchoirs :

*« Je leur ai demandé : 'Comment ça marche ? Comment ça fonctionne ? Qu'est-ce que vous faites là ?' J'ai demandé si je peux demander l'asile, si ça fonctionne bien ou pas. Parce que je ne les connais pas, mais peut-être, on se connaît parce qu'on vient du même pays. On parle la même langue et eux, ils sont là avant moi, donc c'est normal que je puisse leur demander. »*

---

<sup>832</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

Comme c'était aussi le cas pour Touré, des compatriotes identifiés dans la sphère publique apparaissent comme la seule source d'accès à l'information possible dans l'environnement étranger, dans lequel Ibrahim se perçoit comme un intrus clandestin. Il est conscient de la fragilité de sa situation sans résidence légale et se comporte avec prudence. Il n'y a pas d'autre choix que de croire ces « *personnes de bonne foi* », comme Med, un interlocuteur originaire du Tchad, nomme ces personnes à la fois étrangères et familières. Ibrahim suit le conseil de ces hommes de se rendre à la Porte de la Chapelle, l'un des quartiers de Paris où de nouveaux camps de réfugiés informels se forment constamment. Une fois sur place, il dort deux nuits dans la rue avant de rejoindre un autre groupe de Soudanais pour se rendre au camp de réfugiés de Calais.

Dans le récit d'Ibrahim, on peut voir comment de nouveaux plans émergent de ces interactions et orientent ses actions futures. Comme pendant la fuite, après l'arrivée en France, de nouveaux groupes se forment encore et encore, dans lesquels les personnes en exil deviennent temporairement des « *compagnons de voyage* » partageant un objectif commun. Il est intéressant d'observer comment Ibrahim passe, à ces moments de la narration, du pronom personnel « *je* » au « *on* » ou « *nous* », puis revient plus tard au « *je* » :

*« Alors comment on mange, ou comment on dort, ça, on ne le calcule pas, parce que tu peux dormir n'importe où, tu peux manger – manger, ça ce n'est pas important, parce qu'on trouve des gens qui ont quelque chose à manger et on mange. Je suis resté plus qu'un jour ou deux jours sans manger, mais ça ne pose pas de problème, parce que c'est normal. Comme je fais le ramadan, c'est normal qu'on ne mange pas. Et après, le plus important, c'est de trouver un train pour arriver à Calais. [...] Ils [les policiers] pensent que nous, on va à Calais pour partir en Angleterre. Mais pour moi, le but ce n'était pas de partir en Angleterre, parce que – mais quand tu dis ça, ils ne te croient pas, parce que tout le monde là-bas voulait partir en Angleterre. »*

Ibrahim raconte que pour ne pas être interpellé par la police (qui a la réputation de contrôler les trains directs entre Paris et Calais), le groupe se rend à Calais par des détours. Cela illustre de manière frappante un paradoxe auquel est soumis Ibrahim dans sa recherche d'un moyen « d'arriver » en France en tant que « *migrant non-documenté* ». En effet, si son arrivée implique, d'une part, la recherche d'une reconnaissance officielle de sa présence en France, d'autre part, ses actions sont façonnées par sa position de « *clandestin* », étant parfaitement conscient de l'illégitimité de sa présence et de sa mobilité à travers la France. Ainsi, il est nécessaire d'éviter un affrontement avec la police, qui figure dans le récit comme un puissant

adversaire (« *ils* ») du groupe (« *nous* ») et dont il faut anticiper les préjugés et s'adapter à ces derniers (par exemple que tous les migrants veulent aller en Angleterre). À ce stade, Ibrahim est probablement encore à la recherche d'informations sur la procédure d'asile, qui apparaît depuis son arrivée en France comme une possibilité marquée par l'incertitude.

Les passages par le camp de Calais figurent dans les récits de certains de mes interlocuteurs comme une occasion de se reposer un peu des efforts du voyage. Le camp apparaît alors comme un lieu de refuge où des associations (bienveillantes) prennent en charge les besoins primaires, où il y a des restaurants et des petits commerces, et où des moments de convivialité sont possibles. Cette dimension de l'invention d'une « hospitalité » (par le bas), est discutée dans la littérature existante.<sup>833, 834</sup> Ibrahim, lui aussi, souligne qu'il retrouve à Calais d'anciens compagnons de son séjour en Libye. Mais ensuite, contrairement à d'autres interlocuteurs, il insiste surtout sur le caractère épuisant de la vie quotidienne dans le camp : elle apparaît comme structurée par l'attente dans des queues pour avoir la possibilité de satisfaire des besoins primaires, comme prendre une douche, un petit-déjeuner, laver des vêtements ou recharger son téléphone :

*« Ce qui se passait pendant un mois et demi, c'est que je suis resté pour savoir comment ça marche, si je peux rester à Calais ou si je vais partir dans une autre ville. Mais pour moi, je ne connais pas du tout où je vais, mais je peux aller n'importe où. [...] Mais [à Calais], si je n'arrive pas à prendre une douche – au moins une douche. Ça dure deux minutes. Si tu rentres dans la douche, il y a deux minutes, après si tu n'as pas enlevé ton savon, si tu n'as pas pris de douche, tu n'as pas pris de douche, il n'y a pas d'eau, ça coule plus. Après, tu vas sortir avec ton savon, aller te démerder. Ils s'en foutent, ils ne te parlent même pas. Et après, tout ça. Et s'ils te parlent, tu ne peux pas leur parler, parce que tu ne parles pas la langue. Tu ne peux même pas leur dire : 's'il te plaît, laisse-moi, je n'ai pas encore fini'. C'est compliqué de leur dire, c'est compliqué de leur demander. »*

La recherche d'Ibrahim d'un lieu d'arrivée à travers la France ne s'achève pas non plus dans le camp de Calais. Ici aussi, il ne peut pas échapper au provisoire constant, à la focalisation exclusive sur les activités quotidiennes, rendant impossible la planification concrète d'un avenir. C'est comme si Ibrahim était « coincé » dans le présent. L'expérience d'Ibrahim à Calais

---

<sup>833</sup> Cf. par exemple Geremia COMETTI, « La quotidianità dei migranti sudanesi nella Giungla di Calais. Uno sguardo etnografico », dans Lorenzo NAVONE, (dir.), *Confini, mobilità e migrazioni. Una cartografia dello spazio europeo*, Milan, Agenzia X & Mimesis Edizioni, 2020, p. 127–152.

<sup>834</sup> Cf. par exemple Michel AGIER, « Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville », *Le sujet dans la cité*, 2(7), 2016, p. 21–31.

fait écho à la caractérisation par Michel Agier des camps comme « zones d'attentes » pour des « personnes en instance ». Selon lui, ce sont des lieux où le « mode de vie devient transitoire », où sont hébergées des personnes qui sont doublement sans place : après avoir perdu leur place dans leur pays d'origine, une « place [paraît comme] introuvable au pays sans hospitalité ». <sup>835</sup>

Lorsqu'Ibrahim entend parler dans le camp de la possibilité d'être transféré dans une autre ville française, il y voit une chance de faire un pas vers l'avenir. Comme indiqué dans le troisième chapitre, dans le contexte de la fermeture du camp prévue par le gouvernement en 2016, l'OFII y a installé des antennes pour encourager les habitants du camp à déposer une demande d'asile et à être redéployés dans des structures d'hébergement à travers la France. Ibrahim s'inscrit donc sur une liste de l'OFII et, trois semaines plus tard, il monte dans un bus qui emmène un groupe d'habitants du camp dans la ville de Strasbourg :

*« Quand je suis monté dans le bus, ils m'ont donné un ticket où est marqué Strasbourg dessus. Là, je savais que c'était Strasbourg, mais je ne connaissais pas, c'est quoi Strasbourg, parce que je ne connais même pas. Après, j'ai mis sur le smartphone, avec le GPS, après j'ai trouvé où c'était. Mais je ne sais pas ce qu'il y a dedans, qui vit dans cette ville. Mais je me suis dit, peut-être ça sera une bonne idée de sortir, parce qu'après, on verra ce qu'elle nous cache cette ville. »*

Dans ce contexte spécifique où l'État français tente de « vider » le camp de Calais, celui-ci a alors pu être utilisé comme un « point d'entrée privilégié dans le système d'asile français », comme le formule Yasmine Bouagga. <sup>836</sup> D'autres interviewés qui ont vécu une redistribution des camps de réfugiés parisiens vers Strasbourg insistent davantage qu'Ibrahim sur le caractère coercitif de cette mesure. La redistribution peut être considérée comme un retour en arrière imposé, surtout quand le transfert n'est pas vécu comme volontaire mais comme contraint, et quand les personnes avaient pour projet de rester à Paris, perçue comme une ville offrant de nombreuses possibilités d'avenir. Ce n'est pas le cas d'Ibrahim qui voit dans le transfert une opportunité d'avancer dans ses démarches pour enfin « arriver » <sup>837</sup> en France, même s'il exprime aussi l'incertitude liée au transfert. Comme je le montrerai en détail dans

---

<sup>835</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 59.

<sup>836</sup> Yasmine BOUAGGA, « Politiques de l'urgence et bricolages humanitaires. Genèse des « centres d'accueil et d'orientation » dans la crise calaisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2-3), 2020, p. 29–51, p. 43.

<sup>837</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

le cinquième chapitre, Ibrahim évaluera rétrospectivement cette redistribution à Strasbourg comme un « *turning point* »<sup>838</sup> positif. Il semble que la manière dont les mesures politiques sont vécues dépend en grande partie de si elles sont jugées plutôt conformes ou divergentes par rapport aux projets des personnes en exil.

Une fois arrivé à Strasbourg, Ibrahim est hébergé dans un Centre d'accueil et d'orientation (CAO). Comme évoqué dans le troisième chapitre, ce dispositif d'hébergement a été créé par le gouvernement français spécifiquement pour l'accueil des migrants à redistribuer à partir du camp de Calais. D'une part, cette installation confirme officiellement l'entrée d'Ibrahim dans le système d'accueil français deux mois après son entrée en France. D'autre part, comme je le développerai dans le cinquième chapitre, la lutte d'Ibrahim pour « arriver » en France ne s'arrête pas là : lorsqu'il tente de déposer sa demande d'asile, il est placé dans une « procédure Dublin ».

\*\*\*

Le récit d'Ibrahim porte les marques de la guerre au Darfour qui l'arrache à sa « vie habituelle »<sup>839</sup> au sens de Claudio Bolzman, en l'obligeant à abandonner l'école, et en le séparant de sa famille. La fuite du Soudan semblait être la seule issue. Elle s'étend ensuite, compte tenu de la situation menaçante en Libye, à l'Europe, et là, via l'Italie, à la France. Les premières expériences d'Ibrahim en France sont marquées par sa quête d'« arriver », c'est-à-dire d'échapper à la logique de fuite et la situation de « clandestinité » et de trouver un moyen de rester. Dans ce contexte, la demande d'asile émerge de plus en plus comme une option, même si le contact avec les acteurs institutionnels (notamment avec la police) est perçu par Ibrahim aussi comme un risque. Lors de son itinéraire jusqu'à Strasbourg qui le fait passer par Marseille, Paris et Calais, Ibrahim n'entre que très tardivement en contact avec les possibilités d'arrivée institutionnelles. Il utilise alors l'offre de redistribution de l'OFII dans le camp de Calais comme un moyen de consolider son arrivée deux mois après son entrée en France, même s'il ne s'agit pas dans son cas d'une entrée directe dans la catégorie administrative de « demandeur d'asile » (comme je le montrerai plus loin).

---

<sup>838</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>839</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 45.

## 4.3 Farid – L'impossible retour en Libye

### 4.3.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien

Je rencontre Farid au printemps 2018 dans le cadre d'un des « cafés de langues » que je fréquentais régulièrement afin de recruter des interlocuteurs pour le projet de recherche *Migreval*. J'y présentais brièvement le projet de recherche, en expliquant qu'il s'intéresse aux expériences que font les personnes immigrées à Strasbourg face à diverses mesures des politiques publiques. À l'une de ces occasions, Farid prend contact avec moi. Il se présente comme étant « *Franco-Libyen* » et comme ayant lui-même une expérience professionnelle dans l'enseignement du français comme langue étrangère (FLE). J'ai l'impression qu'il m'approche également, parce que je lui semblais être une « personne-ressource » potentiellement intéressante en raison de mon profil franco-allemand et de mon travail à l'université. Après l'entretien biographique que je mène avec Farid quelques jours plus tard, nous restons en contact par téléphone et par les réseaux sociaux, d'abord parce que Farid me demande de lui transmettre les noms d'associations actives dans le secteur de l'enseignement du FLE à Strasbourg, et plus généralement pour nous donner de temps à autre des nouvelles. Farid me contacte également quelques fois pour des demandes spécifiques, par exemple pour la traduction d'annonces vente pour divers articles de l'allemand vers le français.

Au moment de l'entretien, au printemps 2018, Farid a 30 ans. Il vit seul dans un appartement à Strasbourg et travaille comme installateur dans les télécommunications. Il est alors en France de façon permanente depuis quatre ans. Ayant déjà vécu entre la France et la Libye pendant ses études, il a demandé l'asile en France lorsque la guerre civile libyenne a de nouveau éclaté en 2014. Deux ans plus tard, Farid a obtenu le statut de « réfugié ». Quelques mois avant l'entretien, il a obtenu la nationalité française.

Pour l'entretien biographique, nous nous retrouvons dans un café. Nous discutons d'abord de l'apprentissage des langues étrangères, et Farid me confirme qu'il est à la recherche d'opportunités pour reprendre une activité dans le secteur du FLE. Pour mener l'entretien officiel, à la demande de Farid, nous quittons le café et nous nous posons à l'extérieur, dans un endroit plutôt isolé, sur des marches descendant vers un canal. Farid semble maintenant plus hésitant et pose des questions détaillées sur les méthodes d'anonymisation de l'entretien et sur l'accès de personnes tiers à ce dernier. Nous convenons que je peux enregistrer

l'entretien, mais que je ne le partagerai pas avec les membres du projet *Migreval*. L'entretien se déroule en français, langue que Farid parle parfaitement.

Lorsque je lui demande de me raconter comment ça s'est passé pour lui quand il est arrivé en France, Farid répond par un premier récit relativement long. Il raconte comment, au moment de la reprise de la guerre civile libyenne en 2014, il vient d'arriver une nouvelle fois en France dans le cadre d'une formation FLE, et qu'il ne peut donc pas retourner en Libye comme initialement prévu. Dans ce contexte, il introduit sa famille, présente le contexte géopolitique de la guerre en Libye, et décrit ses études de FLE, dont une partie a été effectuée en France. Il raconte ensuite comment, après avoir lutté contre lui-même, il demande l'asile à Strasbourg, puis conclut ce premier récit par le moment où il obtient le statut de « réfugié » après une attente de deux ans. Sur ma demande, nous abordons ensuite le sujet des conditions de vie difficiles pendant la procédure d'asile, les études de Farid en France et en Libye, sa famille en Libye et son emploi comme installateur en télécommunications. À plusieurs reprises, Farid oriente la conversation sur ses conditions de vie pendant la procédure d'asile, le thème dominant de l'entretien. Vers la fin de l'interview, je ramène la conversation sur le thème de l'apprentissage des langues, qui a émergé comme un thème positif et partagé entre nous. Lorsque Farid remarque à la fin de l'entretien avec inquiétude qu'il n'a jamais raconté autant de choses sur sa vie à quelqu'un, que je saurais maintenant « *tout sur lui* », je lui assure une fois de plus que les données de l'entretien seront traitées de manière confidentielle.

#### 4.3.2 Être « piégé » en France

Farid est né en Libye en 1985. Il a trois frères et sœurs plus âgés, et trois frères et sœurs plus jeunes que lui. Farid décrit sa famille comme étant assez aisée. Il souligne, par exemple, qu'il grandit dans une maison (située dans une grande ville) qu'on appellerait une « *villa* » en Europe et il évoque l'importance que sa famille accorde aux études. Il décrit son père, ayant travaillé comme professeur dans le domaine de la formation professionnelle, comme un « *homme très cultivé* » et souligne que sa mère, femme au foyer, sait lire. Tous ses frères et sœurs ont appris de « *bons métiers* » (comme celui d'enseignant). Dans le récit sur son enfance, Farid se concentre principalement sur son parcours scolaire et explique en détail comment il se met à étudier la langue française après avoir obtenu son baccalauréat :

*« Donc j'ai mon voisin qui voulait s'inscrire en anglais et donc en fait, il voulait s'inscrire en anglais, mais il n'a pas trouvé. Il m'a dit : 'Ecoute Farid, on va voir en fait la fac d'économie.' On n'a pas trouvé. Après, il dit : 'Ecoute, apparemment, il y a un département de français, on va essayer.' Je lui dis : 'On essaie.' Donc on a essayé et puis, comme je t'ai dit. C'était la première phrase, 'je m'appelle', et depuis ce jour-là, je ne sais pas ce qui m'est arrivé. Je suis resté quatre ans chez moi, lire, écrire, apprendre les mots, répétez plusieurs fois, écouter de la musique et puis, on va dire que je suis francophile voilà, et j'aime bien la langue française. »*

Pour Farid, cette coïncidence marque un « *turning point* »<sup>840</sup> dans sa vie, lui fait découvrir sa passion pour la langue française. Il poursuit ses études avec le soutien financier de sa famille dans des conditions assez privilégiées et s'installe dans un petit studio, construit sur la propriété de sa famille. Farid devient alors le meilleur élève de sa promotion et reçoit une bourse du gouvernement libyen pour poursuivre ses études à l'étranger. Cette bourse, qui s'accompagne d'un soutien matériel conséquent, joue un rôle important dans la présentation de soi que Farid donne lors de l'entretien. Il y interprète ce dispositif comme une sorte de récompense pour les « efforts personnels » qu'il a déployés :

*« Donc c'était très bien et j'arrivais aussi parmi les premiers de ma promo. Donc la Libye, le gouvernement, quand tu arrives parmi les premiers, ils t'envoient à l'étranger pour, c'est comme pour encourager ceux qui réussissent, ceux qui font des efforts. Donc j'avais une bourse de l'État, franchement, ça s'était bien passé. Ça s'était bien passé, donc j'avais l'ordinateur, j'avais les billets d'avion aller-retour gratuit, ça fait partie de la bourse, j'avais une bourse à peu près de 2000€ qui tombait chaque premier du mois, donc, il n'y avait pas de souci au niveau de ça. »*

Grâce à cette bourse, Farid arrive en France pour la première fois en 2009. Pendant les trois années qui suivent, il étudie les langues dans deux villes françaises différentes, dont Strasbourg. Cette période figure dans son récit comme un temps de liberté et de découvertes à travers les frontières de différents pays. Son cercle d'amis est composé d'étudiants internationaux qui s'apprennent mutuellement quelques mots dans leur langue maternelle et partent ensemble en voyage à travers l'Europe pendant les vacances, parfois pour faire découvrir respectivement leur pays d'origine. Par ailleurs, pendant des allées et venues entre la France et la Libye, Farid achète et revend des voitures et se fait ainsi un peu d'argent en plus de sa bourse.

---

<sup>840</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

Pendant ce temps, en Libye, des soulèvements contre le régime de Mouammar Kadhafi (qui dirige le pays depuis 1969) éclatent dans plusieurs villes au printemps 2011. Ces mouvements sont violemment réprimés par le régime. La même année, la guerre civile libyenne éclate et se termine officiellement avec la mort de Kadhafi en octobre 2011.<sup>841</sup> Farid suit cette « révolution », comme il la nomme dans un premier temps, depuis la France et participe à l'organisation de manifestations contre le « dictateur » dans des grandes villes françaises :

*« J'ai participé, j'étais parmi les premières personnes. On est allé au parlement européen. J'ai des photos ici que j'ai gardées. [...] J'étais à l'ambassade de la Libye pour manifester contre Kadhafi et j'étais parti en Tunisie pour aider les blessés de la guerre pendant la révolution en 2011. Et on a cru en fait, on a cru qu'il y avait une révolution, on avait cru changer le monde. »*

La manière dont l'évaluation par Farid des événements politiques en Libye évolue au fil du temps sera retracée dans le sixième chapitre. Je propose de retenir ici que durant ses années d'études, Farid se construit un espace de vie transnational<sup>842</sup>, dans lequel prennent forme différentes dimensions de sa vie, qu'il s'agisse de ses études, de ses activités économiques, de l'entretien de relations amicales, mais aussi de son engagement politique. Après avoir obtenu son master, Farid retourne en Libye en 2013 et commence à travailler comme enseignant de français dans diverses institutions. Deux ans plus tard, l'occasion se présente à nouveau pour lui de se rendre en France, cette fois pour effectuer une formation professionnelle dans le domaine du FLE. À l'été 2014, il arrive alors à Gosart<sup>843</sup>, une ville dans l'Est de la France, dans l'idée d'y passer un mois.

#### 4.3.3 Devenir « demandeur d'asile »

Après la mort de Kadhafi, les groupes révolutionnaires en Libye ne parviennent pas à former un gouvernement stable. Diverses milices voient le jour et le nombre de conflits armés ne cesse d'augmenter. Après les élections législatives de 2014, un second gouvernement rival du gouvernement d'union de Tripoli se forme autour du général Haftar dans l'est du pays, ce qui entraîne un nouveau déclenchement de la guerre civile.<sup>844</sup> Cette fois, comme Farid le constate depuis la France, la guerre atteint également la ville où vit sa famille. Il apprend par fragments

---

<sup>841</sup> Cf. Wolfram LACHER, *Libya's Fragmentation. Structure and Process in Violent Conflict*, London, I.B. Tauris, 2020.

<sup>842</sup> Cf. Ludger PRIES et Sebastian KURTENBACH, « Transnationalität », dans Fabian KESSL et Christian REUTLINGER, (dir.), *Handbuch Sozialraum*, Wiesbaden, Springer (coll. « Springer Reference »), 2017, p. 1–18.

<sup>843</sup> Il s'agit là d'un pseudonyme.

<sup>844</sup> Cf. Wolfram LACHER, *op. cit.*, 2020.

ce que sa famille vit dans cette situation de guerre : lorsque la maison familiale est bombardée, elle fuit vers la région rurale d'où ses parents sont originaires, moins touchée par les conflits. Toutefois, des nouvelles de proches décédés ou disparus ne cessent pas de parvenir à Farid :

*« C'est une sensation très difficile. Tu te dis, je vais mourir, je vais mourir. Tu vois ce que je veux dire ? J'ai laissé ma famille, j'avais perdu beaucoup de proches. Je peux te montrer même des photos. J'ai un autre portable auquel je ne touche pas. C'est un iPhone 4, mais je le laisse en fait, il y a – ce n'est pas facile. »*

Alors que dans la plupart des cas étudiés dans cette thèse, la fuite peut être interprétée comme une réaction irréversible et contrainte suite à des expériences de violence, dans le cas de Farid, la logique est inversée. Son séjour en France à des fins éducatives se transforme brusquement en exil au moment où un retour en Libye ne semble plus possible. Ce retour est d'autant plus impossible que Farid craint d'avoir exposé sa famille à un danger particulier en raison de ses liens avec la France. La séparation spatiale de sa famille se transforme en rupture : tandis que des membres de sa famille meurent, Farid se retrouve dans une situation radicalement différente, ce qu'il ressent comme une expérience presque insoutenable. Il a le sentiment d'être « piégé » en France. Alors que la durée de validité de son visa se rapproche de son terme, Farid envisage progressivement de déposer une demande d'asile :

*« Je voulais en fait demander l'asile à Gosart, mais c'était très fort pour moi. Au début, ça a joué beaucoup sur l'état psychologique, parce que le fait de demander l'asile, ce n'est pas n'importe qui qui peut le faire. Si, il y a des gens qui peuvent le faire, mais au début, moi, je voulais laisser. [...] Je n'ai pas pu. Je ne connaissais personne à Gosart. Je ne connaissais personne, et puis, je me suis dit que je vais ici à Strasbourg. Il y a des amis ou au moins des comforts, c'est-à-dire psychologique, il y a des amis qui m'ont dit : 'ok, patiente maintenant en Europe.' »*

La décision de demander l'asile apparaît dans le récit de Farid comme le résultat d'un long processus de lutte avec lui-même. Pour faire face à cette « épreuve »<sup>845</sup>, il décide, trois semaines après son arrivée à Gosart, de déménager à Strasbourg, c'est-à-dire dans une ville où (contrairement à Gosart) il n'est pas complètement isolé, où il a encore des amis de l'époque de ses études. Plusieurs facteurs expliquent pourquoi Farid a tant de mal à demander l'asile. D'une part, le dépôt d'une demande d'asile marque officiellement le sort de Farid en

---

<sup>845</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

exil et confirme l'irréversibilité de sa séparation avec sa famille. D'autre part, « *les demandeurs d'asile* » figurent dans le récit de Farid comme une catégorie à laquelle il ne souhaite absolument pas appartenir.

Le fait qu'il faille un certain temps pour accepter de devenir un « demandeur d'asile » est un motif récurrent dans les récits de mes interlocuteurs, qui, comme Farid, se trouvent déjà en France au moment où un retour au pays d'origine semble impossible et dont les parcours étaient jusque-là marqués par leurs modes de vie transnationaux.<sup>846</sup> En comparaison avec des personnes arrivées en France pour la première fois dans un contexte de fuite (comme Touré ou Ibrahim), leurs récits tournent moins autour de la question de savoir comment accéder au système d'asile, puisqu'elles disposent déjà d'une expérience avec les institutions françaises. Cette expérience fait émerger la demande d'asile comme une option parmi d'autres pour consolider leur séjour en France. Il s'agit d'accepter l'effondrement soudain de leur mode de vie précédent, en particulier la fin de leur possibilité de retourner dans leur pays d'origine, ce qui constitue un phénomène inattendu pour les interlocuteurs. C'est justement cette expérience biographique d'une vie plus ancienne en France qui contribue dans ces cas-là à nourrir une réflexion assez explicite autour de la dimension du passage d'un statut à l'autre, induit par le dépôt de la demande d'asile.

Farid raconte comment il doit faire la queue à Strasbourg pendant plusieurs jours avant de pouvoir initier le dépôt de sa demande d'asile environ cinq semaines suite à son retour en France :

*« Et c'est là, en fait, en 2014, que ça a commencé. J'appelle cela le combat en fait. Voilà. C'était très dur, il fallait aller à la préfecture plusieurs jours pour prendre rendez-vous pour demander l'asile. C'était – il faut se réveiller à quatre heures, cinq heures du matin. C'est juste la file pour... et j'ai ouvert mon dossier. »*

Cet accès difficile à la préfecture constitue alors le début de son « *combat* » qui va perdurer toute sa procédure d'asile. L'extrait d'entretien suggère déjà que Farid perçoit ses (nouvelles) relations avec les institutions comme dégradantes (un aspect que j'approfondirai dans le prochain chapitre). De manière générale, cet accès difficile à la préfecture – certains de mes interlocuteurs ont dû faire la queue pendant plusieurs jours avant de pouvoir déposer leur

---

<sup>846</sup> Si j'ai observé ce phénomène quelques fois en France (notamment dans le cas de ressortissants de pays anciennement colonisés par la France), je ne l'ai pas rencontré en Allemagne.

demande d’asile – forme un élément typique des récits des personnes rencontrées qui sont arrivées en France avant la réforme de l’asile de 2015. L’extrait d’entretien suivant, qui illustre ce phénomène, provient de Mohammad, âgé de 18 ans, lorsqu’il fuit la Syrie pour Strasbourg en 2014 avec la famille de son oncle :

*« Franchement, les trois premiers jours, c’était tellement difficile. Parce qu’on devait venir à quatre heures du mat et du coup, il faisait tellement froid. Et en plus, le matin, il n’y avait personne, il y avait que ceux qui voulaient demander l’asile. Et ce n’était pas ouvert bien sûr la préfecture, parce qu’elle ouvre à huit heures. Et on devait venir à quatre heures pour noter nos noms, nos coordonnées et après trois jours, on a réussi à rentrer. Je ne sais pas comment je peux appeler cet acte de leur part, mais ce n’était pas tellement chouette. Au moins, ils auraient pu faire une tente pour qu’on puisse rentrer, parce qu’il faisait vraiment tellement froid. »*

L’attente dans le froid (ou dans la chaleur, pour d’autres interviewés) symbolise l’expérience d’un accueil inhospitalier tel que l’ont vécu de nombreuses personnes en exil. Le « *ils* » impersonnel que Mohammad utilise dans son récit désigne les personnes qui auraient eu le pouvoir de rendre ces conditions d’attente moins désagréables, mais qui, intentionnellement, ne l’auraient pas fait (« *acte de leur part* »). Toutefois, Farid insiste dans l’entretien sur le soutien obtenu de la part d’une travailleuse sociale du CODA, structure à laquelle la préfecture l’envoie pour le soutenir dans l’envoi de son « dossier » à l’OFPRA :

*« Il y avait une assistante qui m’a beaucoup aidé. Elle s’appelle Sara, elle travaille dans la CODA, avec Romain, bien sûr. C’est un juriste. Ils m’ont fait l’entretien et ils m’ont aidé, franchement, psychologiquement et tout ça. À un moment donné, j’ai dit : ‘Je vais quitter, c’est-à-dire, je ne peux pas.’ Et il y a Sara qui m’a dit : ‘Il faut réfléchir. C’est-à-dire, si tu rentres, en fait, ils vont te tuer.’ Et franchement, c’est grâce à elle qu’aujourd’hui, si je me rappelle les jours, voilà, donc elle m’a beaucoup aidé. Donc, j’ai commencé à faire les démarches. On a envoyé – j’ai fait le récit et on a envoyé les papiers à l’OFPRA. »*

Dans la situation de détresse psychologique que vit Farid, et dans un contexte général perçu comme hostile, la travailleuse sociale apparaît alors comme une alliée qui offre à Farid un soutien, notamment émotionnel, et le pousse à poursuivre le dépôt de sa demande d’asile, en envoyant son « dossier » à l’OFPRA.<sup>847</sup>

---

<sup>847</sup> Certains de mes interlocuteurs en France soulignent d’avoir obtenu du soutien émotionnel de la part des travailleurs sociaux qui dépasse les pratiques ordinaires. Mohammad, par exemple, un interlocuteur syrien, raconte comment sa travailleuse sociale l’accompagne personnellement à l’université lors de sa première journée de rentrée. Il la compare à une figure de « *mère* ».

\*\*\*

Pour résumer, contrairement à d'autres interlocuteurs, la vie de Farid est caractérisée par des liens étroits avec la France et la langue française avant même son exil. À un moment où il se trouve en France, avec la reprise de la guerre civile en Libye, ce mode de vie transnational prend fin de façon radicale. Dans cette situation, l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » apparaît comme le résultat d'un processus de négociation avec soi. Les premières interactions avec les institutions de l'asile sont vécues comme dégradantes par Farid.

#### 4.4 Ajmal – Échapper à une vie de « *catastrophes* »

##### 4.4.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien

Je rencontre Ajmal fin 2015, bien avant le début de cette thèse, dans le cadre de cours d'allemand proposés par une initiative étudiante aux réfugiés nouvellement arrivés dans une petite ville en Allemagne du sud. Alors que la composition du groupe change constamment, Ajmal vient au cours presque chaque semaine. Bientôt, il commence à m'inviter de temps en temps chez lui, dans une *Gemeinschaftsunterkunft* à la périphérie de la ville où il vit avec d'autres jeunes hommes afghans. À ces occasions, Ajmal cuisine pour ses colocataires et les bénévoles invités, installés sur un grand tapis gris dans la salle commune. Après avoir quitté cette ville, je reprends contact avec Ajmal de temps à autre par le biais des réseaux sociaux. Puis, au printemps 2017, à l'occasion d'un retour dans la ville, je demande à Ajmal si nous pouvons réaliser une interview et il accepte, disant qu'il est très heureux de m'aider dans mon travail « *pour l'université* ». Ajmal associe « *l'université* » essentiellement aux cours d'allemand organisés par l'association étudiante. Après l'entretien, je lui demande s'il connaît d'autres personnes que je peux interviewer et quelques heures plus tard, il me fait venir à sa *Gemeinschaftsunterkunft* où il a organisé un rendez-vous avec un de ses colocataires. Je reste en contact avec Ajmal par la suite.

Au moment de l'entretien, Ajmal a 22 ans. Il a quitté son pays d'origine, l'Afghanistan, à l'âge de 17 ans. En 2015, il est arrivé en Allemagne, où il est en cours de procédure d'asile depuis un an et demi. Il va tous les jours à une *Berufsschule* (école professionnelle) où il a intégré une classe spécifique pour « demandeurs d'asile ». Peu de temps avant l'entretien, Ajmal a reçu

une première décision négative de la part du BAMF et la question de son séjour en Allemagne l'inquiète donc beaucoup.

Pour mener l'entretien biographique, nous nous installons dans un coin isolé d'un café. Ajmal accepte immédiatement que l'interview soit enregistrée et utilisée par le groupe de recherche *Migreval*. L'entretien se déroule en allemand, langue qu'Ajmal parle encore de manière assez fragmentaire à cette époque. À plusieurs reprises, nous utilisons les outils de traduction de nos smartphones. Ajmal appuie sa narration également avec diverses photos qu'il me montre sur son téléphone portable. Lorsque je lui demande de me raconter l'histoire de sa vie, il me raconte comment, après la mort de ses deux parents en Afghanistan, il fuit vers l'Iran et comment sa fuite le mène finalement en Turquie et ensuite en Allemagne. Au moment où il évoque la mort de ses parents, qui l'a également séparé de ses frères et sœurs, sa voix se brise et les larmes lui montent aux yeux. Il raconte ensuite son arrivée en Allemagne, les différents « *Flüchtlingscamps* » (camps de réfugiés) dans lesquels il est placé, son transfert dans la petite ville du Sud de l'Allemagne et sa vie là-bas, marquée par les cours d'allemand, la fréquentation de l'école et les différents stages qu'il effectue. En raison de la barrière de la langue, le récit de vie d'Amal est plutôt fragmenté, et j'interviens assez fréquemment lorsque la conversation s'estompe par manque de mots. Le thème dominant de l'entretien, sur lequel Ajmal revient sans cesse, y compris après la fin de l'enregistrement, est sa peur aiguë d'être expulsé vers l'Afghanistan, suite au premier rejet de sa demande d'asile. Il me demande si je lui conseille de venir en France, car il a entendu dire que la France n'expulse pas vers l'Afghanistan. Lorsque je réagis avec hésitation, que je lui dis qu'il est très difficile pour les « demandeurs d'asile » d'y trouver un hébergement et que je mentionne la « procédure Dublin », Ajmal semble abattu. Avant de nous séparer, j'essaie (comme expliqué au premier chapitre) d'orienter la conversation vers les points positifs de sa vie dans la petite ville.

#### 4.4.2 De l'Afghanistan à l'Allemagne

Ajmal est né en Afghanistan en 1995, en tant que premier enfant de ses parents. Il a une sœur et un frère plus jeunes que lui. La famille vit du rendement des champs et de quelques chèvres dans une région rurale du nord du pays. La famille d'Ajmal appartient au groupe de population tadjik, qui parle principalement le dari et qui est majoritaire dans la région. À partir de 1997, les talibans tentent de soumettre par la force la région à leur autorité et commettent plusieurs massacres à l'encontre la population locale, par exemple dans la ville de Mazar-e Sharif,

relativement proche du village de la famille d'Ajmal. En 2001, la région est officiellement reprise par Abdul Rashid Dostum<sup>848</sup>, un seigneur de guerre local, devenu vice-président du pays par le soutien des troupes américaines<sup>849</sup>. Elle est déclarée partie intégrante de la zone d'intervention de la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS). Cependant, la région continue d'être marquée par des attaques régulières, des affrontements violents et des tentatives de recrutement par les talibans, qui façonnent également la vie de la famille d'Ajmal.

Ajmal, comme Touré mais contrairement à beaucoup d'autres interviewés, ne parle guère de souvenirs positifs de son enfance. Il décrit sa vie en Afghanistan comme une « *catastrophe* », déclenchée par la mort de son père, tué par les talibans au milieu des années 2000. Cette « *catastrophe* » devient complète lorsque sa mère est morte d'un cancer quelques années plus tard et que la famille élargie décide de répartir Ajmal et ses frères et sœurs entre trois tantes maternelles qui vivent dans différents endroits de la région. Comme le souligne Ajmal, il n'a jamais revu ses frères et sœurs depuis. La tante à laquelle Ajmal est assignée vit avec ses enfants, dont une fille adulte avec son mari. Alors qu'auparavant, Ajmal allait régulièrement à l'école et aidait sa famille dans les champs après les cours et pendant les vacances, sa tante l'envoie désormais exclusivement travailler – contrairement à ses propres enfants. Ajmal travaille comme vendeur ambulant, vendant des sandwichs aux passants. Sa tante récupère son salaire tous les soirs et s'il ne rapporte pas assez d'argent, elle ou son gendre le battent :

*« Comme ma mère et mon père étaient morts, j'étais malheureusement avec ma tante. Elle me battait et tout ça. Je n'étais plus à l'école et je travaillais toute la journée dans la rue pour ma tante. Mais son fils, sa fille n'ont jamais travaillé, je suis le seul à travailler pour elle. Toujours. Elle a toujours été une catastrophe, comment on peut dire... Vraiment, ma vie entière a été une catastrophe. »*

Le récit d'Ajmal révèle des tendances qui émergent également d'autres études de cas, où la mort précoce d'un ou des deux parents marque un « *turning point* » négatif (une situation qui est assez courante dans l'échantillon de cette thèse). Pour les personnes concernées, le décès

---

<sup>848</sup> Depuis le retrait des troupes soviétiques en 1988/89 de l'Afghanistan, Abdul Rashid Dostum avait revendiqué cette zone.

<sup>849</sup> Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001, les États-Unis ont entamé le « *War on Terror* » en Afghanistan, ce qui a conduit à une mission de l'OTAN au cours de laquelle le pays a été mis sous contrôle. Par la suite, en décembre 2001, les États-Unis et leurs alliés ont formé la FIAS qui devait aider le nouveau gouvernement afghan à construire un État démocratique. Cf. Thomas RUTTIG, « Afghanistan 2001 bis 2021. Zur Entwicklung der Taliban und al-Qaeda seit 9/11 », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 28-29, 28-29, 2021, p. 49–54.

des parents n'implique pas seulement l'expérience de la perte et de l'abandon, mais entraîne également de profonds bouleversements dans la vie quotidienne. Certains de mes interlocuteurs sont placés chez des membres de leur famille élargie qui, en échange de leur fournir protection et soins, exigent qu'ils travaillent afin de contribuer à l'économie familiale. Cela mène à une restructuration complète de la relation entre l'école et le travail pour les enfants et les jeunes. Alors que dans la plupart des cas, même avant le décès des parents, une contribution des enfants aux revenus de la famille était exigée, la contrainte de travailler, parfois dans des conditions d'exploitation extrêmes, et sous la menace ou l'exercice de la violence physique, fait désormais partie intégrante de la vie quotidienne. Cela s'accompagne d'une réduction drastique de la fréquentation scolaire ou d'un abandon de l'école, ce qui est interprété comme une menace pour l'avenir. Cette expérience d'impuissance donne alors naissance au projet de s'enfuir, qui est mis en œuvre dès qu'une occasion se présente, comme dans le cas d'Ajmal. Au bout de trois ans de vie chez sa tante, Ajmal apprend qu'un homme du voisinage organise des « transports de personnes » vers l'Iran. Il l'aborde secrètement et accepte d'échanger la mise à disposition de sa force de travail en Iran contre l'organisation de la fuite. Ajmal quitte l'Afghanistan à l'âge de 17 ans :

*« Le mari de sa fille me battait toujours et j'ai alors – ils ne savent pas que je suis ici. Puis j'ai parlé à un homme pour l'Iran. Malheureusement, je n'avais pas d'argent. Alors je lui ai dit : 'je vais travailler pour toi'. – 'Combien de temps veux-tu ?' – 'Je veux aller en Iran.' J'étais sur la route pendant environ un mois, un mois et demi. Je suis allé en Iran à pied et deux fois j'étais en voiture, pendant environ une heure, puis à pied. [...] C'était un voisin, mais il ne vit pas près de la maison de ma tante, mais il habite un peu plus loin. Je l'ai déjà rencontré et j'ai entendu parler en ville, puis j'ai travaillé pour lui. »*

Après son arrivée en Iran, Ajmal travaille pour rembourser ses dettes dans un dépôt de ferraille où il tri des déchets métalliques avec d'autres jeunes Afghans. Il décrit le travail comme étant difficile et dangereux. Son récit est dominé par la « peur de la police », à laquelle il est exposé de manière permanente en tant que « clandestin » en Iran.<sup>850</sup> Il me montre des

---

<sup>850</sup> Selon des estimations, en 2014, il y a environ 950 000 Afghans qui vivent en Iran en tant que « réfugiés ». De plus, il y a environ deux millions d'Afghans sans papiers en Iran, dont beaucoup travaillent dans des conditions extrêmement difficiles. Depuis la fin des années 2010, le gouvernement iranien montre des tendances croissantes à expulser du pays les Afghans non enregistrés, compte tenu de la détérioration de la situation économique. Cf. Susanne SCHMEIDL, « Vier Jahrzehnte afghanischer Flucht und Vertreibung », 10.01.2019, <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/laenderprofile/283689/vier-jahrzehnte-afghanischer-flucht-und-vertreibung>, dernier accès : 19.11.2021.

photos sur son téléphone portable de montagnes métalliques dans lesquelles il doit se cacher en cas de contrôles policiers :

*« Si la police prend quelqu'un sans passeport, elle l'envoie simplement en Afghanistan. Déportation. Déportation. [...] Oui, je me suis caché. Quand la police est entrée dans l'entreprise – il y avait beaucoup de métal, beaucoup de métal. Et je me suis toujours caché dans le métal, oui malheureusement. »*

Comparé à sa situation sous l'influence de sa tante, les conditions de vie d'Ajmal en Iran ne se sont guère améliorées. Lorsque le projet de fuir plus loin vers la Turquie émerge parmi le groupe de jeunes Afghans, Ajmal y adhère. L'entretien ne précise pas comment et à quel moment le travail d'Ajmal ne sert plus exclusivement à rembourser ses dettes, mais lui permet de gagner de l'argent qu'il économise pour la suite de son voyage. Trois ans plus tard, en 2014, Ajmal paie 1000 dollars à un homme qui lui montre comment se rendre en Turquie à pied. En Turquie, Ajmal est d'abord sans abri. Deux mois après son arrivée, il parvient à trouver un boulanger qui l'héberge et qui l'emploie de manière informelle. Mais comme en Iran, aucune opportunité ne se présente à Ajmal qui lui permettrait de transformer fondamentalement sa situation de vie. Ainsi, le projet de fuir vers l'Europe mûrit lentement, et dans le contexte de 2015, l'Allemagne se cristallise comme la destination de cette fuite :

*« Après, j'ai travaillé pendant huit ou neuf mois en Turquie. Puis, Angela Merkel a dit aux gens : 'maintenant, vous pouvez venir'. »*

À l'automne 2015, Ajmal paie un voyage dans un bateau pneumatique qui est censé lui faire traverser la Méditerranée avec une cinquantaine d'autres personnes. Il est l'un des 32 survivants qui arrivent finalement en Grèce. Après avoir été plusieurs heures en mer suite au chavirement du bateau, Ajmal passe deux jours dans un hôpital grec :

*« Parce que dans mon ventre il y avait beaucoup d'eau, parce que j'ai passé beaucoup d'heures dans l'eau. Nous étions 56 personnes, mais les autres ont été tués. [...] Après, 32 personnes n'ont pas été tuées dans la mer. »*

Ensuite, Ajmal est envoyé dans un camp de réfugiés, qu'il quitte deux jours plus tard avec l'accord du personnel. Il joint un groupe d'Afghans qui veut également se rendre en Allemagne. Le groupe suit la « route des Balkans »<sup>851</sup> dans la forme qu'elle a prise à l'automne

---

<sup>851</sup> Si un voyage en transports en commun a été organisé partiellement sur la « route des Balkans » en 2015, beaucoup de frontières ont également dû être traversées à pied. Cf. Morgane DUJMOVIC et Pierre SINTES, « Chauvinisme frontalier sur la « route des Balkans » », *Hommes & Migrations*, 1317-1318, 2017, p. 107–115.

2015 et Ajmal arrive donc dans le Sud de l'Allemagne via l'Autriche, quatre ans après son départ d'Afghanistan.

#### 4.4.3 « La police m'a pris »

Comme il l'a fait auparavant en Iran et en Turquie, Ajmal associe son arrivée en Allemagne à une évolution potentiellement positive du cours de sa vie. Une fois de plus, il espère que le changement de pays lui offrira enfin la possibilité d'échapper à la « catastrophe » qu'a été sa vie depuis la mort de ses parents, et à laquelle il n'a pas encore trouvé d'issue au cours de sa longue fuite. Après avoir franchi la frontière entre l'Autriche et l'Allemagne, Ajmal se repose dans un petit bois avec un groupe d'Afghans et de Syriens, lorsqu'il est arrêté par la police :

*« Mais avant, j'étais dans la forêt. Et puis, la police est simplement venue. Je ne parlais pas allemand. Les Afghans ou les Syriens ne parlaient pas. Puis ils m'ont emmené [dans une ville frontalière dans le Sud de l'Allemagne] et ont pris des empreintes et des photos. Et ils ont dit : 'Est-ce que tu veux rester en Allemagne ou aller dans un autre pays ?' Puis, moi j'ai dit : 'Non. Je veux, j'aime rester en Allemagne.' »*

D'une part, le récit d'Ajmal montre que son arrestation par la police mène à la perte de maîtriser le cours des événements. Il se sent à la merci d'une police dont il ne comprend même pas la langue. Toutefois, on peut noter que surtout mes interlocuteurs afghans soulignent dans l'entretien leur étonnement face au traitement « gentil » par la police allemande. Celui-ci se situe dans un contraste avec des actions policières arbitraires que beaucoup d'entre eux ont vécues en tant que « migrants non-documentés » en Iran pendant des années.

Comme exposé dans le troisième chapitre, en Allemagne, la volonté de déposer une demande d'asile peut être exprimée auprès de différentes autorités. Ajmal exprime alors sa volonté de rester en Allemagne auprès de la police et entre directement dans le système d'asile et d'accueil. Il raconte que la police l'envoie dans un « immense camp » où il est hébergé avec « des milliers, des millions de personnes de différents pays ». Ajmal ne l'évoque pas dans l'entretien, mais d'un point de vue institutionnel, c'est probablement dans cette *Aufnahmeeinrichtung* que le dépôt de sa demande d'asile se finalise. Ajmal, ainsi que d'autres interviewés, soulignent qu'ils sont tout d'abord soulagés d'être emmenés après leur première rencontre avec la police dans un endroit où ils peuvent manger, boire et se reposer. D'autres récits, notamment de personnes arrivées en Allemagne en 2015, témoignent cependant aussi du stress engendré par un hébergement dans des « camps » surpeuplés.

\*\*\*

Pour résumer, Ajmal raconte sa vie en Afghanistan depuis la mort de ses parents comme une « *catastrophe* » à laquelle il cherche à échapper, ce qui mène à une fuite qui dure quatre ans. Après s'être retrouvé dans des situations d'exploitation et de danger en Iran comme en Turquie, il fuit plus loin en 2015, en Allemagne. Son entrée dans le système d'accueil allemand figure dans son récit comme une conséquence directe et soudaine de son arrivée dans le pays, étant directement interpellé et pris en charge par la police. Bien que cela lui donne l'occasion d'exprimer rapidement sa volonté de rester en Allemagne, le transfert dans un « *camp de réfugiés* » apparaît aussi comme un événement qui se produit sans qu'il ait son mot à dire.

## 4.5 Ammar – L'espoir de reprendre ses études

### 4.5.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien

Je rencontre Ammar au cours de l'été 2019. Quelques semaines auparavant, j'ai effectué des observations participantes dans une association qui propose des conseils en matière d'éducation aux personnes réfugiées qui souhaitent reprendre des études ou étudier en Allemagne. L'une des conseillères m'a transmis le contact d'Ammar. Étudiant réfugié ayant réussi à retourner à l'université, il exerçait un rôle de personne contact pour d'autres candidats intéressés. Je contacte donc Ammar par courriel et il me propose de nous retrouver sur le campus de son université. Lorsque j'arrive, Ammar m'attend déjà devant la cafétéria, où nous nous installons dans un coin tranquille sur la terrasse. L'ambiance est assez détendue. Nous échangeons sur nos expériences d'études dans différents pays, qu'Ammar a vécues en Syrie et en Allemagne et moi en Allemagne et en France. Ammar évoque ensuite qu'il souhaite lui aussi faire un doctorat un jour et qu'il est donc heureux de m'aider dans ma thèse. Après l'entretien biographique, nous restons d'abord sur le campus, où Ammar me fait visiter les lieux. J'ai l'impression qu'il s'agit d'une visite très similaire à celle qu'il offre habituellement aux candidats de l'association mentionnée plus haut. Ensuite, il me propose d'aller chez lui dans sa résidence universitaire pour prendre un autre café. Il souligne à plusieurs reprises qu'en Syrie, il est « *normal* » d'inviter des gens chez soi en tant que « *simples amis* » et que l'on ne se retrouve pas uniquement dans des lieux publics comme en Allemagne. J'accompagne donc Ammar jusqu'à sa chambre qui, comme toute chambre de résidence

universitaire, témoigne de la façon dont toutes les activités quotidiennes se déroulent dans un espace confiné. Pendant qu’Ammar prépare du café, je regarde son tableau d’affichage, sur lequel sont épinglées plusieurs feuilles restituant le vocabulaire de ses études. Nous passons l’après-midi dans la pièce, à discuter de manière plus informelle que le matin. Ammar commence à raconter des situations où il a vécu des discriminations en Allemagne et adopte une position extrêmement critique face au discours dominant sur l’« intégration ». Nous parlons également de la situation politique en Syrie, de la situation de ses parents et de son expérience de vivre la guerre à distance. En début de soirée, Ammar m’accompagne à la gare, et nous nous invitons à nous rendre visite – une proposition que ni l’un ni l’autre ne poursuit dans la période de crise sanitaire qui suit.

Au moment de l’entretien, à l’été 2019, Ammar vient d’avoir 30 ans. Il a quitté son pays d’origine, la Syrie, en 2012 dans le contexte de la guerre. Après avoir vécu au Liban pendant trois ans, il a fui vers l’Allemagne à l’automne 2015 où il a rapidement obtenu le statut de « réfugié ». Au moment de l’entretien, il vit dans une résidence universitaire non loin du campus de l’université où il a repris depuis près d’un an ses études, interrompues par sa fuite de Syrie.

L’entretien biographique avec Ammar se déroule en allemand, langue qu’Ammar parle très bien. En réponse à ma demande de me raconter sa vie, Ammar explique brièvement d’où il vient en Syrie, qu’il a dû interrompre ses études à cause de la guerre, et qu’il a ensuite fui vers l’Allemagne via le Liban. Il évoque rapidement les différentes étapes vécues depuis son arrivée en Allemagne, puis parle plus en détail de ses études. Lorsque je demande des précisions, il me parle de sa vie en Syrie et au Liban et de sa famille, et l’entretien est marqué par une ambiance triste. Lors d’autres relances de ma part, Ammar donne également plus de détails sur ses expériences après son arrivée en Allemagne, présentées de manière très fragmentaire dans la première partie de la narration. Vers la fin de l’entretien officiel, nous revenons sur les expériences d’Ammar en Allemagne à l’université.

#### 4.5.2 De la Syrie à l’Allemagne

Ammar est né en Libye en 1989, où ses parents ont fui sous le régime de Hafez el-Assad. En Syrie, la répression des forces d’opposition a atteint un premier sommet à la fin des années 1970 et au début des années 1980. Des villes entières, considérées comme des bastions de

l'opposition, ont été bombardées. Dans ce contexte, le père d'Ammar, originaire de l'une de ces villes et fonctionnaire à l'époque, a été pris pour cible par les services de renseignement et, sur les conseils d'un collègue, a fui en Libye avec sa femme et leurs trois enfants. Trois autres frères et sœurs d'Ammar sont ensuite nés en Libye. En 1995, lorsqu'Ammar a six ans, la famille retourne dans le nord-est de la Syrie, où son père commence à travailler dans l'agriculture. Ammar raconte comment il débute l'école en Syrie, un pays qui lui est étranger, et où les gens parlent l'arabe d'une façon différente de celle qu'il a apprise en Libye :

*« Surtout au début... pour mon premier jour [à l'école], tous mes frères, mes sœurs et mes parents m'ont emmené à l'école. Et ensuite je suis simplement rentré tout seul. Je ne voulais pas y aller. Je ne connais personne là-bas. Je ne comprends personne là-bas. »*

Ammar se présente ensuite comme un excellent élève qui s'efforce d'obtenir de bonnes notes tout au long de sa scolarité. Après un « *très bon bac* », il entame des études en sciences naturelles. Ammar souligne qu'en Syrie, contrairement à l'Allemagne, il s'agit d'un cursus très prestigieux. Cette présentation de soi en tant qu'élève et étudiant assidu constitue le fil conducteur de tout l'entretien. Contrairement à la plupart de ses camarades de lycée, qui poursuivent leurs études dans la grande ville la plus proche, Ammar déménage pour ses études à Damas chez son frère aîné Jalil, qui y vit « *seul et coupé de la famille* ». En échange de le soutenir dans son travail de « *sculpteur ornementiste de meubles* »<sup>852</sup>, Jalil finance les études de son jeune frère. Au fil du temps, cependant, en raison de la situation économique tendue, il devient de plus en plus difficile de trouver des acheteurs pour ces produits, et Jalil se met à faire la navette entre Damas et le Liban. En 2011, il trouve un poste d'employé de maison et de jardin dans une famille libanaise et s'installe plus durablement dans ce pays.

Après le départ de son frère, Ammar déménage dans une résidence universitaire dans la capitale. Entre-temps, sa vie d'étudiant s'est compliquée avec le début de la guerre civile. Les barrages routiers qu'il doit franchir sur le chemin de l'université se multiplient, et étant donné ses origines de la ville du nord-est, il se sent ciblé par le gouvernement, et craint de plus en plus d'être arrêté, comme cela a été le cas d'autres étudiants. Pendant ce temps, la situation

---

<sup>852</sup> Ammar explique que le métier de « *Möbelschneider* », comme il le formule en allemand, consiste à fabriquer des décorations en tissu pour matelas ou rideaux. Il lie cette pratique à une hospitalité syrienne, selon laquelle chaque famille dispose d'une chambre particulièrement décorée, prête à accueillir d'éventuels invités pour la nuit. C'est également un aspect important de sa présentation de soi, étant donné qu'il oppose cette « culture syrienne » à une « culture allemande », froide, et non-hospitalière, comme je l'approfondirai plus tard dans l'analyse.

dans la ville natale d’Ammar, où les combats font rage depuis le début de la guerre, a également atteint un point critique. Les parents d’Ammar, ainsi que la femme et les enfants de Jalil, décident donc de rejoindre ce dernier au Liban. Lorsque Jalil, qui a désormais plusieurs membres de sa famille à charge au Liban, ne peut plus continuer à soutenir Ammar dans ses études, ce dernier suit sa famille en 2012. Par rapport à d’autres interviewés, dont les récits sont encore davantage façonnés par les années de guerre qui suivent, Ammar quitte la Syrie relativement tôt, ce qui est lié aux configurations familiales dans lesquelles sa fuite s’inscrit. Ainsi, peut-être aussi en raison de ses expériences antérieures de persécution en raison de son origine géographique, la famille s’appuie rapidement sur des liens déjà établis vers le Liban pour quitter la Syrie.

Au Liban, Ammar trouve un emploi de superviseur sur un chantier de construction, où il est également logé. Il souligne qu’à partir de ce moment-là, sa vie quotidienne consiste à travailler pour pouvoir payer le loyer et acheter de la nourriture pour lui et sa famille. Lorsqu’il fait ses courses le soir après le travail, en tant que réfugié syrien, il est régulièrement arrêté par la police.<sup>853</sup> Il a le sentiment que sa vie est déterminée par autrui et souffre de plus en plus des règles restrictives qui s’appliquent aux réfugiés syriens au Liban :

*« Tu n’es autorisé à travailler que dans trois secteurs où les Libanais ne peuvent pas travailler. Et pour moi, ce n’était pas acceptable que je sois autant limité. Par exemple, je n’ai pas le droit de faire ceci ou cela, je n’ai pas le droit d’aller ici ou là, je n’ai pas le droit de faire ceci ou cela. C’est comme si je vivais dans une prison. »*

Pour Ammar, sa situation ressemble à une prison à ciel ouvert, et son espoir initial de pouvoir poursuivre ses études au Liban s’éloigne. Il entend de plus en plus parler d’autres étudiants qui ont fui en Allemagne pour poursuivre leurs études et adopte lui aussi progressivement ce projet. Contrairement aux interviewés qui cachent à leur famille qu’ils prévoient de fuir ou qui, dans des moments de violence aiguë, se sont enfuis seuls, Ammar raconte en détail comment il négocie ses plans de fuite dans le cercle familial. Ainsi, il met d’abord son frère Jalil au courant, avec lequel il discute régulièrement des restrictions que vivent les réfugiés

---

<sup>853</sup> Pour approfondir la question des réfugiés syriens au Liban, cf. Simon BETHLEHEM et Christoph HEINEMANN, « „Die Menschen sind rechtlos“. Syrische Flüchtlinge im Libanon », 07.06.2019, Deutschlandfunk, [https://www.deutschlandfunk.de/syrische-fluechtlinge-im-libanon-die-menschen-sind-rechtlos.694.de.html?dram:article\\_id=450803](https://www.deutschlandfunk.de/syrische-fluechtlinge-im-libanon-die-menschen-sind-rechtlos.694.de.html?dram:article_id=450803), dernier accès : 19.11.2021.

syriens au Liban. Les frères partagent l'idée que « *les Libanais* » exploitent « *les Syriens* » dans leur situation de détresse :

*« Puis mon frère aîné aussi a réalisé que l'on ne pouvait pas rester au Liban à cause de la situation là-bas. C'est devenu de plus en plus étroit, et puis on ne pouvait plus rester du tout. Et puis il a décidé de m'aider et puis de me rejoindre en Allemagne. »*

Les deux frères discutent ensuite de leurs plans avec la famille. Pour les parents, qui ont passé des années en exil en Libye, il est hors de question de fuir davantage et ils tentent de persuader leurs fils de rester. Cependant, un des plus jeunes frères, Ali, décide, lui aussi, de partir avec ses frères. Les trois frères forment ainsi un pacte et décident de travailler les uns pour les autres afin de payer leur fuites successives en Allemagne. Ammar qui, contrairement à Jalil, n'a pas encore d'enfants, est le premier à partir et assume désormais un deuxième emploi en tant qu'ouvrier du bâtiment en plus de son travail de superviseur de chantier. À l'automne 2015, trois ans après l'arrivée d'Ammar au Liban, les trois frères disposent de la somme (l'équivalent de 3000 euros) nécessaire pour payer sa fuite vers l'Allemagne.

#### 4.5.3 « *Et mon histoire de Flüchtling... a commencé* »

Si Ammar raconte en détail ses conditions de vie au Liban et la manière dont il a négocié et préparé sa fuite au sein de sa famille, il n'aborde guère la fuite en elle-même. En six semaines, il traverse la Turquie et la « route des Balkans » avant d'arriver en Allemagne à l'automne 2015, une arrivée qu'il décrit de la manière suivante :

*« Fin 2015, en septembre, octobre, je crois, je suis arrivé ici, et puis mon histoire avec le...[pause], alors mon histoire de Flüchtling... a commencé. »*

Il est frappant de constater que dans le récit d'Ammar, c'est son arrivée en Allemagne qui fait de lui un *Flüchtling* (réfugié) – alors qu'il est né en exil en Libye, qu'il a quitté la Syrie depuis trois ans et qu'il a traversé plusieurs pays avant d'arriver en Allemagne. Cela peut s'expliquer par les politiques d'asile et d'accueil allemandes, qui imposent immédiatement une prise en charge obligatoire des réfugiés dans des structures spécifiques (je reviendrai sur cet aspect dans le prochain chapitre). Ammar raconte qu'il dépose officiellement sa demande d'asile dans une *Aufnahmeinrichtung*. Ce n'est qu'au moment de mes relances vers la fin de l'entretien que j'apprends qu'après son arrivée en Allemagne, de façon similaire à Ajmal, Ammar est immédiatement interpellé par la police et provisoirement envoyé dans une autre

*Aufnahmeeinrichtung* (elle aussi dans le Sud de l'Allemagne) que celle dans laquelle il séjourne plus longtemps par la suite. Il qualifie les quatre jours qu'il passe dans cette première structure comme « *les pires jours que j'ai passés en Allemagne* » :

*« Nous étions là dans un endroit où nous mangeons, dormons, où nous faisons tout. Nous n'avions que des tables, donc des bancs, et nous devions tout y faire, y compris dormir. Ça ne suffit pas avec autant de gens. [...] Nous n'avions pas d'espace, pas de place pour dormir. C'était tellement épuisant, surtout lorsqu'on arrive tout d'abord en Allemagne – je ne sais pas, après être arrivé depuis presque un mois, et tout d'un coup, on vit dans une telle situation. On se dit, oh mon Dieu. »*

Après la fatigue de la fuite, les conditions de vie dans les *Aufnahmeeinrichtungen*, souvent surpeuplées, surtout en 2015, ne semble pas correspondre au besoin de repos des réfugiés. Au lieu de pouvoir se reposer, Ammar se retrouve dans une autre situation stressante. Le fait qu'il ne raconte cet épisode que lors de mes relances et qu'il a également tendance à omettre d'autres expériences qu'il a fait dans les structures spécifiques à l'asile en Allemagne indiquent à quel point il cherche à se distinguer dans sa présentation de soi de la catégorie de *Flüchtling*, qui s'est constituée de manière spécifique dans le contexte de l'accueil des réfugiés en Allemagne en 2015 (je reviendrai sur cet aspect). Il est également intéressant de noter qu'Ammar (comme la quasi-totalité de mes interlocuteurs) n'utilise pas le terme institutionnel de *Aufnahmeeinrichtung*, mais parle de « *Flüchtlingcamps* » (camp de réfugiés).

\*\*\*

Pour résumer, Ammar se présente dans l'interview comme un excellent élève et étudiant dont le parcours étudiant a été interrompu par la guerre en Syrie. Sa famille, qui a une longue expérience de l'exil, prend une place importante dans son récit, notamment son frère aîné, qu'il suit d'abord à Damas, puis au Liban et qui joue un rôle central dans la négociation de son projet de la fuite vers l'Allemagne. Comme cela est déjà devenu visible dans l'étude de cas d'Ajmal, l'entrée d'Ammar dans le système d'asile et d'accueil allemand se fait de manière quasi-automatique dès son entrée sur le territoire allemand. Elle fait de lui un *Flüchtling*.

## 4.6 Malek – Penser davantage « à soi »

### 4.6.1 Relation d'enquête et contexte de l'entretien

Comme Ajmal, je rencontre Malek bien avant mon projet de thèse, début 2015, dans une petite ville du Sud de l'Allemagne. Dans le cadre de l'initiative déjà évoquée, je fais partie d'un groupe d'étudiants qui donne des cours d'allemand dans sa *Gemeinschaftsunterkunft* (une ancienne maison à la périphérie de la ville). Deux familles afghanes vivent au premier étage et huit hommes syriens au rez-de-chaussée. Une fois par semaine, nous nous retrouvons dans la cuisine commune, réunis autour d'une petite table. Après les cours, nous nous déplaçons souvent dans l'une des pièces des hommes pour prendre un café. Dans chacune de ces pièces se trouvent trois lits et des armoires métalliques, rappelant les casiers des cours de sport. Le café est préparé sur une petite table d'appoint déplacée au centre de la pièce, avec une assiette remplie de cendres de cigarettes que les hommes fument sans cesse. Il n'y a pas de chaises et nous nous asseyons sur les lits.

Malek est l'un de ceux qui réussit à construire une conversation même avec quelques mots, à faire passer une blague. Il cherche peut-être aussi le contact plus que les autres. Avec un étudiant, nous restons en contact avec Malek au-delà du cadre des cours d'allemand. Nous lui rendons visite après son déménagement dans un appartement dans la petite ville et l'invitons à nous rendre visite. Malek parle souvent du village syrien duquel il est originaire. Il nous montre des photos, évoque différents membres de sa famille, et nous parlons de son souhait de voyager un jour avec nous en Syrie. Je revois Malek par la suite à chacune de mes visites dans cette ville. Lorsque je lui demande un entretien biographique pour ma thèse, il accepte immédiatement, comme s'il s'agit un service qu'il est heureux de me rendre.

Au moment de l'interview, qui se déroule au printemps 2017, Malek est âgé de 30 ans. Il a quitté la Syrie en 2014. Il vit dans la petite ville du Sud de l'Allemagne depuis environ deux ans et demi. Suite à l'obtention du statut de « réfugié », il a emménagé dans un petit appartement. Au moment de l'entretien, Malek vient tout juste de prendre un emploi de livreur de colis, ce qui lui a permis d'acheter une voiture.

Pour notre rendez-vous d'entretien, Malek insiste pour venir me chercher avec sa nouvelle voiture pour aller dans un fast-food dans la ville voisine. Le restaurant est presque désert, et nous nous installons avec nos frites, hamburgers et boissons. Après le repas, nous réalisons

l'entretien en allemand, langue que Malek comprend bien et qu'il parle encore de manière hésitante à ce moment-là. Lorsque je lui demande de raconter son histoire de vie, Malek répond tout d'abord moins par un récit que par une forme d'évaluation de sa situation actuelle, comparée à des situations de vie passées. Il souligne qu'il est très heureux d'être venu en Allemagne, un thème qui forme l'un des fils conducteur de l'entretien. Malek s'interrompt ensuite, visiblement peu sûr de ce que j'attends de lui et me demande de lui poser des questions précises. Je lui propose alors de me parler de son arrivée en Allemagne. Il me raconte alors sa fuite, ses premières expériences et sa situation actuelle dans la petite ville du Sud de l'Allemagne. Le thème du travail occupe une place prépondérante dans son récit, qu'il développe ensuite en décrivant des situations assez concrètes de sa vie professionnelle quotidienne. Malek établit à plusieurs reprises des comparaisons avec la Syrie. Il me parle de sa vie là-bas, ainsi que de ses séjours en Jordanie, où il a travaillé à l'adolescence. Ensuite, il évoque un grave accident de moto qu'il a eu après son retour de Jordanie, qui (comme je le développerai dans l'analyse) représente un « *turning point* »<sup>854</sup> dans son parcours de vie. Puis, Malek ramène l'entretien sur sa vie actuelle dans la petite ville du Sud de l'Allemagne, et l'interview se termine sur ce sujet.

#### 4.6.2 De la Syrie à l'Allemagne

Malek est né en 1986 dans un village de l'ouest de la Syrie. Il compte parmi les plus jeunes d'une fratrie de 14 enfants. La famille appartient à la minorité religieuse des chrétiens orthodoxes et vit du labour des champs, de la culture du bois et de l'élevage de moutons. Malek garde un souvenir idyllique de la vie au village. Toutefois, il souligne à plusieurs reprises qu'il doit travailler très dur lorsqu'il est enfant. Il raconte, par exemple, comment son père le pousse à couper de plus en plus de bois après son abandon de l'école après sa septième année scolaire :

*« Je coupe du bois et je travaille dans son terrain. Oui, et je dois faire, ce qu'il dit, tu sais. Parce qu'il est en colère contre moi. Je n'en veux pas de l'école. Oui. Oui, je travaille, travaille, travaille. Nous avons des moutons. J'ai passé mon temps avec les moutons. Oui. J'ai une vieille photo, je te la montrerai plus tard. Je vais peut-être prendre ma photo avec les moutons. C'est très, très beau. J'étais petit, les moutons aussi étaient petits. Nous avons pris une photo ensemble. Il est plus grand que moi. Oui, c'était très beau. Oui, et puis, ils se sont passés cinq ou six mois, et ensuite, je suis allé en Jordanie. Euh, comment*

---

<sup>854</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

*on dit... la liberté, enfant [il cherche le mot enfance]...quelque chose comme ça ? »*

Malek raconte que c'est lui qui a voulu abandonner l'école à 13 ans, et que par la suite, son père l'envoie en Jordanie avec son frère (âgé de cinq ans de plus que lui) et son beau-frère pour travailler là-bas pour la famille. En Jordanie, Malek apprend de ces deux hommes le métier de carreleur sur des chantiers de construction. Le récit qu'il fait de son séjour en Jordanie où il « *grandit* » est ambivalent. D'une part, il insiste sur la dureté des tâches qu'il effectue sur les chantiers, soulignant à nouveau que sa jeunesse est déterminée par le travail. Sa différence d'âge l'isole des deux autres hommes : Malek doit attendre parfois seul à l'appartement lorsque son frère et son beau-frère sortent le soir. Au fil du temps, cependant, il commence également à sortir le soir avec des amis, à manger dehors, à fumer et à ne rentrer chez lui qu'au petit matin. À cet égard, le séjour en Jordanie est aussi pour lui un moment de liberté, où il peut disposer de ses soirées et de ses nuits de façon relativement libre, malgré les contraintes du travail et l'exigence d'une contribution financière envers sa famille.

Lorsque Malek atteint l'âge de la majorité en 2004, il retourne en Syrie, où il effectue deux années de service militaire obligatoires. Il n'aborde pas cette expérience dans l'interview. Lors d'une conversation informelle, il raconte comment les soldats vont voir les familles dans les villages afin d'enrôler de force les jeunes hommes dans l'armée. Quelque temps après son service militaire, Malek a un grave accident de moto, dont il ressentira les conséquences physiques le reste de sa vie. Après un traitement à l'hôpital, il doit rester alité pendant plusieurs mois. Surtout ses genoux sont endommagés de façon irrémédiable. Il peut encore travailler comme carreleur sur des chantiers, mais s'agenouiller par terre lui cause des douleurs :

*« Après je ne peux plus m'asseoir sur le sol et faire le carrelage. C'est dur. Je peux, mais c'est difficile pour moi. Et puis, j'ai commencé à penser un peu à moi. Dans quel travail je ne peux pas être autant assis ? Je n'ai jamais pensé à moi, mais maintenant, je veux penser davantage à moi. »*

C'est à ce moment de l'entretien qu'apparaît pour la première fois le motif de « penser à soi », sur lequel Malek reviendra souvent dans la suite de la narration. Cela suggère que l'accident de moto constitue un « *turning point* »<sup>855</sup> dans son parcours : après avoir passé beaucoup de temps de sa vie à travailler pour sa famille, il est désormais temps de penser davantage « à

---

<sup>855</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

soi ». En 2009, Malek quitte à nouveau la Syrie, cette fois-ci non pas sur les ordres de son père, mais plutôt pour mettre une certaine distance entre lui et sa famille. Il se rend d'abord en Libye, où il travaille sur des chantiers jusqu'à ce que la guerre civile y éclate en 2011. À l'instar d'autres interviewés ayant travaillé en Libye à cette période-là, il est alors obligé de quitter le pays. Malek se rend au Liban, où il travaille également comme carreleur, et où il a de nouveau le sentiment que sa vie est réduite à des conditions de travail abusives. Il suit à distance l'éclatement de la guerre en Syrie et que de plus en plus de Syriens fuient vers le Liban, mais aussi vers l'Europe. Peu à peu, le projet de partir en Europe prend forme aussi pour Malek. Il continue à travailler jusqu'à ce qu'il ait économisé assez d'argent pour s'échapper, retourne en Libye et de là, en 2014, prend un bateau pour traverser la mer Méditerranée jusqu'en Italie. Là-bas, il rejoint un petit groupe de Syriens (deux hommes et un couple avec un enfant en bas âge) qui voyage d'abord en train jusqu'au nord de l'Italie, puis trouve un « *covoiturage* » pour l'Allemagne.

#### 4.6.3 « *Ok, on est propre* »

Malek raconte ensuite comment le groupe est déposé en pleine nuit juste derrière la frontière allemande, dans une ville dont il ne se souvient plus du nom :

*« De la neige, à douze heures de la nuit, de la neige. Et c'était à 12 heures de la nuit. Il n'y a personne, on a cherché un taxi, mais il faisait froid. Très froid. Nous avons attendu une heure et demie ou deux heures jusqu'à ce qu'un taxi arrive. Et puis nous sommes allés chez une personne. Nous posions problème, nous sommes avec une famille. Et quand un taxi arrive, quand le taxi est petit, elle ne rentre pas, et il repart. Et la neige et le froid et nous cherchions un grand taxi, oui. Oui. C'était difficile. La première heure en Allemagne. Et j'avais faim. Je veux manger. »*

Le groupe attend à la gare, guette les taxis, puis, après en avoir découvert un dans lequel ils peuvent tous rentrer, se rend chez une connaissance syrienne. Cette connaissance vit (comme le suggère l'analyse de l'entretien) dans une *Gemeinschaftsunterkunft* où elle héberge le groupe pour une nuit. Malek détaille – et cela montre son épuisement à ce stade – la manière dont les arrivants se reposent, prennent une douche, mangent, boivent du café, fument et dorment. La *Gemeinschaftsunterkunft* devient ainsi un lieu de refuge temporaire après la fuite. Le lendemain, cependant, lorsque le gardien du centre découvre des personnes qu'il ne connaît pas, il alerte immédiatement la police :

*« Le jour suivant, le contrôle arrive. Par exemple, chaque maison qui [héberge] des étrangers, a un gardien. Et le gardien a vu l'enfant. Et l'enfant a peur et il court vers nous à l'intérieur. Et puis, le gardien arrive et il a vu les nouveaux visages. Puis il a téléphoné rapidement à la police. La police arrive. Elle nous a pris, oui. Trois hommes et une famille. »*

La narration de Malek montre ce qui a également émergé des études de cas précédentes : de nombreuses personnes réfugiées ne vivent pas directement leur entrée en France ou en Allemagne comme une « arrivée »<sup>856</sup>. En étant dans la situation de « migrants non-documentés », qui ont dû traverser les frontières vers l'Europe de façon clandestine, ils se sentent plutôt comme des intrus. Leurs premiers pas dans le nouveau pays sont marqués par la plus grande prudence. L'épisode dans lequel Malek raconte comment le groupe est arrêté par la police est exemplaire à cet égard, présentant sa découverte comme une coïncidence malheureuse déclenchée par l'enfant. Cette logique est confirmée par le fait que le concierge signale ensuite à la police les « étrangers » qui lui sont inconnus. Malek normalise cette situation à partir de sa perspective actuelle et complète sa description avec des connaissances acquises entre-temps, par exemple, le fait que « chaque maison avec des étrangers [...] a un gardien ». Il raconte ensuite que la police « contrôle » le groupe pendant deux jours avant de l'envoyer dans une *Aufnahmeeinrichtung* :

*« Et puis je ne sais pas où [on a été envoyé], à quel endroit, j'ai oublié. On est resté deux jours avec la police, aussi des interprètes. Empreintes digitales, et encore tout, tout, tout. Après ça, ok, ils nous ont contrôlé, bien vérifié, ok, ces gens sont propres. Pas d'opinion problématique. Ils sont là à cause de la guerre et ils n'ont plus d'endroit où aller. Puis ils nous ont envoyé à Hofstadt<sup>857</sup>. C'est à partir de là que mon histoire commence. »*

Les mesures de la police, que Malek comprend clairement comme des contrôles de sécurité, figurent dans le récit comme un test à passer avant d'être autorisé à passer à l'étape suivante. Malek utilise ici l'expression « être propre », qui implique non seulement un contrôle du corps (ici les empreintes digitales, mais les arrivants sont aussi contrôlés pour des maladies), mais également de l'esprit (dans le sens de « vérifier » une opinion). Lors de cette vérification, il paraît important de correspondre à l'image d'un réfugié de guerre inoffensif qui n'a « plus

---

<sup>856</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

<sup>857</sup> Nom d'emprunt pour une grande *Aufnahmeeinrichtung* dans le Sud de l'Allemagne.

*d'endroit où aller* ». Cela est lié au discours dominant qui présente les réfugiés, peut-être surtout ceux de Syrie, comme un danger à la sécurité.<sup>858</sup>

Il est intéressant que Malek définisse son arrivée à la *Aufnahmeeinrichtung* comme le « début » de son « histoire », ce qui renforce l'hypothèse qu'il a vécu le contrôle de la police comme un marqueur de son arrivée en Allemagne. Il perçoit son transfert dans la *Aufnahmeeinrichtung* (où il déposera officiellement sa demande d'asile) comme la confirmation d'une arrivée possible en Allemagne. Le parallèle avec le récit d'Ammar (ayant décrit le transfert vers une *Aufnahmeeinrichtung* comme le « début » de son « histoire de *Flüchtling* ») est frappant et suggère que l'entrée dans les structures de la politique d'accueil et d'asile représente un tournant, non seulement d'un point de vue institutionnel, mais aussi du point de vue des personnes en exil elles-mêmes. L'ensemble des entretiens montre que ces récits sur les contrôles et les mesures de sécurité après l'arrivée sont dominés, dans les narrations des personnes arrivées à partir de l'été 2015, par des récits sur des expériences « choquantes » (pour reprendre le terme d'un de mes interlocuteurs) dans des « camps de réfugiés » surpeuplés.

\*\*\*

Pour résumer, Malek évoque son enfance et sa vie en Jordanie comme des périodes marquées par le travail. Un grave accident de moto constitue alors un « *turning point* » dans son parcours, qui le mène davantage à « penser à lui ». Malek quitte la Syrie pour le Liban, puis s'enfuit en Allemagne dans le contexte de la guerre syrienne. Après son entrée en Allemagne, il a d'abord l'impression d'être un intrus, est contrôlé par la police et provisoirement emmené au commissariat. Dans la perspective de Malek, l'entrée dans le système d'accueil et d'asile est alors liée au fait de réussir une sorte de test dans lequel il s'agit de se distinguer de l'image dominante des réfugiés comme présentant un risque sécuritaire potentiel et de se confondre à celle du réfugié de guerre inoffensif.

---

<sup>858</sup> Ainsi, les Syriens apparaissent dans les discours dominants (en Allemagne en 2015 et 2016) non seulement comme des victimes de Daech, mais on soupçonne aussi des terroristes de se déguiser comme réfugiés syriens. Cf. par exemple Eckart LOHSE, « Es muss kein Terrorist sein », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 22.12.2015, <https://www.faz.net/aktuell/politik/kampf-gegen-den-terror/syrische-paesse-es-muss-kein-terrorist-sein-13981036.html>, dernier accès : 15.10.2021.

## 4.7 Comparaisons

Dans les chapitres précédents, j'ai présenté six études de cas de jeunes hommes en exil en France et en Allemagne. En partant de leurs récits biographiques, j'ai retracé les expériences de leur enfance et de leur jeunesse, les dynamiques de leur fuite, leur arrivée en France ou en Allemagne, et leur entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile ». Il s'agira dans ce sous-chapitre, de croiser ces études de cas, de les articuler avec l'ensemble du corpus et de les comparer, notamment dans une perspective franco-allemande. Dans un premier temps, je résumerai quelques observations sur les « dynamiques de fuite » que j'ai reconstruites à partir des narrations. Ensuite, j'introduirai une distinction entre deux manières dont mes interlocuteurs interprètent biographiquement leur fuite. Enfin, je développerai comment les différents contextes nationaux en France et en Allemagne façonnent les expériences des personnes en exil lors de leur entrée dans les systèmes d'asile et d'accueil.

### 4.7.1 Les « dynamiques de fuite »

La fuite constitue un des principaux points de référence dans les récits des personnes rencontrées. Ainsi, beaucoup d'entre elles font débiter leur narration par le moment où elles ont quitté leur pays. Ce moment apparaît comme un événement dominant sur le plan biographique, rendant définitive la « rupture » avec la « vie habituelle » que Claudio Bolzman met au cœur du concept d'exil. Dans de nombreux cas, la fuite du pays d'origine est perçue comme la seule issue possible dans un contexte où les possibilités d'action sont devenues de plus en plus limitées. Le départ du pays est donc à la fois vécu comme forcé, mais contient en même temps la lueur d'espoir de survie et de vie. Surtout dans le cas de mes interlocuteurs très jeunes, la fuite est toujours associée à la perspective d'une possible « reconstruction de sa vie ». Toutefois, dans un premier temps, c'est l'expérience de la solitude qui est dominante et qui s'installe définitivement au moment où mes interlocuteurs quittent leur pays d'origine, comme dans le cas d'Ibrahim, qui décrit à quel point il s'est senti coupé du reste du monde lorsqu'il a fui le Soudan. Comme l'a souligné la littérature sur l'exil citée précédemment, l'émigration marque donc l'irréversibilité de la perte de sa place dans le monde ainsi que la perte du « foyer », notion mobilisée par Peter Berger et Smaïn Laacher dans le sens d'un « lieu qui se confond avec la famille », où l'on peut « revenir » et « se réfugier ».<sup>859</sup>

---

<sup>859</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 133.

Avec le début de la fuite, un premier changement de statut s'opère dans les « carrières migratoires »<sup>860</sup> de mes interlocuteurs. En quittant leur pays d'origine, ils perdent leur place dans un monde organisé en États-nations et doivent, en étant dans la situation de « migrants non-documentés »<sup>861</sup>, discrètement traverser les frontières. La notion de « dynamiques de fuite » permet alors de retracer comment, empiriquement, la fuite s'étend spatialement et temporellement jusqu'à l'arrivée en France ou à en Allemagne. Comme évoqué, dans de nombreux cas, c'est une logique de fuite au sens d'« *escape* » qui domine dans un premier temps, où il s'agit davantage de *s'éloigner* que d'arriver quelque part. Beaucoup de personnes cherchent d'abord à se réfugier dans des pays voisins de leur pays d'origine, comme dans les cas développés ci-dessus au Liban, en Iran ou en Libye. Puis, avec le temps, il ne s'agit pas seulement d'échapper à des situations de violence qui se répètent, mais aussi d'arriver à un endroit où il semble concevable de reconstruire une vie. Les récits révèlent les aspirations subjectives associées à cette vie, se nourrissant des expériences antérieures à l'émigration, comme le désir de poursuivre ses études ou de préparer son avenir en allant à l'école. En ce sens, pour beaucoup de personnes rencontrées, les premiers lieux vers lesquels leur fuite les a menés ne représentent pas seulement des lieux de refuge temporaire, mais aussi des lieux où la fuite aurait pu potentiellement prendre fin, mais à partir desquels elle s'impose à nouveau.<sup>862</sup>

Tout au long de leur fuite, les personnes en exil rencontrent des problèmes leur rappelant la situation dans leur pays d'origine. Elles sont à la merci de la police et de l'armée, qui apparaissent comme des adversaires dans la tentative d'organiser leur survie quotidienne. Elles vivent des expériences de violence inracontables lors de l'entretien, sont « *traitées pire que des chiens* », comme le formule Lamin et travaillent dans des conditions d'exploitation. Certains de mes interlocuteurs utilisent la métaphore de la « *prison* » pour décrire l'enfermement, le sentiment d'être piégé dans des situations de fuite. La vie quotidienne apparaît comme une lutte dangereuse et épuisante pour leur survie, vécue comme déterminée par l'extérieur, se déroulant dans un présent constant, dans un provisoire qui se solidifie, sans possibilité de penser à l'avenir. Dans cette situation d'enfermement renouvelé,

---

<sup>860</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

<sup>861</sup> Julia SCHULZE WESSEL, *op. cit.*, 2017, p. 81-82.

<sup>862</sup> C'est pour cette raison que Helen Crawley et Dimitris Skleparis critiquent la notion de « pays de transit ». Cf. Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, *op. cit.*, 2018, p. 55.

reprendre la fuite, dans certains cas de façon répétée, est perçu comme la seule issue. Aller « de l'avant » constitue l'unique voie de sortie du piège, puisqu'un retour est impossible. Le déroulement de la fuite dépend, entre autres, de l'intégration au sein de groupes<sup>863</sup> se formant et se renouvelant en permanence, de ressources financières constituées par le travail pour payer les déplacements, de la résistance physique, mais aussi du facteur « *chance* » comme l'appellent mes interlocuteurs, qui permet par exemple d'échapper à une pluie de balles lors de la traversée d'une frontière. Dans les cas extrêmes, comme celui de Touré, la fuite peut ainsi durer plusieurs années.

Dans mon échantillon, pour une minorité, la fuite a été déterminée par un but précis, par une destination prédéfinie visée au moment de l'émigration et restée inchangée par la suite. La durée de la fuite a été alors souvent plus courte. Cela est notamment le cas des personnes en exil qui ont des contacts en France ou en Allemagne avant de fuir, par exemple des membres de leur famille déjà présents sur place.<sup>864</sup> Rarement, la fuite est organisée grâce à d'importantes ressources financières permettant l'utilisation de la voie aérienne.

Dans la plupart des cas, cependant, la fuite s'effectue selon la logique non-linéaire décrite ci-dessus, à savoir chercher un refuge et continuer à fuir, le projet d'atteindre « l'Europe » se développant progressivement. Certaines de ces personnes situent très précisément l'émergence de ce projet, comme Ibrahim, qui raconte comment il a accepté l'offre de son employeur en Libye d'échanger son travail contre un « *billet pour l'Europe* », ou encore Ammar qui raconte comment il a forgé une sorte de « pacte » avec ses frères. D'autres interlocuteurs racontent comment la décision de poursuivre leur fuite jusqu'en Europe est née d'une rencontre avec une ou plusieurs personnes qui les ont « *contagiés* », comme le formule Lamin, par leurs idées, élargissant ainsi leur champ des possibles.<sup>865</sup> Mes interlocuteurs font partie des personnes en exil parvenues en Europe, souvent après avoir traversé la Méditerranée. Leur arrivée n'est pas seulement vécue comme l'accomplissement d'un projet, mais aussi comme l'expérience de la survie. Le danger pour leur propre vie semble

---

<sup>863</sup> Comme le montre Sophie Djigo pour les migrants de Calais, ces groupes se basent sur des « systèmes provisoires de solidarité ». Cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 99.

<sup>864</sup> C'est le cas de Mohammad, un jeune homme syrien, enjoint par son père à fuir en France, avec la famille de son oncle, pour y rejoindre un autre oncle déjà installé depuis plusieurs années.

<sup>865</sup> Lamin raconte comment il a rencontré Ousman à Alger, un jeune Gambien qui y séjournait depuis un certain temps et qui lui aurait « *ouvert les yeux* » sur les « *limites* » de sa vie en Algérie. Ousman l'aurait alors « *contagié* » avec son projet de fuir vers l'Europe.

écarté : « *C'est la vie qui commence. On a traversé tous les risques. En même temps, je suis triste, parce qu'il y a beaucoup de gens qui sont en Libye, qui vivent dans la guerre* », évoque Saddam, originaire du Soudan, décrivant le sentiment qui l'a envahi à son arrivée en Italie, après avoir traversé la mer Méditerranée dans un bateau pneumatique.

Avec l'entrée en Europe, la fuite se transforme en une recherche d'un endroit où « arriver »<sup>866</sup>. Pour beaucoup de personnes, la question du pays d'installation ne devient importante qu'une fois arrivées vivantes sur le sol européen. Cette recherche se fait une nouvelle fois dans des conditions de « clandestinité », la mobilité intra-européenne des personnes cherchant refuge étant entravée par les accords de Dublin.<sup>867</sup> Au vu des conditions de vie difficiles dans le sud de l'Europe (le phénomène des « demandeurs d'asile » sans abri est mentionné dans de nombreux récits), dans un premier temps, mes interlocuteurs se sont dirigés vers l'Europe de l'ouest. Dans leur recherche d'un lieu d'arrivée, ils ont parfois été guidés par les conseils de ceux arrivés avant eux, mais aussi par des représentations qui circulent sur différents pays ou lieux en Europe (par exemple, concernant l'usage de langues, ou d'opportunités sur le marché du travail). Au-delà, l'épuisement après la fuite conduit, comme le formule Karl, à un besoin accru « *d'arriver tout simplement quelque part* », favorisant ainsi l'installation dans un pays rapidement atteignable. Et puis, comme le souligne François Héran, l'installation dans tel ou tel pays ne relève pas toujours d'un « choix », mais se fait aussi en fonction de la volonté d'accueil affichée par les pays, comme en 2015.<sup>868</sup>

#### 4.7.2 Interprétations biographiques de la fuite

Il n'est pas surprenant que la fuite façonne fortement la perspective de mes interlocuteurs, surtout si l'on considère qu'il s'agit de personnes assez jeunes qui l'ont entreprise à un moment précoce de leur vie et ne pouvant l'évoquer qu'avec peu de recul temporel, au moment de l'entretien biographique. Parmi les cas présentés, c'est Touré qui a quitté son pays d'origine le plus tôt, à l'âge de 16 ans, et Farid le plus tard, à l'âge de 26 ans. Dans sa thèse sur les réfugiés syriens, qui s'appuie également sur des entretiens biographiques, Arne Worm observe que la fuite est restituée dans les récits comme un « point zéro ». C'est avec

---

<sup>866</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

<sup>867</sup> Cf. Anja BARTEL, Catherine DELCROIX et Elise PAPE, « Refugees and the Dublin Convention », *Borders in Globalization Review*, 1(2), 2020, p. 40–52.

<sup>868</sup> Cf. François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 241 (*De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe*).

l'émigration que le récit débute, occultant souvent les expériences biographiques antérieures à la fuite.<sup>869</sup> Dans les narrations des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse, les phases de la vie précédant l'émigration sont bien présentes (peut-être de manière parfois fragmentée ou allusive). Par contre, elles sont le plus souvent racontées *en lien* avec l'expérience de fuite.

Un peu schématiquement, on peut distinguer deux manières dont mes interlocuteurs interprètent leur fuite dans le contexte de leur biographie. Il s'agit là d'un résultat d'étape de mon analyse, sur lequel je reviendrai quand j'aborderai la question de la reconstruction d'une vie en exil. Dans certains cas, l'enfance et l'adolescence sont racontées comme des phases positives de la vie, figurant dans le récit comme des points de contraste avec l'expérience de la fuite venue interrompre, voire briser ces moments heureux. Dans ces cas, les interviewés considèrent la fuite en elle-même ou les événements qui l'ont précédée et rendue nécessaire, comme des « *turning point* » marquant une rupture avec la « vie habituelle »<sup>870</sup>. C'est le cas d'Ibrahim, qui raconte son enfance et son adolescence, en dépit du contexte de guerre, comme une période marquée par sa fréquentation de l'école et par des moments heureux dans le cercle familial, interrompue ensuite brutalement. On observe une dynamique similaire dans le cas de Farid : ici aussi, son enfance et sa jeunesse dans une famille aisée en Libye, ses études transnationales apparaissent comme des phases positives de sa vie, en contraste total avec l'expérience d'être piégé en France par la guerre civile libyenne. Ammar, dans son récit, s'inscrit dans une logique similaire, en mettant en relief la rupture de son parcours d'étudiant brillant créée par sa fuite au Liban. Dans cette première manière de mise en lien contrastée des expériences antérieures avec l'événement de la fuite, l'enfance est souvent dépeinte comme une période idyllique dans le cercle protégé de la famille, époque où la vie n'était pas encore « compliquée ».

Dans d'autres cas, les phases de la vie précédant la fuite sont plutôt racontées comme des éléments précurseurs de celle-ci, c'est-à-dire comme des expériences en lien logique avec l'événement de la fuite en lui-même. Les contraintes de la situation qui conduit ensuite à l'émigration y sont déjà indiquées. Dans ces cas, le départ du pays d'origine ne représente pas en soi le « *turning point* »<sup>871</sup> biographique. C'est un événement bien antérieur à la fuite qui

---

<sup>869</sup> Arne WORM, *op. cit.*, 2019, p. 6.

<sup>870</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>871</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

marque la transition du parcours de vie. C'est le cas de Malek, par exemple, dont le récit sur son enfance et sa jeunesse, structuré autour du thème du travail, figure comme une sorte de signe précurseur de sa fuite. Le besoin de partir devient ensuite concret après l'expérience drastique de son accident de moto qui le mène au fait de penser davantage « à soi ». On observe une logique similaire dans le récit d'Ajmal, qui considère la mort de ses parents comme un « *turning point* », ayant transformé sa vie en Afghanistan en une « *catastrophe* » l'entraînant dans l'exploitation et la violence, qui l'ont conduit à la nécessité de fuir. Dans le cas de Touré, les expériences de la pauvreté et de l'oppression politique dominent le maigre récit de son enfance et de sa jeunesse. Ces expériences difficiles s'accroissent ensuite avec la mort de ses parents, jusqu'à ce que la fuite apparaisse comme la seule issue possible.<sup>872</sup> Cette deuxième façon d'interpréter biographiquement sa fuite tend à questionner la littérature sur l'exil dans le sens où, dans certains de ces cas (en particulier celui de Touré), il est difficile d'identifier les ruptures biographiques en lien avec l'exil, face à cette présentation de son passé en Guinée extrêmement sombre. Ce qui semble dominer dans sa narration est moins la perte d'une « vie habituelle » ou d'un « foyer » que l'espoir d'induire avec l'émigration un « *turning point* » positif dans son parcours. Quoi qu'il en soit, le récit d'une enfance « manquée » ou « détruite » est typique de cette deuxième manière de raconter sa biographie, la fuite y étant interprétée comme la conséquence logique d'expériences antérieures douloureuses.

#### 4.7.3 De l'arrivée au premier contact avec les institutions en France et en Allemagne

Ce qui se passe entre l'arrivée dans le pays d'accueil et l'entrée des personnes en exil dans la catégorie administrative de « demandeur d'asile » n'a guère fait l'objet de recherches explicites en sciences sociales. L'approche biographique montre que, dans un premier temps, les expériences de mes interlocuteurs continuent à être façonnées par les logiques de la « clandestinité ». En même temps, cette phase de leur parcours est fortement structurée par des logiques nationales différentes. Alors qu'en Allemagne, toutes les personnes interviewées racontent avoir été arrêtées par la police peu après leur entrée dans le pays, en France,

---

<sup>872</sup> Dans plusieurs cas, surtout chez les enquêtés très jeunes, il est frappant de constater que c'est la mort d'un ou des deux parents qui a déclenché la fuite. Ce phénomène est évoqué en France dans la recherche sur les motifs de départ des « mineurs non-accompagnés ». Cf. par exemple Doris BONNET et Daniel DELANOË, « Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne », *Journal des Africanistes*, 89-2, 2019, p. 100–117.

certaines ont passé plusieurs semaines à parcourir la France après leur arrivée, en restant dans une situation de « migrant non-documenté ». Cela s'explique par le fait qu'en Allemagne, le premier enregistrement en tant que « demandeur d'asile » est fait par un éventail plus large d'acteurs institutionnels, incluant la police. En France, l'accès à la catégorie de « demandeur d'asile » passe exclusivement par une institution spécifique, la PADA (et avant la réforme de 2015, par les préfectures surchargées de façon chronique).

En Allemagne, contrairement à la France, la recherche d'un lieu d'arrivée prend alors fin rapidement. Être interpellé par la police rapidement après l'arrivée va éventuellement contrecarrer le projet de se rendre à un endroit particulier en Allemagne – ou dans un autre pays européen<sup>873</sup>. Le premier contact avec les acteurs étatiques conduit immédiatement à une prise en charge directive par le système d'accueil, impliquant une redistribution obligatoire à travers le territoire national. C'est la situation vécue par Zarif, un jeune homme syrien. Après avoir traversé la frontière germano-autrichienne durant l'été 2015, il envisage de se rendre à Hambourg, une ville que des amis syriens, déjà sur place, lui ont présentée comme cosmopolite, et où il a l'espoir de pouvoir continuer ses études universitaires en anglais. Or, immédiatement après son entrée sur le territoire allemand, Zarif se fait interpellé par la police et envoyé dans une *Aufnahmeeinrichtung* au « *fin fond* » de l'Allemagne du Sud. En France, au contraire, les projets de mes interlocuteurs d'atteindre un lieu spécifique (pour rejoindre par exemple un membre de leur famille) peuvent généralement être réalisés sans entrave d'ordre administratif.

La relation entre les personnes en exil et les acteurs institutionnels s'établit alors de façon différente dans les deux pays. En France, l'établissement d'un contact avec les institutions compétentes en matière d'asile passe, notamment, par la force motrice des personnes elles-mêmes. Toutefois, en raison de leur situation de « clandestinité », toute démarche est potentiellement risquée, ce qui peut alors conduire, comme dans le cas d'Ibrahim, à ce que la recherche « d'arriver »<sup>874</sup> se prolonge dans l'espace et dans le temps et mène à transiter par divers camps informels à Paris ou dans le nord de la France. Il s'agit alors pour les personnes d'obtenir des informations de manière informelle afin d'identifier les institutions

---

<sup>873</sup> Cf. Hermann STRASSER et Marion LILLIG, *op. cit.*, 2004, p. 125.

<sup>874</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

compétentes. Les conseils de ces informateurs orientent ensuite le cours des actions ultérieures.

L'exemple du couple de Mona et Said Rahman, qui a fui l'Irak illustre de manière presque absurde combien il peut être difficile, dans des cas extrêmes, d'entrer en contact avec les institutions compétentes en France. Les Rahman entrent en France à l'automne 2015 avec l'idée d'y demander l'asile. Le couple dispose alors de nombreuses ressources : ils ont fait de longues études, les deux parlent couramment l'anglais et Mona a même étudié le français en Irak. Contrairement à de nombreux autres interviewés, le couple est bien au fait de la procédure d'asile française à ce moment-là, et Said s'adresse à un agent de police à son arrivée à la gare de Paris. Il raconte :

*« De plus, il faut connaître le système de la demande d'asile. Chaque pays a un système différent. Vous devez savoir où il faut demander l'asile. Il y a des pays, comme l'Allemagne, où à n'importe quel policier dans la rue, on peut dire – 'Ah Monsieur, je veux demander l'asile.' Le monsieur [le policier], il connaît les démarches. En France, c'est pas du tout comme ça. Moi j'ai vu un policier à Paris, je lui ai dit : 'Je veux demander l'asile ici. Je suis arrivé.' Il m'a dit : 'Oui, mais ce n'est pas mon travail.' »*

L'interaction avec le policier ne leur apportant aucune réponse, le couple se tourne alors vers « un Marocain » rencontré à la gare, qui leur explique en arabe qu'en tant que réfugiés, ils doivent se rendre dans le nord de la France. Le couple – Said pense rétrospectivement que « le Marocain » voulait l'envoyer au camp de Calais – prend alors un bus pour Lille, où il erre durant trois jours avant de tomber par hasard sur une association qui les orientera vers la PADA.

Mes interlocuteurs en France décrivent comme pénibles non seulement l'accès à l'information, mais aussi aux institutions. En particulier, pour ceux qui ont demandé l'asile avant l'entrée en vigueur de la réforme de l'asile de 2015, les tentatives d'accès à la préfecture (à l'époque, le premier point de contact institutionnel dans le parcours de « demandeur d'asile ») occupent une place dominante dans les récits. Faire la queue devant le bâtiment de la préfecture pendant plusieurs jours devient, dans les narrations, un symbole des conditions d'arrivée difficiles qui exigent de la persévérance. Le fait d'attendre dans des conditions climatiques inhospitalières est souvent décrit par mes interlocuteurs comme un acte intentionnel d'acteurs superpuissants qui assignent leur place aux personnes arrivées, les

marquant comme des « migrants indésirables » au sens de Michel Agier.<sup>875</sup> Avec la réforme de l'asile de 2015, qui fait des PADA le premier point de contact institutionnel, l'accès à la procédure d'asile semble effectivement avoir été facilité. Toutefois, les récits de mes interlocuteurs en France restent structurés autour de l'entrée dans cette institution. Ils racontent, souvent en détail, comment ils ont trouvé la PADA fermée certains jours ou à certaines heures, ont attendu à l'entrée de cette institution, en essayant de faire passer le temps jusqu'à sa réouverture.

Du côté allemand, en revanche, les personnes en exil ont tendance à être rapidement repérées par les acteurs institutionnels. La police apparaît, dans leurs récits, comme un acteur puissant qui met fin à la recherche d'un lieu d'arrivée, un acteur que l'on craint en étant dans une situation de « clandestinité » et qui tend à être perçu comme un adversaire. L'interpellation par la police, la conduite au commissariat – même si elles répondent, dans certains cas, au besoin urgent d'« *arriver quelque part* » après toutes les privations induites par la fuite – conduisent à être identifié comme un « intrus ». Cette impression est renforcée ensuite par les mesures politiques de sécurité, par lesquelles il est suggéré aux personnes que leur présence en Allemagne est considérée comme potentiellement dangereuse. Le premier contact avec les institutions en Allemagne est alors relaté comme un événement subi, indépendant de la volonté et du pouvoir de mes interlocuteurs.

L'établissement d'un premier contact avec les institutions mène à des expériences différentes dans les deux pays. En France, la recherche de points de contact est vécue comme une lutte qui s'étend dans le temps, nécessite des efforts individuels et reste sans cesse jalonnée d'échecs et de détours. Dans ce contexte, l'accès réussi à la PADA ou à la préfecture suscite un sentiment d'accomplissement, comme une sorte de réussite d'une première étape. En Allemagne, en revanche, le fait d'être interpellé par la police constitue la fin brutale de la recherche d'un lieu d'arrivée, imposée par l'extérieur et mettant fin à toute liberté de mouvement. Ces premiers contacts avec les institutions marquent le passage d'un statut à l'autre dans la « carrière migratoire »<sup>876</sup> des personnes en exil : la sortie de la « clandestinité »

---

<sup>875</sup> Ces files d'attente, hautement symboliques notamment du fait de leur visibilité dans l'espace public, sont également souvent évoquées dans les récits des « personnes-ressources » rencontrées en France, afin de souligner les conditions difficiles que l'Etat français impose à ces personnes arrivant sur le territoire.

<sup>876</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

et l'application des politiques d'accueil aux « demandeurs d'asile » prenant encore des formes différentes selon le contexte national.

Alors qu'en Allemagne le premier contact avec les acteurs institutionnels est suivi d'une entrée directe dans un système d'accueil et d'asile réglementé à l'extrême, la suite du parcours institutionnel du côté français semble moins réglementée. Ainsi, le premier contact avec la PADA (avant 2015, avec la préfecture) n'entraîne pas, dans un premier temps, de changements drastiques des conditions de vie des personnes. Dans le contexte du manque structurel de places d'hébergement accordées par le Dispositif national d'accueil (DNA), il est récurrent que tout particulièrement les jeunes hommes restent au début dans la rue. Comme cela ressort de l'étude du cas de Touré, dans cette situation, il est alors nécessaire de rechercher activement les différents acteurs et institutions dont les fonctionnements sont difficiles à comprendre. Il faut se rendre d'un rendez-vous à l'autre, parfois avec l'aide d'un intermédiaire, un processus qui apparaît dans les récits comme chaotique et labyrinthique. Cette expérience se révèle également au niveau linguistique : dans les narrations, les formulations actives comme « *j'ai cherché* » et « *je suis allé* » dominant, exprimant le fait que les personnes ont dû elles-mêmes prendre en main leur entrée et leur premier cheminement dans le système d'accueil français.

En Allemagne, au contraire, les institutions et les acteurs de la politique d'accueil et d'asile sont imbriqués dans un système étroit qui s'amorce dès le premier contact, retirant totalement aux personnes en exil la possibilité de garder la main sur le cours de leur vie. Il n'y a presque aucune possibilité de dévier du système qui dicte la suite du parcours. Les personnes interviewées disent toutes qu'après leur interpellation par la police, elles ont été directement transférées dans des « *camps de réfugiés* », termes par lesquels elles désignent les *Aufnahmeeinrichtungen*, constituant le premier échelon du système d'accueil allemand. Ces transferts sont appréhendés par les personnes comme des événements sur lesquels elles n'exercent aucune influence et qu'elles doivent subir. Cela se reflète également sur le plan linguistique dans les récits qui se caractérisent dans ces passages par des formulations passives telles que « *j'ai été envoyé* » ou « *on m'a transporté* ». Le caractère arbitraire de ce transfert est particulièrement souligné par mes interlocuteurs qui ont été séparés de leurs proches à ce moment-là. De plus, certains interviewés définissent ce moment comme le « *début* » de leur « *histoire* » en Allemagne ou de leur « *histoire* » en tant que *Flüchtling*, ce

qui souligne à quel point l'entrée dans le système d'accueil et d'asile représente un événement marquant dans leur parcours.

En France comme en Allemagne, le moment précis du dépôt de la demande d'asile est très rarement abordé lors des entretiens. Comme évoqué dans le troisième chapitre, en France, cette étape s'effectue, après le rendez-vous au GUDA, par la réception du formulaire de demande d'asile par l'OFPRA. En Allemagne, le dépôt officiel de la demande d'asile a lieu directement dans l'*Aufnahmeeinrichtung*. Cependant, en France comme en Allemagne, ces étapes institutionnelles du dépôt de la demande d'asile sont dominées dans les récits par l'évocation des conditions de vie matérielles. En France, par exemple, le thème du « non-hébergement » domine les récits et il est frappant de constater que le numéro d'urgence 115 est l'une des institutions avec lesquelles les personnes entrent le plus rapidement en contact. Du côté allemand, les *Aufnahmeeinrichtungen* apparaissent comme des lieux non-accueillants, auxquels on a été assigné contre son gré.

---

## Chapitre 5 : La phase de la procédure d’asile

---

Le quatrième chapitre a permis de retracer comment, suite à leur fuite, les personnes en exil sont sorties de la situation de « clandestinité » et entrées dans les systèmes d’asile et d’accueil en France et en Allemagne. Cela marque le début d’un temps défini par le caractère provisoire de leur séjour, dont la pérennisation (ou non) se joue à travers la procédure d’asile. Durant cette procédure, ce sont les politiques d’accueil qui structurent la vie quotidienne des « demandeurs d’asile ». Celles-ci règlementent leurs conditions de vie (par exemple, à travers l’hébergement), et limitent leurs possibilités de participer à la société (en restreignant, par exemple, leur accès au marché du travail). L’objectif de ce chapitre est d’analyser les expériences et les narrations de mes interlocuteurs concernant cette phase de leur parcours. Il s’agit moins de reconstituer en détails la vie quotidienne en demande d’asile que d’examiner les thèmes dominants qui émergent des entretiens, les « *turning points* »<sup>877</sup> que mes interlocuteurs identifient rétrospectivement, et d’étudier comment leurs expériences s’articulent dans les deux contextes nationaux. Cette phase de procédure d’asile se termine (au moins pour la majorité des personnes rencontrées dans le cadre de cette thèse) par l’obtention du statut de « réfugié ».<sup>878</sup> Ce moment marque à nouveau un passage d’un statut à l’autre dans les « carrières migratoires »<sup>879</sup>, pérennisant la situation de séjour des personnes.

En suivant la structure annoncée dans l’introduction de la deuxième partie, les six premiers sous-chapitres analyseront la phase de procédure d’asile au sein de chaque étude de cas. En font exception les cas d’Ibrahim et d’Ajmal. Comme évoqué au quatrième chapitre, dans le cas d’Ibrahim, en raison de sa « procédure Dublin », l’entrée dans la catégorie de « demandeur d’asile » se fait tardivement et sera retracée aussi dans ce chapitre-ci. Dans le cas d’Ajmal, la procédure d’asile n’est pas encore terminée au moment de l’entretien biographique, ce qui permettra de prendre aussi en compte le point de vue d’interlocuteurs qui n’ont pas (encore) obtenu une protection internationale. Dans un septième et dernier sous-chapitre, les effets des contextes français et allemands sur les expériences des personnes en exil durant la phase de demande d’asile seront comparés.

---

<sup>877</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>878</sup> Comme déjà évoqué au premier chapitre, il s’agit là objectivement d’une minorité, étant donné qu’en France comme en Allemagne, la plupart des « demandeurs d’asile » reçoivent une réponse négative à leur demande.

<sup>879</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

## 5.1 Touré – Une lutte pour participer à la vie sociale

Comme détaillé au quatrième chapitre, suite à son arrivée en France en 2016, Touré réussit à déposer une demande d’asile à l’aide d’un compatriote et est, à ce moment de son parcours, confronté à l’absence de proposition d’un hébergement par l’État (dans le cadre du DNA). Je détaillerai premièrement sa situation de « demandeur d’asile » sans abri. Deuxièmement, je retracerai les efforts que Touré met en place pour participer, malgré sa situation objectivement difficile, à la vie sociale. Enfin, j’analyserai comment il considère son hébergement (au bout de quelques mois) en CADA rétrospectivement comme un « *turning point* » dans son parcours.

### 5.1.1 La situation des « demandeurs d’asile » sans abri

Après avoir passé quelques nuits à la gare, en raison des contrôles de police fréquents, Touré s’installe sous un pont plus isolé :

*« Mais je dors dehors, j’ai vu des gens qui dorment dehors. Donc moi aussi, j’ai commencé à dormir dehors, à la gare centrale. Parfois, ils font des contrôles. Moi, j’ai peur, je n’ai pas de papiers. Donc je viens [à un endroit dans le centre-ville de Strasbourg], là où il y a des ponts, donc je dors là-bas. »*

Même si, en tant que « demandeur d’asile », Touré dispose d’un permis de séjour provisoire, il se perçoit comme quelqu’un qui n’a « *pas de papiers* », et dont la présence dans l’espace public semble illégitime. Il s’agit pour lui d’éviter le contact avec la police, qui comme lors de sa fuite, prend l’image d’un adversaire puissant. L’ensemble des données biographiques recueillies permet d’émettre l’hypothèse que la condition de sans-abri se cumule avec le statut précaire de « demandeur d’asile » dans une expérience d’exclusion radicale. Celle-ci reproduit l’expérience de la perte de la place dans un « monde commun » que Michel Agier met au cœur de sa définition de l’exil.<sup>880</sup> Cette expérience est exacerbée dans des cas comme celui de Touré, pour qui l’arrivée en France a représenté justement l’espoir de pouvoir se recréer une place. Ce mécanisme devient aussi visible dans le cas de Kevin, un homme d’une vingtaine d’années originaire de Guinée-Conakry. Comme Touré, suite au dépôt de sa demande d’asile et faute de possibilité d’hébergement, il s’installé sous un pont à Strasbourg, où il reçoit ensuite la visite de la police :

---

<sup>880</sup> Cf. Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22.

*« Une fois la police est venue. Ils sont venus le matin quand la pluie venait, ils sont venus. Cinq policiers. Ils disent : ‘Bon, monsieur, on ne veut pas vraiment vous voir ici.’ Ils disent : ‘Les gens qui passent sous le pont, ils disent que bon, vos matelas qui sont là avec vos sac-là, les emmerdent. Ceux qui passent sous le pont le disent.’ Mais je dis : ‘Monsieur le policier, vous savez, moi je suis un humain normal, je ne suis pas un fou, je suis un jeune, vraiment, vous pouvez me voir sur la route, encore vous me dites encore de quitter la route ? Je n’ai pas où aller. Je suis quelqu’un de normal. J’ai quitté mes études, j’ai des amis au bled qui sont maintenant avocats. Mais moi, ma situation ne m’a pas permis d’être comme eux, et le destin aussi, ce n’est pas le même.’ Bon, ils m’ont dit : ‘Monsieur, on ne sait pas.’ »*

La vie dans la rue devient le prisme dominant, à travers lequel les « demandeurs d’asile » sans abri perçoivent leur situation. Dans le cas de Kevin, elle ébranle son autodéfinition en tant que « *jeune normal* » et menace de le placer dans la catégorie des « *fous* », dont l’appartenance à une humanité commune est mise en doute. Sa visibilité et présence, même dans la rue, semblent indésirables.<sup>881</sup> À travers l’expression « *sans papiers* », Touré et d’autres de mes interlocuteurs, restituent cette condition dans l’entretien. Elle fait des personnes en exil des éléments potentiellement perturbateurs, qui ne peuvent être sûrs de rien et pour qui le peu qu’ils réclament est susceptible d’être retiré à tout moment.

L’insécurité de la situation d’hébergement rejoint l’insécurité quant à l’issue de la procédure d’asile et cela peut (en s’agrégeant aux expériences traumatisantes vécues dans le pays d’origine ou pendant la fuite) provoquer des troubles psychiques, comme le souligne la littérature existante.<sup>882, 883</sup> En effet, certains de mes interlocuteurs racontent qu’ils ont souffert moralement pendant la période où ils étaient « demandeurs d’asile » dans la rue. Pitso, par exemple, un interlocuteur de la République démocratique du Congo, avait l’impression d’être envahi par des pensées qu’il ne pouvait plus contrôler, voire de ne plus se reconnaître lui-même :

*« C’est une vie, tu vis dans l’incertitude, tu ne sais pas. Tu ne sais rien... Le demain, le jour après, ça ne t’appartient pas. Tu as une vie entre l’OFII ou*

---

<sup>881</sup> Cela fait écho aux mesures politiques qui poursuivent l’objectif d’une « invisibilisation des migrants » (cf. Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 9). Certains récits montrent cependant que mes interlocuteurs tentent aussi de résister contre cette « invisibilisation », en essayant de se rendre visibles. Joëlle, une femme originaire d’Albanie, par exemple, raconte comment elle s’est toujours positionnée en proximité de caméras de surveillance quand elle était à la rue, dans l’espoir d’attirer de l’attention sur sa situation.

<sup>882</sup> Cf. Elodie BOUBLIL et Laure WOLMARK, « Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d’asile », dans Marion TISSIER-RAFFIN et Marion BLONDEL, *op. cit.*, 2018, p. 253–268, p. 263.

<sup>883</sup> Cf. aussi Laurent SUBILIA, « Impact du durcissement de la politique d’asile sur la santé physique et mentale des requérants d’asile en Suisse », *Cultures et Sociétés*, 16-17, Printemps 2002, p. 173–181.

*l'OFPPRA qui va libérer ton sort. On ne s'habitue pas à cette vie-là et à force, si tu trouves que c'est normal, tu perds aussi le sens de la personne que tu es. Et tu dois te dire, ok je dois dormir dehors. Et tu commences à fatiguer mentalement, et tu perds après...si c'est, c'est ça le malheur, de ne pas avoir de papiers en France ou en Europe ou partout, des gens qui sont... [...] Donc tu perds l'idée de toi-même. Tu ne sais pas quoi faire, et puis...c'est ça. C'est dur [...] C'est...c'est difficile à expliquer. Si tu n'as jamais vécu ça, tu...tu ne vas jamais...tu ne vas jamais comprendre ça. »*

Bien que la plupart de mes interlocuteurs n'aient pas dormi continuellement dehors, l'hébergement sporadique via le numéro d'urgence 115 ne contribue que de manière limitée à atténuer l'incertitude. Appeler « le 115 » apparaît dans les récits comme une entreprise aléatoire : il faut avoir le courage de continuer d'appeler malgré le fait que de nombreux appels résonnent dans le vide, se faire comprendre par téléphone<sup>884</sup>, et encaisser de multiples rejets.<sup>885</sup> L'attribution d'une place d'hébergement est perçue comme relevant de la « chance ». Et même si une place est promise au téléphone, il n'est pas encore gagné d'en faire réellement usage. Ainsi, il faut réussir à se rendre à temps à la structure d'hébergement avant que la place n'expire, et ceci, en s'orientant dans une ville que l'on ne connaît pas (encore) bien, comme le raconte aussi Pitso :

*« Donc tu n'as personne pour dire, ok, viens dormir chez moi. Et tu rappelles et il [le 115] dit : 'oui, il y a une place qui est libre'. Alors, tu dois aller tout de – avant zéro ou avant 23 heures et à la porte, tu ne connais pas vraiment Strasbourg de A à Z... Courir, donc... courir, demander. C'est où, c'est où, c'est où, c'est où, c'est où ? Donc je dois demander, je ne dois pas chercher, je dois demander à chacun que tu trouves dans la rue, demander, c'est où l'adresse, tel ou tel ou tel, jusqu'à ce que je trouve. Si je ne trouvais pas, ça a été donné à une autre personne. Donc là je devais encore dire, écoute, je dois aller en ville, faire le tour. »*

Suite à un hébergement d'une à deux nuits (parfois plusieurs nuits, si on a de la « chance »), il s'agit de retourner « dehors », « à la rue ». Rétrospectivement, mes interlocuteurs reconstituent cette altération constante entre des temps d'hébergement et des temps de « non-hébergement ». Touré énumère par ordre chronologique les structures dans lesquelles

---

<sup>884</sup> Une des problématiques soulevée par les « personnes-ressources » était que les employés du SIAO qui prenaient les appels du « 115 » parlaient uniquement le français (cf. par exemple entretien avec Caroline Débauche, chargée de plaidoyer politique dans une association de défense des droits sociaux, réalisé en août 2018 à Strasbourg). Cette situation a cependant évolué. En effet, plus de personnes plurilingues ont été embauchés (cf. entretien avec Hugo Camon, directeur du SIAO, réalisé en septembre 2019 avec Elise Pape à Strasbourg).

<sup>885</sup> Ceci peut conduire à des situations de « non-demande », dans le sens où des personnes vont arrêter d'appeler le 115 bien qu'elles ne soient toujours pas hébergées. Cf. Fanny BRAUD, *et al.*, *op. cit.*, 2018, p. 189-190.

il a été hébergé ponctuellement. Contrairement à d'autres interlocuteurs qui décrivent les centres d'hébergement d'urgence comme des lieux peu sécurisants (par rapport aux autres hébergés, par exemple<sup>886</sup>), Touré tend à les constituer comme des lieux sûrs, auxquels il associe la possibilité de « *pouvoir dormir* ».

Les propos recueillis montrent également que les « demandeurs d'asile » non-hébergés développent une certaine routine au fil du temps. Certains d'entre eux ont déjà dû faire face à des situations similaires pendant leur fuite et ont développé (ou vont développer) ce que Louis Henri Seukwa appelle, dans son étude sur des réfugiés à Hambourg, « l'habitus de l'art de survivre »<sup>887</sup>. Ainsi, ils apprennent à distinguer les « bons » des « moins bons » centres d'hébergement (par exemple, en ce qui concerne les punaises de lit ou les murs moisissés). Ils apprennent qu'il faut quitter les structures en journée, qu'on a le droit de stocker ses bagages au centre seulement si on est hébergé pour plusieurs nuits, ou encore comment marquer « sa place » en chambre partagée en installant ses bagages sur un lit. Les personnes en exil commencent à développer des stratégies pour échapper aux conditions climatiques extérieures, comme passer la journée dans un centre commercial ou s'installer pendant des heures dans un tram.<sup>888</sup> De nombreux interlocuteurs reçoivent l'Allocation pour demandeurs d'asile (ADA). Cependant, des « *blocages* »<sup>889</sup> dans son paiement et les limites de cette somme les conduisent à aller voir des associations caritatives vers lesquelles la PADA (responsable du suivi administratif des « demandeurs d'asile » non-hébergés) les oriente. Ainsi, ils apprennent aussi quels jours de la semaine et à quels moments de la journée de différentes structures proposent des repas. C'est à partir de cette situation de « sans-abrisme »<sup>890</sup> que les personnes commencent à s'approprier la ville. Beaucoup d'entre elles racontent qu'au début, par peur de se perdre, elles ne se sont jamais trop éloignées de la gare. En revanche, au fil du temps, à

---

<sup>886</sup> Ce sentiment d'insécurité dans les hébergements d'urgence a surtout (mais pas uniquement) été soulevé par des femmes. Ainsi, elles racontent l'impossibilité de dormir, ou même de se reposer à des endroits où d'autres hébergés montrent parfois de graves troubles psychiques et crient et pleurent toute la nuit.

<sup>887</sup> Cf. Louis H. SEUKWA, *op. cit.*, 2017.

<sup>888</sup> Cette stratégie est facilitée par le fait que lorsque les « demandeurs d'asile » passent par la PADA, un abonnement mensuel aux transports en commun à tarif très réduit (autour de 5€ par mois) est créé.

<sup>889</sup> La plupart de mes interlocuteurs racontent que l'ADA « *s'arrête* » régulièrement. Comme le révèle un entretien avec des salariés de l'OFII, ces « *ruptures* » sont très facilement provoquées, par exemple dès qu'une personne ne communique pas son « *changement de situation* » à l'OFII (cf. entretien avec Clémentine Val et Blandine Maigret, salariées à l'OFII, réalisé en octobre 2018 à Strasbourg). D'autres « personnes-ressources » critiquent la très difficile entrée en contact avec l'OFII lors des tentatives, par exemple de la part de travailleurs sociaux de faire « remarquer » l'ADA (cf. entretien avec Elsa Liard, directrice d'une association de soutien aux demandeurs d'asile, réalisé en septembre 2018 à Strasbourg).

<sup>890</sup> Cf. Christophe BLANCHARD, *op. cit.*, 2019.

force d'être dehors toute la journée, certaines commencent à « *connaître par cœur tous les noms de rue de Strasbourg* », comme le fait remarquer avec sarcasme une interlocutrice albanaise.<sup>891</sup>

### 5.1.2 « Mobilisations » pour la participation sociale

La condition du « demandeur d'asile » sans abri peut donc conduire à l'expérience d'une exclusion radicale du monde commun, et mobilise en même temps beaucoup d'énergie pour l'organisation de la vie quotidienne. Devant ce constat, il peut paraître surprenant à quel point certains de mes interlocuteurs dans cette situation luttent pour trouver des moyens, non seulement pour « *survivre* » dans le pays d'arrivée, mais aussi pour chercher leur place en vue d'une vie future en France. De fait, ils aspirent à une participation à la vie sociale dans le sens d'une « *intégration* »<sup>892</sup>. Ces « *mobilisations* »<sup>893</sup> peuvent justement aussi être comprises comme des tentatives pour résister à la situation de « *non-hébergement* » qui renforce l'impression d'être « *sans papiers* ». Le récit de Touré permet de reconstituer dans quelle mesure son « *cours d'action* »<sup>894</sup> est, durant cette phase de sa vie, orienté vers la recherche d'une activité qui dépasse l'organisation de sa vie quotidienne. Il raconte comment il s'adresse à des personnes très diverses – qu'il s'agisse des employés de centres d'hébergement d'urgence ou d'associations caritatives, de son travailleur social à la PADA, ou encore d'autres Guinéens rencontrés – afin de trouver un emploi à Strasbourg :

*« Donc j'ai fait là-bas une semaine pour dormir. Une semaine et demie. Donc j'ai demandé à quelqu'un si je peux travailler. Je n'ai pas de papiers. Un Guinéen m'a dit : 'Non. Il faut que tu aies d'abord des papiers pour travailler.' [...] Moi, je voulais faire quelque chose. Moi je ne peux pas rester comme ça. Ça fait mal. »*

Les rejets que vit Touré lui confirment que, lorsqu'on est « *sans papiers* », de nombreuses portes restent fermées (ainsi que les politiques à l'égard des « *demandeurs d'asile* » le prévoient). « *Avoir des papiers* » est donc perçu comme une condition incontournable pour certaines activités, qui sont ainsi reportées à un futur indéterminé. Néanmoins, Touré persiste

---

<sup>891</sup> D'autres interlocuteurs essaient de relativiser leurs expériences dans les rues de Strasbourg en les comparant à des expériences antérieures. Ainsi, Ibrahim par exemple comparera le fait d'avoir eu peu à manger au début de son arrivée en France à jeûne de Ramadan. Bulungu, un interlocuteur du Congo-Brazzaville compare son temps à la rue en France à des expériences qu'il a fait pendant son service militaire.

<sup>892</sup> Cf. Annette TREIBEL, *op. cit.*, 2016, p. 35.

<sup>893</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>894</sup> Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 259 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

dans sa recherche d'opportunités. À l'instar de ses premières tentatives d'entrer en contact avec les institutions de la politique d'asile et d'accueil françaises (présentées au quatrième chapitre), cette recherche apparaît comme un processus chaotique. Les conseils d'une grande variété d'acteurs orientent son « cours d'action ». Son impression de tomber constamment sur des obstacles (et le fait qu'il ignore tout simplement certaines règles institutionnelles) conduit à des schémas d'action que l'on pourrait qualifier d'« obstinées »<sup>895</sup>. Dans une scène qui, du point de vue du chercheur, peut sembler presque absurde, Touré raconte comment, sur les conseils d'une connaissance, il s'adresse à l'une des agences de Pôle emploi pour y demander du travail :

*« Je suis allé à Pôle emploi pour demander pour que je puisse travailler sans papiers. Mais je ne sais pas que si tu n'as pas de papiers, Pôle emploi, ne te reçoit pas. Ils ne m'ont pas laissé rentrer. J'ai rencontré un monsieur à la porte qui m'a dit : 'Sans papiers, tu ne travailles pas.' »*

La tentative de Touré a été rejetée avant même l'entrée dans l'institution. Toutefois, deux mois plus tard, à travers un enchaînement de circonstances, deux initiatives similaires conduisent Touré à ce qu'il puisse organiser sa participation à un cours de français et intégrer une association comme bénévole. Dans l'extrait suivant, Touré raconte comment il entre en contact avec son futur professeur de français :

*« Donc en fait, je fais une semaine là-bas au foyer. Là-bas aussi, il a dit : 'Bon c'est fini, il faut sortir encore.' Donc je suis sorti. En fait, j'ai dit : 'Comme je ne parle pas français, est-ce que je peux rentrer à l'école pour apprendre le français ?' Il dit qu'il y a des endroits. Je suis allé voir mon assistant et je demande et je vais demander à quelqu'un qui est tout le temps à la gare centrale. Je lui demande où on peut prendre des cours de français. Il dit : 'Il faut aller à France Bénévolat. Il faut aller demander là-bas.' Voilà, mais c'est difficile pour parler et comprendre. Je suis allé à [dans un quartier de Strasbourg]. Il y a des bureaux aussi pour apprendre le français. J'ai trouvé une fille [un monsieur ?] qui s'appelle Marc. C'est un directeur d'école. Je suis arrivé là-bas et il m'a demandé. C'est difficile de parler français. Il a dit : 'Si tu connais quelqu'un, il peut te comprendre, je peux te comprendre.' J'ai dit : 'd'accord'. Je suis venu à la gare centrale. J'ai trouvé quelqu'un dans la salle qui parle bien français. Donc je viens [voir Marc] avec quelqu'un. Donc j'ai parlé, il a traduit. J'ai dit que je voulais apprendre le français, pour parler bien. En fait, il m'a donné un rendez-vous. Il m'a donné un papier pour aller à [dans un autre quartier de Strasbourg]. Donc je suis allé [là-bas]. J'ai trouvé là-bas.*

---

<sup>895</sup> En allemand, souvent le terme de « Eigensinnigkeit » (dans le sens d'avoir un esprit propre) est utilisé pour décrire comment des actions créatives peuvent émerger à partir de situations qui sont marquées par des logiques structurelles contradictoires.

*On m'a dit d'aller à 18 heures, ça commence à 18h30. Moi, je suis rentré là-bas à (16h30 ?). Donc je m'assois là-bas. J'ai cours là, mais c'était fermé. Je ne suis pas rentré. J'ai passé comme ça entre 9 heures et 17 heures, les enfants qui font un cours là-bas. Et après, les enfants, c'est lui qui peut apprendre le français. Mais j'attends jusqu'à 16h30, pour 17 heures, 18 heures. Il est arrivé. »*

Même si, du point de vue de la chercheuse, il semble difficile de reconstituer le déroulé exact des événements, l'effort que Touré fournit pour organiser sa participation au cours de français est perceptible. Il compense son manque de connaissances en français et du contexte institutionnel par des stratégies telles que la recherche persistante et la mobilisation d'interlocuteurs divers. Il se présente aussi bien avant l'heure prévue pour ne pas manquer le rendez-vous. Ces stratégies, que l'on pourrait qualifier de « *try and error* »<sup>896</sup> peuvent donc aboutir à des résultats, mais demandent un investissement conséquent en termes de temps.<sup>897</sup> Comme Catherine Delcroix le développe en lien avec le concept de « discrédit », ce sont des efforts qui, de l'extérieur, restent généralement invisibles.<sup>898</sup>

En participant au cours de langue, Touré « gagne » une « personne-ressource »<sup>899</sup> en la personne de son professeur de français qui, lorsqu'il constate que Touré commence à souvent être malade, appelle le numéro d'urgence 115 à sa place et exige son hébergement avec plus de véhémence :

*« Je suis encouragé, je suis motivé, donc il est très content. Il a dit : 'Monsieur, tu dors où ?' J'ai dit : 'Je dors avec le 115. C'est comme ça que je suis malade.' Il a dit : 'Bon, tu appelles le 115 pour dormir, tu appelles voilà.' Donc il a dit : 'Attends, je vais appeler le 115 pour toi. Donc là, tu es comme ça, tu fais des cours de français, tu n'as pas de places, tu es un peu malade, tu sais.' »*

Comme la plupart de mes interlocuteurs, Touré pense que si ce sont « *des Français* » qui appellent « *le 115* », cela augmente ses chances d'être hébergé. Dans son récit, le soutien de l'enseignant apparaît comme une compensation des efforts qu'il fournit en cours de français. De manière générale, Touré évoque souvent les différents acteurs (bénévoles ou salariés) qu'il

---

<sup>896</sup> Dans le sens où la répétition des tentatives (par exemple pour trouver un cours de français) inclut la possibilité qu'à côté de nombreux échecs, le projet peut aussi un jour aboutir.

<sup>897</sup> J'ai pu observer cette stratégie aussi dans les tentatives de Touré de garder le lien avec moi au-delà de l'entretien biographique.

<sup>898</sup> Cf. Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 249-250 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

<sup>899</sup> Il n'y a pas seulement des personnes que j'ai interviewées en raison de leur expérience (professionnelle) en tant que « personnes-ressources » pour cette thèse. Du point de vue des enquêtés également, il y a des personnes qui disposent d'informations importantes et peuvent ainsi jouer un rôle crucial à un moment donné de leur parcours.

rencontre au fil du temps, en utilisant leur prénom, sans préciser leur affiliation institutionnelle et en les désignant comme des personnes « *gentilles* » dont il a gagné le soutien. Une autre « personne-ressource » joue un rôle important dans cette phase de son parcours : Claire, une jeune femme rencontre dans une des associations caritatives dans laquelle il se rend régulièrement. Lorsqu'il lui raconte qu'il a échoué à trouver du travail par l'intermédiaire de Pôle emploi, elle lui suggère de travailler comme bénévole<sup>900</sup> dans une association de jardinage :

*« Claire m'a demandé : 'Toi, tu fais quoi ?' J'ai dit : 'Rien, je n'ai pas de papiers.' 'Tu veux travailler, être bénévole ?' J'ai dit : 'Bah oui, bénévolat.' 'Mais il n'y a pas de salariés.' Je dis : 'D'accord, je travaille.' Parce qu'en fait, c'est mieux que de m'asseoir à la gare pour regarder les gens qui passent. Je n'aime pas ça. »*

Dès lors, Touré commence à travailler régulièrement comme bénévole dans l'association. Comme le montrent les recherches de la sociologue suisse Alexandra Felder, le travail a une fonction essentielle dans des situations d'exclusion, telles que celle de Touré, « demandeur d'asile » sans abri. Le travail, même s'il est bénévole, permet de se sentir utile dans la société, d'y obtenir une place et d'entrer en contact avec autrui.<sup>901</sup> Touré souligne également le fait que travailler au sein de l'association est pour lui l'occasion d'améliorer son niveau de français :

*« Finalement, maintenant, c'est mieux de parler en français. Ils [les membres de l'association] sont très, très contents. Même si maintenant, il [un membre de l'association] fait des réunions, il m'a appelé, il a mon numéro. 'Tu es où ? Viens.' Je viens pour les animations avec des enfants. Les jours, les dates, je comprends maintenant. »*

Comme à d'autres moments de l'entretien, il est frappant de constater à quel point Touré souligne que les acteurs associatifs ou institutionnels qu'il rencontre seraient « *heureux* » de sa présence et « *contents de lui* ». Il perçoit alors comme une preuve de confiance particulière

---

<sup>900</sup> La littérature en sciences sociales s'empare de plus en plus de la thématique du bénévolat dans le contexte de l'asile, en l'analysant comme une forme de « travail gratuit » (cf. par exemple Agnès AUBRY, « Le bénévolat d'hommes migrants en Suisse. Travail gratuit et mise à l'épreuve civique », *Critique internationale*, 3(84), 2019, p. 147–164). Cependant, il est peu pris en compte que l'accès au bénévolat reste extrêmement difficile pour les « demandeurs d'asile » qui font souvent l'expérience que « *même s'ils proposent de travailler gratuitement, on ne veut pas d'eux* » (cf. entretien avec Marie Dupont, travailleuse sociale dans un HUDA, réalisé en février 2017 à Strasbourg).

<sup>901</sup> Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 93.

le fait que Claire, lorsqu'elle apprend qu'il est sans hébergement, le laisse passer quelques nuits dans son appartement alors qu'elle est en vacances avec son mari :

*« Claire, elle aussi, elle était bien, franchement. Elle était très, très, très bien. Elle m'a donné sa clé. Elle a voyagé avec son mari. Aller en Belgique. J'étais chez elle. J'étais là-bas seul, dans tout l'appart. Elle m'a fait confiance en moi. Donc maintenant, j'ai dormi là-bas, tranquille. J'ai dit à Claire : 'Comme ça, ici, d'abord, c'est la première fois que quelqu'un m'a accueilli pour dormir.' Ça compte. Bien sûr, qu'il y a tout ici. Il a deux lits, deux matelas. Deux. »*

L'obtention de la « reconnaissance » de l'autre est une dimension importante de la présentation de soi de Touré. Pour Serge Paugam, la « reconnaissance » constitue une des fonctions centrales du « lien social ». <sup>902</sup> Elle renvoie à « l'interaction sociale qui stimule l'individu en lui fournissant la preuve de son existence et de sa valorisation par le regard de l'autre ou des autres ». <sup>903</sup> On peut alors émettre l'hypothèse que cette lutte pour une « reconnaissance » de la part de Touré constitue une stratégie qu'il met en place pour résister contre l'exclusion résultant de sa situation de « demandeur d'asile » sans abri. Dans cette situation, qui ne lui laisse que peu de possibilités pour « [prouver] son existence », les relations qui permettent de maintenir une présentation de soi positive comptent d'autant plus. Alors que la politique d'accueil contribue à sa situation d'exclusion, Touré fait tout ce qu'il peut pour se présenter comme faisant partie de la société. <sup>904</sup>

### 5.1.3 L'hébergement en CADA comme « *turning point* »

Un an et trois mois après son arrivée à Strasbourg, Touré se rend « à Paris » <sup>905</sup> pour son « entretien OFPRA ». Si la première partie de l'entretien biographique concerne principalement sa situation d'hébergement et sa lutte pour trouver un moyen de participer à la vie sociale, à partir de sa convocation à l'OFPRA, c'est la procédure d'asile qui arrive au premier plan du récit. Suite à une première convocation qui ne lui était pas parvenue, son

---

<sup>902</sup> L'autre fonction qu'il attribue au « lien social », celle de la « protection », est d'ailleurs aussi devenu visible dans le cas de Touré, par exemple quand l'enseignant du français a appelé à sa place le « 115 ». Cf. Serge PAUGAM, *Le lien social*, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2018.

<sup>903</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>904</sup> Cf. Anja BARTEL et Thorsten SCHLEE, *Does locality matter? Comparing refugee's experiences in the field of labour market inclusion in Germany and France*, Liège, « IMISCOE Spring Conference », 01.03. 2019.

<sup>905</sup> Comme évoqué, dans l'imaginaire des enquêtés, l'OFPRA ne se trouve pas à Fontenay-sous-Bois, mais « à Paris ».

rendez-vous à l'OFPRA a été repoussé.<sup>906</sup> À ce stade de son parcours, sa santé s'est encore détériorée :

*« Je suis allé à l'OFPRA, mais j'étais malade. Je dors (?) pas le (?). En fait, je ne parle pas du tout. J'ai un peu – je suis allé à l'OFPRA et l'OFPRA m'a demandé mon histoire et j'ai expliqué. Mais je sais même le jour OFPRA, ce n'est pas positif. »*

La décision négative de l'OFPRA, qui parvient à Touré cinq mois plus tard, confirme son pressentiment négatif. De son point de vue, malade et fatigué comme il l'était, il n'a pas réussi à « raconter son histoire ». Indépendamment de l'éventuel impact des conditions de vie sur la capacité à raconter, la littérature existante souligne l'insuffisance du soutien administratif et juridique, particulièrement vis-à-vis des « demandeurs d'asile » non-hébergés.<sup>907</sup>

Le rejet de la procédure d'asile en première instance représente un « *turning point* » négatif pour beaucoup de personnes en exil. Étonnamment, la situation de Touré s'améliore à partir de là : afin de préparer son recours devant la CNDA, il se rend dans une association de soutien aux réfugiés. Lorsque les employés apprennent depuis combien de temps Touré dort tantôt dans la rue, tantôt dans les hébergements « *du 115* », ils entreprennent de l'aider à trouver un hébergement relevant du DNA. En effet, même dans le contexte des lacunes du système d'hébergement français, la situation de « non-hébergement » de Touré semble particulièrement préoccupante. Son récit ne permet pas de reconstituer exactement quelles démarches l'association a mises en œuvre, mais l'hébergement en CADA qui en résulte y figure clairement comme un événement positif :

*« Je prends mon sac, je vais là-bas, on m'a accompagné [au quartier strasbourgeois où se situe son CADA]. Là-bas, on dort ensemble là-bas. Donc là-bas, on m'a logé bien. Ils ont commencé maintenant mes démarches et on a fait le recours avec le juriste maintenant et ça arrive à aller mieux un petit peu, parce que maintenant, je ne dors pas dehors. Je passe comme ça et je ne pense pas beaucoup. Le temps que je fasse mon entretien avec le juriste. Il s'appelle Éric. Il a envoyé mon dossier à la CNDA. »*

Pour la première fois depuis son arrivée en France, Touré sait désormais où il va loger et dispose d'un endroit sûr « à lui ». Il partage un appartement avec trois autres « demandeurs

---

<sup>906</sup> Les « demandeurs d'asile » non-hébergés reçoivent leur poste via la PADA, ce qui fait que parfois, les courriers sont récupérés avec des retards.

<sup>907</sup> Cf. Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012, p. 95.

d'asile », où chacun a sa propre chambre.<sup>908</sup> Dans certains entretiens, disposer d'une clé, avec laquelle on peut ouvrir et fermer une chambre « à soi », après avoir vécu une période à la rue, revêt une forte symbolique. Cette clé permet « *d'avoir enfin sa paix* », comme le dit Hozan, un de mes interlocuteurs, originaire de Turquie. Comme le souligne aussi Pascale Jamouille, l'hébergement permet de suspendre la « course pour la survie » et forme « la pierre angulaire des trajectoires de reconstruction psychique et sociale des migrants ».<sup>909</sup>

Ainsi, pour de nombreuses personnes en exil qui ont vécu des périodes à la rue, l'hébergement apparaît comme un « *turning point* »<sup>910</sup> dans leur parcours, indépendamment du fait qu'ils racontent leur récit en étant dans la situation du « réfugié » (comme Touré) ou en étant encore en procédure d'asile, comme, par exemple, Gabrielle. Cette interlocutrice originaire d'Albanie témoigne aussi du soulagement provoqué par l'obtention d'un l'hébergement :

*« La préfecture m'appelle. Elle m'a dit : 'On a trouvé une maison pour toi.' Et ça c'est à ce moment que quelques choses difficiles se sont terminées. Après, on [elle et son fils, sans hébergement fixe avant] va au CADA. »*

Pascale Jamouille souligne aussi qu'en offrant « un point d'arrêt à l'errance », l'obtention d'un hébergement suite à des phases dans la rue, peut « provoquer des formes d'effondrement psychique ».<sup>911</sup> Toutefois, dans le cas des « demandeurs d'asile » qui continuent d'attendre l'issue de la procédure d'asile avec anxiété et tension, ce phénomène est moins probable, comme le montre le récit de Pitso :

*« [Depuis que je suis hébergé] pour dormir, pouvoir dire que je vais faire un tour, je vais rentrer, j'ai ma clé, je vais me faire un bon plat, je vais manger quelque chose. Mais après, il y avait toujours le problème de l'attente, l'incertitude. [...] Tu dors trop, parce que tu ne sais pas, tu ne sais pas si tu vas arriver demain. C'est presque comme si tu étais en enfer, parce que tu ne sais pas. Ça sera un rejet, ça sera positif. Tu ne vois pas ni le début ni la fin, parce que, tu n'es pas, tu ne sais pas ce qui va se passer. Tu es enfermé dans tes pensées, ce qui ne va résoudre rien de cette situation. »*

---

<sup>908</sup> Il s'agit donc d'une modalité d'hébergement que l'on appelle « en diffus ». Contrairement à des grands centres, les associations gestionnaires des CADA louent des appartements à travers la ville où sont hébergés les « demandeurs d'asile ».

<sup>909</sup> Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013, p. 122 et p. 130.

<sup>910</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>911</sup> Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013, p. 135.

Dans les récits de mes interlocuteurs qui sont toujours en cours de procédure d'asile, l'issue négative de celle-ci est également associée à la possibilité de redevenir sans-abri, comme le suggère le récit de Gabrielle :

*« Et maintenant, j'attends la CNDA, le recours et je ne pense qu'à ça. Si je prends [une réponse] négative, je commence encore à partir de rien. Parce qu'après, il y a – parce que le contrat avec le CADA est fini et on sort. »*

Tant au niveau administratif qu'au niveau de son hébergement, sa situation est perçue comme précaire, menacée, marquée par l'incertitude.

En revanche, dans les récits des « réfugiés » qui ont connu de longues phases dans la rue, rétrospectivement, l'hébergement est perçu comme une évolution positive de leur parcours, atteignant ensuite son point culminant avec l'obtention du statut. C'est aussi le cas de Touré qui insiste sur le soutien du personnel du CADA pour son recours devant la CNDA et sur le fait qu'il participe systématiquement à « toutes les activités » du CADA. En effet, certaines grandes structures d'hébergement pour « demandeurs d'asile » disposent d'un pôle « animation » qui élabore un programme pour les personnes hébergées, allant des cours de français aux événements culturels et sportifs. Du point de vue de Touré, sa participation « aux activités » lui permet d'obtenir la « reconnaissance »<sup>912</sup> des travailleurs sociaux du CADA :

*« Ils sont tous contents de moi. Ils sont tous, tous contents de moi, parce qu'on a fait beaucoup d'animations, d'activités au CADA. Tous les rendez-vous, je participe à tous les rendez-vous du CADA. »*

Toutefois, tous mes interlocuteurs ne décrivent pas la vie au CADA de manière aussi positive que Touré, mais perçoivent le centre d'hébergement comme un endroit qui, certes, offre un toit au-dessus de la tête, mais où la vie fonctionne selon des règles fixées par d'autres. En effet, il faut partager un espace de vie commun avec d'autres résidents, ce qui représente une source potentielle de conflits. Les travailleurs sociaux peuvent apparaître comme des alliés, comme dans le cas de Touré, mais aussi comme des contrôleurs, au comportement paternaliste, qui vérifient régulièrement la propreté des appartements et poussent les

---

<sup>912</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018.

personnes en exil à participer « *aux activités* ». « *Ils essayaient de nous cultiver* », souligne cyniquement Isa, originaire du Cameroun.<sup>913</sup>

Ces différences dans les récits, recueillis à propos de situations similaires au sein de plusieurs structures d'hébergement, peuvent être interprétées par rapport aux expériences biographiques des enquêtés. C'est ce que met en évidence une étude effectuée par Rebecca Mörger et Peter Rieger sur l'hébergement de jeunes réfugiés en Suisse. Ils y distinguent les « jeunes ayant grandi à l'abri », dont la fuite s'est plutôt constituée comme un projet familial, des « jeunes ayant grandi en manque », dont la fuite du pays d'origine est perçue « sans alternative ». Alors que le premier groupe raconte son passage par le centre d'arrivée suisse comme extrêmement stressant et angoissant, le deuxième groupe décrit ce même centre comme un espace d'opportunités.<sup>914</sup> De manière similaire, le récit enthousiaste de Touré sur la vie en CADA ne s'explique pas seulement par le fait qu'il s'est peut-être senti obligé de me présenter le CADA de manière positive, lui et moi ayant été mis en contact par sa travailleuse sociale. Sa présentation du centre d'hébergement comme un lieu de refuge et de sécurité relève aussi de sa mise en contraste avec ses expériences antérieures de marginalisation, vécues en Guinée et au cours de sa longue fuite.

Un mois après son installation au CADA, Touré est convoqué à la CNDA, un événement qu'il présente de manière plutôt positive dans l'entretien. Bien qu'il ne détaille pas son audition devant la cour, il raconte en détail son accueil à Paris par la sœur de Claire (la bénévole de l'association de jardinage) : elle vient le chercher à la gare, lui porte son sac, et lui prépare quelque chose de particulièrement bon à manger. Vingt et un jours après son retour à Strasbourg, il reçoit un appel de son avocat, lui annonçant les « *bonnes nouvelles* » :

*« Et c'était le matin. C'était un vendredi à 8h48. J'étais à la maison. Je dormais, je dormais. Il [l'avocat] m'a réveillé. Il a dit : 'On a une bonne nouvelle.' (?) J'étais très, très content. Maintenant, je suis très, très content, vraiment, vraiment. Parce que c'était difficile. La vie, c'est un combat. Il faut toujours être motivé. Il faut toujours être sérieux, en fait il faut toujours être bien. »*

---

<sup>913</sup> Isa vit la vie en CADA de manière particulièrement contraignante. Ceci s'explique aussi par le fait qu'il avait lié son arrivée en France à l'espoir de pouvoir exprimer de manière plus libre son homosexualité. Les règles strictes du CADA par contre limitent fortement les possibilités d'avoir des relations sexuelles.

<sup>914</sup> Cf. Rebecca MÖRGER et Peter RIEKER, *Jugendliche mit Fluchterfahrung – Soziale Vulnerabilität und biografische Innovation*, Göttingen, « International Conference Exile - Flight - Persecution », 29.11.2019.

Près de deux ans après son arrivée en France, Touré est reconnu comme « réfugié », ce qui, de son point de vue, met fin à une période difficile qu'il qualifie rétrospectivement de « *combat* ». Là encore, il est frappant de constater qu'il interprète l'obtention du statut comme une sorte de récompense pour ses efforts passés, non seulement à Strasbourg, mais aussi antérieurement.

\*\*\*

Pour résumer, dans le cas de Touré, la période de procédure d'asile est avant tout impactée par le fait qu'il n'est pas hébergé dans le cadre du DNA dans un premier temps. Le fait de rester à la rue renforce son impression d'être « *sans papier* » (alors même que ce n'est pas le cas). Son récit permet d'observer que malgré ces conditions défavorables, il s'efforce de trouver des opportunités de participation à la vie sociale, comme la possibilité de travailler (via le bénévolat) ou de suivre un cours de français. Cette recherche d'une activité évoque l'image d'un labyrinthe, qui amène Touré à faire constamment des aller-retours, et l'efforce à trouver des solutions créatives. Au fil du temps, un précieux réseau de « personnes-ressources » se constitue. Toutefois, vivre sans hébergement rend Touré de plus en plus malade. Le premier rejet de sa demande d'asile est surmonté grâce à son hébergement dans un CADA. Touré considère cette prise en charge comme un « *turning point* »<sup>915</sup>, qui entraîne une évolution positive de son parcours, aboutissant à sa reconnaissance en tant que « réfugié » par la CNDA. Rétrospectivement, la phase de procédure d'asile apparaît comme un « *combat* » qui valait la peine d'être menée.

## 5.2 Ibrahim – L'expérience de la perte de temps

Comme détaillé au quatrième chapitre, l'entrée dans le système d'accueil français est particulièrement longue dans le cas d'Ibrahim, arrivé en France en 2016. C'est finalement à partir du camp de Calais qu'il est transféré dans un Centre d'accueil et d'orientation (CAO) à Strasbourg. À ce moment de son parcours, Ibrahim n'a pas encore déposé sa demande d'asile. Comme je le détaillerai premièrement, il doit d'abord endurer une « procédure Dublin ». J'aborderai deuxièmement son impression de vivre dans le provisoire, renforcée par ses conditions de vie dans le centre d'hébergement. Enfin, je développerai comment il interprète

---

<sup>915</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

le déménagement au sein du dispositif d'hébergement comme une amélioration de sa situation.

### 5.2.1 La procédure de Dublin comme obstacle à une « *vie normale* »

*« Je suis arrivé pour rester, peut-être pour vivre, pour rentrer dans une vie normale, je ne sais pas, avec des gens. Trouver un travail pour avoir, peut-être acheter une terre, trouver et acheter à manger, pour habiter, dans une vie normale, comme tout le monde quoi. Et quand on est arrivé, j'avais un Dublin d'Italie et ça, c'était vraiment un problème. »*

L'idée qu'Ibrahim se fait d'une « *vie normale* » est alimentée par les souvenirs de sa « vie habituelle »<sup>916</sup> au Soudan, avant que celle-ci se soit effondrée. Elle est aussi construite en opposition aux expériences qu'il a vécues depuis son exil. Ainsi, pour lui, une « *vie normale* » est supposée être partagée avec d'autres gens, alors qu'il se sent coupé du monde depuis qu'il a quitté le Soudan. Dans cet idéal d'une « *vie normale* », le travail ne sert pas à la pure survie, mais permet d'acquérir un morceau de terre, qui (suite à la « perte du foyer »<sup>917</sup>) a le potentiel de devenir un nouveau lieu d'appartenance. Toutefois, dans un premier temps, cet espoir de retrouver une « *vie normale* », qu'Ibrahim a associé à son arrivée à Strasbourg, ne se réalise pas. En application du règlement de Dublin, la préfecture identifie l'Italie comme pays responsable pour mettre en œuvre sa procédure d'asile. En effet, c'est le pays par lequel Ibrahim est entré dans l'Union européenne. Il ne peut donc pas déposer sa demande d'asile en France<sup>918</sup>, et la préfecture soumet une demande de transfert à l'Italie. Si l'Italie ne répond pas dans un délai de deux mois à cette demande, la France dispose de six mois pour procéder au transfert et expulser Ibrahim en Italie.<sup>919</sup> Ibrahim, qui à l'époque n'a jamais entendu parler de la « procédure Dublin », a du mal à comprendre sa situation administrative. Dans ce contexte, il se plaint que le personnel du centre, où il est hébergé, ne l'aide pas à éclaircir sa situation :

---

<sup>916</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>917</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 133.

<sup>918</sup> Comme l'explique Yasmine Bouagga, pour les personnes qui avaient accepté d'être réparties par l'OFII à travers les CAO, les « procédures Dublin » étaient censées être suspendues. Cependant, dans un premier temps, cela a uniquement été le cas à la préfecture de Calais. Cf. Yasmine BOUAGGA, *op. cit.*, 2020, p. 42.

<sup>919</sup> Il est possible que les personnes en « procédure Dublin » soient déclarées « en fuite » (par exemple quand elles manquent un rendez-vous administratif). Dans ce cas-là, la durée de six mois (durant laquelle les personnes sont expulsables) est étendue à 18 mois. Souvent, les personnes « en fuite » doivent déclarer leur présence de manière hebdomadaire auprès de la Police aux frontières (PAF). Cf. entretien avec Ben Blanc, avocat en droit des étrangers, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

« Et le problème le plus important, c'était avec l'association [qui gérait le centre d'hébergement]. [...] Parce qu'au moins, il faut expliquer aux personnes pourquoi on fait ça et que le reste, ça ne sera pas à nous à faire. C'est au gouvernement à faire. Il faut que tu attendes ce temps. Il faut être clair quoi. Mais ils ne sont pas clairs avec nous. Et on ne sait pas ce qui se passe. On est juste des gens qui habitent et le reste, je ne sais pas ce qui va arriver demain. Tu ne sais pas si aujourd'hui, parce que si, aujourd'hui, tu n'as pas d'argent, tu ne sais pas comment tu fais, parce que tu ne connais personne ici. Donc c'est là où tu habites qu'il faut qu'ils t'expliquent comment ça fonctionne, où on est, et qu'est-ce qu'on peut faire après et qu'est-ce qu'on ne peut pas faire et tout. [...] Tu ne peux même pas repartir de la maison. Tu vas peut-être rester dans la maison, parce que tu ne connais rien à l'extérieur. Tu as peur que si tu partes, tu vas avoir la police, et tu vas en prison. Ce sont des choses qu'on a dans nos têtes. [...] On a appris comment ça se passe. Si tu as un problème, peut-être si tu pars et la police te trouve et te demande ta carte d'identité, si tu n'as pas de carte d'identité, tu vas partir en prison, c'est normal. C'est pour ça, on a dit, tu ne peux pas rester sans carte d'identité. Quand on a Dublin, ton récépissé que tu as, ça fonctionne, mais de temps en temps, quand tu vas te faire arrêter, ils te disent : 'On ne peut pas te renouveler, parce que tu as le Dublin d'Italie. Il faut que tu retournes.' »

La « procédure Dublin » plonge Ibrahim dans une insécurité qui l'empêche « d'arriver »<sup>920</sup> véritablement en France, sa présence n'étant pas reconnue, mais menacée. Cela le place dans une situation proche de celle du « migrant non-documenté » pour lequel chaque rencontre avec la police représente un risque. Surtout la possibilité d'être enfermé lui semble particulièrement menaçante. Ibrahim a appris qu'il s'agit là d'une réponse politique possible à la mobilité non désirée des « migrants non-documentés », dont il évoque dans l'extrait d'entretien (par l'emploi du pronom personnel « nous ») l'expérience collective.<sup>921</sup> Il est possible que cette crainte soit alimentée par ses expériences en Libye, ou encore par la pratique de plus en plus répandue, en France, d'enfermer les « cas Dublin » dans des Centres de rétention administrative (CRA) pour faciliter leur expulsion.<sup>922</sup> Surtout parmi les personnes en exil « noires », les récits sur les contrôles policiers, au cours de la fuite ou dans le pays d'arrivée, sont très présents, certaines évoquant ouvertement des discriminations racistes, d'autres non. Cette peur de se faire contrôler, notamment en étant dans une situation vécue comme « clandestine », renforce encore l'expérience d'une illégitimité dans l'espace public.

---

<sup>920</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

<sup>921</sup> Dans sa thèse sur les réfugiés syriens, Arne Worm constate aussi le besoin des personnes en exil d'opposer une image collective différente au discours dominant représenté par le chercheur. Cf. Arne WORM, *op. cit.*, 2019, p. 232.

<sup>922</sup> Cf. entretien avec Ben Blanc, avocat en droit des étrangers, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

Par ailleurs, lors de la « procédure Dublin », mes interlocuteurs font l'expérience que leur présence en France n'est pas souhaitée. « *La France ne voulait pas de nous* », dit Mohammad, un jeune Syrien, à propos de sa « procédure Dublin ». « *La France a essayé de nous renvoyer en Italie* », raconte Umit, un jeune homme originaire de Turquie. Il s'agit donc de résister contre cette volonté de l'État (qui figure dans les récits comme un acteur puissant et personnalisé) et d'endurer cette phase en France, avant de pouvoir éventuellement déposer sa demande d'asile.

Comme l'observe Sophie Djigo dans son étude sur les migrants à Calais, c'est justement dans ces situations de contrainte que les personnes en exil peuvent avoir tendance à développer ce qu'elle appelle une « pensée superstitieuse »<sup>923</sup> et construire leurs propres théories pour tenter d'expliquer leurs situations compliquées. En effet, dans le cas des « procédures Dublin », j'ai, par exemple, observé que certaines personnes pensent qu'elles auraient pu influencer leur placement ou non en « procédure Dublin », en faisant un choix intelligent de la préfecture à laquelle elles s'adressent. C'est donc justement l'opacité avec laquelle, par exemple, certaines empreintes digitales sont stockées dans le système Eurodac<sup>924</sup> et d'autres non, qui incite mes interlocuteurs à trouver des explications « logiques » pour comprendre pourquoi ils sont devenus un « cas Dublin » ou non, contrairement à leurs amis.

### 5.2.2 Vivre dans le provisoire

Dans l'extrait d'entretien d'Ibrahim cité plus haut, on voit aussi qu'il a le sentiment d'avoir perdu le contrôle de son destin, voire la possibilité de façonner son avenir proche. Il semble être à la merci des décisions d'autres, qu'il s'agisse de la préfecture ou même du personnel de son centre d'hébergement. Mener une « vie [...] gérée par d'autres », c'est ainsi que Claudio Bolzman décrit cette « perte de l'autonomie » que subissent les « demandeurs d'asile » dans le cadre des politiques d'accueil<sup>925</sup>, et elle semble être éprouvée encore plus fortement par les personnes en « procédure Dublin ». « L'« *agency vécue* »<sup>926</sup> est alors très limitée. Dans ce contexte, il est également significatif qu'Ibrahim souligne qu'au début de son séjour à Strasbourg, il « *ne pouvait pas parler* ». Il raconte comment les travailleurs sociaux de son

---

<sup>923</sup> Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 121.

<sup>924</sup> Il s'agit d'une base de données européenne mise en place en 2003 pour améliorer l'application du règlement de Dublin.

<sup>925</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>926</sup> Désirée Bender, *et al.*, *op. cit.*, 2013, p. 260.

centre d'hébergement l'envoient à des rendez-vous à la préfecture, muni de bouts de papier sur lesquels sont inscrites ses demandes, mais qu'il ne peut ni lire ni comprendre. Comme beaucoup de mes interlocuteurs qui parlent au moins quelques mots d'anglais, il affirme que le personnel de la préfecture refuse de communiquer avec lui dans une autre langue que le français :

*« J'essaie de parler un peu en anglais, mais – il y a des gens, il y a beaucoup de gens qui parlent anglais, mais ils ne parlent pas anglais, parce que c'est la France. Il va te dire : 'C'est la France, on est obligé de parler en français.' [...] Même s'il te comprend, il ne te répond pas. [...] Après, je me suis dit, ce n'est pas possible, tu ne vas pas continuer comme ça. Tu dois apprendre la langue, pour faire tout ce que tu veux tout seul. »*

Le refus du personnel de la préfecture de s'exprimer en anglais n'apparaît pas seulement problématique au regard des tentatives d'Ibrahim de comprendre sa situation de séjour précaire. Il le conduit également à se forger une image des institutions comme étant défensives et potentiellement dirigées contre ses intérêts. Dans cette situation, Ibrahim perçoit l'acquisition de la langue française comme une condition pour regagner des marges de manœuvre. Il lui semble alors d'autant plus frustrant que les travailleurs sociaux de son centre d'hébergement ne le soutiennent pas dans ses efforts pour trouver un cours de français :

*« Quand on demande [au personnel du centre d'hébergement] : 'Comment ça fonctionne ? Qu'est-ce que vous faites ? Pourquoi on est là depuis des mois ? On n'a rien fait, on n'apprend pas la langue. Il n'y a pas de cours de français. Il n'y a pas de gens peut-être qui peuvent nous aider pour apprendre la langue ?' Ils disent : 'On ne sait pas. On n'a pas la réponse. Il faut juste que vous attendez et on trouve une solution.' Mais à chaque fois qu'on demande ça, à chaque semaine, peut-être, on demande toujours, mais il n'y a pas de vraie réponse. C'est toujours : 'On ne sait pas, on n'a personne qui peut peut-être vous aider'. Ou : 'Vous cherchez ailleurs.' Ou : 'Vous trouvez vous-mêmes quelqu'un qui pourra peut-être vous aider.' »*

Du point de vue d'Ibrahim, les travailleurs sociaux du centre d'hébergement n'apparaissent pas comme des alliés (comme dans le cas de Touré), mais comme des acteurs puissants qui décident à sa place. En lui disant d'attendre, ils reproduisent l'incertitude déjà provoquée par la « procédure Dublin ». Comme à Calais, Ibrahim a l'impression d'être bloqué, de stagner et de ne pas « avancer » (dans le sens de ne pas entreprendre des actions significatives pour l'avenir). Dans leur étude sur les « demandeurs d'asile », Hermann Strasser et Marion Lillig

décrivent cette expérience comme un « provisoire permanent ». Ainsi, l'incertitude liée au séjour empêche de « vivre réellement ».<sup>927</sup> Ibrahim vit cette situation comme tellement oppressante qu'il se rend avec un petit groupe d'autres résidents de l'hébergement chez le directeur de sa structure pour se plaindre :

*« Sinon, on va partir pour aller chercher autre chose ailleurs, parce qu'on ne peut pas rester pendant des années sans rien faire et même pour apprendre la langue, trouver un travail ou trouver des choses. »*

En effet, se plaindre en étant dans la situation du « demandeur d'asile » hébergé est décrit comme difficile, que ça soit de la part des travailleurs sociaux ou des personnes en exil. L'une des travailleuses sociales rencontrées, par exemple, affirme que souvent, c'est seulement au moment de la sortie de la structure que les personnes accompagnées osent critiquer leur prise en charge.<sup>928</sup> Gabrielle, l'une des femmes albanaises rencontrées, raconte que le directeur de son CADA lui a rétorqué qu'elle devait être heureuse de ne plus vivre dans la rue, lorsqu'elle s'est plainte que la nourriture avait disparu de son compartiment dans le réfrigérateur. En échange de l'hébergement, les institutions attendent des « demandeurs d'asile » qu'ils s'adaptent à leurs règles. Cette logique est aussi perceptible dans un entretien que j'ai mené avec le directeur du centre d'hébergement d'Ibrahim (il mentionne ce dernier indirectement) :

*« Il y avait un changement. À partir du moment où on n'a plus les Calaisiens, entre guillemet, les pauvres Calaisiens, qui arrivent, et on a des gens qui arrivent des campements en Île de France, ce sont des personnes qui n'ont pas ce background de mois, voire plus dans des jungles. On est dans d'autres attitudes, dans d'autres façons d'être, de concevoir, de faire les choses. À mon avis, on a dû leur dire des choses à Calais pour leur faire accepter de venir à Strasbourg, parce qu'ils sont extrêmement demandeurs et extrêmement attentistes. Mais on ne va pas faire à leur place. Ça, beaucoup ont du mal à comprendre dans les anciens. Et puis aussi l'habitude, je pense, d'avoir recours ou d'avoir bénéficié de l'aide d'associations humanitaires. C'est très, très, très, très bien, sauf qu'ici, ce n'est pas une association humanitaire. »*

Ibrahim fait probablement partie du groupe des « Calaisiens », construit par le directeur, auquel il associe le comportement (de son point de vue) indésirable de formuler des demandes démesurées. Il développe l'hypothèse que ces résidents aurait acquis ce comportement dans le camp de Calais. Sur la base des entretiens réalisés pour cette thèse, je

---

<sup>927</sup> Original : « *dauerhaftes Provisorium* » ; « *wirklich leben* ». Hermann STRASSER et Marion LILLIG, *op. cit.*, 2004, p. 123.

<sup>928</sup> Cf. entretien avec Babeth Mercier, travailleuse sociale dans un CADA, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

ne peux pas dire si à Calais, des promesses ont été faites pour « persuader » les personnes en exil d'être transférées. Dans le cas d'Ibrahim en tout cas, il est clair qu'il vit sa situation globale après son arrivée à Strasbourg comme une grande déception face à son espoir de retrouver « *une vie normale* ». Dans ce contexte, se plaindre auprès du directeur est perçue comme une des seules issues possibles, lui permettant de se présenter non pas comme une victime, mais comme un acteur capable d'agir.<sup>929</sup> Le fait qu'il le menace de quitter l'hébergement semble s'inscrire dans la continuité des « cours d'actions » passés. Comme tout au long de sa fuite et de ses tentatives de trouver un point d'arrivée en France, la mobilité apparaît toujours comme une issue à des situations inextricables.<sup>930</sup>

La narration d'Ibrahim et le discours du directeur doivent aussi être situés dans le contexte de la genèse historique du dispositif d'hébergement en question. De fait, comme le souligne de nombreuses « personnes-ressources », les tâches réalisées par le CAO ne correspondent pas à la fonction qui lui était attribuée à l'origine. En effet, ce type de centre d'hébergement a été conçu pour accueillir temporairement des personnes en exil des camps de migrants calaisiens, puis parisiens. Il était prévu qu'on les y soutient dans le dépôt de leur demande d'asile, avant de les réorienter vers le système régulier du Dispositif national d'accueil. Cependant, au moment de l'enquête, compte tenu de la surcharge structurelle du DNA, les personnes restent dans les CAO bien au-delà du dépôt de leur demande d'asile, et dans certains cas au-delà du résultat de leur procédure d'asile. Cela génère une charge de travail supplémentaire pour le personnel du centre, qui est confronté à la réalisation de tâches qui, d'un point de vue institutionnel, n'étaient pas prévues. Ainsi, le directeur raconte le quotidien de son travail comme une course contre la montre : lui et son équipe de travailleurs sociaux sont toujours un peu en retard. L'accomplissement d'activités urgentes (comme le suivi administratif des procédures d'asile) dicte la routine quotidienne. Les activités considérées plus accessoires, telles que la mise en place de cours de français, deviennent des tâches dont il faut s'occuper

---

<sup>929</sup> J'ai l'impression que dans certaines épisodes, mes interlocuteurs s'assignent pour des situations, dans lesquelles ils se sont sentis assez impuissants, rétrospectivement plus de pouvoir d'action. C'est par exemple le cas de Bulungu qui raconte comment il aurait tiré l'attention d'un policier sur le fait que le théorème de Pythagore a été « *découvert par un Africain* », pour protester contre les contrôles policiers « *racistes* ». Comme dans le rendez-vous d'Ibrahim avec le directeur, il s'agit d'éviter de se présenter comme une victime.

<sup>930</sup> Des études, telles que celle de Sophie Djigo citée plus haut, montrent que certaines personnes en exil, face aux contraintes dans la phase de procédure d'asile, peuvent être envahis par des souvenirs nostalgiques du temps passé dans le camp de Calais. Rétrospectivement, celui-ci n'apparaît alors plus comme un temps de restrictions, mais aussi comme un temps de liberté (cf. Sophie Djigo, *op. cit.*, 2019, p. 140). Ce n'est manifestement pas le cas d'Ibrahim.

s'il reste du temps. Comme Ibrahim, le personnel du centre d'hébergement semble avoir perdu la maîtrise du temps. Car si Ibrahim a l'impression d'être coincé dans un provisoire éternel (impliquant une perte de temps pour son avenir), le personnel, face à l'urgence, a également l'impression que le temps lui échappe.<sup>931</sup>

### 5.2.3 Rencontres positives et fin rapide de la procédure d'asile

Trois mois plus tard, Ibrahim est transféré dans une sorte de succursale de sa structure d'hébergement qui est temporairement installée dans une commune voisine, s'étant mobilisée pour l'accueil de personnes en exil.<sup>932</sup> Du point de vue d'Ibrahim, ce déménagement constitue un « *turning point* »<sup>933</sup> dans son parcours, car s'ouvre pour lui la possibilité de suivre des cours de français et d'« *avancer* » ainsi un peu :

*« Quand je suis parti à [l'autre hébergement], j'ai trouvé des cours de français là-bas. Et je suis resté pendant un an et demi [là-bas], jusqu'à aujourd'hui. Et après, j'ai avancé un petit peu. J'ai appris le français, je parle mieux qu'avant. Ce n'est pas tout à fait ça, mais ça va, ça règle un peu. »*

Ces cours de langue se déroulent au centre socio-culturel de la municipalité, et également au domicile de l'enseignante qu'Ibrahim décrit comme très engagée. Un peu plus tard, il rejoint aussi le cours que je proposais, et dans lesquels il apprend le français avec urgence. De plus, dans leur nouvel hébergement, Ibrahim et ses colocataires soudanais, transférés avec lui, reçoivent la visite de leurs voisins :

*« J'ai rencontré des gens qui sont venus chez nous et ils sont restés avec nous. Et nous, on s'était demandé – c'était difficile de communiquer avec eux, de parler – mais, malgré ça, on est resté, et on a parlé la langue qu'on a, et un petit bout d'anglais et ils ont cherché quelqu'un qui parle arabe et on a parlé et lui, il a traduit. »*

C'est presque avec une sorte d'étonnement qu'Ibrahim se souvient des visites de ces « *gens* », surtout en l'absence d'une langue commune. C'est probablement la première fois depuis qu'il se trouve en France que « *des Français* » cherchent le contact avec lui en dehors du contexte institutionnel. Ces personnes, avec leurs tentatives persistantes de communication,

---

<sup>931</sup> Cela prolonge l'observation de Carolina Kobelinsky, qu'en travaillant dans l'urgence, les intervenants sociaux se situent dans une temporalité antagonique par rapport à l'attente des « demandeurs d'asile ». Cf. Carolina KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 170.

<sup>932</sup> Ibrahim lui-même ne sait pas si ce transfert est une conséquence de son rendez-vous avec le directeur de l'hébergement.

<sup>933</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

apparaissent dans son récit comme des contre-figures du personnel du centre d'hébergement qui, bien qu'en partie arabophone<sup>934</sup>, s'adresse à lui « *comme s'il est obligé de répondre* ». L'un des voisins, en particulier, va jouer un rôle important au fil du temps, non seulement en organisant des activités conviviales, telles que des sorties au cinéma, mais aussi en apportant son soutien pour les démarches administratives.

Toutefois, cette amélioration de sa vie quotidienne ne doit pas faire oublier que la « procédure Dublin » continue de peser lourdement sur Ibrahim. C'est seulement environ cinq mois après son déménagement que celle-ci prend fin et qu'il peut officiellement déposer sa demande d'asile. Comme d'autres interlocuteurs, il évoque la fin de la « procédure Dublin » comme un moment important, le danger d'une expulsion étant provisoirement écartée. Dans les récits des « réfugiés » en particulier, ce moment où le dépôt de la demande devient enfin possible, peut occulter la suite de la procédure d'asile. Ainsi, Ibrahim note uniquement qu'à partir de ce moment-là, « *tout a bien fonctionné* ». Il est rapidement convoqué à l'OFPRA et obtient le statut de « réfugié » quatre mois plus tard. Toutefois, dans l'ensemble, Ibrahim évalue l'année et demie qui s'est écoulée entre son transfert de Calais à Strasbourg et l'obtention du statut de « réfugié » comme du « *temps perdu* » :

*« On a perdu beaucoup de temps. Pour moi, c'est une perte de temps. On a perdu beaucoup de temps et on est resté pendant un an et demi sans rien faire et pour régler tout ça. Ce n'était pas facile de rester un an et demi sans travail. Et de temps en temps, tu as de l'argent, et de temps en temps, tu n'en as pas. Si tu n'as pas d'argent, ça veut dire que tu ne vas pas manger. Tu ne vas pas rester où tu veux, tu ne peux même pas repartir de la maison, tu vas peut-être rester dans la maison, parce que tu ne connais rien à l'extérieur. »*

Ce « *temps perdu* » apparaît comme un temps dont Ibrahim ne pouvait pas disposer, comme un temps de restrictions où il lui était difficile de sortir de chez lui, où il n'avait pas le droit de travailler, et où il était empêché d'accéder à une « *vie normale* ». Cette expérience d'une perte de temps est également évoquée par Vicky Täubig dans son analyse de la vie quotidienne des « demandeurs d'asile » en Allemagne : ces derniers associent l'idée de la « vraie vie » non pas au présent, mais au passé et au futur.<sup>935</sup> Le présent est ainsi caractérisé par le sentiment de ne rien faire de biographiquement significatif. « L'impossibilité d'acquérir quelque chose qui

---

<sup>934</sup> D'autres interlocuteurs cependant décrivent le fait d'être tombé sur des travailleurs sociaux arabophones comme « *une chance* ». Les capacités linguistiques des travailleurs sociaux ne sont donc pas forcément un facteur décisif dans la relation qu'ils établissent avec les « demandeurs d'asile ».

<sup>935</sup> Cf. Vicky TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

pourrait avoir de la valeur plus tard dans la vie en dehors [du centre d'hébergement] » (comme du travail, l'argent, un mariage, une éducation) conduit au sentiment d'être complètement exclu de la vie.<sup>936</sup> Ces observations s'appliquent en partie au cas d'Ibrahim, mais doivent aussi être quelque peu relativisées, puisque suite à son déménagement, l'apprentissage du français lui a au moins donné l'impression de poursuivre *une* activité significative pour son avenir.

\*\*\*

Pour résumer, dans le cas d'Ibrahim, son attente de pouvoir commencer une « *vie normale* » en France après le transfert de Calais est déçue. Sa catégorisation en tant que « cas Dublin » l'amène à vivre sa présence en France à partir de la situation d'un « migrant non-documenté » qui est expulsable vers l'Italie à tout moment. Dans un premier temps, dans son centre d'hébergement, Ibrahim n'a pas la possibilité de mener des activités significatives sur le plan biographique. L'apprentissage du français représentant pour lui un outil pour accroître à nouveau son pouvoir d'action, il souffre particulièrement de l'impossibilité d'accéder à des cours de langue. Il a l'impression d'être coincé de façon permanente dans une situation de vie provisoire. Ibrahim perçoit ensuite le déménagement dans une autre commune comme une petite amélioration de sa situation. Pour la première fois, il entre en contact avec des personnes extérieures aux institutions, se présentant à lui comme des alliés. À travers ces rencontres, il a enfin accès à des cours de français. Dans l'ensemble, cependant, le temps de la « procédure de Dublin » et de la procédure d'asile figure dans le récit d'Ibrahim comme un « *temps perdu* ».

### 5.3 Farid – L'expérience du déclin social

Comme détaillé au quatrième chapitre, avec l'éclatement de la guerre civile en Libye en 2014, Farid est « piégé » en France et se rend à Strasbourg pour déposer une demande d'asile. Dans un premier temps, je reviendrai sur sa peur de vivre un déclin social avec l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile ». Deuxièmement, je détaillerai ses conditions de vie, en étant hébergé en dehors des dispositifs étatiques et en travaillant informellement. Enfin, je

---

<sup>936</sup> Original : « nicht vorhandene Möglichkeit, etwas zu erwerben, das später im Leben draußen von Wert sein könnte ». *Ibid.*

développerai comment sa convocation à l'OFPRA transforme son expérience de l'attente de la procédure d'asile.

### 5.3.1 La catégorie stigmatisante de « demandeur d'asile »

Le fait que Farid vit son entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » comme stigmatisante se renforce encore quand la préfecture (devant laquelle il avait fait la queue) l'oriente vers la CODA (la structure précédant la PADA à Strasbourg) :

*« Après, on m'a envoyé à la CODA et eux, c'est ce que j'ai découvert, c'est une autre politique entre guillemet. C'est-à-dire, je n'étais pas bien à l'aise en fait. Parce que moi, quand j'étais ici, j'avais une bourse de l'État libyen. Donc tu peux imaginer, c'est-à-dire, l'État, quelqu'un qui a fait les études et qui se retrouve comme demandeur d'asile. C'est comme je t'ai dit au café, je suis passé par plusieurs situations. Donc j'ai – c'était en fait un peu mélangé avec d'autres nationalités, ce sont des gens qui étaient dans des situations difficiles avec des familles, des gens qui profitaient du système, bref – moi, je ne veux pas. »*

Par opposition à la figure de l'étudiant international, la figure de « demandeur d'asile » semble porter des connotations très négatives. Dans l'entretien, Farid reproduit l'image répandue du « demandeur d'asile » illégitime qui, « attiré » par des prestations sociales, « dissimulerait » ses « véritables » motivations pour avoir quitté son pays. Il se distancie vivement de cette image, en faisant référence à son ancien statut d'étudiant, soutenu par une bourse du gouvernement. Il insiste sur le fait que, contrairement aux « autres » (« demandeurs d'asile »), il était financièrement à l'aise et n'avait pas « besoin » de venir en France :

*« Donc après, ce n'est pas un problème financier pour moi. Genre, si je vois par exemple d'autres situations, ils sont venus ici, oui, la France, l'Europe, Champs Elysées. Non, non ! J'avais une bourse, je vivais ici, en France, en Libye, je vivais très bien. »*

Farid reprend le récit dominant du rêve d'une vie meilleure en Europe, souvent associé à la migration non-européenne dans le discours public. Lui, il se présente en opposition à ce récit. Il insiste sur le fait qu'il ne cherche pas la « bonne vie », puisqu'il l'avait déjà, en vivant entre la France et la Libye. Pour Farid, l'assignation à la catégorie de « demandeur d'asile » constitue un stigmatisme au sens de Goffman. Il la vit comme un « défaut » (visible), conduisant à une évaluation négative de sa personne, détruisant ses droits et le faisant apparaître comme pas

tout à fait « normal ».<sup>937</sup> Mes interlocuteurs qui partagent cette impression peuvent ressentir le besoin de cacher ce stigmate (comme Goffman l'évoque également dans ses travaux). Ainsi, des situations dans lesquelles elles doivent attendre dans une file avec d'autres personnes qui sont visiblement des « demandeurs d'asile » sont vécues comme gênantes. Cela concerne, par exemple, l'attente devant la PADA pour récupérer son courrier<sup>938</sup>, comme le montre le récit de Joëlle, une interlocutrice albanaise :

*« Il y a des personnes qui me regardent comme ça : demande d'asile. [...] Quelques personnes ne parlaient pas. Quelques personnes me regardent. Je ne parle pas, je reste comme ça... 'Regarde ça, elle est Albanaise.' Oh lala. [...] Un jour une personne albanaise m'a parlé. Il m'a dit : 'Tu es toute seule ici ? Viens avec moi, prendre un café.' D'accord, c'est normal. Mais moi, j'ai peur. Je dis : 'Non, je ne suis pas toute seule ici. Je suis avec, je connais beaucoup de personnes, j'ai ma famille ici.' J'ai dit comme ça. 'Parce que tu dors [dehors], tu restes toute la journée, je te regarde toi. Tu es toute seule.' 'Non !' [...] Quelques fois, là-bas, on attend trois heures et après parfois, ils disent : 'Il n'y a pas de poste.' »*

En plus d'être publiquement identifiable comme « demandeur d'asile », pendant ces heures d'attente, Joëlle se sent exposée au regard inquisiteur d'autres « Albanais » dont elle ne peut éviter les questions.<sup>939</sup>

Pour Farid, il ne s'agit pas seulement de se distinguer des « demandeurs d'asile » dans leur dimension de « migrants indésirables ». Ce sont aussi leurs conditions de vie, parfois extrêmement précaires, qui peuvent susciter la crainte de l'humiliation (surtout chez mes interlocuteurs issus de milieux sociaux relativement élevés). « *Je n'avais pas appelé le 115, sincèrement, parce que je ne peux pas. Sincèrement.* », explique Farid dans l'entretien. « *Of course, you can eat in their places, but in their places, you are eating with the alcoholic people. I don't want to insult them, I am sorry, but it is sometimes disgusting for me. I hope you can understand me.* », exprime Daniel (un interlocuteur turc) son refus d'accepter les propositions de manger dans des associations caritatives. Dans l'entretien, il se distancie littéralement des « *working class asylum seekers* », qu'il oppose à lui-même et à ses « *more educated friends*

---

<sup>937</sup> Erving GOFFMAN, *op. cit.*, 1975, p. 15.

<sup>938</sup> Comme expliqué au troisième chapitre, c'est la PADA qui est en charge de l'accompagnement administratif des « demandeurs d'asile » non-hébergés.

<sup>939</sup> Joëlle précise que c'est notamment en tant que femme non-mariée, seule à Strasbourg, qu'elle se sent exposée aux regards des (hommes) Albanais. La dimension du genre se juxtapose ici avec les efforts plus générales de garder « son histoire » (sur les causes de la fuite) « secrète ». Selon Joëlle, l'Albanie est un petit pays, dans lequel les informations circulent rapidement.

*and real refugees* ». Il est intéressant de noter comment Daniel lie les catégories de « *classe* » et de « *vrai réfugié* ». Il reproduit ainsi des discours dominants sur certains « demandeurs d’asile », identifiés dans la sphère publique comme particulièrement illégitimes, leur pauvreté mettant en doute leurs motifs de fuite.<sup>940</sup> On peut argumenter que, de manière plus générale, l’entrée dans la catégorie de « demandeur d’asile » est vécue par Farid comme un déclin social. Comme détaillé au deuxième chapitre, Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff proposent le concept de « mobilité sociale subjective » pour saisir la dimension subjective de la mobilité sociale.<sup>941</sup> En effet, Farid se sent socialement relégué, une impression nourrie par la comparaison qu’il établit entre ses situations de vie antérieures et celle de « demandeur d’asile ». Sa peur d’une stigmatisation le conduit (comme quelques autres interlocuteurs) à ne pas vouloir être pris en charge, ni dans l’une des structures d’hébergement spécifiques pour « demandeurs d’asile », ni par « *le 115* ». Ainsi, il continue à loger dans un premier temps chez ses amis à Strasbourg.

### 5.3.2 Travail informel et conditions de vie incertaines

Comme pour tous mes interlocuteurs, le dépôt de la demande d’asile marque pour Farid le début d’un temps d’attente. L’ami chez qui il est hébergé va travailler tous les jours. Farid se retrouve alors tout seul dans l’appartement et il lui est difficile de penser à autre chose qu’à la procédure d’asile. Les « demandeurs d’asile » ne sont pas autorisés à quitter la France. Contrairement au mode de vie transnational qu’il menait depuis ses études universitaires, ses possibilités dans la vie semblent désormais très restreintes. Il doit se tenir à la disposition des institutions et se rendre régulièrement au CODA, où une lettre peut arriver à tout moment pour le convoquer à son audition asile à l’OFPRA :

*« J’ai passé ma journée à faire du sport. Et lire le soir et regarder des films, et surtout, ça veut dire sortir pour oublier. Voilà. Je me suis mis à l’alcool et un moment donné, je buvais, donc... Mais voilà, ça veut dire, on attend, mais on ne sait pas. C’est comme si tu attendais un bus ou un taxi, mais tu ne sais pas s’il va venir ou non. »*

---

<sup>940</sup> Elifcan Karacan a fait des observations similaires sur des personnes en exil turques, ayant détenu des positions sociales privilégiées en Turquie, et qui essaient de se distinguer avec détermination des classes ouvrières turques en Allemagne. Cf. Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 229.

<sup>941</sup> Cf. Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, *op. cit.*, 2001, p. 920.

Comme le souligne aussi la littérature existante, l'attente structure la vie quotidienne des « demandeurs d'asile ». Dans son étude déjà citée, Vicky Täubig observe que de nombreux « demandeurs d'asile » ont l'impression d'avoir « trop de temps », temps qui ne peut pas être utilisé de manière significative. Seule la création d'« îlots d'attraction » permet de se distraire de l'attente.<sup>942</sup> Dans le cas de Farid, des activités comme le sport, la lecture, la consommation de films ou d'alcool lui permet de créer de tels « îlots », permettant l'oubli temporaire.

Les « demandeurs d'asile » qui ne sont pas hébergés par l'État sont contraints à s'organiser pour subvenir à leurs besoins fondamentaux. En effet, leurs conditions de vie sont souvent précaires et instables. Cela explique pourquoi Farid (à l'instar de Touré) décrit la période de procédure d'asile comme « *un combat* ». L'hébergement chez des membres de la famille ou d'autres personnes contact est souvent perçu comme une solution provisoire. Les personnes en exil doivent s'accommoder avec ces derniers qui mettent temporairement à leur disposition un coin de leur logement. Certains de mes interlocuteurs expriment ouvertement leur déception face à ce qu'ils ont vécu comme un manque de soutien de la part de leurs proches à Strasbourg. Hozan, par exemple, un interlocuteur originaire de Turquie, raconte que son oncle, après l'avoir hébergé temporairement, lui demande de « *déménager* », en sachant que la seule solution pour lui est alors d'appeler « *le 115* ».<sup>943</sup> Farid aussi fait l'expérience de l'instabilité de ses conditions d'hébergement. Quand son ami libyen le pousse à déménager après quelques semaines, il est « *livré à soi-même* ». Mais les « demandeurs d'asile » dépendent d'autrui pour se procurer un toit (pour conclure un contrat de location au nom d'une connaissance, trouver une sous-location, parfois contre le paiement d'un informateur, ...). Par un enchaînement de circonstances qu'il appelle un « *coup de chance* », Farid parvient à trouver une sous-location. Neuf mois plus tard, cependant, le propriétaire met brusquement fin à cette location non déclarée, et Farid est obligé de retourner chez son ami.

Afin de financer ces solutions d'hébergement provisoires, nombre de mes interlocuteurs travaillent de manière informelle. Ceci est plus simple pour ceux qui disposent déjà de

---

<sup>942</sup> Original : « Inseln der Attraktivität ». Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 224.

<sup>943</sup> Plusieurs interlocuteurs interprètent ce manque de volonté de les accueillir comme une conséquence de « l'eupéanisation » de leurs proches. Bulungu par exemple, un interlocuteur de Centrafrique, pointe la femme « *européenne* » de son ami centrafricain comme raison pour laquelle celui-ci n'a pas été prêt à l'accueillir plus que dix jours dans l'appartement du couple.

contacts sur place. Ainsi, Farid raconte comment il trouve un travail quelques mois après son arrivée en France, grâce à une connaissance de l'ami qui l'hébergeait :

*« Mon ami, je lui ai demandé, j'ai dit : 'Ecoute, je cherche un travail, tout ça.' Il m'a fait connaissance avec une fille d'origine marocaine, mais elle est Française. Elle m'a fait travailler dans les mariages. C'était très difficile. C'est l'exploitation entre guillemet, c'est l'exploitation. Ça veut dire, je pars de Strasbourg à [une autre ville], des fois on sortait d'ici à midi, des fois à 14 heures, on travaille. Le mariage commence des fois à 17 heures, pour la préparation, le service, 300, 500 personnes jusqu'à cinq heures du matin pour 100€. Imaginez ! C'est-à-dire, jusqu'à [l'autre ville] et le retour. Mais des fois, on n'a pas la chance. Ça veut dire, soit, ça veut dire, tu attends et tu ne sais pas ton avenir, si tu vas avoir le statut. Et des fois tu es obligé de, en fait, de ne pas obéir la loi, de travailler au noir pour manger, pour survivre quoi. »*

Cette idée d'« exploitation » est très présente dans les narrations de mes interlocuteurs qui ont travaillé pendant la procédure d'asile. Daniel (travaillant comme Farid dans le secteur du mariage) souligne que les « personnes sans papiers » sont « utilisées ».<sup>944</sup> Il s'agit donc d'endurer des conditions de travail, qui dans d'autres circonstances (en ayant un titre de séjour stable), ne seraient pas acceptables. Dans sa recherche sur les « demandeurs d'asile » en Suisse, Alexandra Felder souligne que travailler pendant la procédure d'asile « nécessite la mise en place de stratégies pour réduire le sentiment de dévaluation qui naît souvent face à un emploi précaire, le plus souvent au plus bas de l'échelle professionnelle, et face à des tâches vécues comme dégradantes. »<sup>945</sup> Dans le cas de Farid, une de ses stratégies consiste à souligner que c'est sa situation de « demandeur d'asile » qui le contraint (temporairement) à accepter ce travail « pour survivre ».

Toutefois, le travail n'est pas seulement subi par les « demandeurs d'asile », mais représente aussi, dans de nombreux cas, un moyen d'échapper à l'attente associée à la procédure d'asile. Il permet de « faire passer le temps », comme le dit Bulungu, un interlocuteur originaire d'Afrique centrale. Comme je l'ai montré plus haut à partir du cas de Touré, la recherche d'un travail peut aussi constituer un moyen pour lutter contre l'exclusion induite par sa situation administrative. En ce sens, Alexandra Felder analyse les « activités », dont « le travail », dans le cadre de la procédure d'asile, comme moyen de « résistance ». Travailler permet à l'individu

---

<sup>944</sup> Comme je l'ai déjà noté dans l'étude du cas de Touré, objectivement, les « demandeurs d'asile » ne sont pas « sans papiers », mais disposent d'une autorisation de séjour provisoire, limitant toutefois fortement l'accès au marché de l'emploi.

<sup>945</sup> Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 17.

de ne pas se définir uniquement comme « demandeur d’asile », mais de participer à une « construction commune du monde avec autrui »<sup>946</sup>, d’établir des contacts avec des collègues, et de « s’inscrire dans des temporalités rythmées par les activités et leur cadre, et [de tenter] ainsi d’échapper ou de détourner le temps suspendu et indéfini de l’attente de la procédure d’asile. »<sup>947</sup> Le cas d’un jeune « demandeur d’asile » soudanais permet de comprendre à quel point travailler peut constituer une stratégie pour échapper à l’incertitude de la procédure d’asile. Alors que sa procédure d’asile est encore en cours, il quitte son centre d’hébergement à Strasbourg pour se rendre à Paris, où il lui semble plus facile de trouver un travail informel. Au cours d’une conversation informelle, il m’explique qu’il a décidé de ne plus attendre le résultat de sa procédure d’asile. Ainsi, en cas de rejet de sa demande (qui allait bientôt être jugée par la CNDA), il pourrait poursuivre sa vie déjà commencée à Paris.

### 5.3.3 L’attente rythmée par l’« entretien OFPRA »

Après environ un an et demi d’attente, Farid est convoqué à son « *entretien OFPRA* ». La convocation à l’OFPRA marque une sorte d’étape dans le processus d’attente, comme le confirme la littérature existante. Dans son « ethnographie de l’attente » sur les « demandeurs d’asile » en France, Carolina Kobelinsky observe que les rendez-vous administratifs, de manière générale, coupent et renouvellent la temporalité de l’attente, en introduisant des « nouvelles préoccupations » ou des « nouveaux espoirs ».<sup>948</sup> Les données recueillies pour cette thèse montrent que la façon dont les personnes en exil ont vécu leur convocation à l’OFPRA peut induire des différences dans leur expérience de l’attente vis-à-vis du résultat de la procédure. Ainsi, certains interlocuteurs racontent « *l’entretien OFPRA* » comme un événement traumatisant, ayant porté un coup dur à leur espoir d’une issue positive de la procédure, comme dans le cas de Gabrielle, une interlocutrice albanaise. Son audition à l’OFPRA, ayant eu lieu quelques semaines avant notre entretien, constitue le principal sujet de son récit. Elle répète encore et encore la même scène où l’agent de l’OFPRA claque violemment son passeport devant elle sur la table. Il devient clair que depuis, Gabrielle revit plusieurs fois par jour son audition asile. Le fait que « *l’entretien OFPRA* » lui-même puisse devenir un événement traumatisant (indépendamment des traumatismes liés au passé), hantant

---

<sup>946</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>947</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>948</sup> KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 163.

les personnes en exil, est également évoqué par un psychologue interviewé en tant que « personne-ressource ».<sup>949</sup> La littérature existante aussi souligne qu'un premier rejet de la demande d'asile peut déclencher des « syndromes psychotraumatiques et de dépression ».<sup>950</sup>

En revanche, Farid est l'un des rares interlocuteurs de mon échantillon qui raconte son audition à l'OFPPRA comme un événement plutôt positif. Ainsi, dans un premier temps, il est surpris que son entretien se déroule avec une « *jeune fille* » qui, selon lui, n'est guère familière avec « *la situation en Libye* ». Mais contrairement à d'autres interlocuteurs qui, par des remarques similaires, cherchent plutôt à disqualifier le personnel de l'OFPPRA, Farid souligne que cette « *fille* » a très rapidement saisi la gravité de son « *histoire* » et qu'il a passé le reste du rendez-vous à lui expliquer la situation géopolitique en Libye. Farid sort de l'entretien avec l'espoir qu'elle lui fasse parvenir une décision rapidement. Lorsqu'il reçoit une décision positive quelques semaines plus tard, cela le conforte dans son impression qu'elle a « *bien fait son travail* ». Comme de nombreux interlocuteurs, Farid raconte en détail et avec émotion le moment où il reçoit la décision positive, mettant fin à des mois de tension. Ainsi, c'est la travailleuse sociale du CODA (l'ayant déjà soutenu au début de sa procédure d'asile) qui le contacte. Elle aurait fondu en larmes de joie, avec lui.

\*\*\*

Pour résumer, Farid vit l'assignation à la catégorie de « demandeur d'asile » comme stigmatisante, surtout en comparaison avec ses expériences passées en France en tant qu'étudiant international. Dans l'entretien, il se distancie fortement des discours dominants sur les « demandeurs d'asile » « indésirables ». Les conditions de vie difficiles pendant la procédure d'asile renforcent encore son impression que celle-ci mène à un déclin social. Farid parvient à trouver des hébergements en dehors du système d'hébergement public, mais en paie le prix via une expérience « *d'exploitation* » au travail. Il est l'un des rares interlocuteurs à raconter sa convocation à l'OFPPRA comme un moment positif, ayant abouti ensuite à sa reconnaissance en tant que « réfugié ».

---

<sup>949</sup> Cf. entretien avec Fabio Bonnet, psychologue à une permanence d'accès aux soins de santé (PASS), réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

<sup>950</sup> Cf. Elodie BOUBLIL et Laure WOLMARK, *op. cit.*, 2018, p. 263.

## 5.4 Ajmal – Début de l’avenir et espoirs brisés

Comme détaillé au quatrième chapitre, à son arrivée en Allemagne en 2015, Ajmal se fait directement interpellé par la police et entre alors dans le système d’accueil allemand. Dans sa perspective, on l’envoie dans un « *camp de réfugiés* ». Dans un premier temps, je reviendrai sur son expérience de se faire envoyer d’un « *camp* » à l’autre qu’Ajmal partage avec de nombreuses personnes en exil en Allemagne. Je développerai deuxièmement comment son transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft* mène à une amélioration de sa situation. Enfin, j’analyserai comment le premier rejet de sa demande d’asile transforme profondément l’interprétation qu’Ajmal fait de sa situation en Allemagne.

### 5.4.1 Être envoyé d’un « *camp* » à l’autre

Suite à son arrivée en Allemagne, Ajmal est hébergé dans quatre centres d’accueil différents. Après avoir passé quelques jours dans une structure d’accueil installée temporairement à la frontière germano-autrichienne, il se fait transférer dans l’une des grandes *Aufnahmeeinrichtungen* (centres de premier accueil) au Sud de l’Allemagne, une caserne reconvertie, dans laquelle jusqu’à 1500 nouveaux arrivants sont hébergés en 2015. C’est dans ce centre qu’Ajmal fait son « *entretien BAMF* » (son audition asile). Il n’évoque que très brièvement cet « *entretien avec un juge* », formulation qui témoigne du fait qu’il est conscient que la légitimité de son séjour est mise à l’épreuve. Ajmal s’est imaginé qu’en arrivant en Allemagne, il vivrait « *dans une maison* », et non dans un « *camp de réfugiés* » (comme il désigne cette structure, à l’instar d’autres interlocuteurs). Quelques semaines plus tard, il se fait transférer dans un troisième « *camp de réfugiés* », situé dans une ville dont il ne se souvient plus du nom. Une semaine plus tard, Ajmal change encore de « *camp* ». Cette fois-ci, il est hébergé dans une antenne de l’*Aufnahmeeinrichtung* précédente (comme l’entretien permet de le restituer), provisoirement créée en 2015.

Se faire transférer, sans avoir le moindre mot à dire, d’une structure d’accueil à l’autre, constitue une expérience partagée par mes interlocuteurs dans le cadre du système d’accueil allemand très réglementé. Cette expérience est encore exacerbée chez les personnes qui sont arrivées en Allemagne dans le contexte de l’augmentation du nombre de « demandeurs d’asile » en 2015. Pour elles, en raison de la surcharge de certaines structures, les étapes dans ce processus de répartition se sont encore multipliées. Elles racontent, par exemple, avoir été

envoyées plusieurs fois dans le même « *camp* » ou avoir dû passer une nuit devant un centre déjà fermé. Ces conditions d'arrivée chaotiques tendent à exacerber l'impression d'avoir perdu le contrôle de son destin en entrant dans le système d'accueil allemand.<sup>951</sup> Les récits sur ces transferts évoquent l'image d'un réseau logistique à l'instar de celui d'une poste, mes interlocuteurs mentionnant toujours les mêmes noms de villes ou de « *camps* » qui apparaissent comme des étapes communes rythmant leur arrivée. Plusieurs personnes (comme Ajmal) ne se souviennent justement pas des noms des endroits où ils ont été envoyés. C'est aussi le cas de Rahja, une femme afghane, arrivée en Allemagne en 2015 :

*« Dans ce camp, nous n'avons passé qu'une seule nuit. Tout était sombre. Je ne savais pas où j'étais. On a juste donné nos données et puis, on nous a emporté. »*

L'obscurité et le fait de ne pas savoir où l'on se trouve dans ce pays étranger où l'on vient d'arriver, indiquent le sentiment d'impuissance que ressentent les personnes en exil dans ces situations.<sup>952</sup> Mes interlocuteurs ont l'impression d'être « *transportés* » comme un objet, étant à la merci des mécanismes de la politique d'accueil. Ils n'ont ni leur mot à dire sur le moment ni sur l'endroit où ils sont « *envoyés* ». Les acteurs qui effectuent le transport ne sont pas identifiables, mais perçus comme puissants. « *Ils* » sont construits par opposition à un vague « *nous* ». À travers ce « *nous* », les nouveaux arrivants se construisent temporairement comme une groupe partageant un destin commun. Les transferts peuvent aussi séparer des personnes qui auraient voulu rester ensemble, parfois avec des conséquences à long terme, comme dans le cas de Marcus, un interlocuteur originaire de Syrie. Marcus est arrivé en Allemagne avec ses parents et ses frères et sœurs adultes, qui sont ensuite répartis dans différentes villes d'Allemagne. Markus, à l'époque encore mineur, reste avec ses parents. Lorsque les différents membres de la famille obtiennent plus tard le statut de « *réfugié* », ses parents décident de rejoindre leurs autres enfants. Markus se trouve alors face au dilemme de soit suivre ses parents, soit saisir l'opportunité de faire un apprentissage qui s'est ouverte à lui dans la ville où il a été transféré dans un premier temps avec ses parents.

---

<sup>951</sup> La similitude des expériences des personnes en exil, arrivées en Allemagne en 2015, ne sont pas sans rappeler le concept de « *Generationenerlebnis* » (expérience générationnelle) à partir duquel Karl Mannheim définit l'idée d'une « *génération* ». Cf. Karl MANNHEIM, « *Das Problem der Generationen* », dans Karl MANNHEIM, (dir.), *Wissenssoziologie. Auswahl aus dem Werk, eingeleitet und herausgegeben von Kurt H. Wolff*, Berlin, Luchterhand, 1964, p. 509–565.

<sup>952</sup> Cela témoigne encore d'une « *agency* » vécue comme limitée. Cf. Désirée Bender, *et al.*, *op. cit.*, 2013, p. 260.

C'est dans son quatrième « *camp de réfugiés* » qu'Ajmal passe le plus de temps, et c'est sa vie dans ce camp-là qu'il détaille le plus dans l'entretien :

*« Mais il n'y avait personne. Il n'y avait que des Africains là-bas, mais jamais d'Afghans. J'ai habité là-bas pendant deux mois. Comme j'ai dit, je n'ai jamais pris contact avec qui que ce soit. Eux, leur langue est complètement différente. J'étais le seul Afghan. Et je ne parlais pas allemand. Alors je suis allé voir Sophie, notre accompagnatrice, dix fois ou cinq fois. Je voulais apprendre l'allemand et je n'avais pas de cours d'allemand, pas d'école, rien. »*

Dans « *ce camp* » aussi, l'espoir d'Ajmal de pouvoir enfin commencer une nouvelle vie en Allemagne est déçu. Il a l'impression qu'on ne lui donne pas l'occasion de prendre sa vie en main et qu'il reste « coincé » dans des situations manifestement provisoires. Il se sent isolé, n'a aucun contact avec d'autres Afghans, ni la possibilité d'apprendre l'allemand. Comme développé à partir du cas d'Ibrahim, se sentir empêché de pouvoir apprendre la langue du pays d'arrivée peut être vécu comme une privation de moyens pour préparer la « *vie normale* ». Le début de la « *vraie vie* »<sup>953</sup> est ainsi repoussé vers un futur indéfini. La vie dans l'*Aufnahmeinrichtung* se caractérise par l'attente d'un prochain transfert, auquel est associé l'espoir de pouvoir enfin véritablement arriver en Allemagne. Cependant, mes interlocuteurs ne savent pas quand, ni vers où ce nouveau transfert aura lieu, comme l'exprime Ruya, une interlocutrice syrienne :

*« Nous ne savions pas combien de temps cela allait durer. Ils ont dit : 'C'est une emergency situation [elle utilise les termes anglaises] et vous devez attendre.' Une emergency situation dure dix jours, quinze jours, peut-être un mois. Mais ça a duré cinq mois. »*

Ruya avait été hébergée avec ses trois enfants dans un gymnase aménagé comme antenne d'une *Aufnahmeinrichtung* en 2015.

#### 5.4.2 Des premiers pas vers la construction d'un avenir

Après deux mois d'attente dans le quatrième « *camp* » (et environ trois mois après son arrivée en Allemagne), Ajmal est transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* (hébergement collectif) à Mühlbrugg<sup>954</sup>, une petite ville dans le Sud de l'Allemagne, où il réside au moment de l'entretien. Au total, une trentaine de jeunes hommes sont hébergés dans des petits

---

<sup>953</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

<sup>954</sup> Pseudonyme de la ville

conteneurs en forme de cube, provisoirement érigés à la périphérie de la ville. Chaque petite chambre est partagée par deux résidents, qui disposent d'un lit étroit et d'un casier. Cette *Gemeinschaftsunterkunft* fait plutôt partie du modèle de l'hébergement décentralisé et non pas des très grands centres collectifs.<sup>955</sup> Ajmal est déçu que ce nouveau transfert ne lui permette toujours pas d'habiter dans une « vraie maison ». Si ce nouvel hébergement n'est plus un « camp de réfugiés », son caractère provisoire est palpable. Néanmoins, il est content de partager la *Gemeinschaftsunterkunft* avec d'autres Afghans, dont un jeune homme avec qui il a travaillé dans le dépôt de ferraille en Iran. Ces moments de rencontre inattendue de personnes familières dans un environnement étranger jouent un rôle important pour les personnes en exil. Comme le souligne Smaïn Laacher, après des périodes de « clandestinité », des contacts avec les personnes de la même « communauté nationale » permettent de « retrouver le sens du lien social ».<sup>956</sup> « Entouré des amis, on reste soi-même car ils savent qui nous sommes », écrit Sophie Djigo dans son étude sur les migrants à Calais.<sup>957</sup> Ces amis permettent aux personnes de ne pas être uniquement considérées comme « demandeurs d'asile », puisqu'ils les perçoivent à travers des expériences antérieures partagées.

Malgré une première déception, Ajmal associe rétrospectivement à son arrivée à Mühlbrugg une amélioration significative de sa situation. En effet, le travailleur social de sa *Gemeinschaftsunterkunft* le met en contact avec une association étudiante qui organise des cours d'allemand pour les personnes en exil nouvellement arrivées dans la ville (c'est dans ce contexte que j'ai rencontré Ajmal). Il raconte aussi en détail comment il prend contact avec un club de volleyball, qu'il a repéré à proximité de son hébergement. De manière très similaire à Touré, il souligne combien les volleyeurs sont heureux de son arrivée et renoncent même à lui faire régler les frais d'inscription.<sup>958</sup> Comme décrit au troisième chapitre, dans certains *Länder*, la fréquentation d'une *Berufsschule* (école professionnelle) est obligatoire pour les jeunes « demandeurs d'asile ». Si Ajmal évoque la possibilité d'aller à l'école comme une chance, les démarches pour accéder aux cours (qu'il effectue avec l'aide de son travailleur

---

<sup>955</sup> Cf. Kay WENDEL, *op. cit.*, 2014.

<sup>956</sup> Cf. Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 121.

<sup>957</sup> Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 69.

<sup>958</sup> Cette représentation des habitants de Mühlbrugg comme gentils et amicaux a peut-être aussi été favorisée par notre relation d'enquête, étant donné qu'Ajmal me percevait comme son ancienne enseignante d'allemand.

social) apparaissent comme problématiques. Ainsi, avant de réussir effectivement à s’inscrire à l’école, il aurait d’abord reçu une lettre de refus du *Landratsamt*<sup>959</sup> :

*« D’abord il [le Landratsamt] a dit que les élèves afghans ne peuvent pas simplement aller à l’école. Parce que votre président a déjà dit : ‘Nous avons à nouveau besoin de nos réfugiés’. »*

À ce moment, l’origine afghane d’Ajmal apparaît pour la première fois dans son récit comme un obstacle à sa vie en Allemagne. L’extrait d’entretien suscite d’abord des interrogations chez la chercheuse, car la scolarisation des « demandeurs d’asile » se fait de manière systématique et indépendamment du pays d’origine. Dans les statistiques de la *Berufsschule* de Mühlbrugg, l’Afghanistan figure même comme le pays d’origine le plus fréquent des élèves « demandeurs d’asile » en 2016.<sup>960</sup> Ainsi, il est improbable que l’origine d’Ajmal soit effectivement la cause du retard de son inscription. Il est plus vraisemblable qu’il interprète la situation dans le contexte de la médiatisation des « demandeurs d’asile » afghans à l’époque : certaines régions afghanes ont été déclarées comme étant « sûres » au cours de l’année 2015 et le gouvernement allemand avait lancé une campagne de communication en Afghanistan pour dissuader les gens de fuir vers l’Allemagne. Peu avant l’inscription d’Ajmal à l’école en février 2016, le ministre allemand des affaires étrangères s’est rendu en Afghanistan pour négocier le retour des « demandeurs d’asile » afghans déboutés.<sup>961, 962</sup>

À la *Berufsschule*, Ajmal poursuit un parcours spécialement mis en place pour les nouveaux-arrivants en demande d’asile. Celui-ci combine des cours d’allemand avec l’enseignement d’autres matières dans l’objectif de préparer l’accès à un apprentissage. Bien qu’il ait pris conscience de la fragilité de sa position en Allemagne en raison de son origine afghane, Ajmal considère clairement sa scolarisation en Allemagne comme une opportunité :

*« Donc j’étais malheureusement allé seulement un peu à l’école en Afghanistan. Malheureusement, toute ma vie en Afghanistan était une catastrophe. Je n’étais pas longtemps allé à l’école. Maintenant, je peux à*

---

<sup>959</sup> Direction administrative du *Landkreis* qui gère les questions de scolarisation.

<sup>960</sup> En raison de la pseudonymisation, qui se fait dans le cas d’Ajmal par l’anonymisation de cette ville, cette source ne peut pas être citée.

<sup>961</sup> Cf. Christina SCHMIDT, « Abschieben nach Afghanistan », *Die Tageszeitung (TAZ)*, 02.02.2016, <https://taz.de/Fluechtlingspolitik-der-Bundesregierung/!5271046/>, dernier accès : 26.10.2021.

<sup>962</sup> Cf. « Abschiebungen. Was Deutschland vorschlägt », *Süddeutsche Zeitung (SZ)*, 01.02.2016, <https://www.sueddeutsche.de/politik/abschiebungen-afghanistan-nennt-harte-bedingungen-fuer-rueckfuehrung-von-fluechtlingen-1.2842464-2>, dernier accès : 26.10.2021.

*nouveau aller à l'école.[...] Oui, alors j'étais si heureux parce que maintenant je peux lire et écrire et tout. J'étais très heureux au début. »*

Ajmal semble en effet épanoui par sa vie scolaire, comme je l'observe à l'époque. Il emporte souvent son matériel scolaire avec lui et me montre des examens qu'il a passés avec de bonnes notes. Comme le souligne Claudio Bolzman, la poursuite d'une formation peut constituer une forme de « mobilisation » en exil qui permet la « création d'un lien de continuité entre le passé et le présent ».<sup>963</sup> Dans le cas d'Ajmal, pouvoir retourner à l'école lui permet de renouer avec sa vie d'avant la « catastrophe » en Afghanistan. Contrairement à sa situation en Iran ou en Turquie, le fait de pouvoir suivre cette formation lui permet de préparer son avenir en Allemagne, aussi, par exemple, en effectuant des stages. Il raconte en détail un stage qu'il effectue pendant sa première année à la *Berufsschule* dans une maison de retraite :

*« Mon chef et mes collègues ont dit : 'Lorsqu'un stagiaire vient chez nous, il a toujours peur. Toi, tu n'avais pas peur.' J'ai directement travaillé. Certains ont – tu sais, parfois les vieilles personnes sont un peu méchantes. Sans patience, ça ne va pas. Dieu merci, j'avais de la patience. La première fois qu'une femme a été impolie avec moi, j'ai toujours ri. J'ai ri et ensuite, quand mon stage s'est terminé, elle a vraiment beaucoup pleuré. [...] Et parfois, j'y vais encore et je rends visite aux patients et aussi à mes collègues. J'ai le droit de le faire. J'ai déjà demandé à mon chef : 'Est-ce que je peux venir parfois ?' – 'Oui, Ajmal, avec grand plaisir.' Parfois, je vais les voir. »*

Pour Ajmal, la valeur du stage se traduit par les relations positives qu'il peut établir avec le personnel et les résidents de la maison de retraite. De manière très similaire à Touré, il se focalise, dans son récit, sur des contacts établis avec « des Allemands » dont il acquiert de la « reconnaissance »<sup>964</sup>. Il est frappant de constater qu'Ajmal n'exprime pas le moindre soupçon sur les intentions de la vieille femme, ayant pu être impolie à son égard en raison de ses origines. Il affirme simplement la situation par le fait que les personnes âgées seraient toutes « un peu méchantes ». N'évoquant ni hostilité, ni racisme à son égard, il maintient la construction positive d'un environnement accueillant.

Tous mes interlocuteurs, concernés par ce dispositif de scolarisation, ne partagent pas cette vision positive de la *Berufsschule*. Certains racontent des expériences négatives vécues auprès de camarades de classe ou d'enseignants, les ayant conduites à se sentir isolés à l'école. Ajmal aussi, fait état de « différences culturelles » qui entraîneraient parfois des problèmes à l'école :

---

<sup>963</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>964</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018.

par exemple, un de ses amis s'est fait réprimander par une enseignante pour ne pas l'avoir regardé dans les yeux. Ajmal lui a alors expliqué qu'en Afghanistan, on évite le regard des personnes que l'on respecte, suite à quoi elle s'est excusée. De manière similaire que dans la scène avec la vieille dame, on peut supposer que ces stratégies de « médiation »<sup>965</sup> ont aussi la fonction de maintenir sa vision positive de sa vie en Allemagne. Dans les récits de mes autres interlocuteurs, les stages ne figurent pas non plus toujours comme des opportunités de construire son avenir en Allemagne, mais aussi comme des expériences d'impuissance. C'est le cas de Noura, par exemple, qui a effectué un stage chez un technicien dentaire dans le cadre de la *Berufsschule*, domaine dans lequel elle s'était déjà formée en Syrie :

*« Je n'ai jamais compris ce que disait les employés. Je n'étais à l'école professionnelle que depuis quelques mois. C'était terrible. Ils disaient toujours quelque chose que je ne comprenais pas. Je me suis dit que je ne pourrais jamais travailler en Allemagne. Et puis ils parlent toujours le dialecte. Et je ne comprends pas le dialecte. »*

Noura perçoit la langue, en particulier « *le dialecte* »<sup>966</sup> comme une barrière insurmontable, qui l'empêche de pouvoir envisager son avenir professionnel en Allemagne. Sur ce point encore, il est intéressant de constater qu'Ajmal, qui, au moment de l'entretien, parle objectivement beaucoup moins bien l'allemand que Noura, aborde le sujet du dialecte sous un angle complètement différent. Bien qu'il insiste aussi sur ses difficultés à comprendre « *l'accent bavarois* » de certains de ses collègues, il souligne leur « *satisfaction* », quand il prononce quelques mots en « *bavarois* ». Des situations objectivement similaires dans la *Berufsschule* et dans les stages peuvent donc être vécues et évaluées subjectivement de manière très différente par mes interlocuteurs. Ceci s'explique en analysant ces expériences dans un contexte biographique plus larges. Noura, par exemple, a tendance à vivre son exil en Allemagne comme une rupture de son parcours biographique, marqué par du succès en Syrie. Ajmal, au contraire, considère son émigration vers l'Allemagne comme une chance dans sa

---

<sup>965</sup> La « médiation » signifie de faire « intermédiaire entre deux parties » et le « médiateur » est alors celui qui arrive à faire pont entre les deux pôles (Catherine TOURRILHES, « La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation ? Vers des espaces tiers de socialisation », *Pensée plurielle*, 18(2), 2008, p.109-120). C'est ce qu'Ajmal essaie de faire, en se mettant à la fois à la place de ses camarades de classe et à celle de son enseignante.

<sup>966</sup> Plusieurs de mes interlocuteurs ont parlé du « *dialecte* » comme un obstacle supplémentaire à l'apprentissage de l'allemand. J'ai observé une fois comment un des colocataires syriens de Malek s'est effondré après sa première journée de travail. Tous ses collègues parlaient seulement « *en bavarois* ». Malgré tous ses efforts investis dans l'apprentissage de l'allemand les mois précédents, il ne comprenait strictement rien à ce qu'ils disaient et avait l'impression de se trouver face à l'obstacle insurmontable de devoir apprendre une deuxième langue étrangère.

vie. De ce fait, il a tendance à faire correspondre des événements vécus à son désir de refaire sa vie en Allemagne, marquée par l'apprentissage et des contacts sociaux valorisants.

#### 5.4.3 Rejet en première instance comme « *turning point* » négatif

Le récit positif d'Ajmal de sa vie à Mühlbrugg se termine abruptement avec le rejet en première instance de sa demande d'asile qu'il reçoit début 2017, peu avant la réalisation de l'entretien biographique. Cet événement représente un « *turning point* » négatif, car elle brise la possibilité pour Ajmal de lier sa situation actuelle à un avenir en Allemagne, et ceci de manière assez inattendue, puisqu'Ajmal est le premier Afghan parmi les résidents de sa *Gemeinschaftsunterkunft* à recevoir un rejet. Jusqu'ici, l'incertitude liée à la procédure d'asile a plutôt joué un rôle d'arrière-plan dans son parcours en Allemagne. La routine quotidienne résultant de sa scolarisation ne s'était pas seulement superposée à l'attente de la procédure d'asile, mais l'avait transformé en un « temps d'apprentissage ».<sup>967</sup> Avec le rejet de sa demande d'asile, par contre, sa vie menée jusqu'ici est radicalement remise en question. Ainsi, Ajmal oppose au récit positif de sa première année à Mühlbrugg un contre-récit. Désormais, sa procédure d'asile semble éclipser tous les autres aspects de sa vie :

*« Alors, malheureusement, maintenant j'ai ça tout le temps en tête. Maintenant je pense toujours à ce que je dois faire si l'Allemagne m'envoie en Afghanistan. Qu'est-ce que je dois faire ? Je n'ai pas de famille là-bas. Et encore une fois, ma vie est cassée, encore et encore une catastrophe. Je ne veux pas. »*

À ce stade de l'entretien, Ajmal est au bord des larmes. Il met en parallèle la menace d'un retour forcé en Afghanistan et la mort de ses parents. Sa vie risque à nouveau de se transformer en « *catastrophe* ». La « signification existentielle »<sup>968</sup> attribuée dans la littérature à l'obtention ou non du statut de « réfugié » le bouleverse. « *Je meurs, si je dois retourner* », répète-t-il plusieurs fois. Bien qu'Ajmal dépose ensuite un recours contre la décision du BAMF (j'y reviendrai dans le prochain chapitre), il perçoit le retour forcé en Afghanistan comme une menace bien réelle dans le contexte du discours politique sur l'illégitime des réfugiés afghans. En effet, à partir de fin 2015, le sujet des expulsions vers

---

<sup>967</sup> J'emprunte ce terme à Davide TISATO, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Société*, 2(168), 2017, p. 119–135, p. 133.

<sup>968</sup> Peter KÜHNE et Harald RÜBLER, *op. cit.*, 2000, p. 597-598.

l'Afghanistan est débattu dans l'espace public. Puis, dans le courant de l'année 2016, des premières expulsions sont effectuées.<sup>969</sup> Ajmal ressent la fragilité de son existence en Allemagne :

*« Parfois, je vois les nouvelles, l'Allemagne fait des déportations vers l'Afghanistan, vers l'Afghanistan. J'ai toujours peur, à la maison, je pense toujours que la police peut venir tout d'un coup, et m'expulser vers l'Afghanistan, faire une déportation. J'ai toujours peur. »*

En comparaison avec les personnes originaires de Syrie rencontrées en Allemagne, les récits de mes interlocuteurs afghans sont bien plus marqués par l'incertitude de la procédure d'asile et la peur d'une expulsion. Aussi, ils observent que leurs procédures d'asile ont des durées particulièrement longues. Cela s'explique par une réorganisation interne du BAMF dans le traitement des demandes d'asile en 2016 et 2017 : les demandes à traiter sont catégorisées selon le pays d'origine du « demandeur d'asile ».<sup>970</sup> Si les demandes d'asile de personnes ayant des « perspectives de séjour » très bonnes ou mauvaises doivent être traités rapidement, les procédures de personnes n'appartenant à aucune de ces deux catégories (comme les Afghans) se sont rallongées.<sup>971</sup> L'observation de cette différence dans la durée des procédures peut induire un sentiment d'injustice, comme le montre le cas de Roquia, une interlocutrice afghane qui, au moment de l'entretien, attend avec sa famille le résultat de sa procédure d'asile en Allemagne depuis quatre ans :

*« Nous attendons toujours. Ce n'est pas très bon, nous sommes des réfugiés, nous avons fui la guerre, nous avons perdu des proches, c'est toujours la guerre – mais nous avons quand même reçu un rejet. D'autres pays sont sûrs, mais pour autant, les gens ne reçoivent pas de rejets. [...] Il y a des gens qui ne sont ici que depuis six mois, mais ils ont déjà leur séjour. Chez nous, c'est très lent. On nous dit toujours d'attendre. Mais il y a une nouvelle règle chaque jour. Et nous ne sommes pas sûrs de ce qui va se passer. Cela m'inquiète... J'ai*

---

<sup>969</sup> Cf. Carolin FISCHER, « Afghanische Migration nach Deutschland: Geschichte und aktuelle Debatten », Bundeszentrale für politische Bildung, 02.04.2019, <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/laenderprofile/288717/afghanische-migration-nach-deutschland>, dernier accès : 27.10.2021.

<sup>970</sup> Comme expliqué au troisième chapitre, en Allemagne, le critère du pays d'origine des « demandeurs d'asile » est devenu une catégorie des politiques publiques assez importante. Entre 2016 et 2017, le BAMF a regroupé les demandes d'asile à traiter en quatre clusters. Il y avait le cluster A pour les ressortissants de pays avec la probabilité d'une attribution d'un statut de protection supérieure à 50%, le cluster B pour les ressortissants de « pays d'origine sûr », le cluster C pour les « cas complexes » et le cluster D pour les « cas Dublin ». Si les demandes assignées aux deux premiers clusters devaient être traitées au bout de 48 heures, les délais d'attente pour les demandes du cluster C (dont beaucoup de demandes d'Afghans) se sont rallongés. Cf. BAMF, *Integriertes Flüchtlingsmanagement*, Nürnberg, 2017.

<sup>971</sup> Cf. Anne-Kathrin WILL, *op. cit.*, 2019, p. 110-112.

*beaucoup appris [la langue] pendant l'année qui a précédé le rejet, puis j'ai perdu ma motivation. [...] Que dois-je faire après quatre ans, alors que nous ne savons toujours pas. Les enfants ont aussi besoin d'espoir. »*

Cette incertitude permanente, rappelée violemment par un premier rejet de la demande d'asile, rend impossible « de (se) construire un *destin d'immigré* dans des conditions juridiques et sociales stabilisées », comme le formule Smaïn Laacher<sup>972</sup>. Si certaines activités orientées vers l'avenir étaient possibles auparavant, de nombreux interlocuteurs racontent avoir perdu leur « *motivation* », leur « *courage* » après le rejet. Pour Ajmal aussi, la réponse négative à sa demande d'asile constitue un « *turning point* »<sup>973</sup> négatif dans son parcours. Désormais, il ne peut s'empêcher de penser à ce qui se passera s'il est expulsé vers l'Afghanistan. Comme le constate Audran Aulanier dans sa recherche sur la vie quotidienne en demande d'asile, la procédure d'asile peut « aliéner l'attention » des « demandeurs d'asile ».<sup>974</sup> Il devient alors impossible de se concentrer sur autre chose que sa situation administrative, ce qui est aussi le cas d'Ajmal. Alors qu'avant le rejet, il interprétait sa scolarisation comme une opportunité biographique, celle-ci risque désormais de s'écrouler :

*« Avant, j'étais heureux pour l'école, pour le professeur d'allemand. Mais malheureusement plus maintenant. J'ai toujours peur. Peut-être que la police vient me chercher, me met en Afghanistan, fait une déportation. »*

Ajmal n'arrive plus à se concentrer sur ses cours et cesse également d'autres activités qui faisait auparavant partie de sa vie en Allemagne, comme le club de volleyball. Ses perspectives d'avenir en Allemagne sont devenues fragiles. Au moment de l'entretien biographique, je le rappelle, il est même en train d'examiner les possibilités de quitter l'Allemagne et de fuir vers un autre pays européen.

\*\*\*

Pour résumer, l'arrivée d'Ajmal en Allemagne est marquée par les transferts d'un « *camp de réfugiés* » à l'autre. Son espoir de pouvoir s'imaginer un avenir en Allemagne est initialement déçu. Toutefois, après son transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft* à Mühlbrugg, il a la possibilité de s'inscrire dans des activités significatives, notamment via sa scolarisation dans

---

<sup>972</sup> La mise en italique a été faite par l'auteur. Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 103.

<sup>973</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>974</sup> Cf. Audran AULANIER, « L'expérience quotidienne des demandeurs d'asile. Une étude socio-phénoménologique à Lille et à Mannheim », thèse de doctorat en cours depuis 2017, Université de Lille.

une *Berufsschule*. Il maintient la construction de son environnement comme accueillant. Un premier rejet de sa demande d'asile met fin à cette évolution positive de son parcours. Ajmal prend pleinement conscience de la fragilité de sa situation en Allemagne. Il perçoit alors le retour forcé en Afghanistan comme une menace de transformer à nouveau sa vie en une « catastrophe ».

## 5.5 Ammar – L'oppressante catégorie de *Flüchtling*

Comme pour tous mes interlocuteurs en Allemagne, l'entrée dans le système d'accueil est très rapide dans le cas d'Ammar, arrivé en 2015. Comme développé dans le quatrième chapitre, il y associe le début de son histoire comme *Flüchtling* et vit très mal son hébergement dans un « camp ». Je reviendrai dans un premier temps sur ses expériences dans les *Aufnahmeinrichtungen*. Deuxièmement, je détaillerai sa situation suite à son transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft*. Enfin, j'aborderai ses efforts d'apprendre au plus vite l'allemand pour pouvoir retourner à l'université, poussant sa situation administrative dans son récit en arrière-plan.

### 5.5.1 Vivre dans un « camp de réfugiés »

Comme évoqué, suite à son arrivée en 2015, Ammar endure ses « pires jours en Allemagne » dans un « camp de réfugiés » vers lequel il a immédiatement été transféré. Comme Ajmal, il vit plus de transferts qu'institutionnellement prévus. Suite à ce premier « camp », il est envoyé dans une grande *Aufnahmeinrichtung* dans le Sud de l'Allemagne. C'est à ce moment de son parcours qu'il passe son audition asile dans une antenne du BAMF :

*« Nous avons attendu jusqu'à ce que notre rendez-vous arrive, parce qu'il y avait beaucoup de réfugiés à cette époque. Nous sommes retournés en bus à [la ville où se trouve une antenne du BAMF] pour faire nos auditions. Nous étions environ 40 personnes. 20 d'entre nous ont fait l'audition. Les autres ont dû attendre à nouveau. »*

Après 20 jours dans l'*Aufnahmeinrichtung*, Ammar est à nouveau transféré, cette fois-ci dans une « ville de tentes », proche du centre de premier accueil où il était auparavant. Des tentes avaient été installées pour y reloger plusieurs résidents, une fois la capacité d'accueil du centre épuisé :

*« Je n’y ai pas habité longtemps non plus. Je n’y suis resté qu’un mois, puis j’ai déménagé dans une maison. Honnêtement, j’ai eu de la chance. Mais les autres, par exemple, quand je suis arrivé dans ce camp, il y avait des gens qui étaient là depuis un an et demi. Et ce camp est vraiment... merdique. Ce n’était pas à recommander. Comme je l’ai dit, Dieu merci, je n’y suis resté que presque un mois. Il y avait beaucoup de gens qui vendaient de la drogue et du haschisch et la police venait souvent dans notre camp. Il y avait beaucoup de problèmes. »*

Comme évoqué, ses expériences dans les « *camps de réfugiés* » sont des sujets qu’Ammar n’aime pas aborder. C’est seulement suite à mes relances qu’il en parle, mais de manière hésitante, et en changeant souvent de sujet pour recentrer l’entretien sur son parcours d’étudiant. Comme déjà observé dans le cas de Farid en France (au sujet de son rapport à la catégorie de « demandeur d’asile »), Ammar souffre du fait que les représentations collectives sur la figure du *Flüchtling* (hébergé en « *camp* ») lui collent à la peau. Comme l’écrit Claudio Bolzman, une fois arrivées dans le pays d’accueil, les personnes en exil n’ont plus personne qui pourrait « témoigner de leur passé », qui donnerait à leur existence une « continuité ». <sup>975</sup> Ils habitent, comme le dit Smaïn Laacher, « chez l’autre ». <sup>976</sup> Du point de vue d’Ammar, il risque de disparaître derrière la figure du *Flüchtling* qu’il s’agit de répartir, héberger et assister dans la logique de la politique d’accueil allemande.

Dans de nombreux récits, l’*Aufnahmeeinrichtung* figure justement comme un lieu où rien d’autre ne semble possible que d’être un *Flüchtling*. Cela devient visible dans l’entretien de Medin, un interlocuteur syrien arrivé en Allemagne à l’automne 2015, qui a passé des mois dans un gymnase transformé provisoirement en centre de premier accueil :

*« Je ne me souviens pas de Haupthausen<sup>977</sup>, parce que nous y sommes restés qu’environ un mois et qu’il n’y avait aucun contact vers l’extérieur vers les autres. Nous étions seulement les réfugiés et les securities. On a déposé nos demandes et on a attendu jusqu’à ce qu’on obtienne le transfert. Dormir et manger. Nous n’étions pas censés sortir, nous devons toujours rester dans le camp. On n’avait seulement le droit de sortir pour faire les courses. Et Haupthausen est un tout petit village. C’est un tout petit village, il n’y avait pas de magasins là-bas. Nous étions censés marcher à pied jusqu’à un autre village qui était à environ 30 minutes de marche. »*

---

<sup>975</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>976</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 125.

<sup>977</sup> Nom d’emprunt de l’*Aufnahmeeinrichtung*.

Medin exprime son refus de parler de son expérience dans l'*Aufnahmeeinrichtung*. Il souligne ainsi de manière ferme que rien de ce qu'il y a vécu ne vaudrait la peine d'être raconté. Comme Ammar, il se sent réduit à la catégorie de *Flüchtling* qu'il oppose ici à la catégorie des « *Securites* », la vie dans l'*Aufnahmeeinrichtung* étant étroitement surveillée.<sup>978</sup> Comme le souligne la littérature existante, la vie quotidienne dans ces centres d'hébergement semble déterminée par d'autres, régie par les règles strictes de l'institution.<sup>979</sup> Mes interlocuteurs s'y sentent coupés du monde. Ils ont l'impression d'attendre, dans une sorte de monde parallèle, leur transfert vers un ailleurs où la « vraie vie » pourra commencer. Beaucoup d'entre eux évoquent leur séparation des personnes de l'extérieur du centre.<sup>980, 981</sup> Munib par exemple, un interlocuteur syrien, raconte que les habitants du village craignaient visiblement les résidents de sa *Aufnahmeeinrichtung*. Rétrospectivement, le temps passé dans le centre du premier accueil a tendance à être évalué comme un « temps mort »<sup>982</sup>.

### 5.5.2 Entre opportunités de participation et stigmatisation

Ammar a de la « chance », comme il le formule, que son transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft* a lieu « seulement » trois mois après son arrivée en Allemagne. Comme pour Ajmal, ceci signifie ne plus vivre dans des « camps de réfugiés », mais être hébergé dans une « maison ». La *Gemeinschaftsunterkunft* d'Ammar, qui se trouve à Goldenbrück<sup>983</sup>, dans une ville moyenne du Bade-Wurtemberg, ne fait pas partie des grands centres d'hébergement collectif : il partage un appartement de trois pièces avec huit autres « demandeurs d'asile ». Avec ce déménagement, le projet d'Ammar de poursuivre ses études en Allemagne repasse au premier plan. Après avoir commencé l'apprentissage de l'allemand via des vidéos *YouTube* dès son arrivée, à Goldenbrück, il se présente l'occasion de participer

---

<sup>978</sup> Souvent, les gestionnaires des *Aufnahmeeinrichtungen* coopèrent avec des sociétés de sécurité privées, qui contrôlent strictement les entrées et sorties du centre.

<sup>979</sup> Cf. par exemple Anne-Marlen ENGLER, « Shifting the question to law itself: Agamben's permanent state of exception and German refugee camps in empirical research », *Z Politikwiss*, 28(485), 2018, p. 485–494.

<sup>980</sup> Cf. par exemple Sebastian KURTENBACH, *Ausgrenzung Geflüchteter. Eine empirische Untersuchung am Beispiel Bautzen*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH, 2018.

<sup>981</sup> Cf. à ce sujet aussi Aline KINDELBERGER, « Les épreuves de l'asile en Allemagne », *Migrations Société*, 3(153-154), 2014, p. 11–27, p. 18.

<sup>982</sup> L'expression de « temps mort » est aussi utilisée par Pierre Bourdieu dans sa préface de la publication française de 1981 de l'étude auprès des chômeurs de Marienthal, dirigée par Paul Lazarsfeld. Privés de leur « raison d'être sociale », et de « l'univers objectif d'incitations et d'indications qui orientent et stimulent l'action et, par là, toute la vie sociale, ils [les chômeurs] ne peuvent vivre le temps libre qui leur est laissé que comme temps mort, temps pour rien, vidé de son sens ». Pierre BOURDIEU, « Ce terrible repos qui est celui de la mort sociale », *Le Monde diplomatique*, juin, 2003, p. 5.

<sup>983</sup> Pseudonyme de la ville.

à des cours de langue. Ammar explique que ces cours ont été mis en place par la ville pour des personnes « *qui n'ont pas encore de titre* » (donc des « demandeurs d'asile ») et se déroulent à la *Volkshochschule*<sup>984</sup> (université populaire). Comme détaillé au troisième chapitre, les *Integrationskurse* ont été ouverts fin 2015 pour les « demandeurs d'asile » ayant de « bonnes perspectives de rester » (dont les Syriens), mais uniquement dans la limite des places disponibles. Au bout de trois mois de cours à la *Volkshochschule*, Ammar acquiert un niveau A2 en allemand. Toutefois, comme presque tous mes interlocuteurs, il souligne ne pas avoir l'occasion d'utiliser ces compétences linguistiques, n'ayant « *personne à qui parler* ».

Selon la littérature en sciences sociales, avec le transfert dans des « solutions d'hébergement décentralisées » (comme dans les cas d'Ajmal ou d'Ammar), « le stigma du foyer des demandeurs d'asile » est supprimé.<sup>985</sup> Mais les *Gemeinschaftsunterkünfte* peuvent aussi prendre la forme de grandes structures collectives, qui rappellent la vie au centre du premier accueil, se caractérisant par leur espace de vie exigu, une stigmatisation continue par le voisinage, la difficulté à entrer en contact avec des personnes extérieures à l'institution, et des conflits à l'intérieur de la structure. Thomas, par exemple, un interlocuteur érythréen, décrit la *Gemeinschaftsunterkunft* comme un « *endroit où l'on ne peut pas faire avenir* ». Je reviendrai sur cet aspect au sixième chapitre, à partir d'exemples de personnes qui vivent dans de tels centres d'hébergement bien au-delà de l'obtention du statut de « réfugié ».

Dans d'autres cas, avec le transfert dans une (petite) *Gemeinschaftsunterkunft*, semble enfin s'ouvrir la possibilité d'établir des contacts avec « *des Allemands* ». Ce constat confirme l'observation de Marko Valenta dans son étude sur des personnes en exil en Norvège : si des interactions avec « des Norvégiens » sont extrêmement difficiles en étant résident des centres d'arrivée, elles deviennent alors une priorité avec la sortie de ces centres.<sup>986</sup> Mais aller à la rencontre « *des Allemands* » figure dans les récits de mes interlocuteurs comme une entreprise qui peut facilement échouer. C'est par exemple l'expérience de Hamid, un jeune Syrien, ayant (tout comme Ajmal) consacré beaucoup d'énergie à l'apprentissage de la langue dès son arrivée en Allemagne, dans l'idée d'y poursuivre ses études :

---

<sup>984</sup> Les *Volkshochschulen* (VHS) sont des établissements d'enseignement pour adultes en Allemagne. Il s'agit de structures publiques, portées par les communes.

<sup>985</sup> Original : « *Stigma des Asylantenheims* ». Hermann STRASSER et Marion LILLIG, *op. cit.*, 2004, p. 130.

<sup>986</sup> Cf. Marko VALENTA, *op. cit.*, 2010.

« Au début, j'ai toujours voulu avoir une petite amie ou de jeunes amis pour pouvoir apprendre rapidement la langue allemande. D'une certaine manière, je pense qu'ils avaient peur de nous ou qu'ils ne voulaient pas avoir de contact avec nous. Les jeunes, je veux dire. J'ai alors réfléchi à comment améliorer mon allemand. J'étudiais tout le temps [la langue] et j'avais un ami qui n'étudiait jamais, mais qui parlait mieux que moi, parce qu'il avait une petite amie et il parlait toujours avec elle. Et moi, j'apprends, j'apprends, j'apprends, mais je n'arrive pas à utiliser mes mots. Je me suis dit que ça ne marche pas comme ça. J'étais un peu jaloux : pourquoi il peut parler et pas moi ? Il faut que je fasse quelque chose ! Et puis j'ai pensé, oui, ok, peut-être que les personnes âgées, peut-être elles aiment avoir un contact. Et beaucoup sont seuls, ils veulent aussi un peu – je crois que beaucoup d'Allemands qui sont vieux – j'ai par exemple des amis qui ont 80 ou 70 ans et ils veulent quelqu'un qui leur parle et qui a aussi un peu de temps pour eux. En fait, ils n'ont plus de famille. Les enfants sont partis et ils sont seuls. Et je me suis dit que je pourrais peut-être devenir ami avec ces personnes. Je peux aider davantage, parce qu'elles ont plus de temps. On peut aller ensemble au cinéma, au théâtre, etc. Chaque fois que des personnes étaient à notre proximité [près du centre d'hébergement], je leur disais bonjour et je leur parlais : 'Vous voulez prendre un thé ou un café ?' Je les ai toujours invitées chez nous, j'ai toujours établi le contact. Et après un certain temps, j'ai eu (?) des amis et ils ont ramené d'autres amis et après un certain temps, j'ai eu beaucoup d'amis. Et surtout quand je me promène à travers la ville, je connais vraiment beaucoup, beaucoup de gens. »

Rencontrer « des Allemands » constitue donc aussi une stratégie d'apprentissage de la langue. Après avoir échoué à créer du lien avec « des jeunes », Hamid identifie « les personnes âgées » comme plus réceptives à ses tentatives d'établir un contact.<sup>987</sup> Il s'agit là d'une expérience partagée avec beaucoup d'interlocuteurs en Allemagne. En effet, dans la vie quotidienne des « demandeurs d'asile », il n'y a guère d'occasions en dehors des institutions (en dehors des contacts avec les travailleurs sociaux dans les hébergements, des enseignants de langue dans les cours, ...) dans lesquelles des liens avec « des Allemands » s'établiraient automatiquement. Ammar aussi ne connaît à l'époque que des « personnes allemandes âgées », faisaient partie d'une association de soutien aux réfugiés. Il raconte comment, afin de recruter des participants pour un « café linguistique », trois femmes bénévoles se sont rendues à sa *Gemeinschaftsunterkunft* :

« Alors après elles sont des amies avec nous. Elles étaient venues chez nous pour nos rendre visite, bien que nous étions trois hommes dans une maison. Oui elles ont dit au début : 'Oui, nous avions pensé que les Arabes étaient un

---

<sup>987</sup> Hamid explique ce phénomène par le fait que les « personnes âgées » ont, contrairement aux personnes plus jeunes, fait l'expérience de la guerre elles-mêmes.

*peu dangereux.’ Et ainsi de suite. ‘Mais vous êtes très gentils.’ – ‘Merci également.’ Nous ne sommes pas des monstres, mais de simples personnes. »*

Ammar vit cette première interaction avec les bénévoles comme très brutale. Lui et ses colocataires sont interpellés en tant que *Flüchtlinge*<sup>988</sup>, construits dans l’intersection avec les catégories « Arabe » et « homme » comme un « problème de sécurité », surtout depuis la nuit de la Saint Sylvestre à Cologne en 2015/2016. L’expression d’une « monstration »<sup>989</sup> des réfugiés, utilisée par l’historien Piero Galloro dans le contexte français, fait écho à l’expérience d’Ammar dans cette situation : il n’a pas l’impression d’être perçu comme un semblable.

De manière générale, les contacts avec les bénévoles s’établissent à travers la mobilisation de la catégorie de *Flüchtling*.<sup>990</sup> Toutefois, à travers ces interactions peuvent s’ouvrir des nouvelles possibilités de participer à la vie sociale qui contrastent avec le temps passé dans l’*Aufnahmeeinrichtung*. D’une part, certains bénévoles prennent clairement position du côté des personnes en exil et peuvent alors être perçus comme des « personnes alliées »<sup>991</sup>, non seulement pour surmonter des obstacles administratifs, mais aussi en jouant un rôle de soutien émotionnel. Ammar évoque en détail l’aide qu’un ami syrien a reçu d’une « *vieille dame* » à Goldenbrück. Celle-ci a conduit son ami jusqu’à l’antenne éloignée du BAMF, où il devait passer son audition asile, l’attendant ensuite pendant plusieurs heures dans sa voiture. Cet épisode figure dans l’entretien comme un geste de solidarité dans lequel Ammar se sent lui aussi inclus. D’autre part, des nouveaux champs d’action peuvent s’ouvrir via le réseau des bénévoles. Ainsi, Ammar saisit l’occasion de devenir lui-même bénévole dans une association caritative de la ville. Comme d’autres interlocuteurs ayant rapidement appris l’allemand, il devient alors un appui naturel pour les bénévoles lorsqu’il s’agit de faire de la « médiation »<sup>992</sup>

---

<sup>988</sup> Cf. Emre ARSLAN, *op. cit.*, 2019, p. 21.

<sup>989</sup> Piero-D. GALLORO, *op. cit.*, 2016, p. 14.

<sup>990</sup> Dans ses travaux, Stephan Dünnwald insiste sur le fait que dans leur relation avec les réfugiés, nombre de bénévoles ne laisseraient pas sortir les réfugiés de leur rôle de victime ayant besoin d’aide. Cf. Stephan DÜNNWALD, « Integration als soziale Konstruktion des Fremden in Deutschland », *Sociologia Internationalis*, 49(1), 2011, p. 7–27, p. 17.

<sup>991</sup> Je fais référence ici à la perspective adoptée par Sklaerenn Le Gallo et Mélanie Millette qui proposent de repenser les « personnes alliées » à partir du point de vue des « personnes concernées ». Dans la littérature américaine, une « personne alliée » est souvent définie comme une personne appartenant au groupe dominant ou à la majorité qui se mobilise pour des « populations opprimées » (par exemple, en soutenant des personnes LGBTQI+, des femmes, des personnes racisées, ...). Cf. Sklaerenn LE GALLO et Mélanie MILLETTE, « Se positionner comme chercheuses au prisme des luttes intersectionnelles. Décentrer la notion d’allié.e pour prendre en compte les personnes concernées », *Genre, sexualité et société*, 22, 2019, <http://journals.openedition.org/gss/6006>, dernier accès : 02.11.2021.

<sup>992</sup> Catherine TOURRILHES, *op. cit.*, 2008.

entre les personnes en exil et les institutions.<sup>993</sup> La figure du réfugié (sauvé), qui devient lui-même un aidant, est fortement valorisée.<sup>994</sup> Pour mes interlocuteurs, ces activités deviennent aussi l'occasion de repousser les images négatives dominantes des *Flüchtlinge*, désormais endossées par les autres, comme on le voit dans l'extrait suivant de l'interview avec Ammar :

« On ne rencontre presque uniquement que ceux qui ne travaillent pas ou qui ont des problèmes. Et on ne remarque pas les personnes qui sont bien engagées ici ou qui aident aussi les autres. Depuis le début, je travaille à [une association humanitaire] à Goldenbrück et au café linguistique. Il y a par exemple les *Flüchtlinge* qui ont besoin d'aide pour remplir des formulaires ou traduire quelque chose et ainsi de suite. Et alors j'aide à la traduction et j'essaie de remplir les papiers. Ou bien les gens viennent juste ici pour boire du café et communiquer entre eux. »

Comme chez d'autres interlocuteurs aussi (que ce soit en France ou en Allemagne), l'omniprésence des images du « demandeur d'asile » ou du *Flüchtling* provoque la nécessité de souligner ses efforts individuels et sa contribution à la société d'accueil. Toutefois, l'extrait d'entretien montre aussi qu'il paraît impossible d'échapper entièrement à la catégorie du réfugié (Ammar utilise « *les personnes* » pour dire *Flüchtlinge*).

### 5.5.3 La relégation au second plan de la procédure d'asile

Ce qui est frappant dans le cas d'Ammar, c'est à quel point le sujet de sa procédure d'asile reste invisible dans son récit. Ainsi, il ne mentionne « *l'entretien BAMF* » que rapidement et n'aborde pas du tout les dimensions de l'attente et de l'incertitude quant à l'issue de la procédure. Même le moment de l'obtention du statut de « réfugié » trois mois après son transfert à Goldenbrück (donc bien plus rapidement que dans d'autres cas), n'est abordé qu'indirectement, en relation avec le thème de l'apprentissage de l'allemand. Ainsi, Ammar évoque qu'avec « *le titre* », s'ouvre désormais à lui la possibilité de suivre un « *vrai* » cours de langue :

---

<sup>993</sup> Cf. sur ce sujet des « intermédiaires » aussi Anaïk PIAN, « Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles », *Sociologie*, 4(8), 2017, p. 351–368.

<sup>994</sup> À l'instar d'Ammar, Zarif, par exemple, un autre interlocuteur syrien, avait aussi fui vers l'Allemagne dans l'idée d'y poursuivre ses études. Il avait aussi rapidement appris quelques notions d'allemand via *YouTube* et a ensuite été engagé de manière informelle comme traducteur par sa travailleuse sociale de la *Gemeinschaftsunterkunft*. En retour, celle-ci l'a aidé à échanger sa place en chambre partagée contre une chambre individuelle « pour qu'[il] puisse étudier l'allemand dans le calme ».

« Nous étions autorisés à étudier [dans le cours d'allemand mis en place par la municipalité] jusqu'à ce que nous obtenions le titre. J'ai étudié A1, A1.1, A1.2 et A2.1, je pense, pendant presque trois mois, jusqu'à ce que j'obtienne mon titre. Et ensuite, une fois qu'on a obtenu le titre, on peut se faire classer. J'ai alors – donc tous mes cours étaient à la VHS [à l'école populaire], oui, à Goldenbrück. Honnêtement, c'était une bonne école, je trouve. Et puis, j'ai commencé avec le vrai cours. »

Il est possible qu'Ammar évite le sujet de sa procédure d'asile pour les mêmes raisons pour lesquelles il tente de ne pas détailler ses expériences dans les « camps » – la tentative de se distancier de la catégorie de *Flüchtling*. Toutefois, la formulation « jusqu'à ce que j'obtienne mon titre » suggère que, dans son cas, il s'agissait moins de savoir *si* que de savoir *quand* il allait recevoir une décision positive. Contrairement à Ajmal, pour Ammar, la possibilité d'un rejet n'a semblé probablement pas très réaliste. En effet, en 2016, le taux de reconnaissance s'élève à 97,9 % pour les « demandeurs d'asile » syriens.<sup>995</sup> En comparaison avec les « demandeurs d'asile » afghans, par exemple, mes interlocuteurs syriens ne connaissent presque que des compatriotes dont la procédure d'asile a trouvé une issue positive. Par ailleurs, leurs récits biographiques ne contiennent que peu de détails sur le moment où ils apprennent le résultat de leur procédure d'asile, moment qui peut figurer dans d'autres récits comme un événement important mettant fin à une longue phase de tension. On peut aussi émettre l'hypothèse que, rétrospectivement, du point de vue d'Ammar, le moment de l'obtention du statut de « réfugié » n'induit pas de changement profond dans sa vie quotidienne. La réponse positive à sa demande d'asile permet plutôt d'accélérer la dynamique déjà en cours de la préparation de la reprise de ses études via l'apprentissage de l'allemand.<sup>996</sup>

\*\*\*

Comme déjà expliqué au quatrième chapitre, Ammar associe son arrivée en Allemagne tout d'abord à son assignation à la catégorie stigmatisante du *Flüchtling*. Les différentes étapes

---

<sup>995</sup> BAMF, *Das BAMF in Zahlen 2016*, p. 51.

<sup>996</sup> Ce phénomène est récurrent parmi mes interlocuteurs syriens, qui déjà pendant la phase de procédure d'asile ont poursuivi des projets d'éducation avec beaucoup d'énergie. On l'observe aussi dans le cas de Marcus, qui, arrivé en Allemagne à l'âge de 17 ans, a rapidement été scolarisé à la *Berufsschule*. Son parcours scolaire et plus tard d'apprentissage constitue le sujet dominant de son récit biographique. La procédure d'asile n'est guère évoquée. Cela s'explique aussi par le fait que, contrairement au cas d'Ajmal, par exemple, celle-ci n'a pas été vécue comme un sérieux obstacle à son parcours éducatif. Comme dans le cas d'Ammar, il est donc plus simple dans la présentation de soi dans l'entretien de mettre en avant ses réussites éducatives ou professionnelles et de pousser en arrière-plan l'assignation stigmatisante à la catégorie de *Flüchtling*. Les personnes dans des situations administratives extrêmement précaires, quant à elles, ne peuvent pas contourner cette menace omniprésente de leur existence.

dans les « *camps de réfugiés* » apparaissent comme des expériences humiliantes qui semblent en contradiction avec son projet de poursuivre ses études en Allemagne. Dans ce contexte, il interprète son transfert de l'*Aufnahmeeinrichtung* vers la *Gemeinschaftsunterkunft* comme un premier pas positif, aussi parce qu'il lui permet d'intégrer un cours d'allemand. Bien que son appartenance à la catégorie de *Flüchtling* marque toujours fortement ses interactions, la rencontre avec des bénévoles ouvre tout de même des nouveaux champs des possibles à Ammar. L'obtention du statut de « réfugié » trois mois plus tard est, dans son cas, moins vécu comme un « *turning point* »<sup>997</sup> que comme la possibilité d'accélérer une dynamique déjà en cours.

## 5.6 Malek – Méfiance, étrangeté et processus d'appropriation

Comme détaillé au quatrième chapitre, suite à son arrivée en Allemagne en 2014 et son interpellation par la police, Malek est transféré dans une *Aufnahmeeinrichtung*. Je reviendrai premièrement sur cet étape de son parcours et son expérience de se sentir traité comme un risque de sécurité. Deuxièmement, je détaillerai sa situation suite à son transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. Troisièmement, j'analyserai comment il s'approprie doucement cette ville, malgré les restrictions imposées par la procédure d'asile.

### 5.6.1 « Un Syrien ou un autre » ?

Dans son récit, Malek ne s'étend pas beaucoup sur les conditions de vie vécue dans le centre de premier accueil, mais décrit plutôt la méfiance qu'il continue d'y ressentir :

*« Si j'ai le droit de rester ici ou pas. Si je dis la vérité ou pas. Si je suis un Syrien ou un autre, par exemple, parce qu'il y a beaucoup de gens, il y a trois ans, ils mentaient. Ils disaient qu'ils étaient des ressortissants syriens et ensuite ils prenaient une carte d'identité et un titre de séjour de trois ans ou de deux ans. Et oui, et ils ont pris le numéro de téléphone de ma famille en Syrie. Je ne sais pas s'ils parlent à ma famille ou pas. Mais à la fin ils ont dit : 'Oui tu as dit la vérité. Et oui, nous te félicitons.' [Il rit]. C'était difficile. Tout ce que je comprenais, c'était à travers les interprètes. Il y avait une personne comme interprète. Il a tout dit. Parce que je n'ai jamais compris. Et après ils m'ont dit :*

---

<sup>997</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

*‘Ok, nous avons une place pour toi dans une ville qui s’appelle Mühlbrugg et tu dois y aller’. »*

En comparaison avec mes interlocuteurs arrivés en 2015, Malek ne vit pas son entretien avec le personnel du BAMF comme une formalité, mais davantage comme un véritable contrôle de sa personne. Comme lorsqu’il raconte l’épisode sur son interpellation par la police (détaillé au quatrième chapitre), il reproduit dans son récit la logique du soupçon envers les « demandeurs d’asile ». L’extrait rend visible le caractère contradictoire des représentations dominantes, spécifiques à l’égard des réfugiés originaires de Syrie. S’ils sont perçus d’un côté comme une menace potentielle de sécurité, de l’autre, en fuyant une guerre particulièrement brutale et l’ennemi global du terrorisme islamiste, les Syriens sont aussi associés à « la figure contemporaine du réfugié légitime »<sup>998</sup>. Ces images produisent l’effet, notamment en Allemagne, d’une suspicion accrue à l’égard des « demandeurs d’asile » de se faire passer pour des Syriens, afin d’augmenter leurs chances dans la procédure d’asile. Une méfiance particulière quant à « l’authenticité » des origines syriennes des personnes s’est alors installée.

Malek interprète ensuite son transfert, qui intervient deux mois après son entrée dans l’*Aufnahmeeinrichtung*, comme une conséquence de son passage réussi à travers ces mécanismes de contrôle. De son point de vue, prouver la véracité de ce qu’on dit, être cru, constitue une condition pour pouvoir sortir du centre de premier accueil. Cette hypothèse est renforcée par sa formulation légèrement cynique « *nous te félicitons* », suggérant qu’il a passé avec succès une sorte de première étape. Cela rappelle une observation faite par Audran Aulanier dans sa recherche doctorale sur les « demandeurs d’asile » en France et en Allemagne : dans l’expérience de certains « demandeurs d’asile » dans le centre de premier accueil, l’attente du résultat de la procédure d’asile se superpose à l’attente d’un transfert. Certaines personnes pensent alors (à tort) qu’un transfert signifie avoir reçu une réponse positive à leur demande d’asile.<sup>999</sup>

---

<sup>998</sup> Cf. Karen AKOKA, *op. cit.*, 2016, p. 9.

<sup>999</sup> Cf. Audran AULANIER, *op., cit.* (thèse en cours).

### 5.6.2. « J'étais comme un petit enfant »

Malek est donc transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft*, située à Mühlbrugg, une petite ville dans le Sud de l'Allemagne :

*« Ils m'ont donné un plan et puis je suis venu ici à un euh... Ici à Mühlbrugg j'ai rencontré une femme et elle m'a emmené. Parce que je ne connais pas Mühlbrugg. Je ne connaissais rien ici. Oui, et non pas la peur, mais comment on dit... au début, j'avais quelque chose comme la peur. Parce que je suis descendu de mon train et je ne sais pas où aller. Je ne comprends pas ce qu'ils ont écrit sur le papier. C'est très dur. J'étais comme un enfant, comme un petit enfant. Je ne comprends pas ce que les gens disent... Et ici ma vie commence à Mühlbrugg, oui, et je veux aussi rester ici. [...] J'étais dans une maison à Mühlbrugg. Et je ne sais pas ce que je peux faire. Je suis dans une pièce où se trouvaient trois personnes et où vivaient deux familles. Et au début, c'était aussi très difficile, on peut dire. On ne connaît personne, on vivait dans un village et on attend qu'une personne vienne nous voir et qu'elle nous dise bonjour [il rit]. »*

Comme déjà dans les cas d'Ajmal et d'Ammar, le transfert dans la *Gemeinschaftsunterkunft* constitue, du point de vue de Malek, un moment important dans son parcours d'arrivée. Au moment de l'entretien, il considère la ville de Mühlbrugg comme l'endroit où il souhaite passer le reste de sa vie, ce qu'on ressent déjà dans le récit qu'il produit sur son arrivée dans cette ville. Toutefois, du fait que mes interlocuteurs ont associé au transfert l'espoir d'une certaine normalisation de leur situation, la *Gemeinschaftsunterkunft* constitue aussi l'endroit où se cristallise, dans les récits, des expériences d'étrangeté, étouffées auparavant par la situation d'exception du « *camp* ». Ainsi, Malek se décrit comme un petit enfant qui ne peut pas parler aux gens qui l'entourent, qui doit être récupéré à la gare (probablement par une travailleuse sociale), étant incapable de trouver son chemin tout seul à travers la ville inconnue.

C'est justement parce que la vie y semble moins autodéterminée que dans le « *camp* », que certaines personnes en exil prennent conscience du point auquel « l'environnement socioculturel » qui les entoure, leur est « inconnu », pour reprendre la formulation de Claudio Bolzman<sup>1000</sup>. Beaucoup d'entre elles évoquent une impossibilité de s'exprimer et un sentiment de désorientation en lien avec leur emménagement dans la *Gemeinschaftsunterkunft*, renforçant chez certains l'expérience d'un « déracinement »<sup>1001</sup> physiquement éprouvé. Cela

---

<sup>1000</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1001</sup> *Ibid.*

devient, par exemple, visible dans la narration de Lamin, l'interlocuteur guinéen déjà cité, qui, suite à son passage par l'*Aufnahmeinrichtung*, est transféré dans un centre d'hébergement temporaire pour réfugiés mineurs (il avait 17 ans) :

*« J'avais des problèmes d'adaptation au climat, je ne sortais pas. Nous étions au 3ème étage mais je ne sortais pas parce que je me sens... froid. [...] Je ne mangeais pas. Non seulement je ne connaissais pas la nourriture, je ne la mangeais pas [...] parce que les Gambiens parlent anglais et moi, je ne parle pas. Lamin est isolé, il ne peut pas parler [...] Je parle français, il y'a peu d'Allemands qui parlent français, anglais. Et Lamin, il ne parle pas anglais, c'était mon problème. Le climat...mon pays là où il fait degrés en chaleur, je suis dans un pays où il faut porter toujours le Pullover pour sortir. Toujours je dis, il fait froid. Je reste, un moment, je mets la Heizung là pour chauffer. Le climat, et le troisième problème c'était le manger. J'avais l'habitude de manger le riz, le café avec une baguette, le pain là, le matin, on prend, pour aller à l'école. On m'envoie spaghetti, Spätzle, Nudeln, mais je dis : 'C'est quoi ça ?'... Tomatensoße, moi, je ne connais pas ça moi. »*

Le cas de Lamin montre que l'impossibilité tout court de pouvoir parler, que ça soit avec « *les Allemands* » ou avec d'autres habitants du centre, renforce son sentiment d'étrangeté, d'ailleurs exprimé dans cet extrait aussi par les termes utilisés en allemand – qu'il s'agisse de la « *Heizung* » (chauffage), qui ne réduit guère la sensation de froid en Allemagne, ou de la « *Tomatensoße* » (sauce tomate) qu'il faut toujours manger.<sup>1002</sup> La rencontre de Lamin avec une bénévole francophone plus tard lui permettra de parler enfin avec quelqu'un pour la première fois depuis des semaines. Cela constituera un tournant positif dans son parcours.

Si, pour certains de mes interlocuteurs, le passage à la *Gemeinschaftsunterkunft* signifie de pouvoir mieux envisager leur avenir en Allemagne, ce n'est pas le cas de toutes les personnes en exil. Pour certains, c'est le moment dans leur parcours où ils réalisent l'impossibilité de renouer avec leur « vie habituelle »<sup>1003</sup> au pays d'origine, et ressentent la perte de leur position sociale antérieure ou d'une profession exercée. Cela devient visible, par exemple, dans le cas d'Alsmardhe, ayant été transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans un petit village du Sud de l'Allemagne. C'est dans ce village qu'il se rend compte qu'il ne pourra plus jamais travailler comme avocat :

---

<sup>1002</sup> L'alimentation est un aspect de l'expérience de l'étrangeté mis en avant en particulier par mes plus jeunes interlocuteurs.

<sup>1003</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

*« Oui, j'ai eu des vraies, vraies douleurs à Bärenbach<sup>1004</sup>. Cette ambiance. Il n'y avait que des vieux et ils ne parlent pas anglais. Et je ne parle pas allemand non plus. Pendant les trois ou quatre premiers mois, c'était zéro pourcent de sentiments, et zéro pourcent de contacts avec les gens. C'était une période vraiment très difficile. Si je voulais boire quelque chose ou faire quelque chose, j'étais censé l'expliquer avec les mains et les pieds. Oui, ils ne comprennent pas l'anglais non plus. Ils ne parlent qu'avec ce drôle d'accent ici. [...] Si je deviens ensuite juriste ici en Allemagne et qu'un Bavarois ou un paysan de Bärenbach, ou je ne sais pas d'où, vient me voir et il veut me parler d'une vache qui a fait, je ne sais pas quelle erreur elle a faite, et il parle avec cet accent difficile. Qu'est-ce que je peux alors comprendre ? Comment puis-je l'aider ? Je ne peux rien faire du tout. »*

Si le séjour à l'*Aufnahmeeinrichtung* est considéré par toutes les personnes en exil comme une situation d'exception, le passage par le village reculé de Bärenbach<sup>1005</sup> constitue le moment dans le parcours d'Alsmardhe où les conséquences de son exil le frappent de plein fouet. Le village et ses habitants, dépeints comme attardés (étant, par exemple, incapables de s'exprimer en anglais<sup>1006</sup>) deviennent les symboles de son mal du pays et de ses « douleurs » en exil. Comme développé au deuxième chapitre, Pascale Jamouille utilise le terme de « travail de l'exil » pour décrire le douloureux processus « d'émergence de la personne qu'on devient avec l'exil ». <sup>1007</sup> Dans le cas d'Alsmardhe, on voit bien la difficulté d'entamer ce processus, et son impossibilité qui prévaut encore de « s'inscrire dans une historicité qui fait sens », comme l'exprime Claudio Bolzman. <sup>1008</sup>

Le cas de Malek semble être quelque peu différent sur ce point. Bien qu'il se sente étranger à Mühlbrugg, contrairement à Alsmardhe, il éprouve moins de douleur à propos de la perte de sa « vie habituelle » en Syrie, qui semblait déjà difficile à endurer avant sa fuite. Ainsi, Malek exprime aussi une certaine curiosité face aux opportunités qui allaient s'offrir à lui dans la

---

<sup>1004</sup> Pseudonyme du village.

<sup>1005</sup> Généralement, la littérature met en avant plutôt les avantages de l'hébergement « en diffus » et les inconvénients des centres d'hébergement collectifs. Cependant, certains travailleurs sociaux interviewés comme « personnes-ressources » m'ont fait part de leurs observations que le sentiment d'isolement serait souvent plus fort chez les personnes en exil hébergés dans les modalités d'hébergement « en diffus ». Cf. entretien avec Mert Altay et Lydia Hanse, travailleurs sociaux dans un projet d'intégration au marché du travail de personnes réfugiées, réalisé en juin 2019 à Stuttgart.

<sup>1006</sup> Un certain nombre de mes interlocuteurs mobilise la maîtrise de l'anglais comme un moyen de distinction dans leurs récits, que ça soit vis-à-vis d'autres personnes en exil ou vis-à-vis des « Français » ou « Allemands » qui ne parlent pas (ou mal) anglais.

<sup>1007</sup> Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013, p. 7.

<sup>1008</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

petite ville où il a été envoyé. Cette possibilité de quelque chose de nouveau se perçoit aussi à travers l'image du petit enfant qu'il mobilise.

### 5.6.3 La création de liens

Dans le récit de Malek, les thèmes de l'absence de parole et des difficultés de communication jouent un rôle important, mais ils sont abordés sous un angle différent que dans le récit de d'Alsmardhe. Malek raconte comment les voisins de la *Gemeinschaftsunterkunft*<sup>1009</sup>, en particulier un couple âgé, prennent contact avec lui et ses colocataires quelques jours après son arrivée, en les invitant à prendre un « *Kaffee und Kuchen* » (du café et du gâteau). À l'époque, quand je venais à la *Gemeinschaftsunterkunft* pour y donner des cours d'allemand, il me les a présentés comme « *Oma und Opa* » (mamie et papi). Avec son arrivée dans la petite ville, Malek commence aussi à suivre un premier cours de langue, dispensé par un professeur d'université bénévole. Ce cours, par contre, lui donne l'impression qu'il est « *impossible d'apprendre l'allemand* ». Malek dit avoir eu honte de parler au début, par peur de ne pas être compris. Toutefois, son interaction avec le couple de voisins l'aide dans l'exercice de la langue. Certains de mes interlocuteurs interprètent ce type de rencontre positive comme un bon signe dans un environnement encore inconnu, comme « *eine sehr schöne Begrüßung* » (un très bel accueil), comme le formule Zarif, un autre interlocuteur de Syrie.<sup>1010</sup> En effet, au fil du temps, Malek ne voit plus Mühlbrugg comme une ville étrangère dans laquelle il s'est fait transférer sans consultation, mais davantage comme un endroit familial.

Cinq mois après son transfert dans cette petite ville du Sud de l'Allemagne, Malek obtient une réponse positive à sa demande d'asile. Dans l'entretien, il raconte avoir invité ses amis au restaurant pour cette occasion. Cependant, de manière similaire que dans le cas d'Ammar (et contrairement aux contrôles vécus à son arrivée en Allemagne), dans la perspective de Malek, la procédure d'asile ne constitue pas non plus une démarche particulièrement associée à la peur et l'incertitude.<sup>1011</sup> Ainsi, son arrivée à Mühlbrugg, l'entrée en contact avec les voisins et ses premières tentatives de parler en allemand constituent des sujets qui prennent bien plus

---

<sup>1009</sup> Comme évoqué au quatrième chapitre, sa *Gemeinschaftsunterkunft* était installée dans une grande maison familiale au bord de la ville, et hébergeait à la fois des familles et des hommes arrivés seuls.

<sup>1010</sup> Zarif raconte en détail sa rencontre avec une « *vielle dame* » qu'il avait croisée directement après avoir traversé la frontière germano-autrichienne. Il souligne qu'elle lui a même payé son ticket de bus pour continuer son voyage, lorsqu'il s'est renseigné auprès d'elle sur les modalités des transports en commun.

<sup>1011</sup> Contrairement aux familles afghanes hébergées au premier étage, les colocataires syriens de Malek ont tous reçu progressivement leurs décisions positives à leurs demandes d'asile à cette époque.

d'importance dans son récit. Comme dans le cas d'Ammar, Malek vit l'obtention du statut de « réfugié » davantage comme une confirmation d'une logique d'installation déjà en cours que d'un « *turning point* » dans son parcours.

\*\*\*

Pour résumer, de manière similaire à son interpellation par la police, Malek vit le passage par l'*Aufnahmeinrichtung* comme une vérification qu'aucun danger n'émane de sa personne. De son point de vue, subir ces contrôles, et réussir leur passage, constitue alors une condition pour être transféré ailleurs. Comme dans d'autres cas, le transfert à la *Gemeinschaftsunterkunft* est lié à l'espoir de pouvoir sortir de la situation d'exception du « camp » et de créer des liens avec « des Allemands ». Malek se sent étranger dans la petite ville, mais commence à se l'approprier à travers des contacts chaleureux établis, par exemple, avec des voisins. Cette thématique figure dans l'entretien comme bien plus importante que la suite de sa procédure d'asile, n'ayant pas été particulièrement empreinte de crainte. L'obtention rapide du statut de « réfugié » apparaît alors comme une confirmation d'une dynamique d'installation déjà en cours.

## 5.7 Comparaisons

L'objectif de ce chapitre a été de retracer comment mes interlocuteurs en France et en Allemagne ont vécu et relaté la période de la procédure d'asile, pour la plupart à partir du point de vue du « réfugié » (leur demande d'asile représentant alors un événement institutionnellement achevé). Le cas d'Ajmal, avec qui l'entretien biographique a été mené alors que sa procédure d'asile était encore en cours, fait exception. Pour mettre en lumière certains aspects relégués au second plan dans les récits des « réfugiés », je me suis également appuyée sur des entretiens avec des personnes dont la procédure d'asile était encore en cours. Dans les lignes qui suivent, je résumerai certains résultats généraux, produits par la comparaison entre les études de cas. Premièrement, je reviendrai sur la dimension de l'attente, extrêmement présente pendant la demande d'asile. Deuxièmement, j'approfondirai la comparaison, entre la France et l'Allemagne, de l'impact des politiques d'accueil qui produisent des évolutions différentes dans les parcours des personnes en exil. Enfin, je

reviendrai sur la manière dont mes interlocuteurs entreprennent, durant cette phase, leurs premiers pas vers une reconstruction de leur vie en exil.

### 5.7.1 Un temps d'attente vécu de différentes manières

Avec l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile », le processus d'arrivée au sens de Ludger Pries n'est pas achevé, la condition d'une « reconnaissance mutuelle » entre la société d'accueil et la personne en exil n'étant pas remplie.<sup>1012</sup> En effet, le séjour des « demandeurs d'asile » est avant tout provisoire et dépend de l'issue de la procédure d'asile, qui se déroule dans un contexte caractérisé par le soupçon et la méfiance.<sup>1013</sup> L'incertitude quant à leur avenir dans la société d'accueil et la menace permanente liée à la possibilité d'un rejet de la demande d'asile constituent le principal cadre de référence à partir duquel la plupart d'entre eux perçoivent leur situation.<sup>1014</sup> Ce temps d'attente se caractérise aussi par une grande incertitude quant à sa durée. Il est chaque jour possible qu'une nouvelle importante arrive, mais l'attente peut aussi bien se prolonger indéfiniment.<sup>1015</sup> La métaphore de « *l'attente d'un bus dont on ne sait pas s'il va arriver* », utilisée par Farid, résume bien cette dimension de l'attente. Claudio Bolzman qualifie cette expérience imposée au « demandeurs d'asile » d'« épreuve du temps suspendu », conduisant à l'impression de mener une « vie entre parenthèses ».<sup>1016</sup> Mes interlocuteurs sont restés dans cet état d'incertitude pendant des durées différentes – de quatre à cinq mois dans les cas d'Ammar et de Malek à deux ans pour Touré.

La comparaison des études de cas permet d'affiner ce constat global d'une expérience d'incertitude. En Allemagne, la fragmentation de la catégorie de « demandeur d'asile », développée au troisième chapitre, structure les expériences des personnes en exil. En effet, leur nationalité détermine la position qu'elles détiennent sur le « champ de l'asile »<sup>1017</sup>. Si les Syriens rencontrés ont rapidement été reconnus comme « réfugiés » et racontent la phase de la procédure d'asile essentiellement à travers le prisme des conditions d'accueil, la légitimité

---

<sup>1012</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

<sup>1013</sup> Cf. par exemple Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *op. cit.*, 2012.

<sup>1014</sup> Pour autant, si la procédure d'asile a été précédée d'une « procédure Dublin », comme dans le cas d'Ibrahim, l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » peut être perçue comme une sécurité relative, puisqu'elle permet d'échapper, au moins temporairement, au danger d'une expulsion.

<sup>1015</sup> La publication du résultat du recours devant la CNDA en France, systématiquement 21 jours après la convocation, en est une exception.

<sup>1016</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1017</sup> Benjamin ETZOLD, *op. cit.* 2017.

de la présence des Afghans en Allemagne est publiquement mise en doute. L'insécurité existentielle liée à la demande d'asile est bien plus prégnante pour ces derniers. En France aussi, les taux de reconnaissance varient selon le pays d'origine des « demandeurs d'asile », mais cela semble avoir moins d'impact sur la façon dont les personnes en exil elles-mêmes perçoivent leur position sur le « champ de l'asile ». Elles évoquent moins qu'en Allemagne les distinctions politiques existant entre « demandeurs d'asile » de différentes nationalités. La comparaison des études de cas montre que les conditions de vie impactent aussi cette expérience de l'incertitude de la demande d'asile. Le cas de Touré suggère que les situations de « sans-abrisme », qui sont temporairement vécues par de nombreux « demandeurs d'asile » en France, peuvent renforcer l'impression de se retrouver dans une situation de « *sans papier* ». Avoir la possibilité d'aller à l'école, comme Ajmal, peut, malgré la fragilité de sa situation administrative, donner le sentiment qu'il est possible de préparer son avenir dans le pays d'arrivée, surtout si cette éventualité est vécue comme une opportunité biographique en comparaison aux situations vécues antérieurement.

Les procédures d'asile en France et en Allemagne suivent des logiques temporelles différentes.<sup>1018</sup> Ainsi, du côté allemand, « *l'entretien BAMF* » est parfois mené directement dans l'*Aufnahmeeinrichtung* (sinon, dans des antennes du BAMF relativement proches). Mes interlocuteurs perçoivent souvent alors l'audition asile comme *une* composante parmi d'autres mécanismes de contrôle marquant l'arrivée comme la prise d'empreintes digitales ou les examens de santé. Plusieurs interlocuteurs (comme Malek) interprètent cet entretien comme une sorte de test à passer avant de pouvoir quitter le « *camp de réfugiés* » vers une *Gemeinschaftsunterkunft*. En comparaison, dans les récits de mes interlocuteurs en France, la convocation par l'OFPRA, « *à Paris* », – où il faut se rendre à partir de n'importe quelle ville de France – apparaît comme un événement nettement plus marquant.<sup>1019</sup> L'audition d'asile en France crée une forte césure dans la temporalité de la procédure d'asile, restructurant l'attente, réintroduisant l'espoir ou la crainte. Si certaines personnes la revivent comme un événement traumatisant, dans d'autres cas, l'audition asile est interprétée comme un signe positif pour la suite de la procédure. Par contre, que ce soit en France ou en Allemagne, un

---

<sup>1018</sup> Cf. sur cet aspect aussi Cf. Audran AULANIER, *op., cit.* (thèse en cours).

<sup>1019</sup> Je n'ai pas approfondi cet aspect dans l'analyse des études de cas, mais on peut observer que cette logique se retrouve aussi dans les entretiens avec les « personnes-ressources » (travailleurs sociaux ou bénévoles) qui du côté français insistent plus fortement sur la nécessité de bien préparer cet entretien, ce qui contribue à en faire un moment clé dans le parcours du « demandeur d'asile ».

premier rejet de la demande marque profondément les « demandeurs d’asile ». C’est un coup dur, qui met en péril tous les projets en perspective lors de l’arrivée dans le pays, comme je l’ai développé à partir du cas d’Ajmal. Le rejet rappelle brutalement aux personnes la précarité de leur situation administrative et l’éventualité d’une décision négative définitive. Les craintes associées au rejet sont marquées aussi par les contextes politiques nationaux. En France, la peur est grande de se retrouver (à nouveau) sans abri, une réponse négative à la demande d’asile mettant rapidement fin à l’hébergement dans une structure pour « demandeurs d’asile ». En Allemagne, en revanche, la peur d’une expulsion forcée (pratique plus courante qu’en France) est encore plus forte.<sup>1020</sup> Le moment où mes interlocuteurs ont appris qu’ils étaient reconnus comme « réfugiés » est souvent raconté comme un moment émouvant, partagé avec d’autres.<sup>1021</sup>

### 5.7.2 Les effets produits par les politiques d’accueil en France et en Allemagne

Le caractère provisoire du séjour des « demandeurs d’asile » se reflète dans les politiques d’accueil des deux pays, celles-ci structurant fortement les expériences des personnes. Au premier abord, les modalités de « prise en charge » des « demandeurs d’asile » paraissent opposées sur plusieurs points. Paradoxalement, en dépit de son caractère centralisé, le Dispositif national d’accueil (DNA) français semble à la fois plus flexible et plus lacunaire par comparaison avec le système d’accueil allemand qui, bien qu’englobant tous les échelons du fédéralisme, est plus rigide et très réglementé. Il en résulte que, du côté français, les « demandeurs d’asile » se retrouvent, de fait, dans des situations d’hébergement objectivement très hétéroclites, tandis que du côté allemand, le système de redistribution contraignant à travers toute l’Allemagne et l’hébergement par étapes, géré au niveau des *Länder*, conduit à un degré d’uniformisation assez élevé des parcours d’arrivée.

---

<sup>1020</sup> En Allemagne, le taux d’expulsions exécutées varie fortement selon les *Länder*. Pour les années 2012 à 2017 la moyenne nationale s’élève à environ 24% (Gerald SCHNEIDER, Nadine SEGADLO et Miriam LEUE, « Das dreifache Asylroulette: Föderale Ungleichheiten in der deutschen Asylpraxis », *FluchtforschungsBlog*, 17.01.2020, <https://blog.fluchtforschung.net/das-dreifache-asylroulette-foderale-ungleichheiten-in-der-deutschen-asylpraxis/>, dernier accès : 14.02.2022). En France, selon la Cimade, le taux d’exécution des expulsions est entre 12 et 17% pour la période 2015 à 2018 (LA CIMADE, « Une politique d’expulsion de plus en plus répressive », 21.01.2020, <https://www.lacimade.org/une-politique-dexpulsion-de-plus-en-plus-repressive/>, dernier accès : 27.10.2021).

<sup>1021</sup> Ceci est moins vrai pour mes interlocuteurs syriens en Allemagne : pour eux, l’obtention du statut de « réfugié » est moins une question existentielle que de patience.

Quant à l'hébergement des « demandeurs d'asile » en France, on observe des décalages importants entre le cadre théorique du dispositif défini par la loi et sa mise en œuvre. De fait, pratiquement aucun de mes interlocuteurs n'a été directement orienté par l'OFII vers un centre d'hébergement du DNA. Ils sont nombreux à être restés sans abri, à avoir été dirigés vers le système d'hébergement d'urgence de droit commun. En France, le fait que la prise en charge par l'État ne soit pas obligatoire, que les Conditions matérielles d'accueil (CMA) soient présentées comme une « offre » pouvant être refusée, accroît les marges de manœuvres des « demandeurs d'asile ». En effet, ils sont légalement autorisés à chercher un hébergement en dehors des canaux institutionnels, chez des connaissances ou des membres de la famille. En Allemagne, en revanche, le premier contact avec les institutions déclenche systématiquement une prise en charge globale et obligatoire pour les personnes. Ainsi, mes interlocuteurs partagent l'expérience des transferts entre différentes structures (transferts multipliés dans le contexte de l'augmentation du nombre des « demandeurs d'asile » en 2015), du passage par une *Aufnahmeeinrichtung* et d'un autre transfert vers une *Gemeinschaftsunterkunft*. Comme évoqué au troisième chapitre, de manière un peu caricaturale, les deux systèmes portent les traces des logiques de « dispersion » et d'« encampement » que Michel Agier identifie comme des stratégies politiques de la gestion des migrants « indésirables ». <sup>1022</sup> Alors qu'en France, les « demandeurs d'asile » sans abri sont « dispersés » dans l'espace public par la police, l'hébergement obligatoire dans des structures spécifiques en Allemagne prend la forme d'un « encampement ». <sup>1023</sup>

Dans ces deux contextes nationaux, des expériences et des logiques d'action différentes apparaissent. On peut les distinguer, un peu schématiquement, de la manière suivante : en France, les « demandeurs d'asile » ont l'impression que pour répondre à leurs besoins fondamentaux, il leur appartient de solliciter eux-mêmes les différents acteurs et institutions (que ce soit la PADA, l'OFII, le 115, diverses associations caritatives, ...). Ils ont tendance à évoquer la première phase de leur séjour en France comme une « lutte pour la survie », durant laquelle il faut se débrouiller seul ou avec l'aide de compatriotes, dans une sorte de parcours

---

<sup>1022</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 61.

<sup>1023</sup> D'ailleurs, ces différentes logiques nationales se reflètent également dans les systèmes d'allocation attribuées aux *demandeurs d'asile*. Alors qu'en France, au moment de l'enquête de terrain, en dépit de dysfonctionnements, il est encore possible de disposer assez librement de l'ADA sous forme monétaire, en Allemagne, du moins dans les *Aufnahmeeinrichtungen*, les prestations en nature prédominent, privant même ainsi les « demandeurs d'asile » du choix de leur nourriture.

d'obstacles, pour garder la tête hors de l'eau. En revanche, en Allemagne, l'impression qui prévaut est celle d'être totalement à la merci des procédures prévues par la politique d'accueil, en étant transféré arbitrairement d'un « *camp de réfugiés* » à l'autre, où des règles strictes organisent la vie quotidienne.<sup>1024</sup> Le rôle que jouent les conseils des compatriotes est alors très limité dans un système aussi règlementé. Même si les *Aufnahmeeinrichtungen* répondent aux besoins de base, mes interlocuteurs en Allemagne ont, encore plus fortement que ceux en France, l'impression d'y avoir perdu le contrôle de leur avenir.

Ces deux logiques d'action différentes conduisent à un effet paradoxal de dilatation ou de compression du temps dans les récits. Dans le contexte français, même quelques jours passés dans la rue sont racontés dans les récits comme une longue période, remplie par les nombreuses tâches à effectuer, impliquant des changements de lieux à l'intérieur de la ville. Du côté allemand, en revanche, les passages par les « *camps de réfugiés* », qui pour certains ont duré des mois, sont racontées de façon très succincte, ce qui s'explique aussi par l'impression rétrospective de l'absence de tout événement significatif durant la période passée dans ces « *camps* ».

Le fait de se retrouver sans abri en arrivant en France, tout comme d'être pris en charge dans une *Aufnahmeeinrichtung* dès l'arrivée en Allemagne, peut être vécu comme une « épreuve », au sens de Claudio Bolzman, étant donné que dans les deux cas, il s'agit d'une « expérience imposée » qu'il faut savoir endurer.<sup>1025</sup> L'approche biographique permet justement de retracer l'évolution de ces « épreuves » dans le temps. En France, l'espoir d'une amélioration de la situation est associé à un emménagement dans un centre d'hébergement et, en Allemagne, au transfert dans une *Gemeinschaftsunterkunft*. Ces changements de mode d'hébergement peuvent également être identifiés rétrospectivement par les personnes en exil comme des tournants dans leur parcours. En effet, comme je l'ai montré à partir de l'étude du cas de Touré, après une période dans la rue, l'hébergement dans une structure spécifique pour « demandeurs d'asile » peut constituer un « *turning point* »<sup>1026</sup>. Après avoir vécu un fort sentiment d'exclusion du « monde commun »<sup>1027</sup>, rappelant l'expérience difficile de la fuite,

---

<sup>1024</sup> Cela peut être compris comme une forme de « *institutionelle Fremdbestimmung* » (hétéronomie institutionnelle). Michael ACHHAMMER et Sören HERBST, *op. cit.*, 2014.

<sup>1025</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1026</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>1027</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 22.

l'hébergement offre le réconfort d'un endroit sûr, au moins pour un certain temps. Du côté allemand, le temps passé dans la *Aufnahmeinrichtung* est marqué par l'attente d'un transfert, lié à l'espoir d'échapper aux conditions de vie du « *camp de réfugiés* », vécues comme extrêmes et particulièrement provisoires, où l'on passe du temps considéré, rétrospectivement, comme « *perdu* ». L'espoir, associé au transfert vers la *Gemeinschaftsunterkunft*, de pouvoir faire quelques pas vers une « *vie normale* » est partiellement réalisé dans certains cas, déçu dans d'autres.

Alors que la vie quotidienne dans les centres d'hébergement pour « demandeurs d'asile » constitue l'un des sujets centraux de la recherche en sciences sociales sur les personnes en exil, cet aspect reste relativement peu visible dans les récits biographiques, faisant davantage ressortir l'évolution du parcours dans sa durée. Cependant, dans les deux contextes nationaux, les centres d'hébergement apparaissent à la fois comme des endroits de restrictions, mais aussi de possibilités. D'un côté, dans ces hébergements *provisoires*, comme le souligne Smaïn Laacher, domine l'idée d'une « prise en charge », « contraire à l'idée de propriété de soi et de maîtrise de ressources ».<sup>1028</sup> Les structures d'hébergement sont des lieux aux règles claires, qui n'ont pas été établies par les « demandeurs d'asile » eux-mêmes (par exemple l'interdiction d'héberger d'autres personnes). Ils y vivent en étroite proximité avec d'autres « demandeurs d'asile », dont ils n'ont pas choisi la compagnie. Le rêve de disposer un jour de son propre appartement est très présent. De l'autre côté, les travailleurs sociaux de l'hébergement peuvent être des « alliés », non seulement pour démêler des situations administratives complexes, mais aussi pour apporter un soutien moral. Ce rôle positif est plus souvent souligné par mes interlocuteurs en France qu'en Allemagne<sup>1029</sup>, ce qui s'explique probablement par un ratio de travailleurs sociaux plus important dans les centres d'hébergement qu'en Allemagne.

### 5.7.3 Premiers pas vers la reconstruction d'une vie en exil

Le caractère provisoire du séjour des « demandeurs d'asile », qui apparaît aussi dans les politiques d'accueil, va à l'encontre de l'espoir de nombreuses personnes en exil de retrouver, suite aux violences vécues, une « *vie normale* », après l'arrivée en France ou en Allemagne,

---

<sup>1028</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 135.

<sup>1029</sup> Cf. aussi Audran AULANIER, « Le rôle du système d'accueil sur les relations entre demandeurs d'asile et travailleurs sociaux », *Migrations Société*, 2022 (à paraître).

comme l'exprime Ibrahim. En même temps, cette arrivée implique aussi une prise de conscience de toutes les pertes que l'exil engendre, qu'il s'agisse de la privation d'un environnement familial (que certaines personnes éprouvent quasi-physiquement), de la disparition d'une communication facile avec les gens autour de soi, de l'absence de personnes familières, de la perte d'un « chez soi », d'un emploi autrefois source de « reconnaissance »<sup>1030</sup>. Les expériences vécues par les personnes en exil, dans la phase de la procédure d'asile, se situent donc dans une tension entre ce provisoire structurel engendré par les politiques, l'espoir d'arriver véritablement dans le pays d'accueil, et la prise de conscience des pertes qu'implique l'exil. C'est dans cette tension que se font les premiers pas vers la reconstruction d'une la vie en exil.

Au moment du dépôt de la demande d'asile, il n'est pas toujours possible de mettre en relation passé, présent et avenir de manière significative, comme le montre le cas de Farid qui perçoit sa situation en exil essentiellement comme un « piège ».<sup>1031</sup> D'autres interlocuteurs (comme Ajmal ou Touré), en revanche, interprètent l'arrivée non pas comme la fin de la vie, mais comme porteuse de nouvelles possibilités dans le contexte de leurs biographies. Comme le souligne Claudio Bolzman, les « ressources » des personnes jouent un rôle important pour « renforcer la capacité d'action des acteurs et leur capacité à définir le monde social de manière à trouver du sens à ce qu'ils font, à se projeter dans l'avenir et à retrouver une image positive d'eux-mêmes ».<sup>1032</sup> Cette construction de sens semble se faire plus facilement chez les personnes en exil qui ont un passé douloureux et s'appuient sur le projet d'un nouveau départ lié à l'arrivée en France ou en Allemagne. Par contre, elle est plus difficile pour les personnes, qui vivent cette arrivée comme la rupture d'un parcours autrefois tourné vers la réussite, et pour lesquelles l'expérience de la perte domine. Dans certains cas, la notion de « mobilité sociale subjective »<sup>1033</sup> permet de saisir l'expérience d'un déclin social ou du moins

---

<sup>1030</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018, p. 24.

<sup>1031</sup> On peut formuler l'hypothèse qu'il faut nécessairement du temps pour intégrer dans sa biographie des changements aussi profonds. Cela ressort aussi de la comparaison historique réalisée avec ma collègue Isabelle Wilhelm sur les expériences des réfugiés de l'Asie de sud-est arrivés en France dans les années 70 et les réfugiés contemporains. De manière similaire au cas de Farid, pour les réfugiés de l'Asie de sud-est, l'arrivée en France, facilitée et accélérée par des visas, a été vécue comme un « choc ». Cf. Isabelle WILHELM et Anja BARTEL, « Impacts of political and social contexts on refugees' experiences. A comparison between Southeast Asian refugees arriving in France in the 70's and recent refugee migration », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, tome 5, 5(360), 2021, p. 1–21.

<sup>1032</sup> Claudio Bolzman développe l'idée qu'il ne s'agit pas d'un type de « ressources » précis, mais plutôt de l'ensemble des « ressources » des personnes. Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1033</sup> Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, *op. cit.*, 2001, p. 920.

de sa menace, associée par mes interlocuteurs à leur présence en France ou en Allemagne, comme je l'ai analysé dans les études des cas de Farid et d'Ammar. L'assignation à des catégories vécues comme stigmatisantes, auxquelles mes interlocuteurs tentent d'échapper avec détermination, joue un rôle important à cet égard. Ces catégories prennent place dans les contextes nationaux des politiques d'accueil et d'asile. Tandis que du côté français, il s'agit de s'écarter des conditions de vie précaires de certains « demandeurs d'asile » sans abri, en Allemagne, il s'agit de se distancier du *Flüchtling* que l'on devient avec l'hébergement dans un « *camp de réfugiés* ».

En ce qui concerne l'accès au travail des « demandeurs d'asile », la comparaison franco-allemande produit un résultat contre-intuitif. En effet, une comparaison reposant uniquement sur le cadre législatif pourrait suggérer qu'en Allemagne, les « demandeurs d'asile » sont beaucoup plus nombreux à travailler qu'en France où l'accès au marché du travail reste très fermé pendant la procédure de demande d'asile. Cependant, en Allemagne la plupart des personnes rencontrées n'ont pas travaillé pendant la phase de demande d'asile, mais se sont plutôt consacrées à l'apprentissage de l'allemand, les offres de cours étant largement développées. En France, en revanche, les « demandeurs d'asile » – surtout ceux qui ne sont pas hébergés dans le DNA – sont incités à travailler de manière informelle pour subvenir à leurs besoins primaires. Comme je l'ai développé à partir du cas de Farid, travailler informellement est rendu possible précisément par le fait que le système d'accueil permet aux personnes en exil d'utiliser leurs contacts de manière plus flexible.<sup>1034</sup> On peut supposer que la relative absence d'emplois informels exercés par les « demandeurs d'asile » que j'ai rencontrée en Allemagne, s'explique par le degré de surveillance relativement élevé en centre d'hébergement. De manière générale, la place du travail dans le contexte de la procédure d'asile paraît ambiguë. Si travailler permet de sortir, au moins temporairement, de la logique de l'attente, des emplois précaires peuvent aussi créer un sentiment d'exploitation et renforcer ainsi l'expérience d'une relégation sociale.

Avoir l'occasion d'apprendre la langue du pays d'accueil va jouer un rôle important dans les tentatives pour imaginer et préparer un avenir en France ou en Allemagne, cela en dépit d'une situation très incertaine. Le fait de ne pas comprendre et de ne pas parler le français ou

---

<sup>1034</sup> Il faudrait contextualiser ce résultat par les structures générales des marchés informels du travail en France et en Allemagne qui influencent probablement les possibilités qu'ont les « demandeurs d'asile » de trouver un travail.

l'allemand peut exacerber le sentiment d'être un étranger, à la merci des institutions d'asile et d'accueil. L'apprentissage de la langue est ainsi souvent perçu comme une activité positive qui permet de retrouver une meilleure maîtrise du présent (pour devenir plus « *indépendant* » comme le dit Ibrahim ou participer à la vie sociale comme pour Touré). Il devient alors possible de lier significativement le présent à l'avenir. Ce besoin d'apprentissage s'articule différemment dans les deux contextes nationaux. Du côté français, trouver un cours de langue apparaît comme une quête à mener activement par les personnes en exil. À l'exception de quelques centres d'hébergement, peu de cours de langue sont proposés automatiquement.<sup>1035</sup> Du côté allemand, avec le changement de paradigme des politiques publiques de 2015, l'objectif de favoriser « l'intégration » de certains « demandeurs d'asile » a été établi. Cela semble avoir laissé des traces au niveau local. Bien qu'aucun de mes interlocuteurs n'ait participé à un *Integrationskurs* pendant la procédure d'asile, les cours de langue dispensés dans les centres d'hébergement (souvent par des bénévoles) et ceux spécifiquement mis en place par les communes semblent s'être généralisés, c'est du moins ce que j'ai observé sur mon terrain de recherche dans le Sud de l'Allemagne.<sup>1036</sup>

Quand l'apprentissage des langues est évoqué, nombreux sont mes interlocuteurs à insister sur la nécessité de connaître des « Français » ou des « Allemands », ce qui est mentionné comme une entreprise difficile. De fait, dans les deux pays, les « demandeurs d'asile » n'ont guère l'opportunité de créer des relations sociales en dehors des structures des politiques d'accueil, à partir desquels se forment aussi les liens avec les acteurs, engagés bénévolement. Du côté français, ces liens tendent à s'établir par le biais d'associations avec lesquelles les « demandeurs d'asile » sont en contact (par exemple, des associations de défense du droit des étrangers ou des associations caritatives). Du côté allemand, du moins en ce qui concerne l'échantillon de cette thèse, les bénévoles sont souvent directement rattachés aux structures d'hébergement et s'autoorganisent en « cercle d'amis des réfugiés ».<sup>1037</sup> En Allemagne, pendant la phase d'hébergement dans la *Aufnahmeinrichtung*, établir des contacts semble

---

<sup>1035</sup> Les cours pour réfugiés, dispensés par les universités, constitue une exception à cet égard. Leur accès n'est pas soumis à la condition d'un statut particulier. Cependant, leur rôle reste limité, vu le nombre de places disponibles et la spécificité des profils des personnes en exil recrutées.

<sup>1036</sup> Toutefois, je ne peux pas en conclure que c'est le cas dans toute l'Allemagne.

<sup>1037</sup> Là encore, je ne peux pas prétendre qu'il s'agit d'un phénomène général en Allemagne. Cependant, la comparaison avec d'autres travaux franco-allemands (cf. surtout Audran AULANIER, *op. cit.* (thèse en cours)) suggère que l'intégration de bénévoles dans les structures d'hébergement et leur organisation en associations constituent bien des tendances générales allemandes et françaises.

hors du « champ des possibles », ce qui fait que ce sujet ne prend de l'importance qu'avec le transfert à la *Gemeinschaftsunterkunft*. Comme je l'ai développé à propos du cas d'Ammar, ces relations avec les bénévoles tendent à reproduire les catégorisations auxquelles mes interlocuteurs cherchent à échapper. Cela étant, dans le contexte de méfiance vécue par les personnes en exil, émerge clairement l'importance que celles-ci accordent à ces rencontres conviviales.<sup>1038</sup>

Rétrospectivement, les évaluations négatives de la période de la procédure d'asile prédominent. En effet, cette période peut paraître du « *temps perdu* », comme pour Ibrahim, une « *lutte* » gagnée, comme pour Touré ou Farid ou encore une période de stigmatisation, comme pour Ammar.

---

<sup>1038</sup> Cf. aussi Gabrielle CLAR et Elise PAPE, *Rencontres*, film documentaire réalisé en 2021, <https://vimeo.com/493431927>, dernier accès : 27.10.2021.

---

## Chapitre 6 : Reconstruire une vie en exil

---

D'un point de vue institutionnel, l'obtention du statut de « réfugié » constitue un tournant dans les parcours des personnes en exil, consolidant leur séjour en France où en Allemagne. Désormais, elles sont censées « s'intégrer »<sup>1039</sup> et des mesures issues des politiques sociales et d'intégration entrent alors en vigueur. En retraçant les manières dont les jeunes hommes racontent et vivent la période qui suit l'obtention du statut de « réfugié », j'explorerai dans ce chapitre la question de la poursuite du processus de reconstruction d'une vie en exil, déjà entamé durant la phase de procédure d'asile. Ce chapitre suivra la même structure que les deux chapitres précédents. Dans un premier temps, je retracerai l'évolution des parcours de Touré, Ibrahim, Farid, Ammar et Malek après l'obtention du statut de « réfugié ». À partir du cas d'Ajmal qui, au moment de l'entretien biographique, est encore en procédure d'asile, j'examinerai la question de la reconstruction d'une vie en exil dans un contexte où le provisoire s'étend dans le temps. Enfin, le septième sous-chapitre sera dédié à la comparaison des études de cas, et j'aborderai la question des effets des contextes allemand et français sur l'évolution des parcours des « réfugiés » et leurs possibilités de reconstruire une vie en exil.

### 6.1. Touré – La fragile construction d'une vie de possibilités

Environ un an et neuf mois après son arrivée à Strasbourg, après une période de plusieurs mois entre la rue, les hébergements d'urgence et son déménagement dans un CADA, Touré a obtenu le statut de « réfugié » au printemps 2018. Comme indiqué au quatrième chapitre, j'avais mené le premier entretien biographique avec lui quelques mois plus tard seulement, à un moment où son soulagement face à l'issue positive de sa procédure d'asile était encore palpable et structurait fortement notre entretien. Je retracerai d'abord comment le temps suite à l'obtention du statut de « réfugié » est structuré par la nécessité de « sortir » du CADA, renforçant « l'injonction » de travailler rapidement. J'analyserai ensuite comment Touré maintient sa construction biographique d'une vie de possibilités en France, avant d'aborder

---

<sup>1039</sup> Comme évoqué au troisième et au cinquième chapitre, dans le contexte allemand, quelques dispositifs ont été mis en place par l'État pour favoriser « l'intégration » de certaines personnes déjà au cours de la procédure d'asile.

enfin, comment sa position dans la sphère du travail fragilise cette construction biographique à moyen terme.

### 6.1.1 La sortie du CADA et l'injonction au travail

Dans les récits des travailleurs sociaux intervenant dans les structures d'hébergement pour « demandeurs d'asile », le moment de l'obtention du statut de « réfugié » figure comme un moment charnière. De leur point de vue, l'obtention du statut signifie une rupture dans l'accompagnement de leurs résidents, les « réfugiés » nécessitant la poursuite d'autres démarches administratives que les « demandeurs d'asile :

*« Ils vont être réfugié. Et réfugié, ça veut dire que j'ai plein de choses à faire avec eux. Alors, il faut continuer encore sur un autre volet, qui est le logement social, l'accompagnement administratif, les cartes de séjour, changement de permis, RSA, l'allocation de la CAF... »<sup>1040</sup>*

L'entrée dans la catégorie de « réfugié » apparaît, dans cet extrait d'entretien avec une travailleuse sociale, comme un moment qui déclenche un apport de travail particulier. Ceci doit être interprété dans le contexte du système d'accueil français qui vise une « sortie » rapide des personnes des structures du DNA après la fin de leur procédure d'asile. Pour les travailleurs sociaux, il s'agit de préparer cette « sortie » et d'initier une vie en dehors de l'institution aussi rapidement que possible, pour éviter que les personnes se retrouvent sans solution d'hébergement. Cette perspective peut être située dans un contraste avec celle des personnes en exil. Pour ces dernières, la reconnaissance en tant que « réfugié » est souvent vécue comme la conclusion d'un chapitre difficile (au moins dans un premier temps), comme la « fin d'une lutte » comme le formule Touré. La littérature existante souligne que l'obtention du statut peut justement constituer le moment où, après des mois ou des années sous tension, les personnes en exil « se permettent enfin de s'effondrer ».<sup>1041</sup> Une autre intervenante sociale résume ces différentes perspectives comme suit :

*« C'est vrai que souvent, c'est un peu comme si, bon bah, de toute façon, si j'ai le statut, tout va être bien, je vais avoir tous mes droits et voilà. Sauf que dans les faits, on se rend compte que c'est hyper difficile. Parce que tout s'accélère,*

---

<sup>1040</sup> Cf. entretien avec Sara Sayed, intervenante sociale dans un CAES, réalisé en août 2018 à Strasbourg. Les Centre d'accueil et d'examen de situation administrative (CAES) constituent un dispositif d'urgence pour héberger temporairement des migrants afin de les orienter vers le dépôt d'une demande d'asile. Dans le contexte de la « saturation » du DNA, il arrive cependant que certaines personnes restent dans les CAES bien plus longtemps que prévu, parfois au-delà de l'obtention du statut de « réfugié ».

<sup>1041</sup> ORIV ALSACE, *op. cit.*, 2009, p. 82.

*il y a pleins de problématiques à gérer en même temps : la sortie de la structure, trouver un logement, trouver un travail, essayer de faire une formation. Mais si pour faire une formation il n'y a pas déjà les bases de français, ça ne va pas être possible. »<sup>1042</sup>*

Suite à la limitation par l'État des possibilités de travail et d'apprentissage linguistique pendant la procédure d'asile, il s'agit désormais de trouver un emploi le plus rapidement possible afin d'améliorer ses chances d'obtenir un logement. Dans le cas de Touré, cette injonction à travailler est renforcée, étant donné qu'il n'a que 24 ans au moment de l'obtention du statut de « réfugié » et ne peut alors pas bénéficier du RSA<sup>1043</sup> :

*« Maintenant, je dois m'intégrer maintenant. Donc je dois prendre le RSA. Et le RSA, je ne peux pas prendre le RSA, parce que j'ai 24 ans. Donc maintenant, il faut que j'essaie d'avoir quelque chose. Il faut que je travaille. Il faut que je travaille. C'est bien pour moi. Je veux travailler. C'est le bon moment, je suis jeune, j'ai 24 ans. Je dois travailler. C'est le bon moment. »*

Si « travailler » était interdit à Touré pendant sa procédure d'asile, il intériorise désormais rapidement l'injonction à trouver un travail. Toutefois, sa recherche d'emploi est difficile : Touré ne dispose ni de diplômes, ni de connaissances approfondies du français, ni d'une expérience professionnelle en France. Du point de vue des travailleurs sociaux ou des employés de Pôle emploi, il fait alors partie des personnes qu'ils considèrent comme « difficiles à placer sur le marché du travail »<sup>1044</sup>. Comme la plupart des personnes en exil, à ce moment du parcours, Touré ne connaît pas le fonctionnement du marché du travail français, ni les stratégies habituelles pour y trouver un emploi. Il suit alors d'abord « les conseils d'Abena », sa travailleuse sociale du CADA. Avec son soutien, il s'inscrit à Pôle emploi et à la Mission locale. Cette dernière l'oriente vers l'AFPA, un organisme de formation sous l'égide du ministère du travail, proposant des « formations professionnelles qualifiantes »<sup>1045</sup>. Touré participe à un processus de sélection dans l'objectif de suivre une formation de plusieurs jours dans le domaine du bâtiment, mais n'est pas pris à cause de sa faible maîtrise du français à l'écrit. Paradoxalement, l'accès aux formations (théoriquement censées faciliter l'obtention d'un emploi) constitue un obstacle, justement dans les cas de personnes qui

---

<sup>1042</sup> Entretien avec Marie Dupont, travailleuse sociale dans un HUDA, réalisé en février 2017 à Strasbourg.

<sup>1043</sup> Comme précisé au troisième chapitre, les « réfugiés » qui ont moins de 25 ans ne peuvent pas bénéficier du RSA.

<sup>1044</sup> Cf. entretien avec Patricia Salmon, conseillère à Pôle emploi, réalisé en juin 2018 à Strasbourg.

<sup>1045</sup> Les formations dites « qualifiantes » visent à préparer un accès rapide à un emploi. Elles sont souvent de courte durée et ne débouchent pas sur un diplôme, mais une attestation de présence.

rencontrent le plus de difficultés à trouver un travail. Ainsi, une employée de Pôle emploi affirme que les organismes de formation sélectionnent justement les candidats qu'ils jugent susceptibles de trouver rapidement un emploi. Elle explique cette politique de recrutement par les « *contraintes en termes de retour à l'emploi* » que ces organismes doivent remplir, par exemple, vis-à-vis de Pôle emploi.<sup>1046</sup>

Touré ne trouvant pas de travail par la voie institutionnelle, il recourt à son ancienne stratégie qui date du temps où sa procédure d'asile était encore en cours. Ainsi, il va voir à nouveau les personnes qui, à l'époque, lui ont proposé de repasser « *plus tard* », quand il aurait des « *papiers* » :

*« Voilà, mais la madame Olivia, elle m'a promis : 'Si tu as des papiers positifs, tu viens. Je peux t'aider pour un travail.' Donc aujourd'hui, je suis allé là-bas. Elle dit : 'Ah bon, tu es là.' – 'Mais là, je suis positif. Je peux travailler avec vous, madame, si vous voulez.' Donc, elle est très gentille. Elle était contente, elle était très contente. Maintenant, je commence à travailler là-bas dans la rénovation du bâtiment, dans le nettoyage. »*

Seulement un fin travail de reconstitution a permis de comprendre que « *Olivia* » est une intervenante sociale qui travaille dans une institution de la Prévention spécialisée, une compétence dans le domaine de l'Aide sociale à l'Enfance des départements français visant à prévenir la « marginalisation » des jeunes de manière générale.<sup>1047</sup> À travers cette structure Touré entame un service civique de six mois, qui vise l'objectif d'une familiarisation avec différents secteurs du marché du travail, comme celui du nettoyage ou du bâtiment. Comme développé au cinquième chapitre, la narration de Touré est très centrée sur les acteurs professionnels et bénévoles qu'il rencontre, et c'est ce que l'on peut observer aussi pour la thématique du travail. Ainsi, il ne mentionne guère d'expériences concrètes pendant son service civique, mais souligne plutôt que « *tout le monde au CADA* » est « *très heureux qu'[il] travaille maintenant* ». Abena, sa travailleuse sociale, lui aurait promis à cette occasion qu'il aurait « *[son] propre appartement pour [son] anniversaire* ».

En effet, environ huit mois après l'obtention du statut de « réfugié », et une fois qu'il a terminé son service civique à la fin de l'année 2018, Touré déménage dans un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT). Ces foyers s'inscrivent dans la même logique politique que la Prévention

---

<sup>1046</sup> Cf. entretien avec Patricia Salmon, conseillère à Pôle emploi, réalisé en juin 2018 à Strasbourg

<sup>1047</sup> Cf. L 121-2 et L 221-1 (Service de l'aide sociale à l'enfance), Code de l'action sociale et des familles.

spécialisée qui a permis à Touré d'obtenir un contrat en service civique. Les FJT aussi constituent un dispositif de la politique sociale de droit commun pour les adolescents et les jeunes adultes. Ces foyers comprennent des chambres individuelles meublées dans lesquelles les résidents peuvent séjourner jusqu'à deux ans. Dans certains cas, un accompagnement social est proposé.<sup>1048</sup> Touré souligne que « *tout le CADA* » a été très triste quand il a déménagé. Mais lors d'une de nos rencontres informelles ayant lieu après son déménagement, Touré me montre fièrement la vidéo du petit studio dans lequel il vit désormais. Comme je l'expliquerai ci-dessous à partir de l'étude de cas d'Ibrahim, emménager dans un petit appartement « à soi » constitue, après la phase de procédure d'asile, une étape importante pour de nombreuses personnes en exil.

### 6.1.2 S'imaginer un avenir dans une ville familière

L'obtention du statut de « réfugié » et l'emménagement au FJT apparaissent dans le récit de Touré comme une confirmation qu'il peut désormais rester dans une ville qu'il a fini par s'approprier malgré toutes les adversités vécues durant la procédure d'asile. Ainsi, il décrit Strasbourg comme un lieu qui ne lui semble plus étranger et où il rencontre des visages familiers :

*« Parce que maintenant, à Strasbourg, il y a beaucoup de personnes que je reconnais, partout [dans le quartier du CADA]. Comme chez les enfants, je reconnais les visages. 'Monsieur, on fait des activités [dans le cadre de l'association du jardinage où Touré avait travaillé bénévolement pendant sa procédure d'asile].' Parce qu'il y a la fête de l'association. Toutes les associations à Strasbourg, c'est ce jour-là. Bon, il a dit : 'Bon, nous, on est très content, tu es très motivé.' Tout le monde est content. Aussi dans l'association du CADA. Je reconnais tous les travailleurs [sociaux] dans la rue. Ils me connaissent. Tous ils me connaissent bien. Donc c'est super. »*

Tous mes interlocuteurs ne s'identifient pas autant à la ville dans laquelle ils ont vécu leur procédure d'asile. Cependant, l'ensemble de l'échantillon permet de faire l'hypothèse qu'un nombre important de personnes en exil reste dans la même ville au-delà de l'obtention du statut de « réfugié », même si elles y ont initialement vécu leur présence comme étant contrainte (par exemple, parce qu'elles y ont été « orientées » par l'OFII). Malgré l'exclusion institutionnelle durant la procédure d'asile, des processus d'appropriation des lieux et de leurs

---

<sup>1048</sup> Cf. Carole PEINTRE, « Le Foyer de jeunes travailleurs (fjt). Un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance ? », *Vie sociale*, 12(4), 2015, p. 149–166.

habitants se sont produits qui font qu'un nouveau déménagement dans un environnement étranger paraît finalement trop coûteux. « *Si je quittais je devais encore recommencer une vie que je n'ai déjà pas réussi. Ici c'est déjà 60% du chemin* », résume Pitso, originaire de la République démocratique du Congo, cette situation.

Un autre élément que Touré met positivement en avant concernant sa vie à Strasbourg est celui de l'apprentissage du français. Il s'agit d'une thématique dont il aime parler, et qui émerge de son récit comme une réussite subjective. Ainsi, les cours de langue prescrits à Touré dans le cadre du CIR, quelques mois après l'obtention du statut et qu'il effectue parallèlement à son service civique, sont perçus comme une occasion bienvenue de poursuivre l'apprentissage du français : « *En ce moment j'ai la chance pour apprendre, parce que l'OFII, ils m'ont donné 200 heures* ». À l'époque, les 200 heures de cours représentent le volume maximal qui peut être prescrit aux « signataires du CIR » en plus des modules obligatoires de la « formation civique ».

En comparaison avec d'autres interlocuteurs, le récit résolument positif de Touré sur le CIR constitue une exception. Dans des cas où ces cours doivent être suivis parallèlement à la prise d'un premier emploi en France, ils sont souvent perçus comme un « facteur perturbateur » qui rend difficile l'organisation de la vie quotidienne de manière autodéterminée. Certaines personnes en exil développent des stratégies afin de se voir « prescrire », via le test de placement, le plus petit nombre d'heures de langue possible (par exemple, en mémorisant des anciennes copies de l'examen). De plus, se voir prescrire un nombre élevé d'heures peut apparaître subjectivement comme un échec, surtout pour les personnes qui ont déjà appris le français pendant la procédure d'asile.<sup>1049</sup> D'autres interlocuteurs considèrent aussi que ces cours sont peu utiles en termes de contenu, comme je le détaillerai à partir du cas d'Ibrahim.

Touré, en revanche, insiste fièrement sur le fait qu'il « *va à l'école* » à l'OFII et me montre, lors de nos rencontres informelles, tout son matériel pédagogique ainsi que d'autres livres d'apprentissage du français que Claire (la bénévole de l'association du jardinage) lui a donnés. Ceci renforce l'hypothèse que Touré interprète la possibilité de suivre des cours – lui-même,

---

<sup>1049</sup> Il serait intéressant de consacrer plus d'études à la question de la perception du test de positionnement à partir duquel les heures de français sont prescrites. Si certains de mes interlocuteurs expriment leur frustration face à un nombre élevé d'heures prescrites, vécu comme une dévalorisation de leur niveau de français, d'autres expriment de l'incompréhension eu égard à un petit nombre d'heures de cours prescrites. Ils ont ainsi l'impression que leurs efforts précédents d'apprentissage du français n'ont pas été valorisés.

il parle « *d'école* » – comme une opportunité biographique. Comme présenté au quatrième chapitre, pendant son enfance en Guinée, Touré n'est guère allé à l'école, et il se perçoit comme quelqu'un qui a été privé de « *moyens* » et de « *connaissances* ». Dans le contexte de sa biographie, Touré perçoit l'apprentissage non seulement du français mais surtout aussi de la lecture et de l'écriture comme une réussite.

Aussi, au-delà de son appropriation de la ville de Strasbourg et de l'apprentissage du français, on peut observer que Touré construit biographiquement sa vie en France comme une opportunité :

*« C'était difficile sur la route pour venir. En Libye, c'était difficile. [...] Tu sais que ce n'est pas facile là-bas. C'est difficile. Mais aujourd'hui, j'ai oublié tout. J'ai oublié tout. Parce que maintenant, en France, ils m'ont donné des libertés et ils veulent que je travaille avec tout le monde, en France (?). Parce qu'avant, ce que je veux, je ne peux pas le faire. C'est difficile à faire ce que je veux. Et maintenant, ce que je veux, je peux le faire maintenant. »*

L'extrait d'entretien suggère qu'en France aussi, Touré est confronté à des attentes qui lui sont imposées par autrui et auxquelles il doit répondre, notamment dans le domaine du travail. Néanmoins, il semble vivre sa situation actuelle en France comme « *plus libre* », surtout par rapport à son passé en Guinée ou en Libye. Contre la douleur du passé (dont il ne parle pas en détail, comme expliqué au quatrième chapitre), il dessine le confort relatif d'une vie remplie de possibilités (à travers des personnes familières, la lecture et l'écriture, des endroits familiers, ...). C'est justement la continuité de ses contacts avec des bénévoles (comme Claire), qui à travers la « reconnaissance »<sup>1050</sup> que Touré tire de ces rencontres, permet de consolider cette vision d'une vie de possibilités en France. Devant ce constat, Touré semble percevoir la phase difficile de la procédure d'asile comme un chapitre clos.

Cette hypothèse, selon laquelle Touré construit de manière biographiquement significative sa vision d'une vie de possibilités en France par contraste avec son passé douloureux, s'est ensuite confirmée lors d'une autre rencontre informelle, quelque temps après l'entretien biographique. À cette occasion, Touré me montre fièrement sa carte de résident fraîchement reçue. Les dix années de résidence qui y sont associées sont une « *longue période* », m'explique-t-il, avant d'ajouter qu'il souhaite prochainement demander la nationalité française. Il insiste qu'il ne va jamais retourner en Guinée. Ces tentatives de se distancier de

---

<sup>1050</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018, p. 24.

son pays d'origine font écho à l'impression (qui s'est confirmée au fil du temps) que Touré a, contrairement à d'autres interlocuteurs et en dehors de ses contacts liés à un besoin de soutien très concret avec d'autres « *Soussous* », plutôt tendance à éviter les échanges avec des compatriotes. Il raconte qu'il n'a pas d'amis guinéens à Strasbourg, mais plutôt des amis soudanais rencontrés dans le voisinage de son foyer. À cet égard, le cas de Touré rappelle les observations faites par Pascale Jamouille concernant les constructions identitaires en exil : ainsi, certaines personnes cherchent à rompre avec leurs « filiations à la communauté et à la culture d'origine », tentant de toutes leurs forces de « s'assimiler ». Selon l'auteure, cela constitue « une tentative désespérée » « à détruire ce qu'il [le migrant] était avant ». Ce positionnement apparaît risqué, isolant le migrant des « siens » et le privant de possibilités de défense.<sup>1051</sup> On peut émettre l'hypothèse que Touré met en place une stratégie similaire. En témoignent ses réticences face à l'idée d'aborder dans l'entretien le sujet de son enfance en Guinée, ainsi que ses efforts pour répondre constamment aux attentes des travailleurs sociaux ou des bénévoles, car leur approbation constitue pour lui une forte source de « reconnaissance »<sup>1052</sup>.

### 6.1.3. Possibilités limitées dans la sphère de l'emploi

Au fil de nos rencontres informelles, qui se prolongent jusqu'en 2019 (environ un an et demi au-delà de l'entretien biographique), j'observe comment la construction par Touré d'une vie pleine de possibilités en France commence lentement à se fissurer. Ces fissures résultent notamment de ses expériences dans la sphère du travail. Lors de nos rencontres, Touré continue d'évoquer ses relations « privilégiées » avec différents acteurs professionnels : « *Olivia* » (l'intervenante sociale du service civique), « *Madame Salmon* » (sa conseillère de Pôle emploi), « *Suzie* » (sa conseillère de la *Mission locale*) et « *Manon* » (la travailleuse sociale du FJT) qui, suite à son emménagement au foyer, prennent régulièrement du temps ensemble pour discuter avec lui « *de son avenir* ». Toutefois, j'observe également comment Touré, après avoir terminé son service civique, ne trouve pas de travail pendant des mois. Cette impossibilité de correspondre aux attentes des acteurs institutionnels lui pèse lourdement.<sup>1053</sup> Les récits d'autres interlocuteurs montrent à quel point les périodes de chômage peuvent être

---

<sup>1051</sup> Pascale JAMOUILLE, *op. cit.*, 2013, p. 58.

<sup>1052</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018, p. 24.

<sup>1053</sup> En entretiens, Touré a eu 25 ans et peut alors bénéficier du RSA.

vécues comme écrasantes, surtout quand elles suivent directement la phase de procédure d'asile. Saddam, un interlocuteur d'origine soudanaise, raconte comment, suite à l'obtention du statut de « réfugié », il lutte pendant dix mois sans succès pour trouver un emploi :

*« Mais chaque fois que j'accède à un intérim – parce que mon CV, c'est électricien, mais je n'ai pas de diplôme sur moi. C'est ça le problème. Chaque fois, il m'appelle, il me dit : 'Est-ce que vous avez un diplôme ? Est-ce que vous avez travaillé en France ?' Ce n'est pas – il n'accepte pas quelqu'un qui n'a jamais travaillé en France. Chaque fois, c'est la même chose. Je demande, c'est non. Pendant 10 mois. »*

Après avoir rédigé son CV avec l'aide d'une connaissance, Saddam tente de trouver un emploi d'électricien par le biais d'agences d'intérim. Comme d'autres interlocuteurs, il enchaîne les candidatures, mais reçoit un rejet après l'autre. Comme le décrit Alexandra Felder en se référant aux travaux de Robert Castel, au cours de ces phases de recherche d'un emploi l'impression d'avoir le cours de sa vie entre ses mains (moments de candidature) coexiste avec l'impression d'être complètement inutile (moments de rejet).<sup>1054</sup> S'impose alors de mettre en parallèle cette situation de la recherche d'un travail avec celle de la demande d'asile. Bien que l'attente des personnes sans-emploi semble être davantage rythmée (par les candidatures) que l'attente dans le cadre de la procédure d'asile (rythmée par l'audition asile), les deux formes d'attente se caractérisent par leur fin ouverte sur laquelle la personne semble avoir perdu la maîtrise.<sup>1055</sup>

Pour Touré, cette attente prend fin après cinq mois de chômage. Lors d'une deuxième tentative pour intégrer la « formation bâtiment » de l'AFPA (pour laquelle il s'est déjà présenté juste après l'obtention du statut de « réfugié »), il réussit à franchir le processus de sélection. Cependant, et contrairement au service civique précédemment achevé, de son point de vue ceci ne constitue plus un succès. Il souligne plutôt sa déception de ne pas avoir été accepté pour une formation de cariste, pour laquelle il avait également postulé. Comme dans le cas d'autres interlocuteurs, il semble que le travail avec des machines lui apparaisse plus souhaitable que l'activité purement physique d'un ouvrier du bâtiment.<sup>1056</sup> De fait, il n'a

---

<sup>1054</sup> Cf. Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 75.

<sup>1055</sup> Comme le formule Carolina Kobelinsky dans son ethnographie sur l'attente des « demandeurs d'asile » : « L'attente est certainement une forme d'éprouver le pouvoir. Faire attendre est la capacité de modifier la conduite des autres selon ses propres intérêts. » KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 63.

<sup>1056</sup> Pour d'autres interlocuteurs aussi un « bon travail » se caractérise justement par le fait de nécessiter un minimum d'efforts physiques. Abdel, par exemple, un jeune Tchadien, me raconte qu'après sa procédure d'asile, il aimerait trouver un travail comme le mien, où l'on peut rester assis dans un bureau toute la journée.

« aucune envie » de faire la formation, me confie Touré, mais il l'a acceptée pour que « Madame Salmon » (sa conseillère à Pôle emploi) continue à être « satisfaite » de lui et lui payera peut-être la « formation cariste » plus tard. Ceci montre encore une fois à quel point Touré se sent dépendant de ce qu'il considère être des « faveurs » de la part d'acteurs institutionnels.

C'est la première fois depuis notre rencontre que Touré évoque l'intervention d'un acteur professionnel non pas comme un soutien, mais comme une contrainte. Cela peut également être interprété dans le contexte de son expérience du chômage, pendant laquelle il ne lui a manifestement pas été possible de répondre aux attentes (institutionnelles, mais aussi subjectivement adoptées par lui-même) de trouver un emploi. Ces expériences menacent de fissurer sa construction d'une vie de possibilités en France, puisque celle-ci est construite précisément sur la « reconnaissance » qu'il tire de sa conformité aux attentes des acteurs qui l'entourent, en essayant de poursuivre des opportunités de vie, des chances qui ne lui ont pas été offertes en Guinée. On peut émettre l'hypothèse que le maintien de cette construction biographique de l'exil comme une chance, au-delà de la première année ayant suivi l'obtention du statut de « réfugié », dépendra à moyen terme de l'évolution de son parcours dans la sphère du travail.

\*\*\*

À partir de l'étude du cas de Touré, j'ai cherché à montrer à quel point la phase qui suit immédiatement l'obtention du statut de « réfugié » est structurée (particulièrement dans le cas des personnes en exil hébergées dans le cadre du DNA), par l'obligation de quitter rapidement le dispositif. Dans un premier temps, Touré adhère totalement au projet institutionnel de trouver rapidement un emploi et s'appuie pour ceci sur des contacts qu'il a déjà noués pendant la procédure d'asile. Les mesures générales des politiques sociales, telles que le service civique dans une institution de la Prévention spécialisée, mais aussi la solution d'un hébergement, encore temporaire, dans un Foyer de Jeunes Travailleurs contribuent au fait que ces attentes institutionnelles en matière d'emploi et de logement finissent par être satisfaites. Contrairement à ses expériences en Guinée et en Libye, Touré s'identifie positivement à sa situation en France, où des nouvelles opportunités semblent s'ouvrir à lui. Il s'approprie Strasbourg comme une ville aux visages familiers et voit dans les cours de l'OFII une opportunité biographique d'apprendre à lire et à écrire. Touré tente de prendre ses

distances par rapport à son pays d'origine, la Guinée. Cependant, la fragilité de cette construction d'une vie de possibilités apparaît, notamment au regard de la période de chômage qu'il vit et l'évolution à plus moyen terme de sa position sur le marché du travail français.

## 6.2 Ibrahim – La pérennisation du provisoire

Environ un an et demi après son arrivée en France, Ibrahim a obtenu le statut de « réfugié » fin 2017. Comme dans le cas de Touré, je n'ai réalisé l'entretien biographique avec lui que quelques mois plus tard. J'analyserai premièrement à propos de son cas comment l'accès à un emploi et à un appartement « à soi » sont interprétés par les personnes en exil comme constituant des premières étapes suite à la procédure d'asile. Deuxièmement, j'aborderai l'impression d'Ibrahim d'avoir pris un retard biographique, expérience qu'il partage avec plusieurs de mes interlocuteurs. Troisièmement, je détaillerai l'évolution de sa situation professionnelle, qui contribue à lui donner l'impression d'être pris dans un provisoire constant.

### 6.2.1 Travail et logement comme premières étapes

Comme expliqué au cinquième chapitre, suite à son déménagement au sein des locaux de sa structure d'hébergement, Ibrahim est entré en contact avec des voisins de la nouvelle localité. L'un de ces voisins en particulier, François, joue un rôle essentiel en soutenant Ibrahim tout au long de son parcours. Ainsi, quelques semaines après l'obtention du statut, François trouve à Ibrahim un poste dans une entreprise d'insertion. Comme déjà évoqué, il s'agit là d'entreprises subventionnées par l'État dont l'objectif est d'insérer des « personnes éloignées de l'emploi » sur le marché du travail. Ce dispositif des politiques sociales générales représente pour plusieurs de mes interlocuteurs la première étape de leur parcours professionnel en France. Dans le cadre d'un contrat d'insertion d'un an, Ibrahim commence alors à travailler dans le domaine du nettoyage et de l'entretien des espaces verts.

Comme beaucoup de mes interlocuteurs, suite à la quasi-interdiction de travailler durant la procédure d'asile, Ibrahim est soulagé d'occuper rapidement un premier emploi, même si celui-ci ne correspond pas à ses ambitions professionnelles à moyen terme. Plusieurs personnes en exil racontent qu'avec la prise de leur premier emploi au pays d'accueil, ils ont

retrouvé sommeil pour la première fois depuis leur fuite. Le fait d'être épuisé (y compris physiquement) le soir et de se lever le matin avec un objectif concret contraste avec l'attente permanente pendant la procédure d'asile, pendant laquelle les périodes de veille et de sommeil se dissociaient rapidement d'un rythme jour/nuit classique. Twobaba, un interlocuteur du Nigéria, par exemple, souligne combien il est soulagé d'avoir rapidement trouvé un emploi de logisticien, même si cela n'a pas grand-chose à voir avec son ancien travail de policier :

*« If I am not working, if I don't go to school [to learn German], I get a crisis, because I can't wake up in the morning, stay at the room, doing nothing. It gets me so crazy. So, I am just working for me, I am not thinking of family anything, you know. So normally I was supposed to look for a field that is like the police field. If not the police, because I know I cannot be a policeman, but something like security or – you know. But I am so afraid of having nothing to do, that I would never interrupt my work now. Let me just stay with [my current job in logistics] some time. »*

La prise d'un premier emploi restructure les journées, mais aussi, de manière plus générale, le temps apparaît désormais divisé en temps de travail et en temps libre. L'argent gagné pendant les heures de travail peut être investi dans des activités de loisirs. Ainsi, Ibrahim commence à aller régulièrement au cinéma, va dans des bars et des cafés avec des amis, et après quelques mois de travail, il part pour la première fois de sa vie « *en vacances* »<sup>1057</sup>. Il a l'impression de faire un premier pas vers ce qu'il a imaginé être la « *vie normale* », tout en soulignant le caractère provisoire de son poste dans l'entreprise d'insertion :

*« Mais ce n'est pas un vrai taf, un taf que je veux faire. Mais je peux quand-même vivre avec [ce travail] le temps que je n'ai pas un diplôme pour trouver un travail. »*

Les emplois dans les entreprises d'insertion sont institutionnellement conçus comme des solutions provisoires. Il est donc clair pour tous mes interlocuteurs dans cette situation qu'ils devront chercher un autre emploi tôt ou tard. En même temps, la nature temporaire de l'emploi facilite l'acceptation de tâches potentiellement perçues comme dégradantes, comme le ramassage des ordures. Pour Ibrahim en tout cas, qui se définissait comme un élève

---

<sup>1057</sup> Au Soudan, Ibrahim n'avait jamais pris « *des vacances* ». De manière générale, la distinction entre temps de travail et temps libre y était bien plus floue qu'en France.

ambitieux au Soudan, obtenir un « *vrai travail* » fait partie de sa vision de sa vie future en France.

Parallèlement à son travail à l'entreprise d'insertion, Ibrahim se voit attribuer un logement social quelques mois après l'obtention du statut de « réfugié ».<sup>1058</sup> Du point de vue de nombreux interlocuteurs, le passage du centre d'hébergement collectif à un appartement « à soi » semble rétrospectivement être un grand pas « en avant ». Pour les personnes qui vivent au moment de l'entretien encore dans un hébergement collectif, le rêve d'avoir leur « propre » appartement est très présent. De nombreux interlocuteurs expriment leur réticence face à l'idée de déménager dans un nouvel hébergement temporaire suite à l'obtention du statut de « réfugié », par exemple dans une chambre partagée d'un CPH.<sup>1059</sup> Après la longue période d'incertitude de la demande d'asile, son appartement constitue également un lieu qu'Ibrahim ne doit pas quitter immédiatement, et dont il peut disposer selon ses choix. Cela se traduit aussi par le fait que, comme de nombreux interlocuteurs, il consacre beaucoup d'énergie à l'aménagement de son appartement. Au moment de l'entretien biographique il est en plein déménagement et poursuit, avec des amis soudanais et le soutien de François, la rénovation du logement qui est dans un état délabré. Il me montre des photos de différents papiers peints ou des couleurs des murs qu'il a choisis pour refaire ses pièces.

Sa situation objective de vie en France, caractérisée par son travail et son appartement quelques mois seulement après l'obtention du statut de « réfugié », apparaît à Ibrahim – surtout en comparaison avec des amis qui vivent encore en centre d'hébergement – comme un succès relatif. C'est comme si une étape intermédiaire de sa nouvelle vie en France avait été atteinte. Il attribue cela en particulier au soutien de François, son ancien voisin :

*« Il [François] m'a aidé beaucoup, vraiment dans beaucoup, beaucoup de choses. Si lui n'avait pas été là, on n'aurait même pas trouvé des cours de français. On n'aurait même pas appris la langue. Je suis sûr, parce que j'ai des copains qui sont venus avec moi et qui habitent à Strasbourg. Jusqu'à maintenant, ils ne parlent pas comme je parle maintenant. Ils n'ont pas de logement, ils ne travaillent même pas. Donc, moi je travaille, j'ai un logement*

---

<sup>1058</sup> Du point de vue d'Ibrahim, il a obtenu le logement social justement, parce qu'il disposait déjà d'un emploi.

<sup>1059</sup> Comme le note aussi Carolina Kobelinsky, « *la maison* » (dans l'idée d'une espace à soi) constitue « l'image inversé de la vie au foyer. Cf. KOBELINSKY, *op. cit.*, 2010, p. 203. Mohammad, par exemple, un enquêté soudanais m'assurait quelques mois après l'obtention de son statut de « réfugié » qu'il préférerait « *retourner à la rue* » que d'être hébergé à nouveau dans une chambre partagée.

*maintenant et je parle un petit peu le français. Ce n'est déjà pas mal. C'est grâce à lui que j'ai fait tout ça. »*

C'est aussi face à ce soutien qu'Ibrahim identifie rétrospectivement son « orientation » de Calais à Strasbourg comme un « *turning point* »<sup>1060</sup> positif – et ceci malgré le fait qu'il considère la période suivant son arrivée, marquée par la procédure de Dublin et la vie en centre d'hébergement, comme du « *temps perdu* ». Comme développé au cinquième chapitre, dans cette phase de sa vie Ibrahim avait particulièrement eu l'impression d'être empêché « *d'avancer* ».

Paradoxalement, cette importance d'avoir un endroit « à soi » a fait ressortir dans beaucoup d'entretiens l'expérience de la solitude que font de nombreuses personnes en exil. Comme déjà évoqué, le départ du Soudan a constitué pour Ibrahim le moment à partir duquel il s'est retrouvé « *tout seul* ». Si cette solitude a pu être partiellement masquée par la vie quotidienne dans les hébergements collectifs, avec leur emménagement dans leur « propre » appartement, beaucoup d'interlocuteurs prennent conscience de la perte irrévocable du caractère automatique de leur intégration sociale, contrastant avec la fréquence des interactions sociales qui marquaient leur « ancienne » vie quotidienne. Lors d'une visite dans son appartement, Ibrahim me dit que, même s'il y est déjà habitué depuis son séjour en Libye, habiter tout seul est « *un peu difficile* ». La solitude dans l'appartement apparaît dans de nombreux cas comme une différence particulièrement radicale par rapport à la vie quotidienne dans le pays d'origine, où beaucoup de mes interlocuteurs ont vécu dans des configurations familiales plus larges. Ce sentiment de solitude concerne des personnes arrivées seules, mais aussi des familles entières qui disent que l'interaction quotidienne avec le reste du cercle familial leur manque. De nombreux interlocuteurs souffrent également d'un manque de relations de voisinage. Ils opposent dans leur récits la vie dans une communauté villageoise (décrite comme idyllique) ou l'agitation colorée du voisinage dans le quartier d'une grande ville à la « *froideur sociale* » des villes européennes. La présentation très positive de Strasbourg (par exemple par Touré) comme une ville devenue familière constitue plutôt une exception. D'autres personnes comparent Strasbourg justement aux villes du sud de l'Italie ou du sud de la France, qu'ils ont traversées pendant leur fuite et dont ils se souviennent comme

---

<sup>1060</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

des endroits où – contrairement à Strasbourg – il ferait bon vivre et où les gens seraient « *ouverts* ». <sup>1061</sup>

Ibrahim dresse moins ce portrait nostalgique de la vie dans le pays d'origine que d'autres interlocuteurs. <sup>1062</sup> Contrairement à Touré, cependant, il ne cherche pas non plus à bannir complètement le souvenir de son pays d'origine de sa vie en France. Ibrahim souligne l'importance de parler à des personnes dont il partage la langue maternelle, et il garde le contact avec des amis soudanais au-delà de sa « sortie » de l'hébergement collectif. Il est aussi resté en contact avec sa mère, son frère et sa sœur qui se trouvent dans un camp de réfugiés au Soudan, même si cela n'est possible, pour des raisons techniques, que sporadiquement. Son père est considéré comme disparu depuis le jour où Ibrahim a quitté le Soudan.

### 6.2.2 L'expérience du retard biographique

Malgré l'amélioration rapide de sa situation de vie objective (qu'il perçoit comme le passage réussi d'une première étape), Ibrahim partage l'impression de nombreux interlocuteurs d'avoir pris du retard dans sa propre vie, en raison des événements qui ont mis fin à sa « vie habituelle » <sup>1063</sup> au Soudan, des années de fuite, ainsi que du « *temps perdu* » de la procédure d'asile. On pourrait appeler cette expérience « retard biographique ». Ibrahim la partage en particulier avec des personnes qui ont l'impression que les ruptures de l'exil ont brisé des plans d'action ou des projets biographiquement significatifs pour imaginer un avenir. Dans le cas d'Ibrahim, avoir été contraint d'interrompre sa scolarité marque une rupture importante.

Parmi les personnes rencontrées en France, cette expérience d'un retard biographique apparaît de manière exacerbée dans deux études de cas. Dans le cas de Nedal, un Syrien âgé d'une vingtaine d'années au moment de l'entretien, la fuite hors de la Syrie a interrompu ses études. Il raconte comment il a d'abord travaillé pour une organisation humanitaire en exil en

---

<sup>1061</sup> On peut émettre l'hypothèse que cette représentation positive de l'Europe du Sud s'explique aussi par le fait qu'il s'agit là du lieu d'arrivée suite à la traversée de la Méditerranée que beaucoup de mes interlocuteurs ont vécu. Ces lieux sont alors liés au sentiment d'avoir survécu et d'avoir enfin atteint l'Europe. Cependant, ces représentations sont aussi ambiguës, la plupart de mes interlocuteurs se rappelant vivement des conditions de vie visiblement très précaires des « demandeurs d'asile » en Italie.

<sup>1062</sup> Dans des discussions informelles, il raconte qu'il a ressenti les limites des possibilités de vie dans le village où il a grandi au Soudan, et qu'il comprend bien que beaucoup de jeunes Soudanais quittent ces villages en direction de la capitale soudanaise Khartoum.

<sup>1063</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

Turquie pendant trois ans, avant que la fuite vers la France ne l'oblige encore une fois à « *tout recommencer* » :

*« Quand je suis parti de Syrie, j'ai tout perdu. J'ai perdu toute ma vie, toutes les choses. Tout, tout, tout. Vraiment tout. J'ai essayé de recommencer en Turquie. J'ai commencé par zéro. Et après, je suis parti. Je suis venu ici. Une troisième fois, j'ai essayé de recommencer. Ce n'était pas par zéro, c'était moins que zéro ici. C'est vrai. Parce que je n'ai rien. Je n'ai rien vraiment. Et... mais j'essaie. »*

Le récit de Nedal n'est pas sans rappeler le mythe grec de Sisyphe, dont le rocher, peu avant d'atteindre le sommet, dévale la pente encore et encore.<sup>1064</sup> Avec chaque fuite c'est toute sa vie, tous ses efforts de reconstruction mis en place qui s'effondrent. Il perd ses contacts sociaux, son travail, son appartement, sa langue. Toute l'énergie nouvellement investie dans ces domaines a été dépensée pour rien. Pour beaucoup de mes interlocuteurs, vivre en exil signifie devoir « *repartir à zéro* », et cela renforce l'impression d'avoir accumulé un retard.

C'est aussi le cas de Mickey, âgé de 30 ans au moment de l'entretien biographique, qui a quitté la Syrie vers 25 ans alors qu'il y étudiait, puis qui a travaillé pendant trois ans en Libye, à un poste dans son domaine d'expertise dont il était relativement satisfait. En 2015 il s'est réfugié en France, il y a été reconnu comme « réfugié » un an plus tard, et, au moment de l'entretien en 2017, il est en train de terminer un cours de langue, financé par Pôle emploi. Il poursuit alors vaguement l'idée de reprendre ses études en France :

*« Donc, ce n'est pas normal que j'ai arrêté [mes études en économie], je dois continuer. Mais il y a aussi un autre problème, la langue française. Et normalement, les personnes qui commencent à faire des doctorats ou Master 2 en France, ils commencent avant 25 ans. [...] Et le temps, il marche. [...] Ma situation s'améliore toujours, mais je ne peux pas prendre beaucoup de temps. Deux ans dans mon âge, perdre deux ans ! »*

Comme le souligne Sophie Djigo, il peut sembler difficile « de vivre en décalage avec son âge »<sup>1065</sup>, comme c'est aussi le cas pour Mickey. La comparaison de sa propre situation de vie avec celle d'autres Français de son âge lui occasionne une forte pression temporelle. Si d'un

---

<sup>1064</sup> « Et je vis Sisyphe qui souffrait de grandes douleurs et poussait un énorme rocher avec ses deux mains. Et il s'efforçait, poussant ce rocher des mains et des pieds jusqu'au sommet d'une montagne. Et quand il était près d'en atteindre le faite, alors la masse l'entraînait, et l'immense rocher roulait jusqu'au bas. Et il recommençait de nouveau, et la sueur coulait de ses membres, et la poussière s'élevait au-dessus de sa tête. » HOMÈRE, Odyssée, chant XI, vers 582 à 627.

<sup>1065</sup> Sophie DJIGO, *op. cit.*, 2019, p. 142.

côté il a l'impression (comme Ibrahim) que sa situation de vie objective s'est améliorée depuis son arrivée en France, de l'autre les deux années qui se sont écoulées avec la procédure d'asile et l'apprentissage de la langue apparaissent comme du « *temps perdu* ». Ce temps n'a pas pu être investi dans des activités biographiquement significatives.<sup>1066</sup>

Tout comme dans le cas de Mickey, dans le cas d'Ibrahim aussi cette pression temporelle<sup>1067</sup> émerge dans l'entretien à propos du sujet de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil. Contrairement à Touré, qui considère l'apprentissage du français comme un succès subjectif, Ibrahim réagit de manière défensive lorsque je lui dis dans l'entretien qu'il a fait des grands progrès en français :

*« Je ne le vois pas du tout vite. Pour moi, je suis resté longtemps sans parler la langue. [...] Mais ça fait un an et demi presque, et jusqu'à maintenant, je ne comprends pas certains mots. Ça veut dire que je n'ai pas encore appris. Pour moi, c'est pas du tout ce que je veux et je continue encore pour l'apprendre. »*

Dans ce contexte, il convient également de se pencher sur les expériences d'Ibrahim avec le Contrat d'Intégration Républicaine, qui – contrairement à celles de Touré – sont très négatives. Ainsi, peu après sa prise de fonction au sein de l'entreprise d'insertion, Ibrahim se voit prescrire 100 heures de cours de langue (le volume « moyen » à l'époque), qu'il suit parallèlement à son travail (en partie le week-end). Comme indiqué plus haut, de nombreux interlocuteurs perçoivent ces cours de langue comme quelque chose qui leur est imposé par autrui. Leurs récits très détaillés sur le nombre d'heures « prescrites » suite au test de positionnement suggèrent que cela est aussi lié à la procédure de « prescription ». Ainsi, Ibrahim souligne qu'il trouve cette procédure peu transparente et qu'il ne comprend pas pourquoi lui, ayant obtenu 16 points sur 20 au test de positionnement, est placé dans un « *cours pour débutants* ». En effet, les cours de langue de l'OFII rassemblent des participants de niveaux linguistiques très divers. De plus, pendant longtemps, ces cours n'ont pas eu lieu en groupes fixes. Les participants poursuivaient le nombre d'heures qui leur était « prescrit », puis quittaient ensuite la formation en cours.<sup>1068</sup> Ibrahim, en tout cas, a l'impression de ne

---

<sup>1066</sup> Cf. aussi Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

<sup>1067</sup> Stefan Le Courant observe un phénomène similaire dans les parcours des « sans-papiers ». Une fois qu'ils obtiennent des papiers, il s'agit de gagner rapidement de l'argent et de faire des formations pour « rentabiliser le temps ». Stefan LE COURANT, *op. cit.*, 2014.

<sup>1068</sup> Les « personnes-ressources » du secteur du FLE décrivent aussi l'hétérogénéité et la volatilité des groupes comme principales facteurs qui freineraient l'apprentissage du français dans les cours dispensés dans le cadre du CIR. Cf. par exemple entretien avec Darya Gali, ancienne directrice d'une association d'insertion pour femmes migrantes, réalisé en juillet 2018 à Strasbourg.

« rien apprendre » dans ces cours de langue et de « perdre » son temps. Il essaie même de suivre un autre cours de langue à côté, ce qui illustre bien à quel point il est insatisfait du dispositif imposé.<sup>1069</sup> Le certificat qu'il reçoit à la fin du cours lui semble être une mauvaise farce :

*« Je voulais apprendre à lire le français et à écrire le français. Je ne voulais pas apprendre l'alphabet, parce que je connais déjà. Je suis venu [au cours] pour apprendre, mais j'ai aidé les autres personnes. Ça me fait plaisir de les aider, mais le but, c'est d'apprendre. [...] Parce que je me sens pas du tout – quand je parle, je m'arrête dans certains mots. Je ne vois pas du tout le niveau. Peut-être tu as fait un cours et tu vas avoir le statut [le certificat délivré à la fin du cours]. Qu'est-ce que tu as fait ? Tu n'as rien fait ! Tu m'as donné un papier où il y a marqué l'alphabet et quelques exercices. Pour moi, ce n'est rien. Ce sont des choses que j'ai déjà apprises et c'est déjà dans ma tête. »*

Ce qui semble alors contre-intuitif, c'est qu'Ibrahim est beaucoup plus positif à propos de la partie « formation civique » du CIR. Comme indiqué au troisième chapitre, celle-ci est fortement critiquée dans la littérature existante, par exemple dans la recherche de Camille Gourdeau comme étant « institutionnellement raciste ». Elle montre comment ces cours construisent les participants comme des étrangers.<sup>1070</sup> « Ce n'était pas [pour] le français, c'était pour la Marseillaise, c'était pour la famille française [...] Je n'utilise pas la Marseillaise », note, par exemple Nedal, l'interlocuteur syrien cité plus haut, un peu cyniquement. Dans les récits d'autres personnes en exil, le contenu de cette « formation civique est décrit comme étant éloigné de leurs problèmes dans la vie quotidienne. Saddam me dit à ce propos :

*« Il [l'enseignant] raconte l'histoire du moyen-âge, des rois, des trucs comme ça. Après le cours, il donne des attestations pour dire que ces personnes-là sont bien intégrées : Ils connaissent bien, ils connaissent la loi. Mais on ne connaît rien. Vraiment. À la fin de chaque jour, il y avait un test pour savoir si on comprend ou pas. Mais le prof, il triche, il donne les réponses. Il dit : 'Il faut cocher là, là et là.' »*

À l'instar du récit d'Ibrahim sur les cours de langue, Saddam évoque les deux jours de « formation civique » comme une sorte de « farce » qu'il s'agit d'endurer. Ibrahim, cependant, soulève, d'une manière que l'on pourrait qualifier de « pragmatique », une autre facette de cette formation civique : il explique que, contrairement aux cours de langue, cette formation

---

<sup>1069</sup> Cette tentative de s'inscrire dans un autre cours de langue en parallèle du cours de l'OFII échoue, puisque dans un contexte de manque de possibilités d'apprentissage de français, beaucoup d'associations refusent les participants qui suivent déjà les cours dans le cadre du CIR.

<sup>1070</sup> Camille GOURDEAU, *op. cit.*, 2016.

lui a au moins appris quelque chose de « *nouveau* ». Ainsi, il n'a pas écouté la traduction arabe du cours (qui a souvent lieu simultanément), mais – en faisant allusion aux films sous-titrés « *au cinéma* » – les explications de la « *version originale* » en français. Cela lui a au moins permis d'apprendre un nouveau vocabulaire relatif au gouvernement, aux droits, aux lois et aux institutions en France :

*« Je me dis, si j'écoute, ça va m'aider pour apprendre des nouveaux mots que je ne connais pas. Ils nous ont raconté des choses sur le gouvernement, les droits des hommes, droits des femmes, un peu de tout, un peu sur les lois et les institutions en France. J'ai encore les documents qu'ils ont distribués. J'essaie de lire un petit peu, parce que ça m'aide aussi pour apprendre la langue. Il y a des mots dont j'ai besoin, et j'essaie de lire sur ces documents et c'est bien ce qu'on a fait. »*

C'est ici un exemple de la façon dont mes interlocuteurs peuvent réinterpréter de manière singulière et créative des mesures politiques, et se les réapproprier d'une manière différente de celle envisagée dans la perspective institutionnelle.<sup>1071</sup> Dans l'ensemble, toutefois, on peut dire que le cours de l'OFII exacerbe l'impression de retard biographique d'Ibrahim, et ne lui ouvre pas de son point de vue la possibilité de faire des progrès significatifs en français.

### 6.2.3 L'étendue du provisoire dans la sphère du travail

Si Ibrahim consacre autant d'énergie à l'apprentissage du français, c'est aussi parce qu'il poursuit le projet de travailler dans le domaine de l'électricité en France. Comme développé au quatrième chapitre, enfant, il aidait son père (l'un des personnages les plus importants de son récit), dans son activité de réparation d'appareils électriques. Pour sa recherche d'un « *vrai travail* » en France, Ibrahim s'appuie sur cette expérience passée. On observe alors une forme de transmission intergénérationnelle qui peut être interprétée comme une « transmission en équivalence »<sup>1072</sup> : Ibrahim s'approprie une des activités de son père (le secteur électrique constitue alors le « noyau d'équivalence »), et tente de la mettre en œuvre dans un contexte différent. Comme l'observe Albena Tcholakova dans son étude comparative sur les réfugiés en France et en Belgique, le travail peut jouer un rôle important comme

---

<sup>1071</sup> La manière dont le contenu de ces cours de « formation civique » est véhiculé dépend aussi beaucoup des formateurs. Cf. Myriam HACHIMI ALAOUÏ, « Intégration et lien de citoyenneté. Le cas du contrat d'accueil et d'intégration », dans Serge PAUGAM, (dir.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le lien social »), 2014, p. 429–444, p. 435.

<sup>1072</sup> Daniel BERTAUX et Isabelle BERTAUX-WIAME, *op. cit.*, 1988.

« moyen de réaffirmer une continuité biographique ». <sup>1073</sup> Comme beaucoup d'interlocuteurs, Ibrahim souligne à quel point il est difficile pour lui de s'orienter sur le marché du travail français, dont il découvre peu à peu les réalités en tentant de mettre en œuvre son projet de travailler dans le secteur électrique :

*« Ici, je ne vois pas du tout un métier comme réparateur de portables et d'ordinateurs, parce qu'il n'y a pas trop de monde qui fait ça et je ne sais pas comment ça fonctionne ici. [...] C'était le travail qu'on a fait et maintenant, j'ai de l'expérience. Mais je ne travaille pas dans le même domaine, parce que je n'ai pas trouvé, parce que chaque personne que je trouve, elle dit : 'Il faut que tu parles français et que tu as un diplôme.' Parce que sans diplôme, on ne peut pas le faire. Et même, c'est ton métier, tu dis : 'J'ai appris ça.' On ne te fait pas confiance, parce que tout le monde, tout le système, ça fonctionne avec le diplôme et c'est obligatoire pour avoir un travail. [...] Et j'essaie de trouver une formation maintenant pour faire ça, mais c'est un peu compliqué, parce que je ne parle pas la langue. Il faut parler, lire, écrire. [...] Mais si je trouve un travail tout de suite, je suis sûr, je me fais confiance, même travailler sans formation, je peux faire le travail directement, parce que ça, il n'y a pas besoin de la langue pour travailler, parce que tu déposes les choses [les appareils à réparer] et moi, je peux les travailler. »*

Ibrahim perçoit l'apprentissage du français comme une condition à remplir pour pouvoir faire une formation, qui, à son tour conditionne l'accès à l'emploi à travers la délivrance d'un diplôme. Les obstacles qu'il soulève rappellent une des logiques dominantes des politiques d'intégration : l'idée d'une « antériorité de la compétence linguistique par rapport au processus d'insertion », comme le formulent Aurélie Bruneau *et al.* Il serait alors « nécessaire de parler d'abord la langue pour ensuite s'intégrer ». Cette logique ignore le fait que l'« intégration » (dans le domaine du travail, par exemple) et l'acquisition de la langue du pays d'accueil pourraient également être considérées comme des processus mutuellement dépendants. <sup>1074</sup> Comme d'autres interlocuteurs, Ibrahim interiorise l'idée qu'il doit d'abord se concentrer sur son français, ce qui renforce encore la frustration qu'il ressent par rapport aux cours de langue du CIR. Il continue alors d'apprendre le français par lui-même et passe, quelques mois après l'entretien biographique, l'examen de niveau B1. Il en a besoin pour être admis au processus de sélection pour une formation comme électricien proposée par l'AFPA.

---

<sup>1073</sup> Albena TCHOLAKOVA, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique. L'exemple des réfugié.e.s en France », *Sociologie (Open edition)*, 7(1), 2016, p. 9.

<sup>1074</sup> Cf. Aurélie BRUNEAU, Véronique CASTELLOTTI, Marc DEBONO, Cécile GOI et Emmanuelle HUVER, « Langue(s) et insertion : quelles relations, quelles orientations ? Autour d'une controverse : le FLI », *Diversité - Ville - Ecole*, 151, 2012, p. 185–192, p. 187.

J'ai appris fin 2018 via nos rencontres informelles qui ont suivi l'entretien biographique, qu'Ibrahim a réussi à être accepté d'abord pour une formation dite « de remise à niveau » (environ un an après l'obtention du statut de « réfugié »), puis après avoir passé un test supplémentaire (notamment sur ses connaissances en mathématiques), à intégrer une formation d'électricien d'une durée d'un an.

Ibrahim passe ensuite une année difficile. Il commence sa formation, effectue ses premiers stages, mais doit faire des pauses répétées pour cause de maladie. Finalement, il termine la formation sans diplôme. Au cours d'une conversation informelle (au milieu du premier confinement en raison du Covid-19 en début de l'année 2020), il qualifie l'année 2019/2020 comme la « *pire période* » de sa vie. Si la formation lui a permis d'établir une « continuité » entre ses expériences passées, sa situation présente et le futur<sup>1075</sup>, cette construction de sens s'effondre avec l'abandon de la formation. Ibrahim réussit ensuite à trouver des emplois temporaires dans le domaine de l'électricité, mais il a désormais l'impression d'être « coincé » dans une sorte d'arrangement provisoire. Son projet de trouver « *un vrai travail* » ne se réalise toujours pas.

Comme déjà indiqué dans l'étude du cas de Touré, après l'obtention du statut de « réfugié », c'est la situation d'emploi qui pose problème à moyen terme ; et cela – c'est du moins ce que suggère le corpus d'entretiens constitué pour cette thèse – de manière relativement indépendante de leurs expériences professionnelles passées. Dans de nombreux cas, après l'obtention du statut de « réfugié » il s'agit d'abord de trouver simplement « *du travail* » tout court. Il peut s'agir d'emplois dits « non qualifiés » (par exemple, dans la construction ou la restauration) ou d'emplois dans des entreprises d'insertion, comme dans le cas d'Ibrahim. Ces emplois sont considérés par de nombreux interlocuteurs comme provisoires. À la recherche d'un emploi plus stable, de nombreuses personnes suivent ensuite une ou plusieurs formations, généralement relativement courtes. C'est par exemple le cas de John, un interlocuteur originaire de Guinée-Conakry, que j'ai rencontré en 2017, cinq ans après son arrivée en France et trois ans après qu'il a obtenu le statut de « réfugié ». Son cas permet d'illustrer un parcours professionnel en France tel que le connaissent plusieurs de mes interlocuteurs, et ce malgré le fait qu'à son arrivée, il parle couramment le français (contrairement à la plupart des autres personnes en exil). Suite à l'obtention de son statut,

---

<sup>1075</sup> Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 114.

John travaille d'abord pendant sept mois dans une entreprise d'insertion, puis pendant un an et demi, via un « contrat extra »<sup>1076</sup>, en tant que plongeur dans la cuisine d'un restaurant. Après avoir suivi une formation de plusieurs semaines en tant qu'aide cuisinier et n'ayant malgré des promesses de la part de son employeur pas obtenu de contrat permanent dans le restaurant, John démissionne et se retrouve au chômage pendant plusieurs semaines. Il suit alors une formation de préparateur de commandes pour travailler dans la logistique, mais reste sans emploi. Au moment de notre entretien, il est en train d'accomplir les formalités pour faire une formation comme agent de sécurité et incendie :

*« Donc dans le resto où je travaillais avant, je faisais la plonge. Donc quand j'ai fait ma formation, je suis allé voir mon chef et j'ai dit que – vu que maintenant, je faisais la formation, je ne voulais plus travailler à la plonge. Je voulais faire un stage avec lui. Et lui, il a accepté, parce qu'il sait que je travaille bien et que je suis là à l'heure tous les jours. [...] Après, il m'a proposé un contrat extra. C'est ce que j'avais déjà avant. Donc moi j'ai dit que je voulais vraiment un contrat stable du genre CDI ou au moins un contrat de six mois, parce que j'ai beaucoup travaillé pendant toute l'année. [...] Actuellement, je suis encore au chômage, je vais en profiter vraiment pour faire un maximum de formations pour après. C'est quelque chose qui est important. Quand tu n'as pas de formation, ce n'est pas facile de trouver un emploi. Donc après cette formation, si je trouve vraiment un CDI, je serai tranquille. »*

Après avoir trouvé un travail « tout court » et un appartement, de nombreux interlocuteurs cherchent à stabiliser leur situation à moyen terme, par exemple via la recherche d'un contrat de travail à durée indéterminée, comme je le développerai aussi du côté allemand à partir du cas de Malek. Cela est également lié au fait que certains projets d'avenir, comme un mariage ou la fondation d'une famille, peuvent être perçus comme étant conditionnés à la situation professionnelle. Le cas de Jad, venu du Soudan, illustre ce phénomène. Jad a commencé des études universitaires pendant la procédure d'asile. Lorsqu'il obtient le statut de « réfugié », il interrompt ses études afin d'essayer de trouver un emploi permanent. Pour lui, c'est une condition essentielle pour avoir la moindre chance de rencontrer une compagne.

---

<sup>1076</sup> Il s'agit là, d'un contrat qui « permet à un employeur d'embaucher un salarié pour l'exécution d'une tâche précise et temporaire (quelques heures à plusieurs journées) ». SERVICE-PUBLIC, « Embauche en contrat d'extra (CDD d'usage) », 31.07.2020, <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33693>, dernier accès : 28.10.2021.

Cette situation d'emploi provisoire, dont Ibrahim aussi fait l'expérience, peut durer plusieurs années. Toutefois, certains interlocuteurs relativisent leur situation de vie – objectivement difficile – en France, par rapport à leurs expériences passées. John, par exemple, souligne :

*« Je ne m'attendais pas à reprendre ma vie à zéro. Ma famille, mes amis, le pays, tout me manque beaucoup. Mais je suis heureux, parce que c'est aussi comme si la France m'a redonné la vie. Avant d'arriver ici, je n'avais plus d'espoir. Quand je suis arrivé ici, j'ai galéré. Jusqu'à présent, il y a des difficultés, mais quand même, quand on est dans un pays où on n'est pas menacé, où personne peut venir comme ça pour t'emprisonner, on est libre. [...] Vous voyez les gens qui vivent en France, mais qui ne sont pas heureux. Et d'autres qui vivent dans des pays un peu reculés vivent vraiment bien leur vie. C'est comme ça. La vie, c'est juste pour un certain temps, donc il faut en profiter pour être heureux. »*

De manière assez similaire, Ibrahim termine notre entretien biographique sur ces mots :

*« Voilà, mais après, ça va. Ça s'est très bien passé. Jusqu'à maintenant, je peux dire que ça s'est très bien passé, parce que je suis encore en vie après tout ce qui m'est arrivé. Franchement. »*

Il semble alors que les expériences brutales du passé peuvent, dans certains cas, être transformées en « ressources biographiques »<sup>1077</sup> qui aident à surmonter les situations difficiles dans le pays d'arrivée. Ainsi, il paraît d'abord surprenant que, seulement peu de temps après l'abandon de sa formation, Ibrahim demande la nationalité française. On aurait pu s'attendre à ce que la déception et l'épuisement l'emportent, au moins temporairement, à ce moment de son parcours. Mais au contraire, c'est justement à ce moment d'échec subjectif qu'Ibrahim décide de rassembler tous les documents nécessaires pour demander l'attribution de la nationalité française. Le fait que la nationalité – sur laquelle je reviendrai à partir de l'étude du cas de Farid – constitue pour de nombreuses personnes aussi un moyen d'échapper au « provisoire » et de confirmer leur présence en France motive aussi cette décision. En effet, pour les « réfugiés », l'OFPRA fonctionne comme l'autorité responsable des questions relatives à l'état civil. Du point de vue des personnes en exil, les questions administratives impliquent alors souvent des complications particulières, comme Mona et Said Rahman, le couple irakien déjà cité, le souligne fortement : il a fallu à l'OFPRA plus d'un an pour confirmer la naissance de leur enfant né en France sur le livret de famille. En conséquence, la famille n'a pas pu se rendre en Turquie pour rendre visite à un proche

---

<sup>1077</sup> Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2007, p. 99.

mourant. Si, dans le domaine du travail, Ibrahim est constamment confronté au caractère provisoire de sa situation, la citoyenneté française lui permettrait au moins une plus grande « *tranquillité d'esprit* », comme il le formule, quant à sa situation administrative.

\*\*\*

Pour résumer, suite à l'obtention du statut de « réfugié », Ibrahim a l'impression que sa situation objective en France s'améliore rapidement. Avec le soutien d'un bénévole rencontré pendant la procédure d'asile, il trouve rapidement un emploi ainsi que son propre appartement, ce qui constitue une étape importante après les années d'hébergement provisoire. Cependant, comme de nombreux interlocuteurs, Ibrahim a aussi l'impression d'un « retard biographique », compte tenu des années de fuite et du « *temps perdu* » dans la procédure d'asile. Il poursuit le projet, nourri par des expériences passées, de travailler dans le domaine de l'électricité, pour lequel l'amélioration de ses connaissances en français et l'acquisition d'un diplôme sont perçues comme des conditions incontournables. Les cours de langue « prescrits » dans le cadre du CIR constituent à cet égard, du point de vue d'Ibrahim, une « *perte de temps* ». Après qu'Ibrahim ait réussi à accéder à la formation souhaitée, mais qu'il n'ait pas pu l'achever, son idée d'une « *vie normale* » est à nouveau menacée d'être engloutie par l'extension du « provisoire ». Dans ce contexte, le dépôt d'une demande d'accès à la nationalité française lui permet au moins d'espérer stabiliser définitivement sa situation administrative.

### 6.3 Farid – La réappropriation du parcours

Près de deux ans après son arrivée en France, Farid a obtenu le statut de « réfugié » à l'été 2016. L'entretien biographique a eu lieu deux autres années plus tard, au printemps 2018. En comparaison avec Touré et à Ibrahim, avec lesquels j'ai mené les entretiens quelques mois seulement après l'obtention du statut de « réfugié », Farid évoque donc dans l'entretien une période de vie en France plus longue. J'aborderai premièrement les questions de l'accès à un logement et à un emploi suite à la procédure d'asile, questions qui se posent à Farid à l'instar de tous mes interlocuteurs. J'analyserai deuxièmement l'évolution de sa situation professionnelle, et détaillerai, troisièmement, comment l'obtention de la nationalité française permet à Farid de mieux s'adopter à sa situation en exil.

### 6.3.1 « Un combat qui ne finit pas »

Comme décrit au cinquième chapitre, après avoir perdu sa chambre louée de manière informelle, Farid est de nouveau hébergé temporairement par son ami libyen. De manière similaire que les personnes hébergées par le DNA, avec l'obtention du statut de « réfugié », il est sous pression pour trouver rapidement une autre solution de logement. Si, pendant la procédure d'asile, il avait sa résidence officielle à la PADA, en tant que « réfugié » sans logement fixe, il doit désormais se « domicilier » à la ville. Cette « domiciliation », qui se fait généralement par l'intermédiaire du Centre communal d'action sociale (CCAS) municipal<sup>1078</sup>, consiste à attribuer une adresse administrative fixe aux personnes sans résidence permanente.<sup>1079</sup> Désormais, Farid ne doit plus récupérer son courrier à la PADA, mais à la mairie, un léger changement d'une situation qu'il continue à vivre comme dégradante :

*« J'avais demandé l'adresse à la mairie, parce que je n'avais pas d'adresse pour recevoir [ma poste] – en fait, premièrement c'était la CODA, deuxième, c'était à la mairie. Il faut attendre [pour récupérer la poste]. Tu attends avec des gens, je ne veux pas faire des préjugés, mais des gens qui...on appelle ça des SDF et tout ça. Tu patientes pour prendre un rendez-vous, pour prendre la poste. »*

Comme dans les extraits d'entretiens cités au cinquième chapitre, Farid se sent contraint, sur la base de sa situation administrative, de croiser des personnes qu'il perçoit comme stigmatisées et dont il tente de se distinguer. La peur d'un déclin social (au sens de la « mobilité sociale subjective » de Claudine Attias-Donfut et François-Charles Wolff<sup>1080</sup>) accompagne Farid au-delà de l'obtention du statut de « réfugié ». Il est d'ailleurs frappant que contrairement à d'autres interlocuteurs rencontrés en France, Farid n'utilise pas du tout le mot « réfugié » dans son récit.<sup>1081</sup>

Comme dans la plupart des cas, du point de vue de Farid aussi, un emploi rémunéré constitue une condition essentielle pour accéder à la location d'un appartement. Grâce à son travail

---

<sup>1078</sup> Établissement public par lequel les municipalités mettent en œuvres les politiques de solidarité dirigées vers les habitants de la commune.

<sup>1079</sup> Cf. SERVICE-PUBLIC, « Sans domicile stable ou fixe (SDF) : comment obtenir une domiciliation ? », 11.10.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17317>, dernier accès : 28.10.2021.

<sup>1080</sup> Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, *op. cit.*, 2001, p. 920.

<sup>1081</sup> Contrairement à l'Allemagne, il arrive en France que mes interlocuteurs s'autodésignent par le terme de « réfugié », non pas pour s'en distancier, mais pour faciliter leur accès à certains services. Jad, par exemple, un interlocuteur soudanais, raconte comment il se présente toujours comme « *réfugié soudanais* » lorsqu'il essaie d'obtenir une place dans les cours de langue d'associations.

informel dans le secteur du mariage, exercé durant la phase de demande d'asile, Farid parvient à décrocher un emploi officiel comme serveur, proposé par une agence d'intérim :

*« Après, j'ai commencé à travailler pour avoir les fiches de paie, pour avoir un logement, machin. C'est un combat qui ne finit pas. Je te dis franchement, c'est un combat qui ne finit pas. »*

Il est frappant de constater que Farid mobilise à nouveau le terme de « *combat* », précédemment utilisé pour décrire la phase de procédure d'asile. Il s'agit alors, avec l'obtention du statut de « réfugié », de poursuivre urgemment un certain nombre de nouveaux chantiers. De fait, les expériences de Farid dans son travail de serveur, désormais officialisé, ne sont pas si différentes de ce qu'il vivait lorsqu'il travaillait dans les mariages : « *Tu travailles pour survivre* », souligne-t-il à propos des deux situations. Là encore, il vit les conditions de travail comme relevant de l'exploitation. Il s'agit d'endurer le travail. Farid souligne aussi qu'il continue à faire l'expérience du racisme<sup>1082</sup>, notamment dans les zones rurales où il est envoyé par l'agence intérim :

*« Je leur ai dit bonjour, et ils ont tourné la tête. Ils cherchaient des problèmes, ce n'est pas pour le travail, ce n'est pas un travail, ils cherchaient un autre problème, genre, tu vois. Et ça, moi, avant je ne connaissais même pas, ça veut dire quoi le mot racisme. Je me suis dit, non, ça n'existe pas, ils mentent, ils disent l'Alsace, mais je veux bien. Mais je l'ai vécu. [...] Ça fait peur en fait, un étranger pour un Français, je pense. »*

Tous mes interlocuteurs n'abordent pas ouvertement leurs expériences du racisme. J'émetts l'hypothèse que, dans le cas de Farid, ce sont ses expériences passées en France en tant qu'étudiant international qui le font prendre conscience de manière particulièrement douloureuse des limites de ses possibilités dans la société française. Mais contrairement à ses séjours en France autrefois temporaires, il doit désormais s'arranger de manière plus permanente avec sa position d'« étranger »<sup>1083</sup>. À cet égard, le cas de Farid semble en opposition avec le cas de Touré, qui lui, n'aborde pas le sujet des discriminations dans l'entretien. Pour ce dernier, on peut formuler l'hypothèse que ses expériences du racisme en

---

<sup>1082</sup> En reprenant la définition de la « discrimination » d'Albert Scherr comme une « construction de distinctions » utilisées pour justifier des inégalités de traitement, le racisme pourrait être considéré comme une forme de « discrimination » (Albert SCHERR, *op. cit.*, 2017, p. 42-44).

<sup>1083</sup> Georg SIMMEL, *op. cit.*, 1908, p. 509.

France sont (dans un premier temps) relativisées par des expériences encore plus violentes qu'il a vécues, par exemple, en Libye.

Malgré l'obtention d'un emploi formel, pendant des mois, Farid ne réussit pas à trouver un logement. Lors de l'obtention du statut de « réfugié », il a fait une demande de logement social, qui reste dans un premier temps sans réponse. « *Ils m'ont fait attendre* », décrit Farid son impression d'être à la merci des institutions, qui ont le pouvoir de lui imposer encore une période d'attente. Après quelques mois, Farid cherche à établir un contact personnel avec l'un des bailleurs sociaux. Cette scène joue un rôle important dans son récit. Il raconte en détail comment il apporte « *tous ses papiers et photos* » au rendez-vous avec le directeur de l'organisme, afin de lui raconter son « *histoire* ». Farid interprète le fait que le directeur l'ait alors « *cru* » comme la raison pour laquelle il se voit effectivement attribuer un logement social quelques semaines plus tard. Le parallèle avec la procédure d'asile est flagrant. À l'instar de l'audition OFPRA, du point de vue de Farid, là encore il semble nécessaire de raconter son histoire de manière crédible afin de surmonter des obstacles institutionnels.

Cette expérience renforce l'impression de Farid qu'en France, « *il faut piquer les gens entre guillemets, pour prendre tes droits* » et qu' « *il faut toujours tout faire seul* ». Cette image d'un « combattant solitaire » qui se trouve dans un environnement tendanciellement hostile, ou du moins indifférent, est très répandue parmi mes interlocuteurs. Il est également exprimé avec force dans l'extrait d'entretien suivant de Nedal, l'interlocuteur syrien déjà cité :

*« En fait, tu sais quoi ? Si je n'avais rien fait, maintenant j'habiterais dans la rue. Oui. Mais, c'est moi qui fais les choses, c'est moi qui fais tout. C'est moi qui cours toujours. Toujours, toujours. Sinon, je ne parlais pas français maintenant, je ne travaillais pas, je ne faisais rien. »*

Cette impression d'une phase particulièrement éprouvante, qui suit l'obtention du statut de « réfugié », est commune à de nombreuses personnes en exil en France. La recherche d'un logement « à soi », d'un emploi, mais aussi l'acquisition de la langue française (comme dans l'extrait d'entretien de Nedal), apparaissent comme des attentes institutionnelles, qui deviennent les projets des personnes. Et pour poursuivre ces projets, il est nécessaire de « *se battre* », comme le formule Farid.

### 6.3.2 L'expérience du déclin social dans la sphère du travail

Dans un premier temps, aussi au-delà de son emménagement dans le logement social, Farid continue à travailler comme serveur. Toutefois, lorsqu'il développe des problèmes de dos au bout de quelques mois, cela l'incite à chercher un emploi plus permanent. Il suit une formation de plusieurs mois dans le domaine de l'installation des réseaux de télécommunications à l'AFPA, dont il passe facilement le processus de sélection à l'entrée. Suite à l'obtention du diplôme, Farid continue d'abord à travailler pour des agences d'intérim. Quelques mois avant l'entretien biographique, cependant, il trouve un poste permanent en tant qu'installateur de box d'internet. Le moment de la signature de son contrat permanent figure, dans le récit de Farid, comme le moment où son « *combat* » prend temporairement fin, et à partir duquel il trouve enfin « *un peu de paix* ». Cela rejoint l'observation déjà étayée à partir des études de cas précédentes que, pour beaucoup de personnes en exil, après avoir accepté « *n'importe quel travail* » dans un premier temps, à moyen terme, l'objectif est d'obtenir un emploi stable. Ceci est aussi le cas de Saddam, un de mes interlocuteurs soudanais déjà cité, qui associe l'obtention d'un contrat de travail à durée indéterminée à une stabilisation de sa situation en France :

*« Maintenant [depuis l'obtention d'un CDI] ça va, en France, pour l'instant, la situation est très stable. La vie continue très bien. Il n'y a pas de problème, tout va bien. [...] Mais toujours, je me demande, est-ce que j'ai réussi ou pas. Je ne sais pas. Je sens toujours qu'il y a des choses qui me manquent. Mais je ne sais pas, c'est quoi. Toujours, je me demande, si j'ai bien réussi ou pas. Mais je n'ai pas de réponse. Mais pour l'instant, ça va. »*

Comme le suggère l'extrait d'entretien, l'obtention d'une stabilité professionnelle ne signifie pas pour autant que les personnes se sont subjectivement arrangées avec leur situation en exil. Dans le cas de Farid, c'est surtout l'impression d'un déclin social, nourrie par l'évaluation qu'il fait lui-même de sa position d'« étranger » en France, qui peut lui faire relativiser l'amélioration de sa situation objective depuis l'obtention du statut de « réfugié ». Ainsi, il souligne que, dans son nouveau travail d'installateur d'internet aussi, il continue à faire l'expérience du racisme : « *même maintenant quand je fais la fibre optique, quand j'installe chez les gens, au début, tu sens quelque chose chez les gens en fait.* »

Il est frappant de constater que le diplôme français de Farid (son Master obtenue dans une filière linguistique), dont il dispose contrairement à de nombreuses autres personnes en exil, ne joue aucun rôle dans sa recherche d'emploi, même à moyen terme. Ainsi, on aurait pu

s'attendre à ce que Farid, au moment, où il abandonne le travail de serveur, essaie plutôt de trouver un emploi dans le secteur des langues, au lieu de se former dans l'installation des réseaux de télécommunications. Ses expériences d'exploitation et de discrimination dans la sphère du travail sont présentées dans l'entretien comme raisons expliquant cette orientation. Ainsi, suite à ma question sur *comment* il a choisi la formation d'installateur, Farid répond :

*« Parfois, les gens ils te donnent l'impression qu'ils détestent certaines communautés et ça des fois, ça me bloque. Malgré que je te dise, je suis très ambitieux dans la vie. Je ne sais pas, ça veut dire que je ne lâche pas l'affaire, jamais. Je reste et je suis très déterminé. Si je veux quelque chose, il faut que je l'atteigne. Mais des fois, je me disais, je n'aime pas, je deviens susceptible avec la vie en fait. Je ne veux pas être blessé avec un simple regard. Je me disais, dans le milieu du FLE, c'est difficile d'avoir un poste, ils disaient, tu vois, d'origine arabe. »*

Travailler en France dans le domaine des langues ne semble donc pas ou plus faire partie du champ des possibles de Farid. Alors qu'il raconte sa vie comme étudiant en France comme une période de liberté et d'ouverture sur le monde, ses expériences en tant que « demandeur d'asile » et « réfugié » ont mis en évidence les contraintes liées à sa position d'« étranger ». Pendant la procédure d'asile, il était encore possible pour Farid d'interpréter ses activités professionnelles comme faisant partie d'une « lutte » temporaire pour la survie, conditionnée par son statut de « demandeur d'asile ».<sup>1084</sup> Avec la nécessité de trouver un emploi formel aussi vite que possible suite à l'obtention du statut de « réfugié », et en recherchant par la suite une situation de travail plus stable, cette interprétation est soumise à des évolutions. Avec la répétition de ses expériences de racisme, l'impression de Farid sur la limitation de ses possibilités de réussite professionnelle en France en tant qu'« Arabe » se renforce. Il commence à développer une vision du marché du travail comme « ethniquement ségrégué »<sup>1085</sup> qu'il n'avait pas en tant qu'étudiant. Son impression qu'il vit, depuis le dépôt

---

<sup>1084</sup> De manière similaire, Elifcan Karacan observe dans son étude sur les Turcs en exil, qu'il est plus simple de supporter des relations de travail ingrates, si l'on peut les interpréter comme constituant un instrument pour un poste plus prestigieux dans l'avenir. Cf. Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 226-227.

<sup>1085</sup> Cela renvoie au concept de « *Unterschichtung* », développé par exemple par Hans-Joachim Hoffmann-Nowotny. Il rend compte d'un phénomène structurel concernant la position des immigrés sur le marché du travail : ainsi, le positionnement dans les hiérarchies du marché de l'emploi ne se font pas selon le « mérite » (comme le suggère les sociétés modernes), mais selon l'origine (ethnique) des personnes. Cf. Annette TREIBEL, *op. cit.*, 2016, p. 98.

de sa demande d'asile, un déclin social, est encore renforcée par ses expériences dans la sphère du travail.

Le constat que ce sont justement aussi les personnes en exil disposant de nombreuses qualifications formelles qui vivent un déclin social dans le pays d'arrivée se vérifie pour un certain nombre de mes interlocuteurs. Cette observation est aussi soulignée de manière assez unanime par les « personnes-ressources » rencontrées<sup>1086</sup> et par la littérature existante, par exemple dans la recherche déjà citée d'Alexandra Felder<sup>1087</sup> ou encore dans l'étude comparative d'Albena Tcholakova sur les « réfugiés » en France et en Bulgarie<sup>1088</sup>. J'émetts l'hypothèse que ce ne sont pas uniquement les expériences sur le marché du travail qui alimentent cette impression d'un déclin social, mais aussi les assignations à des catégories vécues comme stigmatisantes, comme celle de « demandeur d'asile ». Comme le montre le cas de Farid, certaines expériences vécues par les personnes en exil au cours de la procédure d'asile sont biographiquement difficiles à intégrer, dans le contexte d'un parcours marqué auparavant par du succès.

Il est intéressant de noter que ce phénomène d'une « mobilité sociale subjective »<sup>1089</sup> descendante dans le domaine du travail est également abordé par des personnes qui ne sont pas touchées elles-mêmes par ce phénomène. C'est le cas d'Umit, par exemple, qui en Turquie comme en France, s'en est toujours « sorti avec des petits boulots ». Dans l'entretien, il parle avec une certaine satisfaction de « l'effet de l'asile » qu'il observe sur les chantiers de construction où il est employé comme peintre par des agences intérim :

*« Aujourd'hui dans le chantier, il y a – j'arrive à – après discussion avec les gens, la plupart des gens, ils sont de ma nationalité. Ils viennent de la Turquie, Turcs ou Kurdes. Tous les deux, ils se trouvent dans les chantiers. Même s'ils étaient un médecin de cerveau ou quelque chose comme ça, on se trouve dans le même endroit ici, aussi. Le niveau d'études, tout ça, c'est équilibré. Ça c'est un effet de l'asile. »*

---

<sup>1086</sup> Cf. par exemple l'entretien avec Brigitte Durand, référente emploi dans un CPH, réalisé en janvier 2017 à Strasbourg.

<sup>1087</sup> Cf. Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 111.

<sup>1088</sup> Elle observe dans son étude que les « réfugiés » disposant d'un diplôme universitaire ont présenté dans l'entretien l'expérience de faire du travail manuel comme l'une de celles qui ont le plus changé le cours de leur vie, dans une logique de mobilité sociale descendante. Cf. Albena TCHOLAKOVA, *op. cit.*, 2013, p. 164.

<sup>1089</sup> Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, *op. cit.*, 2001, p. 920.

Le déclin social de certains peut donc, du point de vue d'autres interlocuteurs, être considérée comme un « équilibrage » d'inégalités sociales vécues dans le pays d'origine. Ce que la plupart des personnes en exil ont cependant en commun, c'est que la caractéristique de l'origine apparaît comme fortement structurante de la position sur le marché du travail. En effet, beaucoup d'entre elles ont l'impression d'occuper leur poste justement *parce qu'ils* sont « étrangers ».

### 6.3.3 Devenir « Franco-Libyen »

Comme le note aussi la littérature existante, ce déclin social lié à la situation d'emploi peut avoir des conséquences dramatiques, surtout pour des personnes qui, dans leur pays d'origine, se sont fortement définies à travers leur profession. Comme le montre Elifcan Karacan, en prenant l'exemple des Turcs en exil en Allemagne, la perte d'un emploi respecté peut conduire à l'expérience de non-reconnaissance de la personne.<sup>1090</sup> Albena Tcholakova souligne qu'il peut être particulièrement difficile pour les personnes ayant exercé des professions prestigieuses dans leur pays d'origine de « garder une cohérence biographique » en exil, compte tenu du changement de position sur le marché du travail.<sup>1091</sup> Les études de cas menées dans le cadre de cette thèse montrent de différentes stratégies des personnes pour « externaliser » des activités significatives en dehors de la sphère du travail.<sup>1092</sup> Certaines d'entre elles ont, par exemple, réussi à poursuivre des projets artistiques, ce qui permet d'utiliser des connaissances acquises dans le contexte du pays d'origine pour traiter les expériences en exil.<sup>1093</sup> Une autre stratégie est celle de l'activité politique qui, comme le souligne Claudio Bolzman, permet aussi de construire un lien significatif entre le passé dans le pays d'origine et le présent en exil.<sup>1094</sup> Le matériel empirique recueilli suggère que ces activités politiques peuvent rencontrer un écho plus ou moins important dans le pays d'arrivée. Ainsi, mes interlocuteurs engagés dans des luttes politiques largement ignorées en France ou en Allemagne peuvent avoir tendance à souffrir de cette invisibilité (comme cela devient visible,

---

<sup>1090</sup> Cf. Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 222-223.

<sup>1091</sup> Albena TCHOLAKOVA, *op. cit.*, 2016, p. 13.

<sup>1092</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1093</sup> Quossi par exemple, un interlocuteur syrien qui travaillait en Syrie dans le monde de théâtre, m'a montré lors de notre entretien biographique un scénario de film sur lequel il était en train de travailler. Ce scénario est fortement inspiré par sa propre histoire qu'il souhaite explicitement partager avec un public français.

<sup>1094</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

par exemple, dans le récit d'un interlocuteur de la province de Kabinda en Angola).<sup>1095</sup> En revanche, l'engagement dans des luttes politiques qui sont plus connues dans le pays d'arrivée, et qui peuvent susciter une sympathie plus générale, peut conduire à une « reconnaissance »<sup>1096</sup> en dehors du cercle des initiés, comme le montre le cas de Nyima, un interlocuteur du Tibet.<sup>1097</sup>

Toutefois, la poursuite d'activités politiques dans le contexte du pays d'arrivée n'apporte pas seulement du sens, mais peut aussi être vécu comme un désenchantement. Le cas de Farid rend visible comment les évolutions politiques dans le pays d'origine peuvent exacerber les expériences de perte et de séparation en exil, surtout pour les personnes engagées politiquement. Comme expliqué au quatrième chapitre, lorsqu'il était étudiant en France, Farid a été pris par l'idée de « *renverser le dictateur Kadhafi* » dans le contexte du « printemps arabe ». Cependant, il a été amèrement déçu par les évolutions politiques en Libye après la mort de Kadhafi, notamment par le déclenchement de la guerre civile en 2014. Pour Farid, la « *révolution* » dont il rêvait à l'époque s'est transformée en « *coup d'État* » :

*« Et on a cru, en fait, on a cru qu'il y avait une révolution, on avait cru de changer le monde. Il y avait un dictateur, tout ça. Mais maintenant, ça veut dire, un seul dictateur, c'est mieux que six millions de dictateurs qui existent maintenant. Et c'est triste comme sentiment. Tu vois ton propre pays dans lequel tu as grandi, ta famille, tes proches qui sont morts. Donc pour moi, c'est la pire sensation de la vie de ne pas avoir une patrie en fait. Tu vois ce que je veux dire. En fait, le reste, on peut l'avoir en fait. »*

Dans le cas de Farid, les évolutions politiques en Libye n'ont pas seulement conduit à son exil en France. Elles ont aussi effacé le sens de son engagement politique passé. Un engagement au présent semble également insensé au vu de la « *perte de patrie* » que vit Farid, et de son impossibilité de s'identifier à la situation actuelle en Libye.

Pourtant, le cas de Farid montre aussi qu'il redevient possible, plus tard dans son parcours, de remettre en lien de manière significative ses différentes phases de vie en Libye et en France.

---

<sup>1095</sup> C'est le cas de Makuta, un interlocuteur d'une cinquantaine d'années qui s'est réfugié avec sa famille en France en 2010. Dans l'entretien, il exprime sa souffrance face à l'ignorance qu'il rencontre en France au sujet du destin de la province de Kabinda en Angola dont il est originaire. Kabinda a une histoire mouvementée, marquée par des colonisations européennes. Pendant la colonisation portugaise, la province était devenue angolaise. Makuta fait partie des mouvements qui luttent pour une indépendance de Kabinda.

<sup>1096</sup> Serge PAUGAM, *op. cit.*, 2018, p. 24.

<sup>1097</sup> Nyima, engagé politiquement pour l'indépendance du Tibet, rencontre (contrairement à Makuta) de l'écho positif de la part « *des Français* » pour sa lutte politique. Il en prend pour preuve la visite du Dalaï Lama à Strasbourg en 2016.

En effet, l'obtention de la nationalité française (peu avant notre entretien biographique) figure dans son récit comme un « *turning point* »<sup>1098</sup>, ayant induit une altération positive de son parcours, depuis qu'il a été « piégé » de manière inattendue en France. Comme évoqué au quatrième chapitre, dans le « café des langues » où nous nous sommes rencontrés, Farid s'est présenté à moi comme « *Franco-Libyen* », une autodéfinition qu'il remobilise dans l'entretien biographique :

*« Aujourd'hui, voilà, franchement, je suis fier de moi-même. J'ai la nationalité française et puis – mais je reste fier. C'est-à-dire, je suis français, Franco-Libyen, moi. J'ai deux pays, tu vois, mais pour réussir, ce n'est pas facile. [...] Le combat, avec le temps tu l'oublies, maintenant, tu deviens un autre être humain. Tu viens de naître en fait, tu vois. Et c'est là en fait où j'espère de continuer ma vie, et un jour, ça va disparaître, tout ce que – les rêves négatifs. »*

Pour la première fois depuis le dépôt de sa demande d'asile, Farid peut s'identifier aux catégories administratives qui le décrivent. Cette fois-ci, elles font écho à ses expériences passées, y compris celles de l'étudiant international en France, qui paraissaient incompatibles avec la catégorie de « demandeur d'asile » à laquelle il s'est senti assigné.

L'obtention de la nationalité française transforme aussi le rapport de Farid à la Libye. Avec l'obtention du statut de « réfugié », il est possible pour les personnes en exil de demander des documents de voyage qui leur ouvrent de larges possibilités de déplacement. Ceci est généralement interprété comme un gain de liberté, notamment par contraste à la situation pendant la procédure d'asile, où il était interdit de quitter le pays d'arrivée.<sup>1099</sup> Cet effet est encore plus perceptible dans les régions frontalières telles que Strasbourg. Les pratiques transfrontalières (par exemple faire les courses en Allemagne) y font partie de la vie quotidienne de nombreux habitants, mais sont interdites aux « demandeurs d'asile ». Toutefois, le fait de se rendre dans le pays d'origine reste interdit au-delà de l'obtention du statut de « réfugié », ce dernier risquant d'être retiré en cas de retour.<sup>1100</sup> La logique politique selon laquelle les « réfugiés » ne peuvent pas retourner dans le pays où ils sont persécutés

---

<sup>1098</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

<sup>1099</sup> En France comme en Allemagne, les « réfugiés » peuvent demander des titres de voyage. En France, celui-ci est appelé Titre de voyage pour réfugiés (TVR), en Allemagne *Reiseausweis für Flüchtlinge*.

<sup>1100</sup> Cf. OFPRA, *Livret d'accueil pour les personnes reconnues réfugiées*, Paris, 2019, p. 10.

contraste avec la perception d'un nombre important de mes interlocuteurs qui rêvent de revoir des personnes et des lieux familiers dans leur pays d'origine.

Avec l'obtention de la nationalité française, pour Farid, rendre visite à sa famille redevient alors possible. Au moment de l'entretien biographique, il est en train de réfléchir aux modalités d'un voyage dans l'arrière-pays montagneux de la Libye, où sa famille s'est retirée depuis que la guerre civile a à nouveau éclaté. Comme c'est le cas pour de nombreux interlocuteurs, Farid perçoit ce voyage de manière ambivalente. D'une part, il ressent une pression temporelle d'aller voir sa famille. Comme d'autres personnes, il perçoit le temps qui s'est écoulé depuis la séparation comme une sorte de temps perdu. Ainsi, il me montre des photos de ses neveux et nièces qu'il n'a « *pas vu grandir* » et me parle de ses parents, maintenant « *vieux et malades* ». Mais d'autre part, la perspective de revoir sa famille est teintée de la crainte que les transformations survenues des deux côtés n'aient conduit à une séparation irrévocable.

L'obtention de la nationalité française fait aussi émerger des nouveaux projets, devenus imaginables avec le nouveau positionnement de Farid en France en tant que « *Franco-Libyen* ». Ainsi, au moment de l'entretien biographique, il songe à fonder une « *association libyco-alsacienne* » qui, sur le modèle d'autres organisations de migrants, soutiendrait l'arrivée de Libyens en France et proposerait des événements d'information sur la Libye « *aux Français* ». De plus, Farid est en train d'envisager de redevenir actif dans le secteur du FLE en France. Comme souligné plus haut, c'était aussi l'une des raisons pour lesquelles il s'est rendu au « *café des langues* » et a accepté l'entretien biographique :

*« Franchement, je suis en train de regarder des méthodes [de FLE], et si je trouve un très bon conseil qui va me dire : 'voici, Farid, fais ça', je vais peut-être reprendre ce que j'avais commencé. C'est dommage en fait d'avoir un diplôme et de ne pas travailler avec, tu vois. »*

Le pouvoir symbolique qui émane de l'obtention de la nationalité française semble avoir joué un rôle crucial, à la fois en transformant le rapport de Farid à la Libye, mais aussi en soutenant l'émergence de nouveaux projets. Si la nationalité ne met pas fin aux expériences quotidiennes de discrimination, elle implique un changement important dans la perception par Farid de sa propre position en France. Son champ des possibles semble s'être considérablement élargi et Farid paraît avoir amorcé le début d'un arrangement biographique avec sa situation en exil.

\*\*\*

Du point de vue de Farid, avec l'obtention du statut de « réfugié », un nouveau « *combat* » s'impose à lui. Il s'agit d'abord de stabiliser sa situation de vie objective, ce qui signifie notamment trouver un emploi et un logement. Ses expériences de discrimination racistes, notamment dans la sphère du travail, confirment sa perception que sa demande d'asile en France pourrait le conduire à un déclin social. Cela a un impact à moyen terme sur les possibilités d'avenir qu'il perçoit en France, et cela le conduit même à ne pas se servir, lors de sa recherche d'emploi, du diplôme qu'il a acquis en tant qu'étudiant en France. L'obtention de la nationalité française représente un « *turning point* »<sup>1101</sup> positif dans son parcours. Elle rend non seulement possible des visites dans son pays d'origine, la Libye, mais entraîne également un changement dans sa perception de sa position en France et de son avenir, ce qui l'incite à imaginer de nouveaux projets.

## 6.4 Ajmal – La pérennisation de l'incertitude

Comme évoqué au quatrième chapitre, peu avant l'entretien biographique mené au printemps 2017, Ajmal a été informé du premier rejet de sa demande d'asile, un peu moins de deux ans après son arrivée en Allemagne. D'abord, j'aborderai à partir du cas d'Ajmal la question de la reconstruction d'une vie en exil, dans des conditions où la question de la sécurité du séjour est reportée de plus en plus loin dans le futur. Au-delà, l'étude du cas d'Ajmal permet d'aborder deux autres phénomènes. J'approfondirai les effets que la mesure de l'*Ausbildungsduldung*, spécifique au contexte allemand, peut avoir sur les parcours de jeunes réfugiés qui, de manière similaire à Ajmal, se trouvent dans des situations administratives précaires. Enfin, j'aborderai le cas de personnes en exil qui, encore dans le contexte allemand, restent dans la *Gemeinschaftsunterkunft* bien au-delà de l'obtention du statut de « réfugié », ce qui peut conduire à une expérience de prolongation du provisoire, qui n'est pas sans rappeler la situation d'Ajmal.

### 6.4.1 Une procédure d'asile sans fin

Comme développé au cinquième chapitre, un premier rejet de la demande d'asile rappelle avec violence aux « demandeurs d'asile » la fragilité et l'insécurité de leur situation de séjour.

---

<sup>1101</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988, p. 274.

Ajmal vit ce rejet comme une menace existentielle face à ses tentatives fragiles de reconstruire une vie en Allemagne. De manière analogue à la mort de ses parents en Afghanistan, sa vie risque de se retransformer en une « catastrophe ». Comme décrit au troisième chapitre, en Allemagne, il est possible (comme en France) de déposer un recours contre le rejet en première instance d'une demande d'asile. Généralement, les « demandeurs d'asile » ont pour cela recours à un avocat, dont ils paient dans un premier temps les honoraires. Cet argent est seulement remboursé si le tribunal administratif (chargé des recours en Allemagne) annule effectivement la décision initiale du BAMF.<sup>1102</sup> Comme d'autres interlocuteurs aussi, Ajmal paie donc les frais d'avocat par acompte sur les allocations qu'il reçoit au titre du « *Asylbewerberleistungsgesetz* ». <sup>1103</sup> Au moment de l'entretien biographique, il est en attente de sa convocation devant le tribunal administratif. Selon son avocat, qu'il a engagé à l'aide de son assistant social de la *Gemeinschaftsunterkunft* et qu'Ajmal n'a jamais rencontré, il est impossible de prédire combien de temps cela prendra.

Quelques mois après l'entretien biographique, je revois Ajmal. À ce moment-là, il est sur le point d'effectuer un stage à l'hôpital de la ville, stage qui fait partie de sa formation à la *Berufsschule*. L'attention d'Ajmal semble moins concentrée sur la procédure d'asile que lors de notre dernière rencontre. Il me parle longuement de son stage. Comme à propos de son stage à la maison de retraite, il insiste sur les bonnes relations nouées avec ses collègues de travail et son habileté à s'occuper des patients. Il souligne aussi que son patron lui a proposé de commencer un apprentissage comme aide-soignant après l'obtention de son diplôme de la *Berufsschule* à l'automne 2018. Dans ce contexte, Ajmal mentionne dans l'entretien un changement de loi qui est d'une grande importance pour lui : comme expliqué au troisième chapitre, il existe en Allemagne le statut particulier de la *Duldung* (tolérance). Celui-ci signifie légalement une « suspension de l'expulsion », mais ne donne pas accès à un titre de séjour. Pour remédier à la réticence des employeurs à embaucher du personnel (en particulier des apprentis), au statut de séjour incertain, à l'été 2016 l'*Ausbildungsduldung* a été introduite dans le cadre du *Integrationsgesetz*. Ce dispositif introduit la règle dite « 3+2 » qui prévoit que les personnes déboutées de la demande d'asile peuvent obtenir une *Duldung* pour la période

---

<sup>1102</sup> Cf. FLÜCHTLINGSRAT BADEN-WÜRTTEMBERG, « Nach der Ablehnung des Asylantrags – Klage und Eilantrag », <https://aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/nach-der-ablehnung-des-asylantrags-rechtshilfe-und-weitere-perspektiven.html>, dernier accès : 08.10.2021.

<sup>1103</sup> Comme précisé dans le chapitre 3.2.2, c'est un montant de 310 € par mois.

d'un apprentissage. Si elles trouvent un emploi correspondant à cet apprentissage, celle-ci sera prolongée pour deux années supplémentaires.<sup>1104, 1105</sup> Pour Ajmal, cette possibilité offre une nouvelle lueur d'espoir, lui permettant à nouveau d'imaginer un avenir en Allemagne. En même temps, la perspective d'entrer dans ce dispositif lui crée une énorme pression. Alors qu'auparavant Ajmal considérait la fréquentation de la *Berufsschule* comme une chance biographique, désormais la réussite scolaire constitue une condition pour commencer un apprentissage et ainsi sécuriser sa situation administrative.<sup>1106</sup>

Un autre événement a quelque peu consolidé la perspective d'Ajmal à propos de son avenir en Allemagne. Pour la première fois depuis son arrivée dans ce pays, quelques jours avant notre rencontre informelle, il réussit à entrer en contact avec son jeune frère. Comme expliqué au quatrième chapitre, Ajmal avait été séparé de son frère et de sa sœur après la mort de ses parents et n'a eu depuis que très peu de contacts par téléphone. Comme le montrent les récits de certaines personnes en exil, il peut être très compliqué de garder un contact avec la famille.<sup>1107</sup> Parfois, les membres de la famille n'ont pas accès à l'internet ou au téléphone eux-mêmes, ce qui signifie que la communication doit passer par des contacts locaux intermédiaires. Par exemple, Wares, l'un des colocataires afghans d'Ajmal, me raconte que pour rester en contact avec sa famille, il doit appeler le seul homme possédant un téléphone dans son village. Pendant que les minutes s'écoulent (et avec elles le forfait téléphonique...), celui-ci essaie de trouver le père de Wares, qui se rend alors sur la colline du village d'où il y a la meilleure connexion. Ajmal raconte que son petit frère pleure au téléphone, parce qu'il est si heureux d'avoir à nouveau de ses nouvelles. Il lui promet alors

---

<sup>1104</sup> Cf. PRO ASYL, « Anspruch auf Ausbildung: Informationen zur neuen Rechtslage für Geduldete », 08.12.2016, <https://www.proasyl.de/news/anspruch-auf-ausbildung-informationen-zur-neuen-rechtslage-fuer-geduldete/>, dernier accès : 28.10.2021.

<sup>1105</sup> Comme déjà décrit, les politiques envers les personnes réfugiées en 2015 et 2016 poursuivaient simultanément une multitude d'objectifs politiques en partie contradictoires. Il s'agissait d'une part d'insérer certaines catégories de personnes le plus tôt possible sur le marché du travail, et d'autre part de rendre plus efficace les mesures dissuasives envers les réfugiés moins « désirables ».

<sup>1106</sup> Cf. sur ce sujet aussi Albert SCHERR, *op. cit.*, 2020, p. 141.

<sup>1107</sup> Lamin, par exemple, est arrivé en Allemagne avec un téléphone portable dans lequel il avait enregistré tous ses contacts, notamment celui de sa mère restée en Guinée-Conakry. Il raconte en détail dans l'entretien, comment il perd un jour ce portable en allant à l'école. C'est en hiver, Lamin n'a pas l'habitude de rouler à vélo sur la neige. Il tombe alors et perd à cette occasion son portable. Avec la perte de son portable, il perd aussi toute possibilité d'entrer en contact avec sa mère. Lamin attendra plus qu'une année entière avant de pouvoir reprendre du contact avec elle. Il se tourne vers la Croix-Rouge qui l'aide à la chercher, mais sans succès. C'est seulement suite à de nombreux avis de recherche lancés via les réseaux sociaux que Lamin obtient à nouveau le contact de sa mère, qui en entretemps avait déménagé.

qu'il l'amènera un jour en Allemagne. Ensemble, au téléphone, ils s'imaginent leur vie commune à Mühlbrugg.

Lors de notre dernière rencontre rapide en été 2018, Ajmal attend toujours sa convocation devant le tribunal administratif, près de trois ans après son arrivée en Allemagne. L'ambiance parmi les résidents afghans du centre d'hébergement est mauvaise. Presque tous les amis afghans d'Ajmal ont désormais reçu un premier rejet de leur demande d'asile. Bien que « *la politique ne veut pas qu'[il] reste en Allemagne* », dit Ajmal, lui, il garde l'espoir d'y rester. Malgré toutes les adversités, il parvient alors encore à maintenir son rêve d'une vie en Allemagne.

#### 6.4.2 Les effets de l'*Ausbildungsduldung*

Comme déjà indiqué, la possibilité d'une *Ausbildungsduldung* n'est pas seulement perçue comme une perspective, mais crée aussi de nouvelles contraintes. Celles-ci ne concernent non pas seulement la relation transformée à l'école, mais aussi le choix de l'apprentissage. C'est un sujet qui est aussi évoqué par les « personnes-ressources » rencontrées. Deux travailleurs sociaux, par exemple, embauchés dans un projet pour « l'intégration des réfugiés au marché du travail » décrivent l'*Ausbildungsduldung* comme instrument « utile » pour « assurer le séjour » des personnes. Mais ils observent aussi que le dispositif peut pousser les réfugiés à s'engager dans « *n'importe quel apprentissage* », qui ne leur convient pas forcément, et ceci notamment dans des secteurs avec un nombre important de postes vacants :

*« Il s'agit de professions en pénurie, comme infirmière gériatrique, et les gens pensent naturellement : 'C'est un métier en pénurie. Il est plus facile pour moi d'y accéder.' Mais ils n'ont aucune idée du métier, ils ne savent même pas quel genre d'efforts il implique. [...] D'autre part, ils se frayent naturellement un chemin vers l'apprentissage sans avoir de connaissances scolaires ni de compétences linguistiques. On ne donne tout simplement pas aux gens le temps dont ils ont besoin, surtout avec un système d'apprentissage aussi compliqué que celui en Allemagne. [...] Et puis nous avons des entreprises d'apprentissage qui nous font le retour que les gens ne sont pas assez engagés. Et cela résulte aussi du fait que ce n'est pas nécessairement leur profession souhaitée, mais en fait un acte de désespoir. »<sup>1108</sup>*

---

<sup>1108</sup> Cf. entretien avec Mert Altay et Lydia Hanse, travailleurs sociaux dans un projet d'intégration au marché du travail de personnes réfugiées, réalisé en juin 2019 à Stuttgart.

Devant ce constat, le fait qu'Ajmal a effectué ses deux stages (à la maison de retraite et à l'hôpital) dans deux professions particulièrement touchées par la « pénurie des travailleurs qualifiés » en Allemagne apparaît alors dans une autre lumière. D'une part, il semble s'être approprié l'idée de travailler comme aide-soignant, notamment à travers la « reconnaissance » qu'il recevait pendant son stage de ses collègues. D'autre part, on peut supposer que certains acteurs professionnels qui accompagnent les personnes en exil orientent ces dernières activement vers ces « professions en pénurie », peut-être d'autant plus quand elles détiennent des « mauvaises cartes » dans la procédure d'asile.

Cette problématique autour de l'orientation professionnelle des jeunes réfugiés dans des situations administratives précaires devient également visible dans l'étude du cas de Karl. Karl a fui d'Afghanistan en Allemagne à l'âge de 16 ans. Il est issu d'une famille valorisant fortement l'éducation formelle et sa fuite constitue un projet familial d'ascension sociale. En Allemagne, Karl investit beaucoup d'énergie dans la *Berufsschule*. Au moment de l'entretien biographique, au début de l'été 2019, il est en train de la terminer. Comme Ajmal, il a reçu un premier refus de sa demande d'asile. La possibilité d'une *Ausbildungsduldung* pour « sécuriser son séjour » (comme le formulent de nombreux acteurs institutionnels) est alors sur la table. Dans l'entretien, Karl parle longuement d'un conflit entre lui et la travailleuse sociale de son centre d'hébergement. Alors que Karl aimerait suivre un apprentissage assez prestigieux comme technicien dentaire, elle lui conseille de ne pas être trop « exigeant » dans son choix :

*« Je voulais devenir journaliste en Afghanistan. C'est pourquoi j'ai bien appris l'anglais. Tu comprends ? Cette idée, quand j'étais en Allemagne, je me suis dit, ok, je ne peux pas faire ça. C'est difficile pour moi, je ne peux pas faire ça. C'est pourquoi j'ai fait beaucoup de stages jusqu'à ce que je découvre que j'aime ce métier [technicien dentaire]. Et c'est pourquoi j'ai passé ma Mittlere Reife [certificat scolaire intermédiaire], car il faut la Mittlere Reife pour devenir technicien dentaire. Et j'ai dit [à la travailleuse sociale] que je ne ferai aucun apprentissage que je n'aime pas. Elle a toujours insisté pour que je fasse n'importe quel apprentissage, n'importe quoi. Et elle a dit que les réfugiés qui viennent en Allemagne ne devraient pas oublier qu'ils sont venus en Allemagne uniquement pour la sécurité et non pour la vie qu'ils souhaitent avoir. Tu comprends ? Cela m'a bien ennuyé un peu. Puis je lui ai dit aussi : 'Ok, ça ne veut pas dire que l'Allemagne ne donne pas d'argent et ne soutient pas, mais je ne suis pas un esclave.' Tu comprends ? Je ne veux pas faire un travail que je n'aime pas. Et c'est comme ça. [...] Mais en soi – comment amener ou forcer les gens à faire un apprentissage, quel qu'il soit ? Le rejet [de la demande d'asile] est la première chose qu'ils font. Rejet. Pourquoi ce rejet ? Presque tous les Afghans ou d'autres pays – mais je n'ai pas grand-chose à*

*voir avec cela, mais seulement mon pays. Toutefois, c'est – il faut faire un apprentissage pour qu'on ait le droit de rester en Allemagne. Si on pense politiquement, c'est un autre moyen d'amener les gens à faire un apprentissage, peu importe lequel. Les politiciens font aussi leurs trucs. »*

La pression entraînée par l'option d'une *Ausbildungsduldung* suscite chez Karl une association avec la situation d'« *esclave* » qui échange sa force de travail contre un titre de séjour et qui perd ainsi le droit de choisir un emploi en particulier. Comme évoqué au deuxième chapitre, la position de l'étranger se fonde sur des doutes permanentes quant à la légitimité de sa présence dans la société. Le « réfugié » occupe cette position d'un étranger se caractérisant de plus par la « hiérarchie entre le sauvé et le sauveur ». <sup>1109</sup> En contrepartie de ce sauvetage – ou dans le cas des personnes encore en procédure d'asile, la promesse de ce sauvetage – on attend du réfugié qu'il fasse preuve de « gratitude », comme l'exige la travailleuse sociale évoquée par Karl. <sup>1110</sup>

L'étude du cas de Lamin, l'interlocuteur guinéen déjà cité, permet de rendre visible un autre effet de l'*Ausbildungsduldung*. Au moment de l'entretien biographique, Lamin est âgé d'une vingtaine d'années et se trouve en Allemagne depuis trois ans et demi. Sa demande d'asile a été rejetée en deuxième instance. Sous la pression d'échapper à une expulsion, Lamin commence un premier apprentissage comme électricien, bien qu'il craigne l'électricité. Il l'abandonne au bout de quelques semaines, et il est au moment de l'entretien en train de chercher à réunir les conditions pour pouvoir commencer un autre apprentissage :

*« Vous pouvez aider quelqu'un, il travaille et puis, intégration, il a 80%. Il parle la langue, il comprend, il a beaucoup fait, il a beaucoup de trucs positifs dans son CV par rapport au négatif. Mais je ne vois pas les raisons pour emmerder ce jeune. Bon, malheureusement, c'est deutsche Bürokratie [bureaucratie allemande], c'est la politique contre des réfugiés. [...] Et je constate que le système allemand, il veut toujours qu'on vit du Sozialgeld [allocations sociales], et quand tu demandes que tu veux travailler, faire un mini-job, on t'emmerde, on ne te donne pas l'autorisation. Ce côté-là aussi n'est pas bon. Tu ne peux pas donner chaque fois quelque chose à manger à quelqu'un, il faut aussi apprendre comment gagner à manger. On nous donne le Sozialgeld, on a reçu des subventions, c'est bien, c'est très gentil, je serai très, très, très reconnaissante envers l'Allemagne. Ich bin sehr dankbar. [Je suis très*

---

<sup>1109</sup> Original : « *hierarchy between the saved and the saver* ». Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 219-220.

<sup>1110</sup> Ceci fait écho aux travaux sur les travailleurs sociaux qui mettent en avant que ceux-ci s'orienteraient, dans leur accompagnement des personnes réfugiées, à des conceptions du possible relativement réduites. Cf. Johanna BRÖSE, « Migration und Arbeitsmarkt », dans Johanna BRÖSE, Stefan FAAS et Barbara STAUBER, *op. cit.*, 2017, p. 203–221, p. 214.

*reconnaissant.] Ils m'ont aidé, ils m'ont supporté, je suis parti à l'école, j'ai commencé à faire une formation, ça c'est très bon, c'est bon. Mais le côté négatif, c'est qu'on nous emmerde parfois, on nous dérange. On dérange notre concentration parfois. Parfois on te fait des soucis qui vont même te faire oublier tes études. Tu ne peux pas aider quelqu'un 50% et 50% aussi tu le gênes dans sa liberté. »*

L'extrait d'entretien rend bien visibles les attentes différentes, et parfois contradictoires, qui émergent des politiques allemandes à l'égard des personnes en exil : une bonne « *intégration* » (à l'école ou au travail) est souhaitée, notamment pour ne plus avoir à recevoir de prestations sociales. C'est justement en raison de cette « *aide* » apportée aux personnes que l'on attend leur « *gratitude* », aussi sous la forme d'efforts, notamment dans la sphère des formations et du travail. Pourtant, même en suivant ces injonctions, les personnes peuvent se heurter à des obstacles en matière de droit de séjour. Du point de vue de Lamin, ces effets des politiques, à la fois favorables et restrictifs, sont fortement contradictoires.

#### 6.4.3 « *Si j'ai un appartement, je pourrai réfléchir à ce que je veux faire...* »

Comme développé à partir de l'étude du cas d'Ajmal, certaines personnes en exil sont donc confrontées à l'incertitude de leur situation administrative dans la longue durée, l'obtention (ou non) d'un titre de séjour stable étant constamment repoussée dans l'avenir. Toutefois, j'ai également rencontré des personnes qui ont bien obtenu le statut de « réfugié », mais pour lesquelles il est néanmoins impossible de se sentir « arrivées »<sup>1111</sup> en Allemagne. Dans les lignes suivantes, j'aborderai brièvement des cas où les possibilités de reconstruire une vie en exil sont significativement limitées, et ceci sous l'impact d'un phénomène spécifique au contexte allemand : la prolongation de la vie en *Gemeinschaftsunterkunft* bien au-delà de l'obtention du statut de « réfugié ». Contrairement à la France, l'Allemagne ne stipule pas que les « réfugiés » doivent quitter l'hébergement spécifique à l'asile dans un certain délai. En particulier dans des zones telles que l'agglomération de Stuttgart, où des logements abordables sont très rares, sortir de la *Gemeinschaftsunterkunft* est difficile. L'espoir des personnes de quitter l'hébergement collectif suite à la procédure d'asile et d'accéder enfin à un espace « à elles » peut alors être déçu. Elles peuvent rester habiter en hébergement collectif pendant des mois au-delà de l'obtention du statut de « réfugié ».

---

<sup>1111</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

J'ai pris conscience des conséquences que cela peut entraîner dans le cas de Slam, et j'ai ensuite rencontré plusieurs cas similaires. J'ai fait la connaissance de Slam au début de l'année 2019 dans le cadre des « soirées thé » des hommes syriens. Slam, âgé d'une trentaine d'années au moment de l'entretien, a suivi sa femme et leurs trois enfants en Allemagne en 2016, après que ceux-ci avaient obtenu le statut de « réfugié ». La famille est hébergée dans une *Gemeinschaftsunterkunft*, où elle vit encore au moment de l'entretien. La limitation des possibilités de vie dans cet hébergement constitue le thème dominant du récit de Slam. Il insiste sur la routine monotone qu'il s'agit d'y endurer. D'une part, l'organisation quotidienne de la famille coûte beaucoup de temps. Il faut rester constamment près des enfants, qui, pour des raisons de sécurité, n'ont pas l'autorisation de leurs parents de bouger seuls dans la *Gemeinschaftsunterkunft*. Quand ils doivent aller aux toilettes la nuit, Slam les accompagne. Comme je l'observe lorsque je rends visite à la famille, le couple passe beaucoup de temps à faire les chemins entre la pièce de la famille et les pièces communes de la *Gemeinschaftsunterkunft* (par exemple, la cuisine). Les tâches de remise en ordre et de « remontage » du mobilier de la petite pièce pour l'adopter aux différentes situations de la vie quotidienne (débarrasser les matelas, les remplacer par des tables temporaires et vice versa...) prennent aussi beaucoup de temps. D'autre part, la narration de Slam crée une impression de vide, car presque aucune activité significative ne se produit dans sa vie quotidienne. Il passe son temps à attendre, souligne-t-il, que la famille puisse enfin emménager dans leur propre appartement. Jusque-là, il n'est pas possible de « commencer la vie ». L'expérience de Slam ne peut pas être totalement assimilée à celle des « demandeurs d'asile », confrontés à la question existentielle d'obtenir le droit de rester en Allemagne. Toutefois, cette attente de la sortie de la *Gemeinschaftsunterkunft*, marquée par l'incertitude quant à sa durée, rappelle fortement l'attente dans le cadre de la procédure d'asile. Que Slam reporte constamment le « début de sa vie » en Allemagne à un moment ultérieur, constitue également un point commun avec l'expérience de beaucoup de « demandeurs d'asile ».

Toutefois, en comparaison avec la phase de procédure d'asile, les « réfugiés » sont bien plus confrontés aux attentes d'acteurs institutionnels de poursuivre leur « intégration ». Slam raconte qu'après avoir suivi un *Integrationskurs*, le *Jobcenter* l'incite désormais à chercher un emploi :

« Nous ne pouvons rien faire. Je vais au Wohnungsamt [office pour le logement social] tous les mois ou toutes les semaines. Je voudrai un appartement. Je me suis inscrit il y a trois ans et lui [le monsieur du Wohnungsamt] m'a dit : 'Vous devez attendre.' Pas d'appartement. Aucun ! C'est un problème. Si j'ai un appartement je pourrai réfléchir à ce que je veux faire... Par exemple, ma femme a étudié la psychologie en Syrie. Mais ici, en Allemagne, elle doit étudier pendant trois ans de plus, puis obtenir un résultat. Nous n'avons pas d'appartement [...] Quand nous aurons un appartement, je penserai au travail que je veux faire. Mais maintenant, chaque mois je vais au Jobcenter : 'Où est-ce que vous voulez travailler ?' – 'Je ne veux pas travailler maintenant. Si je n'ai pas d'appartement, alors je ne travaille pas.' [...] En Syrie, j'ai très bien travaillé et j'avais un appartement, j'avais une voiture, c'est très bien. Mais ici, en Allemagne, c'est de zéro à dix. Numéro un, je dois apprendre l'allemand. Numéro deux, faire un apprentissage, par exemple. Numéro trois, trouver un travail. Numéro quatre, numéro cinq, numéro six, numéro sept, numéro huit. Mais je veux un appartement maintenant, et après je vais penser au travail. Je l'ai toujours dit. Si je n'ai pas d'appartement, alors pas de travail. [...] Il y a beaucoup de problèmes [dans le centre d'hébergement]. Par exemple mes enfants, les petits, il y a trois mois la police est venue dans mon centre. Il y a une personne du Pakistan et elle [la police] l'emmène avec son fils de sept ans avec elle. Les problèmes sont nombreux. Par exemple, maintenant je dors. Et puis mon fils veut aller aux toilettes. Je me lève immédiatement et je vais avec mon fils et puis je reviens et je dors. Il y a beaucoup de problèmes dans le centre. [...] Je n'ai pas le temps. Je me lève de 7 heures et je me couche à 10 heures. Et puis je dors. Tous les jours, tous les jours, tous les jours. C'est ennuyeux. »

Du point de vue de Slam, s'engager dans des activités tournées vers l'avenir (comme la recherche d'un emploi ou le lancement d'une procédure de reconnaissance pour le diplôme universitaire de sa femme) semble être conditionné par l'emménagement dans son propre appartement. Il se sent contraint par les mesures des politiques d'intégration qui le poussent à entamer les différents chantiers de l'« intégration » dans un ordre bien précis, tandis que l'absence d'un espace « à soi » semble complètement envahir son attention. Dans cette situation, où le début de la « vraie vie » en Allemagne est sans cesse repoussé, aucun arrangement biographique significatif avec sa situation en exil ne semble pouvoir être entrepris.

\*\*\*

Les premiers pas de sa reconstruction d'une vie en exil, qu'Ajmal a déjà pu faire pendant la procédure d'asile, sont mis à l'épreuve par la prolongation de l'incertitude. Toutefois, la perspective d'une *Ausbildungsduldung* contribue à entretenir son rêve d'une vie en

Allemagne. Il s’y accroche, surtout au vu de son passé « *catastrophique* » en Afghanistan. La comparaison avec des études de cas de personnes en exil également concernées par l’option d’une *Ausbildungsduldung*, montre une fois de plus, à quel point les injonctions contradictoires de différentes mesures politiques sont vécues comme contraignantes. Les cas de personnes qui restent habiter dans une *Gemeinschaftsunterkunft* pendant des mois après l’obtention du statut de « réfugié » révèlent que, même au-delà de la question du séjour, les politiques peuvent prolonger le « provisoire », ce qui rend difficile de se sentir « arrivé » dans le pays d’accueil.

## 6.5 Ammar – Redevenir étudiant

Ammar a obtenu le statut de « réfugié » au printemps 2016, environ six mois après son arrivée en Allemagne. Nous avons réalisé l’entretien biographique environ trois ans et demi plus tard, à l’automne 2019, à un moment où il a déjà repris ses études dans une université allemande. J’aborderai, premièrement, l’expérience d’Ammar d’une catégorisation continue en tant que *Flüchtling* qu’il fait à l’instar d’autres de mes interlocuteurs en Allemagne. Je retracerai, deuxièmement, son chemin vers une reprise de ses études, avant de détailler, troisièmement, ses expériences en tant qu’étudiant en Allemagne.

### 6.5.1 La catégorisation continue comme *Flüchtling*

Comme détaillé au cinquième chapitre, lors de l’entretien biographique, Ammar n’évoque l’obtention du statut de « réfugié » qu’à la marge, en rapport avec la question de l’accès aux cours de langue. Son déménagement de la *Gemeinschaftsunterkunft* vers une chambre « à soi » dans une colocation figure dans son récit comme un changement bien plus important.<sup>1112</sup> Celui-ci a lieu environ six mois après l’obtention du statut. Surtout en comparaison avec de nombreux autres « réfugiés » qui, comme Slam, restent dans la *Gemeinschaftsunterkunft* pendant très longtemps, Ammar vit son déménagement « *rapide* » comme un succès. Toutefois, comme de nombreux interlocuteurs dans la région de Stuttgart<sup>1113</sup>, il a dû accomplir

---

<sup>1112</sup> Il vit dans cette colocation ensemble avec un ami syrien et un étudiant bangladaise.

<sup>1113</sup> Certaines « personnes-ressources », mais aussi des personnes en exil racontent que dans certaines villes très marquées par une pénurie de logements, il est nécessaire de payer des pots-de-vin en argent liquide pour devenir locataire. Certains propriétaires de logement se rendraient même directement dans les centres d’hébergement pour y recruter des locataires.

un véritable marathon de visites d'appartements, au cours duquel son assignation à la catégorie de *Flüchtling* est devenue à plusieurs reprises un obstacle :

*« Le problème, c'est quand on – beaucoup d'Allemands ont peur que les autres – ils ont peur de leur donner un appartement et tout. Surtout quand tu ne connais pas quelqu'un, tu ne peux pas simplement lui donner un appartement. Beaucoup de gens pensent que si je donne un appartement aux Flüchtlinge, alors il sera détérioré et ainsi de suite. »*

Comme l'écrit également Elifcan Karacan dans son étude déjà citée sur les Turcs en exil, la recherche d'un logement est « l'une des interactions les plus évidentes où le rôle du capital symbolique est brutalement mis en pratique ».<sup>1114</sup> Elle mobilise la définition bourdieusienne du « capital symbolique » comme toute forme de capital perçue comme légitime, et suscitant de la reconnaissance. En effet, si l'on regarde l'ensemble du corpus d'entretiens on constate que, dans beaucoup de cas, les expériences de discrimination et de racisme que font les personnes en exil sont abordées, dans le récit biographique, en lien avec la thématique de la recherche d'un logement. L'extrait suivant de l'entretien avec Zarif, l'interlocuteur syrien déjà cité, en témoigne aussi :

*« J'ai appelé pour tellement d'appartements. Mais ce n'est que lorsqu'ils ont appris que j'étais un réfugié et que je venais de Syrie qu'ils ont refusé. Bien qu'ils ne me connaissent pas du tout. Ils ne m'ont pas rencontré, mais ils ont directement refusé. »*

Lors de son arrivée en Allemagne déjà, Ammar a mal vécu sa réduction à la catégorie de *Flüchtling* qui s'était produite notamment dans le contexte des politiques d'accueil. Il constate alors que, même après avoir quitté la *Gemeinschaftsunterkunft*, cette étiquette continue à lui coller à la peau. Il s'agit là d'un constat qu'il partage avec d'autres interlocuteurs, et qui est exprimé dans les entretiens biographiques notamment par des personnes en exil qui occupaient des positions sociales relativement privilégiées dans leurs pays d'origine, et qui vivent l'assignation à la catégorie de *Flüchtling* comme un déclin social. Certaines d'entre elles critiquent de manière très explicite l'inégalité de traitement résultant de cette catégorisation. C'est par exemple le cas de Medin, un interlocuteur de 30 ans qui a travaillé comme avocat en Syrie. Il souligne qu'il ne se sent pas pris au sérieux par les différentes administrations en Allemagne :

---

<sup>1114</sup> Original : « one of the most obvious interactions where the role of symbolic capital is brutally practiced ». Elifcan KARACAN, *op. cit.*, 2019, p. 217.

*« À Stuttgart et aussi dans d'autres grandes villes, ils pensent que parce que les Flüchtlinge ne parlent pas bien la langue, ils pensent que les Flüchtlinge sont des idiots. Si un employé te dit 'non', alors le Flüchtling ne peut pas discuter ou se plaindre. »*

Il n'est pas rare que mes interlocuteurs racontent que certaines situations ne se sont débloquées que lorsqu'ils étaient accompagnés par une personne « allemande ». <sup>1115</sup> Ils rapportent qu'en tant que *Flüchtling*, ils souffrent d'un manque de crédibilité – que l'on peut d'ailleurs comprendre comme un « discrédit » au sens de Catherine Delcroix. <sup>1116</sup> Le fait que certaines institutions en Allemagne se sont spécialisées dans le public des personnes réfugiées est parfois interprété comme une preuve supplémentaire de la discrimination vécue. Cela est par exemple exprimé dans le récit que Medin fait sur le *Jobcenter* de Stuttgart :

*« Et ils ont fait un Jobcenter uniquement pour les Flüchtlinge, pour que les Flüchtlinge ne soient pas mélangés avec les Allemands. Dans ce cas, dans cette situation, le personnel a utilisé ce point que les Flüchtlinge n'ont aucune idée et que nous [le personnel du Jobcenter] pouvons faire ce que nous voulons. Et ils ne peuvent pas non plus se plaindre. Il n'y a pas d'autres personnes, qu'elles soient allemandes ou d'autres nationalités, qui peuvent voir de telles choses, seulement des Flüchtlinge. Et je trouve ça grave. [...] La raison était que nous voulons nous occuper des Flüchtlinge, c'est pourquoi nous avons ouvert un Jobcenter spécial. Mais ils ont fait le contraire. Ils ont maintenant du personnel de sécurité devant la porte. Au Jobcenter pour les Allemands, il n'y a pas de securities. Tu y vas, tu entres. Mais là tu n'entre pas, tu dois encore attendre. 'Qu'est-ce que tu veux ? Qu'est-ce que tu fais ? Tu n'as pas de rendez-vous ? Tu veux parler avec qui ?' Devant la porte. On ne peut pas entrer avant d'avoir parlé à la sécurité... Je n'ai pas peur – je suis toujours de mauvaise humeur avant de me rendre dans n'importe quelle administration. »*

Medin souligne la discrimination qu'il subit en tant que *Flüchtling*. En même temps, et de manière très similaire à ce que l'on a pu observer dans l'étude du cas de Farid, il fait tout pour se distancier de cette catégorie stigmatisante. Là encore, la perte du statut social joue un rôle important : « *En Allemagne, on est un étranger et tous les réfugiés sont devenus pareils.* », dit-il. Dans le cas d'Ammar aussi, on peut observer des efforts pour se distinguer des *Flüchtlinge* :

*« Pour autant que je sache, beaucoup viennent ici aussi pour étudier ou pour travailler et non pour s'asseoir. Mais il y en a aussi qui ne travaillent pas. Donc j'espère que tout le monde [n'a pas] ce préjugé que nous n'aimons pas*

---

<sup>1115</sup> Ce phénomène est aussi rapporté par la littérature existante. Cf. par exemple Benjamin ETZOLD, *op. cit.*, 2017, p. 97.

<sup>1116</sup> Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2013, p. 249-250 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

*travailler ou que nous n'aimons pas étudier, parce qu'honnêtement, ceux qui travaillent ou étudient, souvent, on ne les rencontre pas. »*

On peut alors constater que la catégorisation continue en tant que *Flüchtling* reste très présente dans les expériences des personnes, du moins pendant la phase de leur vie mise en lumière par cette thèse. Ce phénomène est renforcé par les politiques publiques réglementant la situation administrative des personnes ayant obtenu une protection internationale. Ainsi, dans le contexte allemand, la question de la prolongation du titre de séjour se pose déjà trois ans après l'obtention du statut de « réfugié ». Les conditions d'accès à un titre de séjour permanent sont devenues beaucoup plus strictes depuis 2016. Dans la plupart des cas, le permis de séjour temporaire de trois ans est dans un premier temps simplement prolongé. Mais peu de personnes en exil peuvent, au bout de ces trois ans, remplir les conditions pour obtenir un titre de séjour de durée illimitée. Ammar, par exemple, n'y arrive pas, malgré ses très bonnes compétences linguistiques. Comme d'autres interlocuteurs, il vit cela comme un doute renouvelé sur sa légitimité et sa place en Allemagne. Sa position en tant que *Flüchtling* est confirmée.<sup>1117</sup>

### 6.5.2 Le chemin vers la reprise des études universitaires

Comme dans le cas d'autres interlocuteurs qui ont poursuivi des projets d'études en Allemagne<sup>1118</sup>, Ammar retrace, dans son récit, les différentes étapes de son parcours vers l'université, en détaillant notamment l'enchaînement de différents cours de langue qu'il a suivis. Comme déjà évoqué, avec l'obtention du statut de « réfugié », Ammar participe à un *Integrationskurs*. Bien que ce cours ne vise pas la préparation aux études universitaires<sup>1119</sup>, il souligne qu'il est tombé sur un « professeur très exigeant ». Si la moitié des participants n'était pas en mesure de suivre et a quitté le cours, lui, il a « beaucoup appris ».<sup>1120</sup> Avec la réussite du

---

<sup>1117</sup> Ammar raconte en détail ses efforts investis pour essayer d'obtenir la *Niederlassungserlaubnis*. Il a rassemblé un nombre important de différents documents prouvant son « intégration » en Allemagne et s'est rendu de nombreuses fois personnellement au *Ausländeramt*. Il vit alors très mal le fait que, malgré son investissement, sa demande a été rejetée.

<sup>1118</sup> En effet, il y a dans mon échantillon quatre étudiants syriens qui ont réussi à réintégrer l'université en Allemagne.

<sup>1119</sup> Du point de vue des « personnes-ressources » qui travaillent dans des projets qui visent à soutenir l'accès des personnes réfugiées à l'université, l'utilité des *Integrationskurse* serait limitée, étant donné que ces cours s'orientent à la mixité des profils des apprenants.

<sup>1120</sup> Il est frappant que la plupart de mes interlocuteurs étudiants qui ont réussi à intégrer l'université en Allemagne racontent d'être tombé sur des enseignants particulièrement « exigeants » dans les *Integrationskurse*.

*Integrationskurs*, Ammar atteint le niveau de langue B1. Cependant, pour l'inscription à la plupart des cursus universitaires, le niveau de langue C1 est requis. Dans le cadre des cours de langue proposés par l'État allemand, il existe, en principe, la possibilité de continuer vers le niveau B2 après l'*Integrationskurs*. Toutefois, comme je le développerai dans l'étude du cas de Malek, la participation à ces cours n'est pas toujours soutenue par le *Jobcenter*, qui, selon des entretiens avec des « personnes-ressources », a tendance à orienter ses « clients » au plus vite vers la prise d'un emploi.<sup>1121</sup> Cependant, Ammar raconte que sa conseillère « très sympathique » au *Jobcenter* a soutenu sa participation au cours de langue B2 :

*« Elle disait toujours : 'Ammar, ce que tu veux faire, continue à le faire. Et si tu as besoin de soutien, viens me voir. Tu n'as pas besoin de prendre rendez-vous. Viens simplement, et sonne. Viens. Si j'ai du monde, soit tu attends, soit cela prend beaucoup de temps, et je te dirai d'y aller et de revenir par exemple demain à la même heure.' [...] Et aussi la cheffe de la VHS [école populaire où avaient lieu les cours de langue] a également été très surprise. Tout le monde voulait faire du B2, personne n'avait apporté ce papier. Honnêtement, j'ai eu de la chance à l'époque. »*

Comme le font d'autres interlocuteurs aussi, Ammar met alors particulièrement en avant le soutien de la part d'une « personne-ressource », qui l'a aidé à surmonter des obstacles institutionnels.<sup>1122</sup> Il termine le cours B2 en 2017, environ un an après l'obtention du statut de « réfugié ».

Par l'intermédiaire d'une bénévole, rencontrée pendant la demande d'asile, Ammar entre ensuite en contact avec une association qui finance des cours de langue spécifiquement destinés aux migrants qui préparent une entrée à l'université (c'est d'ailleurs par cette association que j'ai fait la connaissance d'Ammar). Depuis 2015, la question de l'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur s'était imposée sur l'agenda politique, et l'offre de cours préparatoires aux études universitaires a été davantage développée. Soutenu par l'association en question, Ammar suit un cours de langue menant au niveau C1, qui vise la préparation aux

---

<sup>1121</sup> Dans les récits des « personnes-ressources » qui travaillent dans des projets qui visent à soutenir l'accès des réfugiés à l'université, le *Jobcenter* figure comme un adversaire, qui cherche à orienter les personnes directement vers du travail. Elles conseillent alors aux personnes réfugiées de raconter au *Jobcenter* de nécessiter des cours de langue supplémentaires, non pas pour accéder à l'université, mais pour trouver un emploi. Cf. entretien et observations participantes avec Irina Fisch, conseillère d'éducation, réalisés en juin 2019 à Stuttgart.

<sup>1122</sup> D'autres conseillers du *Jobcenter* interviewés comme « personnes-ressources » ont souligné la « mauvaise habitude » des personnes réfugiées de passer dans leurs bureaux « à l'improviste ». La volonté de sa conseillère de s'écarter de son agenda est alors perçue par Ammar comme un indice supplémentaire qu'il s'agit d'une « alliée ».

tests de langue conditionnant l'accès à l'université, comme le *Test Deutsch als Fremdsprache*, appelé aussi « *Test DaF* » (test d'allemand langue étrangère). Dans les récits, à la fois des réfugiés et aussi des « personnes-ressources »<sup>1123</sup>, ce test figure comme l'obstacle principal sur le chemin vers l'université. Ammar évoque des amis syriens qui y ont échoué de multiples fois, et qui ont finalement abandonné le projet de reprendre leurs études. Dans les cas des personnes en exil ayant réussi cet examen, comme c'est le cas d'Ammar, ce moment est évoqué comme un événement important, reléguant au second plan dans les récits d'autres obstacles qui doivent être franchis en parallèle sur le chemin vers l'université (tels que par exemple la reconnaissance des certificats de fin d'études scolaires).<sup>1124</sup>

Même si Ammar ne l'évoque dans l'entretien qu'à la marge, il devient clair, qu'au début de son arrivée en Allemagne, il a espéré de pouvoir y commencer des études de médecine. Il n'est pas le seul de mes interlocuteurs dans ce cas de figure. Munib, par exemple, étudiant en économie en Syrie, voulait aussi, au départ, sur les conseils de son père resté en Syrie, étudier la médecine en Allemagne :

*« Mon père m'a dit : 'Tu dois finir tes études, tu dois le faire.' J'ai toujours essayé de réaliser le rêve de mon père. Chez nous, la médecine est tellement – un médecin est comme un président. »*

Ce désir d'étudier la médecine en Allemagne a émergé comme un phénomène relativement récurrent parmi les étudiants syriens en exil. L'émigration vers l'Allemagne est alors interprétée comme une sorte de « seconde chance » pour étudier dans cette filière prestigieuse qui, en Syrie était restée fermée.<sup>1125</sup> Une « personne-ressource », employée dans une structure favorisant l'accès des réfugiés à l'université, souligne le rôle joué par les parents restés en Syrie :

---

<sup>1123</sup> Les « personnes-ressources » racontent que, surtout parmi les candidats syriens, le taux d'échec à ce test a été particulièrement élevé. Dans « *l'élan enthousiaste* » de 2015, beaucoup de personnes réfugiées auraient été orientées vers l'université, qui « n'[auraient] pas le niveau pour des études universitaires ». Cf. entretien avec Inge Tannbrunn, ancienne coordinatrice pour l'accès aux études universitaires des personnes réfugiées auprès d'un organisme public, réalisé en juin 2019 à Stuttgart.

<sup>1124</sup> Les procédures de reconnaissance des diplômes scolaires figurent dans les entretiens en comparaison avec les obstacles linguistiques comme des processus sans heurts majeurs, en particulier dans le cas des étudiants syriens. Comme l'ont soulevé les « personnes-ressources », le baccalauréat syrien est relativement valorisé en Allemagne (cf. à ce sujet Ilka SOMMER, *Die Gewalt des kollektiven Besserwissens*, Berlin, transcript (coll. « Gesellschaft der Unterschiede »), 2015). Sous condition qu'au moins 70 % des 260 points du baccalauréat syrien ont été obtenus, l'accès à l'université allemande est direct. Les ressortissants d'autres pays, ainsi que les Syriens ayant obtenu un moins bon baccalauréat doivent passer par un *Studienkolleg* préparatoire à l'université.

<sup>1125</sup> Que ça soit en raison de la guerre, ou puisque mes interlocuteurs n'avaient pas obtenu le nombre de points requis au baccalauréat.

*« Ou encore ce jeune homme qui étudie ici à Stuttgart. Il m'a montré des photos, son oncle s'est marié avec 600 invités. Et c'était deux jours avant son examen de DaF. Et puis il y avait des chanteurs au mariage et ils ont chanté une chanson d'encouragement pour lui, disant qu'il entrerait aux études de médecine. Et son père se tenait à côté de lui en train de brailler. Et ils lui ont envoyé une vidéo de ça deux jours avant l'examen. C'est quoi comme pression qui est sur lui ? C'est bien difficile. On ne voudrait pas être à sa place. »<sup>1126</sup>*

Cependant, l'accès aux études de médecine étant extrêmement sélectif, ce projet échoue dans la plupart des cas, aussi dans celui d'Ammar. Il s'agit alors de se frayer un chemin à travers le labyrinthe des études universitaires en Allemagne. Dans le cas d'Ammar, sa recherche d'un cursus universitaire se constitue à travers ses interactions avec les bénévoles du « café linguistique ». Comme il le souligne, ce sont « *les seuls Allemands* » qu'il connaît à ce moment de son parcours. Ils lui conseillent d'abandonner la filière qu'il avait engagée en Syrie, au profit d'études d'ingénierie :

*« Oui, je n'ai aucune idée comment c'est ici. Si les gens d'ici disent que c'est comme ça, tu te dis que oui, ils ont peut-être raison. Ils sont de ce pays, ils savent de quoi il s'agit. Ils ont dit qu'ici tout se tourne autour de l'ingénierie. Il faut que tu étudies quelque chose en lien avec la technologie, l'ingénierie mécanique, des choses comme ça. »*

Ammar se sent dépendant des connaissances des bénévoles, qui apparaissent comme des « *insider* » (dans le sens d'initiés disposant d'informations spécifiques). On peut émettre l'hypothèse qu'ils lui conseillent, surtout en tant que *Flüchtling*, de suivre un cursus qui mène à un métier considéré et recherché. Ainsi, il ne relève probablement pas du hasard que d'autres personnes rencontrées en Allemagne racontent également que des bénévoles leur ont conseillé d'étudier l'ingénierie. Selon la littérature existante, faire avancer l'« intégration » des réfugiés constitue la principale source de motivation de l'engagement bénévole en Allemagne.<sup>1127</sup> Ammar raconte comment une des bénévoles l'incite à accepter une place en ingénierie à l'université d'Hambourg, où elle l'a déjà préinscrit.

Toutefois, un autre aspect est finalement décisif dans son orientation : il apprend par l'association qui l'a soutenu pour le cours de langue, qu'il ne pourra pas recevoir de *BAföG*<sup>1128</sup>,

---

<sup>1126</sup> Entretien avec Inge Tannbrunn, ancienne coordinatrice pour l'accès aux études universitaires des personnes réfugiées auprès d'un organisme publique, réalisé en juin 2019 à Stuttgart.

<sup>1127</sup> Cf. Serhat KARAKAYALI et Elias STEINHILPER, *op. cit.*, 2019, p. 261-264.

<sup>1128</sup> L'aide financière publique à l'éducation des élèves et des étudiants en Allemagne, selon le *Bundesausbildungsförderungsgesetz (BAföG)*.

s'il entame un *nouveau* cursus en Allemagne et devrait alors étudier sans aucune aide financière de l'État. La réglementation classique du *Bafög* s'applique également aux étudiants étrangers : en cas de changement de cursus après le quatrième semestre, aucune aide ne peut être reçue.<sup>1129</sup> Les semestres qu'Ammar a étudiés en Syrie ayant été reconnus de plein droit, il postule finalement avec succès pour poursuivre son ancien cursus dans une université de la région de Stuttgart.

### 6.5.3. Des expériences ambivalentes à l'université

À l'automne 2018, environ trois ans après son arrivée en Allemagne, Ammar emménage dans une résidence universitaire dans la ville moyenne où il s'est inscrit pour continuer ses études. Son expérience à l'université constitue une autre thématique dominante dans l'entretien. Il souligne ses difficultés à s'orienter dans le système universitaire allemand, surtout au début :

*« J'ai dû tout faire moi-même ou demander beaucoup, aller demander, comment je peux faire ça ? Comment puis-je m'inscrire à l'examen ? Tout cela a été très difficile pour moi, parce que nous on a d'autres – chez nous, c'est très différent d'ici. »*

Ammar insiste à plusieurs reprises qu'il se retrouve complètement « *seul* » à l'université. Il note avec amertume qu'il n'y a, contrairement à ce qu'il entend de ses amis syriens (inscrits dans d'autres universités), pas de « *système de tutorat* » via lequel un autre étudiant lui aurait apporté du soutien. Il présente les systèmes universitaires « *allemand* » et « *syrien* » comme très différents. La comparaison avec les récits d'autres étudiants syriens, mais aussi des « *personnes-ressources* » actives dans ce champ, suggère qu'il y a un discours partagé autour de ces différences nationales, qui s'est construit depuis l'arrivée renforcée d'étudiants syriens en Allemagne, et qui circule dans des espaces comme celui de l'association de soutien aux études évoquée. Ce discours oppose un système universitaire syrien, très structuré et à tendance « *paternaliste* », à un système allemand, relativement « *libre* », exigeant beaucoup d'auto-organisation de la part des étudiants.

Comme d'autres interlocuteurs, Ammar insiste aussi sur les difficultés de langue qui marquent son quotidien d'étudiant. Il pensait avoir franchi un obstacle majeur en passant le « *test DaF* »,

---

<sup>1129</sup> Cette règle est particulièrement pénible pour les réfugiés syriens qui, en Syrie, s'étaient inscrits pour « *n'importe quel filière* » à l'université, dans l'idée de pouvoir ainsi échapper au service militaire obligatoire.

mais constate ensuite avec consternation, qu'il ne comprend pas le jargon académique de sa filière. Cela l'oblige à consacrer beaucoup de temps à la préparation de l'université :

*« Et comme je l'ai dit, je dois apprendre deux fois plus maintenant que les Allemands. Par exemple, je dois le traduire, le comprendre et ensuite l'apprendre. Et parfois, par exemple, je comprends tous les mots, mais je ne comprends pas la phrase, ce qu'ils veulent dire. Et si on n'a personne, alors c'est difficile. Ensuite, je dois aussi regarder sur YouTube, Wikipédia et des choses comme ça. Et c'est pour ça que ça m'a quand même pris plus de temps que pour les autres, d'apprendre les choses... »*

Cependant, cet investissement en temps reste invisible de l'extérieur. Ammar échoue à certains examens. Il s'agit là d'une expérience partagée avec d'autres étudiants rencontrés, comme avec Hamid, le jeune homme syrien déjà cité :

*« Mes camarades à l'université, ils n'étudient pas beaucoup et ils ont toujours de bonnes notes. Mais pour moi, à cause de la langue, j'étudie beaucoup trop et parfois je ne réussis pas, parfois je réussis à peine, parfois je réussis bien. Mais pour l'effort que je fournis, je pense que je peux obtenir quelque chose de mieux. »*

Beaucoup de mes interlocuteurs dans cette situation ont l'impression de perdre du temps. Le fait de devoir redoubler des modules ou des années d'études signifie que le sentiment d'avoir accumulé un retard biographique en raison de l'exil augmente encore, surtout face à des étudiants « allemands » sensiblement plus jeunes.<sup>1130</sup>

Ammar décrit l'environnement universitaire dans son ensemble comme froid et indifférent à son égard. Il raconte comment, pour suivre les cours, il s'installe toujours au milieu de l'amphithéâtre. Si s'asseoir le plus en avant possible serait préférable pour la compréhension linguistique, il souhaite éviter d'attirer l'attention sur lui, ce qui plaide en faveur d'un siège le plus en arrière possible :

*« Je n'aime pas... m'asseoir tout au premier rang, parce que peut-être le professeur me demande quelque chose et alors c'est un peu embarrassant. Je m'assois presque toujours au milieu et c'est pour ça que c'est toujours aussi agaçant que les gens discutent souvent entre eux. »*

---

<sup>1130</sup> Malgré l'énergie investie, rares sont mes interlocuteurs qui interprètent leurs résultats universitaires (qui paraissent de l'extérieur comme mitigés) comme un succès subjectif. Une exception est Mohammad, étudiant syrien en France, qui souligne qu'il a « échoué » en première année, tout en ayant « réussi » à se faire des amis français.

Comme Farid, Ammar développe alors des stratégies pour cacher son « *stigmaté* ». <sup>1131</sup> Être interpellé signifie, par exemple, devoir admettre dans un allemand défectueux ne pas avoir compris la question de l'enseignant et, en fin de compte, peut-être être identifié comme *Flüchtling*. Les camarades étudiants n'apparaissent pas non plus comme des soutiens dans la vie universitaire quotidienne. Ammar raconte qu'un jour, il leur a envoyé une liste de questions sur un module, à laquelle ils n'avaient « *pas le temps* » de répondre. Contrairement à d'autres interlocuteurs, il est le seul Syrien de sa filière, et ne peut alors pas se réunir dans des groupes d'apprentissages avec d'autres étudiants syriens. <sup>1132</sup>

Ammar s'est attendu à ce qu'avec l'entrée à l'université, il allait enfin pouvoir nouer des liens avec des « *jeunes Allemands* ». Mais bien qu'il ait trouvé quelques camarades dans le cadre d'un sport, il raconte avoir du mal « *à trouver des amis* ». Dans son récit, « *les étudiants allemands* » sont décrits comme étranges, et Ammar a tendance à interpréter leurs comportements irritants ou défensifs à son égard au travers de schémas explicatifs culturalistes. Ainsi, « *les Allemands* » seraient irrespectueux envers les professeurs, ce qu'il fonde sur l'observation qu'ils mangent en cours. Ils seraient « *peu sérieux* », en passant leur temps libre à faire la fête et à boire de l'alcool. Et ils n'accepteraient pas ses invitations, parce qu'ils « *ne pensent qu'au travail, aux vacances, à l'argent* ». Cette difficulté de nouer des relations avec « *les étudiants allemands* » ressort, même si c'est de manière moins forte, aussi dans d'autres entretiens. Du point de vue de nombreux interlocuteurs, il semble finalement plus facile d'établir des liens avec des personnes qui sont également dans la situation sociale de l'étranger. Hamid, par exemple, raconte qu'au début de ses études, il s'efforçait de « *se faire des amis allemands* », mais qu'il préfère désormais se tenir à ses amis syriens ou à ses colocataires internationaux <sup>1133</sup> :

*« Je fais plus avec les Syriens en fait, parce que nous sommes similaires. Nous avons les mêmes pensées, la même culture, la même langue – c'est la chose la plus importante. On peut parler couramment sans réfléchir : Est-ce que j'ai mal dit quelque chose? Ai-je utilisé l'accusatif ? [...] Et aussi les autres*

---

<sup>1131</sup> Cf. Erving GOFFMAN, *op. cit.*, 1975.

<sup>1132</sup> La comparaison avec d'autres études de cas permet d'émettre l'hypothèse que ceci est une des raisons pour lesquelles il est particulièrement difficile pour Ammar d'établir des relations amicales avec les étudiants allemands. Paradoxalement, pour mes interlocuteurs il paraît plus simple d'entrer en contact avec eux quand on n'est pas tout seul, mais déjà dans un petit groupe.

<sup>1133</sup> Cela fait écho aux observations de Marko Valenta sur les réfugiés en Norvège : Après avoir été extrêmement soucieux d'établir des contacts avec les locaux à l'arrivée, dans une deuxième phase, lorsqu'on a l'impression d'être déjà un peu plus établi, ces contacts deviennent moins importants. Cf. Marko VALENTA, *op. cit.*, 2010.

*étrangers sont un peu plus similaires. Actuellement, je passe beaucoup de temps avec mon colocataire du Bangladesh. Nous parlons en anglais. [...] Les étrangers comprennent ce que vous voulez dire. Les Allemands disent 'oui', mais ils ne comprennent pas quels problèmes tu as. [...] Je ne veux pas dire que je suis populaire, mais en fait je suis une personne populaire, mais seulement comme un ami normal et c'est pourquoi je n'ai toujours pas de petite amie. Je ne sais pas comment je... oui. »*

La difficulté de rencontrer une copine en Allemagne est un sujet que certains de mes interlocuteurs évoquent avec hésitation. Munib, par exemple, fait remarquer qu'il est sans réponse à la question constante de sa mère, s'il « *préfèrai[t] épouser une Syrienne ou une Allemande* ». De toute manière, « *les femmes d'ici* » ne s'intéresseraient pas à lui. Ammar, quant à lui, n'aborde pas directement cette question. Cependant, une scène qui se déroule vers la fin de l'entretien biographique suggère qu'il a déjà fait de mauvaises expériences en essayant d'entrer en contact avec des jeunes femmes en Allemagne : lorsqu'il m'invite à prendre un café dans sa résidence universitaire, il insiste à plusieurs reprises que cela « *ne voulait rien dire* » :

*« Mais comme je t'ai dit, si je t'invite chez moi à la maison, cela signifie que tu as une grande valeur pour moi – en tant qu'ami, je veux dire. Et pas que tu penses à autre chose. »*

On peut émettre l'hypothèse que, surtout pour les jeunes hommes identifiés comme *Flüchtlinge* « arabes », des représentations dominantes les dépeignant comme des agresseurs sexuels potentiels (comme suite au réveillon de Cologne de 2015) peuvent peser lourd sur leurs interactions avec des jeunes femmes « *allemandes* ».

Une analyse plus approfondie du matériel d'entretien biographique suggère qu'en plus des différences « *culturelles* » mises en avant par Ammar et d'autres interlocuteurs, il peut y avoir d'autres raisons qui expliquent pourquoi Ammar présente « *les jeunes Allemands* » comme étant si étranges. Après l'entretien formel, il raconte qu'il aimerait bien faire plus la fête avec les autres étudiants, mais qu'il a toujours peur pour sa famille lorsqu'il pense aller à une soirée. Le village de sa famille en Syrie, où vivent encore certains de ses frères et sœurs, venait d'être bombardé seulement quelques jours avant notre entretien. Ammar craint également que ses parents, qui s'étaient déjà exilés en Libye alors qu'ils étaient de jeunes adultes, puissent, malgré le danger, retourner du Liban en Syrie. Il déplore que personne en Allemagne ne s'intéresse aux personnes qui vivent ou meurent depuis désormais neuf ans dans la guerre. Cette peur, ces expériences passées et présentes de la guerre, ne semblent pas pouvoir être

partagées avec les autres étudiants, empêchant Ammar de pouvoir participer entièrement à leur « normalité ». Nedal, un autre interlocuteur syrien, rencontré à Strasbourg, fait des expériences similaires :

*« Oui, il y a des couleurs dans la vie. C'est, c'est... quelque chose... pas une expression, mais, il y a des couleurs là-bas, mais différent, c'est différent. I had the feeling that there, it's in black and white. And here, it's in colour. Là-bas, there, it's so different. It's another planet. It's a different situation, a different way of living, different mentality, different bad things. Here, qu'est-ce qu'il y a ? C'est normal, la vie normale. J'ai oublié comment vivre la vie normale, en fait. J'ai vraiment oublié. Oui, peut-être, je suis... fous, mais... Oui, c'est une autre planète. C'est une autre planète, ici. [...] À cause de la souffrance là-bas, les gens qui souffrent, tu as l'impression que la vie là-bas, c'est blanc et noir. Ici, c'est une autre chose. C'est en couleur. Mais je n'aime pas. Je n'aime pas. Vraiment, je n'aime pas. Parce que je n'aime pas vivre normalement quand je sais que la vie, ce n'est pas comme ça. La réalité, ce n'est pas comme ça. Et je ne peux pas accepter, hein. Et je n'accepte pas. Jamais. »*

Face à la violence persistante en Syrie, la vie quotidienne en France semble presque insupportable à Nedal. Dans l'entretien biographique, il ne peut guère aborder d'autres sujets que la guerre, et souligne son besoin de rentrer au plus vite en Syrie. Ammar, quant à lui, évalue finalement sa situation en Allemagne de manière étonnamment positive, notamment en ce qui concerne ses études. Contrairement à un des autres étudiants syriens rencontrés<sup>1134</sup>, il ne rêve pas de retourner en Syrie après avoir terminé l'université. Il souligne sa « chance » de pouvoir étudier en Allemagne et raconte que suite à sa licence, il aimerait poursuivre avec un master et un doctorat :

*« Honnêtement, quand j'étais enfant, j'ai toujours rêvé de faire un doctorat ici à l'université – je veux dire en Allemagne – ou de devenir doctorant ici. Mais je n'ai jamais pensé que cette situation se produirait ici, que je ferais cela, que cela se réaliserait. Je n'ai jamais pensé cela. Pour être honnête, je pense que le système d'études ici en Allemagne est super sympa. J'aurais aimé pouvoir venir ici comme un enfant, pour ainsi dire, afin de pouvoir apprendre cela dès le début ou apprendre dans ce système. Mais c'est dommage. Ou bien j'aurais aimé faire un apprentissage, par exemple, et ensuite étudier à l'université, par exemple, parce que cela améliore l'expérience pratique et l'expérience théorique et pas seulement étudier théoriquement. »*

---

<sup>1134</sup> Cela est le cas de Munib qui parle de son « rêve » de « terminer ses études en Allemagne » pour retourner ensuite en Syrie, son pays qui lui « manque ». Il considère sa vie en Allemagne comme une vie entre parenthèses, lui permettant d'acquérir des connaissances qui lui seront utiles lors de son retour en Syrie. Toutefois, tous les autres étudiants rencontrés imaginent passer leur vie en Allemagne.

Malgré la position désavantageuse qu'Ammar occupe dans le système d'enseignement supérieur, celui-ci lui apparaît comme plus riche en possibilités que ce qu'il a connu à l'université en Syrie. Son émigration vers l'Allemagne semble encore contenir des opportunités pour l'avenir. On gagne l'impression que son expérience de vie dans les deux pays contribue à ce qu'il perçoit, rétrospectivement, ses possibilités en Syrie comme ayant été encore plus contraintes. Cette impression d'un désavantage structurel vécu au cours de certaines phases de la vie, semblant émerger à travers une perception renforcée de certaines inégalités structurelles mondiales, est également exprimée par d'autres interlocuteurs, par exemple par Alsmardhe :

*« Oui, et les Allemands, ils vivent si longtemps, 80 ans, pas comme notre âge arabe. Oui, les Arabes ne vivent pas aussi longtemps que les Allemands. Oui, et les Allemands ils vivent 80, 90, 110, c'est comme, oui Ferrari. C'est comme une Ferrari, comme une Porsche, très rapide. Ils ont beaucoup. Ils ont tout, oui ce n'est pas comme nous non. [...] Je pense que je dispose seulement de mon temps [de vie]. Et je profite de ma vie. Je pense parfois à mon passé, mais ça ne sert à rien, ça me rend juste triste. Que triste. Je dois juste continuer à penser vers l'avant. J'ai déjà beaucoup de choses. Je dois faire ces choses. Si je pense toujours à mon passé, alors ça me donne des maux de tête. On ne vit qu'une fois. Oui ! J'ai perdu beaucoup d'amis dans cette guerre. Je dois juste profiter de ma vie maintenant et aussi rester en contact avec mes parents. »*

La perte de temps de la vie, dans le passé ou dans le présent, mais aussi la perte d'opportunités futures, constitue un thème dominant dans l'ensemble des récits des personnes en exil.<sup>1135</sup> Alsmardhe en déduit une sorte d'injonction à être aussi heureux que possible dans le présent. Comme développé ci-dessus, pour d'autres interlocuteurs, par contre, par exemple pour Nedal, « être heureux » en exil paraît être une impossibilité. Le cas d'Ammar est ambivalent sur ce point. Bien qu'il se sente toujours comme un étranger dans de nombreuses situations à l'université, il est relativement facile pour lui d'interpréter ses études en Allemagne de manière significative et positive dans le contexte global de son parcours biographique.

\*\*\*

Dans son récit biographique, Ammar raconte comment, une fois arrivé en Allemagne, il redevient un étudiant. Sa catégorisation en tant que *Flüchtling* lui apparaît comme un obstacle

---

<sup>1135</sup> D'autres interlocuteurs expriment un regret de ne pas avoir quitté leur pays plus tôt. Cela est par exemple le cas de Isa, Camerounais\*<sup>e</sup> transgenre, qui évoque son amertume face aux possibilités de vie loupées au Cameroun.

permanent (par exemple, pour accéder à un logement) et renforce sa peur d'un déclin social. Son projet de reprendre ses études, pour lequel il doit notamment suivre un certain nombre de cours de langue, structure alors entièrement son « cours d'action ». La reprise de ses études, et son quotidien d'étudiant paraissent cependant ambivalents. D'une part, Ammar atteint un objectif biographique et voit à travers ses études des possibilités pour son avenir, mais d'autre part, il se sent toujours étranger, et il lui est difficile de s'arranger avec la « normalité » de sa vie en Allemagne, tandis que la guerre en Syrie se poursuit.

## 6.6 Malek – La « vraie vie » reportée à plus tard

Environ neuf mois après son arrivée en Allemagne en 2014, Malek a obtenu le statut de « réfugié ». L'entretien biographique a eu lieu environ deux ans plus tard, au printemps 2017. Je développerai d'abord comment Malek construit la ville de Mühlbrugg, où il a passé sa procédure d'asile, comme un endroit familial où il souhaite investir son avenir. Deuxièmement, je retracerai l'évolution de sa situation professionnelle, qui (comme je le préciserai troisièmement) risque néanmoins d'entraver la réalisation de certains de ses projets biographiques.

### 6.6.1 Mühlbrugg, « mon pays »

Quelques semaines seulement après l'obtention du statut de « réfugié », Malek emménage dans son propre appartement dans le centre de la petite ville du Sud de l'Allemagne où il a passé sa procédure d'asile. Ce déménagement rapide doit être situé dans le contexte du marché du logement local, qui, contrairement à la région autour de Stuttgart, n'est pas particulièrement tendu. Si la plupart des hommes syriens, qui ont vécu avec Malek dans la *Gemeinschaftsunterkunft*, cherchent plutôt à déménager dans les grandes villes de la région (ces déménagements étant encore possibles avant l'entrée en vigueur de la *Wohnsitzauflage* à l'été 2016), Malek, en revanche, souhaite rester sur place. Il présente cela dans l'entretien comme une décision prise de son plein gré. Comme Touré, il présente la ville, où il a passé sa

procédure d'asile, comme « *ma ville* », où, avec le temps, il a commencé à reconnaître des visages familiers.<sup>1136</sup>

Peu après son déménagement, Malek est convoqué au *Integrationskurs* obligatoire, dont il parle en détail dans l'entretien. Contrairement à d'autres interlocuteurs, il l'évalue de manière plutôt positive. Malek décrit le cours comme une rencontre joyeuse entre des personnes de différents pays d'origine. Contrairement au CIR en France, les *Integrationskurse* sont ouverts aux citoyens de l'UE, et Malek affirme qu'en plus de quelques Syriens, il y rencontre également des Ukrainiens, des Polonais et des Espagnols. Il décrit l'enseignante, « *Magdalena de Russie* », comme une « *prof géniale* ». Bien que les cours ne soient officiellement prévus que quatre jours par semaine, le groupe et l'enseignante décident de se réunir les cinq jours ouvrables et occasionnellement le week-end :

*« Mais nous avons dit au chef [du prestataire de cours] et parlé à Magdalena : 'Nous voudrions étudier aussi le vendredi.' Parce que nous étions comme des amis, une famille. Nous y prenions souvent le petit-déjeuner. Quand l'un d'entre nous a son anniversaire, nous organisons son anniversaire à l'école. Et nous parlons toujours. Nous apprenons la langue allemande et nous parlons. C'était très beau. Et donc, le samedi aussi, nous nous retrouvons. Nous avons prévu que parfois, pas souvent, nous nous retrouvons aussi le samedi en ville, tous les élèves, manger une glace, peut-être autre chose. »*

On peut émettre l'hypothèse que l'une des raisons du succès du cours réside justement dans sa composition internationale. En effet, le récit de Malek rappelle les expériences d'un autre interlocuteur, Zarif, l'un des étudiants syriens. Alors qu'au départ, Zarif n'a personne avec qui il pourrait converser en allemand, il tombe sur une association dans laquelle se réunissent des jeunes de différents pays d'origine. La rencontre avec cette association représente un tournant dans son parcours d'apprentissage de l'allemand :

*« Et c'était aussi un très bon point pour moi, où je rencontre des gens à qui je parle en allemand, mais sans avoir peur de faire des erreurs. Tout le monde parlait mal l'allemand. À partir de ce moment-là, je n'ai plus eu peur de parler. »*

---

<sup>1136</sup> Comme dans le cas d'Ibrahim, l'importance d'avoir désormais son propre appartement figure dans le récit de Malek comme une possibilité non seulement d'avoir un espace « à soi », mais aussi de pouvoir enfin librement inviter ses amis, ce qui permet de nouvelles formes de réciprocité.

Apprendre une nouvelle langue semble être plus simple dans un espace vécu comme sécurisé, où la position de l'apprenant peut devenir un élément fédérateur, comme le montre aussi le récit de Malek :

*« Pendant deux mois, nous ne nous regardons que dans les yeux. Nous ne nous comprenons pas. Seulement regarder, rire parfois ou quand l'enseignante parle, on regarde l'enseignante. Mais vers la fin, c'était beaucoup mieux. Nous parlons ensemble pendant cinq heures. Parfois nous ne travaillons pas avec le livre, nous n'ouvrons pas le livre, oui. Nous parlons avec Magdalena ou de ce que nous avons appris. C'est comme ça que j'ai réussi. »*

Ces expériences contrastent avec celles d'autres interlocuteurs, pour lesquels l'*Integrationskurs* n'apparaît guère comme un espace de possibilités, mais plutôt comme une « épreuve »<sup>1137</sup> à endurer. C'est le cas de Slam, déjà introduit plus haut. Slam souligne qu'il s'est senti mal à l'aise en compagnie des autres participants syriens, qui parlaient sans cesse de leur ancienne vie en Syrie, un sujet que Slam ne voulait pas aborder.<sup>1138</sup> De plus, il n'avait jamais l'occasion d'utiliser les connaissances acquises en cours, n'ayant aucun contact avec « les Allemands ». La comparaison entre ces cas suggère donc que l'apprentissage d'une langue étrangère semble plus facile à partir d'une situation d'ouverture communicative qu'à partir d'une situation d'isolement social.

Comme évoqué au troisième chapitre, à l'instar du CIR en France l'*Integrationskurs* comprend aussi quelques heures d'« éducation civique ». Malek aborde cet enseignement, appelé « *Orientierung in Deutschland* » (orientation en Allemagne), notamment d'un point de vue linguistique. Il n'évoque pas le contenu du cours, qui est au centre de l'intérêt des chercheurs en sciences sociales<sup>1139</sup>, mais souligne plutôt ses difficultés de compréhension. Ainsi, il se prépare à l'examen final en apprenant par cœur une sorte de catalogue de questions qui, comme Malek l'ajoute de manière quelque peu épuisée, contient 100 questions supplémentaires sur la Bavière<sup>1140</sup> :

*« La politique montre beaucoup de choses. Mais elle montre surtout les réponses difficiles, les mots difficiles. Par exemple, je ne peux pas dire ces*

---

<sup>1137</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1138</sup> J'ai aussi observé plusieurs fois que Slam a quitté les « soirées thé » des hommes syriens lors de discussions sur la Syrie.

<sup>1139</sup> Cf. par exemple Alisha M. B. HEINEMANN, *op. cit.*, 2018.

<sup>1140</sup> En effet, chaque Land dispose d'un propre catalogue de questions qu'il s'agit d'apprendre en complémentarité des questions générales du niveau national.

*mots-là maintenant. Malheureusement, je n'utilise pas ces mots car on peut oublier ces mots. Ce sont des mots que l'on ne peut pas utiliser. »*

Comme développé plus haut, Ibrahim a également évalué la partie de la « formation civique » du CIR d'un point de vue linguistique, en soulignant qu'il a au moins appris du vocabulaire. Pour Malek, au contraire, les mots du cours ne semblent guère applicables. Toutefois, environ sept mois plus tard, il réussit les deux examens (mettant fin à l'apprentissage linguistique et à l'« éducation civique »), comme il le souligne fièrement dans son récit. D'un point de vue statistique, cela fait de lui, en tant que « *Zweitschriftlerner* » (apprenant d'un deuxième alphabet) plutôt une exception.<sup>1141</sup>

Parallèlement à l'*Integrationskurs*, Malek commence à travailler comme livreur de journaux, ce qui lui permet de gagner 250 à 300€ supplémentaires par mois (il utilisera cet argent plus tard pour passer son permis de conduire en Allemagne<sup>1142</sup>). Lors de ses tournées matinales, un conflit s'installe entre Malek et une des résidentes, qui refuse de laisser rentrer un *Flüchtling* sur sa propriété. Comme Touré ou Ajmal, qui se focalisent dans leurs récits sur les relations positives qu'ils entretiennent avec « *les Français* » ou « *les Allemands* », Malek refuse de qualifier le comportement de cette voisine comme discriminatoire ou raciste. Il semble très déterminé à garder intact sa vision positive de Mühlbrugg, « *sa ville* », et les bonnes relations avec d'autres habitants en font partie.

### 6.6.2 La promesse d'un emploi stable

Après avoir terminé l'*Integrationskurs*, un succès subjectif pour Malek, il souhaite continuer avec le « *cours B2* » donné par la même enseignante. Toutefois, ce projet n'est pas approuvé par le *Jobcenter* :

*« Et ils ont cherché un poste pour moi. Ils ont dit : 'Maintenant tu as le niveau B1. Tu n'as plus besoin d'étudier, tu as besoin de travailler.' Ok. Mais je ne pouvais pas faire tout seul. Je ne sais pas comment chercher du travail. Puis ils m'ont dit : 'Ok, nous allons trouver une solution pour toi.' [...] Sans l'aide allemande, on ne peut pas vivre ici au début. Chez nous, par exemple, je n'ai pas besoin de mon certificat. Je vais voir une personne, je trouve du travail. Je n'ai pas besoin de ça. Je n'ai pas besoin d'internet. Par exemple, je suis carreleur. Je vais directement dans un bâtiment. Ils construisent de nouveaux*

---

<sup>1141</sup> Selon les statistiques du BAMF, en 2018, seulement 20% des « *Zweitschriftlerner* » ont obtenu le niveau B1. BAMF, *Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für das Jahr 2018*, Nürnberg, 2019, p. 14.

<sup>1142</sup> Comme de nombreux autres interlocuteurs, Malek avait déjà un permis de conduire. Cependant, celui-ci n'est que temporairement valable en Allemagne. Il s'agit donc de repasser le permis en Allemagne.

*bâtiments. Je vais dans les bâtiments et je demande s'ils ont besoin de carreleurs. Ils disent, 'oui'. Je travaille immédiatement. »*

L'objectif premier des *Jobcenter* consiste à placer les personnes en formation ou au travail. Comme indiqué au troisième chapitre, en particulier dans le cas des (jeunes) réfugiés dont l'expérience professionnelle pratique n'est pas reconnue sur le marché du travail allemand, l'orientation vers un apprentissage est considérée comme une sorte de « voie idéale ». Malek cependant ne correspond pas aux critères pour entrer en apprentissage (tels que mentionnés par les « personnes-ressources ») : il n'a pas d'éducation scolaire formelle et il est, à 30 ans, tendanciellement un peu trop âgé. Il est alors directement orienté vers un emploi. Dans les entretiens avec le personnel des *Jobcenter*, le travail en intérim est considéré comme une solution pour les personnes qui, comme Malek, sont identifiées comme des candidats relativement « difficiles à placer » sur le marché de l'emploi :

*« Les gens disent toujours : 'Oh non, du travail temporaire...' Mais ce n'est pas obligé que ça soit comme ça. Pour beaucoup, ça peut être un point d'entrée. Et pour certains, c'est la seule façon de prendre pied ici. Il faut vraiment le voir comme ça et que l'on va pouvoir peut-être se qualifier plus tard. »*

Le travail en intérim est présenté comme une sorte d'étape vers un emploi plus stable, ce dernier étant formulé comme une « promesse »<sup>1143</sup>. Malek, qui dans sa recherche d'emploi dépend de « l'aide des Allemands » comme il le formule, suit alors le conseil du *Jobcenter* : il obtient en quelques jours un permis de conducteur de chariot élévateur et, quelques semaines plus tard, peu après avoir passé son permis de conduire allemand et acheté sa première voiture, le *Jobcenter* réussit à le placer dans une agence d'intérim. Celle-ci l'envoie sur un poste de conducteur de chariot élévateur dans une entreprise de logistique située dans une ville moyenne voisine.

Dans le récit de Malek, cet emploi apparaît comme une expérience très négative. Il raconte en détail comment des problèmes surgissent dès le tout premier jour, où il arrive en retard à cause de la chute d'un arbre sur la route :

*« Le premier jour, le premier jour là-bas, je me suis perdu en chemin. Je ne savais pas comment rejoindre mon entreprise. Et je suis arrivé une heure et demie en retard. Et il faut être là-bas à l'heure, parce qu'en tant que*

---

<sup>1143</sup> J'utilise ce terme à l'instar d'Agnès Aubry, qui s'en sert pour décrire une des motivations des migrants en Suisse dans des situations administratives précaires pour accepter de faire du bénévolat. Cf. Agnès AUBRY, *op. cit.*, 2019.

*conducteur de chariot élévateur – par exemple, s’il y a 300 préparateurs de commandes, 300 préparateurs de commandes ont besoin de dix conducteurs de chariot élévateur. Si un conducteur de chariot élévateur n’est pas là, ça pose problème. Et puis je suis allé [au poste de] sécurité : ‘Je me suis perdu en chemin, parce que je ne le connais pas encore.’ Je vais te dire où : sur le chemin vers [la ville où se situe l’entreprise], là où il y a les grands arbres. Et des arbres étaient tombés sur la route et je ne connaissais que ce chemin-là. Il y en a d’autres, mais je ne les connaissais pas. Ensuite, j’ai cherché comment aller à mon entreprise, mais malheureusement ça a pris beaucoup de temps. Une heure et demie ou deux heures. [...] Elle [la cheffe] était en colère contre moi. Elle m’a mal parlé. [...] Mais je me suis dit, je ne peux pas dire que je me suis perdu en chemin, parce qu’elle ne va pas me croire. Parce qu’elle va dire : ‘Tu es en Allemagne depuis deux ans et tu ne connais pas le chemin ! C’est un mensonge !’ Elle ne va pas me croire. Alors j’ai dit : ‘Ma voiture, ma batterie de voiture est à plat et je l’ai changée.’ J’ai menti. Et elle continue à parler. Elle était en colère contre moi, très en colère, oui. Et elle a dit : ‘Ok, tu écris ton nom ici. Et si tu continues comme ça, tu ne reviens plus jamais.’ Je me suis alors excusé. Six ou huit fois je pense. Alors elle est contente. »*

L’extrait montre comment Malek adapte ses excuses à ce qu’il suppose être les attentes de sa cheffe. Cette dépendance à son égard constitue un fil conducteur dans le récit qu’il fait de ses expériences sur ce poste : elle lui impose des tâches plus difficiles que celles de ses collègues et l’affecte plus souvent au travail la nuit et le week-end. Malek estime comme particulièrement injuste qu’en tant que travailleur intérimaire, il gagne moins que ses collègues permanents (environ 1150€ contre 1800€ nets mensuels). Il a l’impression d’être exploité et que le travail ne lui laisse pas « *le temps de vivre* ». Après six mois il entend parler, par un collègue roumain, d’une opportunité de changer d’emploi. Malek la saisit immédiatement :

*« Je voulais retourner à mon école. Je ne veux pas travailler. Le travail était dur pour moi [...] et l’ami a dit : ‘Ok Malek, tu as un permis de conduire. Tu peux travailler à [une entreprise de livraison de colis]. Pourquoi tu es ici ? Si j’avais un permis de conduire, je ne resterais pas une seconde.’ – ‘Ok, je voudrais rencontrer ton frère’ [qui travaille dans cette entreprise]. Je suis allé prendre une bière avec lui. Et il a juste dit : ‘Voici l’adresse. Tu peux aller là-bas. Là-bas, il y a des grands magasins, les entrepôts. Et là-bas, tu pourras faire un entretien d’embauche avec le chef.’ »*

Malek suit alors les conseils de son ami, quitte l’agence d’intérim, et est employé directement par l’entreprise de livraison de colis. Comme le montre les entretiens – et cela est également

confirmé par la littérature existante<sup>1144</sup> –, les contacts informels jouent un rôle prépondérant dans l'accès à l'emploi des personnes réfugiées.

Dans un premier temps, Malek vit la prise de son nouveau poste comme un succès subjectif. Cependant, l'expérience négative de son premier emploi risque de se répéter. Lors de l'entretien d'embauche, son nouveau chef lui promet qu'à l'expiration d'un premier contrat de travail d'un mois, Malek va obtenir un contrat de travail de plus longue durée. Cette « promesse » d'un emploi plus stable, initialement formulée par le *Jobcenter*, est alors reproduite par son employeur. Comme de nombreux interlocuteurs, Malek s'accroche à cette promesse. Dans le contexte de son parcours, un contrat stable signifie « *avoir l'esprit tranquille* », mettre fin au provisoire et avoir enfin l'occasion de « *penser davantage à soi-même* ». Toutefois, cette promesse d'un contrat stable s'étire de plus en plus dans le temps. Son patron ne cesse de le faire poireauter, et Malek enchaîne les petits contrats les uns après les autres.<sup>1145</sup> Les conditions de travail sont à nouveau vécues comme difficiles. Les livreurs de colis doivent distribuer un certain nombre de colis par jour, et ne sont pas autorisés à rentrer dans l'entrepôt avec des colis non livrés le soir. Malek raconte qu'il a beaucoup de mal à trouver les rues. Il est constamment affecté à différentes zones et souffre du froid en hiver. L'extrait d'entretien suivant montre comment Malek, après avoir décidé de mettre fin à son contrat de travail, est finalement poussé à le prolonger à nouveau :

*« Je me suis dit, ok, je travaille ce mois-ci et puis je démissionne rapidement, parce que j'ai travaillé par moins 15 degrés pendant quinze jours jusqu'à ce que mes doigts saignent et le sang goutte dans la rue, vraiment. Oui. Et ils me donnent beaucoup de colis et je ne connais pas les rues. Une fois, je suis allé avec 300 paquets et je ne connais pas les routes. J'ai juste distribué 150 colis et je suis revenu avec 150. Et on n'a pas le droit de revenir avec 150 colis. On n'a pas le droit de revenir avec un seul colis quand c'est un colis prioritaire. [...] Oui et puis j'ai parlé à mon patron : 'Ce n'est pas possible, parce que je ne connais pas les rues, je veux arrêter.' Il a dit : 'Non, on va te donner un autre plan.' Il a dit : 'Tu travailles bien.' Et puis, ils ont apporté des améliorations, une zone plus petite. Et ça colle. Et il a dit que j'avais [un contrat d'une durée d'une] année complète. Puis j'ai signé. Un an. Comme ça, je peux avoir une nouvelle voiture. Sans mon contrat, non. »*

---

<sup>1144</sup> Cf. par exemple Dietrich THRÄNHARDT, *Die Arbeitsintegration von Flüchtlingen in Deutschland. Humanität, Effektivität, Selbstbestimmung*, Bertelsmann Stiftung, 2015, p. 26.

<sup>1145</sup> En Allemagne, il est plus facile qu'en France de prolonger à plusieurs reprises des contrats à durée déterminée. Les contrats à durée déterminée « avec une raison » peuvent être prolongés sans limites. Les contrats à durée déterminée « sans raison » peuvent être prolongés trois fois, contre deux fois pour le CDD en France.

Face à la menace d'un abandon de poste, le patron de Malek fait quelques concessions et lui promet un quartier plus petit avec moins de paquets. En acceptant encore de prolonger son contrat, Malek « *gagne* » donc une année entière de stabilité temporaire. Comme l'observe Myriam Hachimi Alaoui dans son étude sur les Algériens en exil en France et au Canada, « [l']intégration dans le monde du travail de manière durable contribue au sentiment d'avoir une maîtrise de son destin ». <sup>1146</sup> Mais ce sentiment de maîtrise de son destin est encore incomplet dans le cas de Malek, étant donné la courte durée de ses contrats de travail. Au moins, son nouveau contrat permet à Malek de s'acheter une nouvelle voiture. Comme le note Alexandra Felder, l'activité salariale permet aussi de « s'inscrire dans un système de consommation » et « donne le sentiment d'avoir à sa disposition des moyens d'action ». <sup>1147</sup> Dans le cas de Malek, la nouvelle voiture (avec laquelle il vient fièrement me chercher pour l'entretien biographique) apparaît comme une première confirmation de son intention de « *penser davantage à lui* ». Cependant, il continue aussi à envoyer de l'argent à sa famille en Syrie tous les mois, notamment pour sa mère qui a besoin de médicaments dont le prix a fortement augmenté dans le contexte de la guerre. Avec le temps, Malek s'arrange donc avec sa situation professionnelle. Il insiste sur les avantages liés à une zone fixée de manière stable et raconte qu'il commence à connaître les noms des rues et ses habitants. Il peut alors confier un colis à des voisins afin de ne pas avoir à le ramener à l'entrepôt, ce qui crée des petits moments de répit durant lesquels il lui devient possible de « *causer un peu* » avec certains habitants.

### 6.6.3 La difficile réalisation des projets d'avenir

Malek souligne dans l'entretien qu'il est désormais « *temps pour lui de penser à son avenir* » qu'il s'imagine dans « *sa ville* » de Mühlbrugg. En effet, il rêve d'y ouvrir un jour un « *petit commerce* », par exemple, un « *petit bar à shisha* », ou un « *petit magasin de kebab* ». Cette idée de posséder sa propre petite entreprise émerge en contraste avec sa situation de travail actuelle, où il se sent à la merci d'un chef qui détermine ses conditions de travail. En plus de la création d'un « *petit commerce* », construire une maison à Mühlbrugg et y fonder une famille fait également partie de l'imaginaire de Malek :

---

<sup>1146</sup> Myriam HACHIMI ALAOUÏ, *op. cit.*, 2007, p. 37.

<sup>1147</sup> Alexandra FELDER, *op. cit.*, 2016, p. 79 et 81.

*« Ici, c'est ma ville. Mühlbrugg est vraiment ma ville. Je me sens dans mon pays ici à Mühlbrugg. Pas à Weststadt [ville où il travaille] [il rit]. Pour ma famille. Je pense maintenant à mon avenir. Maintenant, c'est le moment de penser à ma vie. À l'époque, je ne pensais pas à moi, mais maintenant, je veux penser davantage à moi. Je veux vivre bien. »*

Il est frappant de noter que Malek se réfère à la ville de Mühlbrugg en tant que « *mon pays* ». Cela suggère qu'il associe, au moins dans une certaine mesure, un sentiment de familiarité et même une impression d'être « *chez soi* » inhérents au concept de « *foyer* ».

Malgré ses souvenirs un peu amers de son enfance et de sa jeunesse, que Malek dépeint comme étant marqués par le travail pour autrui, il aime parler de son pays d'origine. Cela le distingue, par exemple, du cas de Touré. Lors de rendez-vous informels, Malek me montre souvent des photos du village de sa famille, le présentant comme une sorte d'idylle, en évoquant la possibilité d'y voyager un jour ensemble, et en parlant de son « *rêve* » de faire venir sa mère en Allemagne. Une certaine nostalgie par rapport aux lieux d'enfance est apparue chez plusieurs de mes interlocuteurs. C'est par exemple aussi le cas de Karl, qui a fui l'Afghanistan à l'adolescence :

*« Mais ce qui est grave, c'est que j'ai toujours le sentiment d'avoir quitté mon pays, ma famille, mes amis et oui, j'ai toujours ce sentiment-là. Ce n'est pas si facile. Tout là-bas me manque encore. Et je pense que lorsque ce sera un peu plus sûr là-bas et que j'aurai mon passeport, j'y retournerai certainement, au moins pour une visite. C'est vraiment encore un rêve pour moi de retourner et de revoir cette ville. »*

Ce rapport nostalgique au pays d'origine que l'on peut observer dans certains récits rejoint les travaux de Jacques Barou, qui montrent que les personnes en exil, n'ayant pas vécu d'« événements traumatisants », aiment se souvenir de leur pays d'origine et mobilisent souvent une « image paradisiaque de l'enfance heureuse ».<sup>1148</sup> Pour autant, Malek met l'accent aussi sur les opportunités et les possibilités qu'il associe, malgré toutes les difficultés quotidiennes, à sa vie en Allemagne. Ainsi, il conclut l'entretien biographique comme suit :

*« Chaque jour, j'ai une histoire, chaque jour de ma vie, tout. Des nouveaux amis, oui. Comme je te l'ai dit, je, hum, je vois de nouvelles choses tous les jours aussi. Et j'apprends chaque jour, de tous les gens. Par exemple, j'apprends un mot allemand de toi. J'apprends aussi d'autres choses des autres. Oui, pour apprendre toute la vie. C'est dur, mais j'aime ça aussi. »*

---

<sup>1148</sup> Jacques BAROU, « Demandeurs d'asile et réfugiés. Entre désir d'oubli et reconquête mémorielle du pays », *Ethnologie française*, 43(1), 2013, p. 11–18, p. 14-15.

Cet extrait d'entretien fait penser à la migration temporaire de Malek en Jordanie lorsqu'il était adolescent : un moment qu'il présente, dans son récit, comme un temps de liberté et de découvertes possibles. On peut établir un parallèle avec sa situation à Mühlbrugg. Son avenir dans cette ville lui apparaît ouvert, plein de possibilités et prometteur de surprises – tout en étant marqué par des idées assez classiques sur la construction d'un foyer et la fondation d'une famille.

Comme dans le cas d'autres interlocuteurs, il se pose toutefois la question de la longévité de ce projet, et sur les modifications qui pourront ou devront y être apportées au fil du temps. Cette question se pose d'autant plus étant donné la position précaire que Malek occupe au sein de la sphère du travail. Lors des rencontres informelles qui ont suivi l'entretien biographique, j'apprends que son contrat à l'entreprise de livraison de colis n'a pas été, une nouvelle fois, transformé en un contrat plus stable. Cette fois-ci, c'est en raison de sa situation de séjour. En effet, sa *Aufenthaltserlaubnis* (son titre de séjour de trois ans) est sur le point d'expirer et doit être renouvelé (Malek ne remplit pas les conditions formelles pour obtenir un titre de séjour d'une durée illimitée).<sup>1149</sup> La réalisation de ses plans d'avenir à Mühlbrugg est alors encore reportée. Malek a de plus en plus l'impression de vivre dans un arrangement provisoire constamment prolongé.

Comme on peut l'observer chez d'autres interlocuteurs, cela peut entraîner une pression temporelle vis-à-vis de l'accomplissement de certains projets. C'est, par exemple, le cas de Twobaba et de son projet de fonder une famille. Twobaba a fui le Nigeria en 2013, d'abord vers la Suisse, puis vers l'Allemagne. Il a obtenu le statut de « réfugié ». Au moment de l'entretien biographique en 2017, il exerce un premier emploi permanent et vit dans son propre appartement. Dans l'entretien, il raconte sa rencontre avec une femme avec laquelle il sort depuis trois mois :

*« So now I am looking if she is really like... we just go out like three months. [...] I have to know more and look if she is the type of woman I would like to settle down with. So, looking, everybody wants to make no mistake, but I am already late. I went out with the wrong woman, have children with the wrong woman, something like that. [...] I look for someone that really want to settle down, because most girls they are silly, they don't want to settle down. They*

---

<sup>1149</sup> Dans ce contexte, il regrette aussi qu'on ne l'ait pas laissé continuer à apprendre l'allemand dans le cadre du « cours B2 ». Ainsi, il aurait peut-être pu remplir les conditions linguistiques pour transformer son titre de séjour de trois ans en titre de séjour de durée illimitée.

*just come for fun and go. I want to have children, especially I want to take care of the children, you know, so I want to have children here, I want to look for the right [woman] to have children with me. There is the family, because in my country, if you are an average man, at the age of 30, if you are not taking marriage something like that, they are thinking something is wrong with you. So now I am 30, I am thinking about that. I am working and I have a little apartment, so I think I can think of family. Maybe I will just have one or two children. »*

Twobaba a l'impression de devoir trouver immédiatement une femme qui accepte de réaliser ses projets avec lui. Il n'a pas le droit à l'erreur, sous peine de voir son projet de vie prendre encore plus de retard, voire échouer. Sous la pression du temps, dans son imaginaire, il a déjà réduit le nombre d'enfants qu'il souhaite avoir. Comme le montre aussi Vicky Täubig dans son analyse de la vie quotidienne des « demandeurs d'asile » en Allemagne, l'impossibilité de réaliser des projets biographiques peut mener à leur « adaptation ».<sup>1150</sup>

Cette « adaptation » de projets biographiques peut également être observée dans l'évolution du parcours de Malek. Malgré ses sorties régulières en soirée, il ne parvient pas à trouver une compagne à Mühlbrugg. Il déménage alors de son appartement pour s'installer dans une colocation avec son ami roumain à la mi-2018. Malek a de plus en plus l'impression de devoir se contenter d'arrangements provisoires dans de nombreux domaines de sa vie (que ça soit alors dans la sphère du travail ou dans la sphère intime et familiale). Le fait de devoir reporter des projets, qui auraient dû être réalisés à certains moments de son parcours, mais qui ne peuvent pas l'être, lui donne l'impression de gaspiller du temps de sa vie.

\*\*\*

Pour résumer, de manière similaire à Touré, Malek aussi vit l'obtention du statut de « réfugié » comme une sorte d'opportunité de s'approprier davantage la ville qui lui est devenue familière au cours de sa procédure d'asile. À cet égard, l'emménagement dans son propre appartement représente une étape importante. L'*Integrationskurs* lui offre la possibilité d'apprendre l'allemand dans un environnement international bienveillant. Cependant l'injonction au travail, relayée par le *Jobcenter*, met fin à ses ambitions d'apprentissage de la langue et l'oriente vers un premier emploi plutôt précaire, où Malek fait l'expérience de l'exploitation. Dès que l'occasion se présente, il change d'emploi, mais ne trouve pas pour

---

<sup>1150</sup> Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 233.

autant la stabilité qu'il souhaite. Il s'accroche néanmoins à son imaginaire d'un « *bon avenir à Mühlbrugg* », un rêve qui, toutefois, semble se fragiliser de plus en plus au fil du temps.

## 6.7 Comparaisons

L'objectif de ce chapitre était de retracer les parcours des personnes en exil à partir du moment où elles ont obtenu le statut de « réfugié ». Le cas d'Ajmal constitue une exception, puisqu'au moment de l'entretien biographique, il ne connaissait pas encore le résultat final de sa procédure d'asile en Allemagne. L'observation des parcours a été limitée par le moment de l'entretien biographique, généralement mené plusieurs mois ou peu d'années après l'obtention du statut. Dans certains cas, l'observation des situations a été prolongée par des rencontres et entretiens informelles qui ont suivi l'entretien formel. Dans les lignes à venir, je résumerai quelques résultats ayant émergé de l'analyse approfondie des études de cas présentées et je me focaliserai notamment sur la comparaison franco-allemande. Tout d'abord, je développerai comment les contextes politiques nationaux structurent différemment, en France et en Allemagne, le temps qui suit l'obtention du statut de « réfugié ». Ensuite, j'approfondirai les thèmes du travail et de l'apprentissage de la langue du pays d'accueil, qui occupent une place importante dans les récits biographiques sur cette phase du parcours. Enfin, je résumerai quelques observations concernant les possibilités de reconstruire une vie en exil à moyen terme.

### 6.7.1 Le temps après l'obtention du statut de « réfugié »

En France et en Allemagne, la période qui suit l'obtention du statut de « réfugié » est structurée par des logiques différentes. En France, des délais stricts régissent la « sortie » des centres d'hébergement du DNA. Une fois que la procédure d'asile est terminée, les « réfugiés » sont censés quitter l'hébergement au bout de neuf mois, au plus tard. Cette injonction à déménager rapidement se conjugue avec le besoin éprouvé par la plupart des personnes en exil, de sortir des formes d'habitat collectives. En effet, les centres d'hébergement imposent des règles strictes, qui régissent la vie des « demandeurs d'asile » durant la procédure. L'objectif est donc de quitter ces espaces partagés, occupés provisoirement, en faveur d'espaces « à soi ».<sup>1151</sup> Cette nécessité de trouver rapidement une

---

<sup>1151</sup> Cf. sur cet aspect aussi Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2013, p. 135.

autre solution de logement s'observe aussi chez les personnes qui, durant la phase de la procédure d'asile, sont hébergées par des proches, dans des arrangements provisoires. Dans tous les cas, mener à bien la recherche d'un autre logement impose de trouver dans un premier temps un emploi (formel).

En Allemagne, cette question d'un accès à un logement s'articule différemment. Comme détaillé au troisième chapitre, contrairement à la France, il n'y a pas de délai imposant de sortir des dispositifs d'hébergement. Il est institutionnellement prévu que les personnes puissent y rester au-delà de l'obtention du statut de « réfugié » (dans le cadre de l'*Anschlussunterbringung*, dans le Bade-Wurtemberg). En France, si une des priorités des travailleurs sociaux est la recherche d'une solution de logement pour les « réfugiés », en Allemagne, face à la possibilité de l'*Anschlussunterbringung*, la recherche d'un toit s'impose avec moins d'urgence. Ceci est d'autant plus vrai, quand l'aboutissement de cette démarche est *a priori* considéré sans espoir, comme c'est le cas à Stuttgart où règne une forte pénurie de logements.<sup>1152</sup> Comme je l'ai développé à partir du cas de Slam, ceci n'est pas sans conséquences pour les personnes qui, malgré elles, doivent faire usage de l'*Anschlussunterbringung* pendant des mois après l'aboutissement de leur demande d'asile. Pour elles, il peut alors paraître impossible d'entamer la reconstruction d'une vie en exil. Comme durant la procédure d'asile, le début de la « vraie vie »<sup>1153</sup> est constamment repoussée.

Les récits de mes interlocuteurs en Allemagne révèlent aussi que la recherche d'un logement, après l'obtention du statut de « réfugié », peut mener à des expériences violentes de discrimination, surtout dans les régions marquées par un manque structurel de logements. Ces situations ne sont pas vécues à un moment anodin du parcours : beaucoup de personnes ressentent les conditions d'hébergement dans le système d'accueil allemand comme très contraignantes, les centres d'hébergement collectif étant perçus comme des endroits stigmatisés<sup>1154</sup>, où l'on mène une vie coupée du reste du monde. Les expériences de discrimination faites lors de la recherche d'un logement brisent l'espoir d'échapper enfin, à la

---

<sup>1152</sup> Quant à cette question de l'accès au logement des « réfugiés », il serait intéressant d'analyser l'impact des structures différentes des marchés du logement en Allemagne et en France. En effet, compte tenu de la plus importante proportion de logement sociaux sur le marché du logement, on peut penser qu'il est peut-être plus simple pour les « réfugiés » d'accéder à un logement en France qu'en Allemagne.

<sup>1153</sup> Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

<sup>1154</sup> Original : « Stigma des Asylantenheims ». Hermann STRASSER et Marion LILLIG, *op. cit.*, 2004, p. 130.

sortie des dispositifs spécifiques, à l'assignation permanente à la catégorie de *Flüchtling*. Que les personnes rencontrées en France aient moins évoqué d'expériences de discrimination lors de la recherche d'un logement semble s'expliquer par le fait qu'ils sont plus nombreux à accéder à un logement social et donc moins exposés aux interactions avec les propriétaires privés.

Si en France, les « cours d'action »<sup>1155</sup> suite à l'obtention du statut de « réfugié » sont structurés dans un premier temps surtout par la nécessité de trouver rapidement un emploi pour trouver ensuite un logement, ce temps est marqué par d'autres logiques en Allemagne. Dans le contexte allemand, à l'exception des jeunes réfugiés qui sont directement scolarisés, l'obtention du statut de « réfugié » impose la participation à un *Integrationskurs*.<sup>1156</sup> Suit alors un temps (généralement quelques mois) dominé par l'apprentissage obligatoire de l'allemand. En effet, les récits de mes interlocuteurs en Allemagne sont bien plus marqués par leur participation à ce dispositif général d'intégration que ceux des personnes rencontrées en France. Ces dernières accordent bien moins de place aux expériences qu'elles ont eues dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR). Ceci peut s'expliquer par plusieurs différences structurelles entre les deux dispositifs : le volume horaire des cours dispensés dans le cadre de l'*Integrationskurs* est plus important que l'enseignement linguistique prévu par le CIR. De plus, en Allemagne, la participation aux 900 unités d'enseignement se fait de manière assez systématique, contrairement à la France où le volume horaire attribué dépend des résultats obtenus aux tests de positionnement. Par ailleurs, dans le cas de mes interlocuteurs en Allemagne, l'*Integrationskurs* a commencé assez rapidement après l'obtention du statut de « réfugié », alors qu'en France, certains étaient déjà engagés dans un emploi quand les cours de français leur étaient prescrits.

#### 6.7.2 L'accès à l'emploi et l'évaluation des dispositifs d'intégration

Si, pendant la phase de la procédure d'asile, l'exercice d'un travail formel est impossible pour la plupart des personnes rencontrées, une fois « réfugiés », la préoccupation de l'emploi passe au premier plan. En effet, c'est l'un des thèmes que mes interlocuteurs abordent le plus quand

---

<sup>1155</sup> Catherine DELCROIX, *op. cit.*, 2001, p. 259 (*Ombres et lumières de la famille Nour*).

<sup>1156</sup> Je rappelle que la possibilité d'accéder à un *Integrationskurs* durant la procédure d'asile a été introduite en 2016 pour certaines catégories de « demandeurs d'asile », mais n'a pas été nécessairement mise en œuvre immédiatement.

ils évoquent cette phase de leur parcours. La question de l'emploi se situe au croisement des injonctions institutionnelles avec les aspirations individuelles. En effet, en France comme en Allemagne, d'un côté, il est attendu de la part des « réfugiés » qu'ils intègrent rapidement le marché du travail. Mais la sphère du travail est aussi investie par les espoirs que les personnes en exil lient à leur arrivée dans le pays d'accueil. Certains de mes interlocuteurs espèrent poursuivre des projets interrompus, comme Ammar qui veut reprendre ses études ou Ajmal qui cherche à échapper à des situations de travail vécues comme de l'exploitation. Chez d'autres personnes, c'est le cas d'Alsmardhe, prédomine le regret de la perte d'une activité reconnue, prestigieuse. Pour d'autres encore, comme Ibrahim, travailler entre dans l'imaginaire d'une « *vie normale* », telle que mes interlocuteurs la voient pour leur avenir dans le pays d'accueil.

En France, cette recherche d'un premier emploi est marquée par la nécessité de trouver rapidement une solution de logement. Il s'agit alors souvent d'accepter « *n'importe quel* » travail dans un premier temps. Cette logique est reproduite par les institutions de médiation vers l'emploi qui, en France comme en Allemagne, considèrent les personnes en exil comme tendanciellement « *difficiles à placer* », en insistant sur le manque de connaissances linguistiques, l'absence d'un diplôme national ou d'une première expérience professionnelle dans le pays d'accueil. Comme le met en évidence l'étude du cas de Malek, en Allemagne aussi, les personnes peuvent être poussées à la prise rapide d'un premier emploi, une fois qu'ils ont réalisé l'*Integrationskurs*. Si Malek exprime sa frustration face à l'impossibilité de poursuivre les cours de langue, pour d'autres, comme Slam, cette logique de la primauté de l'enseignement linguistique peut aller à l'encontre de leurs attentes, car ils imaginaient qu'avec l'obtention du statut de « réfugié » leur situation allait enfin pouvoir rapidement évoluer.

La comparaison des études de cas permet de constater, une fois de plus, que la manière dont les personnes en exil vivent et évaluent les dispositifs politiques ne dépend pas seulement des formes différentes que ceux-ci peuvent prendre dans leur mise en œuvre concrète, mais aussi des (im)possibilités d'inscrire ces expériences de manière sensée dans leur biographie. Ainsi, le CIR comme l'*Integrationskurs* font objet d'évaluations totalement opposées de la part de mes interlocuteurs. Elles peuvent être très positives, comme pour Ammar dont le projet d'intégrer une université en Allemagne dépendait de l'amélioration de son niveau d'allemand

et qui a bénéficié du soutien d'un enseignant particulièrement exigeant durant l'*Integrationskurs*. C'est le cas aussi de Touré, ayant l'impression d'avoir été privé de « connaissances » et de « moyens » durant son enfance et sa jeunesse en Guinée, qui voit dans les cours de français dispensés dans le cadre du CIR une chance biographique d'« aller à l'école ». À l'inverse, Ibrahim considère que les cours dispensés dans le cadre du CIR ne l'aident pas à « avancer » dans son projet de commencer une formation et renforcent ainsi finalement son impression de stagner. Le cas de Slam montre que la participation à l'*Integrationskurs* aussi peut être vécue comme une expérience imposée au mauvais moment.

Après l'obtention du statut de « réfugié », de manière analogue aux étapes précédentes des parcours, les injonctions institutionnelles, différentes en France et en Allemagne, se reflètent dans deux types d'expériences. En Allemagne, où les parcours des personnes en exil semblent être plus soumis qu'en France à la logique dominante de la maîtrise de la langue comme condition essentielle pour l'intégration (professionnelle)<sup>1157</sup>, mes interlocuteurs peuvent avoir davantage l'impression d'être poussés vers des voies qui ne leur correspondent pas et à des moments qui ne sont pas nécessairement opportuns pour eux. En France, mes interlocuteurs expriment davantage le sentiment d'avoir été contraints de « se débrouiller tout seuls », notamment pour la recherche urgente d'un premier emploi. Ainsi Farouk évoque la période suivant l'obtention du statut de « réfugié » comme une « lutte », à l'instar de ses expériences antérieures durant la procédure d'asile. Le choix de ce terme reflète tous les efforts que les personnes ont le sentiment de devoir mobiliser pour avancer dans la reconstruction de leur vie, parfois face au manque de soutien institutionnel.

### 6.7.3 La reconstruction de la vie en exil à moyen terme

À la fin du quatrième chapitre, j'ai distingué, un peu schématiquement, deux manières d'interpréter biographiquement la fuite. Certaines personnes racontent la (quasi)-totalité de leur parcours de vie comme étant marqué par des expériences de privation et de dénuement. L'espoir que l'exil peut aussi impliquer des nouvelles chances biographiques est alors fort. D'autres, au contraire, vivent l'exil comme une expérience de perte. La fuite et les événements qui l'ont précédée s'inscrivent dans leurs récits comme une rupture brutale et violente avec

---

<sup>1157</sup> Cf. Aurélie BRUNEAU, Véronique CASTELLOTTI, Marc DEBONO, Cécile GOI et Emmanuelle HUVER, « Langue(s) et insertion : quelles relations, quelles orientations ? Autour d'une controverse : le FLI », *Diversité - Ville - Ecole*, 151, 2012, p. 185–192, p. 187.

la « vie habituelle »<sup>1158</sup> d'avant. Ces interprétations biographiques de la fuite impactent les manières dont les personnes perçoivent leurs possibilités de reconstruire une vie dans les pays d'accueil.

Touré, Ajmal et Malek, qui tendanciellement font partie des personnes qui interprètent leur fuite comme une chance biographique, ont tendance, dans un premier temps, à insister sur les possibilités que leur offre leur arrivée dans le pays d'accueil. Chacun s'identifie fortement à la ville où s'est déroulée sa procédure d'asile. Tous les trois insistent sur les relations amicales qu'ils entretiennent avec « *les Allemands* » ou « *les Français* ». Ils s'efforcent de minimiser certaines expériences difficiles, de racisme notamment, pour préserver leur vision du pays d'accueil, comme celle d'un espace de possibilités. Il en est différemment pour Ibrahim, Farid et (dans une moindre mesure) Ammar qui interprètent leur fuite plutôt comme une interruption brutale de leurs parcours, même s'ils ont pu nourrir quelques espoirs liés à leur arrivée en France et en Allemagne. Le sentiment de solitude qui est alors éprouvé semble particulièrement prononcé. Il est frappant que leurs récits, notamment ceux d'Ibrahim et d'Ammar, véhiculent de manière forte l'impression d'une perte de temps au regard des projets interrompus par l'exil. Cette impression d'un retard biographique est renforcée par la période de la procédure d'asile (ressentie comme un « temps mort ») et se prolonge au-delà de l'obtention du statut de « réfugié », dès que surgissent de nouveaux obstacles venant freiner un projet, par exemple d'apprentissage de la langue, comme pour Ibrahim.

Toutefois, ces constructions biographiques, ces perceptions de l'exil et des possibilités qu'ils peuvent trouver dans le pays d'accueil ne sont pas figées. Les cas de Malek et de Touré montrent que ces constructions d'un avenir riche de possibilités restent très fragiles. Dans les deux contextes nationaux, après l'obtention du statut de « réfugié », beaucoup de mes interlocuteurs acceptent d'abord un premier emploi considéré comme provisoire, dans l'idée qu'ils vont trouver plus tard un « *vrai travail* », comme le formule Ibrahim. Cette promesse d'une stabilisation et d'une amélioration de la situation professionnelle dans le futur est d'ailleurs exprimée souvent aussi par les institutions. De manière similaire au temps de la procédure d'asile, les personnes ont l'impression que la « vraie vie »<sup>1159</sup> va commencer plus tard, que la réalisation de ses aspirations (pouvoir penser davantage « à soi ») comme pour

---

<sup>1158</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

<sup>1159</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

Malek) est toujours à reporter dans le temps. Les personnes en exil ont souvent à s'arranger, durant de longues périodes, avec des conditions de travail difficiles et des situations professionnelles précaires. Cette situation peut renforcer l'impression de vivre un déclin social (comme je l'ai développé à partir du cas de Farid) ou avoir pour conséquences que des projets biographiques dans d'autres domaines doivent être reconsidérés ou abandonnés. C'est le cas, par exemple, de Twobaba qui a réduit le nombre d'enfants qu'il souhaitait avoir, ou de Malek qui a emménagé dans une colocation avec son ami roumain, n'ayant pas trouvé de compagne à Mühlbrugg.

La comparaison franco-allemande suggère qu'à moyen terme, cette précarité professionnelle, frein à la reconstruction d'une vie en exil, pourrait être un peu moins prononcée en Allemagne qu'en France (au moins pour certaines personnes). Comme évoqué, depuis 2015, l'insertion professionnelle des personnes réfugiées est devenue une des priorités politiques en Allemagne. Comme je l'ai développé à partir du cas d'Ajmal, les jeunes réfugiés notamment, sont orientés vers un apprentissage, parfois même quand elles se trouvent dans une situation administrative précaire. En France, parmi mes interlocuteurs, j'ai constaté qu'il est bien plus rare que les jeunes suivent une formation professionnelle de longue durée. Cependant, bien que le développement des dispositifs pour l'intégration professionnelle des personnes en exil en Allemagne améliore objectivement pour certains leur situation professionnelle, ces dispositifs spécifiques risquent aussi de renouveler leur assignation à la catégorie stigmatisante de *Flüchtling*. Plusieurs personnes ont réagi avec indignation à la création par le *Jobcenter* de Stuttgart d'un département spécialisé pour les personnes réfugiées.<sup>1160</sup>

D'autres cas, comme ceux de Farid et d'Ammar, suggèrent que l'expérience de l'exil en tant que perte et la perception des *limites* de ses propres possibilités, peuvent s'atténuer avec le temps. Bien que face à la brutalité de la guerre en Syrie, Ammar a du mal à s'arranger avec sa situation en exil, son entrée dans l'enseignement universitaire en Allemagne est pour lui un succès et il entrevoit des perspectives positives pour son projet d'éducation. Les cas de Farid et d'Ibrahim montrent aussi l'importance de l'accès à la nationalité du pays d'accueil. En

---

<sup>1160</sup> Si tous mes interlocuteurs en Allemagne sont obligés de se référer un moment donné à la catégorie de *Flüchtling*, celle de « réfugié » en France reste relativement peu mobilisée par les personnes en exil elles-mêmes. Ceci ne s'explique pas seulement par la médiatisation de la figure du *Flüchtling* dans le contexte de l'Allemagne de 2015, mais aussi par la mise en place de mesures d'intégration spécifiques. En France, au contraire, les dispositifs de droit commun jouent un rôle plus important.

comparaison avec l'Allemagne, où l'accès à la nationalité continue à être soumis à de nombreuses conditions, en France les « réfugiés » peuvent accéder relativement rapidement à la nationalité française. Face au provisoire vécu dans de nombreux domaines de la vie, « *devenir Français* » confère au moins une certaine stabilité administrative et garantit aussi, symboliquement, la place des personnes en exil dans le pays d'accueil. En Allemagne, au contraire, la nécessité pour les « réfugiés » de renouveler rapidement leur titre de séjour provisoire confirme leur position d'étranger dans la société d'accueil. Comme je l'ai développé à partir du cas de Farid, l'accès à la nationalité peut aussi permettre de mieux vivre l'exil, en faisant évoluer les relations avec le pays d'origine. Une visite au pays intègre à nouveau le champ des possibles.<sup>1161</sup>

---

<sup>1161</sup> Contrairement à certaines personnes en exil qui, comme Touré, essaient autant que possible de couper leurs liens avec le pays d'origine, beaucoup de mes interlocuteurs entretiennent des souvenirs nostalgiques avec leur passé, comme l'évoque aussi la littérature existante. Cf. Jacques BAROU, *op. cit.*, 2013, p. 14-15.



---

## Conclusion générale

---

Cette thèse a été réalisée dans un contexte politique où la migration de refuge est tendanciellement perçue comme une crise pour les sociétés d'accueil en Europe, mais nullement envisagée comme telle pour les personnes ayant fui leur pays. De fait, en France comme en Allemagne, le dépôt d'une demande d'asile relève du droit, les deux pays ayant non seulement ratifié les textes internationaux sur la protection des « réfugiés », mais aussi inscrit le droit d'asile dans leurs constitutions respectives. Toutefois, à l'instar du phénomène général de l'immigration, la question de l'accueil et de l'installation de personnes réfugiées donne constamment lieu à des polémiques. Ces débats ignorent que se prononcer « pour » ou « contre » l'immigration a peu de sens, comme le rappelle François Héran, étant donné qu'il s'agit là d'une « réalité durable ».<sup>1162</sup> Inspirée par la méthode de « l'évaluation biographique des politiques publiques »<sup>1163</sup> grâce à son intégration dans le réseau de recherche *Migreval*<sup>1164</sup>, cette thèse a proposé un renversement des regards habituels, en mettant en son centre l'analyse des parcours et des expériences des personnes en exil. Ceci a été aussi une expérience formatrice pour l'auteure de cette thèse, plutôt « socialisée » en sciences politiques, et ayant donc acquis l'habitude de s'intéresser aux politiques publiques à partir des institutions, des discours des hommes et femmes politiques, des textes législatifs..., moins en partant du point de vue de leurs destinataires.

Dans un contexte général marqué par la méfiance, j'ai recherché la confiance, au moins partielle, de personnes ayant fui vers la France ou l'Allemagne et j'ai mené une cinquantaine d'entretiens biographiques, notamment avec des jeunes hommes, arrivés seuls entre 2014 et 2017.<sup>1165</sup> De ce matériel empirique a émergé la problématique de la reconstruction d'une vie en exil dans les contextes politiques de la France et de l'Allemagne. Ce questionnement s'est

---

<sup>1162</sup> François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 27 (*Avec l'immigration*).

<sup>1163</sup> Cf. Ursula APITZSCH, *et al.*, *op. cit.*, 2008, p. 12.

<sup>1164</sup> Comme le développent Lena Inowlocki, Gerhard Riemann et Fritz Schütze, l'adoption par le chercheur d'une approche biographique ne va pas de soi, mais nécessite une « *Einsozialisation* » (socialisation) dans cette perspective de recherche, par des ateliers d'analyse collaboratifs, par exemple (cf. Lena INOWLOCKI, Gerhard RIEMANN et Fritz SCHÜTZE, « Das forschende Lernen in der Biographieforschung - europäische Erfahrungen: Einführung in den Themenschwerpunkt », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, n° 11/2, 2010, p. 183–195, p. 186). Ma propre « socialisation » avec l'approche biographique doit beaucoup à mon intégration dans le réseau de recherche *Migreval*.

<sup>1165</sup> Comme je l'ai expliqué dans le premier chapitre, le dépôt d'une demande d'asile signifie aussi s'exposer à une procédure qui formalise en quelque sorte la mise en doute de la légitimité de la présence des personnes en exil. Il a alors été nécessaire d'établir des relations d'enquête en dehors du cadre des institutions de l'asile et de l'accueil, en mettant l'accent sur des éléments que nous avons en commun.

nourri de la sociologie de l'exil développée par Claudio Bolzman<sup>1166</sup>, et s'est délibérément inscrit dans la perspective de la sociologie compréhensive, qui saisit l'individu et les structures sociales dans leur interaction permanente. Ainsi, la problématique de la reconstruction d'une vie en exil ne m'a pas seulement amenée à analyser les situations objectives des jeunes hommes réfugiés dans les sociétés d'accueil, mais aussi à prendre en compte leurs propres définitions de ces situations et les constructions biographiques qu'ils en font. L'approche biographique a permis de saisir, dans la durée, les parcours des personnes rencontrées. À l'aide du concept de « carrière migratoire », cette perspective longitudinale a permis de prendre en considération l'évolution particulièrement rapide des situations de vie des personnes en exil. Leurs parcours, en effet, sont marqués par un enchaînement d'étapes institutionnelles comparables en France et en Allemagne : l'entrée dans la catégorie administrative de « demandeur d'asile », la phase de procédure d'asile et le temps après l'obtention du statut de « réfugié ». Si ces étapes ont souvent été examinées séparément par les recherches existantes, cette thèse a justement permis de mettre en lumière les passages d'une situation à l'autre. Certes, ces observations ont été faites dans le cadre des limites du jeune âge de mes interlocuteurs et de leur temps de présence encore relativement court dans les pays d'accueil.

Je vais maintenant tirer quelques lignes de conclusions, notamment à partir de la comparaison des études de cas, déjà effectuée à la fin de chaque chapitre empirique. Je reviendrai, dans un premier temps, sur l'impact des politiques nationales mises en place en France et en Allemagne. En effet, cette thèse confirme qu'elles façonnent fortement les parcours et les expériences des personnes en exil. Dans un deuxième temps, je relativiserai le poids des différences existant dans ce domaine entre les deux pays. En effet, les efforts de ces jeunes hommes pour reconstruire une vie en exil se déploient, en France et en Allemagne, dans des contextes politiques qu'on peut caractériser de « contraignants ». Au-delà, les modalités de reconstruction d'une vie en exil s'inscrivent dans des logiques biographiques différentes, portant les traces d'expériences vécues avant à la fuite.

---

<sup>1166</sup> Cf. Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2012.

## L'impact des politiques nationales sur les parcours des personnes en exil

Éviter de tomber dans une opposition caricaturale des expériences des personnes réfugiées en France et en Allemagne a été un défi constant tout au long de ce travail de doctorat. Toutefois, l'analyse du matériel d'entretien suggère que, sur l'objet étudié, il est impossible de faire abstraction du poids de l'État qui, par ses politiques publiques, façonne les parcours des personnes concernées, limite ou ouvre leurs champs des possibles. Certes, on observe une convergence des politiques françaises et allemandes à l'égard des « demandeurs d'asile » et des « réfugiés », et il ne convient pas non plus d'ignorer le poids des autres acteurs des politiques migratoires (tels l'Union européenne, les villes, les associations ou les « personnes-ressources »)<sup>1167</sup>. Pour autant, tout au long du processus de recherche, j'ai été frappée de voir à quel point ces politiques nationales impactent les situations de vie des personnes en exil, créent des temporalités différentes dans leurs parcours et façonnent leurs perceptions et expériences. Construire la comparaison franco-allemande de ces politiques, à partir des expériences des personnes en exil, permet de faire un premier pas pour combler la quasi-absence de travaux comparatifs sur cette question. L'analyse des politiques publiques et de leurs effets à la lumière des réalités sociales du pays voisin rend visibles des logiques pouvant échapper à une analyse faite d'un point de vue purement national.<sup>1168</sup> Dans les lignes qui suivent, je résumerai les différences qui marquent, en France et en Allemagne, l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile », la phase de demande d'asile et le temps suivant l'obtention du statut de « réfugié ».

C'est précisément l'adoption d'une perspective à la fois biographique et comparée qui a fait émerger l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » et dans les systèmes d'accueil (rarement analysée en sciences sociales en France et en Allemagne) comme une étape importante dans les parcours des personnes en exil. En effet, le dépôt de la demande d'asile marque le passage d'un statut à un autre dans les « carrières migratoires »<sup>1169</sup> des personnes. Ces dernières passent ainsi de la situation de « migrant non-documenté » à celle de « demandeur d'asile », étant au moins provisoirement autorisé à séjourner en France ou en Allemagne. Il s'agit là d'un moment ambivalent pour les personnes en exil, marqué par des

---

<sup>1167</sup> Cf. aussi François HERAN, *op. cit.*, 2017, p. 69 (*Avec l'immigration*).

<sup>1168</sup> Pour aller plus loin dans la comparaison franco-allemande des politiques publiques, il serait intéressant de croiser les récits des personnes en exil avec des observations participantes, effectuées dans les différentes institutions qu'elles traversent (comme, par exemple, à l'OFII, au BAMF ou dans les centres d'hébergement).

<sup>1169</sup> Marco MARTINIELLO et Andrea REA, *op. cit.*, 2011.

logiques contradictoires. Il y a la méfiance et la peur qu'inspirent les institutions, en raison d'une situation de « clandestinité »<sup>1170</sup> et, en même temps, le besoin fort d'arriver quelque part après la fuite. En Allemagne, dans la plupart des cas étudiés, l'interpellation rapide par la police après l'arrivée sur le territoire a mis fin à la mobilité des personnes en exil, déclenchant leur prise en charge rapide par le système d'accueil. En France, à contrario, l'officialisation de la situation des personnes a plutôt été le résultat de mobilisations de leur part. L'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile » relève de deux logiques différentes que l'on pourrait qualifier de « par le haut » pour le cas de l'Allemagne et « par le bas » pour le cas de la France, se reflétant dans des types d'expériences différentes. En Allemagne, les personnes en exil ont l'impression qu'un pouvoir puissant met abruptement fin à leur cours d'action, alors qu'en France, elles ont plutôt le sentiment de devoir activement chercher à « arriver »<sup>1171</sup>. Cette entrée difficile dans le système d'accueil français peut avoir pour conséquence de vivre des expériences d'« errance »<sup>1172</sup> dans des camps informels de réfugiés. Ces résultats soulèvent la question du rôle que joue la police dans ces situations d'arrivée des personnes en exil et qui pourra être examiné davantage dans de futures recherches. En effet, le matériel recueilli suggère qu'il existe de considérables différences franco-allemandes quant aux modes d'intervention, mais aussi au degré de familiarité des policiers avec la question de l'asile.<sup>1173</sup>

Pendant la phase de procédure d'asile, les logiques différentes des politiques d'accueil françaises et allemandes façonnent les situations de vie des « demandeurs d'asile ». En Allemagne, la répartition et « l'encampement »<sup>1174</sup> des personnes ont une longue tradition historique, se reflétant dans un système d'accueil très réglementé, où l'hébergement obligatoire dans des centres spécifiques entrave la liberté de circulation. Malgré la gestion de l'hébergement des « demandeurs d'asile » par les *Länder* et les collectivités territoriales dans l'État fédéral, ce système semble produire des situations d'hébergement plus uniformisées qu'en France.<sup>1175</sup> D'un point de vue historique, en France, l'hébergement des personnes en exil a été conçu comme un dispositif humanitaire, destiné à des groupes spécifiques de

---

<sup>1170</sup> Smaïn LAACHER, *op. cit.*, 2005, p. 121.

<sup>1171</sup> Ludger PRIES, *op. cit.*, 2017, p. 81.

<sup>1172</sup> Claudio BOLZMAN, *op. cit.*, 2014, p. 49.

<sup>1173</sup> Il existe des études comparatives sur la police en France et en Allemagne (cf. par exemple les travaux de Jérémie Gauthier), qui ne s'intéressent cependant que rarement à la question de l'asile.

<sup>1174</sup> Michel AGIER, *op. cit.*, 2011, p. 61.

<sup>1175</sup> En Allemagne, j'ai rencontré des personnes en exil en Bavière et dans le Bade-Wurtemberg. Pour des recherches futures, il serait intéressant de se rendre dans un plus grand nombre de *Länder*.

réfugiés. En dépit du caractère centralisé du système d'accueil français, le fait que les Conditions matérielles d'accueil (CMA) restent conçues comme une offre et que le Dispositif national d'accueil (DNA) se caractérise jusqu'à maintenant par son manque structurel de places donne lieu à une plus grande variété de situations d'hébergement des « demandeurs d'asile » qu'en Allemagne. Ces différences franco-allemandes ont encore tendance à se refléter dans les expériences des personnes en exil et dans la perception qu'elles ont de leurs parcours. En Allemagne, la vie dans les « *camps de réfugiés* » (c'est ainsi que les personnes désignent les *Aufnahmeeinrichtungen*) est vécue comme déterminée par autrui. L'espoir d'échapper à cette « *situation d'exception* » réside dans le transfert vers une *Gemeinschaftsunterkunft*<sup>1176</sup>, rétrospectivement interprété, selon les cas, comme une réelle amélioration de la situation de vie ou comme un nouveau transfert aléatoire. En France, où beaucoup des jeunes hommes rencontrés sont, dans un premier temps, orientés vers le système d'hébergement d'urgence de droit commun, l'impression perdure chez eux de devoir « *se débrouiller* » tout seuls pour établir des contacts avec les différents acteurs étatiques et associatifs. Dans beaucoup de cas, après un temps passé à la rue, l'hébergement dans un dispositif du DNA est évoqué comme un « *turning point* »<sup>1177</sup>.

Cette thèse met plus particulièrement en lumière la situation de personnes en exil qui ont vécu leur demande d'asile entre 2014 et 2018. Mais les politiques d'accueil à l'égard des « demandeurs d'asile » font constamment l'objet de réformes législatives. En effet, la loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, renforçant la tendance vers l'hébergement directif en France, est souvent analysée comme une convergence des politiques d'accueil françaises vers le système allemand.<sup>1178</sup> Pour autant, simultanément, l'Allemagne renforce la tendance à l'« encampement » des « demandeurs d'asile », en augmentant à 18 mois la durée maximale pendant laquelle les personnes peuvent être contraintes de rester dans les centres de premier accueil<sup>1179</sup>. L'adoption d'une perspective franco-allemande reste donc intéressante pour évaluer les effets

---

<sup>1176</sup> Il convient alors de rappeler qu'en France comme en Allemagne, je n'ai guère rencontré de personnes en exil originaires de « pays d'origine sûr ». En effet, en Allemagne, cette sous-catégorie de « demandeurs d'asile » est de plus en plus contrainte à passer toute la phase de procédure d'asile dans des *Aufnahmeeinrichtungen*.

<sup>1177</sup> Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, *op. cit.*, 1988.

<sup>1178</sup> Cf. à ce sujet aussi Audran AULANIER et Anja BARTEL, « Les demandeurs d'asile et les réfugiés en France et en Allemagne depuis 2015. Introduction au dossier », *Migrations Société*, 2022 (à paraître).

<sup>1179</sup> Zweites Gesetz zur besseren Durchsetzung der Ausreisepflicht vom 20. August 2019, Bundesgesetzblatt 1, n° 31, p. 1294.

de ces réformes sur les parcours et expériences des personnes en exil dans de futures recherches.

Après l'obtention du statut de « réfugié », les parcours des personnes en exil en France et en Allemagne continuent à être façonnés par des différences relevant des politiques spécifiques à l'égard des « réfugiés » et des politiques générales d'intégration. En France, devant la nécessité de sortir rapidement du dispositif d'hébergement du DNA à l'issue de la procédure d'asile, trouver au plus vite un emploi (pour obtenir un logement) s'impose. En Allemagne, compte tenu de la possibilité de rester dans un hébergement collectif et de la *Wohnsitzauflage* qui rend les déménagements plus difficiles, beaucoup de personnes en exil restent dans la *Gemeinschaftsunterkunft*, au moins dans un premier temps, en particulier dans les villes où la situation du logement est tendue. Si, en France, certains de mes interlocuteurs sont déjà en situation d'emploi au moment où les cours de français leur sont prescrits dans le cadre du Contrat d'intégration républicaine (CIR), en Allemagne, dès l'obtention du statut, bon nombre de personnes en exil commencent à suivre l'Integrationskurs, d'un volume plus important que les cours de langues prescrits en France. En France, l'obtention du statut de « réfugié » peut être rétrospectivement perçue comme un changement de situation, alors qu'en Allemagne, l'impression de rester « coincé » dans un état provisoire prédomine davantage. Si en Allemagne, les « réfugiés » sont soumis à l'obligation de renouveler leur titre de séjour au bout de trois ans, en France, l'attribution de la carte de résident valable dix ans ainsi que la possibilité d'obtenir relativement vite la nationalité française facilitent la projection dans l'avenir.

Toutefois, dans la durée, les parcours ne sont pas seulement marqués par ces politiques spécifiques, mais s'inscrivent aussi davantage dans les contextes sociaux et politiques généraux de la France et de l'Allemagne. Les effets de ces politiques pourront être davantage examinés lors de recherches futures. Je pense notamment aux mécanismes différents des politiques d'emploi dont on peut percevoir les traces dans les récits de vie des personnes rencontrées. En effet, si les politiques de retour à l'emploi en Allemagne se caractérisent par leur caractère assez contraignant et par leur recours à un système de sanctions, en France, tous les acteurs rencontrés témoignent de la difficulté à orienter les sans-emploi vers des formations permettant une insertion professionnelle durable.

Cette thèse met plus particulièrement en lumière les parcours de personnes en exil qui, après la procédure d'asile, obtiennent le statut de « réfugié ». Des recherches futures pourront prendre davantage en compte la diversité des situations administratives, en identifiant, par exemple, d'éventuelles différences avec les parcours de personnes ayant obtenu la « protection subsidiaire ». Il serait intéressant aussi de comparer les parcours de personnes qui n'accèdent pas à une protection internationale, situation administrative la plus répandue après une procédure d'asile. En effet, l'adoption d'une perspective franco-allemande semble prometteuse à cet égard. Si en France, cette question renvoie davantage aux politiques de « régularisation » des situations des personnes, on observe, en Allemagne, une tendance à la création de passerelles étroites entre les catégories des politiques d'asile et celles de l'immigration de travail, censées faciliter l'accès à des titres de séjour par la formation ou un emploi pour certains « déboutés » du droit d'asile.

### Logiques biographiques différentes et expériences communes de la reconstruction d'une vie en exil dans des contextes contraignants

Si les jeunes hommes, au cœur de mon enquête, ont en commun une expérience de l'exil à un moment assez précoce de leur vie, les études de cas témoignent toutefois d'une grande variété d'expériences biographiques. Dans une première approche visant à relier les expériences de la reconstruction à celles de la rupture de l'exil, j'ai introduit l'idée de « dynamiques de fuite » pour saisir la fuite, non comme un événement délimité, mais comme un processus étendu dans l'espace et le temps, durant lequel il ne s'agit pas seulement de s'enfuir, mais de poursuivre aussi des aspirations nourries par des expériences antérieures à la fuite. J'ai alors distingué quatre différents types de fuite : « à partir des marges », « comme pacte avec la famille », « pour la poursuite d'un projet futur » et « sans issue ». Par la suite, une analyse plus fine des récits biographiques a permis de distinguer, un peu schématiquement, deux manières dont les personnes en exil relient biographiquement leur passé à la fuite. D'un côté, il y a celles qui ont tendance à raconter leur enfance et jeunesse comme marquées par la violence et le dénuement, présentant la fuite comme une conséquence logique de ces difficultés. D'autres insistent davantage sur la rupture que la fuite marque dans leur parcours, par rapport à une vie antérieure, rappelée comme idyllique. Bien sûr, il s'agit là d'une distinction un peu simplifiée. Les dimensions de la destruction, de la perte

et du deuil, mais aussi de l'espoir, de la construction et de la reconstruction empreignent les expériences de toutes les personnes rencontrées. Pour autant, si dans le premier cas de figure, l'arrivée au pays d'accueil est plutôt liée à l'espoir de voir sa situation de vie s'améliorer, dans le deuxième cas, la perte douloureuse de la « vie habituelle » domine. Toutefois, l'expression de « recommencer à zéro » utilisée par beaucoup de mes interlocuteurs signifie non seulement le vécu d'une rupture, mais aussi la possibilité d'une reconstruction. En effet, bien que l'espoir d'un retour au pays d'origine soit exprimé par quelques-uns des hommes rencontrés, étant donné leur jeune âge au moment de l'arrivée, leurs récits sont empreints de leur volonté de s'installer rapidement et durablement en France ou en Allemagne. Toutefois, les efforts vers la reconstruction d'une vie en exil s'inscrivent dans des contextes qui peuvent être qualifiés, dans l'un et l'autre des deux pays, comme relativement « contraignants », en dépit des différences existant dans les politiques menées à l'égard des personnes en exil.

En ce qui concerne la phase de demande d'asile, une simple analyse du cadre législatif aurait suggéré qu'il existe, dans les deux pays, des différences évidentes quant aux possibilités de participer à la société d'accueil. Si l'« intégration » des « demandeurs d'asile » ne constitue toujours pas un véritable objectif politique en France, en Allemagne, l'ouverture progressive du marché de travail et des *Integrationskurse* pour certains a été analysée comme un changement de paradigme<sup>1180</sup>. Toutefois, il faut constater qu'objectivement, dans les deux pays, les possibilités qu'ont les « demandeurs d'asile » de participer à la vie sociale restent extrêmement restreintes. En effet, ceux-ci n'exercent que très rarement un travail formel. Si l'accès à des emplois informels semble facilité en France par un système d'accueil moins contraignant, favorisant la mobilisation des contacts sociaux, en Allemagne, le suivi des cours de langue est plus fréquent durant cette étape. Il serait intéressant de tester la portée générale de cette observation par une enquête plus quantitative sur la participation à des cours de langue, pendant la phase de demande d'asile, en France et en Allemagne. Je rappelle que si le cadre législatif en Allemagne avait déjà ouvert à certaines catégories de « demandeurs d'asile » la possibilité de participer à un Integrationskurs, sur le terrain étudié, cette réglementation n'était pas (encore) mise en œuvre. Par ailleurs, toutes les personnes rencontrées expriment leurs difficultés à entrer en contact avec des « Allemands » ou des « Français ». En effet, il ne se présente guère d'occasions pour faire des rencontres en dehors

---

<sup>1180</sup> Cf. par exemple Benjamin ETZOLD, *op. cit.*, 2017.

des institutions et acteurs de la sphère de l'asile.<sup>1181</sup> Les efforts d'« intégration » des personnes se confrontent-ils alors aux conditions d'une « non-intégration » créées par l'État, comme le suggèrent de nombreuses études réalisées ?<sup>1182</sup>

Toutefois, cette thèse montre que des marges de manœuvres existent, ouvrant des possibilités de participer à la vie sociale pendant la phase de demande d'asile, et que les personnes en exil peuvent les saisir, les transformer ou les rejeter, selon les interprétations qu'elles en font. En effet, il est frappant d'observer comment des situations, objectivement similaires, sont définies et relatées de manières très différentes. Si certains de mes interlocuteurs ont tendance à décrire leur environnement pendant la procédure d'asile comme plutôt hostile et insistent sur des expériences de discrimination, d'autres soulignent les liens sociaux qu'ils ont pu nouer. Ils témoignent d'un degré étonnant d'appropriation de l'environnement dans lequel ils ont vécu leur demande d'asile (comme Malek ou Touré). Ces différences dans la perception peuvent s'expliquer par les interprétations différentes que les personnes font de leur exil dans le contexte de leurs biographies. En effet, si l'expérience du deuil face à la rupture de la « vie habituelle » est dominante dans le premier cas de figure, les personnes dans le deuxième cas de figure investissent beaucoup d'efforts pour maintenir la construction biographique de l'arrivée au pays d'accueil comme une chance. Dans ce cadre, la « mobilité sociale subjective »<sup>1183</sup> émerge comme un important facteur explicatif. En effet, vivre l'arrivée dans le pays d'accueil comme un déclassement semble renforcer, dans l'expérience de l'exil, la dimension de la perte. Les personnes rencontrées dans ce cas de figure manifestent un besoin exacerbé de se distancier des images stigmatisantes qui circulent dans l'espace public sur les personnes en exil. Ces représentations mettent en danger l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, comme personnes ayant réussi ou qui allaient réussir dans la vie.<sup>1184</sup> À l'inverse, d'autres expriment l'espoir de trouver, dans le pays d'accueil, des possibilités d'ascension sociale. C'est le cas d'Ajmal qui saisit, comme une opportunité favorable dans son parcours, la possibilité d'aller dans une école professionnelle. Toutefois, son cas permet aussi de montrer que la possibilité de maintenir une interprétation positive des expériences vécues

---

<sup>1181</sup> Si en France ces rencontres avec les bénévoles se font souvent via des associations, en Allemagne, ces liens ont tendance à se tisser directement dans les centres d'hébergement.

<sup>1182</sup> Cf. par exemple Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009 ou Karin SCHERSCHEL, *op. cit.*, 2014.

<sup>1183</sup> Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, *op. cit.*, 2001, p. 920.

<sup>1184</sup> Ces images stigmatisantes sont liées aux spécificités des contextes nationaux, créées par les politiques d'accueil. En France, mes interlocuteurs cherchent surtout à se distinguer de la figure du « demandeur d'asile » sans abri, en Allemagne, à prendre leurs distances par rapport à l'image du *Flüchtling* assisté, hébergé en camp.

dépend fortement de la capacité à se projeter dans l'avenir, limitée, parfois réduite à néant par le caractère d'insécurité existentielle de la procédure d'asile.<sup>1185</sup>

Si pendant leur procédure d'asile, l'incertitude et les conditions de vie difficiles constituent les préoccupations centrales des personnes rencontrées, de nouvelles inquiétudes surgissent rapidement avec l'obtention du statut de « réfugié ». Bien que certaines personnes parviennent à poursuivre des plans assez concrets durant la phase de procédure d'asile, se pose alors avec acuité la question de leur avenir dans la société d'accueil. Au-delà des différentes logiques déclenchées par la fin de la procédure d'asile dans les deux pays, les recherches d'un logement et d'un emploi deviennent les priorités de ces jeunes hommes. Après tout ce temps passé dans le provisoire des hébergements collectifs, l'emménagement dans un espace « à soi » revêt une importance cruciale. L'obtention du statut de « réfugié » impose aussi de suivre un *Integrationskurs* ou signer le CIR, démarches inhérentes aux mesures de politiques générales d'intégration en Allemagne et en France. À ce sujet encore, il est saisissant de constater à quel point les narrations des personnes en exil diffèrent. Leur évaluation de ces mesures d'intégration comme bienvenues ou imposées semble dépendre du sens qu'elles leur donnent par rapport à leurs projets. Le sujet, toutefois, qui a dominé les récits des jeunes hommes suite à l'obtention du statut de « réfugié » est celui de leur place dans la sphère de l'emploi. En effet, dans les deux pays, bon nombre d'entre eux vont devoir accepter, dans un premier temps, « n'importe quel » travail. Cela les place, suite à la procédure d'asile, à nouveau dans un provisoire qui a tendance à s'étendre dans le temps et qui crée l'impression que le début de la « vraie vie »<sup>1186</sup> au pays d'accueil est reporté à plus tard. Cette situation peut, dans le cas des personnes qui avaient lié leur arrivée en France ou en Allemagne à l'espoir d'une amélioration de leur situation de vie, rendre difficile le maintien de cette construction biographique, ou alors renforcer le sentiment de perte chez celles, qui dès le début, éprouvaient davantage la dimension de la perte liée à l'exil.

---

<sup>1185</sup> Le déroulement des procédures d'asile contribue aussi à rythmer différemment les parcours des personnes en exil. Ainsi, en Allemagne, l'audition d'asile menée directement dans les *Aufnahmeeinrichtungen* est souvent perçue comme faisant partie des formalités d'entrée dans cette institution. En France, l'attente du rendez-vous à l'OFPRA rythme davantage les parcours. Toutefois, dans les deux contextes, un premier rejet de la demande d'asile est vécu comme une menace existentielle.

<sup>1186</sup> Cf. Vicki TÄUBIG, *op. cit.*, 2009, p. 231.

Le fait que leur situation professionnelle a constitué une des plus importantes préoccupations pour ces jeunes hommes peut s'expliquer par leur situation sociale : l'absence d'engagements familiaux sur place ainsi que l'impossibilité de pouvoir faire usage de la réunification familiale<sup>1187</sup>. Le moment où s'est déroulé la rencontre avec la chercheuse a également son importance. En effet, les entretiens ont été conduits relativement peu de temps après l'obtention du statut de « réfugié » (entre quelques mois et trois ans), à un moment où beaucoup d'entre eux venaient d'emménager dans un espace à eux et où la question cruciale de l'emploi continuait à poser problème.<sup>1188</sup> Dans le cas de ceux que j'ai pu suivre davantage dans la durée, j'ai vu se dessiner, avec le temps, un déplacement des priorités qui serait à analyser plus finement dans de futures enquêtes, peut-être aussi davantage sous le prisme du genre<sup>1189</sup>. Ainsi, il serait intéressant de se pencher sur la question de la fondation d'une famille en exil (projet semblant devenir pressant, surtout pour les personnes les plus âgées parmi les jeunes hommes rencontrés, déjà soumis à des modifications pour certains).<sup>1190</sup> Parallèlement, il serait intéressant de creuser la question du rapport au pays d'origine et des modalités de vie transnationales qui se pose de manière spécifique dans le contexte de l'exil. Cette question semble marquée par la fuite du pays d'origine, la mobilité restreinte durant la procédure d'asile, des formes de solidarité et de méfiance spécifiques à l'égard de ses compatriotes en exil et l'interdiction du retour au pays avec l'obtention du statut de « réfugié ».<sup>1191</sup>

Si l'étude comparative rend visible l'impact non négligeable des politiques publiques, dans leurs différences et leurs points communs, il ne faut pas non plus surévaluer le poids exercé par ces politiques.<sup>1192</sup> Comme le montre le cas d'Ammar, au parcours objectivement couronné

---

<sup>1187</sup> En effet, pour une personne non mariée et sans enfants, aucun membre de famille resté au pays d'origine n'entre dans la catégorie des personnes éligibles à la réunification familiale. De futures recherches pourront s'intéresser davantage à des personnes en exil dans des situations sociales autres que celle du jeune homme, sans enfants, arrivé seul. Cela permettrait probablement de déplacer la focale vers d'autres politiques publiques qui n'ont pas été abordées dans le cadre de cette thèse (tel que l'accès aux soins ou, précisément, la réunification familiale).

<sup>1188</sup> Peut-être aussi, du point de vue de ces jeunes hommes, la question de l'insertion professionnelle est-elle un sujet relativement facile à aborder dans la situation d'entretien.

<sup>1189</sup> En effet, l'orientation de cette thèse sur la situation sociale des jeunes hommes arrivés seuls s'est faite à travers l'échantillonnage. Pour de futures recherches, il serait intéressant de prendre plus activement en compte la dimension du genre. Cf. à ce sujet par exemple le numéro de revue suivant : Paul SCHEIBELHOFER et Matthias SCHNEIDER, (dir.), « Flucht und Männlichkeiten », *Zeitschrift für Flüchtlingsforschung*, n° 5/1, 2021.

<sup>1190</sup> Pendant la rédaction de la thèse, un de mes interlocuteurs, par exemple, est retourné dans son pays d'origine pour s'y marier.

<sup>1191</sup> Comme évoqué dans le sixième chapitre, si certains de mes interlocuteurs rêvent de voyager dans leur pays d'origine, d'autres insistent sur le fait d'avoir rompu tout lien.

<sup>1192</sup> Cf. sur ce point aussi Cf. Isabelle WILHELM et Anja BARTEL, *op. cit.*, 2021.

de succès, intégrer un bon cours de langue ou accéder à l'université n'atténue pas automatiquement la douleur de l'exil. Cette thèse met aussi en lumière la diversité des situations de vie des personnes réfugiées (souvent homogénéisées par les représentations collectives) et insiste sur le poids des expériences biographiques antérieures (dépassant d'autres caractéristiques, comme l'origine géographique) pour reconstruire une vie en exil. Bien évidemment, cette reconstruction de leur vie en exil n'était pas achevée au moment où j'ai rencontré mes interlocuteurs. Les situations de vie objectives de ces jeunes hommes continuent à évoluer, renouvelant la question de leur place dans les sociétés d'accueil et requérant régulièrement de leur part un « travail biographique », comme le résume à sa manière Med, un de mes interlocuteurs tchadien, à la fin de l'entretien biographique :

*« C'est un parcours que je ne vais jamais oublier. Après, moi aussi, je vais écrire sur ce parcours. Sur ce que j'ai vécu. J'ai vécu beaucoup de choses, malgré le fait que moi, je suis petit. Je n'ai que 20 ans. Mais j'ai beaucoup appris et je vais beaucoup apprendre. C'est ça, ma petite histoire, mais il y aura encore beaucoup à raconter. »*



---

## Bibliographie

---

### Monographies, ouvrages collectifs et contributions, articles

#### A

Andrew ABBOTT, « A propos du concept de Turning Point », dans Michel GROSSETTI, Marc BESSIN et Claire BIDART, (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009, p. 187–211.

Miriam ACED, Tamer DÜZYOL, Arif RÜZGAR et Christian SCHAFT, (dir.), *Migration, Asyl und (post-)migrantische Lebenswelten in Deutschland. Bestandsaufnahme und Perspektiven migrationspolitischer Praktiken*, Berlin, Lit (coll. « Studien zu Migration und Minderheiten »), 2014.

Michael ACHHAMMER et Sören HERBST, « Der (Asyl)-Proceß - Über die institutionelle Fremdbestimmung von Asylbewerberinnen und -bewerbern in Deutschland », dans Miriam ACED, Tamer DÜZYOL, Arif RÜZGAR et Christian SCHAFT, (dir.), *Migration, Asyl und (post-)migrantische Lebenswelten in Deutschland. Bestandsaufnahme und Perspektiven migrationspolitischer Praktiken*, Berlin, Lit (coll. « Studien zu Migration und Minderheiten »), 2014, p. 205–226.

Michel AGIER, *Le couloir des exilés. Être étranger dans un monde commun*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2011.

Michel AGIER, « Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville », *Le sujet dans la cité*, 2(7), 2016, p. 21–31.

Michel AGIER, « La lutte des mobilités. Catégories administratives et anthropologiques de la migration précaire », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 81–95.

Karen AKOKA, « L'archétype rêvé du réfugié », *Plein droit*, 3(90), 2011, p. 13–16.

Karen AKOKA, « Crise des réfugiés ou des politiques d'asile ? », *La vie des idées*, mai 2016, p. 1–9.

Karen AKOKA, Marine CARLIER et Solange de COUSSEMAKER, « Ce n'est pas une crise des migrants mais une crise des politiques d'hospitalité », *Revue Projet*, 5(360), 2017, p. 77–83.

Karen AKOKA, Olivier CLOCHARD et Albena TCHOLAKOVA, « Éditorial. La condition de réfugié-e : expériences subjectives et mobilisations collectives », *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 2017, p. 7–21.

Karen AKOKA et Alexis SPIRE, « Pour une histoire sociale de l'asile politique en France », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 67–77.

Leila AKREMI, Boris TRAUÉ, Hubert KNOBLAUCH et Nina BAUR, (dir.), *Handbuch interpretativ forschen*, Weinheim, Beltz Juventa (coll. « Grundlagentexte Methoden »), 2018.

Clemens ALBRECHT, « Was sollten wir schaffen? Zur sozioökonomischen Integration der Flüchtlinge in die Gesellschaft der Bundesrepublik Deutschland », dans Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, (dir.), *Fluchtpunkt Integration. Panorama eines Problemfeldes*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Research »), 2018, p. 63–80.

Peter ALHEIT, « Biographieforschung und Figurationstheorie », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 23–36.

Peter ALHEIT, « Biographicité », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 42–44.

Peter ALHEIT, « Biographie (Sociologie) », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 44–47.

Peter ALHEIT et Bettina DAUSIEN, « Recherche biographique allemande », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 247–249.

Anna AMELINA, Thomas FAIST, Nina GLICK SCHILLER et Devrimsel D. NERGIZ, « Methodological Predicaments of Cross-Border Studies », dans Anna AMELINA, Devrimsel D. NERGIZ, Thomas FAIST et Nina G. SCHILLER, (dir.), *Beyond methodological nationalism. Research methodologies for cross-border studies*, New York, N.Y., London, Routledge (coll. « Routledge research in transnationalism »), 2014, p. 1–19.

Anna AMELINA, Devrimsel D. NERGIZ, Thomas FAIST et Nina G. SCHILLER, (dir.), *Beyond methodological nationalism. Research methodologies for cross-border studies*, New York, N.Y., London, Routledge (coll. « Routledge research in transnationalism »), 2014.

Rachad ANTONIUS, « Repenser les catégories de « majorité » et de « minorité ». L’islamisme comme phénomène minoritaire dans les sociétés occidentales », *Revue européenne des migrations internationales*, 31(2), 2015, p. 11–30.

Ursula APITZSCH, « Balancing precarious work, entrepreneurship and a new gendered professionalism in migrant self-employment », dans Prue CHAMBERLAYNE, (dir.), *Biographical methods and professional practice. An international perspective*, Bristol, Policy Press, 2004, p. 39–56.

Ursula APITZSCH, Daniel BERTAUX, Lena INOWLOCKI et Catherine DELCROIX, « Introduction to the thematic issue on „Socialization, family, and gender in the context of migration” », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, 1+2, 2014, p. 3–10.

Ursula APITZSCH et Lena INOWLOCKI, « Biographical analysis. A ‘German’ school? », dans Prue CHAMBERLAYNE, Joanna BORNAT et Tom WENGRAF, (dir.), *The turn to biographical methods in social science. Comparative issues and examples*, London, New York, Routledge (coll. « Social research today »), 2000, p. 53–70.

Ursula APITZSCH, Lena INOWLOCKI et Maria KONTOS, « The method of biographical policy evaluation », dans Ursula APITZSCH et Maria KONTOS, (dir.), *Self-Employment Activities of Women and Minorities. Their Success or Failure in Relation to Social Citizenship Policies*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften | GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden, 2008, p. 12–18.

Ursula APITZSCH et Maria KONTOS, (dir.), *Self-Employment Activities of Women and Minorities. Their Success or Failure in Relation to Social Citizenship Policies*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften | GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden, 2008.

Hannah ARENDT, « We refugees », *Menorah Journal*, 31(1), 1943, p. 69–77.

Hannah ARENDT, « Es gibt nur ein einziges Menschenrecht », *Die Wandlung*, 4, 1949, p. 754–770.

Mariam AROUNA, « Von ‘Flüchtlings-’ und Fremdheitskonstruktionen: Positionierungsprozesse im Fluchtkontext », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 79–94.

Emre ARSLAN, « Symbolische Ordnung und Fluchtbewegungen: Eine sozioanalytische Reflexion », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 11–30.

Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019.

Claudine ATTIAS-DONFUT et François-Charles WOLFF, « La dimension subjective de la mobilité sociale », *Population*, 56(6), 2001, p. 919–958.

Agnès AUBRY, « Le bénévolat d'hommes migrants en Suisse. Travail gratuit et mise à l'épreuve civique », *Critique internationale*, 3 (84), 2019, p. 147–164.

Audran AULANIER, « L'expérience quotidienne des demandeurs d'asile. Une étude socio-phénoménologique à Lille et à Mannheim », thèse de doctorat en cours, Université de Lille.

Audran AULANIER et Anja BARTEL (dir.) « Politiques d'accueil et expériences d'exil. Perspectives franco-allemandes », *Migrations Société*, 2022 (numéro de revue à paraître).

Audran AULANIER et Anja BARTEL, « Les demandeurs d'asile et les réfugiés en France et en Allemagne depuis 2015. Introduction au dossier », *Migrations Société*, 2022 (à paraître).

## B

Klaus J. BADE, *Europa in Bewegung. Migration vom späten 18. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, München, Beck (coll. « Europa bauen »), 2002.

Martin BALDWIN-EDWARDS, (dir.), *The politics of immigration in Western Europe*, Ilford, Cass, 1994.

Jean-Claude BARBIER, (dir.), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Lang (coll. « Travail & société »), 2007.

Jacques BAROU, *L'Europe, terre d'immigration. Flux migratoires et intégration*, Grenoble, Presses Univ. de Grenoble (coll. « Collection Transeurope »), 2006.

Jacques BAROU, « Demandeurs d'asile et réfugiés. Entre désir d'oubli et reconquête mémorielle du pays », *Ethnologie française*, 43(1), 2013, p. 11–18.

Anja BARTEL, « Les expériences de personnes en exil en France et en Allemagne. Effets des politiques et perceptions subjectives des parcours », *Migrations Société*, 2022 (à paraître).

Anja BARTEL, Kevin CLEMENTI, Hannes KÄCKMEISTER, Amélie KRATZ et Sophie IFFRIG, « La comparaison comme méthode et objet », *Trajectoires*, 14, 2021.

Anja BARTEL, Catherine DELCROIX et Elise PAPE, « Refugees and the Dublin Convention », *Borders in Globalization Review*, 1(2), 2020, p. 40–52.

Thomas K. BAUER et Holger KOLB, « Arbeitsmarktintegration von Asylbewerbern », dans Gerhard K. SCHÄFER, Barbara MONTAG, Joachim DETERDING et Astrid GIEBEL, (dir.), *Geflüchtete in Deutschland. Ansichten - Allianzen - Anstöße*, Göttingen, Bristol, C.T., Vandenhoeck & Ruprecht Neukirchener Theologie, 2017, p. 114–126.

Stéphane BEAUD, « L'usage de l'entretien en sciences sociales. Plaidoyer pour l'«entretien ethnographique». », *Politix*, 9(35), 1996, p. 226–257.

Stéphane BEAUD et Gérard NOIRIEL, « Penser l'intégration des immigrés », *Hommes & Migrations*, 11133, juin 1990, p. 43–53.

Ulrich BECK et Edgar GRANDE, « Jenseits des methodologischen Nationalismus. Außereuropäische und europäische Variationen der Zweiten Moderne », *Soziale Welt*, 61, 2010, p. 187–216.

Howard BECKER, « Whose side are we on? », *Social Problems*, 14(3), 1967, p. 239–247.

Howard S. BECKER, *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Paris, La Découverte (coll. « Grands repères. Guides »), 2013.

Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, (dir.), *Fluchtpunkt Integration. Panorama eines Problemfeldes*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Research »), 2018.

Iris BECKMANN-SCHULZ, « Berufsbezogenes Deutsch - Implikationen für die Bildungsarbeit mit Flüchtlingen », dans Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster, Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchgesellschaften »), 2014, p. 176–185.

- Akram BELKAÏD, « Retour sur le dossier : Quelques réflexions à propos de l'intégration », *Migrations Société*, 5, 2014, p. 221–225.
- Petra BENDEL, « Alter Wein in neuen Schläuchen? Integrationskonzepte vor der Bundestagswahl », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 67(27-29), 2017, p. 4–9.
- Petra BENDEL et Andrea BORKOWSKI, « Entwicklung der Integrationspolitik », dans Heinz U. BRINKMANN et Martina SAUER, (dir.), *Einwanderungsgesellschaft Deutschland. Entwicklung und Stand der Integration*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Lehrbuch »), 2016, p. 99–116.
- Désirée BENDER, Tina HOLLSTEIN et Lena HUBER, « Migration, Armut, und Agency - Empirische Beispiele und methodologische Reflexionen », dans Gunther GRABHOFF, (dir.), *Adressaten, Nutzer, Agency. Akteursbezogene Forschungsperspektiven in der Sozialen Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, p. 255–273.
- John BERGER, « L'exil », *la Lettre internationale*, 1985.
- Peter A. BERGER et Anja WEIß, (dir.), *Transnationalisierung sozialer Ungleichheit*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden (coll. « Sozialstrukturanalyse »), 2008.
- Marie-José BERNARDOT, *Etrangers, immigrés. (re)penser l'intégration : savoirs, politiques et acteurs*, Rennes, l'EHESP, 2019.
- Daniel BERTAUX, *Le récit de vie*, Paris, Armand Colin (coll. « 128 : tout le savoir »), 2016.
- Daniel BERTAUX et Isabelle BERTAUX-WIAME, « Le patrimoine et sa lignée: transmissions et mobilité sociale sur cinq générations », *Life Stories/Récits de vie*, 4, 1988, p. 8–26.
- Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, (dir.), *Agency. Qualitative Rekonstruktionen und gesellschaftstheoretische Bezüge von Handlungsmächtigkeit*, Weinheim, Beltz Verlagsgruppe, 2012.
- Alexander BETTS, *Survival migration. Failed governance and the crisis of displacement*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 2013.
- Yves BIZEUL, (dir.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Wiesbaden, Deutscher Universitätsverlag (coll. « Sozialwissenschaft »), 2004.
- Yves BIZEUL, « Kulturalistische, republikanische und zivilgesellschaftliche Konzepte für die Integration von Immigranten », dans Yves BIZEUL, (dir.), *Integration von Migranten. Französische und deutsche Konzepte im Vergleich*, Wiesbaden, Deutscher Universitätsverlag (coll. « Sozialwissenschaft »), 2004, p. 137–175.
- Christophe BLANCHARD, « Sans-abrisme », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 446–448.
- Karen BLOCK, Deborah WARR, Lisa. GIBBS et Elisha. RIGGS, « Addressing Ethical and Methodological Challenges in Research with Refugee-background Young People. Reflections from the Field », *Journal of Refugee Studies*, 26(1), 2013, p. 69–87.
- Jörg BOGUMIL, Jonas HAFNER et Sabine KUHLMANN, « Verwaltungshandeln in der Flüchtlingskrise. Die Erstaufnahmeeinrichtungen der Länder und die Zukunft des Verwaltungsvollzugsystems Asyl », *Verwaltung und Management*, 22(3), 2016, p. 126–136.
- Claudio BOLZMAN, *Sociologie de l'exil. Une approche dynamique : l'exemple des réfugiés chiliens en Suisse*, Zürich, Editions Seismo, 1996.
- Claudio BOLZMAN, « L'exil: ruptures, épreuves, preuves, résistances », *(Re)Penser l'Exil*, 2012.
- Claudio BOLZMAN, « Exil et errance », *Pensée plurielle*, 1(35), 2014, p. 43–52.
- Claudio BOLZMAN, « Précarité juridique et précarité socio-économique. Le cas des personnes admises provisoirement dans le cadre de l'asile », *Pensée plurielle*, 42(2), 2016, p. 55–66.

- Michael BOMMES, « Migration and Migration Research in Germany », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 143–221.
- Michael BOMMES, « Die Rolle der Kommunen in der bundesdeutschen Migrations- und Integrationspolitik », dans Frank GESEMAN, (dir.), *Lokale Integrationspolitik in der Einwanderungsgesellschaft. Migration und Integration als Herausforderung von Kommunen ; [Arbeitstagung am 3. September 2007 in Berlin]*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009, p. 89–109.
- Doris BONNET et Daniel DELANOË, « Motifs de départ des jeunes migrants originaires d’Afrique subsaharienne », *Journal des Africanistes*, 89-2, 2019, p. 100–117.
- Yasmine BOUAGGA, « Politiques de l’urgence et bricolages humanitaires. Genèse des « centres d’accueil et d’orientation » dans la crise calaisienne », *Revue européenne des migrations internationales*, 36(2-3), 2020, p. 29–51.
- Elodie BOUBLIL et Laure WOLMARK, « Vulnérabilité, soin et accueil des demandeurs d’asile », dans Marion TISSIER-RAFFIN et Marion BLONDEL, (dir.), *Le droit d’asile*, Bayonne, Institut Universitaire Varenne (coll. « Collection Transition & justice »), 2018, p. 253–268.
- Manuel BOUCHER, *Les théories de l’intégration entre universalisme et différentialisme. Des débats sociologiques et politiques en France ; analyse de textes contemporains*, Paris, L’Harmattan, 2000.
- Patrick BOUCHERON et Michel AGIER, (dir.), *Migrations, réfugiés, exil. Colloque annuel 2016*, Paris, Odile Jacob (coll. « Collège de France »), 2017.
- Pierre BOURDIEU, « L’illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, p. 69–72.
- Pierre BOURDIEU, « Ce terrible repos qui est celui de la mort sociale », *Le Monde diplomatique*, juin, 2003, p. 5.
- Kemal BOZAY, « Symbolische Ordnung, Klassifikationen und Definitionsmacht im Fokus der Fluchtdiskurse », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 31–53.
- Fanny BRAUD, Bénédicte FISCHER et Karine GATELIER, « L’hébergement des demandeurs d’asile à l’épreuve d’administrations françaises en crise. Une analyse locale: L’exemple de Grenoble », dans Marion TISSIER-RAFFIN et Marion BLONDEL, (dir.), *Le droit d’asile*, Bayonne, Institut Universitaire Varenne (coll. « Collection Transition & justice »), 2018, p. 165–217.
- Ingrid BRECKNER, « Fluchtort Stadt: Flüchtlinge und Asylsuchende in urbanen Lebenswelten », dans Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster, Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchgesellschaften »), 2014, p. 80–91.
- Roswitha BRECKNER, *Migrationserfahrung - Fremdheit - Biografie. Zum Umgang mit polarisierten Welten in Ost-West-Europa*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH Wiesbaden, 2009.
- Heinz U. BRINKMANN et Martina SAUER, (dir.), *Einwanderungsgesellschaft Deutschland. Entwicklung und Stand der Integration*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Lehrbuch »), 2016.
- Johanna BRÖSE, « Migration und Arbeitsmarkt », dans Johanna BRÖSE, Stefan FAAS et Barbara STAUBER, (dir.), *Flucht. Herausforderungen für Soziale Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2017, p. 203–221.
- Johanna BRÖSE, Stefan FAAS et Barbara STAUBER, (dir.), *Flucht. Herausforderungen für Soziale Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2017.
- Rogers BRUBAKER, *Citoyenneté et nationalité en France et en Allemagne*, Paris, Belin (coll. « Socio-histoires »), 1997.

Aurélie BRUNEAU, Véronique CASTELLOTTI, Marc DEBONO, Cécile GOI et Emmanuelle HUVER, « Langue(s) et insertion : quelles relations, quelles orientations ? Autour d'une controverse : le FLI », *Diversité - Ville - Ecole*, 151, 2012, p. 185–192.

Rudolf BÜNTE, « Asyl und Arbeitsmarkt — zur sozialen Lage von Asylbewerbern », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 219–237.

Michael BURAWOY, « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique comparée de l'enquête de terrain », dans Daniel CÉFAÏ, (dir.), *L'enquête de terrain*, Paris, La Découverte (coll. « Recherches »), 2003, p. 425–464.

## C

Tiziana CAPONIO et Gaia TESTORE, « L'intégration : nouvelle frontière de l'immigration ? », *Migrations Société*, 2(140), 2012, p. 285–294.

Jørgen CARLING, « Survival Migration. Failed Governance and the Crisis of Displacement. Book review », *The Journal of Modern African Studies*, 52(2), 2014, p. 332–333.

Stephen CASTLES, « Towards a Sociology of Forced Migration and Social Transformation », *Sociology*, 37(1), 2003, p. 13–34.

Stephen CASTLES et Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Framing International Migration: from National Models to Transnational Critique », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 222–251.

Michel DE CERTEAU, *Arts de faire*, Paris, Gallimard (coll. « Collection Folio Essais »), 1990.

Prue CHAMBERLAYNE, (dir.), *Biographical methods and professional practice. An international perspective*, Bristol, Policy Press, 2004.

Prue CHAMBERLAYNE, Joanna BORNAT et Tom WENGRAF, (dir.), *The turn to biographical methods in social science. Comparative issues and examples*, London, New York, Routledge (coll. « Social research today »), 2000.

Christina CLARK-KAZAK, « Developing ethical guidelines for research », *Forced Migration Review*, 61, 2019, p. 12–14.

Beate COLLET, « Modes d'intégration nationale et mariage mixte en France et en Allemagne : à propos d'un processus de construction de comparaison internationale », dans Michel LALLEMENT et Jan SPURK, (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003, p. 233–247.

Beate COLLET et Blandine VEITH, « Les faits migratoires au prisme de l'approche biographique », *Migrations Société*, 145, 2013, p. 37–48.

Geremia COMETTI, « La quotidianità dei migranti sudanesi nella Giungla di Calais. Uno sguardo etnografico », dans Lorenzo NAVONE, (dir.), *Confini, mobilità e migrazioni. Una cartografia dello spazio europeo*, Milan, Agenzia X & Mimesis Edizioni, 2020, p. 127–152.

Sabine CORNELOUP et Fabienne JAULT-SESEKE, « La loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie », *Revue critique de droit international privé*, 1, 2019, p. 5–34.

Jacqueline COSTA-LASCOUX, « L'intégration à la française : une philosophie, des lois », dans Philippe DEWITTE, (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, Ed. la Découverte (coll. « Textes à l'appui Série l'état des savoirs »), 1999, p. 328–340.

Heaven CRAWLEY et Dimitris SKLEPARIS, « Refugees, migrants, neither, both: categorical fetishism and the politics of bounding in Europe's 'migration crisis' », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 1(44), 2018, p. 48–64.

Hendrik CREMER, *Die Asyldebatte in Deutschland: 20 Jahre nach dem „Asylkompromiss“*, Tübingen (coll. « Essay »), 2013.

Katharina CREPAZ, Ulrich BECKER et Elisabeth WACKER, (dir.), *Health in diversity - diversity in health. (forced) migration, social diversification, and health in a changing world*, Wiesbaden, Springer VS, 2020.

## D

Sylvie DA LOMBA, « Legal Status and Refugee Integration. A UK Perspective », *Journal of Refugee Studies*, 23(4), 2010, p. 415–436.

Claudine DARDY et Cédric FRETIGNE, (dir.), *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2007.

Catherine DELCROIX, « Ressources subjectives et construction d'un capital d'expérience biographique : l'exemple des médiatrices socioculturelles », dans Claudine DARDY et Cédric FRETIGNE, (dir.), *L'expérience professionnelle et personnelle en questions*, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2007, p. 83–116.

Catherine DELCROIX, « Transmission de l'histoire familiale et de la mémoire historique face à la précarité », *Migrations Société*, 3, 2009, p. 141–158.

Catherine DELCROIX, « S'engager dans la durée. De la relation d'enquête aux effets de la publication », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010, p. 131–141.

Catherine DELCROIX, « Agir en situation de discrédit », *Migrations Société*, 1(133), 2011, p. 79–93.

Catherine DELCROIX, « Dynamiques conjugales et dynamiques intergénérationnelles dans l'immigration marocaine en France », *Migrations Société*, 1(145), 2013, p. 79–90.

Catherine DELCROIX, *Ombres et lumières de la famille Nour. Comment certains résistent face à la précarité*, Paris, Éd. Payot & Rivages (coll. « Petite bibliothèque Payot »), 2013.

Catherine DELCROIX, Elsa LAGIER et Alben TCHOLAKOVA, « Comment la sociologie des migrations internationales permet-elle de reposer l'équilibre entre structures et actions? », *Migrations Société*, 28(164), 2016, p. 25–34.

Catherine DELCROIX, Elise PAPE et Anja BARTEL, « Strasbourg. Une politique municipale volontariste d'aide aux migrants », *Migrations Société*, 3(185), 2021, p. 81–98.

Christine DELORY-MOMBERGER, « Biographie / Biographique / Biographisation », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 47–51.

Christine DELORY-MOMBERGER, « Expérience », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 81–85.

Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019.

Patrick DELOUVIN, « L'asile en France aujourd'hui », *Revue européenne des migrations internationales*, 20(2), 2004, <https://journals.openedition.org/remi/973>, dernier accès : 16.02.2022.

Didier DEMAZIERE, « L'entretien biographique et la saisie des interactions avec autrui », *Recherches Qualitatives*, 30(1), 2011, p. 61–83.

Didier DEMAZIERE, *Être chômeur à Paris, São Paulo, Tokyo. Une méthode de comparaison internationale*, Paris, Les Presses de Sciences Po (coll. « Domaine Gouvernance »), 2013.

Didier DEMAZIERE et Claude DUBAR, *Analyser les entretiens biographiques. L'exemple des récits d'insertion*, [Francia], Nathan (coll. « Collection essais & recherches. Série sciences humaines »), 1997.

Didier DEMAZIERE, Olivier GIRAUX et Michel LALLEMENT, « Comparer. Options et inflexions d'une pratique de recherche », *Sociologie du Travail*, 55(2), 2013, p. 136–151.

Didier DEMAZIERE et Olivia SAMUEL, « Inscrire les parcours individuels dans leurs contextes », *Temporalités, Revue de sciences sociales et humaines*, 11, 2010.

Claire DEMESMAY, « Eine Krise unter vielen. Für Paris haben Flüchtlinge und Migranten eine geringere Priorität als für Berlin - mit Folgen », *IP Online*, juin 2016.

Philippe DEWITTE, (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*, Paris, Ed. la Découverte (coll. « Textes à l'appui Série l'état des savoirs »), 1999.

Estelle D'HALLUIN-MABILLOT, *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales (coll. « En temps & lieux »), 2012.

Fabrice DHUME, « L'intimidation : retour sur la campagne de presse qui a mené à l'enterrement des rapports », *Migrations Société*, 155, 2014, p. 129–152.

Doris DICKEL, *Einwanderungs- und Asylpolitik der Vereinigten Staaten von Amerika, Frankreichs und der Bundesrepublik Deutschland. Eine vergleichende Studie der 1980er und 1990er Jahre*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften (coll. « Forschung Politikwissenschaft »), 2002.

Sophie DJIGO, *Aux frontières de la démocratie. De Calais à Londres sur les traces des migrants*, Lormont, Le Bord de l'eau (coll. « Collection Diagnostics »), 2019.

Claude DUBAR et Sandrine NICOURD, *Les biographies en sociologie*, Paris, La Découverte (coll. « Repères. sociologie »), 2017.

François DUBET, *L'expérience sociologique*, Paris, Découverte (coll. « Repères Sociologie »), 2007.

Morgane DUJMOVIC et Pierre SINTES, « Chauvinisme frontalier sur la « route des Balkans » », *Hommes & Migrations*, 1317-1318, 2017, p. 107–115.

Stephan DÜNNWALD, *Der pädagogische Griff nach dem Fremden : zur Haltung lokaler Initiativen gegenüber Flüchtlingen in der Bundesrepublik Deutschland*, Frankfurt am Main, IKO-Verlag für Interkulturelle Kommunikation, 2006.

Stephan DÜNNWALD, « Integration als soziale Konstruktion des Fremden in Deutschland », *Sociologia Internationalis*, 49(1), 2011, p. 7–27.

## E

Marita EASTMOND, « Stories as Lived Experience. Narratives in Forced Migration Research », *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 2007, p. 248–264.

Glen H. ELDER, « The Life Course as Developmental Theory », *Child development*, 69(1), 1998.

Norbert ELIAS, *Etablierte und Außenseiter*, Frankfurt am Main, Suhrkamp (coll. « Gesammelte Schriften »), 2002.

Mustafa EMIRBAYER et Ann MISCHÉ, « What is agency? », *The American Journal of Sociology*, 103(4), 1998, p. 962–1023.

Anne-Marlen ENGLER, « Shifting the question to law itself: Agamben's permanent state of exception and German refugee camps in empirical research », *Z Politikwiss*, 28(485), 2018, p. 485–494.

Sebastian ENNIGKEIT, *Politikwandel vs. Paradigmenwechsel. Gründe, Ausmaß und Richtung integrationspolitischer Entwicklungen in Deutschland und Frankreich*, Hamburg, Kovač (coll. « Schriftenreihe Studien zur Migrationsforschung »), 2013.

Michel ESPAGNE, « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994, p. 112–121.

Benjamin ETZOLD, « Capitalising on Asylum - the Reconfiguration of Refugees' Access to Local Fields of Labour in Germany », *Refugee Review*, 3, 2017, p. 82–102.

Benjamin ETZOLD, « Arbeit trotz Asyl? Erlebte Chancen und Hürden von Geflüchteten beim Zugang zu Arbeit », dans Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, (dir.), *Fluchtpunkt Integration. Panorama eines Problemfeldes*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Research »), 2018, p. 319–353.

Özkan EZLI, Andreas LANGENOHL, Valentin RAUER et Claudia M. VOIGTMANN, (dir.), *Die Integrationsdebatte zwischen Assimilation und Diversität*, Bielefeld, transcript (coll. « Migrations- und Religionssoziologie »), 2014.

Özkan EZLI et Gisela STAUPÉ, (dir.), *Das neue Deutschland. Von Migration und Vielfalt*, Paderborn, Konstanz University Press, 2014.

## F

Bernard FALGA, Catherine WIHTOL DE WENDEN et Claus LEGGEWIE, (dir.), *Au miroir de l'autre. De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne ; actes du colloque de Francfort-sur-le-Main (15 et 16 mai 1993)*, Paris, Éd. du Cerf (coll. « Bibliothèque franco-allemande »), 1994.

Didier FASSIN et Carolina KOBELINSKY, « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie*, 4(53), 2012, p. 657–688.

Adrian FAVELL, *Philosophies of Integration. Immigration and the Idea of Citizenship in France and Britain* (coll. « Migration, minorities and citizenship »), 2001.

Alexandra FELDER, *L'activité des demandeurs d'asile. Se reconstruire en exil*, Toulouse, Editions érès (coll. « Clinique du travail »), 2016.

Brigitte FICHET, « L'Asile et les frontières de l'hospitalité », dans Gilbert VINCENT, (dir.), *Hospitalité et solidarité. Éthique et politique de la reconnaissance*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, 2006, p. 143–153.

Elena FIDDIAN-QASMIYEH, Gil LOESCHER, Katy LONG et Nando SIGONA, (dir.), *The Oxford handbook of refugee and forced migration studies*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2014.

Emma FIEDLER, « Administration des étrangers réguliers et subjectivations en exil : des pratiques d'État à l'état de l'intime (Marseille/Leipzig) », *Migrations Société* (à paraître en été 2022).

Carolin FISCHER, « Afghanische Migration nach Deutschland: Geschichte und aktuelle Debatten », <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/laenderprofile/288717/afghanische-migration-nach-deutschland>, dernier accès : 27.10.2021.

Wolfram FISCHER-ROSENTHAL, « Biographical work and biographical structuring in present-day societies », dans Prue CHAMBERLAYNE, Joanna BORNAT et Tom WENGRAF, (dir.), *The turn to biographical methods in social science. Comparative issues and examples*, London, New York, Routledge (coll. « Social research today »), 2000, p. 109–125.

David S. FITZGERALD et Rawan ARAR, « The Sociology of Refugee Migration », *Annual Review of Sociology*, 44, 2018, p. 387–406.

Michel FOUCAULT, « Des espaces autres », *Empan*, 54(2), 2004, p. 12–19.

Jane FREEDMAN, « Peur, honte, humiliation ? Les émotions complexes des demandeurs d'asile et des réfugiés en Europe », *Migrations Société*, 2(168), 2017, p. 23–34.

Andrea FRITSCHÉ, « Kultur(en) und Sprache(n) der Asylwirklichkeit – Herausforderungen empirischer Forschung im Kontext von Unsicherheit, Verrechtlichung, Interkulturalität und Mehrsprachigkeit », *Österreichische Zeitschrift für Soziologie*, 41(2), 2016, p. 165–190.

## G

Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster, Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchgesellschaften »), 2014.

Alexandra GALITZINE-LOUMPET et Marie-Caroline SAGLIO-YATZIMIRSKY, « Face à l'exil au risque des subjectivités », *Journal des anthropologues*, Hors-Série, 2018.

Piero-D. GALLORO, « La mise en spectacle des réfugiés ou la figure des nouveaux monstres », *Pensée plurielle*, 2(42), 2016, p. 11–22.

Natacha GALLY, « Ecrire le contraste au-delà des typologies : L'apport de l'histoire croisée à la comparaison internationale », 19(1), 2012, p. 19–38.

Paul GANS et Andreas POTT, « Migration und Migrationspolitik in Europa », dans Frank GESEMANN et Roland ROTH, (dir.), *Handbuch Lokale Integrationspolitik*, Wiesbaden, Springer VS, 2018, p. 11–56.

Peter GATRELL, *The making of the modern refugee*, Oxford, New York, NY, Oxford University Press, 2013.

Peter GATRELL, « 65 Jahre Genfer Flüchtlingskonvention », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 66(26-27), 2016, p. 25–32.

Frank GESEMANN, (dir.), *Lokale Integrationspolitik in der Einwanderungsgesellschaft. Migration und Integration als Herausforderung von Kommunen ; [Arbeitstagung am 3. September 2007 in Berlin]*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2009.

Frank GESEMANN et Roland ROTH, (dir.), *Handbuch Lokale Integrationspolitik*, Wiesbaden, Springer VS, 2018.

Luca GILIBERTI, « La militarisation de la frontière franco-italienne et le réseau de solidarité avec les migrant-e-s dans la Vallée de la Roya », *Mouvements*, 93(1), 2018.

GISTI, *Étrangers quels droits ?*, Paris, éditions Dalloz (coll. « À savoir »), 2017.

Barney G. GLASER et Anselm STRAUSS, *The Discovery of Grounded Theory*, Chicago, Aldine Publishing Company, 1967.

Erving GOFFMAN, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Paris, Les Éditions de minuit (coll. « Le Sens commun »), 1975.

Anne GOSSELIN, Annabel DU DESGREES LOU, Éva LELIEVRE, France LERT, Rosemary DRAY-SPIRA et Nathalie LYDIE, « Migrants subsahariens. Combien de temps leur faut-il pour s'installer en France ? », *Population & Sociétés*, 533(5), 2016, p. 1–4.

Camille GOURDEAU, « Le contrat d'accueil et d'intégration : un racisme institutionnel teinté de bienveillance ? », *Migrations Société*, 1(163), 2016, p. 109–120.

Camille GOURDEAU, « De quoi l'accueil est-il le nom ? Le volet 'emploi' du contrat d'accueil et d'intégration à l'épreuve de la segmentation du marché du travail », *Cahiers du Genre*, 1(64), 2018, p. 175–192.

Gunther GRAßHOFF, (dir.), *Adressaten, Nutzer, Agency. Akteursbezogene Forschungsperspektiven in der Sozialen Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2013.

Michel GROSSETTI, Marc BESSIN et Claire BIDART, (dir.), *Bifurcations. Les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, La Découverte, 2009.

Eran GÜNDÜZ et Johanna PROBST, « The national framework in international migration: continued importance in times of constant challenges », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, 15, 2014, p. 147–162.

## H

Myriam HACHIMI ALAOUI, *Les chemins de l'exil. Les Algériens exilés en France et au Canada depuis les années 90*, Paris, L'Harmattan (coll. « Collection logiques sociales »), 2007.

Myriam HACHIMI ALAOUI, « Intégration et lien de citoyenneté. Le cas du contrat d'accueil et d'intégration », dans Serge PAUGAM, (dir.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le lien social »), 2014, p. 429–444.

Julie HAMANN, « Entre ouverture et repli : perception comparée de la crise des réfugiés et du terrorisme », dans Heinrich Böll Stiftung, (dir.), *Images et stéréotypes. Perceptions franco-allemandes en temps de crise. Volume 8 de la collection européenne*, Paris, Berlin, 2016, p. 48–56.

Vera HANEWINKEL, « Das Asylverfahren in Deutschland. Schema des Ablaufs », <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/kurzdosiers/227451/das-asylverfahren-in-deutschland?p=all>, dernier accès : 11.10.2021.

Silke HANS, « Theorien der Integration von Migranten - Stand und Entwicklung », dans Heinz U. BRINKMANN et Martina SAUER, (dir.), *Einwanderungsgesellschaft Deutschland. Entwicklung und Stand der Integration*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Lehrbuch »), 2016, p. 23–50.

Tamara K. HAREVEN et Kanji MASAOKA, « Turning Points: Perceptions of the Life course », *Journal of Family History*, 13(3), 1988, p. 271–289.

Patrick HASSENTEUFEL, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, 55(1), 2005, p. 113–132.

Jean-Pierre HASSOUN, *Hmong du Laos en France. changement social, initiatives et adaptations. De l'autre côté du monde*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

James C. HATHAWAY, « Forced Migration Studies. Could We Agree Just to 'Date'? », *Journal of Refugee Studies*, 20(3), 2007, p. 349–369.

Alisha M. B. HEINEMANN, « The making of 'good citizens': German courses for migrants and refugees », *Studies in the Education of Adults*, 2018.

Jaqueline HEINEN et Roland PFEFFERKORN, « Genre, citoyenneté, politiques sociales : apports et apories des comparaisons internationales », *Cahiers du Genre*, 3(2), 2011, p. 179–197.

Nathalie HEINICH, « Pour en finir avec l' "illusion biographique" », *L'Homme*, 195-196, 2010, p. 421–430.

Cornelia HELFFERICH, « Von roten Heringen, Gräben und Brücken. Versuche einer Kartierung von Agency-Konzepten », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, (dir.), *Agency. Qualitative Rekonstruktionen und gesellschaftstheoretische Bezüge von Handlungsmächtigkeit*, Weinheim, Beltz Verlagsgruppe, 2012, p. 9–39.

François HERAN, *Avec l'immigration. Mesurer, débattre, agir*, Paris, La Découverte (coll. « Collection L'Envers des faits »), 2017.

François HERAN, « De la "crise des migrants" à la crise de l'Europe : un éclairage démographique », dans Patrick BOUCHERON et Michel AGIER, (dir.), *Migrations, réfugiés, exil. Colloque annuel 2016*, Paris, Odile Jacob (coll. « Collège de France »), 2017, p. 239–260.

François HERAN, *Migrations et sociétés*, Collège de France / Fayard (coll. « Leçon inaugurale »), 2018.

François HERAN, « Quelques leçons du débat sur la loi Asile et immigration », *Analyse Opinion Critique (AOC)*, 27.04.2018, <https://aoc.media/analyse/2018/04/27/quelques-lecons-debat-loi-asile-immigration/>, dernier accès : 14.02.2022.

François HERAN, « Angela Merkel et les réfugiés », *Analyse Opinion Critique (AOC)*, 22.09.2021, <https://aoc.media/analyse/2021/09/21/angela-merkel-et-les-refugies/>, dernier accès : 12.01.2022.

François HERAN et Nathalie SARTHOU-LAJUS, « Migrations en France et en Europe », *Études*, 4, 2019, p. 45–55.

Ulrich HERBERT, *Geschichte der Ausländerpolitik in Deutschland. Saisonarbeiter, Zwangsarbeiter, Gastarbeiter, Flüchtlinge*, München, C.H. Beck, 2001.

Ulrich HERBERT, « „Asylpolitik im Rauch der Brandsätze“ — der zeitgeschichtliche Kontext », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 87–103.

Barbara HERMAN et Andrea REA, « La longue et sinueuse route vers l'emploi : les carrières d'insertion professionnelle des réfugiés sur le marché du travail en Belgique », *Revue européenne des migrations internationales*, 33(4), 2017, p. 109–134.

Sabine HESS et Bernd KASPAREK, (dir.), *Grenzregime. Diskurse, Praktiken, Institutionen in Europa*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2010.

Sabine HESS, Bernd KASPAREK, Stefanie KRON, Mathias RODATZ, Maria SCHWERTL et Simon SONTOWSKI, « Der lange Sommer der Migration. Krise, Rekonstitution und ungewisse Zukunft des europäischen Grenzregimes », dans Sabine HESS, Bernd KASPAREK, Stefanie KRON, Mathias RODATZ, Maria SCHWERTL et Simon SONTOWSKI, (dir.), *Der lange Sommer der Migration*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2017, p. 6–24.

Sabine HESS, Bernd KASPAREK, Stefanie KRON, Mathias RODATZ, Maria SCHWERTL et Simon SONTOWSKI, (dir.), *Der lange Sommer der Migration*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2017.

Gabriele HOENE-LUCIUS, « “Und dann haben wir's operiert“. Ebenen der Textanalyse narrativer Agency-Konstruktionen », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, (dir.), *Agency. Qualitative Rekonstruktionen und gesellschaftstheoretische Bezüge von Handlungsmächtigkeit*, Weinheim, Beltz Verlagsgruppe, 2012, p. 40–70.

## I

Lena INOWLOCKI et Helma LUTZ, « Hard Labour: The 'Biographical Work' of a Turkish Migrant Woman in Germany », *European Journal of Women's Studies*, 7(3), 2000, p. 301–319.

Lena INOWLOCKI, Gerhard RIEMANN et Fritz SCHÜTZE, « Das forschende Lernen in der Biographieforschung - europäische Erfahrungen: Einführung in den Themenschwerpunkt », *Zeitschrift für Qualitative Forschung*, 11(2), 2010, p. 183–195.

Lena INOWLOCKI, « Collective trajectory and generational work in families of Jewish displaced persons: epistemological processes in the research situation », dans Irene LEVIN, Claudia LENZ et Marie L. SEEBERG, (dir.), *The Holocaust as Active Memory. The Past in the Present*, Surrey, Burlington, Ashgate Publishing, 2013, p. 29–43.

Lena INOWLOCKI, « Internationalität der Biographieforschung: Herausforderungen und konstruktive Bedingungen », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 697–708.

## J

Dirk JACOBS et Andrea REA, « The End of National Models? Integration Courses and Citizenship Trajectories in Europe », *International Journal of Multicultural Societies*, 9, 2007, p. 262–283.

Pascale JAMOULLE, *Par-delà les silences. Non-dits et ruptures dans les parcours d'immigration*, Paris, La Découverte, 2013.

Christian JOPPKE, « Beyond National Models: Civic Integration Policies for Immigrants in Western Europe », *West European Politics*, 30(1), 2007, p. 1–22.

François JULIEN-LAFERRIERE, « Dix ans de revirements. Du réfugié bienvenu au demandeur d'asile indésirable », *Migrations Société*, 3(165), 2016, p. 75–90.

Imke JURETZKA, « Eine rechtspolitische Betrachtung des Arbeitsmarktzugangs von Asylsuchenden und Geduldeten », dans Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster, Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchsgesellschaften »), 2014, p. 92–107.

## K

Elifcan KARACAN, « In Search of Lost Symbolic Capital: Turkish Political Exiles in Germany », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 217–230.

Serhat KARAKAYALI, « The Flüchtlingskrise in Germany: Crisis of the Refugees, by the Refugees, for the Refugees », *Sociology*, 3(52), 2018, p. 606–611.

Serhat KARAKAYALI et Elias STEINHILPER, « L'"été de l'accueil" en Allemagne: les deux versants du bénévolat en temps de "crise des réfugiés" », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, 251-271.

Riva KASTORYANO, (dir.), *Les codes de la différence. Race, origine, religion, France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de la Fondation national des sciences politiques (coll. « Sciences po mondes »), 2005.

Fabian KESSL et Christian REUTLINGER, (dir.), *Handbuch Sozialraum*, Wiesbaden, Springer (coll. « Springer Reference »), 2017.

Mohand KHELLIL, *Sociologie de l'intégration*, Paris, [diffusion] Cairn.info (coll. « Que sais-je ? »), 2010.

Aline KINDELBERGER, « Les épreuves de l'asile en Allemagne », *Migrations Société*, 3(153-154), 2014, p. 11–27.

Thomas G. KIRSCH, « Flüchtling », dans Özkan EZLI et Gisela STAUPE, (dir.), *Das neue Deutschland. Von Migration und Vielfalt*, Paderborn, Konstanz University Press, 2014, p. 84–87.

Olaf KLEIST, « Über Flucht forschen. Herausforderungen der Flüchtlingsforschung », *Peripherie*, 35(138/139), 2015, p. 150–169.

Carolina KOBELINSKY, *L'accueil des demandeurs d'asile. Une ethnographie de l'attente*, Paris, Éditions du Cygne (coll. « Essai »), 2010.

Martin KOCH et Lars NIGGEMEYER, « Der Flüchtling als Humankapital. Wider die neoliberale Integrationslogik », *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 4, 2016, 83-89.

Maria KONTOS, « Bildungsprozesse, Abbrüche und die Motivation zur Selbstständigkeit – Überlegungen zum Konzept biographischer Ressourcen », *Selbstständigkeitsprojekte. Themenheft Hessische Blätter für Volksbildung*, 1, 2000, p. 47–54.

Albrecht KOSCHORKE, « Integration », dans Özkan EZLI et Gisela STAUPE, (dir.), *Das neue Deutschland. Von Migration und Vielfalt*, Paderborn, Konstanz University Press, 2014, p. 220–222.

Axel KREIENBRINK, « 60 Jahre Bundesamt für Migration und Flüchtlinge im Kontext der deutschen Migrationspolitik », *Zeitschrift für Ausländerrecht und Ausländerpolitik*, 33(11-12), 2013, p. 397–448.

Peter KÜHNE, « Flüchtlinge und der deutsche Arbeitsmarkt. Dauernde staatliche Integrationsverweigerung », dans Christoph BUTTERWEGGE et Gudrun HENTGES, (dir.), *Zuwanderung im Zeichen der Globalisierung. Migrations-, Integrations- und Minderheitenpolitik*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden (coll. « Interkulturelle Studien »), 2009, p. 253–267.

Peter KÜHNE et Harald RÜBLER, *Die Lebensverhältnisse der Flüchtlinge in Deutschland*, Frankfurt, Campus-Verlag, 2000.

Sebastian KURTENBACH, *Ausgrenzung Geflüchteter. Eine empirische Untersuchung am Beispiel Bautzen*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH, 2018.

Sebastian KUSCHEL, *Integrationspolitik in Deutschland und Frankreich. Der politische Umgang mit Migranten im Vergleich*, Hamburg, Diplomica-Verlag, 2012.

## L

Smaïn LAACHER, « Eléments pour une sociologie de l'exil », *Politix*, 1(69), 2005, p. 101–128.

Smaïn LAACHER, « Réfugiés sans refuge », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 125–136.

Smaïn LAACHER, *Croire à l'incroyable. Un sociologue à la Cour nationale du droit d'asile*, Paris, Gallimard (coll. « NRF essais »), 2018.

Wolfram LACHER, *Libya's Fragmentation. Structure and Process in Violent Conflict*, London, I.B. Tauris, 2020.

Elsa LAGIER, « Le rapport à la politique des descendants d'immigrés dans les quartiers d'habitat social. De la diversité des parcours aux expériences communes », thèse de doctorat, Université de Strasbourg, 2012.

Bernard LAHIRE, « La variation des contextes dans les sciences sociales. Remarques épistémologiques », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 51(2), 1996, p. 381–407.

Michel LALLEMENT, « Comparer, traduire, bricoler », dans Jean-Claude BARBIER, (dir.), *Politiques sociales. Enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales*, Bruxelles, Lang (coll. « Travail & société »), 2007, p. 169–190.

Michel LALLEMENT et Jan SPURK, (dir.), *Stratégies de la comparaison internationale*, Paris, CNRS Éditions, 2003.

Laura LAMBERT, « Studium gestattet? Die symbolische Herrschaft des Aufenthaltsstatus und des Asylverfahrens beim Hochschulzugang von Geflüchteten », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 347–365.

Stefan LE COURANT, « "Être le dernier jeune". Les temporalités contrariées des migrants irréguliers », *Terrain*, 63, 2014.

Stefan LE COURANT, « "Le jour où on a découvert l'Europe". Le voyage et l'aventure dans le récit d'Ibrahim Kanouté », *Hommes & Migrations*, 1306, 2014, p. 73–80.

Sklaerenn LE GALLO et Mélanie MILLETTE, « Se positionner comme chercheuses au prisme des luttes intersectionnelles. Décentrer la notion d'allié.e pour prendre en compte les personnes concernées », *Genre, sexualité et société*, 22, 2019.

Michèle LECLERC-OLIVE, « Transmettre l'expérience : une priorité ? De la subjectivité du migrant à celle du chercheur », *Journal des anthropologues*, 5, 2018, p. 31–57.

Claus LEGGEWIE et Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Introduction », dans Bernard FALGA, Catherine WIHTOL DE WENDEN et Claus LEGGEWIE, (dir.), *Au miroir de l'autre. De l'immigration à l'intégration en France et en Allemagne ; actes du colloque de Francfort-sur-le-Main (15 et 16 mai 1993)*, Paris, Éd. du Cerf (coll. « Bibliothèque franco-allemande »), 1994, p. 11–18.

Luc LEGOUX, « La demande d'asile en France : le pic de 1989 et la théorie de la dissuasion », *Revue européenne des migrations internationales*, 9(2), 1993, p. 31–41.

Luc LEGOUX, *La crise de l'asile politique en France*, Paris, Centre Français sur la Population et le Développement (coll. « Les Etudes du CEPED »), 1995.

Annalisa LENDARO, « Le réfugié, le migrant économique et le passeur. Ce que catégoriser veut dire, ou le poids des mots », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 97–118.

Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019.

Annalisa LENDARO, Claire RODIER et Youri LOU VERTONGEN, « Introduction générale », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 9–29.

Danièle LOCHAK, « L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration », *Cultures & Conflits*, 64, 2006.

Danièle LOCHAK, « Qu'est-ce qu'un réfugié ? La construction politique d'une catégorie juridique », *Pouvoirs*, 1(144), 2013, p. 33–47.

Danièle LOCHAK, « Protéger ou refouler : le droit d'asile à l'épreuve des politiques migratoires », dans Patrick BOUCHERON et Michel AGIER, (dir.), *Migrations, réfugiés, exil. Colloque annuel 2016*, Paris, Odile Jacob (coll. « Collège de France »), 2017, p. 289–316.

David LOCKWOOD, « Social Integration and System Integration », dans George K. ZOLLSCHAN et Walter HIRSCH, (dir.), *Explorations in Social Change*, London, 1964, p. 244–257.

Françoise LORCERIE, « Intégration : La "refondation" enlisée », *Migrations Société*, 5, 2014, p. 47–66.

Stefan LUFT, « Die Europäisierung der Asyl- und Flüchtlingspolitik », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 241–273.

Stefan LUFT, « Grenzsicherung der Europäischen Union - ein neuer "Eiserner Vorhang" im 21. Jahrhundert? », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 275–305.

Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014.

Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018.

Stanford M. LYMAN, « The Race Relations Cycle of Robert E. Park », *The Pacific Sociological Review*, 11(1), 1968, p. 16–22.

## M

Catriona MACKENZIE, Christopher MCDOWELL et Eileen PITTAWAY, « Beyond 'Do No Harm'. The Challenge of Constructing Ethical Relationships in Refugee Research », *Journal of Refugee Studies*, 20(2), 2007, p. 299–319.

- Karl MANNHEIM, « Das Problem der Generationen », dans Karl MANNHEIM, (dir.), *Wissenssoziologie. Auswahl aus dem Werk, eingeleitet und herausgegeben von Kurt H. Wolff*, Berlin, Luchterhand, 1964, p. 509–565.
- Karl MANNHEIM, (dir.), *Wissenssoziologie. Auswahl aus dem Werk, eingeleitet und herausgegeben von Kurt H. Wolff*, Berlin, Luchterhand, 1964.
- James G. MARCH et Herbert A. SIMON, *Les organisations*, Paris, Éd. Dunod, 1965.
- Marco MARTINIELLO et Andrea REA, « Des flux migratoires aux carrières migratoires », *SociologieS [En ligne]*, 2011.
- Reinhard MARX, « Vom Schutz vor Verfolgung zur Politik der Abschreckung. Zur Geschichte des Asylverfahrensrechts in der Bundesrepublik Deutschland », *Kritische Justiz*, 18(4), 1985, p. 379–395.
- Jean-Pierre MASSE, « Genèse et institutionnalisation du dispositif d'accueil des réfugiés politiques en France », *Les cahiers de la Sécurité Intérieure*, 45, p. 45–68.
- Sophie MATHIEU, « Quand les travailleurs sociaux accompagnent les demandeurs d'asile en centres d'accueil : du cadre prescrit aux régulations et stratégies professionnelles », thèse de doctorat, Université de Lorraine, 2020.
- Weber MAX, *Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre*, Tübingen, Verlag von J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1922.
- Karl-Heinz MEIER-BRAUN, « Einleitung: Deutschland Einwanderungsland », dans Karl-Heinz MEIER-BRAUN et Reinhold WEBER, (dir.), *Deutschland Einwanderungsland. Begriffe ; Fakten ; Kontroversen*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 2013, p. 15–27.
- Karl-Heinz MEIER-BRAUN et Reinhold WEBER, (dir.), *Deutschland Einwanderungsland. Begriffe ; Fakten ; Kontroversen*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 2013.
- Catherine MILLER, « Langues et intégration nationale au Soudan », *Politique africaine*, 23, 1986, p. 29–41.
- Adelina MIRANDA, « Raconter son expérience migratoire. Les parcours de Halima, Salima, Fatima et Amina », *Hommes & Migrations*, 6(1300), 2012.
- Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, « Kriegsflucht: Neue Blicke auf ein altes Thema », dans Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, (dir.), *Politik der Unentschiedenheit. Die internationale Politik und ihr Umgang mit Kriegsflüchtlingen*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Global Studies »), 2010, p. 7–19.
- Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, (dir.), *Politik der Unentschiedenheit. Die internationale Politik und ihr Umgang mit Kriegsflüchtlingen*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Global Studies »), 2010.
- Gérard MOREAU, « L'intégration des immigrés et l'école », *Hommes & Migrations*, 1294, 2011, p. 48–58.
- Alain MORICE, « Ce que la crise de 2015 nous révèle sur les politiques migratoires européennes », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 33–64.
- Alain MORICE et Claire RODIER, « Classer-trier migrants et réfugiés : des distinctions qui font mal », *Hommes et Libertés - Revue de la Ligue des Droits de l'Homme*, 129, 2005, p. 58–61.
- Doreen MÜLLER, *Flucht und Asyl in europäischen Migrationsregimen - Metamorphosen einer umkämpften Kategorie am Beispiel der EU, Deutschlands und Polens*, Universitätsverlag Göttingen, 2010.

Ursula MÜNCH, « Asylpolitik in Deutschland — Akteure, Interessen, Strategien », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 69–86.

## N

Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La république face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris, Pluriel (coll. « Pluriel »), 2012.

## O

Dieter OBERNDÖRFER, « Zuwanderung und Integration im demokratischen Verfassungsstaat », dans Karl-Heinz MEIER-BRAUN et Reinhold WEBER, (dir.), *Deutschland Einwanderungsland. Begriffe ; Fakten ; Kontroversen*, Stuttgart, Kohlhammer Verlag, 2013, p. 45–48.

Jochen OLTMER, (dir.), *Migration steuern und verwalten. Deutschland vom späten 19. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Göttingen, V & R Unipress (coll. « Schriften des Instituts für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (IMIS) der Universität Osnabrück »), 2003.

Jochen OLTMER, « Kleine Globalgeschichte der Flucht im 20. Jahrhundert », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 66(26-27), 2016, p. 18–25.

Jochen OLTMER, *Migration. Geschichte und Zukunft der Gegenwart*, Bonn, Bundeszentrale für Politische Bildung (coll. « Schriftenreihe / Bundeszentrale für Politische Bildung »), 2017.

Roselyne OROFIAMMA, « Narration / Narrativité », dans Christine DELORY-MOMBERGER, (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Erès Editions, 2019, p. 122–127.

## P

Ewa PALENGA-MÖLLENBECK, « "Unsichtbare ÜbersetzerInnen" in der Biographieforschung: Übersetzung als Methode », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 669–680.

Elise PAPE, « Biographieforschung und ethnografische Beobachtungen », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 549–562.

Elise PAPE, « Der biographische Ansatz in Frankreich - Historischer Verlauf und aktuelle Entwicklungen », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 721–730.

Elise PAPE, *Transmissions intergénérationnelles dans des familles d'origine marocaine en France et en Allemagne. "La Fierté d'être soi*, Paris, L'Harmattan (coll. « Logiques sociales »), 2020.

Robert E. PARK, *Race and culture. Essays in the sociology of contemporary man*, New York, Free Press (coll. « A Free Press paperback »), 1964.

Serge PAUGAM, (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2014.

Serge PAUGAM, (dir.), *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Le lien social »), 2014.

Serge PAUGAM, *Le lien social*, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2018.

Jean-Paul PAYET et Frédérique GIULIANI, « Introduction: Rencontrer, interpréter, reconnaître. Catégorisation et pluralité de l'acteur faible », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010, p. 7–19.

- Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010.
- Carole PEINTRE, « Le Foyer de jeunes travailleurs (fjt). Un outil d'insertion à valoriser pour les jeunes relevant de la protection de l'enfance ? », *Vie sociale*, 12(4), 2015, p. 149–166.
- Mathilde PETTE, « Heurs et malheurs de la cause des migrants à Calais (1994-2016) », dans Annalisa LENDARO et Claire RODIER, (dir.), *La crise de l'accueil. Frontières, droits, résistances*, Paris, La Découverte, 2019, p. 211–230.
- Roland PFEFFERKORN, « L'impossible neutralité axiologique. Wertfreiheit et engagement dans les sciences sociales », *Raison présente*, 3(191), 2014, p. 85–96.
- Anaïk PIAN, « D'une Europe à l'autre, une vie faite de frontières », *Migrations Société*, 2(164), 2016, p. 135–150.
- Anaïk PIAN, « Devenir interprète bénévole dans des associations de solidarité pour demandeurs d'asile et sans-papiers. Temporalités biographiques et institutionnelles », *Sociologie*, 4(8), 2017, p. 351–368.
- Maximilian PICHL, « Diskriminierung von Flüchtlingen und Geduldeten », dans Albert SCHERR, Aladin e. MAFAALANI et Emine G. YÜKSEL, (dir.), *Handbuch Diskriminierung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Springer Reference Sozialwissenschaften »), 2017, p. 449–463.
- Tobias PIEPER, « Das Lager als variables Instrument der Migrationskontrolle », dans Sabine HESS et Bernd KASPAREK, (dir.), *Grenzregime. Diskurse, Praktiken, Institutionen in Europa*, Berlin, Hamburg, Assoziation A (coll. « Grenzregime »), 2010, p. 219–226.
- Bertrand PIRET, « Déshumanisation et psychanalyse : Clinique ? Éthique ? Politique ? », <http://www.parole-sans-frontiere.org/spip.php?article167>, dernier accès : 15.10.2021.
- Morgan POTEET et Shiva NOURPANAH, (dir.), *After the flight. The Dynamics of Refugee Settlement and Integration*, Cambridge Scholar Publishing, 2016.
- Christophe POULY, « L'européanisation du droit d'asile : 2003-2016 », *Migrations Société*, 3, 2016, p. 107–124.
- Patrice POUTRUS, « Zuflucht im Nachkriegsdeutschland », *Geschichte und Gesellschaft*, 35(1), 2009, p. 1–41.
- Patrice POUTRUS, « Asylum in Postwar Germany: Refugee Admission Policies and Their Practical Implementation in the Federal Republic and the GDR Between the Late 1940s and the Mid-1970s », *Journal of Contemporary History*, 49(1), 2014, p. 115–133.
- Patrice POUTRUS, « Zirndorf und die Anfänge des Bundesamtes für Migration und Flüchtlinge », <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/kurzdoersiers/246940/zirndorf>, dernier accès : 11.10.2021.
- Ludger PRIES, *Migration und Ankommen. Die Chancen der Flüchtlingsbewegung*, Frankfurt, New York, Campus Verlag, 2016.
- Ludger PRIES, « Flüchtlinge und das Recht auf Ankommen - für alle », dans Gerhard K. SCHÄFER, Barbara MONTAG, Joachim DETERDING et Astrid GIEBEL, (dir.), *Geflüchtete in Deutschland. Ansichten - Allianzen - Anstöße*, Göttingen, Bristol, C.T., Vandenhoeck & Ruprecht Neukirchener Theologie, 2017, p. 78–94.
- Ludger PRIES et Sebastian KURTENBACH, « Transnationalität », dans Fabian KESSL et Christian REUTLINGER, (dir.), *Handbuch Sozialraum*, Wiesbaden, Springer (coll. « Springer Reference »), 2017, p. 1–18.
- Johanna PROBST, « Entre faits et fiction: l'instruction de la demande d'asile en Allemagne et en France », *Cultures & Conflits*, 84, 2011, p. 63–80.
- Johanna PROBST, « Instruire la demande d'asile : étude comparative du processus décisionnel au sein de l'administration allemande et française », thèse, Université de Strasbourg, 2012.

Nicolas PROGNON, « Les exilés chiliens en France : approche sociologique », <https://www.histoire-immigration.fr/dossiers-thematiques/caracteristiques-migratoires-selon-les-pays-d-origine/les-exiles-chiliens-en>, dernier accès : 14.02.2022.

## R

Roland RAYMOND, « La problématique de l'"acteur faible". Un objet-piste », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010, p. 233–244.

Andrea REA et Maryse TRIPIER, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte (coll. « Repères Sociologie »), 2003.

Thomas RIBEMONT, « Décourager les demandeurs d'asile ? Quand les conditions d'accueil en France se veulent plus "directives". Analyses du droit à l'hébergement dans la loi du 29 juillet 2015 », *La Revue des droits de l'homme*, 13, 2018.

Paul RICŒUR, *Temps et récit*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points essais »), 1983.

Gerhard RIEMANN, « A Joint Project Against the Backdrop of a Research Tradition: An Introduction to "Doing Biographical Research" », *Forum: Qualitative Social Research (FQS)*, 4(3), 2003.

Gerhard RIEMANN, *Zur Bedeutung von Forschungswerkstätten in der Tradition von Anselm Strauss. Mittagsvorlesung*, 1. Berliner Methodentreffen Qualitative Forschung, 2005.

Gabriele ROSENTHAL, *Interpretative Sozialforschung. Eine Einführung*, Weinheim, Basel, Beltz Juventa (coll. « Grundlagentexte Soziologie »), 2015.

Gabriele ROSENTHAL et Arne WORM, « Biografieforschung und Narrationsanalyse », dans Leila AKREMI, Boris TRAUE, Hubert KNOBLAUCH et Nina BAUR, (dir.), *Handbuch interpretativ forschen*, Weinheim, Beltz Juventa (coll. « Grundlagentexte Methoden »), 2018, p. 828–857.

Thomas RUTTIG, « Afghanistan 2001 bis 2021. Zur Entwicklung der Taleban und al-Qaeda seit 9/11 », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, 28-29, 28-29, 2021, p. 49–54.

## S

Mirna SAFI, « Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation », *Revue française de sociologie*, 47(1), 2006, p. 3–48.

Edward W. SAID, *Reflections on exile: & other literary and cultural essays*, London, Granata, 2001.

Rosemary SALES, « The deserving and the undeserving? Refugees, asylum seekers and welfare in Britain », *Critical Social Policy*, 22(3), 2002, p. 456–478.

Margarita SANCHEZ-MAZAS, Jenny MAGGI et Marta ROCA I ESCODA, « En quête de la voix des sans-droits. Le cas des exclus du droit d'asile », dans Jean-Paul PAYET, Corinne ROSTAING et Frédérique GIULIANI, (dir.), *La relation d'enquête. La sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes (coll. « Didact. Sociologie »), 2010, p. 143–160.

Marlène SAPIN, Dario SPINI et Eric WIDMER, *Les parcours de vie. De l'adolescence au grand âge*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes (coll. « Le savoir suisse »), 2007.

Abdelmalek SAYAD, « Qu'est-ce que l'intégration ? », *Hommes & Migrations*, 1182, 1994, p. 8–14.

Gerhard K. SCHÄFER, Barbara MONTAG, Joachim DETERDING et Astrid GIEBEL, (dir.), *Geflüchtete in Deutschland. Ansichten - Allianzen - Anstöße*, Göttingen, Bristol, C.T., Vandenhoeck & Ruprecht Neukirchener Theologie, 2017.

Thomas SCHEFFER, « Kritik der Urteilskraft - wie die Asylprüfung Unentscheidbares in Entscheidbares überführt », dans Jochen OLTMER, (dir.), *Migration steuern und verwalten. Deutschland vom späten 19. Jahrhundert bis zur Gegenwart*, Göttingen, V & R Unipress (coll. « Schriften des Instituts für

Migrationsforschung und Interkulturelle Studien (IMIS) der Universität Osnabrück »), 2003, p. 423–458.

Paul SCHEIBELHOFFER et Matthias SCHNEIDER, (dir.), « Flucht und Männlichkeiten », *Zeitschrift für Flüchtlingsforschung*, 5(1), 2021.

Albert SCHERR, « Soziale Bedingungen von Agency. Soziologische Eingrenzungen einer sozialtheoretisch nicht auflösbaren Paradoxie », dans Stephanie BETHMANN et Debora NIERMANN, (dir.), *Agency. Qualitative Rekonstruktionen und gesellschaftstheoretische Bezüge von Handlungsmächtigkeit*, Weinheim, Beltz Verlagsgruppe, 2012, p. 99–121.

Albert SCHERR, « Agency - ein Theorie- und Forschungsprogramm für die Soziale Arbeit? », dans Gunther GRAßHOFF, (dir.), *Adressaten, Nutzer, Agency. Akteursbezogene Forschungsperspektiven in der Sozialen Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2013, p. 229–242.

Albert SCHERR, « Soziologische Diskriminierungsforschung », dans Albert SCHERR, Aladin e. MAFAALANI et Emine G. YÜKSEL, (dir.), *Handbuch Diskriminierung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Springer Reference Sozialwissenschaften »), 2017, p. 39–58.

Albert SCHERR, « Social Integration and Racist Discrimination of Young African Refugees in Germany », dans Katharina CREPAZ, Ulrich BECKER et Elisabeth WACKER, (dir.), *Health in diversity - diversity in health. (forced) migration, social diversification, and health in a changing world*, Wiesbaden, Springer VS, 2020, p. 135–148.

Albert SCHERR, Aladin e. MAFAALANI et Emine G. YÜKSEL, (dir.), *Handbuch Diskriminierung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Springer Reference Sozialwissenschaften »), 2017.

Karin SCHERSCHEL, « Prekäre Positionen in der Asyl- und Fluchtmigration. Studien zur Bedeutung staatlicher Regulierungen für soziale Ungleichheit »; Habilitationsschrift, 2014.

Karin SCHERSCHEL, « Citizenship by work? Arbeitsmarktpolitik im Flüchtlingschutz zwischen Öffnung und Selektion », *PROKLA. Zeitschrift für Kritische Sozialwissenschaft*, 46(183), 2016, p. 245–265.

Werner SCHIFFAUER, Anne EILERT et Marlene RUDLOFF, (dir.), *So schaffen wir das - eine Zivilgesellschaft im Aufbruch. 90 wegweisende Projekte mit Geflüchteten*, Bielefeld, transcript (coll. « Kultur und soziale Praxis »), 2017.

Peter SCHIMANY, « Asylummigration nach Deutschland », dans Stefan LUFT et Peter SCHIMANY, (dir.), *20 Jahre Asylkompromiss. Bilanz und Perspektiven*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Edition Politik »), 2014, p. 33–66.

Klaus SCHLICHTE, « Flucht und Asyl - zur Genealogie eines Feldes », dans Margarete MISSELWITZ et Klaus SCHLICHTE, (dir.), *Politik der Unentschiedenheit. Die internationale Politik und ihr Umgang mit Kriegsflüchtlingsen*, Bielefeld, transcript Verlag (coll. « Global Studies »), 2010, p. 23–38.

Dana SCHMALZ, *Refugees, democracy and the law. A deficit of rights* (coll. « Law and migration »), 2020.

Susanne SCHMEIDL, « Vier Jahrzehnte afghanischer Flucht und Vertreibung », <https://www.bpb.de/gesellschaft/migration/laenderprofile/283689/vier-jahrzehnte-afghanischer-flucht-und-vertreibung>, dernier accès : 19.11.2021.

Dominique SCHNAPPER, « The Significance of French Immigration and Integration Policy », dans Friedrich HECKMANN et Richard v. WEIZÄCKER, (dir.), *Migration policies. A comparative perspective*, Stuttgart, Enke (coll. « Forum Migration »), 1995, p. 91–104.

Gerald SCHNEIDER, Nadine SEGADLO et Miriam LEUE, « Das dreifache Asylroulette: Föderale Ungleichheiten in der deutschen Asylpraxis », *FluchtforschungsBlog*, 17.01.2020, <https://blog.fluchtforschung.net/das-dreifache-asylroulette-foderale-ungleichheiten-in-der-deutschen-asylpraxis/>, dernier accès : 14.02.2022.

Julia SCHULZE WESSEL, *Grenzfiguren - Zur politischen Theorie des Flüchtlings*, Bielefeld, transcript (coll. « Sozialtheorie »), 2017.

Fritz SCHÜTZE, *Die Technik des narrativen Interviews in Interaktionsfeldstudien* (coll. « Arbeitsberichte und Forschungsmaterialien Nr. 1 der Universität Bielefeld »), 1977.

Fritz SCHÜTZE, « Biographieforschung und narratives Interview », *Neue Praxis*, 3, 1983, p. 283–293.

Gottfried SCHWEIGER et Bernd BRANDL, (dir.), *Der Kampf um Arbeit. Dimensionen und Perspektiven*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden, 2010.

Helen SCHWENKEN, *Globale Migration zur Einführung*, Hamburg, Junius (coll. « Zur Einführung »), 2018.

Louis H. SEUKWA, « Soziale Arbeit mit Flüchtlingen zwischen Macht und Ohnmacht », dans Maren GAG et Franziska VOGES, (dir.), *Inklusion auf Raten. Zur Teilhabe von Flüchtlingen an Ausbildung und Arbeit*, Münster, Waxmann (coll. « Bildung in Umbruchgesellschaften »), 2014, p. 49–59.

Louis H. SEUKWA, « Handlungsfähigkeit und Heteronomie – eine kompetenztheoretische Perspektive auf fluchtmigrationsbedingte Bildungsdiskontinuitäten », dans Johanna BRÖSE, Stefan FAAS et Barbara STAUBER, (dir.), *Flucht. Herausforderungen für Soziale Arbeit*, Wiesbaden, Springer VS, 2017, p. 73–93.

Virginie SILHOUETTE-DERCOURT, « Les cours d'intégration pour étrangers en Allemagne : entre apprentissage de la langue et éducation à la consommation », *Migrations Société*, 4(166), 2016, p. 53–66.

Georg SIMMEL, « Exkurs über den Fremden », dans Georg SIMMEL, (dir.), *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Berlin, Duncker & Humblot, 1908, p. 509–512.

Georg SIMMEL, (dir.), *Soziologie. Untersuchungen über die Formen der Vergesellschaftung*, Berlin, Duncker & Humblot, 1908.

Irini SIOUTI, « Migration und Biographie », dans Helma LUTZ, Martina SCHIEBEL et Elisabeth TUIDER, (dir.), *Handbuch Biographieforschung*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Handbuch »), 2018, p. 223–232.

Geri SMYTH, Emma STEWART et Sylvie DA LOMBA, « Introduction. Critical Reflections on Refugee Integration: Lessons from International Perspectives », *Journal of Refugee Studies*, 23(4), 2010, p. 411–414.

Ilka SOMMER, *Die Gewalt des kollektiven Besserwissens*, Berlin, transcript (coll. « Gesellschaft der Unterschiede »), 2015.

Hermann STRASSER et Marion LILLIG, « Asylbewerber im Teufelskreis: Ergebnisse einer empirischen Studie in Duisburg. », *Migration und soziale Arbeit*, 26(2), 2004, p. 123–132.

Laurent SUBILIA, « Impact du durcissement de la politique d'asile sur la santé physique et mentale des requérants d'asile en Suisse », *Cultures et Sociétés*, 16-17, Printemps 2002, p. 173–181.

## T

Mathieu TARDIS, *Zwischen Abschottung und Ambitionen. Arbeiten Deutschland und Frankreich in der Flüchtlingskrise zusammen?*, Berlin (coll. « DGAP Analyse »), 2016.

Mathieu TARDIS, « Une politique de gestion des flux », *Revue Projet*, 3(358), 2017, p. 44–51.

Vicki TÄUBIG, *Totale Institution Asyl. Empirische Befunde zu alltäglichen Lebensführungen in der organisierten Desintegration*, Weinheim, München, Juventa (coll. « Juventa-Materialien »), 2009.

Vicki TÄUBIG, « Faktisches Arbeitsverbot und Arbeit – Arbeit in alltäglichen Lebensführungen von Asylbewerbern und „Geduldeten“ », dans Gottfried SCHWEIGER et Bernd BRANDL, (dir.), *Der Kampf um Arbeit. Dimensionen und Perspektiven*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / GWV Fachverlage GmbH Wiesbaden, 2010, p. 313–335.

Albena TCHOLAKOVA, « Rendre compte du sensible sur les terrains comparés », dans Laurence ROULLEAU-BERGER, (dir.), *Sociologies et cosmopolitisme méthodologique*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail (coll. « Socio-logiques »), 2012, 57–75.

Albena TCHOLAKOVA, « Working-class against their will: "Recognized" refugees in France and Bulgaria in the early twenty-first century », *Clio*, 2(38), 2013, p. 163–179.

Albena TCHOLAKOVA, « Le remaniement identitaire entre reconnaissance et maintien de la cohérence biographique. L'exemple des réfugié.e.s en France », *Sociologie (Open edition)*, 7(1), 2016.

Ebru TEPECİK, *Bildungserfolge mit Migrationshintergrund. Biographien bildungserfolgreicher MigrantInnen türkischer Herkunft*, Wiesbaden, VS Verlag für Sozialwissenschaften / Springer Fachmedien Wiesbaden GmbH Wiesbaden, 2010.

Marie-Thérèse TETU-DELAGE, *Clandestins au pays des papiers. Expériences et parcours de sans-papiers algériens*, Paris, La Découverte (coll. « Alternatives sociales »), 2009.

Marc THIELEN, « Freies Erzählen im totalen Raum? – Machtprozeduren des Asylverfahrens in ihrer Bedeutung für biografische Interviews mit Flüchtlingen », *Forum: Qualitative Social Research (FQS)*, 10(1), 2009.

Vincent TIBERJ, « Intégration », dans Serge PAUGAM, (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2014.

Nikola TIETZE, « La politique de la langue : entre intégration et reconnaissance de la différence », dans Riva KASTORYANO, (dir.), *Les codes de la différence. Race, origine, religion, France, Allemagne, États-Unis*, Paris, Presses de la Fondation national des sciences politiques (coll. « Sciences po mondes »), 2005, p. 203–235.

Davide TISATO, « Le temps interstitiel des demandeurs d'asile. Stratégies de contre-pouvoir et réappropriation partielle d'une temporalité imposée », *Migrations Société*, 2(168), 2017, p. 119–135.

Marion TISSIER-RAFFIN et Marion BLONDEL, (dir.), *Le droit d'asile*, Bayonne, Institut Universitaire Varenne (coll. « Collection Transition & justice »), 2018.

Catherine TOURRILHES, « La médiation, innovation sociale ou nouveau mode de régulation ? Vers des espaces tiers de socialisation », *Pensée plurielle*, 18(2), 2008, p. 109–120.

Annette TREIBEL, *Integriert Euch! Plädoyer für ein selbstbewusstes Einwanderungsland*, Bonn, Bonn, Bundeszentrale für Politische Bildung (coll. « Schriftenreihe / Bundeszentrale für Politische Bildung »), 2016.

Ingrid TUCCI, « L'accueil et l'intégration des migrants en Allemagne : les limites de l'hospitalité et de la solidarité », *Migrations Société*, 4, 2016, p. 15–35.

## V

Marko VALENTA, « Refugees' Social Trajectories and Trajectories of the Self », *FQS*, 11(2), 2010.

Jérôme VALLUY, *Rejet des exilés. Le grand retournement du droit de l'asile*, Bellecombe-en-Bauges, Éditions du Croquant (coll. « Terra »), 2009.

Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006.

Blandine VEITH, « Lorsque les silences parlent dans les récits de vie : comment analyser la complexité du social ? », *L'Homme & la Société*, 2(176-177), 2010, p. 151–169.

Laure de VERDALLE, Cécile VIGOUR et Thomas LE BIANIC, « S'inscrire dans une démarche comparative », *Terrains & travaux*, 21(2), 2012, p. 5–21.

Vasoodeven VUDDAMALAY et Ellie VASTA, « Difficult Comparisons: Social Science and Migration in Three National Societies », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 1–12.

Vasoodeven VUDDAMALAY et Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Migration and Migration Research in France », dans Ellie VASTA et Vasoodeven VUDDAMALAY, (dir.), *International Migration and the Social Sciences. Confronting National Experiences in Australia, France and Germany*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2006, p. 79–142.

## W

Anne-Catherine WAGNER, « Champ », dans Serge PAUGAM, (dir.), *Les 100 mots de la sociologie*, Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Que sais-je ? »), 2014.

Sylviane de WANGEN, « L'accueil des réfugiés en France de 1952 à 1983. Genèse de la prise en charge par l'État de l'accueil des réfugiés vue à partir de la création de France terre d'asile », *Migrations Société*, 3(165), 2016, p. 55–74.

Serge WEBER, *Nouvelle Europe, nouvelles migrations. Frontières, intégration, mondialisation*, Paris, Ed. du Félin (coll. « Collection Échéances »), 2007.

Anja WEIB et Arnd-Michael NOHL, « Fälle und Kontexte im Mehrebenenvergleich. Ein Vorschlag zur Überwindung des methodologischen Nationalismus in der Migrationsforschung », *ZQF*, 13(1-2), 2012, p. 55–75.

Michael WERNER et Bénédicte ZIMMERMANN, « Penser l'histoire croisée : entre empirie et réflexivité », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 58(1), 2003, p. 7–36.

Claus-C. WIEGANDT, « Wohnorte von Flüchtlingen in Deutschland – eine Balance zwischen freier Wahl und Zuweisung », dans Manuel BECKER, Volker KRONENBERG et Hedwig POMPE, (dir.), *Fluchtpunkt Integration. Panorama eines Problemfeldes*, Wiesbaden, Springer VS (coll. « Research »), 2018, p. 298–318.

Catherine WIHTOL DE WENDEN, « Convergences et divergences des politiques d'immigration entre la France et l'Allemagne », *Hommes et migrations*, 1277, 2009, p. 6–11.

Catherine WIHTOL DE WENDEN, *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS Éditions (coll. « Débats »), 2013.

Isabelle WILHELM et Anja BARTEL, « Impacts of political and social contexts on refugees' experiences. A comparison between Southeast Asian refugees arriving in France in the 70's and recent refugee migration », *European Journal of Cultural and Political Sociology*, 5(360), 2021, p. 1–21.

Anne-Kathrin WILL, « Die "Guten" in den Arbeitsmarkt, die "Schlechten" ins Abschiebezentrum. Selektionsgrundlagen der neuen symbolischen Ordnung der (Nicht-)Aufnahme von Geflüchteten », dans Emre ARSLAN et Kemal BOZAY, (dir.), *Symbolische Ordnung und Flüchtlingsbewegungen in der Einwanderungsgesellschaft*, Wiesbaden, Springer Fachmedien Wiesbaden, 2019, p. 95–122.

Arne WORM, « Fluchtmigration. Eine biographietheoretische und figurationssoziologische Studie zu lebensgeschichtlichen Verläufen von Geflüchteten aus Syrien », thèse de doctorat, Université de Göttingen, 2019.

## Z

Ingmar ZALEWSKI, *Exklusionserfahrungen geflüchteter Menschen aus Kamerun. Herausforderungen und Strategien nach der Flucht*, Wiesbaden, Springer, 2017.

George K. ZOLLSCHAN et Walter HIRSCH, (dir.), *Explorations in Social Change*, London, 1964.

## Communications et autres interventions

Anja BARTEL et Thorsten SCHLEE, *Does locality matter? Comparing refugee's experiences in the field of labour market inclusion in Germany and France*, Liège, « IMISCOE Spring Conference », 01.03. 2019.

Christina CLARK-KAZAK, *The Future of Forced Migration Research? Ethics and Methods in Politicised (Im)mobility Contexts*, 3rd Conference of the German Network of Forced Migration Researchers, 17.09. 2020.

Naika FOROUTAN, *Fluchtmigration und Aushandlungsprozesse in der postmigrantischen Gesellschaft*, 3. Konferenz des Netzwerks Fluchtforschung, 18.09.2020.

Virginie GUIRAUDON, *Du sommet de Tampere au Pacte sur la migration et d'asile : quel bilan pour la politique européenne ?*, Collège de France (« Séminaire migrations et sociétés »), Paris, 02.11.2020, <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/seminar-2020-11-02-14h00.htm>, dernier accès : 07.10.2021.

François HERAN, *Une vision plurielle des voies de l'intégration*. Cours au Collège de France, 06.03.2020, <https://www.college-de-france.fr/site/francois-heran/course-2020-03-06-09h00.htm>, dernier accès : 13.01.2022.

Monica MASSARI, *Lives that do (not) matter. Doing research on migration and the spectacle of suffering and resistance across the Mediterranean*, Strasbourg, « ESA RN 35 Conference Belongings and Borders – Biographies, Mobilities, and the Politics of Migration », 2019.

Rebecca MÖRGEN et Peter RIEKER, *Jugendliche mit Fluchterfahrung – Soziale Vulnerabilität und biografische Innovation*, Göttingen, « International Conference Exile - Flight - Persecution », 29.11.2019.

Alexis NUSELOVICI (NOUSS), *L'exil comme expérience*, Collège d'études mondiales (coll. « Séminaire "L'expérience de l'exil" »), 2013, [https://www.canal-u.tv/video/fmsh/seminaire\\_l\\_experience\\_de\\_l\\_exil\\_college\\_d\\_etudes\\_mondiales\\_seance\\_inaugurale.31479](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/seminaire_l_experience_de_l_exil_college_d_etudes_mondiales_seance_inaugurale.31479), dernier accès : 19.11.2021.

Ludger PRIES, *Émigrés from Hannah Arendt to 2015. Negotiating biographical belongings*, Göttingen, Conference Exile - Flight - Persecution, 2019.

Tim ROHMANN et Constantin HRUSCHKA, *Excluded by enhanced Migration Management? The Plans for faster and more efficient Asylum Procedures in Germany*, Konferenz Netzwerk Flüchtlingsforschung. Eichstätt, 6.10.2018.

Michel WIEVIORKA, *Pour un concept de l'exil*, Collège d'études mondiales (coll. « Séminaire "L'expérience de l'exil" »), 2013, [https://www.canal-u.tv/video/fmsh/seminaire\\_l\\_experience\\_de\\_l\\_exil\\_college\\_d\\_etudes\\_mondiales\\_seance\\_inaugurale.31479](https://www.canal-u.tv/video/fmsh/seminaire_l_experience_de_l_exil_college_d_etudes_mondiales_seance_inaugurale.31479), dernier accès : 19.11.2021.

Roger ZETTER, HEAVEN CRAWLEY et SCHMALZ DANA, *About the Non/Sense of Distinguishing between Migrants and Refugees*. Panel debate, IMIS – Institut für Migrationsforschung und Interkulturelle Studien, 2020, <https://www.youtube.com/watch?v=YwUYVSreHGg>, dernier accès : 19.11.2021.

## Films

Gabrielle CLAR et Elise PAPE, *Rencontres*. Film documentaire, 2021, <https://vimeo.com/493431927>, dernier accès : 27.10.2021.

## Rapports

AGDW E. V, *Menschenrechte und die Wohnsituation Geflüchteter*, 2018, <https://agdw.de/wp-content/uploads/2018/06/Menschenrechte-und-die-Wohnsituation-Gefl%C3%BChteter-in-Stuttgart.pdf>, dernier accès : 14.05.2019.

Andreea BAIER et Manuel SIEGERT, *Die Wohnsituation Geflüchteter*, BAMF-Kurzanalyse, Nürnberg, 2018.

BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2017. Asyl, Migration und Integration*, Nürnberg, 2018.

BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2018. Asyl, Migration und Integration*, Nürnberg, 2019.

BAMF, *Das Bundesamt in Zahlen 2019. Asyl, Migration und Integration*, Nürnberg 2020.

BAMF, *Integriertes Flüchtlingsmanagement*, Nürnberg, 2017.

BAMF, *Bericht zur Integrationskursgeschäftsstatistik für das Jahr 2018*, Nürnberg, 2019.

BAMF et EMN, *Unterstützungsmaßnahmen für Schutzberechtigte. Die Förderung der Integration in den Arbeitsmarkt.*, Working Papier 66, Nürnberg, 2015.

BAMF et EMN, *Migration, Integration, Asyl. Politische Entwicklungen in Deutschland 2015. Jährlicher Bericht der deutschen nationalen Kontaktstelle für das Europäische Migrationsnetzwerk (EMN)*, Nürnberg, 2016.

BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, *11. Bericht der Beauftragten der Bundesregierung für Migration, Flüchtlinge und Integration. Teilhabe, Chancengleichheit und Teilhabe, Chancengleichheit und Rechtsentwicklung in der Einwanderungsgesellschaft Deutschland*, Berlin, 2016.

BEAUFTRAGTE DER BUNDESREGIERUNG FÜR MIGRATION, FLÜCHTLINGE UND INTEGRATION, *Die deutsche Staatsbürgerschaft. Alles was Sie darüber wissen sollten*, Berlin, 2018.

Petra BENDEL, *Coordinating immigrant integration in Germany. Mainstreaming at the federal and local levels*, Migration Policy Institute, Bruxelles, 2014.

Wolfgang BOSSWICK et Friedrich HECKMANN, *Integration of Migrants: Contribution of Local and Regional Authorities*, European Foundation for the Improvement of Living and Working Conditions, Dublin, 2006.

BPD EUROPE BV, *Deutschland, Frankreich, Niederlande Wohnungsmärkte im Vergleich 2016*, Hoevelaken, 2016.

Sergio CARRERA, *A comparison of Integration Programs in the EU. Trends and Weaknesses* (coll. « Challenge Papers »), 2006.

CNDA, *Rapport d'activité 2018*, Paris, 2019.

COORDINATION FRANÇAISE POUR LE DROIT D'ASILE, *Projet de réforme de l'asile : commentaires et recommandations*, 2003, <http://www.gisti.org/droit/reformes/2003-asile/avis-cfda-asile2003b.pdf>, dernier accès : 07.10.2021.

COUR DES COMPTES, *L'accueil et l'hébergement des demandeurs d'asile. Relevé d'observations provisoires*, Parros, 2015.

DIHAL, *Annuaire des SIAO*, Paris, 2014.

DER PARITÄTISCHE GESAMTVERBAND, *Arbeitshilfe zum Thema Flucht und Migration. Soziale Rechte für Geflüchtete – Das Asylbewerberleistungsgesetz*, Berlin, 2019.

DGB, *Geflüchtete auf dem Arbeitsmarkt*, Arbeitsmarktaktuell, Berlin, 2019.

DIAIR, *Stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées*, Paris, 2018.

EUROSTAT, *Asyl in den EU-Mitgliedstaaten. 1,2 Millionen erstmalige Asylbewerber im Jahr 2016 registriert*, 2017, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/7921614/3-16032017-BP-DE.pdf/28884e8a-bb55-48bf-85b6-b4157f131c55?t=1489575133000>, dernier accès : 12.01.2022.

EUROSTAT, *Asylentscheidung in der EU. EU-Mitgliedstaaten erkannten im Jahr 2016 über 700 000 Asylbewerber als schutzberechtigt an*, 2016, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8001720/3-26042017-AP-DE.pdf/08ccec8e-7b7e-4d9f-a5b6-3bc807fd0d4f>, dernier accès : 19.11.2021.

EUROSTAT, *Asylum decisions in the EU. EU Member States granted protection to more than half a million asylum seekers in 2017*, 2018, <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/8817675/3-19042018-AP-EN.pdf/748e8fae-2cfb-4e75-a388-f06f6ce8ff58>, dernier accès : 13.01.2022.

FRANCE TERRE D'ASILE, *De l'exil à la démarche de naturalisation*, Les cahiers du social, Paris, 2005.

GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE, *Les étrangers en France. Année 2015. Treizième rapport établi en application de l'article L.111-10 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile*, Paris, 2016

HAUT CONSEIL A L'INTEGRATION, *Intégrer dans une économie de sous-emploi. L'emploi des immigrés et de leurs descendants directs*, Rapport annuel, la Documentation française, Paris, 2012.

Olaf KLEIST, *Flucht- und Flüchtlingsforschung in Deutschland: Akteure, Themen und Strukturen*, State-of-Research Papier bicc, 2018.

LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, *36. Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2016.

LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, *37. Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2017.

LANDESHAUPTSTADT STUTTGART, *38. Stuttgarter Flüchtlingsbericht*, Stuttgart, 2018.

MINISTERE DE L'INTERIEUR, *L'essentiel de l'immigration n° 2018-14. Les demandes d'asile*, Paris, 2018.

Andreas MÜLLER, *Die Organisation der Aufnahme und Unterbringung von Asylbewerbern in Deutschland. Fokus-Studie der deutschen nationalen Kontaktstelle für das Europäische Migrationsnetzwerk (EMN)*, Nürnberg (coll. « Working Paper »), 2013.

OCDE, *Integration von Zuwanderern: Indikatoren 2015*, Paris, 2015, <https://www.oecd.org/publications/integration-von-zuwanderern-indikatoren-2015-9789264238855-de.htm>, dernier accès : 14.01.2022.

OFII, *Rapport d'activité 2016*, Paris, 2017.

OFPPA, *A l'écoute du monde. Rapport d'activité 2017*, Paris, 2018.

OFPPA, *A l'écoute du monde. Rapport d'activité 2018*, Paris, 2019.

OFPPA, *A l'écoute du monde. Rapport d'activité 2019*, Paris, 2020.

OFPPA, *Livret d'accueil pour les personnes reconnues réfugiées*, Paris, 2019.

ORIV ALSACE, *Demandeurs d'asile et processus d'intégration*, Cahier de l'Observation, Strasbourg, 2009.

Rapport au Premier ministre. 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France, déposé en février 2018, présenté par le député Aurélien Taché.

Rapport d'information au Sénat au nom de la commission des finances (1) sur la mise en œuvre de la réforme de la formation linguistique et civique des étrangers primo-arrivants, n° 660, déposé le 19 juillet 2017, présenté par le sénateur Roger Karoutchi.

Rapport d'information déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire relatif à l'intégration professionnelle des demandeurs d'asile et des réfugiés, n° 3357, déposé(e) le mercredi 23 septembre 2020.

RECHNUNGSHOF BADEN-WÜRTTEMBERG, *Beratende Äußerung. Flüchtlingsaufnahme in Baden-Württemberg*, Stuttgart, 2017.

SVR, *Bewegte Zeiten: Rückblick auf die Integrations- und Migrationspolitik der letzten Jahre. Jahresgutachten 2019*, Berlin 2019.

Dietrich THRÄNHARDT, *Die Arbeitsintegration von Flüchtlingen in Deutschland. Humanität, Effektivität, Selbstbestimmung*, Bertelsmann Stiftung, 2015.

UNHCR, *Global Trends. Forced Displacement in 2019*, Copenhagen, 2020.

Kay WENDEL, *Unterbringung von Flüchtlingen in Deutschland. Regelungen und Praxis der Bundesländer im Vergleich, Pro Asyl*, Frankfurt am Main, 2014.

## Sites Internet

BAMF, « Erteilung einer Aufenthaltserlaubnis », 14.11.2019, <https://www.bamf.de/DE/Themen/AsylFluechtlingsschutz/AblaufAsylverfahrens/Ausgang/Aufenthaltserlaubnis/aufenthaltserlaubnis-node.html>, dernier accès : 08.10.2021.

EUROPEAN COMMISSION, « Law 2016:752 concerning temporary restrictions on the granting of permanent residence permits for asylum seekers », 20.06.2016, [https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/law-2016752-concerning-temporary-restrictions-granting-permanent-residence-permits\\_en](https://ec.europa.eu/migrant-integration/library-document/law-2016752-concerning-temporary-restrictions-granting-permanent-residence-permits_en), dernier accès : 02.02.2022.

EUROSTAT, « Migration and Asylum. Asylum Database », 2021, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/migration-asylum/asylum/database>, dernier accès : 07.10.2021.

EUROSTAT, « Resettled persons - annual data », <https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tps00195/default/table?lang=en>, dernier accès : 18.01.2022.

FLÜCHTLINGSRAT BADEN-WÜRTTEMBERG, « Nach der Ablehnung des Asylantrags – Klage und Eilantrag », <https://aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/nach-der-ablehnung-des-asylantrags-rechtshilfe-und-weitere-perspektiven.html>, dernier accès : 08.10.2021.

FLÜCHTLINGSRAT BADEN-WÜRTTEMBERG, « Unterbringung und Wohnen », <https://aktiv.fluechtlingsrat-bw.de/unterbringung-und-wohnen.html>, dernier accès : 13.10.2021.

FORUM REFUGIES-COSI, « Quelles missions pour les centres provisoires d’hébergement ? », 07.05.2019, <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/180-exemple-pour-frc>, dernier accès : 13.10.2021.

FORUM REFUGIES-COSI, « Dispositif national d’accueil : un sous-dimensionnement persistant, aux conséquences multiples », 07.05.2020, <https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/694-dispositif-national-d-accueil-un-sous-dimensionnement-persistant-aux-consequences-multiples>, dernier accès : 11.10.2021.

GISTI, « Non-hébergement des demandeurs d’asile : l’État hors la loi », 25.03.2011, <http://www.gisti.org/spip.php?article2266>, dernier accès : 20.10.2021.

GISTI, « Demander l’asile en France », 31.08.2021, <https://www.gisti.org/spip.php?article5116&quoi=tout>, dernier accès : 11.10.2021.

GOVERNEMENT FRANÇAIS, « Projet de loi Asile et Immigration », 25.04.2018, <https://www.gouvernement.fr/action/projet-de-loi-asile-et-immigration>, dernier accès : 07.10.2012.

LA CIMADE, *Décryptage du projet de loi asile et immigration*, 2018, <https://www.lacimade.org/decryptage-projet-de-loi-asile-immigration/>, dernier accès : 19.11.2021.

LA CIMADE, « Réforme de la carte ADA : les demandeurs d'asile la paient cash », 22.12.2019, <https://www.lacimade.org/carte-ada-pourquoi-faire-simple-quand-on-peut-faire-complique/>, dernier accès : 11.10.2021.

LA CIMADE, « Une politique d'expulsion de plus en plus répressive », 21.01.2020, <https://www.lacimade.org/une-politique-dexpulsion-de-plus-en-plus-repressive/>, dernier accès : 27.10.2021.

OFII, « Nos missions », <https://www.ofii.fr/nos-missions/>, dernier accès : 22.10.2021.

OFII, « L'OFII acteur indispensable du dispositif HOPE, au bénéfice des réfugiés, témoignage à l'appui », 30.03.2021, <https://www.ofii.fr/lofii-acteur-indispensable-du-dispositif-hope-au-benefice-des-refugies-temoignage-a-lappui/>, dernier accès : 14.01.2022.

PRO ASYL, « Anspruch auf Ausbildung: Informationen zur neuen Rechtslage für Geduldete », 08.12.2016, <https://www.proasyl.de/news/anspruch-auf-ausbildung-informationen-zur-neuen-rechtslage-fuer-geduldete/>, dernier accès : 28.10.2021.

SERVIVE-PUBLIC, « Embauche en contrat d'extra (CDD d'usage) », 31.07.2020, <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F33693>, dernier accès : 28.10.2021.

SERVIVE-PUBLIC, « En quoi consiste l'allocation pour demandeur d'asile (Ada) ? », 21.04.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33314>, dernier accès : 11.10.2021.

SERVIVE-PUBLIC, « Naturalisation », 13.07.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213>, dernier accès : 12.10.2012.

SERVIVE-PUBLIC, « Sans domicile stable ou fixe (SDF) : comment obtenir une domiciliation ? », 11.10.2021, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17317>, dernier accès : 28.10.2021.

Manuel VALLS, « Discours lors du lancement de la concertation nationale sur la réforme de l'asile », 17 juillet 2013, <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Archives/Les-archives-du-site/Archives-Asile/Concertation-sur-l-asile/Intervention-de-Manuel-Valls-lors-du-lancement-de-la-concertation-nationale-sur-la-reforme-de-l-asile>, dernier accès : 07.10.2021.

VIE PUBLIQUE, « Asile et immigration : les changements apportés par la loi du 10 septembre 2018 », 19.11.2018, <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19455-asile-et-immigration-la-loi-du-10-septembre-2018>, dernier accès : 08.10.2021.

VIE PUBLIQUE, « Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur les défis et priorités de la politique gouvernementale et sur le rôle des préfets, à Paris le 5 septembre 2017 », <https://www.vie-publique.fr/discours/203578-declaration-de-m-emmanuel-macron-president-de-la-republique-sur-les-d>, dernier accès : 13.01.2022.

## Articles de presse

« Abschiebungen. Was Deutschland vorschlägt », *Süddeutsche Zeitung (SZ)*, 01.02.2016, <https://www.sueddeutsche.de/politik/abschiebungen-afghanistan-nennt-harte-bedingungen-fuer-rueckfuehrung-von-fluechtlingen-1.2842464-2>, dernier accès : 26.10.2021.

Simon BETHLEHEM et Christoph HEINEMANN, « „Die Menschen sind rechtlos“. Syrische Flüchtlinge im Libanon », 07.06.2019, Deutschlandfunk, [https://www.deutschlandfunk.de/syrische-fluechtlinge-im-libanon-die-menschen-sind-rechtlos.694.de.html?dram:article\\_id=450803](https://www.deutschlandfunk.de/syrische-fluechtlinge-im-libanon-die-menschen-sind-rechtlos.694.de.html?dram:article_id=450803), dernier accès : 19.11.2021.

Ramona BLOJ et Ulyssee LOJKINE, « L'historien face aux migrations, conversation avec Gérard Noiriel », *Le Grand Continent*, 2 juillet 2018.

Florian GATHMANN, Maximilian GERL et Anna REIMANN, « Das Scheitern des Lageso - das Protokoll », *Der Spiegel*, 27.01.2016 , <https://www.spiegel.de/politik/deutschland/berlin-das-scheitern-des-lageso-eine-chronik-a-1074186.html>, dernier accès : 28.10.2021.

Eckart LOHSE, « Es muss kein Terrorist sein », *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, 22.12.2015, <https://www.faz.net/aktuell/politik/kampf-gegen-den-terror/syrische-paesse-es-muss-kein-terrorist-sein-13981036.html>, dernier accès : 15.10.2021.

Christina SCHMIDT, « Abschieben nach Afghanistan », *Die Tageszeitung (TAZ)*, 02.02.2016, <https://taz.de/Fluechtlingspolitik-der-Bundesregierung/!5271046/>, dernier accès : 26.10.2021.

## Textes juridiques

Convention de 1951 relative au statut des réfugiés.

### Europe

Règlement (UE) n° 604/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride (refonte).

L'arrêt du 27 septembre 2012 de la Cour de justice de l'Union européenne (affaire C-179/11 Cimade, Groupe d'information et de soutien des immigrés (GISTI) contre le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration).

### France

Arrêté du 15 février 2019 relatif au cahier des charges des lieux d'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, JORF n° 0043 du 20 février 2019.

Arrêté du 29 octobre 2015 relatif au cahier des charges des centres d'accueil pour demandeurs d'asile, JORF n° 0255 du 3 novembre 2015.

Circulaire du 26 septembre 1991 relative à la situation des demandeurs d'asile au regard du marché du travail, JORF n° 226 du 27 septembre 1991.

Circulaire n° 91-22 du 19 décembre 1991 relative à la réorganisation du dispositif national d'accueil des réfugiés et des demandeurs d'asile, non publié.

LOI n° 2015-925 du 29 juillet 2015 relative à la réforme du droit d'asile, JORF n° 0174 du 30 juillet 2015.

LOI n° 2018-187 du 20 mars 2018 permettant une bonne application du régime d'asile européen, JORF n° 0067 du 21 mars 2018.

LOI n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie, JORF n° 0209 du 11 septembre 2018.

OFII, Marché n° 15 25001. Prestations de premier accueil et d'accompagnement des demandeurs d'asile, 2015.

## Allemagne

Asylverfahrensbeschleunigungsgesetz vom 20. Oktober 2015, Bundesgesetzblatt 1, n° 40, p. 1722.

Ausländergesetz vom 28. April 1965, Bundesgesetzblatt 1, n° 19, p. 353.

Gesetz über das Asylverfahren (Asylverfahrensgesetz – AsylVfG) vom 16. Juli 1982, Bundesgesetzblatt 1, n° 25, p. 946.

Gesetz über die Aufnahme von Flüchtlingen (Flüchtlingsaufnahmegesetz - FlüAG) vom 19. Dezember 2013, Gesetzblatt für Baden-Württemberg, 2013, n° 18, p. 493-498.

Gesetz zur Einführung beschleunigter Asylverfahren vom 11. März 2016, Bundesgesetzblatt 1, n° 23, p. 390.

Gesetz zur Neuregelung der Leistungen an Asylbewerber vom 30. Juni 1993, Bundesgesetzblatt 1, n° 33, p. 1974.

Integrationsgesetz vom 31. Juli 2016, Bundesgesetzblatt 1, n° 39, p. 1939.

Zweites Gesetz zur besseren Durchsetzung der Ausreisepflicht vom 20. August 2019, Bundesgesetzblatt 1, n° 31, p. 1294.

---

## Annexes

---

### Tableau des annexes

**Annexe 1** : Étapes institutionnelles des parcours des personnes en exil

**Annexe 2** : Aperçu de l'ensemble du matériel d'entretien

- Personnes en exil rencontrées en France
- Personnes en exil rencontrées en Allemagne
- « Personnes-ressources » rencontrées en France
- « Personnes-ressources » rencontrées en Allemagne
- Grille d'entretien « personnes-ressources »

**Annexe 3** : Résumés des parcours de vie des personnes en exil

- Personnes en exil rencontrées en France
- Personnes en exil rencontrées en Allemagne

**Annexe 4** : Versions originales des extraits d'entretiens traduits

## Annexe 1 : Étapes institutionnelles des parcours des personnes en exil

| France  | Allemagne  |
|---|--|
| <b>L'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile »</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Passage par une <b>Plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA)</b> pour le premier enregistrement</li> <li>• Passage par le « <b>Guichet Unique</b> » : vérification de l'État responsable du traitement de la demande d'asile ; envoi du dossier à l'OFPRA le cas échéant</li> <li>• Délivrance d'une <b>Attestation de demande d'asile</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manifestation</b> auprès de la police ou d'une institution des politiques d'asile pour le premier enregistrement</li> <li>• « Dépôt personnel » de la demande d'asile auprès du <b>BAMF</b> : vérification de l'État responsable du traitement de la demande d'asile</li> <li>• Délivrance d'une <b>Aufenthaltsgestattung</b></li> </ul> |
| <b>Le temps de la demande d'asile</b>   |  |
| <b>Les systèmes d'accueil</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux <b>Conditions matérielles d'accueil (CMA)</b> lors du passage au « Guichet Unique »</li> <li>• Hébergement par l'OFII dans le cadre du <b>Dispositif national d'accueil (DNA)</b></li> <li>• <b>Allocation</b> pour demandeurs d'asile (ADA)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Répartition</b> sur les <i>Länder</i> et hébergement dans des <b>Aufnahmeinrichtungen</b> suite au premier enregistrement</li> <li>• <b>Vorübergehende Unterbringung</b> au niveau des <i>Landkreise</i> (Bade-Wurtemberg)</li> <li>• <b>Allocation</b> selon le « <i>Asylbewerberleistungsgesetz</i> »</li> </ul>                       |
| <b>La procédure d'asile</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audition au siège de l'<b>OFPRA</b> à Fontenay-sous-Bois</li> <li>• En cas de recours : convocation devant la <b>CNDA</b> à Paris</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Audition dans une antenne décentralisée du <b>BAMF</b></li> <li>• En cas de recours : convocation devant un <b>tribunal administratif</b></li> </ul>  |
| <b>Participation à la vie sociale</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès limité au marché du travail après un délai de neuf mois (six mois depuis 2018)</li> <li>• Pas d'accès au Contrat d'Intégration Républicaine (CIR)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès (limité selon les régions) au marché du travail après un délai de trois mois</li> <li>• Accès au <i>Integrationskurs</i> pour certains « demandeurs d'asile »</li> </ul>  |
| <b>L'obtention d'un statut de protection</b>  |  |
| <b>Situations de séjour</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'une <b>carte de résident de dix ans</b> aux « réfugiés »</li> <li>• Délivrance d'une <b>carte de séjour pluriannuelle de quatre ans</b> en cas de « protection subsidiaire » (depuis 2018)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délivrance d'une <b>Aufenthaltserlaubnis de trois ans</b> aux « réfugiés »</li> <li>• Délivrance d'une <b>Aufenthaltserlaubnis d'un an</b> en cas de « protection subsidiaire »</li> <li>• Suspension des mesures d'éloignement en cas d'une « <b>Duldung</b> »</li> </ul>  |
| <b>Hébergement spécifique</b>   |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Centres provisoires d'hébergement (CPH)</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Anschlussunterbringung</i> au niveau des communes (Bade-Wurtemberg)</li> </ul>   |
| <b>Mesures d'intégration générales</b>  |  |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat d'intégration républicaine (CIR)</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Integrationskurs</i></li> </ul>  |

## Annexe 2 : Aperçu de l'ensemble du matériel d'entretien

### Personnes en exil rencontrées en France

| Date du premier entretien | Nom d'emprunt   | Sexe                 | Pays d'origine                   | Année de naissance           | Année d'arrivée | Statut au moment de l'entretien | Langue de l'entretien |
|---------------------------|---|----------------------|----------------------------------|------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------|
| 07.03.2017                | Baba Bakari   | m.                   | Tchad                            | 1984                         | 2011            | Réfugié                         | Français              |
| 03.03.2017                | Hozan Hevi  | m.                   | Turquie                          | 1989                         | 2016            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 22.11.2016                | Mila Mila   | f.                   | Russie (Tchéchénie)              | 1981                         | 2003            | Française                       | Français              |
| 03.03.2017                | Pitso Polo  | m.                   | République démocratique du Congo | 1978                         | 2012            | Réfugié                         | Français              |
| 22.02.2017                | Nyima Norbu   | m.                   | Chine (Tibet)                    | 1988                         | 2010            | Réfugié                         | Français              |
| 22.02.2017                | John Bari   | m.                   | Guinée-Conakry                   | 1989                         | 2012            | Réfugié                         | Français              |
| 07.03.2017                | Umit Turgut   | m.                   | Turquie                          | 1991                         | 2010            | Réfugié                         | Français              |
| 01.02.2018                | Daniel Demir  | m.                   | Turquie                          | 1990                         | 2014            | Demandeur d'asile               | Anglais               |
| 15.02.2018                | Mickey Mekdam   | m.                   | Syrie                            | 1986                         | 2015            | Réfugié                         | Français              |
| 19.02.2018                | Saddam Khalid   | m.                   | Soudan                           | 1991                         | 2016            | Réfugié                         | Français              |
| 21.02.2018                | Isa Edou  | m.                   | Cameroun                         | 1978                         | 2017            | Demandeur d'asile               | Français              |
| 01.03.2018                | Nedal Farouk  | m.                   | Syrie                            | 1988                         | 2016            | Réfugié                         | Anglais et français   |
| 15.03.2018                | Félix Samba   | m.                   | Centrafrique                     | 1983                         | 2015            | Demandeur d'asile               | Français              |
| 19.03.2018                | Farid Dirar   | m.                   | Libye                            | 1985                         | 2014            | Français                        | Français              |
| 04.04.2018                | Lina Heda   | f.                   | Russie (Tchéchénie)              | 1961                         | 2016            | Déboutée du droit d'asile       | Russe                 |
| 14.04.2018                | Makuta Nkondo<br>Maria Nkondo<br>Lydia Nkondo<br>Nadia Nkondo | m.<br>f.<br>f.<br>f. | Angola                           | 1973<br>1978<br>1997<br>1999 | 2010            | Réfugiés                        | Français              |
| 17.04.2018                | Ibrahim Khidir  | m.                   | Soudan                           | 1992                         | 2016            | Réfugié                         | Français              |
| 25.04.2018                | Qismat Thabit   | m.                   | Syrie                            | 1985                         | 2015            | Réfugié                         | Français              |
| 29.04.2018                | Mona Rahman<br>Said Rahman                                    | f.<br>m.             | Irak                             | 1990<br>1988                 | 2015            | Réfugiés                        | Français              |
| 10.05.2018                | Donik Hoxha   | m.                   | Kosovo                           | 1980                         | 2015            | Débouté du droit d'asile        | Turc                  |
| 18.06.2018                | Touré Mamy  | m.                   | Guinée-Conakry                   | 1993                         | 2016            | Réfugié                         | Français              |
| 28.06.2018                | Jad Nael  | m.                   | Soudan                           | 1992                         | 2017            | Demandeur d'asile               | Français              |
| 06.07.2018                | Kevin Ney   | m.                   | Guinée-Conakry                   | 1994                         | 2017            | Débouté du droit d'asile        | Français              |
| 09.07.2018                | Joëlle Gorani<br>Gabrielle Furra                              | f.<br>f.             | Albanie                          | 1984<br>1987                 | 2017<br>2016    | Demandeurs d'asile              | Français              |
| 09.07.2018                | Bulungu Mukanga   | m.                   | Congo-Brazzaville                | 1981                         | 2016            | Demandeur d'asile               | Français              |

|            |                |    |       |      |      |                   |          |
|------------|----------------|----|-------|------|------|-------------------|----------|
| 06.09.2018 | Med Tchoullomi | m. | Tchad | 1998 | 2017 | Demandeur d'asile | Français |
| 13.09.2018 | Mohammad Essa  | m. | Syrie | 1996 | 2014 | Réfugié           | Français |

### Personnes en exil rencontrées en Allemagne

| Date du premier entretien | Nom d'emprunt               | Sexe     | Pays d'origine | Année de naissance | Année d'arrivée | Statut au moment de l'entretien | Langue de l'entretien |
|---------------------------|-----------------------------|----------|----------------|--------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------------|
| 22.03.2017                | Marcus Medin                | m.       | Syrie          | 1997               | 2014            | Réfugié                         | Allemand              |
|                           | Noura Nafisa                | f.       | Syrie          | 1992               | 2014            | Réfugié                         | Allemand              |
| 18.03.2017                | Malek Safar                 | m.       | Syrie          | 1987               | 2014            | Réfugié                         | Allemand              |
| 23.03.2017                | Alsmardhe Adil              | m.       | Syrie          | 1991               | 2014            | Réfugié                         | Allemand              |
| 18.03.2017                | Ramin Bakur                 | m.       | Afghanistan    | 1996               | 2015            | Demandeur d'asile               | Dari                  |
| 18.03.2017                | Wares Wali                  | m.       | Afghanistan    | 1995               | 2015            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 18.03.2017                | Ajmal Adib                  | m.       | Afghanistan    | 1995               | 2015            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 23.03.2017                | Twobaba Tayo                | m.       | Nigéria        | 1987               | 2013            | Réfugié                         | Anglais               |
| 16.01.2019                | Slam Thabit                 | m.       | Syrien         | 1987               | 2016            | Réfugié                         | Allemand              |
| 18.01.2019                | Thomas Kidane               | m.       | Erythréen      | 1986               | 2016            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 06.02.2019                | Leron Nejem                 | m.       | Syrie          | 1969               | 2014            | Réfugié                         | Allemand              |
| 06.02.2019                | Abud Al Deri                | m.       | Syrie          | 1986               | 2015            | Réfugié                         | Allemand              |
| 20.02.2019                | Abdelhakim Saqqaf           | m.       | Syrie          | 1969               | 2016            | Réfugié                         | Arabe                 |
| 13.03.2019                | Karl Dorost                 | m.       | Afghanistan    | 1998               | 2015            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 11.04.2019                | Lamin Cessay                | m.       | Guinée-Conacry | 1997               | 2015            | Débouté du droit d'asile        | Français              |
| 02.05.2019                | Ruya Thabit                 | f.       | Syrie          | 1987               | 2015            | Réfugié                         | Allemand              |
| 24.06.2019                | Orhe Najjar<br>Medin Najjar | f.<br>m. | Syrie          | 1990<br>1988       | 2016<br>2015    | Réfugiés                        | Allemand              |
| 25.06.2019                | Medhi Gurdan                | m.       | Syrie          | 1997               | 2017            | Réfugié                         | Allemand              |
| 01.07.2019                | Munib Tawfeek               | m.       | Syrie          | 1994               | 2015            | Réfugié                         | Allemand              |
| 23.07.2019                | Ammar Serjun                | m.       | Syrie          | 1989               | 2015            | Réfugié                         | Allemand              |
| 12.08.2019                | Rahja Fani                  | f.       | Afghanistan    | 1982               | 2015            | Demandeur d'asile               | Allemand              |
| 13.08.2019                | Zarif Karimi                | m.       | Syrie          | 1993               | 2015            | Réfugié                         | Allemand              |

### « Personnes-ressources » rencontrées en France

| Date de l'entretien | Nom d'emprunt    | Fonction et institution  |
|---------------------|------------------|--|
| 23.01.2017          | Brigitte Durand  | Référente « insertion professionnelle » dans un CPH                                |
| 17.02.2017          | Marie Dupont     | Travailleuse sociale dans un HUDA  |
| 23.10.2017          | Fabien Morin     | Enseignant de FLE dans une école de langues  |
| 09.01.2018          | Joséphine Stoehr | Bénévole dans une association de défense du droit des étrangers                    |
| 13.02.2018          | Anne Lausanne    | Chargée de mission dans une association pour favoriser l'insertion professionnelle |
| 02.03.2018          | Lara Ababou      | Cheffe de service dans un CPH  |
| 07.03.2018          | Jean Klein       | Bénévole dans une association d'enseignement du FLE                                |

|  |                     |   |
|--|---------------------|---|
| 19.03.2018   | Mathieu Lagarde     | Bénévole dans une association pour favoriser l'insertion professionnelle                                |
| 13.06.2018   | Abena Pakize        | Travailleuse sociale dans un CADA   |
| 27.06.2018   | Fenyra Goher        | Travailleuse sociale dans un CADA   |
| 28.06.2018   | Patricia Salmon     | Conseillère à Pôle emploi   |
| 04.07.2018   | Babeth Mercier      | Travailleuse sociale dans un CADA   |
| 04.07.2018   | Fabio Bonnet        | Psychologue dans une institution de la prise en charge médicale des personnes en situation de précarité |
| 10.07.2018   | Jasemin Flour       | Conseillère à Pôle emploi   |
| 10.07.2018   | Arthur Keller       | Chargé de mission à la préfecture   |
| 10.07.2018   | Ben Blanc           | Avocat en droit des étrangers   |
| 11.07.2018   | Léa Masson          | Conseillère à Pôle emploi   |
| 17.07.2018   | Darya Gali          | Ancienne directrice d'une association pour l'insertion de femmes migrantes                              |
| 16.08.2018   | Caroline Débauche   | Chargée de plaidoyer politique dans une association de défense des droits sociaux                       |
| 28.08.2018   | Serge Treguier      | Chef de service d'un CAO  |
| 30.08.2018   | Sara Sayed          | Intervenante sociale dans un CAES   |
| 30.08.2018   | Barbara Court       | Ancienne auditrice asile à l'OFII   |
| 05.09.2018   | Gery Pantou         | Chef de service dans une association chargée de l'intégration de réfugiés réinstallés                   |
| 05.09.2018   | Elisabeth           | Cheffe de projet dans une association de défense des droits sociaux                                     |
| 20.09.2018   | Elsa Liard          | Directrice d'une association de défense du droit des étrangers  |
| 11.10.2018   | Clémentine Val      | Auditrice asile à l'OFII  |
| 11.10.2018   | Blandine Maignet    | Auditrice asile à l'OFII  |
| 17.10.2018<br>(entretien mené avec Elise Pape et Aby Faye) | Jean-Pierre Abergel | Travailleur social dans un CADA   |
| 26.10.2018   | Florence Saby       | Responsable pédagogique FLE dans une institution économique   |
| 13.11.2018   | Liliane Delamare    | Formatrice FLE et accompagnatrice socioprofessionnelle en autoentreprise                                |
| 31.01.2019   | Sayed Bellali       | Elu local   |
| 20.08.2019   | George Teissier     | Ancien salarié de l'OFII  |
| 05.09.2019<br>(entretien mené avec Elise Pape)             | Hugo Camon          | Directeur d'un SIAO   |

### « Personnes-ressources » rencontrées en Allemagne

| Date de l'entretien | Nom d'emprunt              | Fonction et institution  |
|---------------------|----------------------------|--|
| 27.11.2018          | Adam Sharif                | Fondateur d'une association universitaire de soutien aux réfugiés  |
| 27.11.2018          | Manar Ayad                 | Interprète bénévole dans une association de soutien aux réfugiés   |
| 28.11.2018          | Georg Ziegler              | Bénévole dans un programme de parrainage pour l'insertion professionnelle des réfugiés                     |
| 28.11.2018          | Monique Poirier            | Bénévole dans une association humanitaire  |
| 30.11.2018          | Harry Früh<br>Bernd Persil | Coordinateurs d'un projet de parrainage pour l'insertion professionnelle des réfugiés dans une association |
| 20.12.2018          | Magdalena Clement          | Salariée du département d'intégration de la ville  |
| 14.01.2019          | Lena Hanse                 | Enseignante dans une école professionnelle   |
| 16.01.2019          | Karen Reichert             | Conseillère au Jobcenter   |

|            |                                |   |
|------------|--------------------------------|---|
| 06.02.2019 | Judith Bender                  | Bénévole dans un « cercle d'amis des réfugiés »   |
| 14.02.2019 | Paula Sommer                   | Fondatrice d'un projet culturel pour jeunes réfugiés  |
| 17.05.2019 | Manuel Rot                     | Fondateur d'une initiative pour l'intégration des réfugiés  |
| 03.06.2019 | Sabine Müntzel                 | Intervenante sociale dans un projet pour l'insertion professionnelle des réfugiés   |
| 03.06.2019 | Martina Gerol                  | Intervenante social dans le conseil aux migrants  |
| 03.06.2019 | Inge Tannbrunn                 | Ancienne coordinatrice pour l'accès aux études universitaires des personnes réfugiés auprès d'un organisme publique                       |
| 04.06.2019 | Lydia Hanse<br>Mert Altay      | Travailleurs sociaux dans un projet d'intégration au marché du travail de personnes réfugiées et dans des <i>Gemeinschaftsunterkünfte</i> |
| 11.06.2019 | Sophie Brunner                 | Intervenante social dans un projet pour l'éducation politique des réfugiés  |
| 12.06.2019 | Irina Fisch                    | Conseillère d'éducation dans une fondation pour l'accès de migrants à l'université  |
| 24.06.2019 | Sarah Schwarz<br>Ute Gold      | Coordinatrices d'un programme pour l'apprentissage de l'allemand pour réfugiés  |
| 24.06.2019 | Isa Mangold                    | Travailleuse sociale dans une <i>Gemeinschaftsunterkunft</i>  |
| 22.07.2019 | Carlota Cano                   | Salariée dans une projet d'apprentissage pour jeunes réfugiés   |
| 22.07.2019 | Ulla Mersch<br>Mohamed Bantus  | Coordinateurs d'un projet pour l'intégration au marché du travail à la chambre des commerces  |
| 14.08.2019 | Barbara Schatz<br>Clara Seibel | Coordinatrices d'un projet de rencontres entre réfugiés et populations locales  |

#### Grille d'entretien « personnes-ressources »

- Présentation de la structure
  - Contexte de création de la structure
  - Fonctions principales de la structure et de la « personne-ressource »
  - Organisation interne et lien avec des acteurs bénévoles
- Place des personnes réfugiées dans la structure
  - Situation administrative des personnes en exil avec lesquelles la structure est en contact
  - Moments dans les parcours où la structure rencontre les personnes
- Présentation des services et activités de la structure
  - Questions spécifiques en fonction de la structure
- Récit sur les pratiques
  - Description d'une journée « type »
  - Description d'une situation qui vous a particulièrement marquée
- Place de la structure dans le réseau institutionnel et associatif
  - Partenaires de la structure
  - D'autres personnes à contacter

## Annexe 3 : Résumés des parcours de vie des personnes en exil

### Personnes en exil rencontrées en France

#### Baba Bakari

Baba est né au Tchad en 1984. Il vient d'une famille aisée. Enfant, il rêve de devenir pharmacien tel que son père. Baba obtient son baccalauréat en 2005 et commence des études en mathématique et informatique. Lorsque son frère rejoint la « rébellion » contre le régime d'Idriss Déby dans le contexte de la bataille de N'Djamena en 2008, plusieurs membres de la famille se voient contraints de quitter le Tchad. Si ses parents s'enfuient vers le Cameroun, Baba, ayant arrêté alors ses études, passe quelques années en Libye. Il y travaille comme interprète pour une société française. Lorsque la guerre civile y éclate en 2011, Baba fuit vers la France et arrive dans la ville de Strasbourg. Il dépose une demande d'asile et vit désormais dans la rue, seulement ponctuellement hébergé par « *le 115* ». Sept mois après son arrivée en France, Baba est hébergé dans un CADA. Fin 2013, il obtient le statut de « réfugié » et déménage rapidement dans un CPH. Baba trouve des « *petits boulots* » dans le secteur de la restauration, et travaille, suite à une formation, via des entreprises intérimaires, dans le domaine de la sécurité. Il vit une relation mouvementée avec « *une étudiante* » et devient père en 2015. Suite à la séparation de cette femme, c'est Baba qui garde désormais seul leur petite fille. Au moment de l'entretien (2017), il vit sa vie quotidienne comme extrêmement « *fatigante* ».

#### Hozan Hevi

Hozan est né en Turquie en 1989 dans une famille kurde. Dans l'idée de fuir l'oppression des Kurdes en Turquie, ses parents partent pour l'Allemagne en 1993 et font venir Hozan, sa sœur aînée et son frère cadet trois ans plus tard. Dans les années à venir, la famille vit entre l'Allemagne et la Suisse où elle dépose plusieurs demandes d'asile qui sont toutes rejetées. En 2000, la famille retourne en Turquie, où Hozan est scolarisé pour la première fois à l'âge de 11 ans. Il finit l'école tard, à 22 ans. Le service militaire, qui avait causé la mort de son frère aîné, s'approche. Sur la demande de ses parents, Hozan quitte la Turquie en 2013 et arrive par camion en France où il dépose une demande d'asile. Il se rend chez son oncle à Strasbourg qui le met à la rue. Pendant cinq mois, Hozan n'est que ponctuellement hébergé par « *le 115* », jusqu'à ce qu'il obtienne une place dans un HUDA. Sa demande d'asile est rejetée en première instance. Après son passage par la CNDA, il obtient le statut de « réfugié » en printemps 2014. Hozan travaille de manière informelle dans des « *restaurants turcs* » et sur des chantiers de bâtiment. Quelques mois plus tard, il déménage dans une ville à la frontière suisse pour être à proximité de sa sœur qui vient d'arriver en Suisse. Au moment de l'entretien (2017), Hozan est au chômage.

#### Mila Mila

Mila est née en 1981 en Tchétchénie. Enfant, elle aime écouter les conversations entre « *intellectuels* » que son père, enseignant à l'université, introduit dans la sphère familiale. Sa scolarité est marquée par la première guerre de Tchétchénie. A 17 ans, elle fait une formation dans la comptabilité et travaille ensuite comme secrétaire à l'université de son père qui sera assassiné peu après. À 18 ans, elle se marie et suit son conjoint à Moscou. Juste après la naissance de leur premier fils en 2002, son mari part vers la France où Mila et son fils le rejoignent six mois plus tard. Suite au dépôt d'une demande d'asile à Strasbourg, la famille se trouve à la rue pendant trois mois. C'est seulement suite à un reportage à la télé alarmant sur la situation de la famille qu'elle soit provisoirement hébergée dans un hôtel. Elle obtient le statut de « réfugié » à la fin de l'année 2003. De plus des cours de français dispensés dans le cadre du CAI, Mila s'inscrit à des cours de français à l'université qu'elle suit avec l'enthousiasme. Elle trouve un emploi comme vendeuse. En 2004, le deuxième fils du couple naît et

Mila et son mari acquièrent la nationalité française. Trois ans plus tard, ils se divorcent. Mila fait une formation comme aide cuisine et obtient un CDI dans une institution publique. En 2015, elle se remarie. Au moment de l'entretien (en 2017), elle est très fière des réussites scolaires de ses deux fils.

#### **Pitso Polo**

Pitso est né en 1978 dans la République démocratique du Congo. Il a cinq sœurs et un frère. La langue parlée au sein de la sphère familiale est le swahili, langue transmise par la mère. Le père à Pitso travaille dans l'administration de l'État. Après le collège et l'obtention d'un brevet d'électricité, Pitso est enrôlé dans l'armée. En 2000, il se marie. Le couple aura quatre enfants. Pitso travaille désormais comme conducteur de taxi, et complète son salaire par des petits travaux dans le domaine de l'hôtellerie. Dans le contexte de l'oppression des manifestations contre le régime de Joseph Kabila, en printemps 2012, à l'aide d'un faux visa, Pitso fuit vers la France. Il dépose une demande d'asile à Strasbourg. Jusqu'à son hébergement dans un HUDA, il dort pendant six mois à la rue, seulement ponctuellement hébergé par « *le 115* ». Suite à un premier rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA, Pitso obtient le statut de « réfugié » en 2016, quatre ans après le dépôt de sa demande d'asile. Il rencontre des difficultés à la recherche d'un emploi et se fait finalement employer comme « *valet* » dans un hôtel. Au moment de l'entretien (2017), Pitso exprime son soulagement face à l'arrivée de sa femme et leurs quatre enfants en France, arrivés via la voie de la réunification familiale quelques semaines avant l'entretien biographique.

#### **Nyima Norbu**

Nyima est né en 1988 au Tibet. Il est le fils aîné d'une famille de nomades. En suivant la volonté de ses parents qui souhaitent qu'il apprenne la langue et la culture tibétaine, Nyima n'est pas scolarisé. Son père, ayant travaillé comme commerçant, meurt quand Nyima est encore un enfant. Nyima commence tôt à participer à des manifestations politiques contre l'oppression de la culture tibétaine par l'État chinois. A l'âge de 20 ans, il part au Népal chez un de ses oncles, où il continue son engagement politique. C'est à cette époque-là, qu'il apprend l'anglais. En 2010, il quitte le Népal et s'enfuit à Paris. Suite au dépôt d'une demande d'asile, il est orienté par l'OFII vers Strasbourg où il est hébergé dans « *un foyer* ». Suite à l'obtention du statut de « réfugié », Nyima commence à travailler dans la cuisine d'un restaurant asiatique et à suivre les cours de français dispensés dans la cadre du CIR. Insatisfait de ses conditions de travail, il change souvent d'emploi, tout en restant dans le secteur de la restauration. Finalement, il se fait employer par serveur. Au moment de l'entretien (2017), Nyima insiste sur le fait qu'il n'aime pas particulièrement son métier. Il met surtout en avant son engagement politique pour le Tibet qu'il poursuit depuis la France.

#### **John Bari**

John est né en 1989 en Guinée. Sa langue maternelle est le soussou, et il parle parfaitement le français. Dans l'entretien, il ne souhaite pas aborder sa vie en Guinée. En 2012, il s'enfuit vers la France et dépose une demande d'asile à Strasbourg. Dans un premier temps, John dort dans la rue, seulement ponctuellement hébergé par « *le 115* ». Quelques semaines plus tard, il obtient une place dans un HUDA et commence à faire du bénévolat dans une association caritative plusieurs jours par semaine. Fin 2013, il obtient le statut de « réfugié ». Via le dispositif de « bail glissant », John déménage dans un appartement. Il obtient un « contrat aidé » à mi-temps dans une entreprise d'insertion dans le domaine du nettoyage et trouve ensuite un poste à plein-temps dans les espaces verts. Les soirs, il fait la plongée dans un restaurant. Lorsque son contrat dans les espaces verts n'est pas renouvelé, John fait une formation comme aide cuisiner mais n'arrive pas à obtenir un emploi stable par la suite. Au moment de l'entretien (2017), John est au chômage et se prépare à faire une formation « sécurité », financé par Pôle emploi.

### Umit Turgut

Umit est né en 1991 comme septième enfant d'une famille kurde dans un village au centre de la Turquie. Quand il a sept ans, ses parents divorcent et Umit déménage avec sa mère et ses frères et sœurs à Istanbul. Umit décrit sa mère comme une femme forte, une « *partisane* » mobilisées dans les luttes politiques de la gauche. À l'âge de 14 ans, Umit arrête l'école pour travailler d'abord comme cireur de chaussures et puis comme coiffeur. En 2004, trois des frères et sœurs aînés d'Umit migrent vers la France. En 2009, un des frères d'Umit qui avait joint la PKK est tué, et Umit, son petit frère, sa petite sœur et leurs mère quittent alors la Turquie vers la France (2010). Dans un premier temps, il leur est impossible de déposer une demande d'asile, étant placé en « procédure Dublin ». Ils emménagent dans un premier temps chez une des sœurs aînées à Umit, installée dans une ville moyenne de l'Est de la France. Umit va pendant quelques mois au lycée professionnel avant de quitter l'établissement pour travailler dans le restaurant kebab de sa sœur. En 2012, la famille obtient le statut de « réfugié ». Umit déménage alors à Strasbourg et commence à travailler comme peintre en bâtiment. Il rencontre sa copine et obtient la nationalité française en 2015. Au moment de l'entretien (2017), il cherche à travailler en Suisse pour gagner plus d'argent.

### Daniel Demir

Daniel est né en Turquie en 1990. Il a une sœur aînée. Bien qu'il se décrive comme un « *bon élève* », la scolarité de Daniel est marquée par des ruptures et de divers changements d'école. Socialisé dans une famille politisée, il commence tôt à mener des combats politiques à l'école contre les « *fachistes* », comme il appelle les représentants et partisans du gouvernement turc. Daniel s'inscrit à l'université pour étudier l'histoire, mais ses études sont interrompues par deux incarcérations en prison. En 2014, à l'aide d'un ancien visa de voyage délivré par la France, il fuit la Turquie vers l'Allemagne où il rejoint des amis. Sous l'emprise des accords de Dublin cependant, il se voit contraint de déposer sa demande d'asile en France. En printemps 2015, Daniel déménage alors à Strasbourg où, grâce au soutien de connaissances, il arrive à louer une chambre de manière informelle. Il commence à apprendre le français via des cours intensifs proposés par une institution de formation, mais exprime son aversion contre « *la culture française* » et son regret d'avoir dû quitter l'Allemagne. Pour payer le loyer de sa chambre, il accepte plusieurs emplois informels. Début 2016, Daniel reçoit le rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA. Au moment du premier entretien (2018), il attend sa convocation devant la CNDA.

### Mickey Mekdam

Mickey est né en Syrie en 1986 dans une petite ville montagnarde dans le sud du pays. Sa famille fait partie de la minorité religieuse des druses. Mickey a trois sœurs et un frère aînés. Bien qu'il souffre depuis sa jeunesse d'un handicap déclenché par une maladie virale, il se décrit comme bon élève. Après l'obtention de son baccalauréat, Mickey suit pendant quatre ans des études d'économie, jusqu'à ce que les activités politiques de son frère aîné l'obligent à interrompre son cursus. En 2012, Mickey se rend en Libye où il se fait embaucher comme comptable dans une entreprise française. Dans le contexte de la deuxième guerre civile de la Libye, il fuit vers la Méditerranée et l'Italie en France (2015). Il dépose une demande d'asile dans une ville dans l'est de la France et obtient rapidement un hébergement en CADA. Suite à l'obtention du statut de « réfugié » en printemps 2016, Mickey déménage à Strasbourg où on lui a attribué un logement social. Mickey suit les cours de français proposés dans le cadre du CIR et fait une formation FLE financée par Pôle emploi. Au moment de l'entretien (2018), il insiste sur la nécessité d'améliorer encore son niveau de français, dans l'idée de réintégrer l'université en France.

### Saddam Khalid

Saddam est né en 1991 dans la région du Darfour au Soudan où il grandit dans la famille de sa mère. Il poursuit sa scolarité jusqu'au baccalauréat et intègre ensuite une formation dans le domaine de l'électricité qui sera interrompue par la guerre. Dans l'objectif de soutenir sa famille financièrement,

en 2008, il cherche du travail dans une ville voisine. Saddam quitte le Soudan en 2014 sans prévenir sa mère. Il passe quelques mois en Egypte et en Libye, avant de rejoindre la France via la Méditerranée et l'Italie en 2016. Saddam passe plusieurs semaines dans le camp de réfugiés de Calais, hésitant d'entreprendre des tentatives pour rejoindre la Grande-Bretagne. Finalement, il accepte la proposition de l'OFIL, présent dans le camp à l'époque, de se faire envoyer dans un CADA dans l'Est de la France. En raison du règlement « Dublin », Saddam attend pendant six mois avant que l'on autorise à déposer sa demande d'asile. Trois autres mois plus tard, il obtient le statut de « réfugié ». Saddam déménage dans un studio, suit les cours de français dispensés dans le cadre du CIR et une formation FLE financée par Pôle emploi. Il reste au chômage pendant plus que dix mois avant de trouver un premier emploi dans une usine de bière. Au moment de l'entretien (2018), il cherche à intégrer une formation dans le secteur du bâtiment, proposé par l'AFPA.

### Isa Edou

Isa est né au Cameroun en 1978 dans une famille plutôt aisée. Sa scolarisation se fait en français. Dès le collège, à une époque où il prend conscience de son orientation homo- et transsexuelle, Isa se fait « *torturer* » par les autres élèves sans que sa famille soit au courant. Au lycée, Isa intègre un groupe d'amis qui vivent ouvertement leur homosexualité et commence à protester publiquement contre les crimes commis contre les homosexuels au Cameroun. Suite à des conflits avec sa famille, à l'âge de 20 ans, il déménage dans une autre ville où il continue ses activités politiques. Lorsqu'une de ses actions tourne mal, il retourne au sein de sa famille. Suite à la mort d'abord de sa mère, et quelques années plus tard de son père, Isa se trouve sans protection familiale. L'assassinat d'un de ses amis augmente encore son sentiment d'insécurité. En 2017, Isa fuit le Cameroun vers la France. Suite au dépôt de sa demande d'asile, il est orienté dans un CADA à Strasbourg. Il intègre une association qui met en œuvre des actions sociales auprès d'enfants en difficultés, et participe à sa première *Gaypride*. Quelques mois plus tard, sa demande d'asile est rejetée par l'OFPRA. Au moment de l'entretien (2018), Isa attend sa convocation devant la CNDA.

### Nedal Farouk

Nedal est né en Syrie en 1988 et grandit dans une famille d'artistes. Enfant, il aime observer son oncle lors de ses répétitions de théâtre. Suite à sa scolarité, Nedal intègre des études d'archéologie à Damas. En 2011, il retourne dans sa ville natale dans l'ouest du pays pour participer à la révolution syrienne. En parallèle, il commence à s'engager dans l'aide humanitaire et documente les crimes de guerre commis par le régime de Bashar el-Assad. En 2014, Nedal tente de finir ses études, mais se voit contraint de quitter la Syrie. Il fuit vers la Turquie où il poursuit son engagement humanitaire, cette fois-ci en montant des projets qui s'adressent aux enfants réfugiés. En 2016, Nedal fuit vers la France et rejoint des amis à Strasbourg. Il dépose une demande d'asile et obtient le statut de « réfugié » en 2017. Nedal suit les cours de français dispensés dans le cadre du CIR, des cours intensifs mises en place par une institution de formation, et s'investit dans des actions de différentes associations. Au moment de l'entretien (2018), il insiste sur la difficulté de reprendre une « *vie normale* » en France, face à la brutalité de la guerre en Syrie.

### Félix Samba

Félix est né en 1983 en Centrafrique. Ses parents se séparent quand il a cinq ans. Tandis que sa mère s'installe en France avec son nouveau compagnon, Félix vit son enfance désormais dans la famille de ses grands-parents paternels, installée dans un petit village. Pour poursuivre sa scolarité, il rentre en ville à l'âge de 10 ans où il habite chez une tante. Suite à l'obtention de son baccalauréat, Félix suit des études en informatique et se fait employer par une entreprise d'État. Il commence à effectuer des tâches pour l'armée française et à soutenir une des milices centrafricaines qui s'opposeront dans la Troisième guerre civile centrafricaine déclenchée en 2013. En 2014, lorsqu'il est en visite chez sa mère en France, Félix apprend l'assassinat de son père en Centrafrique et dépose une demande d'asile à

Strasbourg. Il habite pendant deux mois chez sa mère avant de déménager dans un CADA. Félix commence à faire du bénévolat dans une association d'informatique. En été 2017, sa demande d'asile est rejetée par l'OFPPA. Au moment de l'entretien (2018), Félix attend sa convocation devant la CNDA et exprime le souhait de reprendre ses études en informatique en France.

#### **Farid Dirar**

Farid est né en 1985 dans une famille aisée en Libye. Il est le quatrième d'une fratrie de huit frères et sœurs. Suite à l'obtention de son baccalauréat, il entame avec grand enthousiasme des études de langue française. En 2009, il obtient une bourse de la part du gouvernement libyen pour continuer ses études en France. Farid intègre alors un Master en langues à Strasbourg et passe les prochaines deux années entre l'Europe et la Libye. En 2013, il obtient un poste comme enseignant en Libye. Peu après, il accepte la proposition de suivre une formation dans une ville dans l'Est de la France. Quand il arrive en France en 2014, la guerre civile libyenne éclate à nouveau, et il est impossible pour Farid de retourner en Libye. Il dépose une demande d'asile à Strasbourg. Farid est hébergé par un ami, mais loge aussi dans de différentes chambres en sous-location. Il commence à travailler de manière informelle. En été 2016, il obtient le statut de « réfugié » et trouve un emploi comme serveur. Suite à une formation comme installateur Internet, il change de secteur. En 2018, il obtient la nationalité française. Au moment de l'entretien (2018) Farid planifie de voyager en Libye pour revoir sa famille.

#### **Lina Heda**

Lina est née en Tchétchénie en 1961. Elle est la deuxième de trois sœurs. Quand Lina a deux ans, sa mère meurt lors d'un accident. Lorsque son père est emprisonné, Lina et ses sœurs grandissent chez une tante. Suite à sa libération, son père se remarie et Lina et ses sœurs déménagent chez le couple. Lorsque Lina a 12 ans, sa sœur aînée meurt d'une maladie. Suite à sa scolarité, Lina devient enseignante dans une école maternelle. La première guerre de Tchétchénie (1996-98) marque le début d'une maladie psychique du père de Lina. C'est à cette époque qu'elle se marie, alors âgée d'une trentaine d'années. Le couple a en enfant qui meurt à l'âge de deux ans d'une maladie. Dans le contexte de la deuxième guerre de Tchétchénie, en 2006, le mari de Lina ainsi que d'autres membres de sa famille se font assassiner. Lina se focalise alors sur son travail et devient directrice d'école. En 2016, elle quitte la Tchétchénie vers la France. Elle dépose une demande d'asile à Strasbourg qui est rejetée en première et deuxième instance quelques mois plus tard. Au moment de l'entretien, Lina est dans la rue, temporairement hébergée par « le 115 » et une dame bénévole.

#### **Ibrahim Khidir**

Ibrahim est né en 1993 dans la région du Darfour au Soudan. Il a un frère et une sœur plus jeunes. Son père est agriculteur et travaille comme réparateur d'appareils électroniques dans les villages aux alentours. Ibrahim l'accompagne quand il peut. Il se décrit comme bon élève. La guerre met fin à sa scolarisation juste avant qu'Ibrahim finisse l'école. En 2014, il quitte le Soudan et passe plusieurs mois en Libye. En 2016, Ibrahim traverse la Méditerranée et se rend via l'Italie en France. Il passe quelques jours dans le camp de réfugiés à Calais avant d'accepter la proposition de l'OFII (qui à l'époque a installé une antenne dans le camp) d'être orienté vers un centre d'hébergement à Strasbourg. Le dépôt d'une demande d'asile est retardé de plusieurs mois en raison de la « procédure Dublin » qu'Ibrahim doit endurer dans un premier temps. Souffrant de l'impossibilité de suivre des cours de français dans son centre d'hébergement, Ibrahim déménage au sein de sa structure d'accueil. Par la suite, il accède à des cours de français et se voit accorder le statut de « réfugié » fin 2017. Au moment du premier entretien (2018) Ibrahim travaille dans une entreprise d'insertion et est en train de déménager dans un logement social.

### Qismat Thabit

Qismat est né en Syrie en 1985 dans une famille d'artistes. Suite à sa scolarisation il commence des études de théâtre et de cinéma. À partir de 2011, il participe activement à la révolution syrienne. Qismat quitte la Syrie en 2013 et part vers le Liban où il réussit à se faire employer dans le milieu de la culture. Toutefois, il continue à craindre les persécutions de la part des services de renseignement syriens. En 2015, Qismat fuit via la Turquie, la Méditerranée, la Grèce et l'Italie vers la France. Il dépose une demande d'asile à Strasbourg et est hébergé par des amis. Il commence à suivre des cours de français intensifs dispensés par une institution d'éducation. En été 2017, Qismat obtient le statut de « réfugié ». Il s'installe alors dans une colocation internationale. Au moment de l'entretien (2018), il est en train d'écrire le scénario d'un film sur la fuite d'un jeune homme syrien dont la sœur fut assassinée par le régime de Bashir el-Assad.

### Mona et Said Rahman

Mona est née en Irak en 1990 dans une famille francophile. Elle-même étudie la littérature française. Said est né en Irak en 1988. Il étudie l'informatique. Le couple quitte l'Irak en 2015 avec son premier enfant, âgé d'un an. Il fuit vers la Turquie et la « route des Balkans » vers l'Allemagne. Jugeant la situation de l'accueil des « demandeurs d'asile » en Allemagne en 2015 « chaotique », Mona et Said se rendent dans le nord de la France pour y déposer une demande d'asile. La famille est hébergée par un bénévole. Début 2016, elle déménage à Strasbourg où Mona et Said ont réussi à intégrer des cours de français intensifs et logent dans un appartement mis à disposition par des bénévoles. Said commence à suivre un Master. Début 2017, la famille obtient la « protection subsidiaire ». Mona et Said déposent un recours contre cette décision de l'OFPRA et se voient accorder le statut de « réfugié » quelques mois plus tard par la CNDA. En printemps 2017, leur deuxième enfant naît. Au moment de l'entretien (2018), Said est en train de chercher des possibilités pour travailler en Allemagne, tandis que Mona souhaite que la famille reste en France.

### Donik Hoxha

Donik est né en 1980 dans le Kosovo. Il grandit dans une famille « pauvre » au milieu rural. Comme ses cinq frères et sœurs, il va à l'école du temps en temps. Son père travaille comme ouvrier du bâtiment. À l'âge de huit ans, Donik arrête entièrement sa scolarisation et travaille désormais sur la ferme d'un de ses oncles qui habite dans le même village. Deux de ses frères aînés quittent le Kosovo. Donik se marie et le couple a trois enfants. En 2015, la famille quitte le Kosovo et fuit vers la « route des Balkans » en France. La famille dépose une demande d'asile dans le Sud-est de la France et est ensuite orientée dans un centre d'hébergement à Strasbourg. Quelques mois plus tard, la demande d'asile est rejetée par l'OFPRA et la CNDA. Au moment de l'entretien (2018), la famille est hébergée par « le 115 » dans un hôtel et Donik travaille de manière informelle sur des chantiers.

### Touré Mamy

Touré est né en 1993 en Guinée et grandit dans une famille pauvre en milieu rural. Il va à l'école du temps en temps. Après la mort de ses deux parents, Touré quitte la Guinée à l'âge de 17 ans (2010). Il passe plusieurs années en Libye où il vit des choses « terribles » qu'il ne souhaite pas partager dans l'entretien. En 2016, il traverse la Méditerranée et arrive en France via l'Italie. Il dépose une demande d'asile à Strasbourg. Touré vit dans la rue, seulement ponctuellement hébergé par « le 115 », et soutenu par de diverses associations caritatives. Toutefois, il intègre un cours de français. Peu après le rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA quelques mois après son arrivée en France, Touré est hébergé dans un CADA. Il insiste sur le soutien des intervenants sociaux pour le dépôt du recours devant la CNDA et obtient le statut de « réfugié » début 2018. Il intègre un service civique et participe aux cours de français dispensés dans le cadre du CIR. Au moment du premier entretien (2018), Touré insiste sur sa fierté d'apprendre à lire et à écrire.

### **Jad Nael**

Jad est né au Soudan en 1992 en tant que premier enfant d'une fratrie de sept frères et sœurs. Après avoir terminé l'école, il quitte le Soudan sans prévenir sa famille. Jad passe alors quelques années en Libye où il travaille sur des champs. En 2017, il traverse la Méditerranée et arrive via l'Italie en France. Il passe un mois dans un camp de réfugié parisien. Suite au dépôt de sa demande d'asile, il se fait orienter vers un centre d'hébergement à Strasbourg. Trois mois plus tard, il est transféré dans un CADA, également situé à Strasbourg. Jad commence à faire du bénévolat dans une association caritative. Au moment de l'entretien (2018), Jad attend toujours la réponse de l'OFPRA. Il cherche aussi à réintégrer des cours de langue suite à l'arrêt de l'enseignement du français dans son centre d'hébergement.

### **Kevin Ney**

Kevin est né en Guinée en 1994. Son père étant absent, il grandit chez sa mère. Son enfance est marquée par le stigma du « *bâtard* ». Après la mort de sa mère, il vit chez sa tante où il se fait maltraiter par son oncle. En 2013, Kevin fuit la Guinée. Il passe quelques années au Sénégal et au Maroc. En 2017, il traverse la Méditerranée et arrive via les îles Canaries et l'Espagne en France. Kevin parle couramment le français. Il dépose une demande d'asile à Strasbourg et vit pendant plusieurs mois dans la rue où il se fait interpellé régulièrement par la police. Finalement, il obtient une place d'hébergement dans un CADA. La demande d'asile de Kevin est rejetée par l'OFPRA et la CNDA. Au moment de l'entretien (2018), Kevin a très peur d'être à nouveau remis à la rue.

### **Joëlle Gorani**

Joëlle est née Albanie en 1984. Elle ne souhaite pas aborder sa vie en Albanie dans l'entretien, mais évoque qu'elle y a fait des études en psychologie. En 2017, elle fuit l'Albanie vers la France. Elle dépose une demande d'asile à Strasbourg et reste dans un premier temps sans hébergement. Elle est ponctuellement hébergée par une femme albanaise et par « le 115 ». Six mois après son arrivée en France, Joëlle obtient une place dans un CADA. Celui-ci la soutient dans son dépôt d'un recours contre le rejet de sa demande d'asile par l'OFPRA qu'elle a appris quelques semaines auparavant. Au CADA, Joëlle participe aux cours de français qui y sont proposés. Au moment de l'entretien (2018), elle attend sa convocation devant la CNDA.

### **Gabrielle Furra**

Gabrielle est née en Albanie en 1978. Dans l'entretien, elle ne souhaite pas aborder sa vie en Albanie, mais évoque qu'elle y a travaillé comme infirmière, que son père fut assassiné et qu'une partie de sa famille s'est enfuit vers un pays dans le Sud de l'Europe. Gabrielle arrive à Strasbourg en été 2016 ensemble avec son fils. Suite au dépôt d'une demande d'asile, ils sont hébergés par « le 115 » dans un hôtel. Quelques mois plus tard, ils obtiennent une place dans un CADA. Gabrielle commence alors à faire du bénévolat dans une association caritative. Son fils est scolarisé. C'est à cette époque-là que Gabrielle perd le contact avec son mari, resté en Albanie. En été 2017, sa demande d'asile est rejetée. Au moment de l'entretien (2018), elle attend sa convocation devant la CNDA.

### **Bulungu Mukanga**

Bulungu est né en 1981 en République démocratique du Congo (RDC) dans une famille aisée. Il est le huitième enfant d'une fratrie de dix frères et sœurs. Comme tous les enfants de la famille, Bulungu se fait envoyer en France pour y suivre une partie de sa scolarité. À l'âge de 13 ans, quand son père tombe gravement malade, Bulungu rentre définitivement au Congo. Suite à la mort de son père, il y termine ses études secondaires et commence des études en sciences politiques. Il intègre l'armée et travaille ensuite pour la fonction publique. Il accède alors à des informations tenues secrètes sur une affaire politique qu'il décide de révéler à des organisations internationales. Suite à la « *trahison d'un ami* » Bulungu se voit obligé de quitter le Congo. En 2015, il fuit via l'Algérie et la Méditerranée en France. Il

dépose une demande d'asile à Strasbourg et reste dans un premier temps dans la rue, seulement ponctuellement hébergé par « le 115 ». Après quelques mois, il obtient une place dans un CADA et commence à faire du bénévolat. Fin 2017, sa demande d'asile est rejetée par l'OFPRA. Au moment de l'entretien (2018), Bulungu se prépare pour sa convocation devant la CNDA.

#### Med Tchoullomi

Med est né au Tchad en 1998 dans une famille plutôt aisée. Après sa scolarité, il intègre une filière des sciences naturelles à l'université. Med participe activement aux manifestations étudiantes contre le régime d'Idriss Déby. Il se fait incarcérer. Suite à sa sortie de prison, il fuit le Tchad et arrive quelques mois plus tard via la Libye, la Méditerranée, et l'Italie en France (2017). Après avoir passé plusieurs nuits dans la rue de Paris, il arrive à déposer une demande d'asile. Toujours sans hébergement, Med fréquente les bibliothèques parisiennes pour se réchauffer où il tombe amoureux d'une fille qui deviendra sa copine. Quand il obtient une place dans un centre d'hébergement à Strasbourg quelques mois plus tard, il n'accepte ce transfert qu'avec amertume. À Strasbourg, Med arrive à intégrer des cours de français intensifs qui visent à le préparer à une reprise de ses études en France. Il se rend toujours régulièrement à Paris pour rendre visite à sa copine, qu'il n'a pas le droit d'accueillir dans le centre où il est hébergé. Au moment de l'entretien (2018), il attend toujours la réponse de l'OFPRA à sa demande d'asile.

#### Mohammad Essa

Mohammad est né en Syrie en 1996 où il grandit dans la famille élargie de son père. À partir de 2011 sa vie quotidienne est marquée par la guerre. Suite à l'obtention de son bac en 2014, il espère toutefois intégrer un cursus universitaire de droit ensemble avec son meilleur ami. Quand un de ses oncles décide de quitter la Syrie vers la France, où un autre membre de la famille est installé depuis de nombreuses années, le père de Mohammad impose à son fils de l'accompagner. Ensemble avec la famille de son oncle, Mohammad quitte alors la Syrie et arrive, via l'Algérie, la Tunisie, la Libye, la Méditerranée et l'Italie, en France. Une première tentative de déposer une demande d'asile échoue en raison du règlement Dublin. Mohammad et la famille sont alors hébergés par « le 115 » dans un hôtel. Ils obtiennent une place dans un CADA suite au dépôt de leur demande d'asile quelques mois plus tard. Mohammad apprend le français en suivant des cours proposés par une association. Après l'obtention du statut de « réfugié » en 2015, la famille déménage dans un CPH. Mohammad intègre une formation universitaire à l'aide d'une travailleuse sociale, et déménage dans une résidence étudiante. Après avoir rencontré beaucoup de difficultés dans sa formation, au moment de l'entretien (2018), Mohammad commence à s'y sentir plus à l'aise.

### Personnes en exil rencontrées en Allemagne

#### Marcus Medin

Marcus est né en Syrie en 1997 comme dernier enfant d'une fratrie de cinq frères et sœurs. À partir de 2011, sa vie quotidienne est marquée par la guerre. En 2012, Marcus est touché par une balle sur le chemin de l'école. La famille fuit la Syrie la même année et s'installe en Libye chez un des fils aînés qui y détient un garage automobile. Marcus commence alors à travailler avec son frère. Dans le contexte de l'instabilité politique croissante, en 2014, la famille fuit via la Méditerranée et l'Italie en Allemagne. Après avoir passé un mois dans une *Aufnahmeeinrichtung* suite au dépôt d'une demande d'asile, les frères et sœurs majeurs de Marcus sont répartis dans d'autres villes que lui (mineur à l'époque) et ses parents. Ces derniers vivent alors dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans un village dans le Sud de l'Allemagne. Marcus commence à aller à l'école et la famille obtient le statut de « réfugié » quelques mois plus tard (2015). Par la suite, Marcus suit des classes préparatoires dans une

*Berufsschule* et intègre un apprentissage comme mécanicien de voitures (2016). Au moment de l'entretien (2017), bien qu'il se sente épanoui dans son apprentissage, Marcus hésite à déménager dans la ville dans le nord de l'Allemagne dans laquelle ses parents ont rejoint leurs enfants adultes après l'obtention du statut de « réfugié ».

#### **Noura Nafisa**

Noura est née en Syrie en 1992. Elle a un frère aîné et une sœur cadette. Son père travaille en tant que menuisier et sa mère en tant qu'institutrice dans une école maternelle. Après son bac, Noura fait un apprentissage comme assistante dentaire, avant d'entamer des études en éducation. En 2013, Noura, ses parents et sa sœur fuient la Syrie et s'installent en Egypte. En Egypte, Noura travaille comme vendeuse. Dans l'entretien, elle met en avant les limites de sa vie en Egypte en raison de sa condition de femme et raconte que c'est elle qui a impulsé la fuite vers l'Europe. Avec son père, elle traverse la Méditerranée en 2014, et rejoint l'Allemagne via l'Italie et la France. En Allemagne, après le dépôt des demandes d'asile, son père et Noura restent pendant trois semaines dans une *Aufnahmeeinrichtung* avant d'être transférés dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le sud du pays. Noura commence à apprendre l'allemand avec une voisine et intègre la *Berufsschule*. Six mois après l'arrivée de Noura et de son père, sa mère et sa sœur traversent également la Méditerranée pour les rejoindre, le processus de réunification familiale semblant lointain. En 2016, Noura obtient le statut de « réfugié » et intègre une école d'économie domestique. Au moment de l'entretien (2017), elle planifie d'ouvrir un service traiteur avec sa mère.

#### **Malek Safar**

Malek est né en Syrie en 1987. Il a cinq frères et sept sœurs. Il quitte l'école tôt et commence à travailler sur le terrain agricole de son père. À l'âge de 13 ans, il part avec son frère et son beau-frère en Jordanie où ils travaillent sur des chantiers du bâtiment. Cinq ans plus tard, Malek retourne en Syrie pour y faire son service militaire. Il a un accident de moto grave duquel il ne se remettra plus entièrement. En 2009, il part en Libye et fuit dans le contexte de la guerre civile en 2011 au Liban. En 2014, il traverse la Méditerranée et arrive via l'Italie et l'Autriche en Allemagne. Suite au dépôt de sa demande d'asile et après avoir passé deux mois dans une *Aufnahmeeinrichtung*, Malek est hébergé dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. Il commence à apprendre l'allemand avec des bénévoles, obtient le statut de « réfugié » et intègre un *Integrationskurs*. Malek déménage dans son propre appartement dans la même ville. Il commence à travailler comme chauffeur de chariot élévateur et change d'emploi pour devenir livreur de colis. Cela lui permet de s'acheter une voiture. Au moment de l'entretien (2017), Malek rêve d'ouvrir une petite entreprise à soi et de fonder une famille.

#### **Alsmardhe Adil**

Alsmardhe est né en Syrie en 1991. Il ne souhaite pas parler de sa vie en Syrie, mais évoque qu'il était étudiant en droit. En 2014, il fuit via le Liban et la Méditerranée en Allemagne. À ce moment-là, deux de ces frères se trouvaient déjà en Europe et toute la famille avait quitté la Syrie. Suite au dépôt de sa demande d'asile, Alsmardhe passe deux semaines dans une *Aufnahmeeinrichtung* avant d'être transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans un village dans le sud de l'Allemagne. Il commence à apprendre l'allemand avec un bénévole, obtient le statut de « réfugié », et déménage dans une ville voisine. Alsmardhe commence à s'engager dans des associations culturelles, suit l'*Integrationskurs* et entame, après avoir fait de nombreux stages, un apprentissage dans une entreprise de technique de mesure et de commande en tant qu'électronicien (2016). Il rencontre sa copine, une fille d'origine portugaise. Au moment de l'entretien (2017), Alsmardhe insiste sur son regret de ne pas avoir pu continuer à travailler comme juriste.

### Ramin Bakur

Ramin est né en Afghanistan en 1996. Sa famille appartient au groupe ethnique des Tadjiks. Il a deux sœurs et quatre frères et est le deuxième enfant de ses parents. Quand Ramin a 11 ans, sa famille fuit des moudjahidines en Iran. Il ne va plus à l'école, mais travaille désormais dans une usine de verre. Ensemble avec un de ses frères, il commence à tourner secrètement des vidéos de musique. En 2015 les deux frères s'enfuient en Allemagne. Suite au dépôt de leur demande d'asile, ils passent un mois dans une *Aufnahmeinrichtung* et sont ensuite hébergés dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. À partir de l'automne 2016, ils vont à la *Berufsschule*. Au moment de l'entretien (2017), Ramin et son frère attendent toujours la réponse du BAMF à leur demandes d'asile. Ils souhaitent rejoindre des cousins, installés dans une autre partie de l'Allemagne.

### Wares Wali

Wares est né en Afghanistan en 1995. Sa langue maternelle est le pachtou. Il grandit ensemble avec sa sœur et ses parents dans un village montagnard. Son père est un paysan. Après sa scolarisation, en 2013, Wares commence des études en pharmacie. Les soirs, il travaille dans un magasin alimentaire. En 2014, il fuit l'Afghanistan vers l'Allemagne. Après le dépôt d'une demande d'asile et son passage par une *Aufnahmeinrichtung*, il est transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. Wares participe à des cours d'allemand proposés par des bénévoles. À partir du printemps 2016, il va à la *Berufsschule* et commence à faire des stages dans des domaines différents. Il intègre aussi une association humanitaire et un club de foot. Au moment de l'entretien (2017), Wares attend toujours la réponse du BAMF à sa demande d'asile.

### Ajmal Adib

Ajmal est né en Afghanistan en 1995. Sa langue maternelle est le dari. Il a une sœur et un frère cadets. Suite à la mort de son père, tué par les Talibans, et la mort de sa mère, tuée par un cancer, Ajmal est séparé de ses frères et sœurs et emménage chez une tante. Désormais, il ne va plus à l'école, mais sa tante l'envoie travailler dans la rue. Ajmal est battu par le mari de sa cousine. En 2011, il fuit vers l'Iran où il vit dans la clandestinité et travaille sur un parc à ferrailles. En 2014, Ajmal rejoint la Turquie où il arrive à trouver un travail dans une boulangerie. En 2015, il traverse la Méditerranée (son bateau chavire et Ajmal fait partie des quelques survivants) jusqu'en Grèce et se rend en Allemagne. Suite au dépôt de sa demande d'asile, il passe quelques semaines dans des *Aufnahmeinrichtungen* différents avant d'être transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. Il participe à des cours d'allemand organisés par des bénévoles, intègre un club de volleyball et commence à aller à la *Berufsschule* (2016). Au moment de l'entretien (2017), Ajmal vient de recevoir le rejet de sa demande d'asile par le BAMF et a très peur de se faire expulser.

### Twobaba Tayo

Twobaba est né au Nigéria en 1987. Il est le sixième enfant de ses parents et a huit frères et sœurs. Après sa scolarité, il travaille comme policier. Dans le contexte de la montée en puissance de Boko Haram, Twobaba participe au combat de ce groupe terroriste. Après une opération qui tourne mal, il s'enfuit en Europe en 2012. Twobaba dépose une demande d'asile en Suisse et commence à apprendre le français. Suite au rejet de sa demande d'asile, il se rend en Allemagne où il redépose une demande d'asile en 2013. Après avoir passé un mois dans une *Aufnahmeinrichtung*, Twobaba est transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans une petite ville dans le Sud de l'Allemagne. Il commence à suivre des cours d'Allemand et à travailler dans les locaux de stockage d'une entreprise. En 2015, il obtient le statut de « réfugié » et déménage dans son propre appartement. Au moment de l'entretien (2017), Twobaba vient de rencontrer sa nouvelle copine. Il insiste dans l'entretien sur l'urgence de fonder une famille.

### Slam Thabit

Slam est né en Syrie en 1987. Il y travaille comme installateur de chauffages et est marié à Ruya Thabit. Dans les entretiens, Slam comme Ruya mettent en avant qu'il s'agissait là d'un mariage d'amour qu'il fallait imposer à leurs familles respectives. Le couple a trois enfants. En 2015, Slam est enrôlé de force dans l'armée et Ruya et les enfants s'enfuient vers l'Allemagne. En 2016, Slam fuit en Turquie et rejoint sa famille via la réunification familiale. La famille vit dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Les enfants vont au *Kindergarten* ou sont scolarisés. Slam intègre un *Integrationskurs*. Il échoue à l'examen final, et doit redoubler quelques heures du cours. Il n'a que peu de contacts sociaux en Allemagne et évite des discussions sur la Syrie. Au moment de l'entretien (2019), Slam espère toujours que la famille va bientôt pouvoir déménager dans son propre appartement.

### Thomas Kidane

Thomas est né en Érythrée en 1986. Il n'accepte l'entretien seulement sous condition de ne pas devoir aborder sa vie en Érythrée. Au début de ses 20 ans, il quitte l'Érythrée vers la Libye. En 2010, il traverse la Méditerranée vers l'Italie. En Italie, Thomas reste pendant plusieurs mois dans la rue, avant d'être hébergé dans un centre d'accueil. Il raconte qu'il n'avait ni accès à des cours de langue, ni à un emploi. En 2014, Thomas décide alors de quitter l'Italie pour déposer une demande d'asile en Allemagne. Il est placé sous « procédure Dublin » et envoyé dans une *Aufnahmeeinrichtung* dans le sud du pays. Un an plus tard, sa femme le rejoint en Allemagne et dans les années 2016 et 2018, le couple a deux enfants. La famille continue à vivre dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Suite à la « procédure Dublin », Thomas et sa femme attendent l'évaluation de leur procédure d'asile. Au moment de l'entretien (2019), celle-ci est toujours en cours.

### Leron Nejem

Leron est né en Syrie en 1969 dans une famille kurde composée de musiciens. Enfant, Leron apprend plusieurs instruments de musique. Après sa scolarité, il commence à travailler comme musicien dans de divers hôtels. C'est un métier qu'il exerce avec enthousiasme pendant 17 ans, comme Leron l'indique dans l'entretien. Leron est marié et le couple a deux filles. En 2014, la famille fuit la Syrie vers le Liban. En 2014, grâce à leurs relations avec un prêtre libanais installé de longue date en Allemagne, la famille est sélectionnée par l'UNHCR pour être réinstallée en Allemagne. Leron apprend alors l'allemand à l'aide de son ami libanais et intègre un *Integrationskurs*. À l'aide d'une bénévole, il décroche un stage, et puis un contrat de travail dans la rédaction musicale d'une radio en tant que technicien. Leron passe la plupart du temps dans le sous-sol de l'appartement familial, en faisant de la musique. Au moment de l'entretien (2019), il rencontre des problèmes administratifs pour prolonger son titre de séjour en Allemagne.

### Abud Al Deri

Abud est né en Syrie en 1986 dans une famille relativement aisée. Il a onze frères et sœurs. Après sa scolarité, il commence des études dans une filière des sciences naturelles. En 2010, il se marie. Avec l'éclatement de la guerre en 2011, Abud se voit obligé d'interrompre ses études juste avant l'obtention du Master. Dans un premier temps, le couple se cache dans la ville d'origine d'Abud, mais est ensuite contraint de changer régulièrement d'endroit. Dans les années à venir, Abud et sa femme fuient huit fois à l'intérieur de la Syrie jusqu'à ce qu'ils quittent le pays vers la Turquie en 2015. En Turquie, Abud n'arrive pas à trouver du travail. Fin 2015, il fuit avec sa femme via la Méditerranée en Allemagne. Suite au dépôt de leur demande d'asile et après avoir passé plusieurs semaines dans une *Aufnahmeeinrichtung*, Abud et sa femme sont envoyés dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Ils obtiennent le statut de « réfugié ». Abud intègre un *Integrationskurs* et suit un cours de langue spécial pour réintégrer l'université en Allemagne. En 2016 et en 2018, le couple a un premier et un deuxième enfant. La famille souffre des conditions de vie dans le centre d'hébergement. Au moment de l'entretien (2019), la femme d'Abud souhaite rentrer en Syrie.

### Abdelhakim Saqqaf

Abdelhakim est né en Syrie en 1969. Il est marié et le couple a quatre enfants. Il vit dans une ville dans le nord-est du pays, possède une fabrique de tissus, « *une grande maison* » et « *des grandes voitures* ». Dans le contexte de la guerre civile, à partir de 2011, ses enfants quittent successivement la Syrie. En 2016, le couple décide de rejoindre leurs enfants en Allemagne, à un moment, où il est extrêmement difficile de traverser la frontière syro-tuque. Le couple réussit à se rendre en Turquie, traverse la Méditerranée, la Grèce et la « route des Balkans » jusqu'à ce qu'il arrive en Allemagne. Suite au dépôt de leur demande d'asile, et le passage par une *Aufnahmeeinrichtung*, Abdelhakim et sa femme sont envoyés dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart, pas loin de l'endroit où leurs enfants sont installés. Leur demande d'asile est acceptée. Abdelhakim suit un *Integrationskurs*, mais n'arrive pas à apprendre l'allemand. Il ne connaît « *aucun Allemand* ». Il souffre des conditions de vie dans le centre d'hébergement, et n'arrive pas à gérer ses démarches administratives seul. Au moment de l'entretien (2019), il insiste que contrairement à ses enfants, pour lui, l'Allemagne signifie « *la fin de sa vie* ».

### Karl Dorost

Karl est né en Afghanistan en 1999. Il a un frère et une sœur cadets. La famille vit de l'agriculture. Face à la menace par les Talibans, son père décide d'envoyer Karl en Europe, lorsque celui-ci a 16 ans. En 2015, Karl arrive alors via l'Iran, la Turquie et la « route des Balkans » en Allemagne. Il est envoyé dans une institution pour « mineurs non-accompagnés » et dépose une demande d'asile. Il se fait transférer dans deux autres centres d'accueil avant d'être installé de manière plus permanente dans une structure dans la région de Stuttgart. Karl intègre une *Berufsschule*. Début 2016, sa demande d'asile est rejetée par le BAMF et Karl engage un recours. À l'obtention de sa majorité en 2017, Karl déménage dans une colocation. Après avoir réalisé de nombreux stages, il poursuit désormais le projet de faire un apprentissage comme technicien dentaire. Au moment de l'entretien (2019), Karl est en train de postuler pour cet apprentissage. Il n'a toujours pas de nouvelles définitives concernant sa procédure d'asile.

### Lamin Cessay

Lamin est né en Guinée en 1997. Son père meurt lorsqu'il a six mois et il grandit alors chez sa mère. Lorsque Lamine a 16 ans, sa mère tombe malade, et il déménage chez son oncle. Le financement de sa scolarité est mis en péril et Lamin quitte la Guinée en 2014 sans prévenir sa famille. Il traverse la Guinée, le Mali et l'Algérie. En Algérie, il rencontre un jeune Gambien qui devient son ami. Les deux forment le projet de continuer jusqu'en Europe et se rendent alors en Libye. Quelques mois plus tard, ils réussissent à traverser la Méditerranée. Lors de leur arrivée, les deux amis sont séparés. Lamin est envoyé dans une structure pour « mineurs non-accompagnés » dans le Sud de l'Allemagne. Il dépose une demande d'asile et change plusieurs fois de structure jusqu'à ce que l'on installe dans une colocation plus pérenne dans la région de Stuttgart. Il intègre la *Berufsschule* et commence à faire du bénévolat dans une maison de retraite. Sa demande d'asile est rejetée par le BAMF et Lamin, désormais majeur, dépose un recours. En 2017, il commence un apprentissage comme électricien qu'il arrête quelques mois après. La demande d'asile de Lamin est définitivement rejetée. Il vit alors avec le statut d'une *Duldung* et intègre un apprentissage comme soignant en gériatrie fin 2018. Au moment de l'entretien (2019), Lamin vit toujours dans une situation de séjour incertaine.

### Ruya Thabit

Ruya est née en Syrie en 1987. Elle grandit ensemble avec ses quatre frères et sœurs à Damas. Après le baccalauréat, elle commence des études en psychologie. Un an plus tard, elle se marie avec Slam Thabit. Dans les entretiens, Ruya comme Slam mettent en avant qu'il s'agissait là d'un mariage d'amour qu'il fallait imposer à leurs familles respectives. Le couple a trois enfants. Quand la guerre civile éclate, Ruya est contrainte d'interrompre ses études. La famille s'enfuit dans une région plus

calme. Quand Slam se fait enrôler dans l'armée avec force en 2015, Ruya et les enfants, désormais âgés de deux, quatre et cinq ans, s'enfuient vers l'Allemagne. Suite au dépôt de sa demande d'asile, Ruya et les enfants passent quelques semaines dans une *Aufnahmeinrichtung* avant de se faire transférer dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Quatre mois plus tard, leur demande d'asile est acceptée, et Ruya entreprend les démarches pour faire venir Slam dans le cadre de la réunification familiale. Slam rejoint sa famille en 2016. Ruya apprend l'allemand à travers un *Integrationskurs* et fait plusieurs stages. La famille souffre des conditions de vie difficiles dans la *Gemeinschaftsunterkunft*. Au moment de l'entretien (2019), Ruya hésite à s'orienter vers des études de travail social.

#### **Orhe Najjar**

Orhe est née en Syrie en 1990. Elle a plusieurs frères et sœurs. Après sa scolarité, elle entame des études d'ingénierie et travaille ensuite pour la fonction publique. Elle se marie avec Medin Najjar. Dans le contexte de la guerre, en 2015, Orhe fuit la Syrie vers la Suède où elle s'installe temporairement chez sa sœur. Parallèlement, son mari tente la fuite vers l'Allemagne dans l'idée de faire venir Orhe par la suite. Orhe rejoint son mari en 2016 dans le cadre de la réunification familiale, lorsque celui-ci vient de déménager dans un appartement. Elle commence à apprendre l'allemand dans le cadre d'un *Integrationskurs* et poursuit cet apprentissage à travers des cours préparatoires à l'université. En été 2018, le premier enfant du couple naît. Au moment de l'entretien (2019), Orhe hésite à arrêter ses cours d'allemand dans l'idée de se consacrer entièrement à l'éducation de l'enfant.

#### **Medin Najjar**

Medin est né en Syrie en 1988. Il a plusieurs frères et sœurs. Après l'obtention de son baccalauréat, il intègre un cursus universitaire en droit et finalise sa formation en tant qu'avocat. Il se marie avec Orhe Najjar et commence à travailler dans un cabinet de juristes. Dans le contexte de la guerre, Najjar fuit la Syrie en 2015 en direction de l'Allemagne. En parallèle, Orhe se rend chez sa sœur en Suède dans l'idée de rejoindre Najjar plus tard via la voie de la réunification familiale. Medin traverse alors la Turquie, la Méditerranée et la « route des Balkans » jusqu'en Allemagne. Suite au dépôt de sa demande d'asile, il passe quelques mois dans plusieurs *Aufnahmeinrichtungen* jusqu'à ce qu'il soit transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Il apprend rapidement l'allemand, commence à faire des stages et se fait employer comme interprète. Suite à l'acceptation de sa demande d'asile en 2016, Medin déménage dans un appartement. Il engage alors la procédure pour faire venir Orhe qui arrive en Allemagne en 2016. Medin poursuit l'apprentissage de l'allemand. En 2018, le couple a un premier enfant. Au moment de l'entretien (2019), Medin se prépare à intégrer une formation universitaire.

#### **Medhi Gurdan**

Medhi est né en Syrie en 1997 dans une famille kurde. Il a un frère aîné et deux frères et sœurs cadets. Sa mère travaille comme enseignante et son père est propriétaire d'une salle de sports. Lorsque Medhi a 14 ans, son père quitte la famille. Medhi arrête alors l'école et travaille désormais dans la salle de sports. En 2016, la famille fuit vers la Turquie. Un an plus tard, elle traverse la Méditerranée et se rend en Allemagne. Suite au dépôt d'une demande d'asile, la famille passe quelques semaines dans des *Aufnahmeinrichtungen* avant de se faire transférer dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Medhi est scolarisé. Après l'acceptation de leur demande d'asile (2017), la famille déménage dans un appartement dans une ville voisine (2018). C'est à ce moment-là que le père, ayant passé les dernières années dans un autre pays européen, rejoint la famille. Medhi termine l'école avec un diplôme d'études secondaires. Au moment de l'entretien (2019), il est indécis par rapport à son future orientation professionnelle.

### Munib Tawfeek

Munib est né en 1994 en Syrie. Dans l'entretien, il se présente comme un excellent élève. Lorsqu'il obtient les meilleurs résultats de sa promotion à l'école à 12 ans, un de ses oncles le récompense par l'achat d'un ordinateur. Munib rêve alors de devenir informaticien plus tard. Après le baccalauréat en 2013, Munib commence des études en économie – une des filières qui lui reste ouverte malgré le contexte de la guerre. À partir de 2014, cinq de ses oncles fuient de la Syrie vers l'Allemagne avec leurs familles. En 2015, Munib aussi quitte la Syrie. Il dépose une demande d'asile en Allemagne, reste pendant un mois dans une *Aufnahmeeinrichtung*, et se fait ensuite envoyer dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Il obtient rapidement le statut de « réfugié », et continue à apprendre l'allemand dans le cadre d'un *Integrationskurs*. Il suit des cours préparatoires à l'université et réussit le *Test DaF* (niveau de langue C1) en 2017. Munib commence alors des études en informatique. Il vit une première année difficile à l'université : il n'obtient dans un premier temps pas de bourse et habite très loin du campus. Suite à son déménagement à proximité de sa faculté, sa situation s'améliore. Au moment de l'entretien (2019), Munib poursuit ses études.

### Ammar Serjun

Ammar est né en Libye en 1989 dans une famille syrienne. Quand il a six ans, la famille retourne en Syrie et Ammar est scolarisé. Dans l'entretien, il se présente comme un bon élève. Après son baccalauréat, il suit son frère qui travaille à Damas. Ammar commence des études dans une filière des sciences naturelles. En 2011, dans le contexte de la guerre qui éclate, son frère s'installe au Liban où il est rejoint peu après par d'autres membres de la famille. Ammar aussi est contraint d'arrêter ses études et rejoint sa famille au Liban. Il s'y sent très limité dans ses possibilités et convainc son frère de le soutenir pour fuir vers l'Allemagne. En 2015, Ammar traverse la Méditerranée, et arrive via la « route des Balkans » en Allemagne. Suite au dépôt de sa demande d'asile et au passage par plusieurs *Aufnahmeeinrichtungen*, il est transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Ammar commence à apprendre rapidement l'allemand, obtient le « statut de réfugié » et intègre un *Integrationskurs*. Il emménage dans une colocation, et poursuit des cours préparatoires à l'université. En 2018, il réussit le *Test DaF* (C1) et intègre ensuite l'université pour reprendre ses études dans la même filière. Au moment de l'entretien (2019), Ammar poursuit toujours ses études.

### Rahja Fani

Rahja est née en Afghanistan en 1982. Enfant, son père est tué dans la Guerre d'Afghanistan (1979-1989). Sa mère s'enfuit alors avec Rahja et ses cinq frères et sœurs en Iran. Rahja y est scolarisée, mais ses frères travaillent dans des conditions d'exploitation. Un d'eux meurt d'un accident de travail. Après la fin de la guerre, sa mère décide de retourner avec les enfants en Afghanistan. Rahja s'y marie. Au début des années 2000, le couple fuit des Talibans en Iran. Rahja y rattrape son baccalauréat et travaille ensuite dans une école pour enfants réfugiés. Le couple a trois enfants. Régulièrement, la police iranienne tente de les expulser vers l'Afghanistan. En 2015, la famille fuit alors vers l'Allemagne. Suite au dépôt d'une demande d'asile, elle passe quelques mois dans différents *Aufnahmeeinrichtungen* avant d'être transférée dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Rahja commence à apprendre l'allemand dans le cadre de cours proposés par des bénévoles. La famille reste habiter dans la *Gemeinschaftsunterkunft* pendant deux ans avant de déménager dans un appartement. Sa demande d'asile est rejetée et elle engage alors un recours. En 2019, Rahja commence un service civique dans une association de soutien aux personnes réfugiées. Au moment de l'entretien (2019), la famille est toujours sans réponse définitive à sa procédure d'asile.

### Zarif Karimi

Zarif est né en Syrie en 1994. Il a plusieurs frères et sœurs. Enfant, il accompagne son père sur des chantiers, ou celui-ci travaille comme décorateur de l'intérieur. Il termine l'école juste avant le début des manifestations contre le régime de Bachir el-Assad. Contre l'avis de son père, Zarif commence à

participer à la révolution syrienne. Pour échapper au service militaire, il s'inscrit à l'université pour des études en économie. La vie quotidienne est de plus en plus marquée par la guerre. En 2015, Zarif fuit la Syrie vers la Turquie, encore contre l'avis de son père. Il y retrouve un ancien ami de ses années d'école. Ensemble, ils traversent la Méditerranée et se rendent jusqu'en Allemagne. En arrivant, les deux amis sont séparés. Suite au dépôt de sa demande d'asile, Zarif passe plusieurs semaines dans des *Aufnahmeeinrichtungen* différents avant d'être transféré dans une *Gemeinschaftsunterkunft* dans la région de Stuttgart. Suite à l'obtention du statut de « réfugié » quelques mois plus tard, il déménage dans une colocation internationale. Il intègre une association internationale, et poursuit l'apprentissage de l'allemand au sein de cours préparatoires à l'université. En 2017, il réussit le *Test DaF* (niveau de langue C1) et s'inscrit pour un cursus en ingénierie. Au moment de l'entretien (2019) Zarif poursuit ses études et planifie d'ouvrir un commerce.

## Annexe 4. Versions originales des extraits d'entretiens traduits

| Original   | Traduction   |
|--|--|
| <p><b>Ulla Mersch et Mohamed Bantus, p. 164.</b><br/>           „Das war der Arbeitskreis Flüchtlinge. Der ist umbenannt worden und heißt jetzt ‚Ausbildung und Migration‘ vor allem aus dem Grund, dass wir uns jetzt thematisch nicht nur auf die Geflüchteten beschränken wollten, sondern das Ganze wieder ausweiten. [...] und dann haben wir viele Stimmen gehört, ‚ihr habt uns vergessen‘, ‚ihr macht nichts mehr für uns‘. Und das war jetzt so ein Wendepunkt seit Januar dieses Jahres, als wir gesagt haben, ‚back to the roots‘, wir konzentrieren uns wieder mehr auf Menschen mit Migrationshintergrund.“</p> | <p>« Il y avait ce groupe de travail Flüchtlinge. Il a été rebaptisé et s'appelle désormais 'apprentissage et migration', principalement parce que nous ne voulions pas nous limiter aux réfugiés, mais à nouveau étendre le tout. [...] Et puis nous avons entendu beaucoup de voix qui disaient 'vous nous avez oubliés', 'vous ne faites plus rien pour nous'. Et cela a été un tournant depuis janvier de cette année, lorsque nous avons dit 'back to the roots', nous remettons le focus davantage sur les personnes issues de l'immigration. »</p>  |
| <p><b>Harry Früh et Bernd Persil, p. 168.</b><br/>           „Aber die Wohnsituation ist hier in [Stadt A] allgemein und auch Umgebung extrem schwierig. Das trifft jeden. Aber das trifft die Flüchtlinge natürlich noch umso mehr, weil da eben doch viele sobald sie einen ausländischen Namen hören – das ist leider so.“</p>  | <p>« Mais la situation du logement est extrêmement difficile ici à Stuttgart en général et dans les environs. Cela concerne tout le monde. Mais bien sûr, cela affecte encore plus les réfugiés, parce qu'il y a encore beaucoup qui, dès qu'ils entendent un nom étranger... malheureusement c'est comme ça. »</p>  |
| <p><b>Karen Reichert, p. 173.</b><br/>           « zum Beispiel, wenn einer sagt, er hat als Elektriker gearbeitet in Syrien, hat aber keinerlei Nachweise, kein Studium nichts, dann kann er hier nicht arbeiten, weil da sind die Kammern mit ihren Vorschriften davor, zu Recht, was Sicherheitsstandards angeht. Und entweder wenn jemand noch jung genug ist, muss er eben eine Ausbildung machen oder man muss sich umorientieren und was anderes machen. Ganz klar. [...] So muss es sein, weil es sind schon ganz andere Arbeitswelten, je nachdem wo die Leute her sind.“</p>                                       | <p>« Par exemple, si quelqu'un dit qu'il a travaillé comme électricien en Syrie, mais qu'il n'a aucune preuve, aucune étude universitaire, rien, alors il ne peut pas travailler ici, parce que les chambres [des métiers et de commerce] font très attention avec leurs règlements, et à juste titre, en ce qui concerne les normes de sécurité. Et si quelqu'un est encore assez jeune, il doit faire un apprentissage ou changer d'orientation et faire autre chose. C'est évident. [...] Il faut qu'il en soit ainsi, car selon l'origine des gens, ce sont des mondes du travail complètement différents. »</p> |
| <p><b>Karl, p. 195.</b><br/>           « Eigentlich, wenn ich gewollt hätte, wäre ich auch in ein Land gegangen, in dem Englisch gesprochen wird, weil ich Englisch sprechen konnte, aber ich habe keine Wahl gehabt. Und für mich war es egal in welches Land, einfach irgendwo ankommen – weil das alles für mich so viel war. Das war wirklich so viel. Und ich habe keinen Bock gehabt noch zu warten, ein oder zwei Wochen hungern bis ich in mein gewünschtes Land fahre, ich habe kein Ziel gehabt, weil es dann eigentlich egal war, wo ich hingehe.“</p>  | <p>« En fait, si j'avais voulu, je serais allé dans un pays où l'on parle anglais, parce que je pouvais parler anglais. Mais je n'avais pas le choix. Et pour moi, peu importe le pays, il suffisait d'arriver quelque part - parce que tout cela était beaucoup [trop] pour moi. C'était vraiment beaucoup. Et je n'avais pas envie d'attendre, d'être mort de faim encore pendant une semaine ou deux, jusqu'à ce que j'aille dans le pays souhaité. Je n'avais pas de destination parce que finalement, peu importe l'endroit où j'allais aller. »</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Ajmal, p. 209.</b><br/> „Weil meine Mutter und Vater tot, war ich leider bei meiner Tante. Sie immer mich geschlagen und so. Ich war nicht mehr in der Schule und habe den ganzen Tag auf der Straße gearbeitet für meine Tante. Aber ihr Sohn, ihre Tochter nie gearbeitet, nur ich habe für sie gearbeitet. Immer. Sie war immer die Katastrophe, wie kann man sagen. Wirklich meine ganze Leben war eine Katastrophe.“</p>   | <p>« Comme ma mère et mon père étaient morts, j'étais malheureusement avec ma tante. Elle me battait et tout ça. Je n'étais plus à l'école et je travaillais toute la journée dans la rue pour ma tante. Mais son fils, sa fille n'ont jamais travaillé, je suis le seul à travailler pour elle. Toujours. Elle a toujours été une catastrophe, comment on peut dire... Vraiment, ma vie entière a été une catastrophe. »</p>  |
| <p><b>Ajmal, p. 210.</b><br/> „Der Mann von ihrer Tochter immer mich geschlagen und so habe ich, sie wissen nicht, dass ich hier bin. Dann habe ich für den Iran mit einem Mann gesprochen. Hatte ich leider kein Geld. Da hab ich ihm gesagt, ich arbeite für dich. Wie lange willst du? Ich möchte nach Iran gehen. War ich ungefähr einen Monat, eineinhalb Monate unterwegs. Bin ich zu Fuß nach Iran gegangen und zweimal mit Auto, ungefähr eine Stunde und danach mit dem Fuß.<br/> [...] Das war ein Nachbar, aber nicht er wohnt in der Nähe von unserem Haus bei meiner Tante, aber wohnt ein ganz ein bisschen weiter. Ich habe schon ihn kennengelernt und habe schon gehört über die Stadt und dann hab ich für ich ihn gearbeitet.“</p> | <p>« Le mari de sa fille me battait toujours et j'ai alors – ils ne savent pas que je suis ici. Puis j'ai parlé à un homme pour l'Iran. Malheureusement, je n'avais pas d'argent. Alors je lui ai dit : 'je vais travailler pour toi'. – 'Combien de temps veux-tu ?' – 'Je veux aller en Iran.' J'étais sur la route pendant environ un mois, un mois et demi. Je suis allé en Iran à pied et deux fois j'étais en voiture, pendant environ une heure, puis à pied. [...] C'était un voisin, mais il ne vit pas près de la maison de ma tante, mais il habite un peu plus loin. Je l'ai déjà rencontré et j'ai entendu parler en ville, puis j'ai travaillé pour lui. »</p> |
| <p><b>Ajmal, p. 211.</b><br/> Von der Polizei wenn jemand nimmt ohne Pass, dann einfach schickt nach Afghanistan, Abschiebung. Abschiebung [...] Ja, habe mich versteckt. Wenn die Polizei in Unternehmen kommt, war sehr viele Metall, sehr viele Metall. Und habe mich im Metall versteckt immer, ja leider.“</p>   | <p>« Si la police prend quelqu'un sans passeport, elle l'envoie simplement en Afghanistan. Déportation. Déportation. [...] Oui, je me suis caché. Quand la police est entrée dans l'entreprise – il y avait beaucoup de métal, beaucoup de métal. Et je me suis toujours caché dans le métal, oui malheureusement. »</p>   |
| <p><b>Ajmal, p. 211.</b><br/> „Danach hab ich dort für acht Monate oder neun Monate gearbeitet in Türkei. Dann Angela Merkel hat zu den Menschen gesagt, kann jetzt kommen“</p>   | <p>« Après, j'ai travaillé pendant huit ou neuf mois en Turquie. Puis, Angela Merkel a dit aux gens : 'maintenant, vous pouvez venir'. »</p>   |
| <p><b>Ajmal, p. 211.</b><br/> „weil in meinem Bauch war sehr viel Wasser, weil sehr viele Stunden im Wasser. Wir waren 56 Personen, aber der andere ist getötet [...] Danach 32 nicht getötet im Sea.“</p>  | <p>« Parce que dans mon ventre il y avait beaucoup d'eau, parce que j'ai passé beaucoup d'heures dans l'eau. Nous étions 56 personnes, mais les autres ont été tués. [...] Après, 32 personnes n'ont pas été tuées dans la mer. »</p>  |
| <p><b>Ajmal, p. 212.</b><br/> „Aber davor war ich im Wald, dann einfach Polizei gegangen. Hatte ich keine Deutsch. Die Afghane oder Syrer nicht gesprochen. Dann hatten sie mich genommen da nach Passau und Fingerabücke genommen und Fotos. Und sie</p>   | <p>« Mais avant, j'étais dans la forêt. Et puis, la police est simplement venue. Je ne parlais pas allemand. Les Afghans ou les Syriens ne parlaient pas. Puis ils m'ont emmené [dans une ville frontalière dans le Sud de l'Allemagne] et ont</p>   |

|   |   |
|---|---|
| haben schon gesagt, willst du in Deutschland bleiben und der andere Land? Dann hab ich nein, ich will, ich mag in Deutschland bleiben.“   | pris des empreintes et des photos. Et ils ont dit : ‘Est-ce que tu veux rester en Allemagne ou aller dans un autre pays ?’ Puis, moi j’ai dit : ‘Non. Je veux, j’aime rester en Allemagne.’ »   |
| <b>Ammar, p. 215.</b><br>„Vor allem am Anfang, mein erster Tag, haben alle meine Brüder, Schwestern und meine Eltern auch mich zur Schule gebracht und dann bin ich einfach allein zurück. Da wollte ich nicht hin. Da kenne ich niemanden. Da verstehe ich niemanden.“   | « Surtout au début... pour mon premier jour [à l’école], tous mes frères, mes sœurs et mes parents m’ont emmené à l’école. Et ensuite je suis simplement rentré tout seul. Je ne voulais pas y aller. Je ne connais personne là-bas. Je ne comprends personne là-bas. »   |
| <b>Ammar, p. 216.</b><br>„Du darfst nur in drei Bereichen arbeiten, wo die Libanesen nicht arbeiten können. Und deshalb war das für mich nicht in Ordnung, dass ich so viel mehr begrenzt bin. Ich darf zum Beispiel nicht das und das machen, ich darf nicht hingehen, ich darf nicht das, als ob ich in einem Gefängnis wohne.“   | « Tu n’es autorisé à travailler que dans trois secteurs où les Libanais ne peuvent pas travailler. Et pour moi, ce n’était pas acceptable que je sois autant limité. Par exemple, je n’ai pas le droit de faire ceci ou cela, je n’ai pas le droit d’aller ici ou là, je n’ai pas le droit de faire ceci ou cela. C’est comme si je vivais dans une prison. »   |
| <b>Ammar, p. 217.</b><br>„Dann hat mein ältester Bruder auch bemerkt, dass man nicht im Libanon bleiben kann wegen der Situation dort. Die wurde immer enger und enger und dann konnte man überhaupt nicht mehr bleiben. Dann hat er auch entschieden, mir zu helfen und dann mit mir nach Deutschland zu kommen.“  | « Puis mon frère aîné aussi a réalisé que l’on ne pouvait pas rester au Liban à cause de la situation là-bas. C’est devenu de plus en plus étroit, et puis on ne pouvait plus rester du tout. Et puis il a décidé de m’aider et puis de me rejoindre en Allemagne. »  |
| <b>Ammar, p. 217.</b><br>„Ende 2015, ich glaube im September, Oktober bin ich hier gelandet und dann ist meine Geschichte mit dem...[Pause] also Flüchtlings-... angefangen.“   | « Fin 2015, en septembre, octobre, je crois, je suis arrivé ici, et puis mon histoire avec le...[pause], alors mon histoire de Flüchtling... a commencé. »  |
| <b>Ammar, p. 218.</b><br>„Da waren wir an einem Platz, wo wir essen, schlafen und alles machen. Also wir hatten nur sozusagen Tische, also Bänke und da mussten wir alles machen, auch schlafen. Das reicht nicht mit den vielen Leuten – Anja: Im Sitzen schlafen? Ammar: Ne, ja einfach so auf den Bänken. Wir hatten keinen Platz, keinen Platz zum Schlafen. Das war so anstrengend, vor allem wenn man zuerst in Deutschland – keine Ahnung, nach fast einem Monat angekommen ist und dann auf einmal wohnt man in einer solchen Situation. Da denkt man, oh mein Gott.“ | « Nous étions là dans un endroit où nous mangeons, dormons, où nous faisons tout. Nous n’avions que des tables, donc des bancs, et nous devons tout y faire, y compris dormir. Ça ne suffit pas avec autant de gens. [...] Nous n’avions pas d’espace, pas de place pour dormir. C’était tellement épuisant, surtout lorsqu’on arrive tout d’abord en Allemagne – je ne sais pas, après être arrivé depuis presque un mois, et tout d’un coup, on vit dans une telle situation. On se dit, oh mon Dieu. » |
| <b>Malek, p. 220.</b><br>„Ich schneide Holz und ich arbeite in seinem Grundstück. Ja und was er sagt, ich muss machen, weißt du. Weil er ist sauer auf mich. Ich will die Schule nicht. Ja. Ja, ich arbeite, arbeite, arbeite. Wir haben Schafe gehabt. Meine Zeit  | « Je coupe du bois et je travaille dans son terrain. Oui, et je dois faire, ce qu’il dit, tu sais. Parce qu’il est en colère contre moi. Je n’en veux pas de l’école. Oui. Oui, je travaille, travaille, travaille. Nous avons des moutons. J’ai passé mon temps  |

|  |   |
|--|---|
| <p>war mit die Schafe. Ja. Habe ich altes Foto, ich zeigs dir später. Vielleicht nehme ich mein Foto, Schafe. Das ist sehr, sehr schön. Ich war klein, die Schafe auch. Wir haben Foto zusammen gemacht. Er ist größer als ich. Ja, das war sehr schön. Ja und dann fünf oder sechs Monaten und dann nach Jordanien. Äh wie heißt die Freiheit Kind oder so was?“</p>  | <p>avec les moutons. Oui. J'ai une vieille photo, je te la montrerai plus tard. Je vais peut-être prendre ma photo avec les moutons. C'est très, très beau. J'étais petit, les moutons aussi étaient petits. Nous avons pris une photo ensemble. Il est plus grand que moi. Oui, c'était très beau. Oui, et puis, ils se sont passés cinq ou six mois, et ensuite, je suis allé en Jordanie. Euh, comment on dit... la liberté, enfant [il cherche le mot enfance]...quelque chose comme ça ? »</p>   |
| <p><b>Malek, p. 221.</b><br/>„Das, dann ich kann nicht auf dem Boden sitzen und danach Fliesen. Das schwer. Ich kann, aber schwer für mich. Dann habe ich hier an mich ein bisschen gedacht. Wo in der Arbeit kann ich nicht so viel sitzen. Ich damals habe ich nie gedacht an mich, aber jetzt will ich mehr an mich denken.“</p>  | <p>« Après je ne peux plus m'asseoir sur le sol et faire le carrelage. C'est dur. Je peux, mais c'est difficile pour moi. Et puis, j'ai commencé à penser un peu à moi. Dans quel travail je ne peux pas être autant assis ? Je n'ai jamais pensé à moi, mais maintenant, je veux penser davantage à moi. »</p>   |
| <p><b>Malek, p. 222.</b><br/>„Schnee, um zwölf Uhr in der Nacht, Schnee. Und das war um 12 in der Nacht. Niemand da, wir haben Taxi gesucht, aber kalt. Sehr kalt. Wir haben so eineinhalb Stunden ungefähr oder zwei Stunden gewartet, bis ein Taxi kommt. Und danach wir sind zu eine Person gefahren. Wir problematisch, wir haben eine Familie. Und das kommt ein Taxi, aber wenn die Taxi klein ist, sie passt nicht und sie geht weg. Und das Schnee und kalt und wir haben ein großes Taxi ja gesucht. Ja. Das war schwer. Das erste Stunde in Deutschland. Und war hungrig. Ich will essen.“</p> | <p>« De la neige, à douze heures de la nuit, de la neige. Et c'était à 12 heures de la nuit. Il n'y a personne, on a cherché un taxi, mais il faisait froid. Très froid. Nous avons attendu une heure et demie ou deux heures jusqu'à ce qu'un taxi arrive. Et puis nous sommes allés chez une personne. Nous posions problème, nous sommes avec une famille. Et quand un taxi arrive, quand le taxi est petit, elle ne rentre pas, et il repart. Et la neige et le froid et nous cherchions un grand taxi, oui. Oui. C'était difficile. La première heure en Allemagne. Et j'avais faim. Je veux manger. »</p> |
| <p><b>Malek, p. 223.</b><br/>„nächste Tag zum Beispiel. Und das kommt die Kontrolle oder zum Beispiel, jedes Haus hat Ausländer, hat ein Hausmeister. Und der Hausmeister hat das Kind gesehen. Und der Kind hat Angst und er läuft drin innen zu uns und dann kommt Hausmeister und er hat so neue Gesichter gesehen. Dann hat er die Polizei schnell telefoniert. Die Polizei kommt. Sie hat uns genommen, ja. Drei Männer und eine Familie.“</p>  | <p>« Le jour suivant, le contrôle arrive. Par exemple, chaque maison qui [héberge] des étrangers, a un gardien. Et le gardien a vu l'enfant. Et l'enfant a peur et il court vers nous à l'intérieur. Et puis, le gardien arrive et il a vu les nouveaux visages. Puis il a téléphoné rapidement à la police. La police arrive. Elle nous a pris, oui. Trois hommes et une famille. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 223.</b><br/>„Und dann ich weiß nicht wo, von welche, ich hab vergessen, sie haben zwei Tage mit der Polizei geblieben, auch Dolmetscher und Fingerabdrücke nochmal alles, alles, alles. Danach ok, sie haben uns kontrolliert, gut kontrolliert, ok, die Leute sind sauber. Keine problematische seine Meinung. Sie sind da, weil Krieg und sie haben kein Ort mehr so zu fahren.“</p>  | <p>« Et puis je ne sais pas où [on a été envoyé], à quel endroit, j'ai oublié. On est resté deux jours avec la police, aussi des interprètes. Empreintes digitales, et encore tout, tout, tout. Après ça, ok, ils nous ont contrôlé, bien vérifié, ok, ces gens sont propres. Pas d'opinion problématique. Ils sont là à cause de la guerre et ils n'ont plus d'endroit où aller. Puis ils nous ont envoyé à</p>  |

|  |  |
|--|--|
| Dann sie haben uns zum Kiffengarten geschickt. Ja, von dort beginnt meine Geschichte.“   | Hofstadt . C'est à partir de là que mon histoire commence. »   |
| <b>Rahja, p. 268.</b><br>„In dem Camp waren wir nur eine Nacht, alles war dunkel, ich wusste nicht, wo ich bin. Wir haben nur die Daten abgegeben und dann wurden wir abtransportiert“   | « Dans ce camp, nous n'avons passé qu'une seule nuit. Tout était sombre. Je ne savais pas où j'étais. On a juste donné nos données et puis on nous a emporté. »  |
| <b>Ajmal, p. 269.</b><br>„Aber war niemand dort. Nur waren dort afrikanische Leute, aber war nie afghanische Leute. Dort hab ich dann zwei Monate gewohnt, gelebt, dann hab ich schon gesagt, ich habe nie mit jemand Kontakt gemacht. Sie, ich ihre Sprache ganz die andere. Ich war nur Afghanisch, Persisch. Da hatte ich dann keine Deutsch. Zu Angela unser Betreuer denke ich, bin zehnmal oder fünfmal gegangen. Ich wollte Deutsch lernen und da hatte ich keine Deutschkurs und keine Schule und keine“                             | « Mais il n'y avait personne. Il n'y avait que des Africains là-bas, mais jamais d'Afghans. J'ai habité là-bas pendant deux mois. Comme j'ai dit, je n'ai jamais pris contact avec qui que ce soit. Eux, leur langue est complètement différente. J'étais le seul Afghan. Et je ne parlais pas allemand. Alors je suis allé voir Sophie, notre accompagnatrice, dix fois ou cinq fois. Je voulais apprendre l'allemand et je n'avais pas de cours d'allemand, pas d'école, rien. »   |
| <b>Ruya, p. 269.</b><br>« Wir wissen nicht, wie lange das dauert. Sie haben gesagt, „das ist eine emergency situation und Sie müssen warten“. Eine emergency situation dauert zehn Tage, 15 Tage, ein Monat vielleicht. Aber es hat fünf Monate gedauert. »  | « Nous ne savions pas combien de temps cela allait durer. Ils ont dit : 'C'est une <i>emergency situation</i> [elle utilise les termes anglaises] et vous devez attendre.' Une <i>emergency situation</i> dure dix jours, quinze jours, peut-être un mois. Mais ça a duré cinq mois. »   |
| <b>Ajmal, p. 271.</b><br>„Hat sie zuerst gesagt, afghanische Schüler kann nicht einfach in die Schule gehen und so. Weil eure Präsident hat schon gesagt, wir brauchen unsere wieder Flüchtling.“  | « D'abord il [le Landratsamt] a dit que les élèves afghans ne peuvent pas simplement aller à l'école. Parce que votre président a déjà dit : 'Nous avons à nouveau besoin de nos réfugiés'. »  |
| <b>Ajmal, p. 271.</b><br>„Also ich hatte leider ein bisschen in Afghanistan dort in der Schule war, leider meine ganze Leben war wirklich Katastrophe in Afghanistan. Hab ich nur kurz. Jetzt kann ich gehen in die Schule wieder.“ [...] „Ja, dann war ich so glücklich, weil kann ich jetzt lesen und so und schreiben und so. War zuerst einmal sehr glücklich“   | « Donc j'étais malheureusement allé seulement un peu à l'école en Afghanistan. Malheureusement, toute ma vie en Afghanistan était une catastrophe. Je n'étais pas longtemps allé à l'école. Maintenant, je peux à nouveau aller à l'école.[...] Oui, alors j'étais si heureuse parce que maintenant je peux lire et écrire et tout. J'étais très heureux au début. »   |
| <b>Ajmal, p. 272.</b><br>„Der Chef und meine Kollegen haben gesagt, wenn ein Praktikant zu uns kommt immer Angst, du hattest keine Angst und so. Erste gearbeitet und so. Manche haben, Sie wissen schon, alte Menschen ist ein bisschen böse. Ohne Geduld geht nicht. Hat ich Gott sei Dank Geduld. So erstes Mal als eine Frau war zu mir unhöflich, dann hab ich immer gelacht und gelacht und danach, als mein Praktikum fertig, hat sie wirklich sehr geweint. [...] Und manchmal geh ich noch dort und mache Besuche bei den Patienten | « Mon chef et mes collègues ont dit : 'Lorsqu'un stagiaire vient chez nous, il a toujours peur. Toi, tu n'avais pas peur.' J'ai directement travaillé. Certains ont – tu sais, parfois les vieilles personnes sont un peu méchantes. Sans patience, ça ne va pas. Dieu merci, j'avais de la patience. La première fois qu'une femme a été impolie avec moi, j'ai toujours ri. J'ai ri et ensuite, quand mon stage s'est terminé, elle a vraiment beaucoup pleuré. [...] Et parfois, j'y vais encore et je rends visite aux patients et aussi à mes |

|  |  |
|--|--|
| <p>und besuche auch meine Kolleginnen und meine Kollegen. Das darf ich. Ich habe schon meine Chef gefragt, kann ich manchmal kommen? Ja gern Ajmal, sehr gern. Manchmal geh ich besuchen.“</p>   | <p>collègues. J’ai le droit de le faire. J’ai déjà demandé à mon chef : ‘Est-ce que je peux venir parfois ?’ ‘Oui, Ajmal, avec grand plaisir.’ Parfois, je vais les voir. »</p>  |
| <p><b>Noura, p. 273.</b><br/>„Ich habe nie verstanden, was die Mitarbeiter gesagt haben. Ich war erst ein paar Monate in der Berufsschule gewesen. Das war schrecklich. Sie haben immer was gesagt, was ich nicht verstanden habe. Ich habe mir gedacht, ich kann nie in Deutschland arbeiten. Und dann sprechen die auch immer noch Dialekt. Und Dialekt versteh ich nicht.“</p>  | <p>« Je n’ai jamais compris ce que disait les employés. Je n’étais à l’école professionnelle que depuis quelques mois. C’était terrible. Ils disaient toujours quelque chose que je ne comprenais pas. Je me suis dit que je ne pourrais jamais travailler en Allemagne. Et puis ils parlent toujours le dialecte. Et je ne comprends pas le dialecte. »</p>   |
| <p><b>Ajmal, p. 274.</b><br/>„Dann habe ich schon jetzt leider habe ich in meine Kopf immer. Jetzt denke ich wie eine, was soll ich, wenn Deutschland mich nach Afghanistan, also was soll ich, habe ich dort keine Familie. Und wieder meine Leben ist wieder kaputt und wieder Katastrophe. Ich wollte das nicht.“</p>   | <p>« Alors, malheureusement, maintenant j’ai ça tout le temps en tête. Maintenant je pense toujours à ce que je dois faire si l’Allemagne m’envoie en Afghanistan. Qu’est-ce que je dois faire ? Je n’ai pas de famille là-bas. Et encore une fois, ma vie est cassée, encore et encore une catastrophe. Je ne voulais pas ça. »</p>   |
| <p><b>Ajmal, p. 275.</b><br/>„Manchmal die Nachrichten sehe, Deutschland machen Abschiebungen nach Afghanistan und Afghanistan. Immer habe ich Angst, zu Hause, immer denke, vielleicht Polizei kommt plötzlich, einfach nach Afghanistan Abschiebung, macht Abschiebung. Immer habe ich Angst.“</p>   | <p>« Parfois, je vois les nouvelles, l’Allemagne fait des déportations vers l’Afghanistan, vers l’Afghanistan. J’ai toujours peur, à la maison, je pense toujours que la police peut venir tout d’un coup, et m’expulser vers l’Afghanistan, faire une déportation. J’ai toujours peur. »</p>  |
| <p><b>Roquia, p. 275.</b><br/>„Wir warten immer noch. Das ist nicht so gut, wir sind Flüchtlinge, wir sind vor dem Krieg geflohen, haben Verwandte verloren, es ist immer Krieg – aber trotzdem haben wir eine Ablehnung bekommen. Manche anderen Länder sind sicher, aber die Menschen bekommen trotzdem keine Ablehnung. [...] Es gibt Leute, die sind erst seit sechs Monaten da, aber sie haben trotzdem schon ihren Aufenthalt. Bei uns ist es sehr langsam. Man sagt uns immer, wir sollen warten. Aber es gibt jeden Tag eine neue Regel. Und wir sind nicht sicher, was passiert. Das macht mir Sorgen...Ich habe in dem Jahr vor der Ablehnung viel gelernt [die Sprache], dann habe ich die Motivation verloren. [...] Was soll ich machen nach vier Jahren, in denen wir es immer noch nicht wissen. Auch die Kinder brauchen Hoffnung“</p> | <p>« Nous attendons toujours. Ce n’est pas très bon, nous sommes des réfugiés, nous avons fui la guerre, nous avons perdu des proches, c’est toujours la guerre – mais nous avons quand même reçu un rejet. D’autres pays sont sûrs, mais pour autant, les gens ne reçoivent pas de rejets. [...] Il y a des gens qui ne sont ici que depuis six mois, mais ils ont déjà leur séjour. Chez nous, c’est très lent. On nous dit toujours d’attendre. Mais il y a une nouvelle règle chaque jour. Et nous ne sommes pas sûrs de ce qui va se passer. Cela m’inquiète... J’ai beaucoup appris [la langue] pendant l’année qui a précédé le rejet, puis j’ai perdu ma motivation. [...] Que dois-je faire après quatre ans, alors que nous ne savons toujours pas. Les enfants ont aussi besoin d’espoir. »</p> |
| <p><b>Ajmal, p. 276.</b><br/>„Hatte ich früher hatte ich gefreut für die Schule, für den Lehrer in Deutsch, aber leider jetzt nicht. Immer Angst von, vielleicht Polizei kommt,</p>  | <p>« Avant, j’étais heureux pour l’école, pour le professeur d’allemand. Mais malheureusement plus maintenant. J’ai toujours peur. Peut-être</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>macht mich nach Afghanistan, macht Abschiebung oder so oder so“</p>   | <p>que la police vient me chercher, me met en Afghanistan, fait une déportation. »</p>  |
| <p><b>Ammar, p. 277.</b><br/>„Wir haben gewartet, bis unser Termin gekommen ist, weil es viele Flüchtlinge damals gab. Wir sind wieder mit dem Bus nach [Stadt D] gefahren [in der sich die Antenne das BAMF befand], um unsere Anhörungen zu machen. Wir waren etwa 40 Personen, 20 von uns haben die Anhörung gemacht. Die anderen mussten wieder warten.“</p>   | <p>« Nous avons attendu jusqu'à ce que notre rendez-vous arrive, parce qu'il y avait beaucoup de réfugiés à cette époque. Nous sommes retournés en bus à [la ville où se trouve une antenne du BAMF] pour faire nos auditions. Nous étions environ 40 personnes. 20 d'entre nous ont fait l'audition. Les autres ont dû attendre à nouveau. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 278.</b><br/>Da haben wir auch nicht lange gewohnt. Da waren wir nur ein Monat und dann sind wir zu einem Haus. Ehrlich gesagt hatten wir Glück. Aber die anderen zum Beispiel, als ich zu diesem Camp gekommen bin, gab es Leute, die seit eineinhalb Jahren dort waren. Und dieses Camp ist echt...scheiße. Das war nicht zu empfehlen. Wie gesagt, Gott sei Dank dass wir da nur fast einen Monat geblieben sind. Da gab es viele Leute, die sich mit Drogen und Haschisch beschäftigt haben und die Polizei kam oft zu unserem Camp. Da gab es viele Probleme. Deshalb mochte ich dieses Camp nicht.</p>   | <p>« Je n'y ai pas habité longtemps non plus. Je n'y suis resté qu'un mois, puis j'ai déménagé dans une maison. Honnêtement, j'ai eu de la chance. Mais les autres, par exemple, quand je suis arrivé dans ce camp, il y avait des gens qui étaient là depuis un an et demi. Et ce camp est vraiment... merdique. Ce n'était pas à recommander. Comme je l'ai dit, Dieu merci, je n'y suis resté que presque un mois. Il y avait beaucoup de gens qui vendaient de la drogue et du haschisch et la police venait souvent dans notre camp. Il y avait beaucoup de problèmes. »</p>   |
| <p><b>Medin, p. 278.</b><br/>„An Meßstetten erinnere ich mich nicht, weil wir sind etwa einen Monat dortgeblieben und es gab keinen Außenkontakt zu den anderen. Wir waren nur die Flüchtlinge und die Securities. Wir haben unsere Anträge gestellt und einfach gewartet, bis wir den Transfer bekommen. Schlafen und Essen. Wir sollten nicht rausgehen, wir sollten immer im Camp bleiben. Man durfte rausgehen nur zum Einkaufen. Und [Meßstetten] ist ein sehr kleines Dorf. Es ist ein sehr kleines Dorf, dort gab es keine Einkaufsmöglichkeiten. Wir sollten zu Fuß zu einem anderen Dorf, das heißt Albstadt. Das war etwa 30 Minuten zu Fuß entfernt.“</p> | <p>« Je ne me souviens pas de Haupthausen , parce que nous y sommes restés qu'environ un mois et qu'il n'y avait aucun contact vers l'extérieur vers les autres. Nous étions seulement les réfugiés et les securities. On a déposé nos demandes et on a attendu jusqu'à ce qu'on obtienne le transfert. Dormir et manger. Nous n'étions pas censés sortir, nous devons toujours rester dans le camp. On n'avait seulement le droit de sortir pour faire les courses. Et Haupthausen est un tout petit village. C'est un tout petit village, il n'y avait pas de magasins là-bas. Nous étions censés marcher à pied jusqu'à un autre village qui était à environ 30 minutes de marche. »</p> |
| <p><b>Hamid, p. 281.</b><br/>„Am Anfang wollte ich immer eine Freundin haben oder junge Freunde, damit ich schnell die deutsche Sprache lernen kann. Irgendwie hatten die glaube ich Angst vor uns oder die wollen keinen Kontakt mit uns haben, die Jungen meine. Dann habe ich überlegt, wie ich mein Deutsch verbessern kann. Ich habe die ganze Zeit gelernt und ich hatte einen Freund, der hat nie gelernt, aber er konnte besser als ich sprechen, weil er eine Freundin hatte und er hat immer mit ihr gesprochen. Und ich lerne, lerne, lerne, aber</p>   | <p>« Au début, j'ai toujours voulu avoir une petite amie ou de jeunes amis pour pouvoir apprendre rapidement la langue allemande. D'une certaine manière, je pense qu'ils avaient peur de nous ou qu'ils ne voulaient pas avoir de contact avec nous. Les jeunes, je veux dire. J'ai alors réfléchi à comment améliorer mon allemand. J'étudiais tout le temps [la langue] et j'avais un ami qui n'étudiait jamais, mais qui parlait mieux que moi, parce qu'il avait une petite amie et il parlait toujours avec elle. Et moi, j'apprends,</p>   |

|  |   |
|--|---|
| <p>ich kann nicht meine Wörter benützen. Ich habe gedacht, so geht es nicht. Ich war ein bisschen neidisch, warum kann er sprechen, aber ich nicht? Da muss ich auch was machen. Und dann habe ich gedacht, ja, ok, die alten Menschen, die wollen vielleicht gerne Kontakt haben. Und viele sind allein, die wollen irgendwie auch ein bisschen – ich glaube viele Deutsche, habe ich den Eindruck, die sind alt, zum Beispiel, ich habe Freunde, die sind 80 oder 70 und die wollen jemanden, der mit ihnen spricht und auch ein bisschen Zeit hat für sie. Die haben irgendwie keine Familie mehr. Die Kinder sind weg und sie sind allein. Und ich habe gedacht, vielleicht kann ich dann mit den Leuten befreundet werden und ich kann auch mehr helfen, weil sie haben mehr Zeit, man kann zusammen ins Kino, Theater und so und dann habe ich es so gemacht. Immer wenn alte Menschen bei uns gestanden sind, habe ich hallo gesagt und habe mit ihnen gesprochen, was ich kann, wollen Sie Tee trinken oder Kaffee? Zu uns eingeladen, da habe ich immer Kontakt geknüpft und nach einer Weile hatte ich (?) Freunde und sie haben mir noch andere Freunde beigebracht und nach einer Weile hatte ich viele Freunde. Und gerade, wenn ich durch Backnang laufe, dann kenne ich echt viele, viele Leute. Das war so.“</p> | <p>j'apprends, j'apprends, mais je n'arrive pas à utiliser mes mots. Je me suis dit que ça ne marche pas comme ça. J'étais un peu jaloux : pourquoi il peut parler et pas moi ? Il faut que je fasse quelque chose ! Et puis j'ai pensé, oui, ok, peut-être que les personnes âgées, peut-être elles aiment avoir un contact. Et beaucoup sont seuls, ils veulent aussi un peu – je crois que beaucoup d'Allemands qui sont vieux – j'ai par exemple des amis qui ont 80 ou 70 ans et ils veulent quelqu'un qui leur parle et qui a aussi un peu de temps pour eux. En fait, ils n'ont plus de famille. Les enfants sont partis et ils sont seuls. Et je me suis dit que je pourrais peut-être devenir ami avec ces personnes. Je peux aider davantage, parce qu'elles ont plus de temps. On peut aller ensemble au cinéma, au théâtre, etc. Chaque fois que des personnes étaient à notre proximité [près du centre d'hébergement], je leur disais bonjour et je leur parlais : 'Vous voulez prendre un thé ou un café ?' Je les ai toujours invitées chez nous, j'ai toujours établi le contact. Et après un certain temps, j'ai eu (?) des amis et ils ont ramené d'autres amis et après un certain temps, j'ai eu beaucoup d'amis. Et surtout quand je me promène à travers la ville, je connais vraiment beaucoup, beaucoup de gens. »</p> |
| <p><b>Ammar, p. 281.</b><br/>„Also dann sind sie mit uns sehr befreundet, sie kamen auch zu uns, um uns zu besuchen, obwohl wir drei Männer in einem Haus waren, ja sie haben am Anfang gemeint, ja, wir hatten gedacht, dass die Araber ein bisschen gefährlich sind und so weiter und sofort, aber ihr seid sehr nett. Danke auch. Wir sind keine Monster, einfache Menschen.“</p>   | <p>« Alors après elles sont des amies avec nous. Elles étaient venues chez nous pour nos rendre visite, bien que nous étions trois hommes dans une maison. Oui elles ont dit au début : 'Oui, nous avons pensé que les Arabes étaient un peu dangereux.' Et ainsi de suite. 'Mais vous êtes très gentils.' – 'Merci également.' Nous ne sommes pas des monstres, mais de simples personnes. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 283.</b><br/>Man trifft fast nur diejenigen, die nicht arbeiten oder die Probleme haben. Und man bemerkt nicht die Leute, die sich hier gut engagieren oder den anderen auch helfen. Ich arbeite seit dem Anfang bei der [Hilfsorganisation] in [Stadt D] und beim Asylcafé. Da sind zum Beispiel diejenigen die Hilfe brauchen, zum Beispiel Anträge auszufüllen oder etwas übersetzen und so weiter und sofort und dann helfe ich beim Übersetzen und ich versuche, die Papiere auszufüllen. Oder die Leute kommen einfach her, um Kaffee zu trinken und miteinander zu kommunizieren.</p>   | <p>« On ne rencontre presque uniquement que ceux qui ne travaillent pas ou qui ont des problèmes. Et on ne remarque pas les personnes qui sont bien engagées ici ou qui aident aussi les autres. Depuis le début, je travaille à [une association humanitaire] à Goldenbrück et au café linguistique. Il y a par exemple ceux qui ont besoin d'aide pour remplir des formulaires ou traduire quelque chose et ainsi de suite. Et alors j'aide à la traduction et j'essaie de remplir les papiers. Ou bien les gens viennent juste ici pour boire du café et communiquer entre eux. »</p>  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Ammar, p. 284.</b><br/> „Da durften wir lernen bis wir zum Beispiel den Titel bekommen. Da habe ich A1, also A1.1, 311 A1.2 und A2.1 glaube ich, also fast drei Monate dort gelernt, bis mein Titel gekommen ist. und dann, wenn man den Titel bekommt, kann man sich einstufen lassen. Da habe ich – also alle meine Kurse waren ehrlich gesagt VHS, ja in [Stadt D], das war eine gute Schule, finde ich. Und als ich mit dem richtigen Kurs angefangen habe“</p>  | <p>« Nous étions autorisés à étudier [dans le cours d'allemand mis en place par la municipalité] jusqu'à ce que nous obtenions le titre. J'ai étudié A1, A1.1, A1.2 et A2.1, je pense, pendant presque trois mois, jusqu'à ce que j'obtienne mon titre. Et ensuite, une fois qu'on a obtenu le titre, on peut se faire classer. J'ai alors – donc tous mes cours étaient à la VHS [à l'école populaire], oui, à Goldenbrück. Honnêtement, c'était une bonne école, je trouve. Et puis, j'ai commencé avec le vrai cours. »</p>   |
| <p><b>Malek, p. 285.</b><br/> „Ich darf hier bleiben oder nicht. Ich sage die Wahrheit oder nicht. Bin ich syrische Person oder von anderes zum Beispiel, weil gibt es viele Leute, vor drei Jahre sie lügen, sie sagen, dass sie sind syrische Bürger und dann er nimmt Ausweis oder Aufenthalt drei Jahre oder zwei Jahre. Und ja, und sie haben meine Telefonnummer von meine Familie in Syrien genommen. Ich weiß nicht, ob sie mit meine Familie reden oder nicht. Aber am Ende haben sie gesagt, ja du hast die Wahrheit gesagt. Und ja, wir gratulieren [lacht]. War schwer. Das ich gewusst habe war alles Dolmetscher. Eine Person als Dolmetscher, der hat alles gesagt. Weil ich hab nie verstanden. Und danach sie haben mir gesagt, ok wir haben für dich eine Platz in eine Stadt, heißt Mühlbrugg und du musst dort fahren.“</p>  | <p>« Si j'ai le droit de rester ici ou pas. Si je dis la vérité ou pas. Si je suis un Syrien ou un autre, par exemple, parce qu'il y a beaucoup de gens, il y a trois ans, ils mentaient. Ils disaient qu'ils étaient des ressortissants syriens et ensuite ils prenaient une carte d'identité et un titre de séjour de trois ans ou de deux ans. Et oui, et ils ont pris le numéro de téléphone de ma famille en Syrie. Je ne sais pas s'ils parlent à ma famille ou pas. Mais à la fin ils ont dit : 'Oui tu as dit la vérité. Et oui, nous te félicitons.' [Il rit]. C'était difficile. Tout ce que je comprenais, c'était à travers les interprètes. Il y avait une personne comme interprète. Il a tout dit. Parce que je n'ai jamais compris. Et après ils m'ont dit : 'Ok, nous avons une place pour toi dans une ville qui s'appelle Mühlbrugg et tu dois y aller'. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 287.</b><br/> Sie haben mir einen Plan gegeben und dann mit ich hergekommen zu eine ja äh. Hier in Mühlbrugg hab ich eine Frau getroffen und sie hat mir nach Rupertsbuch gegangen. Weil ich kenne Mühlbrugg nicht. Ich weiß es nicht hier. Ja und nicht so Angst, aber man sagt, am Anfang habe ich so wie Angst gehabt. Weil bin ich aus meine Zug rausgegangen und ich weiß nicht, wo muss ich gehen, ich verstehe nicht, was sie auf dem Papier schreiben. Das sehr schwer. Ich war wie ein Kind, so kleine Kleinkind. Verstehe ich nicht, was die Leute sagen...Und hier beginnt mein Leben in Mühlbrugg, ja und ich will hier bleiben auch. Das was ich, ok, ich war in einem Haus in Mühlbrugg. Und ich weiß nicht, was ich machen kann. Bin ich in eine Zimmer mit drei Personen dort und wo zwei Familien gewohnt haben. Und am Anfang war auch sehr schwer man sagt. Wir kennen niemanden, wir haben in einem Dorf gewohnt und wir warten eine</p> | <p>« Ils m'ont donné un plan et puis je suis venu ici à un euh... Ici à Mühlbrugg j'ai rencontré une femme et elle m'a emmené. Parce que je ne connais pas Mühlbrugg. Je ne connaissais rien ici. Oui, et pas la peur, mais comment on dit... au début, j'avais quelque chose comme la peur. Parce que je suis descendu de mon train et je ne sais pas où aller. Je ne comprends pas ce qu'ils ont écrit sur le papier. C'est très dur. J'étais comme un enfant, comme un petit enfant. Je ne comprends pas ce que les gens disent... Et ici ma vie commence à Mühlbrugg, oui, et je veux aussi rester ici. [...] J'étais dans une maison à Mühlbrugg. Et je ne sais pas ce que je peux faire. Je suis dans une pièce où se trouvaient trois personnes et où vivaient deux familles. Et au début, c'était aussi très difficile, on peut dire. On ne connaît personne, on vivait dans un village et on attend qu'une personne vienne nous voir et qu'elle nous dise bonjour [il rit]. »</p> |

|   |   |
|---|---|
| <p>Person, dass er zu uns kommt und er sagt hallo [lacht].“</p>   |   |
| <p><b>Alsmardhe, p. 289.</b><br/> „Ja, ich hatte richtig, richtig Schmerzen in Bärenbach . Diese Atmosphäre. Dort waren nur alte Leute und die können kein Englisch und ich kann, ich konnte auch kein Deutsch. Die ersten drei, vier Monate ungefähr waren null Prozent für mich Gefühle oder null Prozent auch Kontakt mit Leuten. Das war eine richtig schwierige Zeit. Wenn ich etwas trinken möchte oder etwas machen möchte, ich sollte das mit Händen und Füßen und so erklären. Ja, sie verstehen auch kein Englisch. Die sprechen hier nur mit diesem komischen Akzent. [...] „Wenn ich dann ein Jurist hier in Deutschland werde und es kommt ein Bayer oder ein Bauer zu mir aus Bärenbach oder weiß nicht, wo hin und er möchte mit mir über eine Kuh reden, ich weiß nicht, was sie für einen Fehler gemacht hat und er redet mit diesem schwierigen Akzent. Was kann ich dann verstehen? Wie kann ich ihm helfen? Ich kann dann nichts machen.“</p> | <p>« Oui, j’ai eu des vraies, vraies douleurs à Bärenbach. Cette ambiance. Il n’y avait que des vieux et ils ne parlent pas anglais. Et je ne parle pas allemand non plus. Pendant les trois ou quatre premiers mois, c’était zéro pourcent de sentiments, et zéro pourcent de contacts avec les gens. C’était une période vraiment très difficile. Si je voulais boire quelque chose ou faire quelque chose, j’étais censé l’expliquer avec les mains et les pieds. Oui, ils ne comprennent pas l’anglais non plus. Ils ne parlent qu’avec ce drôle d’accent ici. [...] Si je deviens ensuite juriste ici en Allemagne et qu’un Bavarois ou un paysan de Bärenbach, ou je ne sais pas d’où, vient me voir et il veut me parler d’une vache qui a fait, je ne sais pas quelle erreur elle a faite, et il parle avec cet accent difficile. Qu’est-ce que je peux alors comprendre ? Comment puis-je l’aider ? Je ne peux rien faire du tout. »</p> |
| <p><b>Mert Altay et Lydia Hanse, p. 339.</b><br/> „Das sind halt so Mangelberufe wie Altenpfleger und die Menschen denken natürlich sinnvollerweise, ist ein Mangelberuf, da kann ich einfacher reinkommen, aber haben gar keine Ahnung von dem Beruf, wissen auch gar nicht, was für Anstrengungen der Beruf innehat. [...] Auf der anderen Seite drängen sie natürlich in Ausbildungen, ohne die schulischen Vorkenntnisse zu haben, ohne sprachliche Kenntnisse zu haben. Also man gibt den Leuten einfach nicht die Zeit, die man eigentlich braucht, vor allem bei so einem komplizierten Ausbildungssystem wie in Deutschland. [...] Und dann haben wir eben Ausbildungsbetriebe, die die Rückmeldung geben, die Leute sind nicht engagiert genug. Und das resultiert auch daraus, dass das nicht unbedingt der Wunschberuf ist, sondern eigentlich eine Verzweiflungstat.“</p>   | <p>« Il s’agit de professions en pénurie, comme infirmière gériatrique, et les gens pensent naturellement : ‘C’est un métier en pénurie. Il est plus facile pour moi d’y accéder.’ Mais ils n’ont aucune idée du métier, ils ne savent même pas quel genre d’efforts il implique. [...] D’autre part, ils se frayent naturellement un chemin vers l’apprentissage sans avoir de connaissances scolaires ni de compétences linguistiques. On ne donne tout simplement pas aux gens le temps dont ils ont besoin, surtout avec un système d’apprentissage aussi compliqué que celui en Allemagne. [...] Et puis nous avons des entreprises d’apprentissage qui nous font le retour que les gens ne sont pas assez engagés. Et cela résulte aussi du fait que ce n’est pas nécessairement leur profession souhaitée, mais en fait un acte de désespoir. »</p>  |
| <p><b>Karl, p. 340.</b><br/> „Ich wollte in Afghanistan Journalist werden. Deswegen habe ich auch gut Englisch gelernt. Verstehst du? Diesen Gedanken, als ich dann in Deutschland war, da habe ich mir dann gesagt, ok, das kann ich nicht. Das fällt mir schwer, ich kann das nicht. Deswegen habe ich viele Praktika gemacht, bis ich herausgefunden habe, dass ich diesen Beruf mag und deswegen habe ich auch meine Mittlere Reife gemacht, denn für</p>   | <p>« Je voulais devenir journaliste en Afghanistan. C’est pourquoi j’ai bien appris l’anglais. Tu comprends ? Cette idée, quand j’étais en Allemagne, je me suis dit, ok, je ne peux pas faire ça. C’est difficile pour moi, je ne peux pas faire ça. C’est pourquoi j’ai fait beaucoup de stages jusqu’à ce que je découvre que j’aime ce métier [technicien dentaire]. Et c’est pourquoi j’ai passé ma Mittlere Reife [certificat scolaire</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p>Zahntechniker braucht man eine Mittlere Reife. [...] Und ich habe [der Sozialarbeiterin] gesagt, ich mache keine Ausbildung, die ich nicht mag. Sie hat immer betont, dass ich egal welche Ausbildung mache, egal welche. Und sie hat gesagt, Flüchtlinge, die nach Deutschland kommen, sollten nicht vergessen, dass sie nur für Sicherheit nach Deutschland gekommen sind und nicht für das Leben, das sie wollen. Verstehst du? Das hat mich schon ein bisschen geärgert. Dann habe ich auch zu ihr gesagt, ok, dass heißt nicht, dass Deutschland kein Geld gibt und alles unterstützt, aber ich bin kein Sklave, verstehst du. Ich will keinen Beruf machen, denn ich nicht will. Und das ist einfach so. [...] Aber an sich – wie bringt man oder zwingt man die Leute dazu, dass sie eine Ausbildung machen, egal was es ist? Ablehnung ist das erste Ziel, das sie machen? Ablehnung. Warum bekommen sie diese Ablehnung? Fast alle Afghanen oder andere Länder – aber damit habe ich nicht so viel zu tun. Aber nur mein Land. Aber das ist trotzdem – man muss eine Ausbildung machen, dafür, dass man in Deutschland bleibt. Wenn man politische denkt, dann ist das auch ein anderer Weg, wie man die Leute dazu bringen kann, eine Ausbildung zu machen, egal was es ist. Politiker machen auch ihre Sachen. »</p> | <p>intermédiaire], car il faut la Mittlere Reife pour devenir technicien dentaire. Et j'ai dit [à la travailleuse sociale] que je ne ferai aucun apprentissage que je n'aime pas. Elle a toujours insisté pour que je fasse n'importe quel apprentissage, n'importe quoi. Et elle a dit que les réfugiés qui viennent en Allemagne ne devraient pas oublier qu'ils sont venus en Allemagne uniquement pour la sécurité et non pour la vie qu'ils souhaitent avoir. Tu comprends ? Cela m'a bien ennuyé un peu. Puis je lui ai dit aussi : 'Ok, ça ne veut pas dire que l'Allemagne ne donne pas d'argent et ne soutient pas, mais je ne suis pas un esclave.' Tu comprends ? Je ne veux pas faire un travail que je n'aime pas. Et c'est comme ça. [...] Mais en soi – comment amener ou forcer les gens à faire un apprentissage, quel qu'il soit ? Le rejet [de la demande d'asile] est la première chose qu'ils font. Rejet. Pourquoi ce rejet ? Presque tous les Afghans ou d'autres pays – mais je n'ai pas grand-chose à voir avec cela, mais seulement mon pays. Toutefois, c'est – il faut faire un apprentissage pour qu'on ait le droit de rester en Allemagne. Si on pense politiquement, c'est un autre moyen d'amener les gens à faire un apprentissage, peu importe lequel. Les politiciens font aussi leurs trucs. »</p> |
| <p><b>Slam, p. 344.</b><br/>„Wir können nichts machen. Ich gehe jeden Monat oder jede Woche zum Wohnungsamt. Ich möchte eine Wohnung. Ich habe mich vor drei Jahren hier angemeldet und er [der Mann vom Wohnungsamt] hat gesagt, dann müssen Sie warten. Keine Wohnung. Keine! Das ist ein Problem. Wenn ich eine Wohnung habe und dann denke ich, was möchte ich machen? Zum Beispiel meine Frau hat in Syrien Psychologie gelernt. Aber hier in Deutschland muss sie noch drei Jahre lernen und dann ein Ergebnis haben. Wir haben keine Wohnung [...] Wenn wir eine Wohnung haben und dann, ich denke was möchte ich arbeiten. Aber jetzt, jeden Monat zum Beispiel gehe ich zum Jobcenter. Was möchten Sie arbeiten? Ich möchte jetzt nicht. Wenn ich keine Wohnung habe, dann arbeite ich nicht. [...] In Syrien habe ich sehr gut gearbeitet und ich hatte eine Wohnung, ich hatte ein Auto, das ist sehr gut. Aber hier in Deutschland von Null bis Zehn. Nummer eins, ich musste Deutsch lernen. Nummer zwei, eine Ausbildung machen zum Beispiel. Nummer drei, eine Arbeit suchen.</p>   | <p>« Nous ne pouvons rien faire. Je vais au <i>Wohnungsamt</i> [office pour le logement social] tous les mois ou toutes les semaines. Je voudrai un appartement. Je me suis inscrit il y a trois ans et lui [le monsieur du <i>Wohnungsamt</i>] m'a dit : 'Vous devez attendre.' Pas d'appartement. Aucun ! C'est un problème. Si j'ai un appartement je pourrai réfléchir à ce que je veux faire... Par exemple, ma femme a étudié la psychologie en Syrie. Mais ici, en Allemagne, elle doit étudier pendant trois ans de plus, puis obtenir un résultat. Nous n'avons pas d'appartement [...] Quand nous aurons un appartement, je penserai au travail que je veux faire. Mais maintenant, chaque mois je vais au <i>Jobcenter</i> : 'Où est-ce que vous voulez travailler ?' Je ne veux pas travailler maintenant. Si je n'ai pas d'appartement, alors je ne travaille pas. [...] En Syrie, j'ai très bien travaillé et j'avais un appartement, j'avais une voiture, c'est très bien. Mais ici, en Allemagne, c'est de zéro à dix. Numéro un, je dois apprendre l'allemand. Numéro deux, faire un apprentissage, par</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p>Nummer vier, Nummer fünf, 25 Nummer sechs, Nummer sieben, Nummer acht. Aber ich möchte jetzt eine Wohnung und dann denke 201 ich darüber nach, was ich arbeite. Ich habe immer das gesagt. Wenn ich keine Wohnung habe, dann 202 keine Arbeit. [...] Da sind viele Probleme [in der Unterkunft] Zum Beispiel meine Kinder, kleine, vor drei Monaten kam die Polizei in meine Unterkunft. Es gibt eine Person aus Pakistan und er nimmt einen Sohn, sieben Jahre alt, zusammen. Da gibt es viele Probleme. Und dann zum Beispiel, jetzt schlafe ich. Und dann möchte mein Sohn zur Toilette gehen und dann stehe ich sofort auf und gehe mit meinem Sohn und dann komme ich zurück und schlafe und dann schlafe ich. Es gibt viele Probleme in der Unterkunft. [...] Ich habe keine Zeit. Ich stehe um 7 Uhr auf bis 22 Uhr. Und dann schlafe ich. Jeden Tag, jeden Tag, jeden Tag. Das ist langweilig. »</p> | <p>exemple. Numéro trois, trouver un travail. Numéro quatre, numéro cinq, numéro six, numéro sept, numéro huit. Mais je veux un appartement maintenant, et après je vais penser au travail. Je l'ai toujours dit. Si je n'ai pas d'appartement, alors pas de travail. [...] Il y a beaucoup de problèmes [dans le centre d'hébergement]. Par exemple mes enfants, les petits, il y a trois mois la police est venue dans mon centre. Il y a une personne du Pakistan et elle [la police] l'emmène avec son fils de sept ans avec elle. Les problèmes sont nombreux. Par exemple, maintenant je dors. Et puis mon fils veut aller aux toilettes. Je me lève immédiatement et je vais avec mon fils et puis je reviens et je dors. Il y a beaucoup de problèmes dans le centre. [...] Je n'ai pas le temps. Je me lève de 7 heures et je me couche à 10 heures. Et puis je dors. Tous les jours, tous les jours, tous les jours. C'est ennuyeux. »</p> |
| <p><b>Ammar, p. 346.</b><br/>„Das Problem ist, wenn man – viele Deutsche haben Angst, dass die anderen, also den Leuten eine Wohnung zu geben und so weiter, vor allem, wenn du jemanden nicht kennst, kannst du ihm die Wohnung nicht einfach so geben. Viele denken, wenn ich den Flüchtlingen eine Wohnung gebe, dann geht die kaputt und so weiter und so weiter.“</p>  | <p>« Le problème, c'est quand on – beaucoup d'Allemands ont peur que les autres – ils ont peur de leur donner un appartement et tout. Surtout quand tu ne connais pas quelqu'un, tu ne peux pas simplement lui donner un appartement. Beaucoup de gens pensent que si je donne un appartement aux réfugiés, alors il sera cassé et ainsi de suite. »</p>   |
| <p><b>Zarif, p. 346.</b><br/>„Ich habe bei so vielen Wohnungen angerufen. Aber erst wenn sie gehört haben, dass Flüchtling und aus Syrien, dann haben sie abgelehnt. Obwohl die mich gar nicht kennen. Die haben sich nicht mit mir getroffen, aber gleich abgelehnt.“</p>  | <p>« J'ai appelé pour tellement d'appartements. Mais ce n'est que lorsqu'ils ont appris que j'étais un réfugié et que je venais de Syrie qu'ils ont refusé. Bien qu'ils ne me connaissent pas du tout. Ils ne m'ont pas rencontré, mais ont directement refusé. »</p>  |
| <p><b>Medin, p. 347.</b><br/>„In [Stadt C] und auch in großen Städten glauben sie, dass die Flüchtlinge, weil sie die Sprache nicht gut beherrschen, glauben sie, dass Flüchtlinge Idioten sind. Wenn der Mitarbeiter nein sagt, dann kann der Flüchtling nicht diskutieren oder sich nicht beschweren.“</p>  | <p>« À Stuttgart et aussi dans d'autres grandes villes, ils pensent que parce que les Flüchtlinge ne parlent pas bien la langue, ils pensent que les Flüchtlinge sont des idiots. Si un employé te dit 'non', alors le Flüchtling ne peut pas discuter ou se plaindre. »</p>   |
| <p><b>Medin, p. 347.</b><br/>„Und sie haben ein Jobcenter nur für Flüchtlinge gemacht, damit die Flüchtlinge nicht mit den Deutschen vermischt werden. In diesem Fall, in der Situation haben die Mitarbeiter diesen Punkt benützt, dass die Flüchtlinge keine Ahnung haben und wir machen können, was wir wollen. Und sie können sich auch nicht beschweren. Es gibt keine anderen Menschen, sowohl Deutsche</p>   | <p>« Et ils ont fait un Jobcenter uniquement pour les Flüchtlinge, pour que les Flüchtlinge ne soient pas mélangés avec les Allemands. Dans ce cas, dans cette situation, le personnel a utilisé ce point que les Flüchtlinge n'ont aucune idée et que nous [le personnel du Jobcenter] pouvons faire ce que nous voulons. Et ils ne peuvent pas non plus se plaindre. Il n'y a pas d'autres</p>   |

|  |  |
|--|--|
| <p>als auch andere Nationalität, die sowas sehen können, nur Flüchtlinge. Und das finde ich auch schlimm. [...] „Der Grund war, wir wollen uns um die Flüchtlinge kümmern, deswegen haben wir ein besonderes Jobcenter eröffnet, aber sie haben das Gegenteil gemacht. Sie haben jetzt eine Security vor dem Tor. Bei dem Jobcenter für die Deutschen ist keine Security. Du gehst, du kommst rein, du kommst rein, du kommst nicht rein, du musst noch warten. Was willst du? Was machst du? Hast du einen Termin? Hast du keinen Termin? Mit wem willst du sprechen? Vor dem Tor. Man kann nicht rein, bevor man nicht mit dem Security gesprochen hat...Ich habe keine Angst – ich habe immer schlechte Laune, bevor ich zu irgendwelchen Ämtern gehen soll.“</p> | <p>personnes, qu’elles soient allemandes ou d’autres nationalités, qui peuvent voir de telles choses, seulement des Flüchtlinge. Et je trouve ça grave. [...] La raison était que nous voulons nous occuper des Flüchtlinge, c’est pourquoi nous avons ouvert un Jobcenter spécial. Mais ils ont fait le contraire. Ils ont maintenant du personnel de sécurité devant la porte. Au Jobcenter pour les Allemands, il n’y a pas de securities. Tu y vas, tu entres. Mais là tu n’entre pas, tu dois encore attendre. ‘Qu’est-ce que tu veux ? Qu’est-ce que tu fais ? Tu n’as pas de rendez-vous ? Tu veux parler avec qui ?’ Devant la porte. On ne peut pas entrer avant d’avoir parlé à la sécurité... Je n’ai pas peur – je suis toujours de mauvaise humeur avant de me rendre dans n’importe quelle administration. »</p> |
| <p><b>Ammar, p. 347.</b><br/>„Also soweit ich weiß, kommen viele hierher, um auch zu studieren oder zu arbeiten und nicht zu sitzen, aber es gibt auch manche, die nicht arbeiten, deshalb hoffe ich, dass nicht alle dieses Vorurteil [haben], dass wir nicht gerne arbeiten oder dass wir nicht gerne studieren, weil ehrlich gesagt, diejenigen, die arbeiten oder studieren, trifft man oft nicht.“</p>  | <p>« Pour autant que je sache, beaucoup viennent ici aussi pour étudier ou pour travailler et non pour s’asseoir. Mais il y en a aussi qui ne travaillent pas. Donc j’espère que tout le monde [n’a pas] ce préjugé que nous n’aimons pas travailler ou que nous n’aimons pas étudier, parce qu’honnêtement, ceux qui travaillent ou étudient, souvent, on ne les rencontre pas. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 349.</b><br/>„Sie hat immer gesagt, Ammar, was du machen willst, mach das einfach weiter. Und wenn du Unterstützung brauchst, komm einfach zu mir. Du brauchst keinen Termin, komm einfach und klingele und wenn ich niemanden hab, dann kommst du. Und wenn ich Leute habe, dann kannst du entweder warten und wenn das lange dauert zum Beispiel, sage ich einfach, geh und komm morgen um diese Zeit.“ [...] Und auch die Chefin der VHS [Träger der Kurse], die war echt überrascht. Alle wollten B2 machen, niemand hatte dieses Papier gebracht. Ehrlich gesagt hatte ich Glück damals.“</p>   | <p>« Elle disait toujours : ‘Ammar, ce que tu veux faire, continue à le faire. Et si tu as besoin de soutien, viens me voir. Tu n’as pas besoin de prendre rendez-vous. Viens simplement, et sonne. Viens. Si j’ai du monde, soit tu attends, soit cela prend beaucoup de temps, et je te dirai d’y aller et de revenir par exemple demain à la même heure.’ [...] Et aussi la cheffe de la VHS [école populaire où avaient lieu les cours de langue] a également été très surprise. Tout le monde voulait faire du B2, personne n’avait apporté ce papier. Honnêtement, j’ai eu de la chance à l’époque. »</p>  |
| <p><b>Ammar, p. 350.</b><br/>„Mein Vater hat mir gesagt, du musst dein Studium abschließen, du musst das machen. Ich habe immer versucht, den Traum von meinem Vater zu erfüllen. Medizin ist bei uns so ein – der Arzt bei uns ist wie ein Präsident.“</p>  | <p>« Mon père m’a dit : ‘Tu dois finir tes études, tu dois le faire.’ J’ai toujours essayé de réaliser le rêve de mon père. Chez nous, la médecine est tellement – un médecin est comme un président. »</p>  |
| <p><b>Inge Tannbrunn, p. 351.</b><br/>„Oder der eine junge Mann, der hier in [Stadt A] studiert, der hat mir Bilder gezeigt, irgendwie sein Onkel hat geheiratet mit 600 Gästen. Und das war zwei Tage vor seiner DaF-Prüfung. Und dann waren dann irgendwelche Sänger auf der</p>   | <p>« Ou encore ce jeune homme qui étudie ici à Stuttgart. Il m’a montré des photos, son oncle s’est marié avec 600 invités. Et c’était deux jours avant son examen de DaF. Et puis il y avait des chanteurs au mariage et ils ont chanté une</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>Hochzeit und sie haben für ihn ein Ermutigungslied gesungen, dass er ins Medizinstudium kommt, und sein Vater stand plärrend daneben. Und das haben sie ihm als Video geschickt, zwei Tage vor dieser Prüfung. Was ist das für ein Druck, der da auf einem lastet? Also schon schwierig. Also man möchte mit ihm nicht tauschen müsste</p>   | <p>chanson d'encouragement pour lui, disant qu'il entrerait aux études de médecine. Et son père se tenait à côté de lui en train de brailler. Et ils lui ont envoyé une vidéo de ça deux jours avant l'examen. C'est quoi comme pression qui est sur lui ? C'est bien difficile. On ne voudrait pas être à sa place. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 351.</b><br/>„Ja, ich kenne mich hier überhaupt nicht aus. Wenn die Einheimischen das so sagen, dann denkst du so, ja vielleicht haben die recht. Sie sind aus diesem Land, sie wissen, um was es geht. Sie haben gesagt, hier geht alles um Technik. Du musst irgendwas mit Technik studieren, Maschinenbau und sowas.“</p>  | <p>« Oui, je n'ai aucune idée comment c'est ici. Si les gens d'ici disent que c'est comme ça, tu te dis que oui, ils ont peut-être raison. Ils sont de ce pays, ils savent de quoi il s'agit. Ils ont dit qu'ici tout se tourne autour de l'ingénierie. Il faut que tu étudies quelque chose en lien avec la technologie, l'ingénierie mécanique, des choses comme ça. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 352.</b><br/>„Ich musste alles selber machen oder viel fragen, hingehen und fragen, wie kann ich das machen? Wie kann ich mich zur Prüfung anmelden? Das war für mich echt alles schwierig, weil wir ganz andere – bei uns ist es ganz anders als hier.“</p>  | <p>« J'ai dû tout faire moi-même ou demander beaucoup, aller demander, comment je peux faire ça ? Comment puis-je m'inscrire à l'examen ? Tout cela a été très difficile pour moi, parce que nous on a d'autres – chez nous, c'est très différent d'ici. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 353.</b><br/>„Und wie gesagt, ich muss jetzt doppelt so viel lernen im Vergleich zu den Deutschen. Ich muss das zum Beispiel übersetzen, verstehen und dann lernen. Und manchmal zum Beispiel verstehe ich alle Wörter, aber ich verstehe den Satz nicht, was sie damit meinen. Und wenn man niemanden dabei hat, dann ist es schwierig. Dann muss ich es auch YouTube anschauen, Wikipedia und sowas. Und deshalb hat das immer noch länger gedauert als bei den anderen, wenn man das lernt...“</p> | <p>« Et comme je l'ai dit, je dois apprendre deux fois plus maintenant que les Allemands. Par exemple, je dois le traduire, le comprendre et ensuite l'apprendre. Et parfois, par exemple, je comprends tous les mots, mais je ne comprends pas la phrase, ce qu'ils veulent dire. Et si on n'a personne, alors c'est difficile. Ensuite, je dois aussi regarder sur YouTube, Wikipédia et des choses comme ça. Et c'est pour ça que ça m'a quand même pris plus de temps que pour les autres, d'apprendre les choses... »</p> |
| <p><b>Ammar, p. 353.</b><br/>„meine Kommilitonen – die lernen nicht so viel und sie haben immer nur gute Noten. Aber für mich wegen der Sprache, ich lerne viel zu viel und manchmal schaffe ich es nicht, manchmal schaffe ich es kaum, manchmal schaffe ich es gut. Aber für die Mühe, die ich gebe, glaube ich, dass ich was Besseres bekommen kann.“</p>  | <p>« Mes camarades à l'université, ils n'étudient pas beaucoup et ils ont toujours de bonnes notes. Mais pour moi, à cause de la langue, j'étudie beaucoup trop et parfois je ne réussis pas, parfois je réussis à peine, parfois je réussis bien. Mais pour l'effort que je fournis, je pense que je peux obtenir quelque chose de mieux. »</p>   |
| <p><b>Ammar, p. 353.</b><br/>„Ich mag nicht sozusagen – also mich ganz in die erste Reihe zu setzen, weil vielleicht fragt mich der Professor etwas und dann ist es ein bisschen peinlich. Ich setze mich fast immer in die Mitte und deshalb ist es immer so ärgerlich, dass die Leute oft miteinander reden.“</p>   | <p>« Je n'aime pas... m'asseoir tout au premier rang, parce que peut-être le professeur me demande quelque chose et alors c'est un peu embarrassant. Je m'assois presque toujours au milieu et c'est pour ça que c'est toujours aussi agaçant que les gens discutent souvent entre eux. »</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Hamid, p. 354.</b><br/> „ich mache mehr mit Syrern eigentlich, weil wir ähnlich sind. Wir haben die gleichen Gedanken, die gleiche Kultur, die gleiche Sprache – das ist am wichtigsten, man kann einfach fließend sprechen, ohne zu denken: Habe ich was Falsches gesagt? Habe ich den Akkusativ benützt? [...] Und auch die anderen Ausländer sind ein bisschen ähnlicher. Gerade einen Mitbewohner aus Bangladesch und wir sind immer zusammen. Wir sprechen auf Englisch. [...] Die Ausländer verstehen, was du meinst. Die Deutschen sagen ja, aber sie verstehen nicht, welche Probleme du hast. [...] „ich will nicht sagen, dass ich beliebt bin, aber eigentlich bin ich ein beliebter Mensch, aber nur als normaler Freund und deshalb habe ich auch immer noch keine Freundin. Ich weiß nicht, wie ich – ja.“</p>     | <p>« Je fais plus avec les Syriens en fait, parce que nous sommes similaires. Nous avons les mêmes pensées, la même culture, la même langue – c’est la chose la plus importante. On peut parler couramment sans réfléchir : Est-ce que j’ai mal dit quelque chose? Ai-je utilisé l’accusatif ? [...] Et aussi les autres étrangers sont un peu plus similaires. Actuellement, je passe beaucoup de temps avec mon colocataire du Bangladesh. Nous parlons en anglais. [...] Les étrangers comprennent ce que vous voulez dire. Les Allemands disent ‘oui’, mais ils ne comprennent pas quels problèmes tu as. [...] Je ne veux pas dire que je suis populaire, mais en fait je suis une personne populaire, mais seulement comme un ami normal et c’est pourquoi je n’ai toujours pas de petite amie. Je ne sais pas comment je... oui. »</p> |
| <p><b>Ammar, p. 355.</b><br/> Aber wie gesagt, wenn ich dich zu Hause einlade, dann bedeutet das, dass du einen hohen Wert bei mir hast als Freund, meine ich. Und nicht, dass du an etwas anderes denkst.“</p>  | <p>« Mais comme je t’ai dit, si je t’invite chez moi à la maison, cela signifie que tu as une grande valeur pour moi – en tant qu’ami, je veux dire. Et pas que tu penses à autre chose. »</p>  |
| <p><b>Ammar, p. 356.</b><br/> „Ehrlich gesagt, als ich Kind war, war es immer mein Traum, dass ich hier an der Uni – also in Deutschland – eine Doktorarbeit zu machen oder hier Doktorand zu werden, aber das habe ich nie gedacht, dass diese Situation hier so kommt, dass ich das mache, dass das in Erfüllung geht, das hätte ich nie gedacht. Also ehrlich gesagt finde ich das Studiensystem hier in Deutschland super schön. Ich hätte gern, dass ich hier sozusagen als Kind hierher hätte kommen können, damit ich das von Anfang an lernen kann oder in diesem System lernen kann. Aber schade. Oder ich hätte gern zum Beispiel eine Ausbildung gemacht und dann zum Beispiel an der Uni studiert, weil das die praktische Erfahrung und die theoretische Erfahrung verbessert und nicht nur theoretisch studieren...“</p> | <p>« Honnêtement, quand j’étais enfant, j’ai toujours rêvé de faire un doctorat ici à l’université – je veux dire en Allemagne – ou de devenir doctorant ici. Mais je n’ai jamais pensé que cette situation se produirait ici, que je ferais cela, que cela se réaliserait. Je n’ai jamais pensé cela. Pour être honnête, je pense que le système d’études ici en Allemagne est super sympa. J’aurais aimé pouvoir venir ici comme un enfant, pour ainsi dire, afin de pouvoir apprendre cela dès le début ou apprendre dans ce système. Mais c’est dommage. Ou bien j’aurais aimé faire un apprentissage, par exemple, et ensuite étudier à l’université, par exemple, parce que cela améliore l’expérience pratique et l’expérience théorique et pas seulement étudier théoriquement. »</p>   |
| <p><b>Alsmardhe, p. 357.</b><br/> Ja, und die Deutschen, die leben so lange, 80 Jahre, nicht wie unser arabisches Alter. Ja, die Araber leben nicht so lange wie die Deutschen. Ja und die Deutschen die leben 80, 90, 110, das ist so, ja schon Ferrari. Das ist wie Ferrari, wie der Porsche, sehr schnell. Die haben viele. Die haben alles, ja das ist nicht wie bei uns nein. [...] „Ich glaube ich habe nur meine Zeit. Und ich genieße mein Leben genießen. Ich denke manchmal an</p>   | <p>« Oui, et les Allemands, ils vivent si longtemps, 80 ans, pas comme notre âge arabe. Oui, les Arabes ne vivent pas aussi longtemps que les Allemands. Oui, et les Allemands ils vivent 80, 90, 110, c’est comme, oui Ferrari. C’est comme une Ferrari, comme une Porsche, très rapide. Ils ont beaucoup. Ils ont tout, oui ce n’est pas comme nous non. [...] Je pense que je dispose seulement de mon temps [de vie]. Et je profite de ma vie. Je</p>   |

|   |  |
|---|--|
| <p>meine Vergangenheit, aber das nutzt nichts, das macht mich nur traurig. Nur. Ich muss nur weiterdenken. Ich habe schon sehr viele Sachen. Ich muss diese Sachen machen. Wenn ich immer an meine Vergangenheit denke, dann bekomme ich nur Kopfschmerzen. Man lebt nur einmal. Ja! Ich habe sehr viele Freunde verloren in diesem Krieg. Ich muss jetzt nur mein Leben genießen und auch mit meinen Eltern in Kontakt bleiben.“</p>   | <p>pense parfois à mon passé, mais ça ne sert à rien, ça me rend juste triste. Que triste. Je dois juste continuer à penser vers l'avant. J'ai déjà beaucoup de choses. Je dois faire ces choses. Si je pense toujours à mon passé, alors ça me donne des maux de tête. On ne vit qu'une fois. Oui ! J'ai perdu beaucoup d'amis dans cette guerre. Je dois juste profiter de ma vie maintenant et aussi rester en contact avec mes parents. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 359.</b><br/>„Aber wir haben dem Chef [des Kursträgers] gesagt oder haben mit der Lehrerin gesprochen, wir möchten auch am Freitag lernen. Weil wir waren wie Freunde, eine Familie. Wir haben gefrühstückt oft dort. Wenn eine von uns hat Geburtstag, wir machen seine Geburtstag oder ihre Geburtstag in der Schule. Und wir reden immer, dass wir die deutsche Sprache lernen und reden. Das war sehr schön. Und so am Samstag treffen wir auch. Wir haben geplant, dass wir manchmal nicht oft auch treffen wir in der Stadt alles die Schüler zum Beispiel, essen Eis, vielleicht was Anderes.“</p> | <p>« Mais nous avons dit au chef [du prestataire de cours] ou parlé à l'enseignants : 'Nous voudrions étudier aussi le vendredi.' Parce que nous étions comme des amis, une famille. Nous y prenions souvent le petit-déjeuner. Quand l'un d'entre nous a son anniversaire, nous organisons son anniversaire à l'école. Et nous parlons toujours. Nous apprenons la langue allemande et nous parlons. C'était très beau. Et donc, le samedi aussi, nous nous retrouvons. Nous avons prévu que parfois, pas souvent, nous nous retrouvons aussi le samedi en ville, tous les élèves, manger une glace, peut-être autre chose. »</p> |
| <p><b>Zarif, p. 359.</b><br/>„Und das war für mich auch ein sehr guter Punkt, wo ich Leute treffe, mit denen ich auf Deutsch rede, aber ohne Angst zu haben, Fehler zu machen. Alle haben schlecht Deutsch gesprochen. Ab da hatte ich keine Angst mehr, zu sprechen.“</p>  | <p>« Et c'était aussi un très bon point pour moi, où je rencontre des gens à qui je parle en allemand, mais sans avoir peur de faire des erreurs. Tout le monde parlait mal l'allemand. A partir de ce moment-là, je n'ai plus eu peur de parler. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 360.</b><br/>Zwei Monaten wir sehen nur so unsere Augen. Wir verstehen uns nicht. Nur zum Schauen, Lachen manchmal oder wenn die Lehrerin redet, wir sehen die Lehrerin. Aber am Ende war sehr besser. Wir reden zusammen fünf Stunden. Manchmal wir machen den Buch nicht, wir öffnen den Buch nicht, ja. Wir reden an unsere Lehrerin oder was wir gelernt haben. So habe ich es geschafft.</p>   | <p>« Pendant deux mois, nous ne nous regardons que dans les yeux. Nous ne nous comprenons pas. Seulement regarder, rire parfois ou quand l'enseignante parle, on regarde l'enseignante. Mais vers la fin, c'était beaucoup mieux. Nous parlons ensemble pendant cinq heures. Parfois nous ne travaillons pas avec le livre, nous n'ouvrons pas le livre, oui. Nous parlons avec notre enseignante ou de ce que nous avons appris. C'est comme ça que j'ai réussi. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 360.</b><br/>„Also was die Politik zeigt. Sie zeigt und viele Sachen. Aber als er sagt auch die schwierige Antwort, die schwierige Wörter. Ich kann nicht jetzt zum Beispiel die Wörter sagen. Und leider ich benutze die Wörter nicht, da man kann die Wörter vergessen. Man kann nicht die Wörter benutzen.“</p>  | <p>« La politique montre beaucoup de choses. Mais elle montre surtout les réponses difficiles, les mots difficiles. Par exemple, je ne peux pas dire ces mots-là maintenant. Malheureusement, je n'utilise pas ces mots car on peut oublier ces mots. Ce sont des mots que l'on ne peut pas utiliser. »</p>  |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Malek, p. 361.</b><br/> „Und sie haben für mich an eine Stelle suchen oder so. Sie haben gesagt, jetzt du hast Niveau B1. Du brauchst nicht mehr lernen, du musst arbeiten. Ok, dann ich konnte nicht allein, ich kenne nicht, wie kann ich Arbeit suchen. Dann sie haben mir gesagt, ok, wir finden eine Lösung für dich. [...] Ohne die deutsche Hilfe, man kann hier nicht leben am Anfang. Bei uns zum Beispiel ich brauche mein Zertifikat nicht. Ich gehe zu einer Person, ich finde Arbeit. Ich brauche nicht das. Ich brauche Internet nicht. Ich brauche alles. Zum Beispiel bin ich Fliesenleger. Wenn ich gehen kann jetzt zu eine Gebäude. Sie bauen neue Gebäude. Ich gehe zu die Gebäude und ich frage, wenn sie brauchen Fliesenleger. Sie sagen, ja. Ich arbeite sofort“</p>  | <p>« Et ils ont cherché un poste pour moi. Ils ont dit : ‘Maintenant tu as le niveau B1. Tu n’as plus besoin d’étudier, tu as besoin de travailler.’ Ok. Mais je ne pouvais pas faire tout seul. Je ne sais pas comment chercher du travail. Puis ils m’ont dit : ‘Ok, nous allons trouver une solution pour toi.’ [...] Sans l’aide allemande, on ne peut pas vivre ici au début. Chez nous, par exemple, je n’ai pas besoin de mon certificat. Je vais voir une personne, je trouve du travail. Je n’ai pas besoin de ça. Je n’ai pas besoin d’internet. Par exemple, je suis carreleur. Je vais directement dans un bâtiment. Ils construisent de nouveaux bâtiments. Je vais dans les bâtiments et je demande s’ils ont besoin de carreleurs. Ils disent, ‘oui’. Je travaille immédiatement. »</p>   |
| <p><b>Karin, p. 362.</b><br/> « Man hat ja gleich immer das, oh je, Zeitarbeit, aber das muss nicht so sein, das kann auch für viele ein Einstieg sein und für manche die einzige Möglichkeit, dass man hier Fuß fasst, das muss man wirklich auch so sehen und dass man sich dann vielleicht später qualifizieren kann. »</p>  | <p>« Les gens disent toujours : ‘Oh non, du travail temporaire.’ Mais ce n’est pas obligé que ça soit comme ça. Pour beaucoup, ça peut être un point d’entrée. Et pour certains, c’est la seule façon de prendre pied ici. Il faut vraiment le voir comme ça et que l’on va pouvoir peut-être se qualifier plus tard. »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 362.</b><br/> „Erste Tag, erste Tag dort habe ich meine Weg verloren. Ich konnte nicht wissen, wie komme ich zu meine Firma erreichen. Und bin ich eineinhalb Stunden später. Und man muss dort pünktlich sein, weil wenn ich als Staplerfahrer, zum Beispiel wenn es Kommissionierer, Kommissionierer brauchen zehn Staplerfahrer. Wenn eine Stapler nicht da, dann Problem. Und dann bin ich zum Security gegangen, aber die Probleme habe ich meinen Weg verloren, weil ich weiß nicht. Ich sags dir wo. Auf mein Weg nach X gibt es eine große Bäume. Hat runtergefallen auf die Straße und ich kenne nur das. Nur meinen Weg. Aber gibt’s andere Weg, aber ich kenne nicht. Dann hab ich gesucht, wo kann ich zu meine Firma gegangen, aber leider das kostet viel Zeit. Eineinhalb Stunden oder zwei Stunden. [...] „Sie [die Chefin] war böse auf mich. Sie hat schlecht mit mir gesprochen. [...] aber habe ich gesagt, ich kann nicht so sagen, dass ich hab meinen Weg verloren, weil sie glaubt mir nicht. Weil sie sagt, bist du da seit zwei Jahren in Deutschland und du kennst den Weg nicht. Das Lüge. Sie glaubt mir nicht. Das habe ich gesagt, mein Auto, mein Autobatterie ist leer und habe ich gewechselt. Habe ich</p> | <p>« Le premier jour, le premier jour là-bas, je me suis perdu en chemin. Je ne savais pas comment rejoindre mon entreprise. Et je suis arrivé une heure et demie en retard. Et il faut être là-bas à l’heure, parce qu’en tant que conducteur de chariot élévateur – par exemple, s’il y a 300 préparateurs de commandes, 300 préparateurs de commandes ont besoin de dix conducteurs de chariot élévateur. Si un conducteur de chariot élévateur n’est pas là, ça pose problème. Et puis je suis allé [au poste de] sécurité : ‘Je me suis perdu en chemin, parce que je ne le connais pas encore.’ Je vais te dire où : sur le chemin vers [la ville où se situe l’entreprise], là où il y a les grands arbres. Et des arbres étaient tombés sur la route et je ne connaissais que ce chemin-là. Il y en a d’autres, mais je ne les connaissais pas. Ensuite, j’ai cherché comment aller à mon entreprise, mais malheureusement ça a pris beaucoup de temps. Une heure et demie ou deux heures. [...] Elle [la cheffe] était en colère contre moi. Elle m’a mal parlé. [...] Mais je me suis dit, je ne peux pas dire que je me suis perdu en chemin, parce qu’elle ne va pas me croire. Parce qu’elle va dire : ‘Tu es en Allemagne depuis deux ans et tu ne connais pas le chemin ! C’est</p> |

|  |  |
|--|--|
| <p>gelogen. Ja und sie redet. Sie war böse auf mich, sehr böse, ja. Und sie hat gesagt, ok schreibst du deine Name hier. Und wenn du so machst, du kommst nie mehr, wenn du weiter so machst. Habe ich entschuldigt dort. Sechs oder acht Mal glaub ich. Dann sie ist zufrieden“</p>   | <p>un mensonge !' Elle ne va pas me croire. Alors j'ai dit : 'Ma voiture, ma batterie de voiture est à plat et je l'ai changée.' J'ai menti. Et elle continue à parler. Elle était en colère contre moi, très en colère, oui. Et elle a dit : 'Ok, tu écris ton nom ici. Et si tu continues comme ça, tu ne reviens plus jamais.' Je me suis alors excusé. Six ou huit fois je pense. Alors elle est contente. »</p>   |
| <p><b>Malek, p. 363.</b><br/>„ich wollte zurück nach meine Schule, ich will nicht arbeiten. Die Arbeit war schwer für mich [...] und der Freund hat gesagt, ok Malek, du hast Führerschein. Du kannst bei X arbeiten. Warum bist du da? Wenn ich Führerschein gehabt hätte, ich bleibe nicht da eine 332 Sekunde. Ok, ich möchte gern deine Bruder kennenlernen und habe ich mit ihm in X getroffen. Wir haben Bier getrunken. Und einfach so sagt, das ist die Adresse. Du kannst nach Lenting fahren. Große Geschäfte, Lagerung dort. Und dann dort kannst du bei dem Chef eine Vorstellungsgespräch machen“</p>   | <p>« Je voulais retourner à mon école. Je ne veux pas travailler. Le travail était dur pour moi [...] et l'ami a dit : 'Ok Malek, tu as un permis de conduire. Tu peux travailler à [une entreprise de livraison de colis]. Pourquoi tu es ici ? Si j'avais un permis de conduire, je ne resterais pas une seconde.' – 'Ok, je voudrais rencontrer ton frère' [qui travaille dans cette entreprise]. Je suis allé prendre une bière avec lui. Et il a juste dit : 'Voici l'adresse. Tu peux aller là-bas. Là-bas, il y a des grands magasins, les entrepôts. Et là-bas, tu pourras faire un entretien d'embauche avec le chef.' »</p>  |
| <p><b>Malek, p. 364.</b><br/>„Ich hab gesagt, ok, ich arbeite diese Monat und ich kündige schnell, weil ich hab bei -15 Grad gearbeitet zwei Wochen bis mein Blut von meine Finger kommt auf der Straße, wirklich. Ja. Und sie geben mir viele Pakete und ich kenne die Straßen nicht. Einmal bin ich bei 300 Paketen mitgefahren und ich kenne die Straßen nicht. Ich hab nur, nur 150 verteilt und 150 zurück. Und man darf nicht zurück mit 150. Man darf nicht zurück mit ein Paket, nicht mit 100 wenn sie Prior sind. [...]Ja und dann habe ich mit mein Chef gesprochen. Es geht nicht, weil ich kenne die Straßen nicht, ich kenne die alles nicht, ich will kündigen. Hat gesagt nein, wir bringen dir andere Plan. Er hat gesagt, du bist gut, du arbeitest gut und wir haben andere Plan für alle, nicht nur für dich. Und sie haben Verbesserung gemacht, klein Bezirk nicht so, ja. Und passt. Dann habe ich Unterschrift. In einem Jahr mein. Konnte ich eine neue Auto haben. Ohne das nicht. Ohne mein Vertrag nicht.“</p> | <p>« Je me suis dit, ok, je travaille ce mois-ci et puis, je démissionne rapidement parce que j'ai travaillé par moins 15 degrés pendant quinze jours jusqu'à ce que mes doigts saignent et le sang goutte dans la rue, vraiment. Oui. Et ils me donnent beaucoup de colis et je ne connais pas les rues. Une fois, je suis allé avec 300 paquets et je ne connais pas les routes. J'ai juste distribué 150 colis et je suis revenu avec 150. Et on n'a pas le droit de revenir avec 150 colis. On n'a pas le droit de revenir avec un seul colis quand c'est un colis prioritaire. [...] Oui et puis j'ai parlé à mon patron : 'Ce n'est pas possible, parce que je ne connais pas les rues, je veux arrêter.' Il a dit : 'Non, on va te donner un autre plan.' Il a dit : 'Tu travailles bien.' Et puis, ils ont apporté des améliorations, une zone plus petite. Et ça colle. Et il a dit que j'avais [un contrat d'une durée d'une] année complète. Puis j'ai signé. Un an. Comme ça, je peux avoir une nouvelle voiture. Sans mon contrat, non. »</p> |
| <p><b>Malek, p. 366.</b><br/>„Vielleicht hier in meine Stadt, Mühlbrugg, weil Mühlbrugg ist meine Stadt wirklich. Ich fühle mich in meinem Land hier in Mühlbrugg, in Ingolstadt nicht [lacht]. [...] Für meine Familie. Ich denke an meine Zukunft. Jetzt, das ist meine Zeit an mein denken an mein Leben. Ich damals</p>  | <p>« Ici, c'est ma ville. Mühlbrugg est vraiment ma ville. Je me sens dans mon pays ici à Mühlbrugg. Pas à Weststadt [ville où il travaille] [il rit]. Pour ma famille. Je pense maintenant à mon avenir. Maintenant, c'est le moment de penser à ma vie. À l'époque, je ne pensais pas à moi, mais</p>  |

|  |   |
|--|---|
| <p>habe ich nie gedacht an mich, aber jetzt will ich mehr denken. Ich will gut leben.“</p>   | <p>maintenant, je veux penser davantage à moi. Je veux vivre bien. »</p>  |
| <p><b>Karl, p. 366.</b><br/> « Aber was schlimm ist, ist dass ich immer noch das Gefühl habe, dass ich mein Land verlassen habe, meine Familie, meine Freunde und ja, das Gefühl habe ich immer noch. Das ist nicht so einfach. Ich vermisse immer noch alles dort. Und ich denke, wenn es dort ein bisschen sicher ist und ich meinen Pass bekomme, dann gehe ich auf jeden Fall dort zurück, zumindest für einen Besuch. Das ist wirklich nochmal ein Traum, dass ich nochmal dorthin gehe und diese Stadt nochmal sehe. »</p> | <p>« Mais ce qui est grave, c'est que j'ai toujours le sentiment d'avoir quitté mon pays, ma famille, mes amis et oui, j'ai toujours ce sentiment-là. Ce n'est pas si facile. Tout là-bas me manque encore. Et je pense que lorsque ce sera un peu plus sûr là-bas et que j'aurai mon passeport, j'y retournerai certainement, au moins pour une visite. C'est vraiment encore un rêve pour moi de retourner et de revoir cette ville. »</p>                        |
| <p><b>Malek, p. 366.</b><br/> „Das ist meine kleine Geschichte, aber man hat noch viel zu reden. Jeden Tag ich habe eine Geschichte, jeden Tag in meinem Leben, alles. Neue Freunde, ich, ja, noch ich hab dir gesagt, ich ähm, ich sehe jeden Tag neue Sachen auch. Und ich lerne jeden Tag, von alle Leute. Zum Beispiel ich lerne von dir ein deutsche Wort. Von andere ich lerne anderes auch. Ja, ganze Leben zu lernen. Das schwer, aber das mag ich auch.“</p>  | <p>« C'est ça, ma petite histoire, mais il y a encore beaucoup à raconter. Chaque jour, j'ai une histoire, chaque jour de ma vie, tout. Des nouveaux amis, oui. Comme je te l'ai dit, je, hum, je vois de nouvelles choses tous les jours aussi. Et j'apprends chaque jour, de tous les gens. Par exemple, j'apprends un mot allemand de toi. J'apprends aussi d'autres choses des autres. Oui, pour apprendre toute la vie. C'est dur, mais j'aime ça aussi. »</p> |



## Parcours de jeunes réfugiés en France et en Allemagne.

### Contextes politiques et expériences biographiques de la reconstruction d'une vie en exil.

#### Résumé

À partir d'entretiens biographiques menés avec des réfugiés et inspirée par la méthode de l'« évaluation biographique des politiques publiques », cette thèse s'intéresse aux reconstructions d'une vie en exil de jeunes hommes ayant fui vers la France et l'Allemagne entre 2014 et 2017. La comparaison entre les études de cas a permis de distinguer différents types de « dynamiques de fuite » dans lesquelles l'émigration des jeunes hommes s'inscrit. Elle met aussi en évidence que les logiques des politiques d'accueil et d'intégration mises en place par les deux États façonnent leurs expériences lors des différentes étapes de leurs parcours qui suivent la fuite : à l'entrée dans la catégorie de « demandeur d'asile », durant la phase de demande d'asile ainsi qu'après l'obtention du statut de « réfugié ». Toutefois, cette thèse montre aussi que les possibilités de reconstruire une vie en exil ne dépendent pas seulement des situations de vie objectives des réfugiés dans les deux pays. En effet, les interprétations subjectives de l'exil, comme rupture d'un parcours de réussite ou chance biographique, affectent également les cours d'actions des réfugiés.

**Mots clés :** exil, migration de refuge, approche biographique, politiques d'accueil et d'intégration, comparaison internationale, France, Allemagne

#### Résumé en anglais

Based on biographical interviews conducted with refugees and inspired by the method of "biographical policy evaluation", this dissertation examines how young men who fled to France and Germany between 2014 and 2017 reconstruct life in exile. Through the comparison between the case studies different types of "flight dynamics" where distinguished. The research also shows that the logics of reception and integration policies implemented by the two States shape people's experiences at different stages of their life course after the flight: when entering the category of "asylum seeker", during the asylum application and after obtaining "refugee" status. However, the study also highlights that the possibilities of reconstructing life in exile do not only depend on the objective living situations of the refugees in the two countries. Subjective interpretations of exile, either as a rupture of a successful life or as a biographical opportunity, also affect refugees' courses of action.

**Key words:** exile, refugee migration, biographical approach, reception and integration policies, international comparison, France, Germany